Organisation des Nations Unies

Module d'approfondissement des compétences

à l'intention des

Officiers de renseignement militaire

servant dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Département des opérations de paix du Secrétariat de l'ONU

Les supports de formation spécialisée et les modules d'approfondissement des compétences à l'usage des unités qui prennent part aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été élaborés par le Service intégré de formation du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel.

Le présent document a été publié à l'intention des États Membres pour qu'ils puissent former leurs contingents avant un déploiement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les supports de formation étant régulièrement mis à jour selon l'évolution des besoins sur le terrain. Il est vivement conseillé d'en consulter les versions actualisées avant d'organiser tout programme de formation.

Les versions actualisées des supports de formation sont accessibles en ligne à l'adresse http://research.un.org/fr/peacekeeping-community (Centre de ressources de maintien de la paix). Vous pouvez faire part de vos observations et de vos propositions d'amélioration en utilisant le lien prévu à cet effet.

Le présent document peut être reproduit à des fins éducatives ou non lucratives sans l'autorisation expresse du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en mentionner la source. Il ne peut être vendu.

Sauf indication contraire, toutes les photographies sont de l'ONU ou proviennent du domaine public.

© UN 2020

Service intégré de formation

Département des opérations de paix

Organisation des Nations Unies

New York, NY, 10017, USA

Préface

Contexte

Le Département des opérations de paix du Secrétariat de l'ONU a élaboré un ensemble de modules de formation pour préparer les soldats de la paix à leur déploiement dans les missions des Nations Unies. Certains de ces modules, dont les supports de formation spécialisée et d'approfondissement des compétences, sont destinés à des fonctions et à des unités militaires précises.

Dans le cadre des opérations de maintien de la paix, le personnel des Nations Unies peut être amené à intervenir dans des zones reculées où les conditions de sécurité sont fragiles. Dans cet environnement complexe, les opérations de paix évoluent et s'adaptent. Les officiers d'état-major des Nations Unies (UNSO, United Nations Staff Officer), en particulier les officiers de renseignement militaire (MIO, Military Intelligence Officer), doivent suivre un programme de formation en bonne et due forme avant leur déploiement, conformément aux normes organisant la vérification et l'amélioration de la préparation opérationnelle établies par le Département des opérations de paix.

Le présent module d'approfondissement des compétences met à la disposition des États Membres tout ce dont ils ont besoin (contenus, leçons et matériel) pour assurer la formation des officiers de renseignement militaire avant leur déploiement. Le module ne vient pas faire double emploi avec les supports de formation destinés aux officiers d'état-major des Nations Unies ou les modules de formation de base préalable au déploiement ; au contraire, s'intéressant exclusivement à l'activité de, renseignement, il complète et approfondit les leçons présentées dans ces documents, afin de mieux préparer les officiers de renseignement militaire aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Objectif

Dans son rapport écrit en 2017, le général dos Santos Cruz décrivait comment, dans les situations où intervenaient les opérations de maintien de la paix, les groupes armés, les terroristes, le crime organisé, les gangs de rue, l'exploitation criminelle et politique et d'autres menaces encore mettaient en danger les forces des Nations Unies et les populations civiles. Il y indiquait que, alors même que l'ère du maintien de la paix sous l'égide du Chapitre VI était révolue, l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police continuaient malgré tout, pour la grande majorité, de souffrir du « syndrome du Chapitre VI ». Si l'Organisation et ces pays ne changeaient pas de mentalité, ne

prenaient pas des risques et ne se montraient pas déterminés à affronter ces nouvelles menaces, ils mettraient consciemment leurs troupes en danger. Pour éviter les pertes, les missions de maintien de la paix avaient besoin de renseignements tactiques.

Les forces des Nations Unies doivent traduire l'activité de renseignement en tâches et actions qui concourent à la sécurité. Il nous faut bâtir un système de renseignement élémentaire (gestion, réseaux de renseignement humain, capacité d'appréciation des situations). En communiquant aux pays fournisseurs de contingents les normes de formation des officiers de renseignement militaire élaborées par le Département de opérations de paix, le présent module vise à aider ces pays à assurer la formation prédéploiement dans ce domaine, le but étant d'assurer une approche de travail commune dans les opérations de paix des Nations Unies, au niveau de la force et dans chaque secteur.

Le présent document se veut un module de formation complet où sont présentés les cadres conceptuel, juridique et opérationnel de l'activité de renseignement aux fins du maintien de la paix. Il intègre les principales questions traitées dans la politique du Département des opérations de paix en matière de renseignement pour le maintien de la paix (*DPO Policy on Peacekeeping Intelligence*), en accordant la place voulue à la protection des civils, aux questions de genre et à la gestion de la sécurité et des risques. Il prévoit également des activités d'apprentissage ainsi qu'un exercice de simulation complet à mener en fin de formation pour permettre aux participants de comprendre ce que l'on attend d'eux dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies. La formation peut être dispensée avant le déploiement ou en cours de mission.

Public cible

Le présent module d'approfondissement des compétences est destiné en priorité aux officiers de renseignement militaire servant en état-major. Il peut aussi être utile aux décideurs militaires et aux autres officiers d'état-major déployés dans des opérations de paix des Nations Unies. Enfin, tout cadre ou officier qui supervise, appuie et coordonne la formation d'officiers de renseignement militaire servant en état-major peut tirer profit du présent document[1].

[1] Dans le présent document, le masculin à valeur générique a parfois été utilisé à la seule fin d'alléger le texte : il renvoie aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Plan

La formation se compose de trois modules :

Module 1 : Cadre conceptuel

Module 2 : Cadre juridique

Module 3 : Cadre opérationnel

Annexes :

- Annexe A : Diaporamas PowerPoint des leçons
- Annexe B : Activités d'apprentissage et exercice de simulation
- Annexe C : Références et documentation de base

Les abréviations et sigles anglais suivants seront utilisés tout au long du présent module, des documents, des leçons et des diapositives :

- MPKI : renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- UN PKI : renseignement pour le maintien de la paix ou dans les opérations de paix des Nations Unies
- MIO : officier de renseignement militaire
- UNSO : officier d'état-major des Nations Unies

Remerciements

Le Service intégré de formation tient à remercier les experts du système des Nations Unies, des États Membres et des autres organisations régionales et internationales qui ont fait part de leurs observations lors de l'établissement des supports de formation, de même que les nombreux formateurs des missions et des organismes nationaux de formation au maintien de la paix qui ont participé aux ateliers de rédaction. Il souhaite remercier tout particulièrement pour leur contribution l'entité et les États Membres ci-après, ainsi que leurs missions permanentes auprès de l'ONU :

La République fédérative du Brésil
La République islamique du Pakistan
Le Royaume du Danemark
Le Royaume du Maroc
Le Royaume des Pays-Bas
Le Royaume de Norvège
La Nouvelle-Zélande
La République populaire de Chine
La République d'Irlande
Le République du Sénégal
Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Les États-Unis d'Amérique
L'Équipe d'évaluation du Bureau des affaires militaires

Nous rendons également un vibrant hommage à notre camarade de l'Organisation des Nations Unies, le major Thomas van Meijden, du Royaume des Pays-Bas (décédé le 21 juin 2019 pendant la préparation du présent document).

Personne à contacter
Pour toute proposition de mise à jour ou d'amélioration du présent document, ou pour toute question relative aux supports de formation, veuillez contacter le responsable de projet, M. Rafael Barbieri (barbieri@un.org), ou écrire à l'adresse peacekeeping-training@un.org.

Les mises à jour seront disponibles au Centre de ressources sur le maintien de la paix (http://research.un.org/fr/peacekeeping-community). Les formateurs sont invités à consulter ce site régulièrement.

Table des matières

Conseils aux formateurs 9

Module 1 – Cadre conceptuel 13

Leçon 1.1 Renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies – Vue d'ensemble 17

Leçon 1.2 Cycle et gestion du renseignement militaire 38

Leçon 1.3 Structures et rôles du renseignement militaire 59

Leçon 1.4 Sécurité de l'information 94

Résumé du cadre conceptuel 114

Module 2 – Cadre juridique 116

Leçon 2.1 Cadre juridique international 118

Leçon 2.2 Cadre juridique des missions des Nations Unies 156

Résumé du cadre conceptuel 180

Module 3 – Cadre opérationnel 181

Leçon 3.0 Cycle du renseignement militaire pour le maintien de la paix et fonctions de renseignement 184

Leçon 3.1 Orientation 201

Leçon 3.2 Acquisition 242

Leçon 3.3a Introduction à l'analyse, collecte et évaluation 290

Leçon 3.3b Introduction à l'analyse et à l'intégration 315

Leçon 3.3c Présentation en trois colonnes 329

Leçon 3.3d Autres outils analytiques 355

Leçon 3.4a Introduction à la diffusion 394

Leçon 3.4b Diffusion – INTREP 421

Leçon 3.4c Diffusion – INTSUM 432

Leçon 3.4d Diffusion – PICINTSUM 444

Leçon 3.5a Introduction à l'analyse de l'environnement opérationnel (AOE) 453

Leçon 3.5b AOE – Analyse du terrain physique 475

Leçon 3.5c AOE – Combinaison des facteurs de terrain 512

Leçon 3.5d AOE – Analyse du terrain humain 543

Leçon 3.5e AOE– Analyse du terrain de l'information 591

Lesson 3.5f AOE – ASCOPE-PMESII 625

Leçon 3.5g AOE – Évaluation des acteurs 652

Leçon 3.5h Présentation intégrée de la situation et élaboration d'un mode d'action 697

Leçon 3.5i Résumé de l'appréciation « renseignement » et paragraphe relatif à la situation 769

Leçon 3.5j Apport du renseignement au processus de prise de décisions militaires des Nations Unies ... 788

Leçon 3.6 Planification de la protection des civils 842

Synthèse du cadre opérationnel 862

Références et annexes 863

Conseils
aux formateurs

Considérations générales

Le présent support de formation réunit un ensemble de connaissances indispensables aux MIO servant dans les opérations de paix des Nations Unies. Aucun support de formation ne saurait épuiser toute la matière des opérations de paix, compte tenu des difficultés qu'elles présentent, de leur complexité et des nombreuses activités qu'elles recouvrent. Le présent support de formation doit donc être considéré comme pierre angulaire des diverses activités de formation des MIO. Les formateurs doivent adapter ce support aux besoins des participants avant de dispenser la formation. La durée des séances de formation conçues à partir du présent document pourra donc varier considérablement.

Le présent module a comme objectif de préparer les participants aux fonctions qu'ils devront assumer dans le cadre d'une opération de maintien de la paix afin qu'ils puissent : contribuer efficacement à la mise en œuvre des aspects du renseignement militaire liés aux mandats de maintien de la paix des Nations Unies, et ce, conformément aux principes et directives du Département des opérations de paix et à l'esprit du Manuel du quartier général de la force et du Manuel de renseignement militaire des Nations Unies ; exercer leurs fonctions de renseignement militaire à l'état-major avec compétence, professionnalisme et intégrité ; faire montre des valeurs fondamentales et des compétences de base de l'Organisation des Nations Unies.

Pour tirer pleinement parti de la formation, les participants doivent posséder des compétences militaires de base (individuellement et collectivement) aux niveaux tactique et technique. Par ailleurs, l'officier doit être en mesure d'exercer toutes les fonctions dévolues à un officier d'état-major et notamment savoir procéder à l'analyse du renseignement, connaître la terminologie y afférente, lire des cartes, rédiger et établir des rapports, faire des briefings et évaluer le personnel de renseignement. Il est indispensable qu'avant la présente formation, les participants aient suivi les modules de formation de base préalable au déploiement et le module de formation spécialisée à l'intention des officiers d'état-major des Nations Unies. Ces modules les auront familiarisés aux notions, principes et concepts fondamentaux du maintien de la paix onusien, qu'ils devront bien connaître avant d'entreprendre la formation d'approfondissement des compétences. Les formateurs sont invités à organiser des tests écrits au début

et à la fin de la formation pour préciser les objectifs d'apprentissage, consolider les acquis et évaluer les participants.

Les supports de formation peuvent être téléchargés depuis l'adresse suivante : https://research.un.org/fr.

Profil du formateur

La formation doit, dans l'idéal, être dispensée par des formateurs qui connaissent parfaitement, outre le présent document, le module de formation spécialisée à l'intention des officiers d'état-major des Nations Unies, qui connaissent les systèmes et les principes de base du renseignement militaire, les méthodes d'analyse, l'évaluation des risques et la chaîne de commandement de l'ONU et qui ont une bonne connaissance des véhicules, armes et aéronefs militaires. Il faut qu'ils aient déjà pris part à une opération de paix des Nations Unies ou qu'ils aient déjà été déployés comme officier de renseignement militaire au niveau tactique ou opérationnel. Il est également préférable qu'ils connaissent la mission dans laquelle les participants sont appelés à être déployés, afin d'être en mesure d'offrir une formation ciblée reposant sur une expérience réelle. Enfin, ils doivent savoir animer un cours en facilitant la discussion, y compris lors de l'exercice de simulation.

Exercice de simulation

Ce module comprend un exercice de simulation. Basée sur un scénario et des mises en situation, cette activité pédagogique vise à consolider l'apprentissage et à faire retenir les points importants. Elle est conçue pour favoriser les discussions dans un environnement d'apprentissage informel. En se projetant dans un scénario hypothétique et telle ou telle situation, les participants réfléchissent aux principes et concepts qui régissent les modalités d'intervention dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies. L'exercice doit leur permettre de comprendre comment l'activité de renseignement s'intègre dans les opérations de maintien de la paix.

Méthodologie : En appliquant les principes, les méthodes et les procédures de résolution de problèmes, de décision et de commandement en vigueur dans les forces armées de leur pays, les participants analysent la situation et la mission puis présentent leur produit de renseignement. Pour que l'exercice de simulation porte ses fruits, il faut en suivre toutes les étapes et compter sur la participation active des animateurs et participants. Les formateurs devront souligner quels sont les principaux éléments et principes à appliquer lorsqu'on appuie les opérations de maintien de la paix. Au besoin, ils aideront les participants à bien cerner les différences entre une opération militaire traditionnelle et une opération de

maintien de la paix. Il leur incombera de souligner que, dans une opération de paix, les tâches de commandement et de contrôle, l'organisation de l'appui et la coordination entre acteurs peuvent se révéler difficiles et chaotiques.

Caractéristiques de la formation

La formation variera d'une unité à l'autre, en fonction des priorités et des ressources de chaque pays fournisseur de contingents. Toutefois, elle devra toujours :

- être interactive et encourager la participation des apprenants ;
- comprendre des exemples tirés de véritables opérations de paix des Nations Unies ;
- faire l'objet d'une évaluation ;
- souligner la nature politique des missions des Nations Unies et la meilleure façon de tirer parti de toutes leurs composantes et de collaborer avec elles.

Symboles

	Présentation interactive ou petits exercices visant à faire prendre la parole aux participants
	Séquence de film pouvant illustrer le contenu
	Note à l'intention du formateur ; il est invité à appeler l'attention sur un point particulier ou à renvoyer à d'autres documents ou références

Préparation des cours

Matériel :
1. Ordinateur/accès à Internet
2. Projecteur et écran
3. Tableaux papier et tableaux blancs

Matériel pédagogique :

1. Exemplaires des documents à distribuer et des manuels et politiques du Département des opérations de paix (DPO) et de la Division de l'appui opérationnel (DOS) du Secrétariat de l'ONU.
2. Diaporamas PowerPoint
3. Tout autre matériel nécessaire à la formation

Module

1

Cadre conceptuel

Le module 1 en bref

Objectif

Le présent module vise à présenter aux participants :

- une vue d'ensemble de la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies et du renseignement militaire pour le maintien de la paix ;
- la nature et les caractéristiques, les rôles, les responsabilités et la structure du cadre de renseignement militaire ;
- les principes du renseignement ;
- les cycles, la gestion et les outils du renseignement militaire ;
- la sécurité de l'information.

Vue d'ensemble

Le module 1 présente le cadre conceptuel s'appliquant au renseignement dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux fins de la bonne exécution du mandat. Il traite aussi de la nature et des caractéristiques du renseignement militaire et de la façon dont il contribue aux missions des Nations Unies.

Note à l'intention du formateur : *Nous recommandons au formateur, avant d'enseigner la leçon, de lire la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix (Policy on Peacekeeping Intelligence) du Département des opérations de paix et le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix.*

Pour ouvrir la leçon de manière participative, demandez aux participants s'ils ont déjà travaillé comme officier de renseignement dans leur pays d'origine ou dans le cadre d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Demandez-leur d'expliquer au groupe en quoi le renseignement pour le maintien de la paix est différent du renseignement dans leur pays et les défis propres au personnel du renseignement pour le maintien de la paix.

Introduction

Hommage – Diapositive 1

Le module de formation des officiers de renseignement militaire pour le maintien de la paix des Nations Unies est dédié à la mémoire de notre collègue et ami, le major Thomas van der Meijden de la Royal Netherlands Army, décédé dans l'exercice de ses fonctions au sein des Nations Unies.

Véritable professionnel, Thomas a participé aux premières étapes d'élaboration du Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix et du matériel pédagogique connexe. Il mettait activement sa vaste expérience au profit d'autres projets d'opérations de paix. Nos pensées les plus sincères vont à sa famille et à ses amis. Thomas nous manquera beaucoup.

Diapositive 2

Message clé : Compte tenu de l'évolution des mandats et des environnements des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les missions de maintien de la paix se doivent de mieux appréhender leur contexte opérationnel et de fournir des produits de renseignement qui appuient l'exécution du mandat.

Ce module présente le cadre conceptuel du renseignement militaire. Nous examinerons la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix du Département des opérations de paix, qui établit les paramètres généraux auxquels doivent se conformer les officiers de renseignement militaire. Sachez que ces paramètres diffèrent considérablement des politiques nationales. Nous discuterons également des structures de renseignement militaire et des rôles et responsabilités de leurs sections au sein de la mission, et ce, jusqu'à l'échelle du bataillon.
À noter que les abréviations et sigles anglais MPKI (*Military Peacekeeping Intelligence,* « renseignement militaire pour le maintien de la paix ») et MIO (*Military Intelligence Officer,* « officier de renseignement militaire ») seront utilisés tout au long du présent module, des documents, des leçons et des diapositives.

Diapositive 3

Module 1 – Contenu

- Renseignement pour le maintien de la paix (PKI et MPKI) – Introduction et principes
- Cycle et processus du renseignement militaire
- Outils de gestion du renseignement militaire
- Structures, rôles et responsabilités du renseignement militaire

La politique et les orientations des Nations Unies en matière de renseignement énoncent les raisons pour lesquelles les opérations de maintien de la paix acquièrent, collectent, analysent, diffusent, utilisent, protègent et gèrent le renseignement en appui aux opérations sur le terrain ainsi que leur manière de procéder. Dans le module 1, nous traiterons des sujets présentés sur la diapositive.

Leçon

1.1

Renseignement pour le maintien de la paix – **Vue d'ensemble**

La leçon

Pour introduire la leçon

Pour ouvrir la leçon de manière participative, demandez aux participants s'ils ont déjà travaillé dans le cadre d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en tant qu'officier d'état-major. Demandez-leur de parler au groupe des défis de coordination du personnel, de commandement et de contrôle, de logistique et de sécurité qu'ils ont dû surmonter et de la façon dont les produits de renseignement étaient élaborés, diffusés et utilisés.

Note à l'intention du formateur :

Nous vous suggérons de rappeler aux participants que tous les organismes des Nations Unies doivent travailler en collaboration pour que le renseignement porte fruit. Le renseignement est un sport d'équipe. Les entités chargées du renseignement qui travaillent aux niveaux de la force, des secteurs et des bataillons doivent s'entraider et apprendre les unes des autres. Nous recommandons au formateur de relire la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix (2019) et la politique de protection des civils des Nations Unies avant de donner ce cours.

Diapositive 4

L'objectif fondamental du renseignement aux fins de maintien de la paix est de permettre aux missions de réaliser des produits de renseignement opportuns, précis et pertinents qui soutiennent la planification et les opérations ; d'émettre une alerte rapide en cas de menaces imminentes, y compris les menaces pesant sur la vie, les biens et la liberté de mouvement ; et de fournir aux responsables de mission des informations pour leur permettre de mieux appréhender les changements dans le contexte opérationnel et les tendances émergentes. Cette leçon donne un aperçu général du cadre de renseignement au sein des Nations Unies.

Diapositive 5

Leçon – Contenu

- Importance du renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies
- Principes applicables au renseignement pour les Nations Unies
- Principes applicables au renseignement militaire pour le maintien de la paix

Voici les questions qui seront abordées.

Diapositive 6

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer en quoi le renseignement est important pour les missions des Nations Unies
- Expliquer les principes applicables au renseignement des Nations unies
- Expliquer les principes applicables au renseignement militaire

Pour renforcer les acquis, il convient de passer en revue les résultats de l'apprentissage. À l'issue de la leçon, vous devriez avoir assimilé cette matière. Veuillez prendre quelques instants pour lire et comprendre ce que vous devez faire.

Diapositive 7

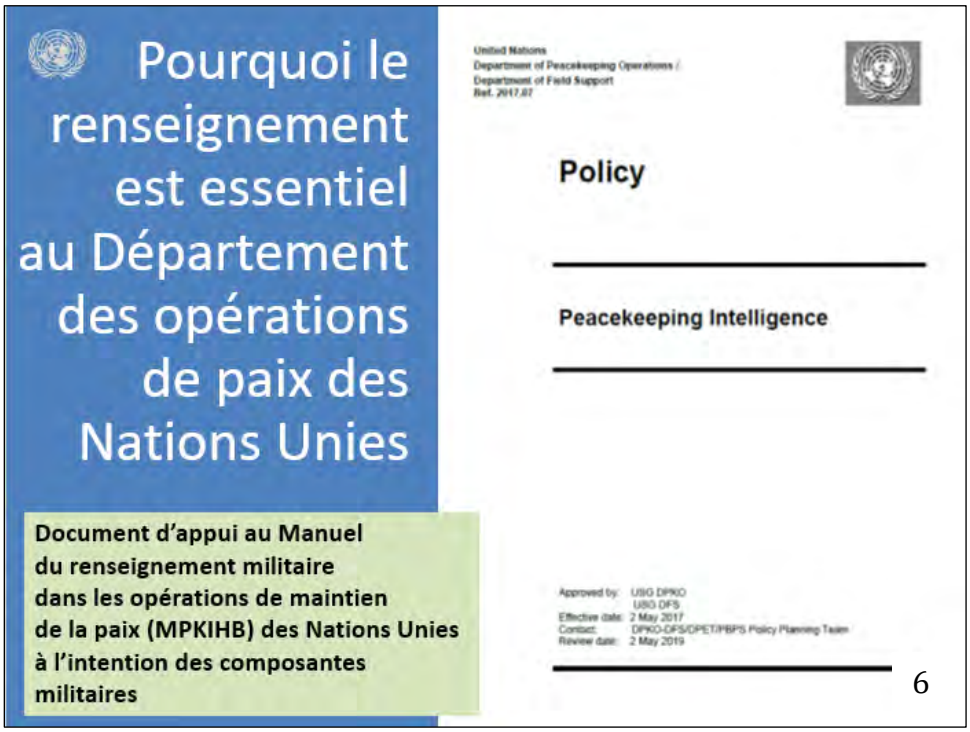

Voici la Politique du Département des opérations de paix des Nations Unies en matière de renseignement pour le maintien de la paix.

Pourquoi les Nations Unies ont-elles adopté le renseignement, et non l'information ? La raison est que les mandats et les environnements opérationnels des missions de maintien de la paix ont évolué, tout comme les capacités, les processus et les procédures nécessaires pour recueillir et analyser l'information.

Dans des environnements rapides, complexes et dangereux, où les menaces asymétriques, hybrides et transnationales représentent de graves dangers pour les soldats de la paix et la population et ont une incidence sur l'exécution du mandat, les missions de maintien de la paix se doivent de mieux appréhender le contexte dans lequel sont conduites les opérations. Cela sous-entend également de conserver une vue d'ensemble stratégique des faits nouveaux ainsi que des forces et des faiblesses anticipées des acteurs porteurs de menace ou voulant compromettre la paix qui pourraient influer sur la capacité des soldats de la paix à exécuter efficacement leur mandat.

À cet effet, le Bureau des affaires militaires du Département des opérations de paix a élaboré le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui soutient la composante militaire interagissant avec les systèmes de renseignement militaire. La méthodologie des Nations Unies en matière de renseignement pour le maintien de la paix peut différer de celle adoptée par votre propre pays, et il est essentiel de comprendre ces différences.

Diapositive 8

Principes relatifs au renseignement

Principes généraux

- Respect des règles
- Activités non clandestines
- Zones d'application
- Respect de la souveraineté des États
- Indépendance
- Responsabilité, capacité et autorité
- Sécurité et confidentialité

Principes pratiques

- Commandement
- Contrôle centralisé, exécution décentralisée
- Objectivité
- Accessibilité et respect des délais
- Investissement dans le plan d'appui renseignement et dans le rythme de gestion

Deux grands ensembles de principes orientent le cadre du renseignement : les principes généraux, énoncés dans la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies, et les principes pratiques, énoncés dans le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce dernier énonce les principes opérationnels qui orientent l'exercice de nos fonctions.

Ces principes guident toutes les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à toutes les étapes de la gestion du renseignement. Toutes les orientations, directives et opérations et tous les plans subordonnés doivent respecter et appliquer ces principes.

Diapositive 9

Respect des règles

- Mandats du Conseil de sécurité
- Respect de la Charte des Nations Unies
- Respect du cadre juridique général
- Obligations en matière de droits de l'homme

Toutes les missions de maintien de la paix commencent par une résolution du Conseil de sécurité qui établit un mandat. Les membres de la mission doivent adhérer à l'intention, aux objectifs, aux tâches, aux règles et aux règlements du mandat. Toute activité menée dans le cadre du renseignement doit être conforme au cadre juridique des Nations Unies, au droit humanitaire international et au droit de l'homme ainsi qu'aux lois du pays hôte.

Diapositive 10

Activités non clandestines

Activités clandestines :

- Conduites de manière à assurer leur secret et leur dissimulation
- Incompatibles avec le cadre juridique
- Illégales et non conformes au cadre établi pour le maintien de la paix

Le principe de non-clandestinité s'explique le plus facilement en énonçant ce qu'on ne doit pas faire, comme l'illustre cette diapositive. Les activités clandestines désignent des actions d'acquisition d'information ou de renseignement menées de manière à assurer leur secret et leur dissimulation. Étant illicites ou incompatibles avec le cadre juridique, les principes, les politiques et les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, elles sont non conformes au cadre de renseignement et ne doivent pas être menées par les entités prenant part à la mission.

Interaction. Demandez aux participants de donner des exemples d'activités clandestines dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ou organisez une courte activité d'apprentissage pour discuter de ce qu'est une activité clandestine et en donner des exemples concrets. Vous pouvez entamer une discussion en demandant aux participants s'il est approprié de dissimuler son rôle réel, par exemple en se faisant passer pour un employé d'une ONG. Cette question pourrait aussi susciter un débat à savoir si les Nations Unies peuvent rémunérer des sources. Dans les deux cas, la réponse est non.

Diapositive 11

Zones d'application

- Améliorer l'appréciation de la situation
- Assurer la sûreté et la sécurité du personnel
- Faciliter l'exécution d'opérations et d'activités qui visent la protection des civils

Le renseignement a pour but de permettre une meilleure appréciation de la situation, de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et de faciliter l'exécution d'opérations et d'activités touchant la protection des civils.

Bien que ces limites puissent sembler contraignantes, elles établissent des paramètres généraux qui guident les actions de la cellule de renseignement militaire.

Interaction. Demandez aux participants s'il est parfois permis d'acquérir de l'information sur les forces de sécurité du pays hôte. Réponse : Oui, si cette information est liée à des tâches que le renseignement militaire des Nations Unies est censé appuyer (p. ex., si les forces de sécurité du pays hôte agissent ou sont sur le point d'agir de manière à porter atteinte à la sécurité des civils). Il s'agit cependant d'un sujet très sensible.
Demandez aux participants de dresser la liste des gestes qui, selon eux, ne doivent pas être posés dans le but d'acquérir de l'information. Cette démarche vise à favoriser le débat. En outre, même si les limitations peuvent sembler nombreuses, les zones d'application autorisées soutiennent la plupart des activités d'acquisition.

Diapositive 12

Respect de la souveraineté des États

- Respecter la souveraineté des États hôtes
- Respecter la souveraineté des États voisins

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées avec le consentement du gouvernement hôte. Par conséquent, la souveraineté des États, y compris les États hôtes et voisins, doit toujours être respectée.

Demandez aux participants si, selon eux, il est permis d'acquérir de l'information en recourant aux actifs de la mission présents dans un pays voisin. Par exemple, les groupes armés respectent rarement les frontières des États et peuvent se regrouper dans des États voisins pour préparer des attaques. Une mission peut-elle surveiller ces zones à l'aide de systèmes de drone aérien (UAS, Unmanned Aerial System) dans le cadre de son plan d'acquisition d'informations ?

La réponse est non, à moins d'en obtenir l'autorisation expresse de l'État concerné. Cependant, la section du renseignement militaire des Nations Unies peut acquérir certains éléments d'information de manière passive en dialoguant avec des réfugiés, par exemple, ou en effectuant des recherches à partir de sources d'informations publiques. Il faut retenir qu'elle ne peut pas mobiliser des moyens d'acquisition organiques pour mener, dans le cadre de son plan, des actions dans d'autres États.

Demandez aux participants d'expliquer en quoi l'attitude d'un État hôte peut influer sur les activités de renseignement pour le maintien de la paix et de donner des exemples. Par exemple, des États hôtes ont déjà restreint la liberté de mouvement et refusé l'accès à des zones où les missions doivent acquérir de l'information.

Diapositive 13

Indépendance

- Autonomie/indépendance des systèmes nationaux ou d'autres opérations
- Maintenir le caractère international exclusif
- Échanger des renseignements avec les entités extérieures à la mission lorsque les conditions des Nations Unies sont remplies

Les activités de renseignement sont, à tous les égards, totalement autonomes et indépendantes de tout système de renseignement national et de toute autre opération, et elles conservent leur caractère exclusivement international.

Toutefois, les missions peuvent se mettre en rapport avec des entités externes, y compris les États hôtes, dans le but d'obtenir des renseignements et de mettre en commun des renseignements propres au maintien de la paix, à condition de le faire selon les modalités et les paramètres qui seront expliqués plus loin dans la section sur le partage d'informations.

En général, il incombe au chef de mission de déterminer les entités avec lesquelles la mission peut échanger des renseignements. Il doit néanmoins veiller à protéger les sources et à ce que les produits du renseignement militaire soient utilisés en vertu de la Charte des Nations Unies et des principes de consentement, d'impartialité et de non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat.

Diapositive 14

Responsabilité, capacité et autorité

- Autorité de prendre des décisions
- Capacités adéquates pour exécuter les fonctions
- Comptable de l'exécution efficace des responsabilités

Les personnes habilitées à prendre des décisions concernant les activités de renseignement doivent disposer des compétences adéquates pour exercer ces fonctions efficacement et en rester comptables au sein de leur chaîne de commandement respective, jusqu'au chef de mission et, ultimement, au Secrétaire général.

Sachez que c'est le chef de mission qui détient l'autorité pour le cycle de renseignement global. Cependant, celui-ci délègue souvent l'autorité pour le renseignement militaire des Nations Unies au commandant de la force.

Diapositive 15

Sécurité et confidentialité

- Gestion et communication sécurisées d'information
- Partage/diffusion selon les principes du « besoin d'en connaître » et du « besoin de partager »
- Divulgation aux personnes de confiance pour les fonctions officielles

Le renseignement obtenu par l'officier de renseignement militaire doit être conservé et partagé de façon sécurisée tout en étant accessible à ceux qui en ont besoin pour prendre des décisions et planifier des opérations.

Les missions doivent évaluer les risques liés à la sécurité de l'information et mettre en place des mesures de sécurité procédurales, technologiques et physiques pour assurer une gestion sûre de l'information dans le système de renseignement pour le maintien de la paix.

Le renseignement ne doit être divulgué au personnel de la mission que s'il en a besoin pour exercer ses fonctions officielles. La divulgation requiert aussi une délégation de pouvoir écrite de la part de l'initiateur ou du membre de personnel qui a initialement attribué le niveau de classification.

Le renseignement ne doit donc n'être divulgué qu'au personnel de confiance dans les circonstances où sa divulgation est susceptible de mettre en danger la sécurité ou la sûreté d'une personne ou d'un groupe, de violer des droits ou de porter atteinte à la vie privée.

Interaction. Demandez aux participants d'expliquer la distinction entre « besoin d'en connaître » et « besoin de partager ». Cet exercice a pour objectif de souligner qu'un produit de renseignement d'excellente qualité est inutile s'il ne parvient pas aux bonnes personnes.

La surclassification de l'information et du renseignement dans le système des Nations Unies peut poser problème.

Diapositive 16

Commandement

- Coordination centralisée
- Commandement continu
- Priorités fixées et efforts dirigés par le commandant
- Renseignement organisé, recueilli et produit par les états-majors du renseignement

Les principes pratiques se trouvent dans le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'obtention de renseignements fait l'objet d'une coordination centrale, l'idée étant de rechercher des informations auprès d'entités décentralisées, souvent déployées dans des zones géographiques très étendues, puis de les combiner au moyen de diverses fonctions et compétences.

Les hauts responsables du renseignement ne doivent donc pas seulement être des professionnels dans leur domaine, mais doivent aussi veiller à ce que la structure de renseignement soit mobilisée au service du commandement. Le renseignement a toujours besoin de leadership.

Demandez aux participants d'indiquer le meilleur outil pour s'assurer que le processus est placé sous l'autorité d'une instance de commandement et qu'il est centralisé. Leur réponse devrait mener au plan d'acquisition d'informations central, qui oriente à la fois le processus d'acquisition et la mobilisation des moyens d'acquisition. Les participants devraient également débattre de l'importance de l'orientation et de la nécessité que la somme des informations acquises réponde aux besoins prioritaires du commandant en matière de renseignement.

Diapositive 17

Contrôle centralisé, exécution décentralisée

- Les systèmes de renseignement fonctionnent de façon optimale lorsqu'ils sont contrôlés de manière centralisée, mais que l'exécution elle-même est décentralisée.
- La planification et l'orientation centralisées sont essentielles à la mise en commun des efforts.
- On doit faire confiance à des éléments distincts pour que les tâches soient exécutées sans ingérence superflue.

On admet d'emblée que les systèmes de renseignement fonctionnent de façon optimale lorsqu'ils sont contrôlés de manière centralisée mais que l'exécution elle-même est décentralisée.

Ainsi, les efforts sont explicitement liés aux besoins du commandant, et l'organisation de renseignement fonctionne de manière homogène. Par exécution décentralisée, on entend simplement que les divers éléments de la structure de renseignement doivent pouvoir s'acquitter de leurs tâches relevant du plan d'acquisition d'informations, telles qu'elles sont définies dans le plan d'appui renseignement, sans ingérence superflue.

Le contrôle centralisé permet également d'éviter les redondances non souhaitées des efforts d'acquisition.

☞ *Note à l'intention du formateur : Nous parlons de redondance non souhaitée des efforts, car il est souvent recommandé d'utiliser plus d'une plateforme d'acquisition pour répondre à une même demande d'information afin d'obtenir de l'information provenant de plusieurs sources différentes.*

Diapositive 18

Objectivité

- Le renseignement doit être impartial.
- Le renseignement ne doit jamais être faussé pour satisfaire à une idée préconçue ou pour le mettre au diapason de vues défendues par le haut commandement.
- Le courage moral est de mise.

Le renseignement ne doit jamais être faussé pour satisfaire à une idée préconçue ou pour le mettre au diapason de vues défendues par le haut commandement.

La cellule de renseignement militaire doit avoir le courage moral de communiquer ce qu'elle estime être l'évaluation la plus précise et éviter les biais analytiques.

De même, les analystes ne doivent pas s'impliquer émotionnellement dans leurs évaluations, car cela pourrait teinter leur jugement.

Diapositive 19

Accessibilité et respect des délais

- Aisément accessible à l'utilisateur
- Peut être compris rapidement
- Atteint les personnes qui ont besoin de savoir rapidement
- Classification de sécurité appropriée

Un renseignement est inutile s'il ne parvient pas au moment opportun à ceux qui en ont besoin. Il est nécessaire de protéger les sources du renseignement et de se conformer aux protocoles de traitement de l'information définis par les Nations Unies, mais il faut aussi s'assurer que les évaluations fassent l'objet d'une autorisation de diffusion pour être rendues disponibles autant que possible. De bons renseignements auxquels le personnel qui en a besoin ne peut accéder, ou qui ne parviennent à un commandant qu'après que la décision a été prise, sont dépourvus de valeur.

Demandez aux participants si, selon eux, les officiers de renseignement militaire ont tendance à surclassifier leurs produits de renseignement. Parlez des principes du besoin d'en connaître et du besoin de partager.

Diapositive 20

Investissement dans le plan d'appui renseignement et dans le rythme de gestion

- Responsabilités claires
- Instructions permanentes, échéanciers, rapports et retours
- Conditions de succès établies par le rythme de gestion
- Rouages assurant le bon fonctionnement de la machine du renseignement militaire

Le plan d'appui renseignement est le document de base du renseignement en cours de mission, et pas seulement du renseignement militaire. Il est censé réglementer l'activité de toutes les entités d'acquisition d'informations, y compris la section du renseignement militaire. Il établit le cadre d'action dans lequel elles doivent opérer, énonce les politiques et les règles auxquelles elles doivent adhérer et leur assigne des responsabilités claires. Il renvoie aussi aux instructions permanentes et en définit au besoin, et régule d'autres éléments tels que les rapports et les retours, les échéanciers et le rythme de gestion du renseignement. Un plan solide est un gage de succès pour la structure du renseignement.

Il faut investir du temps pour que le plan d'appui renseignement soit clair, régulièrement actualisé, bien diffusé et bien compris. Il faut bien faire comprendre ce qu'est un plan d'appui renseignement. À ce stade, ce ne doit plus être un sigle obscur. Il ne relève pas des compétences de la section du renseignement militaire ; il est élaboré par le chef du mécanisme ou les chefs des cellules d'analyse conjointe.

☞ *Note à l'intention du formateur : Il faut ici rappeler aux participants que la plupart des missions des Nations Unies disposent de plusieurs autres entités produisant des renseignements ou acquérant des informations, dont la cellule d'analyse conjointe de la mission (JMAC), le Département de la sûreté et de la*

sécurité (DSS), le Centre d'opérations conjoint (JOC), le personnel spécialisé dans les affaires politiques et civiles et la police des Nations Unies (UNPOL). Les activités de ces unités doivent être régies de manière centralisée.

Diapositive 21

Points à retenir

- Le renseignement aide les missions des Nations Unies à mieux comprendre leur environnement et à anticiper les forces et les faiblesses des groupes qui pourraient compromettre l'exécution du mandat.
- Les principes du renseignement orientent la gestion des activités de renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- Les principes généraux soutiennent la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies et la mission dans son ensemble.
- Les principes pratiques soutiennent la composante militaire et son interaction avec les autres interlocuteurs.

Résumé

En conclusion, je voudrais vous rappeler que les principes, les processus et les paramètres du renseignement pour le maintien de la paix, qui ont été établis pour gérer le cycle du renseignement, sont des ingrédients clés du succès du service de renseignement. Les principes du renseignement militaire informent toutes les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à toutes les étapes de gestion du renseignement. Nous approfondirons ces concepts dans la prochaine leçon.

Leçon

1.2

Cycle et gestion du renseignement militaire

La leçon

Pour introduire la leçon

Note à l'intention du formateur

Le cycle du renseignement exposé dans la politique des Nations Unies comporte cinq étapes. Toutefois, le service de renseignement et les responsables du module d'approfondissement des compétences sont d'accord qu'un cycle en quatre étapes est plus utilisé et plus efficace. En outre, il est plus simple et facile à comprendre. La différence réside dans le fait que l'étape d'examen et de collecte de la politique est comprise dans l'étape de l'analyse. Les processus sont les mêmes, comme en atteste le manuel du renseignement, qui fusionne ces deux étapes en une seule : l'analyse.

Diapositive 1

Poursuivons avec le cadre conventionnel qui forme l'organisation et la structure du renseignement militaire.

Diapositive 2

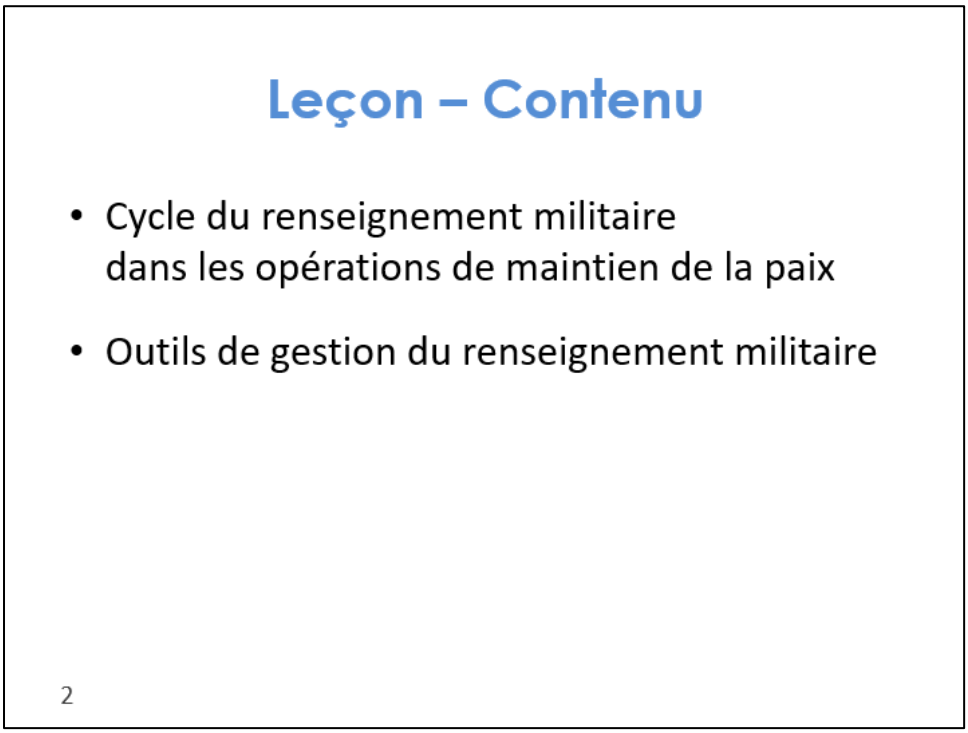

Voici les sujets qui seront abordés dans cette leçon. Le cycle du renseignement militaire est utile pour situer la cellule de renseignement militaire dans un environnement d'information/de renseignement qui évolue rapidement.

Les outils de gestion du renseignement présentés dans cette leçon visent à montrer que la cellule n'agit pas en vase clos, mais qu'elle est appuyée par des structures destinées à gérer les flux d'informations et de renseignements à l'échelle de la mission provenant de tous les organes producteurs de renseignement tels que la cellule d'analyse conjointe de la mission, le Département de la sûreté et de la sécurité, la police des Nations Unies, le Centre d'opérations conjoint et la composante militaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils et de la force.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Définir les étapes du cycle du renseignement militaire
- Décrire les outils de gestion du renseignement militaire

3

À l'issue de cette leçon, vous devrez pouvoir faire ce qui vous est demandé dans la diapositive. Veuillez prendre quelques instants pour lire et assimiler ce que vous devez faire. Cela vous permettra de vous concentrer sur les aspects les plus importants de la leçon.

Diapositive 4

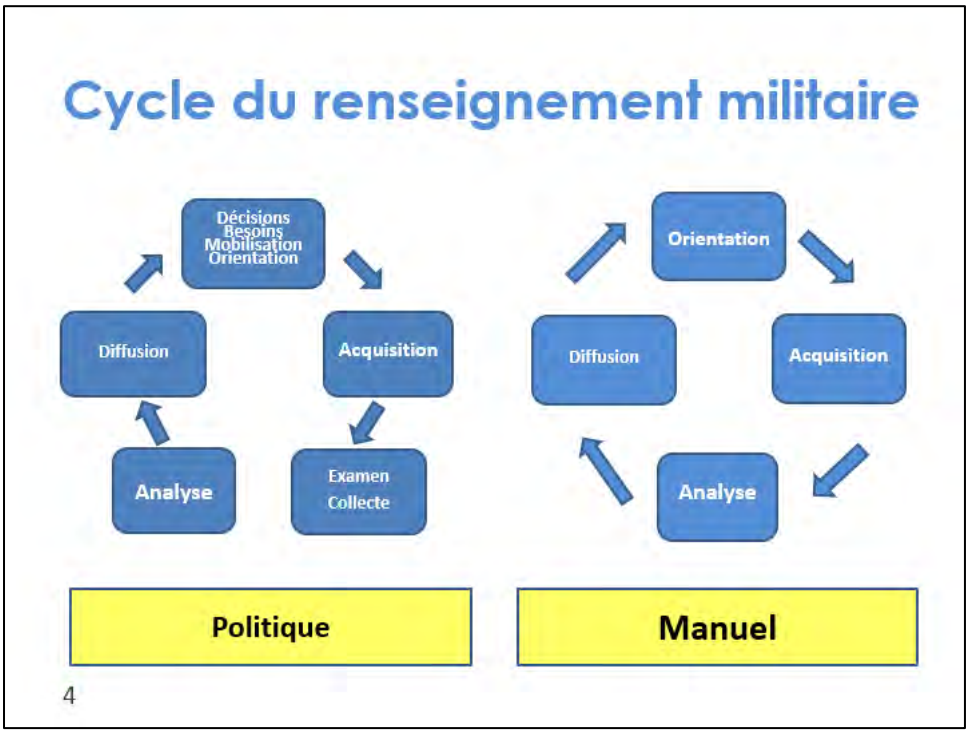

Le cycle du renseignement militaire est le processus par lequel les données et les informations sont converties en renseignement mis à la disposition des utilisateurs. Il s'agit du mécanisme utilisé pour produire le renseignement. Il est généralement représenté sous la forme d'un ensemble d'activités : l'orientation, l'acquisition, l'analyse et la diffusion.

On parle de « cycle » car il s'agit d'un processus continu : la production de renseignement est une nécessité constante tout au long d'une mission de maintien de la paix, et les renseignements diffusés viennent alimenter et déterminer une nouvelle orientation ; le cycle repart alors de zéro.

Il convient de souligner que si une étape de ce cycle échoue, le processus complet est un échec. Si l'orientation est inadéquate, le mauvais type d'information est acquis. Si l'acquisition est insatisfaisante, l'information requise peut ne pas être obtenue du tout. Dans un cas comme dans l'autre, même si la section du renseignement militaire dispose des meilleurs analystes du monde, de mauvaises données ne peuvent alimenter que de mauvaises analyses. Résultat : un produit de renseignement inutile. Et il en va de même si les informations sont bonnes mais qu'elles sont mal analysées.

Enfin, un produit de renseignement – aussi excellent soit-il – pourrait ne pas être acheminé rapidement au bon client si les pratiques de diffusion sont inadéquates. Par exemple, il ne sert à rien de prédire qu'un groupe armé attaquera à l'aube si le commandant n'en est avisé qu'à 10 h.

☞ *Note à l'intention du formateur : Si le cycle en quatre étapes semble différer légèrement du cycle en cinq étapes décrit dans la politique, c'est que l'examen et la collecte ont été fusionnés en une seule étape – l'analyse –, ce que privilégient les professionnels du renseignement militaire.*

Diapositive 5

Orientation

- Selon la mission ou l'intention du commandant
- Lacunes en matière de renseignement relevées par l'état-major
- Officialisation des besoins en information

5

Une orientation claire émanant du commandant constitue le point de départ du cycle du renseignement. Par orientation, on entend ce que le commandant veut que le personnel chargé du renseignement sache ; cette orientation est également la garantie que le personnel comprend bien l'action qu'il doit mener aux fins de l'acquisition de renseignements.

L'orientation est souvent tirée de l'intention du commandant, de la mission, du mandat, de la connaissance de l'environnement opérationnel par la cellule et des besoins essentiels du commandant en information (CCIR).

Souvent, la cellule devra présenter un plan d'acquisition d'informations au commandant et à son état-major pour approbation, plutôt que de recevoir des besoins prioritaires en renseignement. Cependant, il est essentiel que ce plan soit approuvé par le commandant pour lui donner le poids d'un ordre d'opérations.

Note à l'intention du formateur : Étant donné que chaque étape du cycle sera expliquée en détail dans le module 3 du point de vue du cadre opérationnel, il est recommandé de donner aux participants un aperçu conceptuel du cycle et de les familiariser avec le matériel.

Diapositive 6

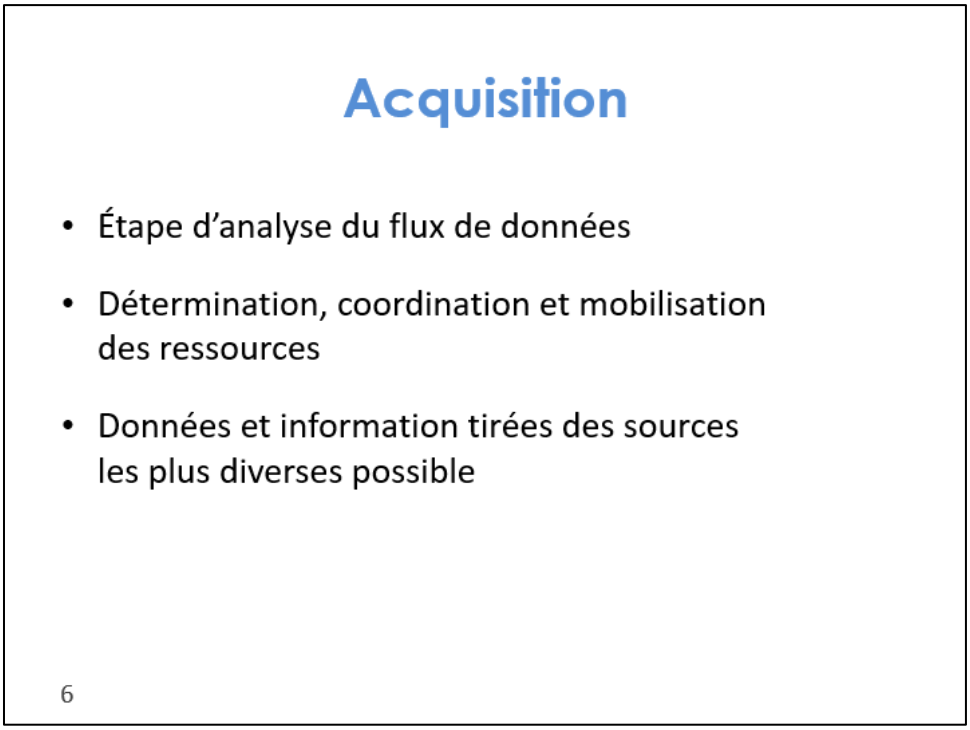

L'étape suivante est l'acquisition de données ou d'informations, qui permettront de passer à l'étape suivante du cycle, l'analyse.

L'acquisition consiste notamment à mobiliser les moyens d'acquisition de la mission dans le but d'acquérir de l'information qui répondra aux besoins en renseignement du commandant.

Sachez que la section du renseignement militaire dispose rarement de cette autorité, laquelle revient normalement à la section des opérations. Par conséquent, la cellule doit s'efforcer d'établir des relations avec les autres unités, en particulier la section des opérations, afin de favoriser la compréhension et le soutien mutuels.

Elle doit également fournir une rétroaction, positive ou négative, aux moyens d'acquisition, dans le but d'améliorer le processus d'acquisition et d'établir et d'entretenir des relations positives.

À noter que les missions ne dépendent pas uniquement des moyens d'acquisition organiques. Elles peuvent également obtenir des renseignements auprès des États membres ainsi que d'autres entités extérieures à la mission ; elles doivent, dans ce cas, établir des mécanismes pour faciliter la réception et le traitement sécurisés de ces produits. Les modalités de partage et d'acquisition légale des informations seront contenues dans le plan d'appui renseignement de la mission.

Diapositive 7

Analyse

- Processus par lequel les données et l'information deviennent du renseignement
- Collecte et intégration – regroupement et consignation de l'information pour récupération, comparaison et évaluation
- Évaluation – examen d'information pour en déterminer la fiabilité et la crédibilité

7

L'analyse est la partie essentielle du cycle du renseignement : des données et des informations brutes, non traitées et provenant de l'ensemble des sources mobilisées sont fusionnées et converties en renseignements qui répondront à des besoins énoncés ou prévus.

Diapositive 8

Analyse

- Analyser : Décomposer méthodiquement l'information pour en extraire les éléments constitutifs ; en examiner chaque élément constitutif dans le but de déterminer des corrélations ; procéder à un raisonnement visant à déterminer la signification de l'information.
- Interprétation : Interpréter les nouveaux renseignements obtenus à l'aune des connaissances et évaluations existantes pour rendre les prévisions plus précises.

8

Il faut s'efforcer de donner une dimension prévisionnelle à l'analyse. Elle doit prendre en compte un événement ou un incident, une tendance ou une menace, et déterminer pourquoi ils surviennent, quelles en sont les conséquences probables et quelles en sont les incidences pour la mission des Nations Unies.

Une analyse de qualité met en garde contre de possibles événements ou actions susceptibles de menacer l'exécution efficace de la composante du mandat portant sur la protection du personnel des Nations Unies et des civils.

Diapositive 9

Diffusion

- Processus de distribution de produits du renseignement mis en forme
- Pour les utilisateurs, aux fins de prise de décisions et de planification
- Selon les principes de « besoin d'en connaître » et de « besoin de partager »
- Les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire doivent être signalées

9

L'étape finale du cycle du renseignement consiste à communiquer ou à distribuer les renseignement produits mis dans un format adéquat aux décideurs et aux autres membres du personnel compétents de la mission. La diffusion des produits de renseignement se fait conformément aux concepts de « besoin d'en connaître » et de « besoin de partager ». Il faut noter que les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire telles que la traite, la violence sexuelle liée aux conflits et les crimes contre les enfants appellent impérativement dénonciation.

Certaines informations doivent être communiquées immédiatement aux responsables s'il manque de temps pour les traiter complètement. On peut penser aux données périssables, telles que les menaces pesant sur la population civile ou la protection de la force. Les informations non traitées doivent toutefois faire l'objet de réserves adéquates. Le commandant doit notamment être informé si les informations n'ont pas encore été corroborées ou validées, ou si elles proviennent d'une seule source.

Des protocoles de diffusion bien établis doivent être en place pour garantir que les produits du renseignement parviennent rapidement aux responsables de manière sécurisée.

☞ *Note à l'intention du formateur : Rappelez aux participants que même le meilleur produit de renseignement est inutile s'il ne parvient pas à son public cible en temps voulu.*

Diapositive 10

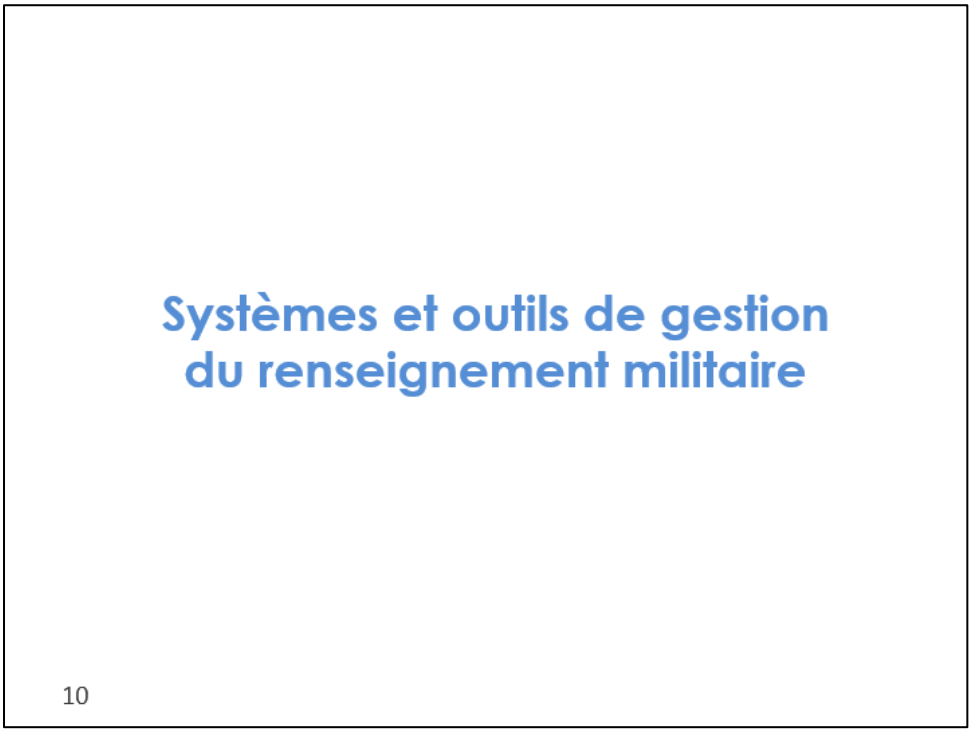

Après avoir vu les principes, nous allons maintenant parler des outils et des systèmes de gestion qui contribuent au cycle du renseignement.

Diapositive 11

Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (MICM)

- Les missions doivent établir un mécanisme pour diriger et superviser le cycle du renseignement dans les opérations de maintien de la paix
- De concert avec le JMAC, le JOC, les composantes concernées et le DDSS
- Exécuté par un organe autonome ou le JMAC
- Coordonné par le chef d'état-major de la mission

11

Les missions doivent établir des mécanismes de gestion du renseignement. Étant donné que les besoins et capacités en matière de gestion du renseignement diffèrent considérablement d'une mission à l'autre, les mécanismes et les outils nécessaires peuvent également varier. Ainsi, l'application de ces outils aux systèmes de renseignement des missions doit être adaptée de manière appropriée aux conditions particulières de la mission.

La fonction du mécanisme est de centraliser le contrôle, la direction et la coordination du système de renseignement de la mission. Le mécanisme peut être une structure indépendante, mais il arrive que ses fonctions soient exercées par la cellule d'analyse conjointe de la mission (JMAC, Joint Mission Analysis Cell).

Les fonctions du mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (MICM, Mission Peacekeeping-Intelligence Coordination Mechanism) sont de préférence coordonnées par le chef d'état-major de la mission en sa qualité de président du mécanisme. Les principales responsabilités du mécanisme consistent notamment à obtenir les orientations stratégiques des hauts responsables de la mission, à les traduire en besoins prioritaires en renseignement et en besoins en information, à élaborer et à tenir à jour le plan d'appui renseignement, à gérer le plan d'acquisition d'informations et les efforts associés et à satisfaire à tous les besoins en information des responsables.

Il devrait idéalement permettre d'assigner les divers besoins prioritaires en renseignement et besoins en information aux différentes composantes de la mission, selon leurs domaines de compétence. Par exemple, les besoins prioritaires relatifs à des questions politiques seraient probablement affectés au Centre d'analyse conjoint de la mission, tandis que ceux qui concernent la sécurité pourraient être confiés au Département de la sûreté et de la sécurité, à la composante militaire ou à la police des Nations Unies. Le plan d'acquisition d'informations à l'échelle de la mission est un outil permettant d'harmoniser les activités d'acquisition.

Le mécanisme doit se réunir régulièrement afin que tous les organes producteurs de renseignement de la mission partagent l'information pour éviter que rien ne se perde et que toutes les tendances puissent être relevées.

L'essentiel, c'est de retenir que vous ne travaillez pas en vase clos.

Diapositive 12

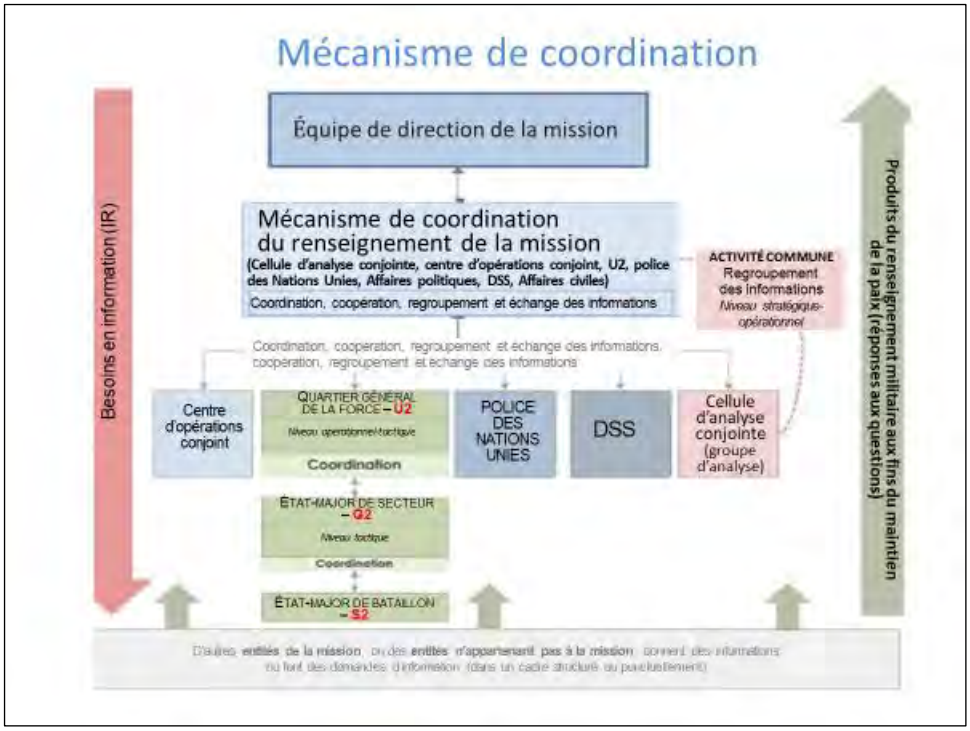

Le mécanisme coordonne la fonction de renseignement à l'échelle de la mission. Le schéma illustré souligne l'importance du mécanisme.

Comme on le constate, une mission de maintien de la paix des Nations Unies compte plusieurs entités de renseignement, chacune ayant ses propres rôles et responsabilités.

Il est impératif d'établir un mécanisme pour centraliser le contrôle des activités de renseignement et ainsi garantir la concertation des efforts de renseignement tout au long de la mission.

Interaction. Demandez aux participants d'expliquer comment le mécanisme coordonne les entités de renseignement de la mission. Réponses requises : l'imposition d'un plan d'acquisition d'informations à l'échelle de la mission qui donne à chaque entité la tâche d'acquérir des informations pour répondre à un ou plusieurs besoins prioritaires en renseignement du chef de mission ; l'assurance que les entités se réunissent périodiquement afin de mettre les informations en commun. Par exemple, les informations d'ordre politique acquises par la cellule d'analyse conjointe de la mission peuvent souvent donner au service U2 une meilleure appréciation de la situation.

Diapositive 13

Plan d'appui renseignement de la mission (MISP)

- Concept d'opérations de renseignement aux fins de maintien de la paix
- Méthodes d'utilisation acceptables et inacceptables
- Considérations particulières à observer
- Outils de gestion de l'information
- Dispositions pour le partage de l'information

13

Le plan d'appui renseignement de la mission (MISP, Mission Peacekeeping-Intelligence Support Plan) décrit le cadre dans lequel le cycle de renseignement sera exécuté et indique les principaux éléments à observer lors de l'orientation du cycle et de l'exécution des tâches qui y sont prévues. Il peut être classifié par le président du mécanisme si ce dernier, en consultation avec le chef de la mission, le juge nécessaire.

Diapositive 14

Plan d'acquisition d'informations de la mission (MIAP)

- Outil d'orientation le plus important
- Catalyseur du cycle du renseignement militaire
- Document évolutif
- Révisé selon l'évolution de la situation
- Communiqué aux moyens d'acquisition
- Base pour les ordres d'exécution

14

Le plan d'acquisition d'informations de la mission (MIAP, Mission Information Acquisition Plan) est l'outil le plus important pour la définition de l'orientation et c'est ce qui permet d'enclencher le cycle du renseignement. C'est un document appelé à changer constamment en fonction de l'évolution de la situation, des nouveaux besoins critiques du commandant en matière de renseignement, des nouveaux plans et des nouvelles activités opérationnelles. Le besoin (orientation) doit être signé par le commandant parce qu'il requiert des ressources. Lorsqu'il est prêt, il est important que le plan soit communiqué de manière compréhensible à tous les capteurs chargés de l'acquisition en fonction de leurs capacités.

Les composantes de la mission doivent produire leur propre plan d'acquisition de renseignement (IAP, Information Acquisition Plan) en regroupant toutes les tâches imposées par la mission et les tâches déduites, en incluant les nouveaux besoins des responsables de la composante et en mobilisant les moyens de la composante, selon les priorités du commandant et les capacités des moyens.

Ce plan constitue la base d'un ordre pour exécution. Il peut être écrit et publié sous la forme d'un ordre d'opérations conformément aux instructions permanentes de la mission. Le personnel se fonde sur le PAI pour assigner des tâches aux moyens d'acquisition, les orienter et les gérer (qu'il s'agisse de moyens affectés ou attachés) de telle sorte que l'acquisition corresponde aux besoins exprimés. Il convient de noter que c'est l'officier des opérations qui mobilise les moyens d'acquisition d'informations qui ne sont pas sous le contrôle opérationnel de la cellule de renseignement militaire. En général, celle-ci

n'aura l'autorité de mobiliser que les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

Note à l'intention du formateur : Certains participants auront l'habitude de désigner le plan d'acquisition d'informations par le terme « plan de collecte d'informations » (ICP, Information Collection Plan). Le formateur peut leur expliquer qu'il s'agit d'une seule et même chose, mais que les Nations Unies utilisent le mot « acquisition » plutôt que « collecte » en raison des sensibilités politiques associées à ce dernier.

Diapositive 15

Points à retenir

- Les principes du renseignement militaire s'appliquent à la gestion du renseignement pour toutes les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- Le cycle du renseignement est le processus par lequel l'information est acquise, analysée et diffusée en fonction de besoins clairement définis.
- Les outils de gestion contribuent à la qualité des renseignements qui appuieront la prise de décisions militaires et l'exécution du mandat.

15

Résumé

En conclusion, nous souhaitons insister sur la nécessité d'adhérer aux principes, aux processus et aux paramètres en matière de renseignement pour le maintien de la paix présentés dans la leçon 1. Ce sont les assises du cadre de la gestion du cycle de renseignement et des systèmes et outils de gestion du renseignement des Nations Unies. Ce cadre constitue la clé du succès des services du renseignement. Voici ce qu'il faut retenir de cette leçon :

- Les principes du renseignement militaire informent toutes les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à toutes les étapes de la gestion du renseignement.
- Le cycle du renseignement est le processus par lequel l'information est acquise, analysée et diffusée en fonction de besoins clairement définis.
- Les outils de gestion contribuent à la qualité des renseignements qui appuieront la prise de décisions militaires et l'exécution du mandat.

Activité d'apprentissage

RESSOURCES
Aucune ressource requise.

DURÉE APPROXIMATIVE
10 minutes

PRÉPARATIFS
Demandez aux participants de répondre aux questions suivantes.

NOTE À L'INTENTION DU FORMATEUR
Renforcez l'apprentissage et testez les connaissances du groupe et des participants en leur posant ces questions. Discutez des réponses en groupe.

Question

Demandez aux participants d'expliquer pourquoi le renseignement important et comment l'officier de renseignement militaire et les autres membres d'état-major de la force participent au cycle du renseignement.

Leçon

1.3

Structure et rôles du renseignement militaire

La leçon

Pour introduire la leçon

Pour ouvrir la leçon de manière participative, demandez aux participants d'expliquer ce qu'ils comprennent de la structure et des rôles du renseignement militaire dans le cadre d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Pour qui travaillent-ils ?

***Note à l'intention du formateur** : Relisez les chapitres 2 et 3 du Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.*

Diapositive 1

Cette leçon constitue une présentation générale de la structure et des rôles du renseignement militaire. En tant qu'officier de renseignement militaire, vous devez vous imprégner de la mentalité des bérets bleus et être pleinement intégré au concept de mission, à l'environnement opérationnel et aux cadres de l'information et du renseignement. Vous possédez des compétences et caractéristiques uniques qui ajoutent une dimension particulière à l'exécution des tâches de renseignement et, par conséquent, du mandat de la mission. Votre qualification et votre expérience vous rendent aptes à proposer une perspective prédictive de ce qui se passe sur le terrain et à éclairer la vue d'ensemble des opérations. C'est par vous que l'information entre dans le processus de prise de décisions militaires.

Diapositive 2

Contenu

- Structures du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Rôles et responsabilités

Voici la matière qui sera traitée dans la leçon.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer les structures, les rôles et les responsabilités du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Expliquer les structures, les rôles et les responsabilités du renseignement militaire

À l'issue de cette leçon, vous devrez pouvoir faire ce qui vous est demandé dans la diapositive. Veuillez prendre quelques instants pour lire et assimiler ce que vous devez faire. Vous pourrez ainsi vous concentrer sur les aspects les plus importants de la leçon.

Diapositive 4

Structures du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

- Renseignement stratégique pour le maintien de la paix (SPKI)
- Renseignement opérationnel pour le maintien de la paix (OPKI)
- Renseignement tactique pour le maintien de la paix (TPKI)

Message clé : Le renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies comporte trois niveaux : le renseignement stratégique (SPKI, Strategic Peacekeeping Intelligence), le renseignement opérationnel (OPKI, Operational Peacekeeping Intelligence,) et le renseignement tactique (TPKI, Tactical Peacekeeping Intelligence).

Le cycle du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies comprend l'orientation, l'acquisition, la collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Il est nécessaire pour éclairer la prise de décisions à tous les échelons de la structure des Nations Unies.

Diapositive 5

Le renseignement stratégique est nécessaire pour appuyer les consultations et la prise de décisions du Conseil de sécurité du Siège des Nations Unies, à New York. À ce niveau, tous les départements de l'ONU qui jouent un rôle dans les opérations de maintien de la paix disposent de services d'information et d'analyse.

Le Bureau des affaires militaires, qui fait partie du Département des opérations de paix (DPO), est doté d'un Service des opérations militaires en cours (CMOS, Current Military Operations Service), qui gère en temps réel les informations communiquées par la composante militaire des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que d'une Équipe d'évaluation (AT, Assessment Team) constituée de spécialistes du renseignement qualifiés et expérimentés, qui évalue le renseignement intéressant les opérations de maintien de la paix à l'échelle régionale.

Le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) est doté d'un Service de l'analyse des menaces et des risques, qui fournit des évaluations de menaces à l'échelle régionale ou nationale aux équipes de terrain et veille à la sûreté et la sécurité du personnel civil.

En outre, les structures régionales uniques, qui rendent compte à la fois au DPO et au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA), fournissent des orientations stratégiques et opérationnelles aux missions.

Enfin, l'Équipe de coordination du renseignement dans les opérations de maintien de la paix (PICT, Peacekeeping-Intelligence Coordination Team), qui relève du Bureau du

Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, est responsable de la coordination des activités de renseignement dans le domaine du maintien de la paix qui sont menées par l'ensemble des parties prenantes, tant au Siège que sur le terrain ; il lui incombe également de veiller au respect du cadre général relatif au renseignement dans les opérations de maintien de la paix.

Le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises (UNOCC, UN Operations and Crisis Centre) surveille et présente des mises à jour sur l'évolution de la situation sur le terrain, émet des « alertes » en cas d'incidents ou d'événements majeurs, produit des rapports de situation intégrés et des exposés quotidiens, et fournit de l'information et des renseignements aux missions sur le terrain et au Siège des Nations Unies.

Diapositive 6

Structure OPKI

- Centre d'analyse conjoint de la mission (JMAC)
- Centre d'opérations conjoint (JOC)
- Service de renseignement militaire aux fins du maintien de la paix du quartier général de la force (U2)
- Unité de renseignement sur la criminalité dans les opérations de maintien de la paix (CPKIU)
- Conseiller en chef pour la sécurité (CSA)
- Autres entités

Message clé : Les renseignements de niveau opérationnel sont ceux qui aident le commandant d'une force des Nations Unies à prendre des décisions. Combinés avec ceux qui proviennent d'autres entités d'une mission, les informations recueillies et les renseignements produits à ce niveau facilitent la prise de décisions par le chef de mission/Représentant spécial du Secrétaire général, qui a souvent une optique plus stratégique.

Centre d'analyse conjoint de la mission (JMAC)

La cellule d'analyse conjointe est une entité intégrée composée de personnel civil, militaire et de police établie pour appuyer la planification et la prise de décisions à l'échelle d'une mission grâce à des analyses et à des évaluations prévisionnelles intégrées. Elle répond aux besoins en information du chef de la mission et de l'équipe de direction de la mission en élaborant un plan d'acquisition d'informations à l'échelle de la mission, qui est le résultat de la collecte et de l'analyse d'informations en provenance de toutes les sources disponibles, et en détectant les menaces et autres enjeux susceptibles de compromettre l'exécution du mandat.

La cellule recueille et examine les informations en provenance de multiples sources, puis réalise des analyses et des évaluations intégrées portant sur le moyen et le long termes aux fins de la planification, de la prise de décisions et de la gestion de crise aux niveaux stratégique et opérationnel, ainsi qu'en situation d'urgence. Dans certaines missions, elle joue un rôle moteur important dans le mécanisme de coordination du renseignement

aux fins du maintien de la paix, qui dirige et supervise l'exécution du cycle du renseignement au sein de la mission.

Le chef de la cellule est un civil, qui rend compte directement au chef de la mission. La Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix indique que le chef de la cellule peut, dans certains cas, diriger le mécanisme de coordination. L'ensemble des renseignements militaires touchant le maintien de la paix et toutes les autres informations pertinentes doivent être communiqués à la cellule et au mécanisme de coordination, en particulier s'ils ont trait aux besoins de l'équipe de direction de la mission en matière de renseignement ou au plan d'acquisition d'informations.

Centre d'opérations conjoint (JOC)

Le centre d'opérations conjoint est une entité intégrée qui a pour mission d'appuyer la prise de décisions par l'équipe de direction d'une mission et le Siège de l'ONU ; il communique un ensemble d'informations qui permet d'apprécier la situation dans le cadre d'activités régulières ou en cas d'événement imprévu. Les centres d'opérations conjoints sont également responsables de la coordination de l'activité opérationnelle des composantes, l'objectif étant que les activités menées soient complémentaires et cohérentes. Le centre d'opérations conjoint acquiert et collige l'ensemble des informations relatives aux situations en cours, il reçoit des rapports de l'ensemble des entités des Nations Unies présentes sur un théâtre d'opération et dispose d'une capacité de suivi 24 heures sur 24. Il s'emploie à établir des liens favorisant l'échange d'informations et les relations de travail avec les entités compétentes, qu'il s'agisse de l'équipe de pays des Nations Unies ou de l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

Le centre d'opérations conjoint fait porter son action sur les opérations en cours, mais il peut aussi apporter un appui à la planification à court terme. Les informations communiquées par le centre à ses clients doivent être représentatives de la composition de la mission (qui peut être multidimensionnelle ou prendre la forme d'une opération de maintien de la paix plus traditionnelle). S'agissant du renseignement militaire aux fins du maintien de la paix, le Centre d'opérations conjoint et la cellule d'analyse conjointe alignent leurs activités dans le cadre du MICM afin d'éviter toute lacune dans l'appréciation de la situation et l'appui analytique destinés à l'équipe de direction d'une mission. Le centre d'opérations conjoint doit être basé dans le même espace opérationnel que le centre d'opérations militaires, le centre d'opérations de la police et le centre des opérations de sécurité, ou leurs équivalents le cas échéant.

La composante militaire doit s'assurer que les comptes rendus de situation et autres informations pertinentes sont transmis au centre d'opérations conjoint quotidiennement, voire plus fréquemment si nécessaire. Il est important de prendre conscience du fait qu'une relation de partage doit être bilatérale et que le centre d'opérations conjoint doit également fournir à la composante militaire les éléments d'information dont elle a besoin. Les principes gouvernant le partage de telles informations doivent être décrits brièvement dans le plan d'appui renseignement de la mission.

Service de renseignement militaire aux fins du maintien de la paix du quartier général de la force (U2) Le service U2 fait de toute évidence partie de la structure de renseignement militaire aux fins du maintien de la paix, mais aussi de la structure de renseignement opérationnel d'une mission. Les unités militaires des échelons inférieurs à celui du QG de

la force (FHQ, Force Headquarters) sont souvent les mieux placées pour appréhender la situation tactique et communiquer des orientations précieuses à cet égard. Les renseignements de nature tactique obtenus par le service U2 sont une dimension importante du renseignement opérationnel dont les Nations Unies ont besoin aux fins du maintien de la paix.

Composante police/Unité de renseignement sur la criminalité dans les opérations de maintien de la paix (CPKIU) L'unité de renseignement sur la criminalité dans les opérations de maintien de la paix (CPKIU, Crime Peacekeeping-Intelligence Unit) fournit des renseignements précieux, recueillis dans une optique propre à la police.

Conseiller en chef pour la sécurité relevant du DSS Responsable de la sécurité du personnel civil des Nations Unies et chargé de dispenser des avis en la matière, le Conseiller en chef pour la sécurité et d'autres membres du personnel du DSS ont accès à des informations liées à la sécurité. En cette qualité, sa contribution à l'organisation du renseignement militaire aux fins du maintien de la paix est substantielle.

Autres entités Le personnel travaillant dans les domaines des affaires politiques, des affaires civiles, de la liaison, des affaires civiles-militaires, ainsi que le personnel chargé de l'exécution de mandats intéressant le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), sont des sources d'information d'une grande richesse. Lorsque c'est possible et approprié, le service U2 doit établir des liens avec ce personnel. Le chef du Centre d'analyse conjoint peut les inviter à se joindre au MICM.

Diapositive 7

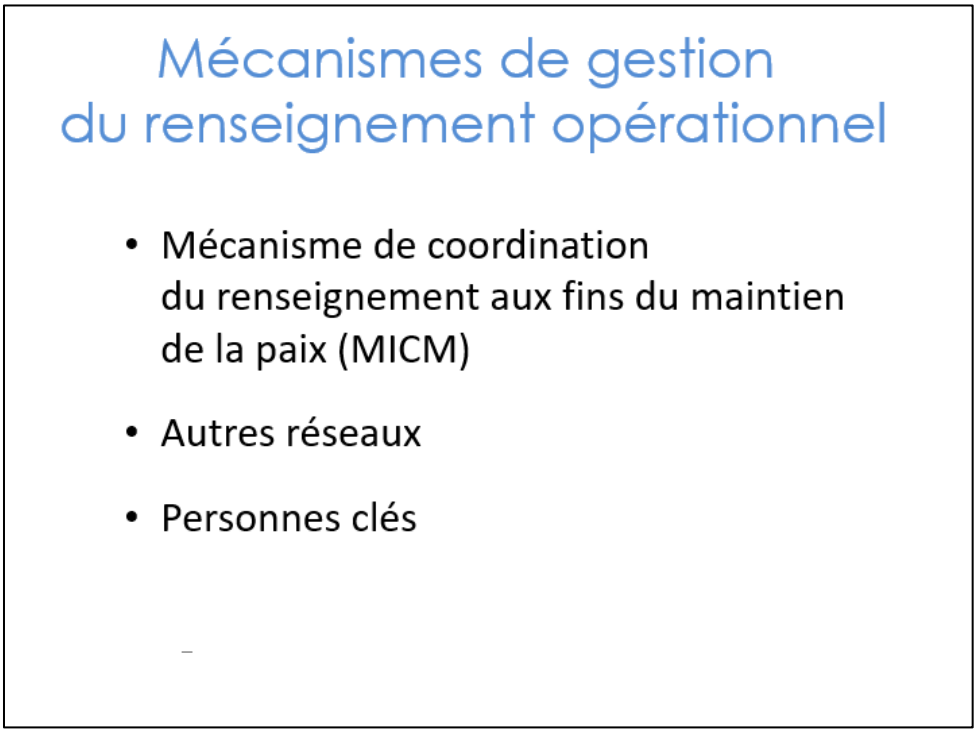

Message clé : Les mécanismes de gestion du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été établis pour améliorer la coopération et la coordination entre les fournisseurs de renseignement opérationnel tout au long d'une mission des Nations Unies.

Chaque entité qui contribue à une mission des Nations Unies (DSS, U2, police des Nations Unies, Centre d'opérations conjoint, Centre d'analyse conjoint) est une source de renseignement opérationnel ; toutefois, lorsqu'elles travaillent ensemble, le résultat obtenu est de meilleure qualité, fruit d'une meilleure coordination. Cette coopération est rendue possible au niveau opérationnel grâce à ces mécanismes.

Le noyau du mécanisme opérationnel est le mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix, qui oriente et supervise le cycle de renseignement de la mission.

Diapositive 8

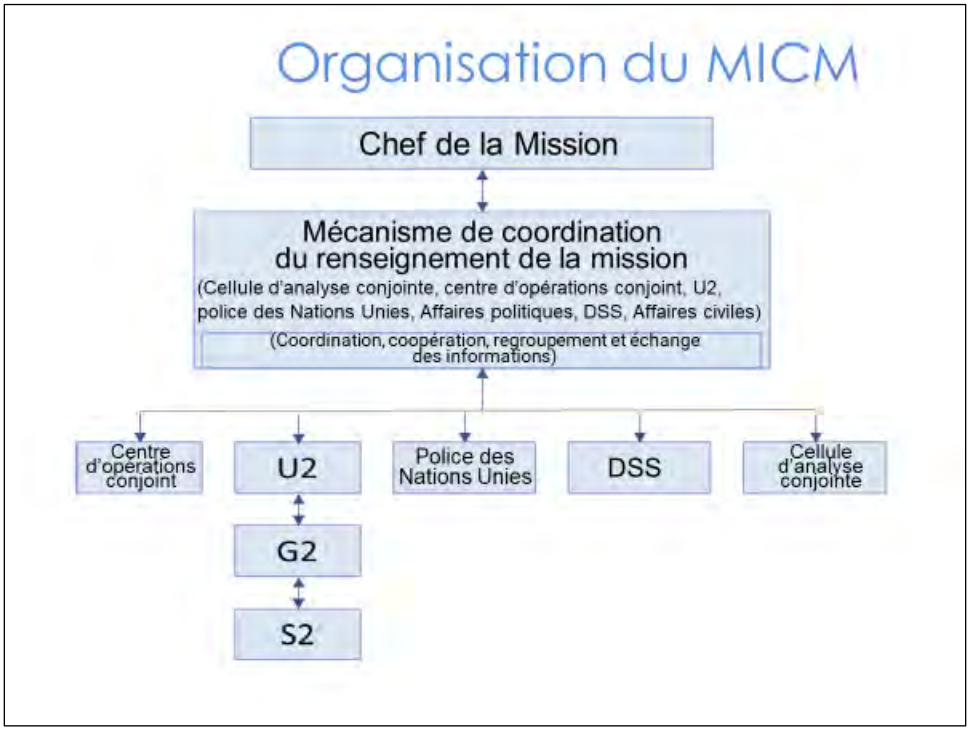

Cette diapositive présente le diagramme organisationnel du mécanisme. Le noyau du mécanisme opérationnel est le mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix, qui oriente et supervise le cycle de renseignement de la mission.

Cette diapositive montre la structure générique de l'organisation du mécanisme. La nature exacte de ce mécanisme varie d'une mission à l'autre, mais les éléments fondamentaux en sont les suivants :

- La structure englobe les entités de mission responsables de l'acquisition, de l'analyse et de la diffusion du renseignement (p. ex., Centre d'analyse conjoint, Centre d'opérations conjoint, DSS et composantes compétentes dans les domaines militaire et de la police [comme l'U2]). D'autres entités de la mission peuvent être invitées à participer, si nécessaire.
- La fonction du mécanisme est de centraliser le contrôle, la direction et la coordination du système de renseignement de la mission, l'exécution pouvant être décentralisée.
- Les fonctions du mécanisme sont de préférence coordonnées par le chef d'état-major de la mission à titre de président du mécanisme, par la cellule d'analyse conjointe de la mission ou par un organe autonome.

Les principales responsabilités du mécanisme sont décrites dans la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix. En voici quelques-unes :

- Définir des orientations stratégiques sur la base de consultations avec les hauts responsables de la mission et en tirer une liste des besoins en prioritaires en renseignement (PIR, Priority Intelligence Requirement) et des besoins en information ;
- Gérer le plan d'acquisition d'informations et les efforts déployés à cette fin en répondant à l'ensemble des PIR des hauts responsables de la mission ;
- Élaborer et actualiser régulièrement le plan d'appui renseignement.

Il est important de noter que certains PIR émanent du MICM et qu'ils seront inclus dans le plan d'acquisition d'informations de la force. Les représentants du commandant de la force (le plus souvent le chef de l'U2) doivent aussi participer aux réunions ordinaires des participants au mécanisme.

Diapositive 9

Mécanismes de gestion du renseignement

- Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (MICM) : JMAC, JOC, UNDSS, U2, UNPOL et autres entités
- Autres réseaux : Organisations internationales, ONG et structures de renseignement d'États hôtes
- Personnes clés : représentant spécial du Secrétaire général, représentant spécial adjoint du Secrétaire général, chef de composante militaire (FC), chef de composante police (PC)

Message clé : Outre le mécanisme, d'autres éléments pouvant jouer un rôle très important dans le mécanisme de gestion du renseignement pour le maintien de la paix méritent d'être mentionnés ici. Il s'agit d'autres réseaux liés aux organisations internationales, aux ONG et aux structures de renseignement de l'État hôte. Le représentant spécial du Secrétaire général est l'une des personnes les plus importantes qui contribuent au mécanisme.

Réseaux additionnels. Les missions peuvent communiquer avec des entités qui leur sont extérieures, comme d'autres organisations internationales et des organisations non gouvernementales, afin d'échanger des renseignements. Comme on l'a déjà souligné, le chef de la mission, ou ceux auxquels il a délégué son autorité, sont responsables et comptables de l'échange de telles données. À ce niveau, il faut également déterminer dans quelle mesure il est souhaitable ou nécessaire que le mécanisme agisse en liaison avec les structures de renseignement de l'État hôte. Le degré de contribution de celui-ci est susceptible de varier d'une mission à l'autre, en fonction du mandat, de la situation et de l'accueil fait à la présence des Nations Unies par l'État hôte.

Personnes clés. Plusieurs personnes, telles que le représentant spécial du Secrétaire général, le représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le chef de la composante militaire ou le chef de la composante police, jouent un rôle essentiel dans le processus de renseignement. À titre d'exemple, le Représentant spécial du Secrétaire général doit faire connaître ses priorités au mécanisme. Il faut toujours garder à l'esprit que cette personne occupe un poste unique, a des accès privilégiés

et participe à des réunions exclusives, ce qui en fait une excellente source potentielle d'informations.

Diapositive 10

Structure TPKI

- Appuie les commandants de niveau tactique des Nations Unies
- Fait remonter le renseignement local aux échelons supérieurs pour informer le tableau d'ensemble du renseignement opérationnel et stratégique
- Pour ce qui est du renseignement militaire, concerne le niveau sectoriel (G2) et l'échelon des bataillons (S2)
- Représentation sans doute similaire de la composante police et d'autres composantes de la mission

Message clé : Le renseignement tactique est nécessaire à deux titres : pour appuyer le commandant d'échelon tactique, et pour communiquer des données locales tout au long de la chaîne afin qu'il soit possible de prendre des décisions d'ordre opérationnel et stratégique en matière de renseignement militaire.

Les entités chargées du renseignement tactique agissent au niveau sectoriel (G2) et à l'échelon des bataillons (S2) ; le plus souvent, les composantes police et civile de la mission sont également sollicitées.

Dans nombre de zones de mission de maintien de la paix des Nations Unies très étendues, le G2 doit également être en mesure de procéder à une analyse à court ou moyen terme en obtenant des informations auprès de sources multiples, aux fins de l'établissement de rapports de situation intégrés et d'évaluations prévisionnelles à l'appui de la prise de décisions, de la planification et de la gestion des crises par le commandant de secteur.

Ce n'est pas parce que le renseignement tactique est recueilli à l'échelon le moins élevé qu'il n'est pas important. Les informations qui sont acquises au niveau tactique, même non traitées, revêtent parfois une importance stratégique.

Diapositive 11

Structures, rôles et responsabilités

- Dispositif de renseignement militaire
- Autres éléments associés au renseignement militaire

Dans cette partie, nous examinerons les structures, les rôles et les responsabilités du service de renseignement militaire. Dans certaines missions, il pourrait y avoir d'autres éléments à prendre en compte.

Diapositive 12

Dispositif de renseignement militaire

- Service de renseignement du quartier général de la force (U2)
- Service de renseignement de l'état-major de secteur (G2)
- Service de renseignement de l'état-major de bataillon (S2)
- Équipe d'appui des compagnies en matière de renseignement (COIST)

Message clé : Le dispositif s'articule sur une structure hiérarchique centrale, composée du service U2 au niveau du QG de la force et de plusieurs entités subordonnées à l'échelon des secteurs (G2), auxquelles sont rattachées d'autres entités subordonnées à l'échelon des bataillons (S2). Il arrive aussi que des organisations ou d'autres structures de renseignement soient actives au niveau des compagnies.

Indépendamment de la taille et de l'échelle exactes de ses éléments constitutifs, cette structure hiérarchique a deux fonctions principales :

- Fournir des renseignements à la composante militaire des Nations Unies sur laquelle elle est alignée ;
- Contribuer à un réseau de renseignement militaire, qui prend la forme d'une chaîne dont les divers maillons concourent à l'utilisation optimale des renseignements collectés et analysés.

On trouvera ci-après un bref descriptif des fonctions et des tâches assignées à chaque niveau.

Service U2 (QG de la force). Le service U2 a pour responsabilité de fournir un appui en matière de renseignement militaire au commandant de la force et aux titulaires d'autres fonctions au QG, comme la planification et les opérations. L'ensemble de l'appui en matière de renseignement vise à rendre possibles une appréciation plus fine de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies, mais aussi à rendre plus efficaces les activités et les opérations liées à la protection des civils. À ce niveau, il y probablement plusieurs fonctions distinctes au sein de la structure de renseignement militaire qui contribuent aux étapes d'orientation, d'acquisition, d'analyse et de diffusion du cycle du renseignement.

Les évaluations du renseignement portent généralement sur le moyen et le long termes et visent à faciliter la planification par le commandant de la force ; elles sont également utiles en cas de crise. Les fonctions essentielles de l'U2 consistent à communiquer des évaluations du renseignement à l'appui de la prise de décisions et de mesures de protection de la force. Outre la nécessité de fournir un appui en matière de renseignement au QG de la force, il incombe à l'U2 de diriger et d'orienter la structure de renseignement militaire à l'échelle de la mission.

Cette responsabilité peut impliquer des décisions consistant par exemple à déterminer comment faire le meilleur usage de capacités analytiques ou d'acquisition limitées, le rythme auquel il convient de gérer le renseignement, et l'élaboration d'instructions permanentes en matière de renseignement. Le rythme de gestion du renseignement est fonction du plan d'appui renseignement, que l'U2 est chargé d'établir. Le personnel de l'U2 doit assister à l'ensemble des réunions du mécanisme et veiller à ce que des activités de liaison soient menées entre les entités chargées du renseignement militaire aux fins du maintien de la paix au niveau opérationnel. Il faut envisager d'avoir recours à des attachés de liaison.

Service G2 (état-major de secteur). Les fonctions du service G2, au niveau de l'état-major de secteur, sont similaires à celles de l'U2. Le G2 doit également donner effet à l'orientation définie par l'U2 dans le plan d'acquisition d'informations de la force et adhérer aux dispositions contenues dans le plan d'appui renseignement. Le plus souvent, le G2 est d'une taille inférieure à celle de l'U2, mais, généralement les professionnels du renseignement ne sont pas responsables de plus d'une étape du cycle du renseignement.

Service S2 (état-major de bataillon). Là encore, les fonctions exercées sont dans une large mesure les mêmes, à savoir rendre possible une appréciation plus claire de la situation et améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, mais aussi rendre plus efficaces les activités et les opérations menées en rapport avec la protection

des civils. En raison de la nature tactique de l'état-major de bataillon, les délais impartis pour les évaluations sont susceptibles d'être réduits. À ce niveau, il arrive le plus souvent, compte tenu de la taille limitée de l'effectif affecté au renseignement militaire, qu'une seule personne soit responsable de plus d'une étape du cycle du renseignement.

Équipe d'appui des compagnies en matière de renseignement. Il arrive que, en raison de la nature de la mission, une compagnie soit déployée dans une zone reculée ou pour exécuter une tâche spécifique. Dans de tels cas, il est souhaitable que l'état-major de la compagnie dispose d'un soutien en matière de renseignement. En sont généralement chargées deux personnes ayant reçu une formation appropriée, qui doivent être suffisamment aguerries pour être déployées dans des conditions relativement austères.

Diapositive 13

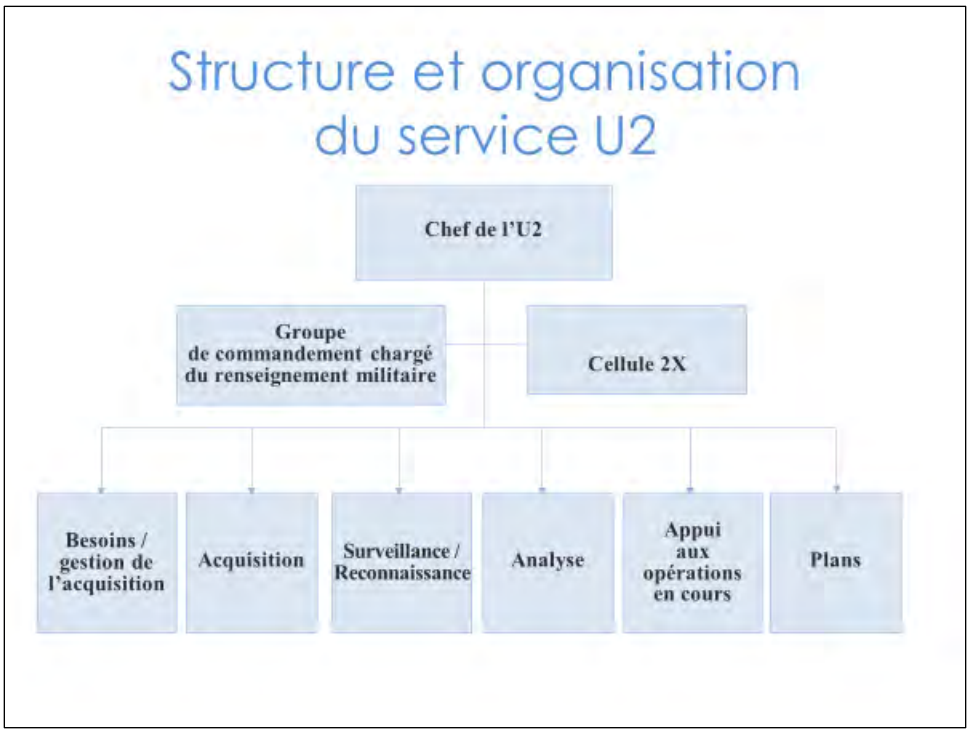

Message clé : La structure de l'U2 varie d'une mission à l'autre, mais c'est toujours un élément de la composante militaire. La structure et l'effectif de l'U2 sont fonction du mandat de la mission, de l'accord sur le statut des forces conclu entre l'État hôte et les Nations Unies, des paramètres d'acquisition d'informations qui ont été définis dans le plan d'acquisition d'informations et des capacités d'acquisition d'informations de la composante militaire.

L'U2 agit en qualité de responsable de la coordination avec les autres composantes et entités de la mission et peut solliciter l'appui du Siège de l'ONU si nécessaire. Il est important de noter que l'ensemble du personnel doit relever d'une classe et posséder une formation à la mesure des rôles et des responsabilités qui sont les siens. Au sommet de la hiérarchie se trouvent les dirigeants du service, qui assurent la direction et l'orientation de toutes les activités de renseignement militaire. Les sections inférieures exécutent les tâches de soutien liées à la gestion du cycle de gestion de renseignement. Selon l'effectif, toutes les sections devraient être représentées, et chaque tâche ou rôle devrait être assigné à une personne ou à un groupe. Examinons les responsabilités de chaque cellule/section de gauche à droite.

- La cellule de gestion des besoins en matière d'information et d'acquisition de l'information (IRM&AM, Information Requirements Management and Acquisition

Management) gère et organise la collecte des renseignements provenant de diverses sources. Le service de collecte d'une organisation chargée du renseignement peut essayer de valider les informations qu'il recueille. Généralement, la cellule n'analyse pas la portée.

- L'organe d'acquisition est chargé d'évaluer les ressources nécessaires pour répondre aux besoins en information et de les mobiliser.

- La section de surveillance et de reconnaissance (PKISR, Peacekeeping Intelligence surveillance and reconnaissance) assure l'interface entre la discipline du renseignement et les moyens de surveillance et de reconnaissance militaires afin d'optimiser l'emploi de ses capteurs et de gérer les informations qu'ils recueillent.

- La section d'analyse rassemble les informations provenant de multiples échelons et sources dans le but d'élaborer des produits de renseignement qui répondent aux besoins du commandant et d'épauler celui-ci au cours du processus de prise de décisions militaires.

- La section du renseignement existante fait le suivi de l'information et du renseignement dès la collecte, les diffuse en fonction de la nécessité opérationnelle et de l'incidence potentielle sur les opérations en cours et éclaire la vue d'ensemble des opérations.

- La section de la planification élabore des produits de renseignement pour soutenir les opérations à venir. Elle facilite et soutient le processus de planification militaire des opérations à venir et d'élaboration des plans d'urgence.

- D'autres sections/cellules peuvent être mises sur pied si la situation l'exige et que du personnel est disponible, comme une section du renseignement tiré du domaine public (OSINT) et une cellule de production (analyse), ou, en fonction des moyens de détection et des unités à la disposition de la mission, une cellule de surveillance et de reconnaissance, une cellule de renseignement géospatial ou d'imagerie, une cellule d'interception des transmissions ou encore une cellule de renseignement de source humaine.

Diapositive 14

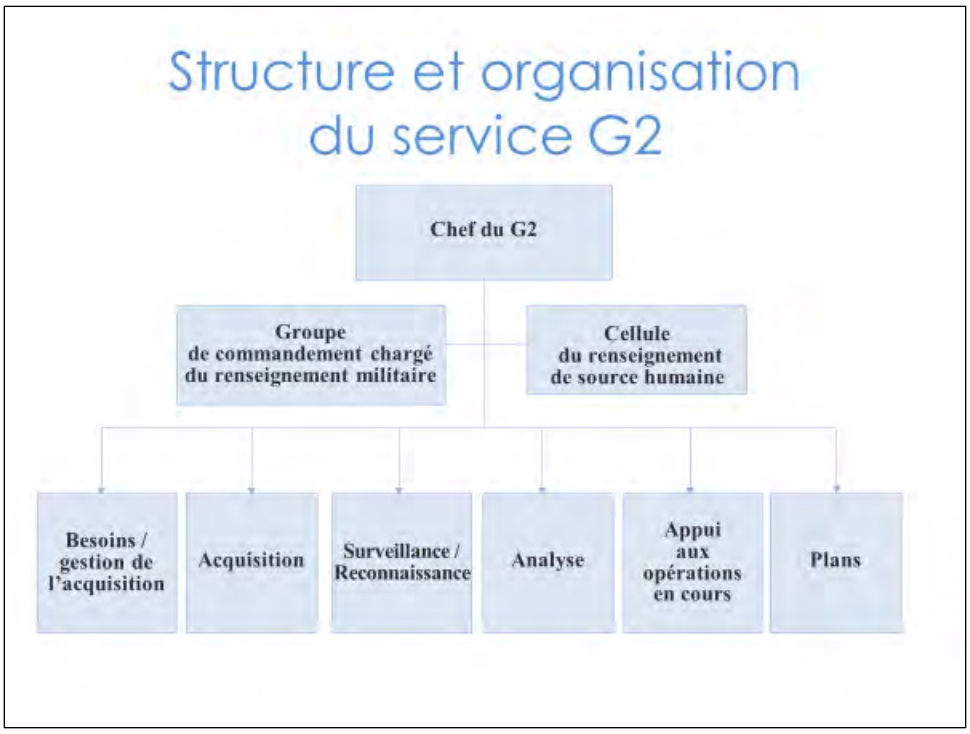

Le G2 prend en charge, pour un secteur, toutes les questions relatives aux opérations touchant le renseignement et la sécurité militaire aux niveaux tactique et opérationnel dans les limites de la zone de responsabilité (AoR, Area of Responsibility) à l'échelon des bataillons. La structure recommandée est présentée dans la diapositive. Les rôles et fonctions des cellules/sections sont semblables à ceux des sections/cellules du service U2.

Demandez aux participants d'expliquer les différences structurelles entre les services U2 et G2 et les raisons pour lesquelles elles existent.

Diapositive 15

Rôles et responsabilités des services U2/G2

- Gère le cycle du renseignement militaire – orientation, acquisition, analyse et diffusion
- Activités d'acquisition d'informations menées en réponse aux besoins de la mission/force
- Moyens appropriés mobilisés pour l'acquisition d'informations pertinentes
- Informations reçues enregistrées dans une base de données centrale et disponibles pour le personnel compétent

Rôles et responsabilités du service U2/G2 :

- Gère le cycle du renseignement militaire, conformément à la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix et au Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, au fil des étapes d'orientation, d'acquisition, d'analyse et de diffusion. Il s'agit de faire en sorte que, pour prendre des décisions, le commandant de la force reçoive tout l'appui nécessaire sous la forme de produits de renseignement opportuns, succincts et pertinents ;
- Veille à ce que ses activités d'acquisition d'information soient menées conformément aux besoins prioritaires en renseignement et aux autres besoins en information intéressant la mission et la force. À cette fin, l'U2 tient à jour un plan d'acquisition d'informations pleinement aligné sur les besoins prioritaires du chef de la mission et du QG de la force. Ces divers éléments sont régulièrement actualisés ;
- Veille à ce que des moyens appropriés soient mobilisés pour l'acquisition d'informations pertinentes ;
- Veille à ce que toutes les informations reçues soient enregistrées dans une base de données centrale et disponibles pour le personnel compétent.

Diapositive 16

Rôles et responsabilités des services U2/G2

- Tient à jour un registre des sources d'information
- Produit des renseignements opportuns, pertinents, concis et prédictifs
- Détermine les tendances
- Assure l'exhaustivité et le maintien à jour de l'appréciation « renseignement » (PIE)
- Appuie toutes les opérations pour lesquelles on ne peut disposer que de renseignements de court terme

Cette diapositive fait suite à la précédente.

- Tient à jour un registre des sources d'information ;
- Fournit des produits de renseignement opportuns, pertinents, concis et anticipatifs à l'appui de la mise en œuvre effective des éléments du mandat concernant la protection du personnel des Nations Unies et des civils, et qui permettent une meilleure appréhension de la situation, le cas échéant ;
- Détermine les tendances pertinentes ;
- Veille à ce que le rapport de synthèse en matière de renseignement soit exhaustif et actualisé ;
- Appuie toutes les opérations pour lesquelles on ne peut disposer que de renseignements de court terme ;

Diapositive 17

Rôles et responsabilités des services U2/G2

- Mener une analyse de l'environnement opérationnel et des acteurs présents
- S'assurer que les questions de genre et de protection sont prises en compte dans les produits de renseignement
- Fournir des renseignements en temps opportun aux états-majors d'échelon supérieur ou subordonnés
- Représenter la composante militaire aux différents échelons

Rôles et responsabilités de l'U2

- Procède à une évaluation complète de l'environnement opérationnel (AOE, Assessment of the Operating Environment) et à une analyse exhaustive des acteurs présents dans l'ensemble de la zone de responsabilité opérationnelle ;
- Veille à ce qu'une analyse exhaustive de l'AoR et des acteurs qui y sont présents soit réalisée par toutes les unités subordonnées, jusqu'à l'échelon des compagnies, ou chaque fois qu'une nouvelle base opérationnelle avancée (FOB, Forward Operating Base) est établie. Effectue une évaluation détaillée de l'environnement opérationnel dans tous les domaines qui présentent un intérêt pour la composante militaire, à savoir : protection des sites civils, ensemble des bases opérationnelles avancées et autres domaines touchant la mise en œuvre du mandat, tels que définis par le commandant de la force ;
- Travaille de concert avec le conseiller militaire pour les questions de genre et de protection afin que les préoccupations y relatives soient systématiquement prises en compte dans l'ensemble des renseignements ;
- Veille à ce que l'ensemble des informations et renseignements pertinents soient communiqués aux états-majors de niveau supérieur et subordonnés, sans délai ;
- Représente la force à différents échelons.

Note à l'intention du formateur : Les services G2 ont des rôles et responsabilités similaires à ceux des services U2. Ils sont indiqués ci-après au bénéfice du formateur :

- Gère le cycle du renseignement militaire à l'échelon du secteur, conformément à la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix et au Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, au fil des étapes d'orientation, d'acquisition, d'analyse et de diffusion. Il s'agit de faire en sorte que, pour prendre des décisions, le commandant de la force reçoive tout l'appui nécessaire sous la forme de produits de renseignement opportuns, succincts et pertinents ;
- Veille à ce que ses activités d'acquisition d'information soient menées conformément aux besoins prioritaires en renseignement et aux autres besoins en information intéressant la mission et la force. À cette fin, le G2 tient à jour un plan d'acquisition d'informations pleinement aligné sur les besoins en information du QG de la force. Ces divers éléments sont régulièrement actualisés ;
- Veille à ce que des moyens appropriés soient mobilisés pour l'acquisition d'informations pertinentes ;
- Veille à ce que toutes les informations reçues soient enregistrées dans une base de données centrale et disponibles pour le personnel compétent.
- Tenir à jour son propre registre des sources d'information et le communique à l'U2 ;
- Fournit des produits de renseignement opportuns, pertinents, concis et anticipatifs à l'appui de la mise en œuvre effective des éléments du mandat concernant la protection du personnel des Nations Unies et des civils, et qui permettent une meilleure appréhension de la situation, le cas échéant ;
- Détermine les tendances pertinentes ;
- Appuie toutes les opérations pour lesquelles on ne peut disposer que de renseignements de court terme ;
- Effectue une évaluation complète de l'environnement opérationnel et à une analyse exhaustive des acteurs présents dans l'ensemble de la zone de responsabilité opérationnelle ;
- Veille à ce qu'une analyse exhaustive de l'AoR et des acteurs qui y sont présents soit réalisée par toutes les unités subordonnées, jusqu'à l'échelon des compagnies, ou chaque fois qu'une nouvelle base opérationnelle avancée est établie. Effectue une évaluation détaillée de l'environnement opérationnel dans tous les domaines qui présentent un intérêt pour la composante militaire, à savoir : protection des sites civils, ensemble des bases opérationnelles avancées et autres domaines touchant la mise en œuvre du mandat, tels que définis par le commandant de la force ;

- Travaille de concert avec le conseiller militaire, si les ressources du secteur le permettent, pour les questions de genre et de protection afin que les préoccupations y relatives soient systématiquement prises en compte dans l'ensemble des renseignements ;
- Veille à ce que l'ensemble des informations et renseignements pertinents soient communiqués aux états-majors de niveau supérieur et subordonnés, sans délai.

Diapositive 18

Autres éléments associés au renseignement militaire

- Unité de surveillance et de reconnaissance (PKISR)
- Cellule de centralisation du renseignement militaire (MASIC)

Message clé : En fonction de la mission, la structure du renseignement militaire peut comprendre des éléments supplémentaires, comme une unité de surveillance et de reconnaissance (PKISR, Peacekeeping-Intelligence Surveillance and Reconnaissance) ou une cellule de centralisation du renseignement militaire (MASIC, Military All-Source Information Cell).

L'effectif de l'unité de surveillance et de reconnaissance peut provenir d'un seul ou de plusieurs pays fournisseurs de contingents. La nature exacte des moyens dont une telle unité est dotée varie d'une mission à l'autre, mais essentiellement, elles visent à favoriser l'acquisition d'informations et la production de renseignements militaires. L'éventail des moyens à mobiliser est examiné plus en détail ci-après, mais il faut d'ores et déjà noter que les patrouilles de reconnaissance ont souvent autant d'utilité que le déploiement de systèmes de drones aériens. Le mieux est d'avoir recours à des capacités complémentaires les unes des autres.

Une cellule de centralisation du renseignement militaire est constituée d'une équipe chargée d'analyser les informations obtenues de diverses sources dans le but de permettre à une entité de renseignement militaire d'approfondir sa réflexion et de disposer d'éléments d'analyse plus nombreux. Cette bonification peut être rendue nécessaire par une pénurie de spécialistes ou parce que l'on bénéficie du concours

d'analystes dotés de spécialisations différentes travaillant ensemble pour apporter des réponses intégrées aux problèmes soulevés par le renseignement militaire ; il ne faut en effet pas seulement envisager les divers aspects et l'évolution d'un environnement opérationnel dans une perspective qui soit uniquement militaire. Cette approche globale est la garantie que l'ensemble des facteurs, des acteurs, des relations et des interactions pertinents sont pris en compte et analysés de manière à obtenir une compréhension exhaustive.

Diapositive 19

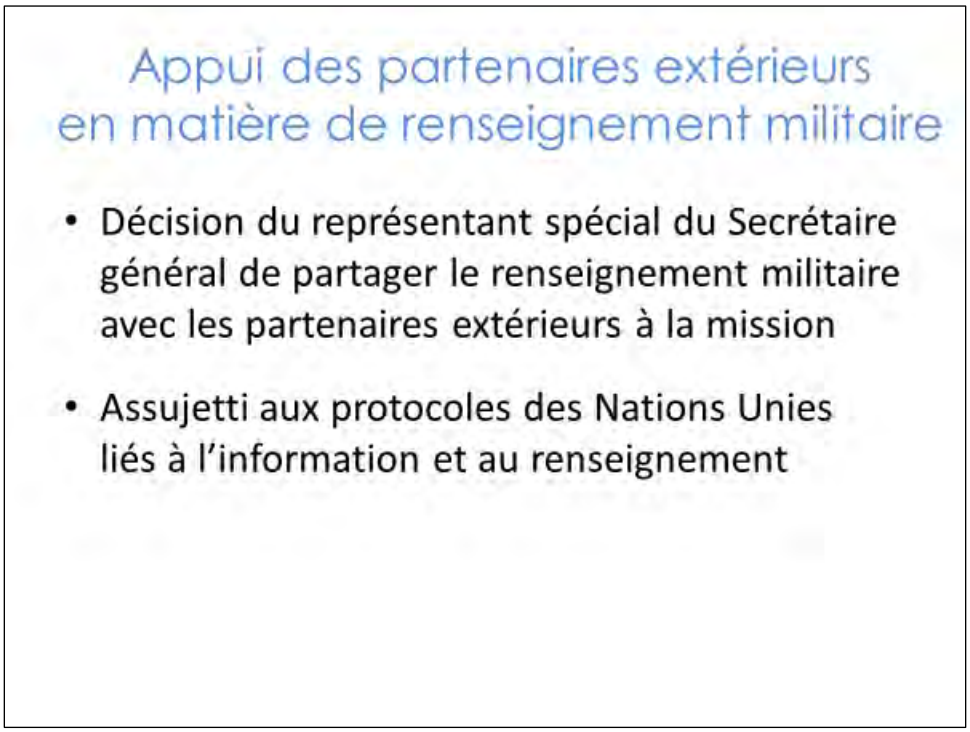

La mission des Nations Unies peut assister et soutenir les partenaires et les interlocuteurs extérieurs à la mission. Cet appui est toutefois régi par un ensemble de paramètres, d'exigences et de politiques. L'approbation du représentant spécial du Secrétaire général est requise dans tous les cas.

Diapositive 20

Points à retenir

- Structures, rôles et responsabilités dans le cadre du renseignement
- Structures, rôles et responsabilités dans le cadre du renseignement militaire

Résumé

Les participants doivent retenir ce qui suit de cette brève présentation de la structure et des rôles du renseignement militaire des Nations Unies :

- les structures, les rôles et les responsabilités du renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies ;
- les structures, les rôles et les responsabilités du renseignement militaire pour le maintien de la paix des Nations Unies.

Activité d'apprentissage

Structure et rôles du service S2

RESSOURCES
Trois ou quatre tableaux papier à feuilles mobiles, trois ou quatre grandes feuilles de papier, ruban adhésif

DURÉE
Total : 15 minutes

PRÉPARATIFS
Formez trois ou quatre équipes.

EXERCICE
Demandez aux participants de discuter d'une structure possible pour la section S2 à l'échelon du bataillon, puis d'énumérer et d'expliquer les rôles et responsabilités.

☞ NOTE À L'INTENTION DU FORMATEUR

Réponses :
Le service S2, à l'échelon des bataillons, apporte un appui au commandant de bataillon et au personnel sous la forme de produits de renseignement. Il exécute également des tâches liées à la sécurité dans le cadre du bataillon. En plus de ses responsabilités vis-à-vis du personnel du bataillon, le S2 définit les besoins en information et l'acquisition d'informations à l'échelon des compagnies et veille à la coordination de l'exécution de ces deux tâches.

Structure S2 suggérée

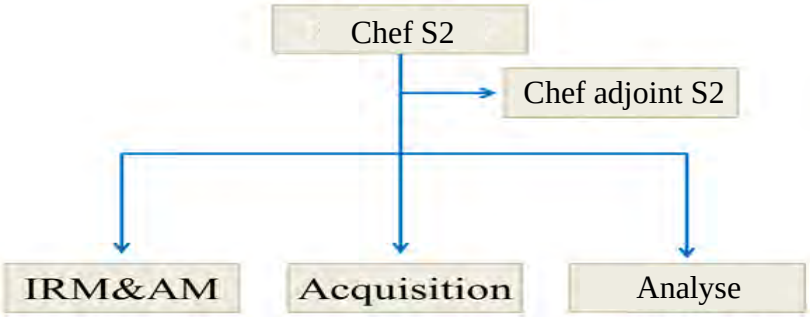

Chef S2 : Chef de l'état-major du renseignement militaire S2
Chef adjoint S2 : Contre-espionnage et sécurité de l'information

IRM & AM : Gestion des besoins en matière d'information et d'acquisition de l'information
Acquisition : Toutes les fonctions d'acquisition
Analyse : Soutien aux opérations en cours et à venir en matière de renseignement militaire pour le maintien de la paix

Rôles et responsabilités du S2 :

- Gère le cycle du renseignement militaire à l'échelon du bataillon, conformément à la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix et au Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, au fil des étapes d'orientation, d'acquisition, d'analyse et de diffusion. Il s'agit de faire en sorte que, pour prendre des décisions, le commandant de bataillon reçoive tout l'appui nécessaire sous la forme de produits de renseignement opportuns, succincts et pertinents ;

- Veille à ce que ses activités d'acquisition d'information soient menées conformément aux besoins prioritaires en renseignement et aux autres besoins en information intéressant le secteur. À cette fin, le S2 tient à jour un plan d'acquisition d'informations pleinement aligné sur les besoins en information de l'état-major de secteur. Ces divers éléments sont régulièrement actualisés ;

- Veille à ce que des moyens appropriés soient mobilisés pour l'acquisition d'informations pertinentes ;

- Veille à ce que toutes les informations reçues soient enregistrées dans une base de données centrale et disponibles pour le personnel compétent.

- Tient à jour son propre registre des sources d'information et le communique au G2 ;

- Fournit des produits de renseignement opportuns, pertinents, concis et anticipatifs à l'appui de la mise en œuvre effective des éléments du mandat concernant la protection du personnel des Nations Unies et des civils, et qui permettent une meilleure appréhension de la situation, le cas échéant ;

- Détermine les tendances pertinentes ;

- Appuie toutes les opérations pour lesquelles on ne peut disposer que de renseignements de court terme ;

- Effectue une évaluation complète de l'environnement opérationnel et à une analyse exhaustive des acteurs présents dans l'ensemble de la zone de responsabilité opérationnelle ;

- Veille à ce qu'une analyse exhaustive de l'AoR et des acteurs qui y sont présents soit réalisée par toutes les unités subordonnées, jusqu'à l'échelon des compagnies, ou chaque fois qu'une nouvelle base opérationnelle avancée est établie. Effectue une évaluation détaillée de l'environnement opérationnel dans tous les domaines qui présentent un intérêt pour la composante militaire, à savoir : protection des sites civils, ensemble des bases opérationnelles avancées et autres domaines touchant la mise en œuvre du mandat, tels que définis par le commandant de la force ;

- Travaille de concert avec le conseiller militaire, si les ressources du secteur le permettent, pour les questions de genre et de protection afin que les préoccupations y relatives soient systématiquement prises en compte dans l'ensemble des renseignements ;

- Veille à ce que l'ensemble des informations et renseignements pertinents soient communiqués aux états-majors de niveau supérieur et subordonnés, sans délai.

Leçon

1.4

Sécurité de l'information

La leçon

Pour introduire la leçon

Interaction. *Demandez l'avis des participants sur l'importance de la sécurité de l'information pour les opérations des Nations Unies. Demandez-leur également parler de leurs expériences et connaissances relativement aux mesures de sécurité de l'information et à la politique de sécurité de l'information des Nations Unies.*

Diapositive 1

Message clé : En tant qu'officier de renseignement militaire, n'oubliez pas que la sécurité de l'information doit être assurée tout au long du cycle de renseignement.

Dans cette leçon, nous vous donnerons une vue d'ensemble de ce qu'implique la sécurité de l'information et soulignerons son importance pour le cycle de renseignement.

Note à l'intention du formateur : Le formateur doit encourager les participants à poser des questions et tenter de susciter des échanges. Tous les participants sont invités à prendre part aux discussions de groupe en parlant de leurs expériences, de leurs connaissances et des activités d'apprentissage auxquelles ils ont déjà pris part.

Interaction. Demandez aux participants de parler au groupe de l'importance de la sécurité de l'information dans les opérations des Nations Unies et de dire ce qu'ils savent des mesures de sécurité de l'information et de la politique des Nations Unies en la matière.
Leurs réponses pourraient porter sur leur connaissance de cette politique ou sur l'importance d'assurer la sécurité de l'information.

Diapositive 2

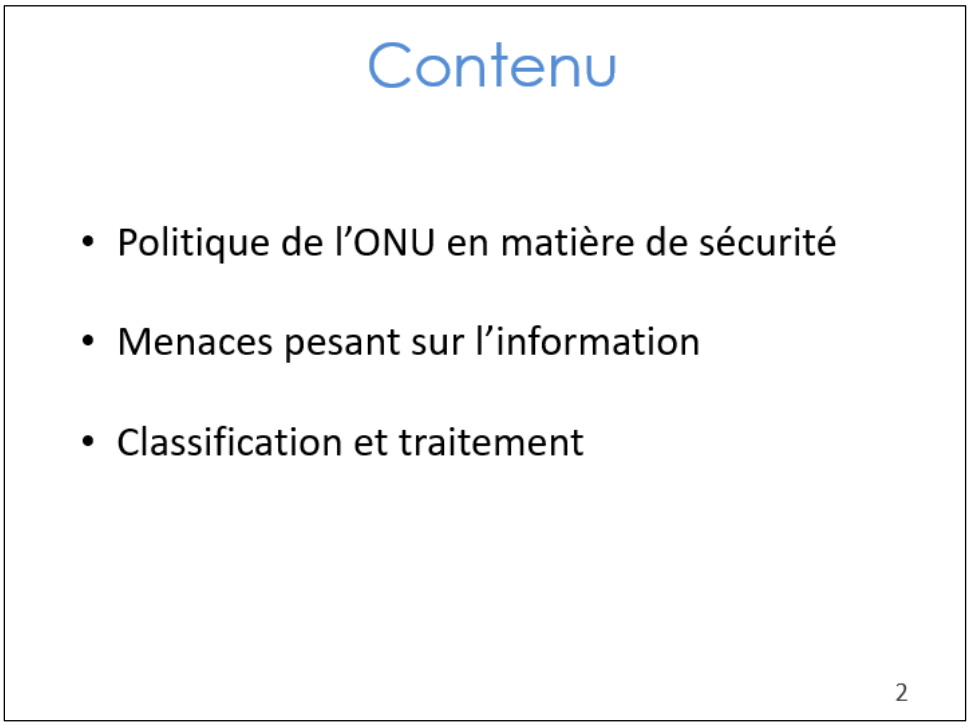

Dans cette leçon, nous traiterons des trois sujets présentés sur la diapositive. L'officier de renseignement militaire doit être à l'aise avec cette matière pour qu'il puisse contribuer à assurer la sécurité de l'information pendant le cycle du renseignement.

Dans un premier temps, nous aborderons les principes de sécurité applicables aux opérations des Nations Unies. La sécurité de l'information s'inscrit dans les objectifs de sécurité des Nations Unies. Nous parlerons ensuite de la politique des Nations Unies en matière de sécurité et des responsabilités de l'officier qui y sont énoncées, puis des questions liées à la sécurité de l'information, des objectifs, des sources exploitées par les acteurs mal intentionnés pour acquérir de l'information, de la classification et du traitement de l'information.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer les procédures des Nations Unies en matière de sécurité de l'information
- Décrire les aspects de l'information des Nations Unies que les acteurs porteurs de menace cherchent à acquérir
- Décrire les sources exploitées par ces acteurs dans le but d'acquérir de l'information
- Expliquer les principaux éléments de la politique des Nations Unies sur le classement et le traitement des informations sensibles ou confidentielles

3

Message clé : L'ensemble des procédures relatives au cycle du renseignement pourraient être compromises si le personnel des Nations Unies n'accorde pas l'importance nécessaire à la sécurité de l'information.

Pour renforcer les acquis, il convient de passer en revue les résultats de l'apprentissage. À l'issue de cette leçon, vous devriez être en mesure de comprendre les documents relatifs à la sécurité de l'information, de savoir comment garder l'information en sécurité et d'empêcher que l'information traitée tombe entre les mains d'un acteur porteur de menace.

Diapositive 4

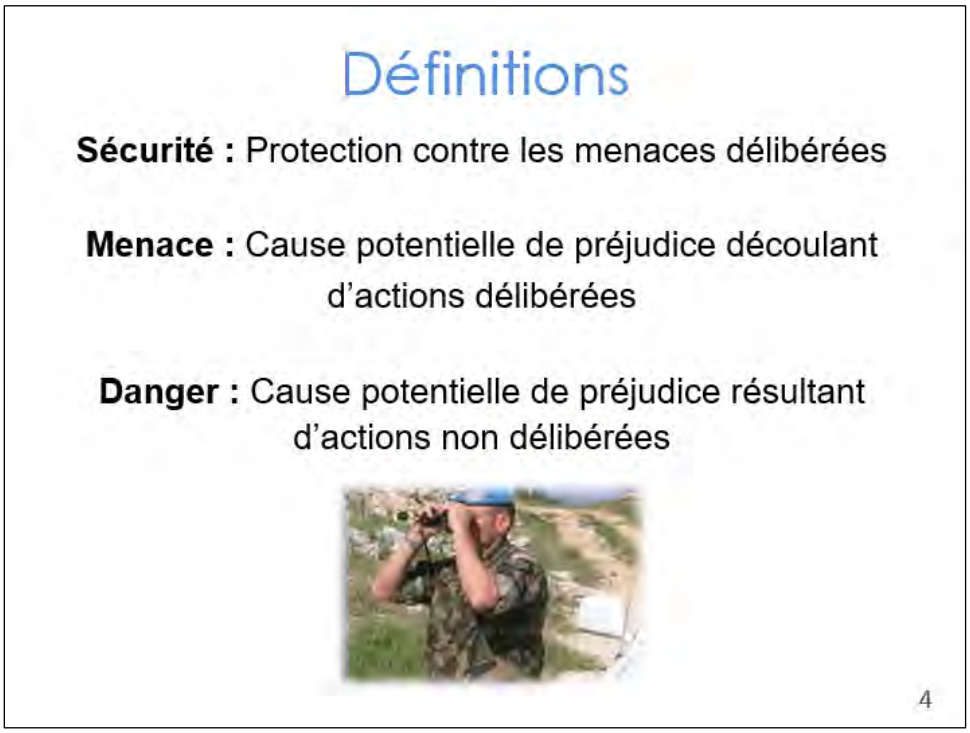

Examinons d'abord quelques définitions liées à la sécurité. Par menace, on entend une cause potentielle de préjudice découlant d'actions délibérées. Par danger, on entend une cause potentielle de préjudice résultant d'actions non délibérées.

La cellule de renseignement militaire doit toujours comprendre et présumer que la sécurité de l'information est menacée, et agir en partant du principe que des acteurs externes cherchent à s'infiltrer dans ses systèmes.

Interaction : Demandez aux participants d'énumérer les différents volets de la sécurité aux Nations Unies. Ils doivent répondre que la sécurité concerne trois aspects distincts :

- le personnel ;
- le matériel ;
- l'information.

Diapositive 5

Principes de sécurité

- Éléments essentiels à la réussite des opérations des Nations Unies
- Toute atteinte à la sécurité de documents ou d'informations officiels ou protégés
  - Compromet l'efficacité opérationnelle
  - Met des vies en jeu
- La responsabilité revient à tout le personnel des Nations Unies

Question : *Quelle entité est le premier responsable en matière de sécurité du personnel et des biens des Nations Unies ?*

5

La connaissance des principes de sécurité est essentielle dans toutes les activités de maintien de la paix. Toute menace à la sécurité, qu'elle soit matérielle ou informationnelle, peut mettre en jeu la vie du personnel des Nations Unies. La diversité et la multitude des environnements porteurs de menace dans lesquels sont menées les opérations des Nations Unies nécessitent des mécanismes pour faciliter la détection des menaces afin de permettre aux hauts responsables de les évaluer et de les atténuer.

Tout le personnel doit connaître les politiques, les procédures, les normes et autres dispositions du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS, United Nations Security Management System).

Interaction : Demandez aux participants s'ils savent qui est le premier responsable de la sécurité. Réponse : Selon le manuel de la sécurité des Nations Unies, la responsabilité première pour la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies incombe au gouvernement hôte. Le formateur doit également demander aux participants si, selon eux, ce gouvernement peut lui-même constituer une menace pour la sécurité de l'information. Il doit leur expliquer que le gouvernement hôte pourrait également chercher à accéder à de l'information sensible appartenant aux Nations Unies.

La responsabilité première pour la sécurité et la protection du personnel des organismes du système des Nations Unies, de leur conjoint et autres personnes à charge reconnues, de leurs biens et de ceux des organismes incombe au gouvernement hôte. Elle découle de la fonction normale et inhérente à tout gouvernement de maintenir l'ordre et de protéger les personnes et les biens sur son territoire. Dans le cas des organismes internationaux et de leurs représentants, on estime que le gouvernement a une responsabilité particulière en vertu de la Charte des Nations Unies et des accords qu'il a conclus avec les différents organismes.

Nonobstant ce qui précède et sans exonérer le gouvernement hôte de sa responsabilité, l'ONU a le devoir, en tant qu'employeur, de renforcer et, le cas échéant, de compléter la capacité du gouvernement hôte à remplir ses obligations lorsque le personnel des Nations Unies travaille dans des zones à risques, qui exigent des mesures d'atténuation allant au-delà de celles que l'on peut raisonnablement attendre du gouvernement hôte. À cet égard, en cherchant à établir et à maintenir des opérations dans des environnements peu sûrs et instables, le Système de gestion de la sécurité des Nations Unies adopte l'approche « comment rester » par opposition à « quand partir » comme principe fondamental de sa stratégie de gestion de la sécurité.

Diapositive 6

Message clé : Les participants doivent comprendre et être en mesure de trouver les documents pertinents aux opérations de sécurité.

Le personnel du renseignement doit comprendre les instructions permanentes relatives à la sécurité de la mission et les documents/publications des Nations Unies concernant les opérations de sécurité. Les personnes occupant certains rôles devront connaître certains de ces documents en profondeur.

☞ *Note à l'intention du formateur : Préparez les documents suivants à remettre aux participants :*
– ST/SGB/2007/6
– Manuel de sécurité des Nations Unies
– Préceptes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies
– Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix
– Manuel à l'usage des cellules d'analyse conjointe des missions
– Politique relative au renseignement dans les opérations de maintien de la paix

Interaction : Demandez aux participants s'ils connaissent la politique de sécurité des Nations Unies et encouragez-les à consulter et à lire le matériel de référence. Incitez les participants qui disent la connaître à discuter avec le groupe de leur compréhension des principes de sécurité.

Note à l'intention du formateur : Tous les participants devraient être invités à suivre la formation de base sur la sécurité de l'information des Nations Unies en ligne, accessible depuis la page d'accueil INSPIRA. Sur le terrain, le Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) fournira plus de détails sur cette formation, qui ne prend que deux heures à suivre en ligne.

Diapositive 7

La sécurité de l'information doit être assurée tout au long du processus de production des connaissances (cycle du renseignement). Pour ce faire, l'officier de renseignement militaire doit être conscient des menaces possibles, de qui doit traiter l'information, de la manière de la diffuser et de qui doit y avoir accès.

Interaction : Demandez aux participants s'ils savent à quelle étape du cycle du renseignement les menaces à la sécurité de l'information sont susceptibles de se manifester. Réponses acceptées :

- *Lors de l'étape de l'orientation, un acteur porteur de menace peut chercher à connaître les besoins prioritaires en renseignement de la mission de nous empêcher d'obtenir les informations requises.*
- *Pendant l'étape de l'acquisition, si un acteur est au fait des capacités d'acquisition, il peut prendre des mesures pour compromettre ou empêcher la tenue des activités d'acquisition d'informations de nos capteurs.*
- *Pendant l'étape de la diffusion, nous devons veiller à ce que les informations sensibles soient diffusées à ceux qui ont besoin de les connaître et par les canaux appropriés.*

Diapositive 8

Les informations produites ou traitées par les Nations Unies seront toujours ciblées par des acteurs porteurs de menace. Il est important de cerner les menaces, de comprendre leur *modus operandi*, de connaître leurs sources d'acquisition d'informations et de savoir assurer la sécurité de l'information tout au long du cycle du renseignement. Le niveau de menace doit être pris en compte dans la politique et les procédures de sécurité de l'information.

Interaction. Posez les questions suivantes aux participants :

1. *Dans quelle intention pourrait-on vouloir obtenir des informations des Nations Unies ?*

Réponse : Pour commettre un acte hostile contre le personnel ou le matériel des Nations Unies ; pour obtenir un avantage contre les Nations Unies ; pour empêcher les Nations Unies d'obtenir des informations ; ou pour mettre les Nations Unies dans l'embarras ou compromettre leur capacité d'agir.

2. *Quel est le principal élément d'information que la menace tente d'acquérir ?*

Réponse : La situation actuelle et future des forces des Nations Unies, leurs forces et faiblesses, et leurs emplacements actuels et futurs.

Diapositive 9

La cellule de renseignement militaire doit savoir comment l'acteur porteur de menace tente d'acquérir des informations.

Les principales sources employées pour les acquérir sont la surveillance et la reconnaissance ; l'officier de renseignement militaire doit informer adéquatement les unités sur les méthodes de surveillance et les indicateurs.

Chaque unité doit avoir conscience que les acteurs porteurs de menace cherchent à recueillir des informations au moyen d'une observation directe depuis le sol et depuis les airs (par exemple au moyen de drones) ; il peut s'agir de renseignements obtenus auprès de civils locaux.

Communications transmises par radio ou par lignes : Utilisez toujours les systèmes et canaux de communication prévus par les Nations Unies pour traiter les informations, jamais les canaux externes. L'utilisation de moyens de communication non officiels (téléphone portable personnel, compte courriel personnel, etc.) peut compromettre la sécurité de l'information.

Conversations : Le personnel du renseignement doit veiller à ne communiquer les aspects essentiels du renseignement pour le maintien de la paix qu'avec le personnel des Nations Unies qui détient l'autorisation appropriée. Vous devriez généralement éviter de donner de l'information des Nations Unies à des civils externes. Soyez au fait de l'information à laquelle ont accès les interprètes des Nations Unies ou d'autres organisations. Le personnel travaillant directement ou indirectement pour les Nations Unies peut transmettre de l'information à des acteurs porteurs de menace.

Diapositive 10

Classification et traitement

Classification et traitement de l'information sensible ou confidentielle

Niveaux de classification	
NON CLASSIFIÉE	On peut raisonnablement penser que la divulgation non autorisée **ne porterait pas préjudice** aux activités des Nations Unies.
CONFIDENTIELLE	On peut raisonnablement penser que la divulgation non autorisée **porterait préjudice** aux activités des Nations Unies.
STRICTEMENT CONFIDENTIELLE	On peut raisonnablement penser que la divulgation non autorisée **porterait un préjudice exceptionnellement grave** aux activités des Nations Unies.

Message clé : Connaissez le type d'informations traitées, leur classification et les procédures de sécurité à adopter conformément à la politique des Nations Unies en matière de sécurité.

Cette diapositive illustre les niveaux de classification de la politique. Le personnel du renseignement doit savoir comment appliquer ces définitions et prendre garde de ne pas les appliquer sans réfléchir ni de surclassifier inutilement l'information.

Si le rapport de renseignement comprend de l'information provenant d'une autre entité, il doit être classifié au niveau de classification attribué à l'information externe qui est le plus élevé. Par exemple, si l'information provient d'un câble codé strictement confidentiel, le rapport doit être classifié strictement confidentiel.

Diapositive 11

Classification et traitement

Considérations liées à la classification de l'information :

- Reçue de tiers ou envoyée à des tiers
- Met en danger la sûreté ou la sécurité de toute personne ou viole ses droits
- Met en danger la sécurité des États membres
- Porte préjudice à la conduite d'une opération ou d'une activité des Nations Unies
- Privilège juridique/enquêtes internes
- Documents internes/projets de documents

L'information jugée sensible du point de vue de sa classification comprend :

a) les documents créés par les Nations Unies qui sont reçus de tiers ou envoyés à des tiers, présumément de manière confidentielle ;

b) les documents dont la divulgation est susceptible de mettre en danger la sûreté ou la sécurité d'une personne, de violer ses droits ou de porter atteinte à sa vie privée ;

c) les documents dont la divulgation risquerait de mettre en danger la sécurité d'États Membres, ou de compromettre la sécurité ou l'exécution de telle ou telle opération ou activité des Nations Unies, y compris d'une de ses opérations de maintien de la paix ;

d) les documents protégés par le privilège juridique ou liés à des enquêtes internes ;

e) les documents internes (transmis au sein d'un bureau ou entre les bureaux), y compris les projets de document, si leur divulgation risque de compromettre le processus décisionnel libre et indépendant des Nations Unies ;

f) les documents contenant des informations commerciales, si leur divulgation risque de nuire aux intérêts financiers des Nations Unies ou à ceux des autres parties concernées ;

g) les autres types d'informations qui, en raison de leur nature ou des circonstances de leur création ou de leur communication, doivent demeurer confidentielles.

Diapositive 12

Classification et traitement

Traitement de l'information :

- Suivi et contrôle
- Perte ou compromission
- Rétrogradation à un échelon de classification inférieur d'informations sensibles
- Stockage de documents et d'informations sensibles
- Destruction d'informations ou de documents sensibles
- Port et expédition d'informations sensibles

Le traitement de l'information comprend toutes les mesures mises en place pour protéger l'information :

- Suivi et contrôle des informations classifiées reçues ou produites. C'est une condition essentielle pour que la sécurisation des informations soit effective. L'entité dont émanent les informations considérées et leur(s) destinataire(s) doivent consigner chaque déplacement de ces documents ou informations classifiés à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs organisations respectives, et indiquer si elles les conservent sur une base continue ou ont procédé à leur destruction.

- Perte ou compromission. Les mesures suivantes doivent être prises par l'unité concernée, sur place :

  - Mener des recherches poussées pour s'assurer que la cause n'en est pas une simple erreur de manipulation ;
  - Rendre compte immédiatement de la perte ou du détournement soupçonnés au personnel de sécurité des Nations Unies ;
  - Diligenter une enquête de sécurité sous la direction du personnel de sécurité des Nations Unies.

- Rétrogradation à un échelon de classification inférieur d'informations sensibles. Cette tâche doit être exécutée à intervalles réguliers. Un document ne peut être ramené au niveau de classification inférieur que par la personne, la personne occupant le poste ou la personne nommée qui est à l'origine du document.

- Stockage de documents et informations sensibles. Il doit être conforme aux normes énoncées par le personnel de sécurité des Nations Unies et aux normes minimales de sécurité opérationnelle énoncées dans le plan de sécurité du site. Si des conseils spécifiques sont requis pour le site, il faut solliciter le personnel de sécurité des Nations Unies.

- Destruction d'informations ou de documents sensibles. Tous les documents et informations strictement confidentiels doivent être détruits dans une déchiqueteuse à papier ou placés dans des sacs adaptés à l'incinération, puis stockés dans un conteneur sécurisé ou une pièce verrouillée auquel le personnel non autorisé ne peut accéder. La destruction doit être consignée dans le registre relatif aux documents et doit être certifiée par deux membres du personnel habilité à cet effet.

- Port et expédition d'informations sensibles. Les informations et documents strictement confidentiels ne peuvent être transportés que par des membres du personnel habilités par le personnel de sécurité des Nations Unies. On ne doit ménager aucun effort pour sécuriser l'information transmise par voie électronique. Le cas échéant, les documents sur papier doivent être livrés en main propre dans une enveloppe indiquant clairement le degré de classification de l'information ou du document qui se trouve à l'intérieur et signée par une personne habilitée. En outre, il faut remettre un avis de réception tant à l'expéditeur qu'au destinataire.

Diapositive 13

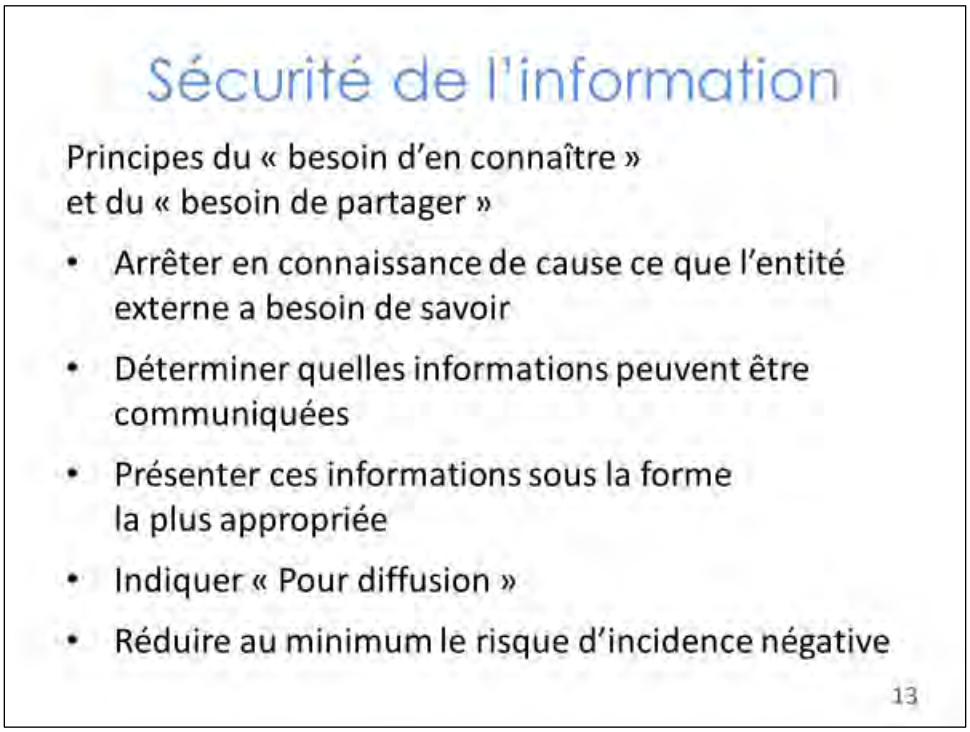

Message clé : L'exigence de protection des sources du renseignement et de conformité aux protocoles de traitement de l'information définis par les Nations Unies est constante ; toutefois il est également nécessaire de veiller à ce que les évaluations fassent l'objet d'une autorisation de diffusion et soient donc aussi largement disponibles que cela est estimé possible.

Principes du besoin d'en connaître et du besoin de partager. Le personnel des Nations Unies doit être au fait du principe du « besoin d'en connaître » et ne parler d'informations sensibles qu'avec des individus étant dûment habilités à en prendre connaissance, qui ont besoin de ces informations pour exécuter leurs tâches. De telles conversations ne doivent pas avoir lieu à proximité de personnes qui n'ont pas « besoin d'en connaître », quel que soit leur niveau d'habilitation sur le plan de la sécurité. Ce concept est associé à celui du « besoin de partager », c'est-à-dire veiller à communiquer les informations aux individus, formations et entités compétents pour en connaître. Là encore, lorsqu'on dispose du degré d'autorité approprié, il faut exercer son jugement et déterminer ce qu'il convient de diffuser, à qui et de quelle manière. Une fois la décision prise, l'entité à l'origine de l'information détermine qu'elle est adaptée « Pour diffusion ». Cette entité doit alors :

- prendre une décision en connaissance de cause quant à ce que l'entité externe a besoin de savoir ;
- déterminer quelles informations peuvent être communiquées ;
- présenter ces informations sous la forme la plus appropriée ;
- réduire au minimum le potentiel d'incidences négatives.

Diapositive 14

Points à retenir

- Comprendre la menace
- Comprendre votre rôle
- Pour plus d'informations, consulter les politiques et les manuels relatifs à la sécurité

Résumé

Les principaux points à retenir de cette leçon sont les suivants : comprendre la menace qui pèse sur les informations de la mission ; comprendre le rôle de la cellule de renseignement militaire dans la protection, le traitement et la classification des informations sensibles ; et être au fait des autres conseils énoncés dans les politiques, les manuels et les formations en ligne des Nations Unies.

Activité d'apprentissage

Interaction : Engagez la conversation en posant des questions sur ce que les participants ont compris de la leçon.

- *Les participants doivent répondre que la sécurité de l'information doit être assurée tout au long du cycle du renseignement.*
- *L'officier de renseignement militaire doit être conscient que l'ignorance des principes de sécurité entraîne des risques pour le personnel, le matériel et les opérations de maintien de la paix.*

Module 1

Cadre conceptuel

À l'issue du module 1, il convient d'appeler l'attention sur un certain nombre de conclusions :

- Des politiques, manuels, lignes directrices, doctrines et principes ont été élaborés afin de faciliter la compréhension des opérations de renseignement dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies.

- Cependant, le travail de l'officier de renseignement au sein d'une mission n'est jamais simple. Il faut comprendre le cadre conceptuel du renseignement militaire et du renseignement des Nations Unies et savoir faire preuve de flexibilité et d'ouverture d'esprit dans les limites de ce cadre. Il appartient aux responsables, à l'état-major, aux forces et aux autres composantes de la mission de comprendre le cadre.

- Grâce à l'ensemble de ses compétences, l'officier peut mettre le renseignement au profit des décideurs afin qu'ils soient mieux équipés pour exécuter le mandat. Les officiers doivent établir des réseaux de coordination, de liaison et de soutien qui reposent sur ce cadre conceptuel et qui faciliteront la planification et l'exécution de leurs tâches dans le cadre d'une opération de maintien de la paix.

- Ils doivent bien comprendre les cadres du renseignement militaire (MPKI) et du renseignement des Nations Unies (UNPKI).

- Pour que le renseignement porte fruit, tous les organismes des Nations Unies doivent travailler en collaboration. Le renseignement est un sport d'équipe. Les entités chargées du renseignement qui travaillent aux niveaux de la force, des secteurs, des bataillons, de la police des Nations Unies, des éléments de la mission, etc. doivent s'efforcer de s'appuyer mutuellement et de tirer des enseignements communs de l'action menée par les unes et les autres.

- Le renseignement pour le maintien de la paix des Nations Unies contribue à la vue d'ensemble opérationnelle commune, à l'émission rapide d'alertes en cas de menace et à l'identification des risques et des occasions.

- Le renseignement soutient le mandat, est centralisé (commandement/mission), est supervisé par un responsable et constitue un processus à l'échelle de la mission.

- Le cycle du renseignement comprend les étapes de l'orientation, de l'acquisition, de l'analyse et de la diffusion.

- La structure de coordination du renseignement dirige et supervise le cycle du renseignement. La cellule d'analyse conjointe de la mission, le Centre d'opérations conjoint, les quartiers généraux des composantes et le service U2 soutiennent tous le cadre de renseignement militaire.

- La prévision des menaces pour les civils constitue une priorité absolue à l'échelle de la mission en ce qui concerne les besoins en information et devrait l'être aussi dans la conduite du cycle du renseignement.

Module 2

Cadre juridique

Module 2 – En bref

Objectif

Le présent module vise à faire connaître au personnel des Nations Unies œuvrant dans le domaine du renseignement pour le maintien de la paix les aspects essentiels du cadre juridique régissant son activité.

Pertinence

Le module 2 doit permettre au personnel du renseignement d'aborder sa tâche avec confiance en lui exposant clairement le cadre juridique et les garanties juridiques organisant son activité, ainsi que les restrictions et les obligations auxquelles il est soumis.

Objectifs d'apprentissage

À l'issue de la formation, les apprenants pourront :

- Appliquer les principales règles du droit international ayant une incidence sur le renseignement aux fins du maintien de la paix ;
- Coopérer avec les autorités de l'État hôte dans le cadre établi par le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit pénal international et le droit international des réfugiés ;
- Énoncer les privilèges et immunités dont jouit le personnel des Nations Unies œuvrant dans le domaine du renseignement pour le maintien de la paix.

Vue d'ensemble

La leçon 2.1 fait un tour d'horizon des branches du droit international général ayant une incidence sur l'activité de renseignement pour le maintien de la paix, à savoir la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. La leçon 2.2 porte sur le cadre juridique propre aux opérations de maintien de la paix (mandats du Conseil de sécurité, accords sur le statut des forces ou de la mission) et son incidence sur l'activité de renseignement, la question connexe des privilèges et immunités et les obligations définies dans le cadre de la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix (*Policy on Peacekeeping Intellligence*), y compris l'obligation de ne pas mettre les sources en danger.

Symboles

	Présentation interactive ou petits exercices visant à faire prendre la parole aux participants
	Vidéo pouvant illustrer le contenu
	Note au formateur ; il est invité à appeler l'attention sur un point particulier ou à renvoyer à d'autres documents ou références

Leçon

2.1

Cadre juridique international

La leçon

Pour introduire la leçon

Vue d'ensemble

En introduction, le présent module donne une vue d'ensemble des effets du droit international sur l'activité de renseignement.

On entend généralement par « droit international » le corpus de droit qui régit les relations juridiques entre les États ou entre ceux-ci et les organisations internationales. Dans le présent module de formation, le terme recouvre à la fois le droit contraignant et le droit non contraignant (ou droit souple). Le droit contraignant s'entend des règles qui ont force de loi et que les États sont tenus d'appliquer. Il s'agit, par exemple, du droit des traités (conventions, accords, protocoles, etc.) et du droit coutumier international. Une fois négociés, adoptés et signés, les traités acquièrent leur caractère contraignant après ratification, acceptation, approbation ou adhésion. Les politiques de l'ONU fixent également des règles obligatoires pour le personnel.

La leçon commence par une présentation de la Charte des Nations Unies, sorte de « constitution » de l'ONU, avant d'aborder les branches du droit international qui intéressent tout particulièrement l'activité de renseignement, à savoir le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit pénal international et le droit international des réfugiés.

Droit international

Diapositive 1

Diapositive 2

Objectifs d'apprentissage

- Appliquer les principales règles du droit international ayant une incidence sur le renseignement aux fins du maintien de la paix
- Expliquer quelles autorités de l'État hôte sont concernées par le droit international humanitaire et les droits de l'homme

La diapositive présente les objectifs d'apprentissage de la leçon.

Diapositive 3

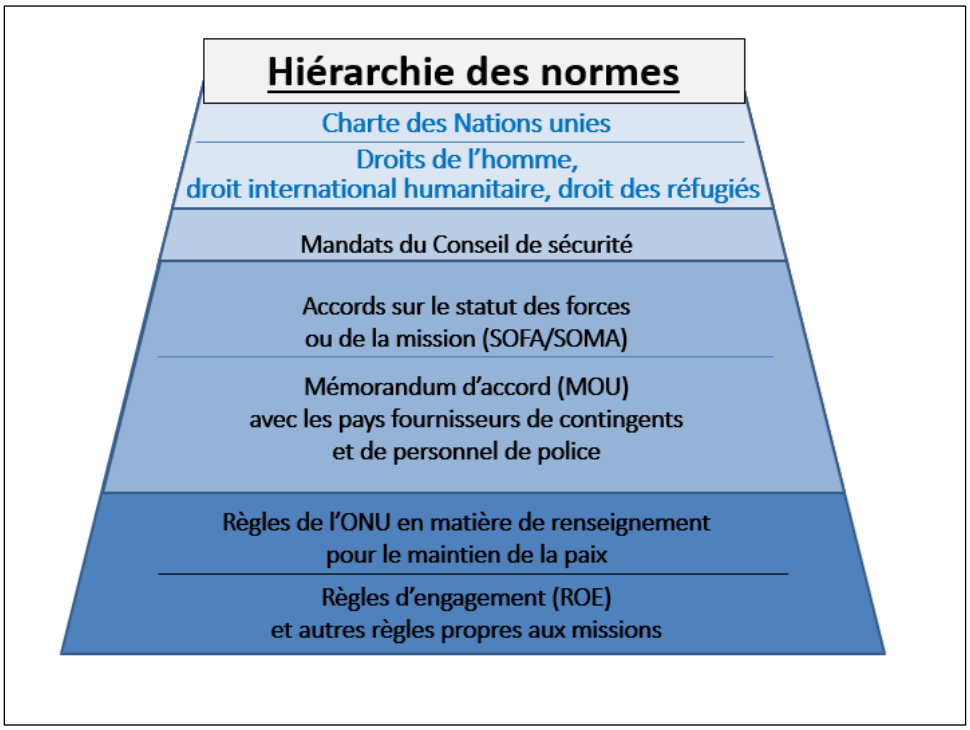

Comme le montre la diapositive, au sommet de la hiérarchie des normes, on trouve la Charte des Nations Unies (qui est un peu la constitution de l'ONU) et les normes fondamentales du droit international général. Le Conseil de sécurité lui-même doit respecter ces normes (ce qu'il fait en pratique). Par exemple, une mission de maintien de la paix ne peut avoir pour mandat de fournir des renseignements afin d'aider à attaquer des civils ou à repousser des réfugiés dans des lieux où leur vie serait menacée, car cela viendrait enfreindre les normes fondamentales du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit international des réfugiés.

La leçon 2.1 traite principalement des deux niveaux supérieurs de la pyramide. Les autres sources de droit seront abordées dans la leçon 2.2.

Diapositive 4

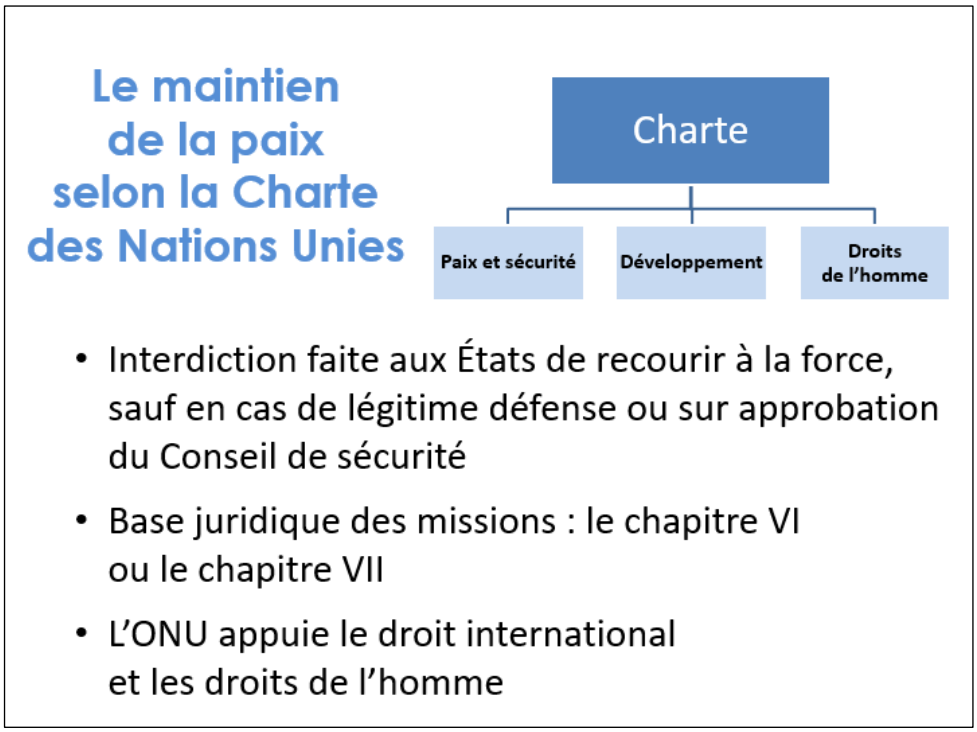

La Charte des Nations Unies est le document fondateur de l'Organisation et sert de socle à tous ses travaux. Créée pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre », l'ONU interdit donc le recours à la force entre États, sauf en cas de légitime défense ou avec l'approbation du Conseil de sécurité.

Bien que la Charte des Nations Unies ne fasse aucune mention des opérations de paix, nul ne conteste au Conseil de sécurité le droit d'établir des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. Toutes les opérations de paix des Nations Unis tirent leur fondement de l'un ou l'autre des chapitres suivants :

- le chapitre VI (Règlement pacifique des différends) ;
- le chapitre VII (Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression).

Les missions politiques spéciales et les missions d'observation sont généralement déployées au titre du chapitre VI. Le mandat des missions de maintien de la paix multidimensionnelles, qui sont souvent déployées après un conflit armé non international, repose généralement sur le chapitre VII. Cela autorise notamment les missions à recourir à la force pour protéger les civils, qu'ils soient ou non menacés par des groupes armés ou des forces de l'État.

En plus d'assurer la paix et la sécurité et de promouvoir le développement, la Charte des Nations Unies charge également l'ONU de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'homme. C'est pourquoi l'ensemble du personnel des missions

de paix doit respecter les droits de l'homme, y compris dans ses activités de renseignement. La Politique générale relative aux droits de l'homme dans les opérations de paix et les missions politiques des Nations Unies (2011) impose également aux missions de faire respecter les droits de l'homme lorsqu'elles exécutent leur mandat, même si elles n'ont pas reçu de mandat à cette fin ou ne disposent pas de composante Droits de l'homme. Exemple : Lorsqu'une mission est mandatée pour aider à réformer le secteur de la sécurité, elle doit veiller en priorité à ce que les services nationaux de renseignement respectent le droit international des droits de l'homme et soient soumis à des mécanismes civils de contrôle démocratique.

Diapositive 5

*Demandez aux participants d'indiquer qui bénéficie des droits de l'homme et à qui incombe l'obligation de les protéger. Réponse : **tout être humain** jouit des droits de l'homme et ce sont les autorités étatiques qui sont responsables au premier chef d'en assurer le respect.*

Les droits de l'homme (appelés également droits humains) sont universels. Tout le monde bénéficie des mêmes droits fondamentaux. Certains groupes, qui ont des besoins spécifiques ou qui sont particulièrement exposés à la discrimination ou à la violation de leurs droits, bénéficient de protections particulières (par exemple les enfants, les femmes, les populations autochtones et les personnes en situation de handicap).

Le droit international des droits de l'homme s'applique en toute circonstance, même pendant les conflits armés et lors des crises qui secouent un pays (car c'est à ce moment-là que les droits de l'homme sont le plus menacés). Parmi les exemples de droits de l'homme particulièrement importants dans le cadre du maintien de la paix figurent le droit à la vie, le droit de ne pas être torturé, le droit de ne pas subir de discrimination et les droits à l'alimentation, à l'eau, à la santé et à l'éducation.

Avant toute chose, les États doivent respecter les droits de l'homme et protéger leur population contre les menaces des agents privés (par exemple, en veillant à ce que les officines privées de renseignement ne portent pas atteinte à la vie privée de leurs

citoyens). L'ONU souligne également dans ses textes que les missions et le personnel des Nations Unies doivent respecter les droits de l'homme dans toutes leurs activités. Ainsi, la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix énonce que « [l]es activités de renseignement pour le maintien de la paix doivent être menées dans le respect intégral des droits fondamentaux, notamment du droit à la vie privée et de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. »

☞ *On voit sur la diapositive une photo du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, instance où les États Membres se réunissent pour faire progresser et respecter les droits de l'homme.*

Diapositive 6

Étude de cas n° 1 – Écoute électronique

La police de l'État hôte veut mettre sous écoute un dissident politique, mais ne parvient pas à obtenir de mandat auprès des autorités judiciaires. Elle demande donc à la cellule U2 du renseignement militaire de la mission d'effectuer la surveillance électronique et de lui transmettre les informations recueillies (en échange, la police fournira à la mission des informations lui permettant d'assurer sa sécurité).

Que doit faire la mission ?

Quelles sont ses obligations juridiques en l'espèce ?

Les études de cas présentées dans cette leçon fournissent des exemples pratiques de problèmes juridiques qui surviennent dans l'activité de renseignement. En fonction du temps disponible et de la taille du groupe, les formateurs peuvent demander aux participants de discuter de chaque cas d'abord en sous-groupe, puis de faire un compte rendu en plénière. Si le groupe est petit, l'étude de cas peut également être discutée directement en plénière. Dans un premier temps, ne montrez que l'étude de cas (en italique), puis ne révélez les obligations juridiques applicables en l'espèce (dans l'encadré en rouge) qu'au moment du compte rendu.

Demandez aux participants ce que doit faire la mission et quelles règles de droit elle doit invoquer. Voici quelques points pour vous aider à animer la discussion :

- *L'opposition a droit à la liberté d'expression et jouit de droits politiques.*
- *Toute atteinte au droit à la vie privée doit être motivée en droit et avoir un objectif légitime.*
- *La mission doit respecter le droit national conformément aux accords sur le statut des forces ou de la mission (SOFA/SOMA).*

- *L'Organisation des Nations Unies ne doit pas aider à commettre des violations des droits de l'homme ou s'en rendre complice.*
- *La Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme prévoit une évaluation des risques.*

Selon toute apparence ici, la police de l'État hôte utilise la surveillance à des fins illégitimes, à savoir faire obstacle à la liberté d'expression et aux autres droits politiques des dissidents. En outre, l'écoute électronique constitue une atteinte au droit à la vie privée. Elle doit donc être justifiée par un motif prévu en droit interne. Dans les États respectueux des droits de l'homme et de la légalité, les forces de l'ordre sont tenues d'obtenir un mandat judiciaire avant d'appliquer une mesure qui empiète gravement sur les libertés. Rien de tel dans le présent cas.

Les autorités chargées de l'application de la loi ne peuvent se soustraire aux règles visant à assurer la protection de la vie privée en « externalisant » leur surveillance, c'est-à-dire en la confiant à d'autres, qu'il s'agisse d'un service national de renseignement ou, comme dans le cas présent, d'un organe de renseignement militaire d'une mission des Nations Unies.

La mission doit refuser cette demande. Tout d'abord, elle doit respecter le droit national, conformément à l'accord SOFA/SOMA, et ne doit donc pas aider la police à se soustraire à l'obligation qui lui est faite d'obtenir un mandat auprès des autorités judiciaires. Deuxièmement, l'ONU ne doit pas se rendre complice de violations du droit à la vie privée, du droit à la liberté d'expression ou à d'autres droits civils et politiques en donnant suite à la demande illicite de la police nationale.

Pour éviter que l'ONU se rende complice de violations graves du droit international et s'expose ainsi à un risque juridique, le Secrétaire général a promulgué la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, texte que nous allons examiner ci-après.

☞ *En réponse aux menaces croissantes contre les soldats de la paix et les civils, de nombreuses missions augmentent leurs ressources de surveillance. Il est donc d'autant plus important que les missions veillent à ce que les renseignements qu'elles recueillent ne soient pas utilisés à des fins indues.*

Diapositive 7

La Politique de diligence voulue lie l'ensemble du personnel des Nations Unies (et pas seulement les soldats de la paix). Elle a été établie par le Secrétaire général et entérinée à mainte reprise par le Conseil de sécurité.

Elle prévoit que l'ONU ne peut pas fournir d'appui aux forces de sécurité non onusiennes dans les circonstances suivantes :

- lorsqu'on peut raisonnablement croire qu'il y a un risque réel que les bénéficiaires de l'appui commettent des violations graves du droit humanitaire international, du droit international des droits de l'homme ou du droit international des réfugiés ;
- lorsque les autorités ne prennent pas les mesures de correction ou d'atténuation qui s'imposent.

Toute entité des Nations Unies envisageant de fournir ou fournissant un appui à des forces de sécurité non onusiennes est donc tenue de procéder à une évaluation des risques. Cette évaluation sert à déterminer si l'entité appuyée risque de commettre des violations graves du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme ou du droit des réfugiés. En outre, l'entité doit déterminer si des mesures d'atténuation peuvent réduire le risque de violations (par exemple, des mesures permettant de surveiller l'utilisation qui est faite des renseignements communiqués ou décision d'exclure de l'accord de partage de renseignements certains types d'informations sensibles).

La Politique vise à garantir que l'ONU ne prête pas appui ni n'apporte sa collaboration à des éléments de l'État hôte qui commettent des violations graves du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme ou du droit des réfugiés. Il s'agit d'empêcher que l'ONU et son personnel se rendent involontairement complices de violations commises par d'autres et voient leur responsabilité juridique engagée. Par ailleurs, en dissociant l'ONU des forces étatiques impliquées dans des violations graves, on protège la réputation de l'Organisation et son image d'impartialité.

Lors d'opérations de paix, il arrive que des services de renseignement ou des forces de sécurité commettent de graves violations (disparition forcée de membres de l'opposition, attaque délibérée de civils lors d'opérations militaires, espionnage systématique de défenseurs des droits de l'homme dans le cadre d'une surveillance à grande échelle). Les renseignements fournis par l'ONU peuvent incidemment concourir à ces violations. Pour cette raison, la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix souligne que *« [l]orsque des renseignements pour le maintien de la paix peuvent être partagés, directement ou indirectement, avec des forces de sécurité non onusiennes, la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes s'applique. »*

☞ *Sur la diapositive, on voit une photo de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) assurant le transport d'éléments de l'armée nationale congolaise. Lorsque l'ONU s'est aperçue que certaines unités de l'armée nationale qu'elle avait appuyées avaient commis des violations des droits de l'homme, le Conseil de sécurité a décidé de subordonner l'appui de la MONUC au respect des droits de l'homme. La Politique de diligence voulue a été établie à la lumière de ces événements.*

Diapositive 8

Tout appui fourni par l'ONU aux forces de sécurité non onusiennes doit être conforme à la Politique de diligence voulue. L'appui fourni dans le cadre des opérations de paix prend diverses formes : conduite d'opérations conjointes, appui à la planification, partage de renseignements, formation, renforcement des capacités, mentorat, coopération technique, soutien financier. Le partage de renseignements comprend la fourniture de conseils techniques aux services nationaux de renseignement, le renforcement de leurs capacités ou la fourniture d'équipements. Certaines activités ne relèvent pas de la Politique de diligence voulue :

- La formation et la concertation en matière de droit international humanitaire et de droits de l'homme [activités traitant des problèmes au cœur même de la Politique de diligence voulue] ;
- L'appui à la médiation (par exemple, le transport d'officiers pour des négociations de paix) [la mission de bons offices de l'Organisation des Nations Unies est ici privilégiée] ;
- L'évacuation médicale, notamment l'évacuation des blessés [sauver des vies est prioritaire].

La politique couvre également l'appui apporté aux organisations régionales, par exemple l'appui fourni aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité de l'Union africaine comme l'AMISOM.

L'application de la Politique de diligence voulue, notamment lors du partage de renseignements, se fait en plusieurs étapes : l'entité de la mission qui souhaite partager un produit de renseignement (par exemple, la Force) doit d'abord procéder à une évaluation des risques et déterminer s'il existe un risque que le récipiendaire de l'information commette des violations graves. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un lien de causalité entre l'appui envisagé et la violation : un appui peut être considéré comme trop risqué même s'il ne contribue pas directement aux violations. La plupart des missions ont établi des instructions permanentes qui régissent la manière dont s'effectuent ces évaluations : la Section des droits humains, la cellule d'analyse conjointe (JMAC, Joint Mission Analysis Centre) et toute composante concernée doivent y contribuer.

Même si l'évaluation initiale faire apparaître un risque réel, le partage de renseignements n'en est pas pour autant automatiquement exclu. La Politique de diligence voulue doit être appliquée avec discernement, en favorisant la concertation avec les autorités nationales en vue de trouver des solutions. La mission doit déterminer si des mesures d'atténuation permettraient de réduire le risque à un niveau acceptable (risque faible). Exemple : la mission peut exclure certains sujets sensibles du partage de renseignements (par exemple, les renseignements sur des civils non armés) ou demander que l'on examine après coup comment les renseignements partagés (par exemple sur les groupes armés menaçant les civils) auront été utilisés dans les opérations militaires et comment les règles du droit international humanitaire relatives à la vérification des objectifs auront été respectées. Elle peut aussi exiger que l'État hôte mette d'abord en place des mécanismes civils permettant d'assurer un contrôle démocratique du secteur du renseignement.

Avant de partager des renseignements, la mission doit s'assurer qu'elle pourra surveiller le comportement ultérieur du récipiendaire et intervenir le cas échéant avant toute violation grave, par exemple en alertant les autorités militaires concernées ou en faisant intervenir les responsables de la mission. Si les violations graves persistent malgré tout, la mission doit suspendre temporairement le partage de renseignements ou, s'il n'y a pas lieu de s'attendre à une amélioration, y mettre fin purement et simplement.

☞ *Sur la diapositive, on voit des photos de casques bleus en train de former des soldats dans le plein respect de la Politique de diligence voulue.*

Diapositive 9

Étude de cas n° 2 – Demande de renseignements

La cellule U2 demande au service de renseignement militaire de l'État hôte d'obtenir auprès de combattants de groupes armés qu'il détient certains renseignements. Il est bien connu que cet organe utilise systématiquement la violence pour « briser » ses détenus et les faire parler.

Quelles sont les obligations qui s'imposent à la mission en l'espèce ?

Étude de cas à discuter en sous-groupes ou en plénière : demandez aux participants quelles sont les obligations qui s'imposent en l'espèce à la mission. Voici des éléments qui vous aideront à animer les discussions.

- *En droit international humanitaire et en droit des droits de l'homme, il est interdit de maltraiter les détenus.*
- *La torture est un crime contre l'humanité et un crime de guerre.*
- *Il est interdit de solliciter la perpétration d'une infraction prévue par le droit international.*

Il arrive souvent que les composantes des missions (DSS, police des Nations Unies, Force) et les services de renseignement nationaux mettent en place des canaux de communication et partagent des informations sensibles, dont des produits de renseignement, notamment pour assurer la sécurité des missions et protéger les civils. Les procédures et garanties prévues à cette fin sont définies dans les *Guidelines on the Exchange of Intelligence/Peacekeeping-Intelligence with Non-UN and Non-Mission UN Entities* (Lignes directrices sur l'échange de renseignements, notamment aux fins du maintien de la paix, avec des entités non onusiennes ou des entités des Nations Unies ne faisant pas partie de la mission).

La Politique de diligence voulue encadre la fourniture de renseignements aux partenaires nationaux du renseignement, mais, en demandant des informations aux autorités nationales, l'on s'expose aussi à des risques de violation du droit international. Dans le cas présent, le service national de renseignement utilise systématiquement la torture pour faire parler les détenus. Il s'agit non seulement d'une grave violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, mais aussi d'un crime de guerre et d'un crime contre l'humanité.
En demandant que des informations soient recueillies auprès des détenus, la mission risque de causer de nouvelles violations du même type, ce qui la rendrait complice sur le plan juridique, ainsi que son personnel de renseignement. La cellule U2 ne doit donc pas faire cette demande.

☞ Peu importe que ce soient les agents du renseignement de l'État hôte ou ceux de la cellule U2 qui procèdent à l'interrogatoire. Dans les deux cas, c'est le contexte général de torture qui pousserait les détenus à parler, torture dont le personnel des Nations Unies se rendrait complice.

Diapositive 10

Le droit international humanitaire réglemente la conduite des hostilités. Exemple : Il peut exiger des parties qu'elles réduisent autant que possible les préjudices causés aux civils qui ne participent pas aux hostilités. Il proscrit également certains moyens de guerre afin de réduire les souffrances inutiles des civils et des combattants – en interdisant, par exemple, les armes chimiques ou toxiques.

Les parties doivent respecter le droit international humanitaire dans les conflits armés, comme lorsque des forces d'État s'affrontent dans un conflit armé international. Dans un conflit armé non international impliquant des groupes armés non étatiques, les forces militaires de l'État et les groupes armés non étatiques impliqués doivent tous se conformer aux normes du droit international humanitaire.

L'impartialité étant un principe central au maintien de la paix, les forces militaires des Nations Unies ne sont généralement pas parties au conflit. Toutefois, le droit international humanitaire peut s'appliquer temporairement à elles lorsqu'elles participent à titre de combattant dans un conflit armé, par exemple lorsqu'une force de maintien de la paix mène une opération offensive contre un groupe armé qui représente une menace importante pour les civils.

Chaque partie doit respecter le droit international humanitaire et veiller à ce que les autres en fassent autant. Exemple : compte tenu de leur obligation de veiller au respect du droit international humanitaire, les États ont le devoir de poursuivre et de punir les

membres de groupes armés non étatiques dont les violations sont assimilables à des crimes de guerre.

☞ *La diapositive montre l'emblème du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à qui l'on doit la genèse du droit humanitaire au XIXe siècle. Le CICR reste le gardien neutre du droit international humanitaire dans les zones de conflit partout dans le monde.*

Diapositive 11

Demandez aux participants d'identifier les civils dans les deux photos. Le berger armé à droite peut très bien être un civil qui ne porte une arme que pour se protéger et protéger son bétail des maraudeurs. En mission, il est courant de voir des civils armés, même de fusils d'assaut ; cela ne signifie pas nécessairement qu'ils participent aux hostilités entre des parties au conflit organisées militairement.

En droit international humanitaire, toute personne qui ne participe pas ou plus directement aux hostilités est considérée comme un civil, sauf si elle est membre d'une force ou d'un groupe armé. En cas de doute, la personne ou le groupe de personnes est considéré comme étant civil et bénéficie de la protection due aux civils jusqu'à preuve du contraire. Les civils peuvent posséder des armes sans nécessairement être des combattants. En droit international humanitaire, les civils qui possèdent des armes à des fins d'autodéfense et de protection de leurs biens mais qui n'ont pas participé ou ne participent plus aux hostilités sont protégés.

Les membres des forces armées et des groupes armés qui sont hors de combat bénéficient également de cette protection. En particulier, les blessés et les malades qui ne sont plus en mesure de participer aux hostilités ne doivent pas être attaqués mais pris en charge et soignés.

Les prisonniers de guerre et les combattants des groupes armés internés ou détenus bénéficient d'une protection spéciale. Ils doivent être traités avec humanité en toutes circonstances et ne pas être soumis à des traitements humiliants ou dégradants. Contrairement aux prisonniers de guerre, les combattants rebelles capturés peuvent être poursuivis pour leur participation au conflit armé. Toutefois, ils doivent être jugés par « un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés » (voir l'article 3 commun aux Conventions de Genève).

Les membres du personnel des opérations de maintien de la paix, qu'il s'agisse de soldats, de policiers ou de civils, sont protégés par le droit international. Les attaquer peut constituer un crime de guerre, sauf s'il s'agit de soldats de la paix participant à des hostilités.

☞ *Le procédures et garanties s'appliquant à la détention sont définies dans les Standard Operating Procedures on Detention by United Nations Peace Operations (instructions permanentes sur la détention dans les opérations de paix des Nations Unies), que tout le personnel des Nations Unies doit appliquer. Le personnel doit connaître ces instructions permanentes, ainsi que les instructions propres à telle ou telle mission, pour être en mesure de les mettre en œuvre.*

Diapositive 12

Étude de cas à discuter en sous-groupes ou en plénière.

Demandez aux participants quelles sont les obligations qui s'imposent ici à la mission. Voici des éléments qui vous aideront à animer les discussions.

- *Soigner tous les blessés ;*
- *Traiter tous les détenus avec humanité ;*
- *Les traitements cruels et la torture sont interdits ;*
- *Art. 3 des Conventions de Genève et circulaire du Secrétaire général sur le droit international humanitaire.*

Le droit international humanitaire protège les combattants qui ne peuvent plus prendre part aux hostilités parce qu'ils sont hors de combat ou blessés, se sont rendus ou sont détenus.

Les blessés, comme le combattant dans le cas présent, doivent recevoir, dans toute la mesure du possible et dans les meilleurs délais, les soins médicaux et l'attention que requiert leur état. Aucune distinction ne doit être faite parmi les blessés pour des raisons autres que médicales ; l'ONU doit prendre en charge ce détenu comme elle prendrait en charge tout membre de sa force.

On ne peut refuser de soigner un blessé afin de lui soustraire des informations. Cela violerait l'obligation de traiter tous les détenus avec humanité qui figure à l'article 3 commun aux Conventions de Genève. La souffrance du combattant étant alors utilisée pour obtenir des renseignements, le refus de soins – contraire aux règles de l'ONU – constituerait également une forme de traitement cruel et de torture, ce qui est interdit par le droit international humanitaire (et les droits de l'homme). Il importe peu que le combattant soit en mesure ou non de révéler des renseignements cruciaux sur des explosifs pouvant menacer la mission. L'interdiction de la torture est absolue en droit international et ne peut être enfreinte, quand bien même on y recourrait pour obtenir des renseignements susceptibles de sauver des vies. Du point de vue opérationnel, il est également très peu probable que le combattant fournisse des renseignements précis dans de telles circonstances, les informations obtenues sous la torture étant souvent peu fiables.

☞ *L'ONU a adopté des normes d'interrogatoire non coercitif, qui sont détaillées dans le UNPOL Manual on Non-Coercive Interviewing (Guide des méthodes d'interrogatoire non coercitives de la police des Nations Unies). Le personnel chargé d'interroger les détenus ou d'autres personnes doit se familiariser avec ces méthodes et les appliquer.*

Diapositive 13

Dans la conduite des hostilités, les parties au conflit doivent se conformer aux principes fondamentaux visant à réduire au minimum les préjudices causés aux civils et les dommages aux biens de caractère civil comme les maisons, les hôpitaux, les lieux de culte, etc. La protection des civils dans la conduite des hostilités repose sur trois principes fondamentaux :

- Distinction : Afin d'assurer le respect et la protection de la population civile et des biens de caractère civil, les parties au conflit doivent en tout temps faire la distinction entre la population civile et les combattants ainsi qu'entre les biens de caractère civil et les biens militaires. Elles doivent diriger leurs opérations uniquement contre des biens militaires. Les attaques qui ne font aucune distinction entre les civils et les combattants sont interdites. Exemple de violation : bombarder un village entier à l'artillerie lourde sans essayer de faire la distinction entre les cibles militaires et les habitations civiles.

- Précautions : Dans la conduite des opérations militaires, il faut veiller constamment à épargner les civils et les biens de caractère civil. Toutes les précautions possibles doivent être prises pour éviter, ou réduire au minimum, les pertes en vies humaines dans la population civile, les blessures infligées aux civils et les dommages aux biens de caractère civil. Exemples de violations :

    - Avant de lancer un assaut, aucun effort n'est fait pour vérifier que la cible est un objectif militaire.

- Les soldats prennent position trop près des civils, qui risquent d'être pris entre deux feux.

- Proportionnalité : Les pertes de vies humaines et les dommages aux biens causés accessoirement par une attaque ne doivent pas être démesurés par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu. Autrement dit, lorsqu'un objectif est envisagé, les atteintes à l'intégrité des civils et les dommages aux biens de caractères civils ne doivent pas être excessifs par rapport à l'avantage militaire obtenu. La proportionnalité n'est pas exigée si l'objectif est purement militaire et qu'il n'y a pas de civils à proximité. Exemple de violation : le bombardement d'une maison privée abritant des dizaines de civils pour tuer un simple soldat qui s'y était réfugié.

☞ *Les civils sont souvent les plus touchés par les conflits. Les photos sur la diapositive montrent des maisons en feu et une personne âgée blessée.*

Diapositive 14

Étude de cas n° 4 – Les alliés

La cellule de renseignement conjointe de la mission partage avec une mission régionale de maintien de la paix des images aériennes des positions ennemies dans des zones densément peuplées.

Comme c'était prévisible, la force régionale bombarde des quartiers entiers sans prendre aucune mesure pour protéger la population civile.

Quelles sont les obligations qui s'imposent à la mission ?

Étude de cas à discuter en sous-groupes ou en plénière.

Demandez aux participants quelles sont les obligations qui s'imposent à la mission. Voici des éléments qui vous aideront à animer les discussions.

- *Crime de guerre : attaquer sans discernement ;*
- *Prendre des précautions conformément au droit international humanitaire ;*
- *Éviter de se rendre complice de crimes de guerre ;*
- *Politique de diligence voulue.*

La force régionale viole les principes fondamentaux du droit international humanitaire en lançant des attaques qui ne font pas de distinction entre objectifs militaires et population civile. En outre, aucune précaution n'est prise pour protéger les civils. Comme ces violations constitueraient des crimes de guerre, le personnel du renseignement doit veiller tout particulièrement à ne pas, par son appui en matière de renseignement, contribuer sciemment à des crimes en droit international et engager sa propre responsabilité.

Encore une fois, la Politique de diligence voulue, qui s'applique également à l'appui donné aux forces régionales, est l'outil approprié pour se prémunir contre ce risque juridique. Une première évaluation des risques montrerait un risque élevé de violations

graves. La mission doit déterminer si des mesures d'atténuation peuvent ramener le risque à un niveau acceptable. Par exemple, la mission pourrait indiquer qu'elle fournira des images aériennes supplémentaires seulement si la force régionale ajuste ses règles d'engagement conformément au droit international humanitaire et accepte de procéder à des contrôles a posteriori de ses interventions pour s'assurer que les règles d'engagement ont été respectées. On peut aussi envisager de former les commandants pour leur montrer que leur approche viole le droit international humanitaire et risque en outre d'amener la population locale à leur tourner le dos. La force régionale pourrait également mettre en place un système de suivi des victimes civiles afin de mesurer l'impact de ses propres opérations.

L'entité qui l'appuie doit travailler en étroite collaboration avec la composante Droits de l'homme de la mission et le conseiller à la protection des civils afin de surveiller la conduite de la force régionale. Si les violations persistent malgré les mesures d'atténuation, les renseignements ne doivent plus être partagés.

Diapositive 15

Certaines violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont jugées si graves par la communauté internationale qu'elles sont considérées comme des crimes internationaux, à savoir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.

Tout État où ces crimes sont commis doit poursuivre en justice les responsables et les punir. En outre, la communauté internationale peut créer des juridictions internationales pour poursuivre et punir les crimes internationaux. Exemple : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), créés tous deux par le Conseil de sécurité suite à la commission de crimes internationaux. Les États ont également créé la Cour pénale internationale (CPI). La CPI a compétence sur les crimes internationaux commis dans les États qui ont accepté sa juridiction (plus de 120 pays à ce jour) et dans les territoires que lui désigne le Conseil de sécurité (exemples : Darfour et Libye).

Il existe trois grandes catégories de crimes internationaux que les observateurs militaires de l'ONU doivent connaître :

Crimes de guerre : Les violations des règles fondamentales des Conventions de Genève ou d'autres sources du droit international humanitaire constituent également des crimes de guerre pour les individus qui les commettent. Comme le nom l'indique, les crimes de guerre ne peuvent être commis que dans le cadre d'un conflit armé.

Crimes contre l'humanité : Lorsque les autorités de l'État hôte ou des groupes armés commettent des actes inhumains (meurtres, viols, torture) de manière systématique ou généralisée, en pleine connaissance de leur caractère massif, de tels actes peuvent constituer des crimes contre l'humanité. Ces crimes supposent généralement l'existence d'une politique élaborée à cette fin ou d'un plan concerté au plus haut niveau de l'État.

Génocide : Selon la Convention sur le génocide de 1948, le génocide est le fait de tuer, de blesser ou d'imposer des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux. *Les actes doivent être commis « dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe […] comme tel.* » Par exemple, l'assassinat de quelques personnes en raison de leur religion ou de leur race ne suffit pas à caractériser le génocide. Il doit y avoir une intention d'anéantir l'ensemble du groupe à l'échelle mondiale ou dans un territoire. Il n'y a aucun élément numérique dans la définition de l'infraction : c'est l'intention génocidaire qui permet de déterminer si l'infraction a été commise. L'événement historique à l'origine de la notion de génocide est l'Holocauste, au cours duquel l'Allemagne nazie a tenté d'anéantir toute la population juive d'Europe.

Comme indiqué ci-dessus, le partage de renseignements avec des forces de sécurité impliquées dans la commission de crimes internationaux peut conduire à une complicité juridique (provocation à l'infraction ou assistance à l'infraction) si les risques ne sont pas correctement évalués avant l'échange de renseignements.

☞ *La photo montre l'entrée de la Cour pénale internationale à La Haye, qui a été saisie de poursuites pour des crimes internationaux commis dans des territoires où des missions ont été déployées.*

Diapositive 16

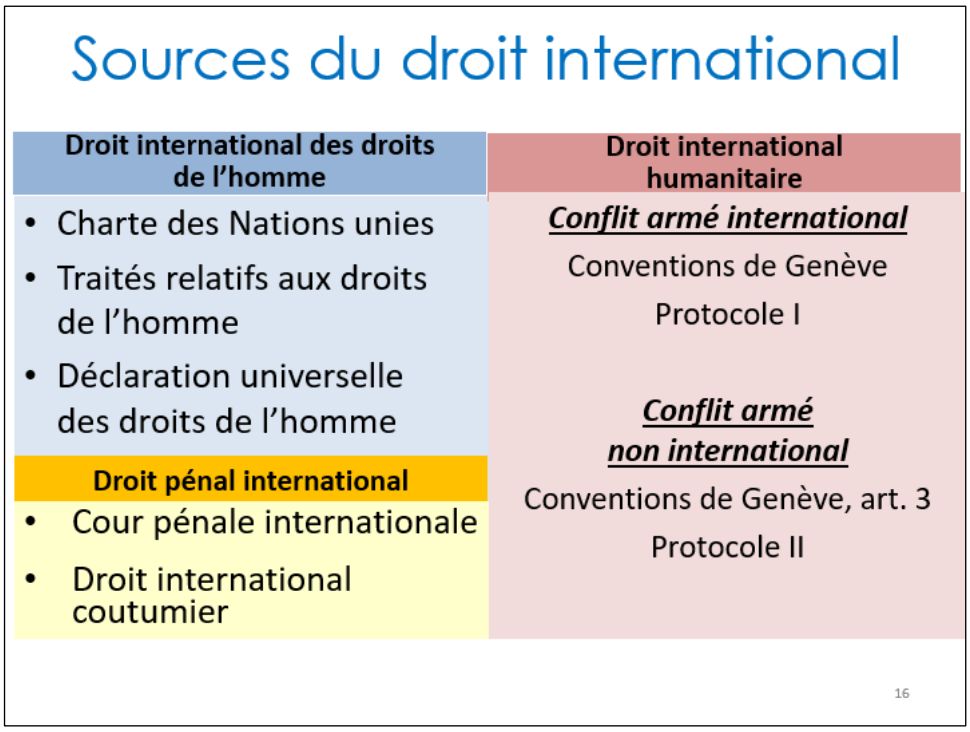

Le contenu du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit pénal international est défini par les traités internationaux que les États ont volontairement signés et ratifiés. De nombreuses normes ont également été mises en pratique et acceptées par les États au point de faire partie du droit coutumier qui lie tous les États.

Outre la mention explicite des droits de l'homme dans la Charte des Nations Unies, les États ont adopté neuf grands traités relatifs aux droits de l'homme, qui couvrent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et protègent des groupes particuliers comme les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Plusieurs de ces traités ont été acceptés par tous les États du monde. Ces derniers ont également exprimé leur soutien à la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été adoptée pour la première fois par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948. La plupart des droits de la Déclaration universelle, sinon tous, peuvent être considérés comme du droit coutumier.

Le droit international humanitaire se trouve notamment dans les quatre Conventions de Genève et leurs deux Protocoles additionnels. Pour les grandes missions de maintien de la paix multidimensionnelles, les normes applicables aux conflits armés non internationaux sont les plus pertinentes : dans ce type de conflit, les protections les plus élémentaires sont énoncées à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949. Le Protocole II de Genève donne plus de détails à ce sujet. Les règles

fondamentales du droit international humanitaire ont été également intégrées au droit international coutumier.

Le droit pénal international est né de la pratique des tribunaux de Nuremberg et de Tokyo qui ont été saisis des poursuites pour les principaux crimes commis pendant la Seconde Guerre mondiale. Les principes du droit pénal international qu'ils ont élaborés font aussi partie du droit coutumier. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale a résumé ce droit dans un traité.

Diapositive 17

Lorsque les gouvernements ne veulent pas ou ne peuvent pas protéger leurs citoyens ou les persécutent eux-mêmes, des personnes peuvent être exposées à des violations de leurs droits si graves qu'elles sont contraintes de fuir leur pays pour trouver la sécurité dans un autre pays. Comme, par définition, les autorités des pays d'origine des réfugiés ne protègent plus leurs droits fondamentaux, la communauté internationale se doit d'intervenir pour en assurer le respect.

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est le socle du droit international des réfugiés. Dans la Convention, le terme « réfugié » s'entend de toute personne qui fuit son pays parce qu'elle « [craint] avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. » Les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes contre l'humanité n'entrent pas dans cette définition.

Toute personne peut prétendre au statut de réfugié si un conflit armé la contraint à quitter son pays, à condition de remplir des critères spécifiques (notamment en démontrant qu'elle « craint avec raison d'être persécutée »). Toutefois, les instruments régionaux ont élargi le champ d'application de la définition du réfugié. En vertu de la Convention sur les réfugiés en Afrique de 1969, les personnes qui doivent fuir des « événements troublant gravement l'ordre public » comme les conflits armés sont également des réfugiés.

En Amérique latine, la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés élargit le concept pour inclure également les personnes qui fuient les conflits internes et la violence généralisée dans leur pays.

Les réfugiés sont généralement des civils, et la mission doit donc les protéger dans le cadre de son mandat de protection des civils. De plus, les opérations de maintien de la paix ont souvent pour tâche de créer des conditions propices au retour volontaire, sûr, digne et définitif, en toute sécurité et dans la dignité, des réfugiés et des personnes déplacées ou à leur intégration locale.

☞ *Il y a des réfugiés partout dans le monde. La photo de la diapositive montre des réfugiés dans les Balkans.*

Diapositive 18

Étude de cas n° 5 – Les réfugiés

Selon une information obtenue dans le cadre du renseignement, le gouvernement hôte entend forcer des réfugiés à retourner dans leur pays d'origine en proie à un conflit armé et à la répression politique. Le chef de la cellule d'analyse se demande ce qu'il doit faire de cette information.

Y a-t-il des motifs de préoccupation pouvant justifier une intervention ?

Étude de cas à discuter en sous-groupes ou en plénière.

Demandez aux participants s'il y a des motifs de préoccupation et s'ils voient une raison d'intervenir. Voici des éléments qui vous aideront à animer les discussions.

- *Principe du non-refoulement consacré dans la Convention de 1951 et les conventions régionales relatives au statut des réfugiés ;*
- *La déportation de populations constitue un crime de guerre ou un crime contre l'humanité ;*
- *Obligation d'alerter les structures de coordination de la protection des civils ;*
- *Obligation d'alerter la composante Droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).*

Selon les renseignements obtenus par la cellule d'analyse conjointe de la mission, il s'agit ici d'un refoulement, ce qui constitue une violation grave du droit international des réfugiés. Un pays qui entend expulser des réfugiés viole le principe fondamental de non-refoulement. En vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, les pays ne peuvent expulser ou refouler de quelque manière que ce soit un réfugié aux frontières des territoires où sa vie ou sa liberté seraient menacées du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions

politiques. Par ailleurs, en vertu des conventions régionales, il est interdit de renvoyer des réfugiés dans un endroit en proie à un conflit armé. Le retour forcé de réfugiés sans motif juridique valide en droit international peut même être assimilé à un acte de déportation, ce qui constitue un crime contre l'humanité (s'il est systématique) ou un crime de guerre (s'il est effectué par une partie à un conflit armé à l'occasion du conflit).

Le chef de la cellule d'analyse conjointe doit immédiatement porter cette question à l'attention des instances de coordination de la protection des civils de la mission. Il doit également alerter la composante Droits de l'homme. En outre, la mission doit porter la question à l'attention du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, cet organe ayant pour mandat de protéger les réfugiés et leurs droits.

Diapositive 19

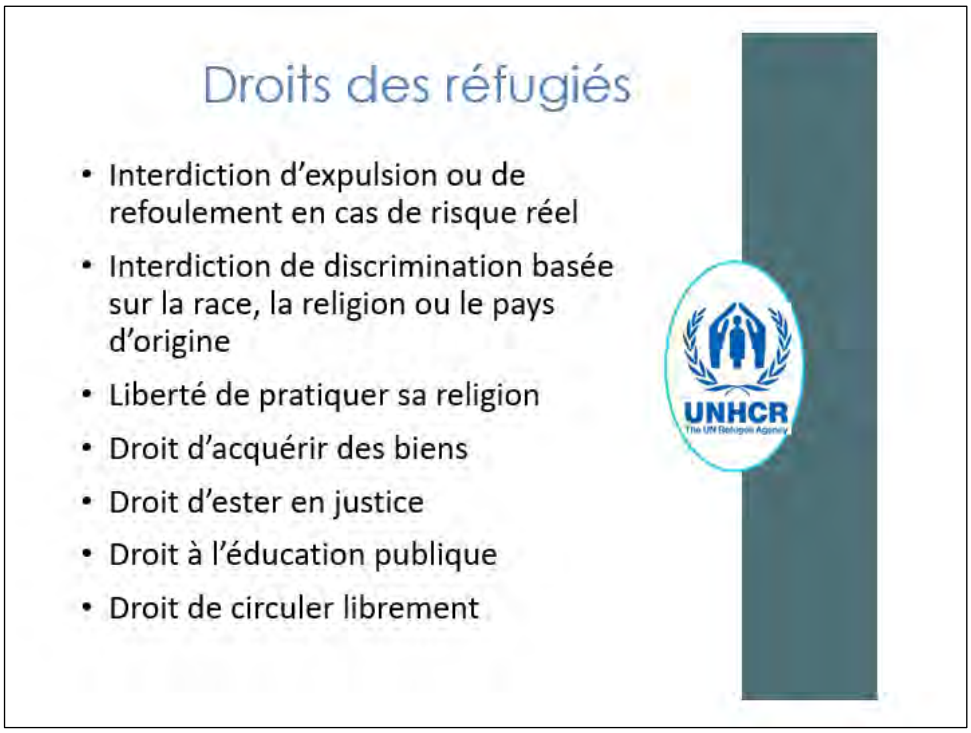

Les réfugiés bénéficient d'un statut spécial et des droits en découlant en vertu du droit international. Ayant perdu la protection de leur pays d'origine, qui les a persécutés, ils sont sous la protection du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Les droits des réfugiés comprennent :

- le droit de ne pas subir de refoulement (voir la diapositive précédente) ;
- le droit de ne pas subir de discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, l'origine sociale ou le pays de naissance ;
- la liberté de religion ;
- le droit d'acquérir des biens ;
- le droit d'ester en justice ;
- le droit à l'éducation publique ;
- le droit à des soins et une assistance minimums ;
- le droit de circuler librement.

L'illustration montre l'emblème du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), organe qu'il ne faut pas confondre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Diapositive 20

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

- Personnes **forcées de fuir** (en raison d'une guerre ou d'une catastrophe naturelle)
- Personnes qui n'ont **pas franchi de frontière internationale**
- Pas de statut particulier au regard du droit international ; l'État d'origine doit assurer leur protection
- Elles conservent tous leurs droits fondamentaux et leurs droits de citoyen
- Protection renforcée par les textes suivants :
  - Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays
  - Convention de l'Union africaine sur les personnes déplacées en Afrique

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays peuvent l'avoir été en raison d'un conflit armé, de violences généralisées, de violations des droits de l'homme et de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Contrairement aux réfugiés, ils n'ont pas franchi de frontière internationale et restent dans leur propre pays.

La protection de ces personnes et des autres populations touchées à l'intérieur de leur propre pays incombe principalement aux autorités nationales. Contrairement aux réfugiés, les personnes déplacées ne bénéficient pas d'un statut juridique particulier en vertu du droit international. Cependant, la communauté internationale a un rôle à jouer dans la promotion et le renforcement des efforts visant à garantir qu'elles bénéficieront de la protection, de l'assistance et de solutions adaptées à leur situation. Le HCR considère généralement qu'elles relèvent de son mandat, et les missions déploient souvent des efforts particuliers pour protéger les lieux où elles se trouvent dans le cadre de leur mandat de protection des civils.

Les personnes déplacées conservent tous leurs droits fondamentaux et leurs droits de citoyen. Par exemple, elles conservent leur droit de vote aux élections. L'État doit donc prendre des dispositions pour qu'elles puissent voter là où elles ont été déplacées.

En 1998, le représentant du Secrétaire général des Nations Unies pour les personnes déplacées a publié les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. Ces principes, qui ont été approuvés à plusieurs reprises

par la communauté internationale, résument les obligations juridiques contraignantes relevant du droit international humanitaire et des droits de l'homme. L'Union africaine a adopté la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), qui renforce encore la protection des personnes déplacées.

Les personnes déplacées ou réfugiées sont généralement des civils en situation de grande vulnérabilité. Recueillir des renseignements sur les menaces auxquelles elles font face doit être une priorité.

Diapositive 21

Points à retenir

- Le personnel du renseignement doit évaluer son activité au regard des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En appliquant la Politique de diligence voulue, il échappe au risque de se rendre complice de violations du droit international
- La mission doit protéger les personnes réfugiées ou déplacées (au même titre que les autres civils). Cela doit se refléter dans les priorités qu'elle fixe à son activité de renseignement

Des questions ?

Résumé

Passons en revue les points les plus importants de la leçon.

- Le personnel du renseignement doit évaluer son activité au regard des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En appliquant la Politique de diligence voulue, il échappe au risque de se rendre complice de violations du droit international.
- La mission doit protéger les personnes réfugiées ou déplacées (au même titre que les autres civils). Cela doit se refléter dans les priorités qu'elle fixe à son activité de renseignement.

Leçon

2.2

Cadre juridique des opérations de paix des Nations Unies

La leçon

Pour introduire la leçon

Vue d'ensemble

Régies par le droit international général, les missions de maintien de la paix s'inscrivent en outre dans un cadre juridique qui leur est propre. Ce cadre comprend :

- les résolutions du Conseil de sécurité dans lesquelles sont définis les mandats des missions ;
- les accords sur le statut des forces ou le statut de la mission entre l'ONU et l'État hôte ;
- les conventions entre l'ONU et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police ;
- les politiques du Secrétaire général et du Département des opérations de paix (DPO) du Secrétariat de l'ONU ;
- les règles d'engagement et les directives sur l'usage de la force ;
- les directives et instructions permanentes propres à telle ou telle mission.

Ce cadre juridique organise les opérations de paix des Nations Unies et leurs activités de renseignement.

Les membres du personnel des missions doivent lire attentivement et comprendre les mandats, accords, politiques et directives qui s'appliquent à leur activité et absolument s'y conformer, qu'ils soient soldats, policiers ou civils. Les officiers de renseignement doivent être au fait des privilèges et des immunités qui les protègent dans leurs fonctions, tout en connaissant le cadre juridique et normatif qui régit la collecte, l'utilisation et le partage des renseignements.

Cadre juridique des opérations de paix des Nations Unies

Diapositive 1

Dans la présente leçon, nous examinerons le cadre juridique propre aux opérations de paix.

Diapositive 2

Objectifs d'apprentissage

- Décrire le cadre juridique et les politiques de l'ONU applicables aux missions des Nations Unies
- Connaître les principaux privilèges et immunités et le cadre juridique permettant d'assurer la déontologie et la discipline et le respect par les soldats de la paix de leurs obligations
- Expliquer pourquoi il importe de protéger les sources

La diapositive présente les objectifs d'apprentissage de la leçon. Prenez le temps de les lire.

Diapositive 3

Toute opération de maintien de la paix a pour point de départ une résolution du Conseil de sécurité. Quand il crée la mission, le Conseil cherche à obtenir le consentement de l'État sur le territoire duquel elle doit être déployée. Selon le mandat et le rôle de la mission, il cherche également à obtenir le consentement des autres parties au conflit.

La résolution du Conseil de sécurité définit le mandat de la mission, c'est-à-dire les tâches qui lui sont assignées, en lui donnant le cas échéant l'autorisation de recourir à la force. Les mandats et les tâches diffèrent d'une mission à l'autre, selon plusieurs facteurs, dont notamment la nature du conflit et les contraintes du terrain. Le Conseil de sécurité peut également prévoir dans les mandats des tâches communes à toutes les missions, par exemple la prévention des violences sexuelles liées aux conflits.

Toutes les activités de renseignement doivent être entreprises conformément au mandat de la mission défini par le Conseil de sécurité. Dans la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix, il est précisé en outre que, dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies, l'acquisition et la gestion du renseignement doivent permettre de mieux apprécier les situations, de renforcer la sécurité du personnel des Nations Unies et d'orienter les opérations et les activités de protection de civils prévues dans les mandats du Conseil de sécurité.

☞ *On voit sur la diapositive une photo du Conseil de sécurité de l'ONU, qui autorise chaque mission.*

Diapositive 4

Le type d'activités de renseignements dépend du mandat de la mission. Les mandats et l'environnement opérationnel des missions ne cessent d'évoluer, tout comme les capacités, les activités et les procédures permettant de recueillir et d'analyser l'information. Les environnements sont complexes et dangereux, évoluent rapidement et sont porteurs de menaces asymétriques et transnationales qui font courir de graves dangers aux soldats de la paix et aux civils et entravent l'exécution des mandats. C'est pourquoi les missions de maintien de la paix doivent mieux comprendre leur environnement opérationnel et les situations dans lesquelles elles interviennent, avoir constamment une vue d'ensemble stratégique des événements, anticiper les menaces et cerner les occasions propres à permettre à leur personnel de s'acquitter efficacement de leurs tâches.

Cependant, même une mission d'observation traditionnelle peut devoir recueillir des renseignements, qui sont souvent indispensables pour lui permettre d'exécuter correctement les tâches qui lui sont confiées, comme les suivantes :

- Observer les accords de de cessez-le-feu, d'armistice, de désengagement des forces, de retrait, etc., et consigner les violations auxdits accords ;
- Surveiller les conditions de sécurité et la situation humanitaire dans la zone d'opération ;
- Faire le suivi des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Sur la diapositive, les photos montrent une patrouille à ski et un poste d'observation de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), mission créée par le Conseil de sécurité en 1974 pour maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie et superviser le désengagement des forces.

Diapositive 5

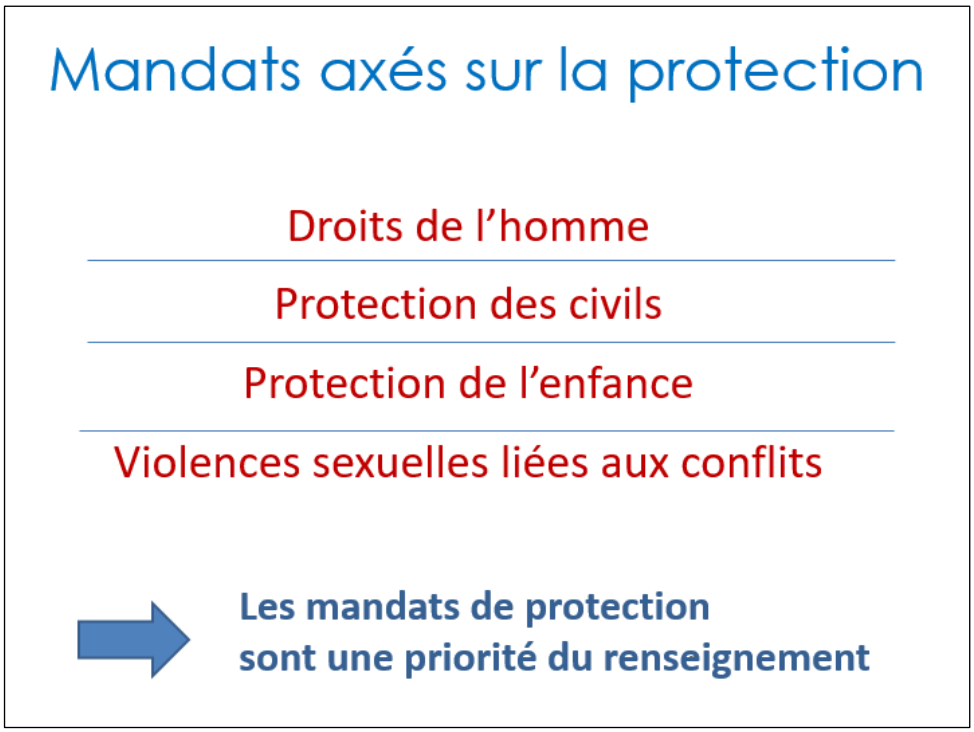

Les missions de maintien de la paix multidimensionnelles se voient régulièrement confier des mandats de protection. Des fonctionnaires civils spécialistes de ces questions sont déployés pour mettre en œuvre ces mandats : spécialistes des droits de l'homme, conseillers pour la protection des civils, conseillers pour la protection de l'enfance, conseillers pour la protection des femmes. Cependant, toutes les composantes des missions doivent appliquer ces mandats, auxquels l'activité de renseignement doit contribuer aussi. Comme tous les mandats de protection sont des priorités de la mission, ils doivent également figurer à titre de priorités dans le plan d'acquisition d'informations de la mission. L'activité de renseignement permet à la mission d'être informée en amont des menaces et de mieux apprécier les situations, grâce à quoi elle peut déployer ses ressources de manière à protéger les populations les plus vulnérables. Les mandats de protection, qui se complètent et se renforcent mutuellement, peuvent se chevaucher :

- Le mandat de protection des droits de l'homme vise à protéger l'ensemble de la population et à assurer le respect de tous les droits de l'homme. La mission utilise des moyens pacifiques (diffusion d'informations, sensibilisation, renforcement des capacités) pour exécuter ce mandat.
- Le mandat de protection des civils est plus restreint dans la mesure où il ne concerne que la violence physique et ne protège que les civils (et pas, par exemple, les combattants détenus). Cependant, c'est un mandat plus robuste que le mandat de protection des droits de l'homme, car il autorise la mission à utiliser la force en dernier recours pour protéger les civils.

- La protection de l'enfance vise à protéger les enfants des six grandes infractions dont ils sont victimes en temps de confit : le meurtre et la mutilation ; le recrutement ou l'utilisation comme soldats : les violences sexuelles ; l'enlèvement ; le déni d'accès humanitaire ; les attaques contre les écoles ou les hôpitaux.
- La violence sexuelle liée au conflit concerne les actes de violence sexuelle directement en lien avec le conflit (la violence domestique, par exemple, n'en fait généralement pas partie).

Pour aider les participants à mieux comprendre ce qui distingue les mandats de protection et comment ils se renforcent mutuellement, demandez-leur de donner un exemple. En voici quelques-uns pour vous aider à animer les discussions.

- *Quand les autorités de l'État ordonne la fermeture d'un journal qui critique le gouvernement, il s'agit là d'une atteinte aux droits de l'homme (violation de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et de la libre circulation de l'information). Néanmoins, en l'absence de violences physiques, le mandat de protection des civils ne peut être invoqué. Toutefois, si des agents de l'État s'en prennent physiquement aux journalistes, la mission peut intervenir au titre de son mandat de protection des civils, en recourant à la force si nécessaire.*
- *Quand un groupe armé se livre à un trafic de mineures à des fins d'exploitation sexuelle, il s'agit là d'une atteinte aux droits de l'homme. La mission doit exercer son mandat de protection des civils et protéger les mineures. Les violences sexuelles sur la personne d'enfants relèvent à la fois du mandat de protection de l'enfance et du mandat de prévention des violences sexuelles liées aux conflits.*

Diapositive 6

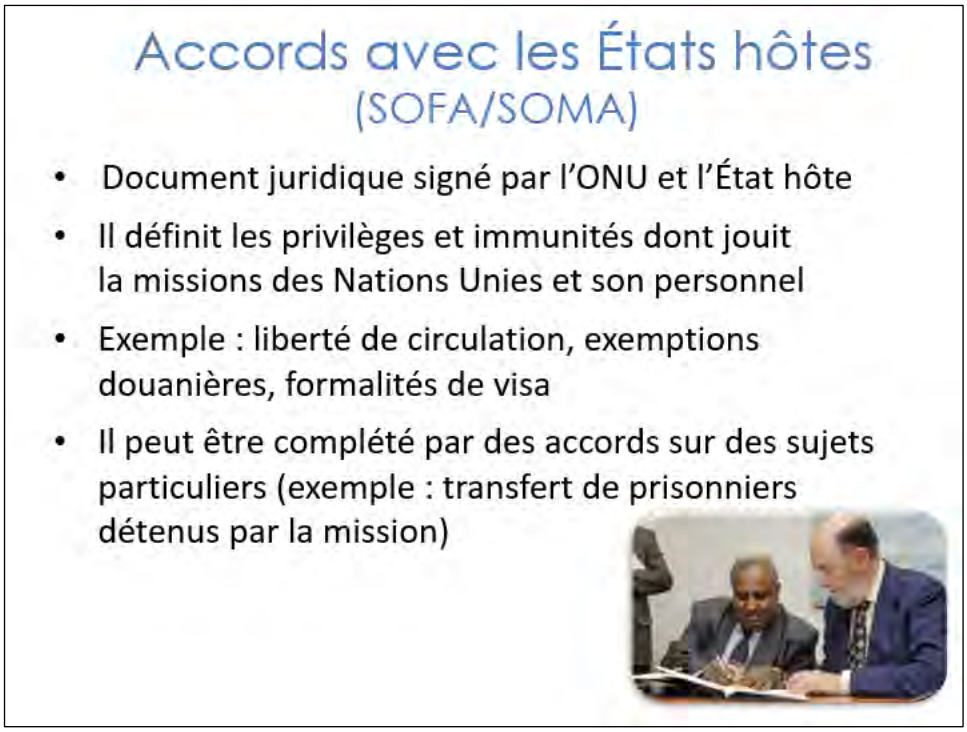

Avant le déploiement d'une opération de maintien de la paix, l'ONU et l'État hôte signent un accord sur le statut des forces (SOFA, *Status of Forces Agreement*), dans le cas des missions de maintien de la paix, ou un accord sur le statut de la mission (SOMA, *Status of Mission Agreement*), dans le cas des missions politiques spéciales. Cet accord définit le cadre juridique qui régit le statut de l'opération de maintien de la paix et de ses membres dans l'État hôte, y compris les privilèges et immunités dont jouit le personnel des Nations Unies (voir ci-dessus). Nonobstant ces privilèges et immunités, l'opération et ses membres sont tenus de respecter les lois et règlements locaux. Les accords sur le statut des forces ou de la mission prévoient généralement ce qui suit :

- Les locaux des Nations Unies dans le pays hôte sont inviolables et relèvent de l'autorité exclusive de l'ONU, qui en contrôle entièrement l'accès.
- Le matériel, l'équipement et les véhicules de l'ONU ne peuvent faire l'objet de fouilles ou de saisies.
- L'ONU a le droit d'utiliser les canaux de communication réservée à son usage partout dans le pays hôte.
- L'ONU a le droit de diffuser auprès du public toute information concernant son mandat ; elle a le contrôle exclusif de ces informations, qui ne peuvent faire l'objet d'aucune censure.
- Les membres de personnel de la mission bénéficie d'une immunité fonctionnelle pour les actes qu'ils accomplissent à titre officiel.
- Le personnel de la mission jouit de la liberté de circulation dans le pays.

La mission peut conclure d'autres accords avec le pays hôte. Exemple : une mission soucieuse que ses renseignements ne soient pas utilisés à mauvais escient peut conclure en parallèle un accord visant à régir le partage des renseignements.

☞ *La photo figurant sur la diapositive montre la signature de l'accord sur le statut des forces au Soudan (MINUS).*

Diapositive 7

Privilèges et immunités visés dans les SOMA/SOFA

- Immunité d'arrestation, de détention et de saisie
- Immunité de poursuites en ce qui concerne les paroles, écrits et actes officiels
- Inviolabilité des papiers et des documents
- Correspondance chiffrée, par service de messagerie ou par valises scellées
- Droit de porter l'uniforme militaire et d'arborer le drapeau de l'ONU
- Faculté d'entrer et de sortir du pays sans entrave (pour le personnel international)
- Liberté de circulation dans la zone de la mission

Les privilèges et immunités sont accordés aux membres du personnel dans l'intérêt de l'Organisation et non à leur avantage personnel. L'Organisation peut y renoncer sans préjudice.

Outre certains privilèges administratifs ou fiscaux (par exemple, l'exemption de droits de douane), l'accord SOFA/SOMA prévoit des privilèges et immunités que le personnel œuvrant dans le domaine du renseignement a tout intérêt à connaître :

- L'État hôte ne peut arrêter et détenir des membres du personnel de la mission ni saisir aucun de leurs biens en lien avec l'exercice de leurs fonctions. Il ne peut pas non plus les poursuivre en justice pour les paroles qu'ils professent ou les actes qu'ils accomplissent dans l'exercice de leurs fonctions. Cette immunité dite « fonctionnelle » est examinée ci-dessous.
- Leurs documents sont inviolables. L'État hôte ne peut exiger de les voir.
- Ils ont le droit de communiquer secrètement en utilisant des codes ou des valises diplomatiques scellées.
- Ils peuvent porter leur uniforme militaire et arborer le drapeau des Nations Unies.
- Ils sont autorisés à entrer et sortir librement du pays (par exemple, ils n'ont pas besoin d'un visa de sortie). Leurs bagages personnels bénéficient de la même protection que ceux du personnel diplomatique.
- Ils sont libres de circuler dans la zone de la mission.

Ces privilèges sont également garantis par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946.

Les privilèges et immunités permettent à l'ONU de travailler sans obstacle. Ils ne sont pas accordés aux membres du personnel pour leur avantage personnel. En particulier, l'ONU peut renoncer à l'une ou l'autre de ces immunités si cela est dans son intérêt ou dans l'intérêt de la justice.

Diapositive 8

Étude de cas n° 6 – Documents ayant fait l'objet d'une fuite

La mission a obtenu des plans secrets d'un gouvernement qui prépare une opération de nettoyage ethnique dans une zone occupée par un groupe ethnique minoritaire. Pour contenir la fuite, le gouvernement hôte :

- poursuit en justice l'agent de la JMAC recruté sur le plan national qui a obtenu les plans auprès d'un fonctionnaire du gouvernement
- interdit aux fonctionnaires des Nations Unies de quitter le pays sauf s'ils acceptent que leurs bagages soient fouillés
- bloque les échanges de télégrammes chiffrés de la mission
- déclare le chef de la JMAC *persona non grata*

Quelle est la valeur juridique de ces mesures ?
La mission doit-elle s'y soumettre ?

Étude de cas à discuter en sous-groupes ou en plénière.

Voici quelques exemples d'immunités prévues dans les accords SOFA/SOMA, que vous pouvez rappeler pour animer la discussion :

- *Droit de circuler librement ;*
- *Inviolabilité des documents ;*
- *Utilisation de codes ;*
- *Immunité de poursuites.*

Toute mission est en droit de recueillir des renseignements pour orienter ses activités de protection des civils. Ici, en obtenant des plans secrets du gouvernement, la mission est en mesure d'identifier à un stade précoce une menace grave pesant sur les civils, à savoir une menace de nettoyage ethnique, qui s'accompagne généralement de multiples violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité. Même si le plan de nettoyage ethnique est un document secret, son obtention ne constitue pas une activité clandestine interdite (par « activité clandestine », on entend une activité de collecte d'informations ou de renseignements conduite de façon à en assurer le secret ou la dissimulation et ce, parce que ladite activité est illicite ou incompatible avec le cadre juridique, les principes, les politiques et les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies).

En tout état de cause, sous le régime des privilèges et immunités des Nations Unies, conforté par l'accord SOFA/SOMA, la plupart des mesures du gouvernement hôte sont illégales au regard du droit international.

- Les fonctionnaires des Nations Unies, y compris le personnel recruté sur le plan national, bénéficient d'une immunité de poursuites dans l'État hôte, notamment pour tout ce qu'ils disent, écrivent ou font dans l'exercice de leurs fonctions officielles (voir la diapositive 9). Les poursuites engagées contre l'agent de la cellule d'analyse conjointe de la mission (JMAC) recruté sur le plan national viennent donc enfreindre le droit international. Toutefois, à titre de bonne pratique, la mission ne devrait pas laisser des fonctionnaires recrutés sur le plan national s'occuper d'une question si sensible, ces personnes et leurs familles étant les plus vulnérables aux représailles du gouvernement.
- Les fonctionnaires des Nations Unies bénéficient de la liberté de circulation dans tout le pays hôte. En outre, les fonctionnaires recrutés sur le plan international peuvent sortir du pays d'accueil et y entrer librement, sans être assujettis à des formalités particulières comme un visa de sortie. Lorsqu'ils voyagent, leurs documents et leurs bagages sont inviolables. L'État d'accueil ne peut conditionner leur départ du pays à la fouille de leur bagages.
- L'accord SOFA/SOMA autorise la mission à utiliser des codes et l'État hôte ne peut donc pas bloquer les échanges de télégrammes codés.
- En droit diplomatique, l'État hôte peut déclarer un diplomate représentant un autre État *persona non grata*, à tout moment et sans devoir expliquer sa décision, auquel cas cette personne doit quitter le pays. Toutefois, en droit international, la doctrine de *persona non grata* ne s'applique pas au personnel des Nations Unies. La mission jouit du privilège de déployer qui elle veut, dès lors qu'elle exécute son mandat et ne dépasse pas le nombre de personnel autorisé. Bien qu'il arrive que des membres du personnel des Nations Unies soient déclarés *persona non grata*, rien dans le droit international n'autorise cette pratique. La mission (et les autres États concernés) doit protester au plus haut niveau contre cet acte de représailles visant le chef de la cellule d'analyse, l'activité de renseignement s'étant faite dans le plein respect du mandat de la mission et de la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix.

Diapositive 9

Immunité fonctionnelle

- Les membres des contingents sont soumis au droit du pays qui les déploient ; l'État hôte ne peut pas les arrêter, les poursuivre, etc.
- Les fonctionnaires civils de l'ONU, les observateurs militaires et les membres de la police des Nations Unies jouissent de l'immunité pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions officielles
  - Accord sur le statut des forces ou sur le statut de la mission (SOFA/SOMA)
  - Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies
- But : protéger le personnel de l'ONU contre les actes d'intimidation et de représailles. Le Secrétaire général peut lever cette immunité dans l'intérêt de l'Organisation
- Les fautes et infractions (par ex., l'exploitation et les atteintes sexuelles) font systématiquement l'objet de mesures disciplinaires et pénales

L'immunité n'est pas synonyme d'impunité pour les soldats de la paix

Tout en étant conformes au mandat des missions et autorisées par le Conseil de sécurité, les activités du renseignement peuvent parfois exposer le personnel des Nations Unies à des accusations d'espionnage. Il importe de rappeler que tous les membres du personnel des missions bénéficient d'une protection complète en droit international et sous le régime des accords SOFA/SOMA et qu'ils ne peuvent être poursuivis par l'État hôte ou faire l'objet d'aucune mesure judiciaire en raison de leur activité de renseignement.

En vertu de l'accord SOFA, les membres des contingents, y compris les officiers d'état-major (par exemple, les officiers de la cellule U2 ou les officiers du renseignement militaire) relèvent de la compétence exclusive de l'État qui les déploie. L'État hôte ne peut les traduire en justice.

Les observateurs militaires et les policiers des Nations Unies ont parfois une activité de renseignement. Dotés du statut d'expert en mission, ils sont, tout comme le personnel civil de l'ONU, protégés par l'accord SOFA/SOMA et la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946. Ils jouissent d'une immunité fonctionnelle contre toute poursuite judiciaire pour ce qu'ils disent, écrivent ou font dans l'exercice de leurs fonctions. Exemple : en menant des activités de renseignement à des fins d'appréciation de la situation, les observateurs militaires d'une mission obtiennent des renseignements sur une cache d'armes que l'État hôte tente de dissimuler. En raison de l'immunité fonctionnelle dont ils jouissent, le gouvernement hôte ne peut les arrêter et les poursuivre du chef d'espionnage par exemple.

L'immunité fonctionnelle permet de mettre l'activité des missions à l'abri des ingérences et des représailles. Elle n'est pas pour autant synonyme d'impunité pour les auteurs d'actes criminels. Notons que le Secrétaire général peut lever l'immunité de tout membre du personnel dans l'intérêt de la justice ou de l'Organisation. Exemple : des policiers des Nations Unies maltraitent un suspect pour qu'il révèle des informations sur telle ou telle activité criminelle. En levant l'immunité fonctionnelle de ces policiers, le Secrétaire général permet à l'État dont ils relèvent de les poursuivre. De même, les membres des contingents peuvent toujours être poursuivis par l'État qui les déploie.

L'ONU et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police concluent des mémorandums d'accord (MOU, Memorandum of understanding) qui régissent la contribution du pays. Dans ces mémorandums, les pays fournisseurs s'engagent à sanctionner toute faute et à traduire en justice tout auteur d'infraction.

Diapositive 10

Politiques et lignes directrices du DPO et du DOS en matière de renseignement

- Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Policy on Peacekeeping Intelligence (Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix)
- Guidelines on Acquisition of Intelligence (Lignes directrices sur l'acquisition de renseignements)
- Guidelines on the Exchange of Intelligence/Peacekeeping-Intelligence with Non-UN and Non-Mission UN Entities (Lignes directrices sur l'échange de renseignements, notamment aux fins du maintien de la paix, avec des entités non onusiennes ou des entités des Nations Unies ne faisant pas partie de la mission)
- Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix

Tous les soldats de la paix doivent appliquer ces textes

Un grand nombre de politiques et de règlements adoptés par le Secrétaire Général lient toute l'Organisation, y compris les opérations de paix. Parmi ces textes, celui ayant la plus forte l'incidence sur l'activité de renseignement est la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. D'autres textes ont été spécialement adoptés en matière de renseignement par le Département des opérations de paix (DPO) et le Département de l'appui opérationnel (DOS). Outre la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix (*Policy on Peacekeeping Intelligence*), on trouve plusieurs textes qui régissent tel ou tel aspect de l'activité :

- Les Guidelines on Acquisition of Intelligence (Lignes directrices sur l'acquisition de renseignements) ;
- Les Guidelines on the Exchange of Intelligence/Peacekeeping-Intelligence with Non-UN and Non-Mission UN Entities (Lignes directrices sur l'échange de renseignements notamment aux fins du maintien de la paix, avec des entités non onusiennes ou des entités des Nations Unies ne faisant pas partie de la mission) ;
- Le Manuel du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ;
- Le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix

Tous les soldats de la paix doivent appliquer ces textes et orientations.

Diapositive 11

Règles encadrant sur le plan juridique l'activité de renseignement pour le maintien de la paix
(règles établies ou réaffirmées par la Politique en matière de renseignement)

- Respect intégral des droits de l'homme et du droit international
- Prohibition des activités clandestines
- Interdiction de mettre les sources en danger
- Indépendance des activités de renseignement de l'ONU
- Coopération avec les États assujettie à des conditions

La collecte et le partage de renseignements dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont strictement encadrés sur le plan juridique. Certaines de ces règles découlent directement du droit international des droits de l'homme et ont été présentées dans la leçon 2.1. D'autres ont été établies par la Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix afin de protéger l'indépendance et l'impartialité des missions. Même si elles ont été établies dans le cadre simplement d'une politique, elles ne s'en imposent pas moins à tout le personnel du renseignement de l'ONU.

Dans le cadre du renseignement pour le maintien de la paix, les activités clandestines sont interdites car elles peuvent nuire à la réputation de la mission et mettre son personnel en danger. Par « activité clandestine », on entend une activité de collecte d'informations ou de renseignements conduite de façon à en assurer le secret ou la dissimulation et ce, parce que ladite activité est illicite ou incompatible avec le cadre juridique, les principes, les politiques et les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Par exemple, le personnel des Nations Unies ne doit en aucune circonstance s'introduire dans un bâtiment gouvernemental ou pirater la base de données d'une organisation non gouvernementale pour obtenir des informations.

Toutefois, la prohibition des actions clandestines n'oblige pas pour autant la mission à révéler ses méthodes et ses sources à l'État hôte ou à d'autres entités. Au contraire, le personnel de la mission doit faire tout son possible pour ne pas mettre en danger ses

sources ou les personnes qui pourraient le devenir. Ainsi, bien souvent, tous les contacts avec une source (ainsi que les documents et les renseignements obtenus) devront rester confidentiels afin de ne pas exposer ladite source à des représailles ou à des actes d'intimidation. Son identité devra également demeurer confidentielle.

Les activités de renseignement menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être totalement autonomes et indépendantes, à tous égards, des organes nationaux de renseignement et de toutes autres opérations. Elles doivent conserver leur caractère exclusivement international. La mission pourrait voir son indépendance et sa réputation d'impartialité compromises si elle était perçue comme un organe de renseignement du gouvernement hôte ou d'États tiers. Des renseignements peuvent certes être partagés avec d'autres autorités étatiques, mais cela doit se faire dans le plein respect des conditions et restrictions imposées par le droit international des droits de l'homme et la Politique de diligence voulue (voir la leçon 2.1).

Diapositive 12

Étude de cas n° 7 – Groupe armé

Pour obtenir des renseignements sur un groupe armé, la mission envisage ce qui suit :

- *Mettre en commun ses ressources de renseignement avec celles de l'État hôte au sein d'une cellule de renseignement commune*
- *Utiliser l'assistant linguistique qu'elle a recrutée pour infiltrer le groupe*
- *Payer un combattant du groupe pour qu'il lui remette une copie des plans de combat du groupe*
- *Recruter comme informateurs des enfants que le groupe armé utilise comme cuisiniers*

La mission a-t-elle le droit de mener ces actions ? Quelles obligations s'imposent à elle ?

Étude de cas à discuter en sous-groupes ou en plénière. Demandez aux participants de citer les obligations qui s'imposent en l'espèce à la mission. Voici des éléments pour animer la discussion :

- *Indépendance des activités de renseignement pour le maintien de la paix.*
- *Ne pas mettre en danger les sources.*
- *Interdiction des activités clandestines.*
- *Ne pas utiliser les enfants comme sources.*
- *La mission peut partager des renseignements avec les services nationaux de renseignement pourvu que cela se fasse dans le respect des droits de l'homme et de la Politique de diligence voulue. Toutefois, ses activités de renseignement devant rester indépendantes, elle ne peut pas mettre en commun ses ressources de renseignements avec celles de l'État hôte dans une cellule de renseignement commune.*
- *Utiliser un assistant linguistique pour infiltrer un groupe armé constituerait une activité clandestine, ce qui est prohibé par l'ONU.*

Il importe peu que l'objectif soit un groupe armé. L'interdiction des activités clandestines sert notamment à protéger la mission contre les accusations d'« espionnage » qui peuvent nuire à sa réputation d'impartialité et mettre son personnel en danger. Une telle opération d'infiltration ne serait possible qu'avec des membres de personnel recrutés sur le plan national (l'assistant linguistique dans notre exemple), lesquels sont particulièrement vulnérables aux représailles.

- *La Politique en matière de renseignement pour le maintien de la paix autorise le paiement d'informateurs dans certaines circonstances bien définies, encore qu'une telle pratique comporte toujours le risque que les renseignements livrés soient peu fiables. En tout état de cause, le paiement doit se faire discrètement. On ne saurait trop insister sur le fait que cette pratique n'est possible que dans le cadre du renseignement pour le maintien de la paix : de nombreuses composantes de missions civiles (par exemple, les composantes des droits de l'homme) ont pour règle de ne jamais offrir de paiement en échange de renseignements.*
- *En application des principes du renseignement pour le maintien de la paix, la mission ne peut en aucune circonstance recruter des enfants comme informateurs ou les former à cette fin, les enfants ne pouvant donner leur consentement libre et éclairé et comprendre les risques associés à cette activité. Par ailleurs, payer des enfants pour obtenir des renseignements sur un groupe armé pourrait venir enfreindre le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, lesquels prohibent le recrutement d'enfants pour des activités militaires.*

Diapositive 13

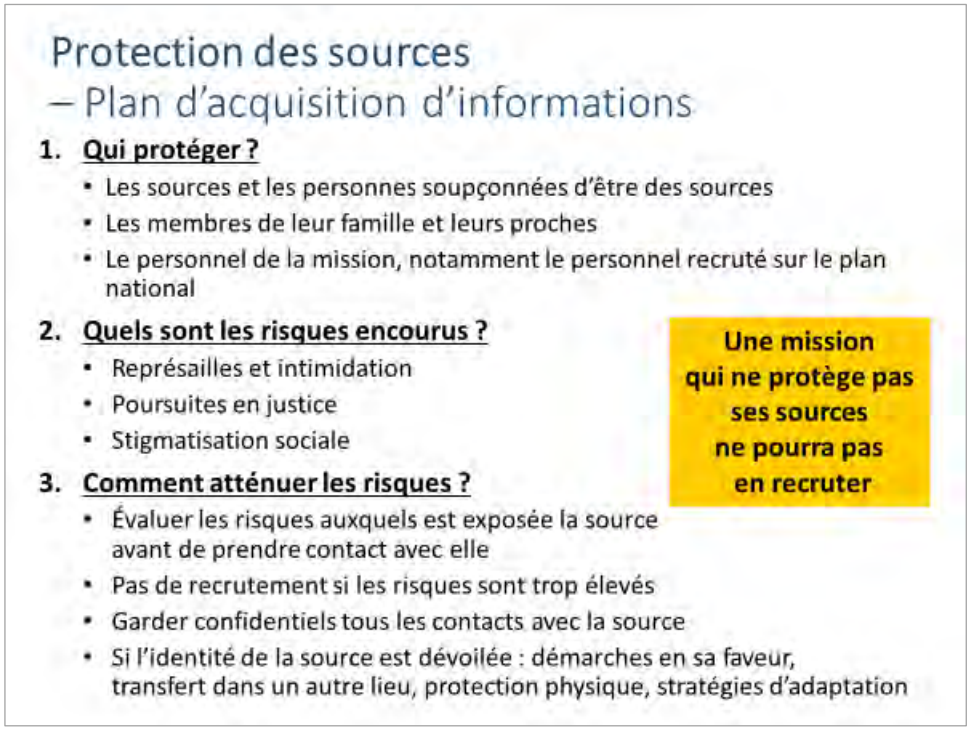

Les règles de l'ONU exigent que la mission fasse tout son possible pour ne pas mettre en danger ses sources et les personnes qui pourraient le devenir. De par son statut et ses valeurs, l'ONU est tenue de protéger ses sources selon des normes souvent plus exigeantes que celles appliquées par les agents de renseignement dans le contexte national.

La protection des sources ne se fait pas au cas par cas mais s'inscrit dans le cadre du plan d'acquisition d'informations de la mission, qui procède à une évaluation minutieuse des risques et planifie et intègre toutes les activités de protection. Pour chaque personne que la mission entend contacter et former, l'évaluation générale est complétée d'une évaluation particulière.

Trois questions guident la planification de la protection des sources :

1. Qui protéger ?

Sont exposées à des risques non seulement les sources « actives » mais aussi toute personne soupçonnée d'être une source. Le simple fait d'entrer en contact avec une personne, si cela se sait, expose cette personne à un risque, quand bien même elle refuse d'être une source. Les membres de famille et les proches sont en outre souvent exposés à des représailles collectives. Le personnel de la mission peut également faire face à des risques, au même titre que les membres du personnel recrutés sur le plan national et leurs familles. Il importe également que, dans ses contacts à l'extérieur, la mission fasse une distinction claire entre ses activités de renseignement et la collecte

d'informations entreprise par des fonctionnaires civils (par exemple, par les spécialistes des droits de l'homme, de la protection de l'enfance, de l'aide humanitaire ou encore des affaires civiles). L'activité de ces fonctionnaires devient plus dangereuse et complexe dès lors qu'ils participent à des activités de renseignement, surtout si elles portent sur l'appréciation de la situation militaire.

2. Quelles sont les risques encourus ?

Si leur identité est révélée, les sources peuvent subir des représailles et des actes d'intimidation de la part des autorités de l'État ou des groupes armés. Elles peuvent faire l'objet de violences voire être tuées. Elles peuvent également subir des représailles plus subtiles mais non moins efficaces. On peut leur faire perdre leur emploi, leur interdire de voyager, leur refuser l'accès aux services publics essentiels ou salir leur réputation. Contrairement au personnel des Nations Unies, elles ne bénéficient pas d'immunités et peuvent être poursuivies pour espionnage ou d'autres délits semblables. Selon la façon dont la population considère la mission, la source peut être stigmatisée et ostracisée par ses concitoyens, ceux-ci l'assimilant à un « traître » qui communique des renseignements à l'ONU.

3. Comment atténuer les risques ?

Avant de contacter une source potentielle, il faut évaluer les risques auxquels elle s'expose. La source ne doit pas être recrutée ou formée si les risques sont jugés trop élevés. Tout contact avec une source doit être organisé (moment, lieu, circonstances, etc.) de façon à en assurer la confidentialité. Si l'identité de la source est néanmoins révélée, la mission doit faire tout ce qu'elle peut pour atténuer les risques, notamment en intervenant en sa faveur (ou en demandant à ses partenaires de le faire) ou en agissant concrètement (protection physique, transfert dans un autre lieu). Le personnel du renseignement doit demander l'avis de la source sur les mesures à prendre ; souvent les sources ont leurs moyens propres de gérer les risques, que la mission alors peut renforcer par son appui.

Diapositive 14

Points à retenir

- Les mandats de protection, dont la bonne exécution dépend de la qualité du renseignement, doivent être une priorité du renseignement pour le maintien de la paix (conformément à la politique de l'ONU)
- Les membres du personnel qui contribuent au renseignement pour le maintien de la paix bénéficient de privilèges et d'immunités qui les protègent contre les représailles de l'État hôte dans l'exercice de leurs fonctions
- Mettre les sources à l'abri du danger est une priorité à la fois juridique, politique, éthique et opérationnelle. Leur protection doit être assurée avant même la prise de contact

Des questions ?

Résumé

Les principaux points à retenir de la leçon sont les suivants :

- Les mandats de protection, dont la bonne exécution dépend de la qualité du renseignement, doivent être une priorité du renseignement pour le maintien de la paix (conformément à la politique de l'ONU).
- Le personnel du renseignement bénéficie de privilèges et d'immunités qui le protègent contre les représailles de l'État hôte dans l'exercice de ses fonctions.
- Mettre les sources à l'abri du danger est une priorité à la fois juridique, politique, éthique et opérationnelle. Leur protection doit être assurée avant même toute prise de contact.

Module 2

Cadre juridique

Points à retenir du module 2 :

- Le droit humanitaire, aussi bien celui défini au niveau international que celui en vigueur en droit interne, influence et guide le maintien de la paix sur le terrain.
- Le droit international accorde une protection particulière aux personnes les plus vulnérables, comme les femmes, les enfants, les réfugiés, etc.
- Les soldats de la paix doivent surveiller la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire et signaler les atteintes à ces droits.
- Les soldats de la paix ne sont pas au-dessus des lois et doivent rendre compte des fautes et infractions qu'ils commettent.
- Les soldats de la paix et les officiers de renseignement militaire peuvent demander de l'aide à leur commandant, aux conseillers juridiques, aux spécialistes des droits de l'homme et aux spécialistes de la protection des civils.
- Les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le maintien de la paix en général sont régis par des cadres juridiques.
- Les soldats de la paix doivent respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, surveiller la façon dont les autres appliquent ces droits et signaler toute atteinte. Les soldats de la paix seront tenus responsables de leurs actes. En cas de besoin, Il faut demander de l'aide aux conseillers juridiques ou à ses supérieurs hiérarchiques.
- La Politique du Département des opérations de paix en matière de renseignement pour le maintien de la paix permet de se familiariser avec le cadre juridique régissant l'activité de renseignement à l'ONU.

Module 3

Cadre opérationnel

Le module 3 en bref

Objectif

Le présent module vise à permettre aux officiers d'état-major des Nations Unies et aux officiers de renseignement militaire (MIO, Military Intelligence Officer) de mieux comprendre le cadre opérationnel organisant l'activité de renseignement aux fins du maintien de la paix, y compris les méthodes employées par le personnel militaire dans les opérations de paix des Nations Unies.

Objectifs d'apprentissage

À l'issue du module 3, les participants auront compris et sauront mettre en pratique dans le cadre opérationnel les grands principes qui leur ont été exposés dans les deux premiers modules. En particulier :

- ils connaîtront mieux les compétences et les techniques que doit maîtriser tout officier de renseignement militaire pour bien s'acquitter de ses tâches dans une mission des Nations Unies ;
- ils sauront appliquer les techniques et les procédures de base dans leurs activités de renseignement militaire à l'état-major ;
- ils sauront élaborer et utiliser les grands outils d'analyse ;
- ils sauront effectuer une analyse de l'environnement opérationnel (AOE, Analysis of the Operating Environment) ;
- ils comprendront et pourront décrire comment les produits de renseignement sont présentés aux décideurs et sauront expliquer pourquoi le renseignement militaire pour le maintien de la paix tient une place si importante dans le processus de prise de décisions militaires (MDMP, Military Decision-Making Process).

Vue d'ensemble

Le module 3 présente une vue d'ensemble du cadre opérationnel et des compétences que doit posséder tout officier de renseignement militaire pour bien s'acquitter de ses tâches. Il montre aussi comment l'officier qui utilise les techniques générales dont il est question dans les leçons ci-après peut prendre part de manière efficace aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Tout en portant essentiellement sur des compétences de niveau tactique, le module permet toutefois de comprendre comment les officiers de renseignement militaire aident les responsables de la mission à accomplir les tâches qui leur sont confiées.

Introduction

Diapositive 1

Les leçons du module 3 nous aideront à comprendre le cadre opérationnel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix (MPKI, Military Peacekeeping Intelligence). On y décrira aussi la façon d'employer les techniques prévues à cette fin et les compétences que doit posséder tout officier de renseignement militaire.

☞ ***Note à l'intention du formateur*** *– Revoir le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le Manuel du quartier général de la force des Nations Unies avant d'enseigner les leçons du module 3.*

Introduction

Diapositive 2

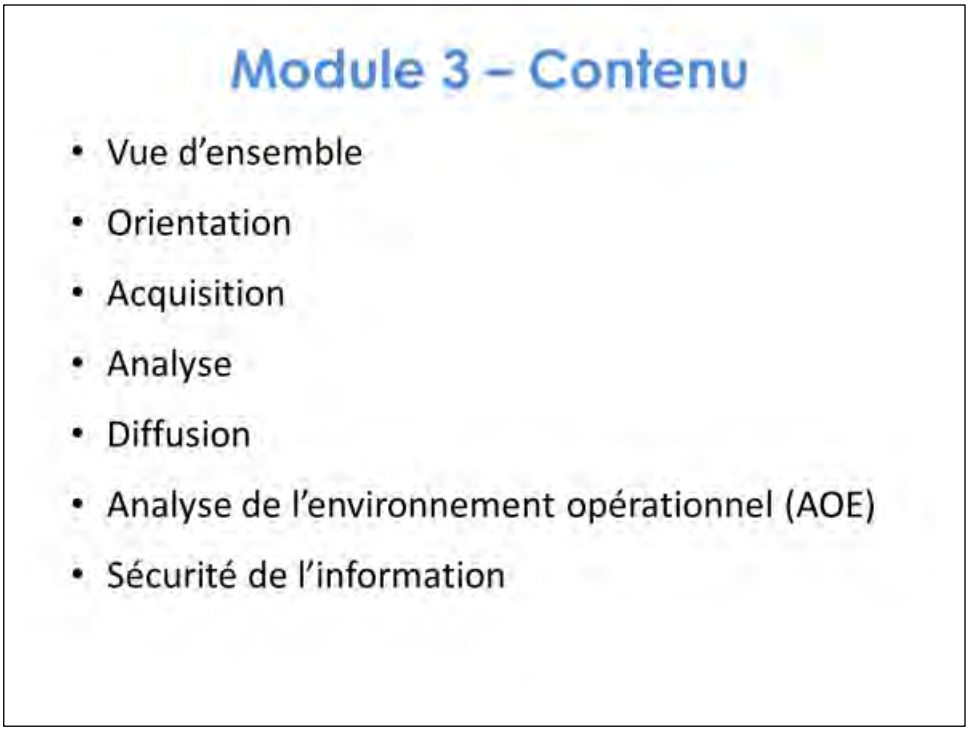

Le module 3 contient des leçons à propos des sujets indiqués sur la diapositive.

Leçon 3.0

Cycle du renseignement militaire pour le maintien de la paix et fonctions de renseignement

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 3

Dans cette leçon, nous vous donnerons une vue d'ensemble du cycle du renseignement militaire pour le maintien de la paix et des fonctions de renseignement.

☞ **Note à l'intention du formateur –** Dans cette leçon, il est important que le formateur n'entre PAS trop dans les détails de chaque fonction de renseignement et qu'il explique clairement aux participants que la leçon ne vise qu'à leur donner une introduction et un aperçu du cycle du renseignement militaire et des fonctions de renseignement.

Diapositive 4

La diapositive présente le contenu de la leçon.

Diapositive 5

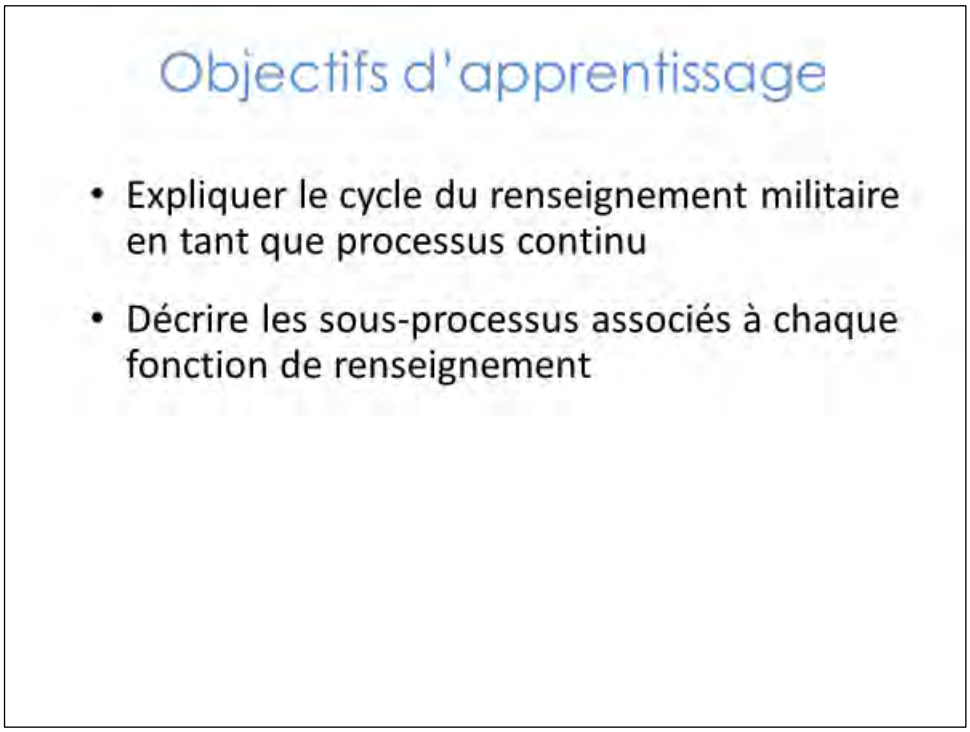

Après cette leçon, les participants auront une vue d'ensemble du cycle du renseignement militaire et comprendront le processus global qui relie les fonctions de renseignement.

Diapositive 6

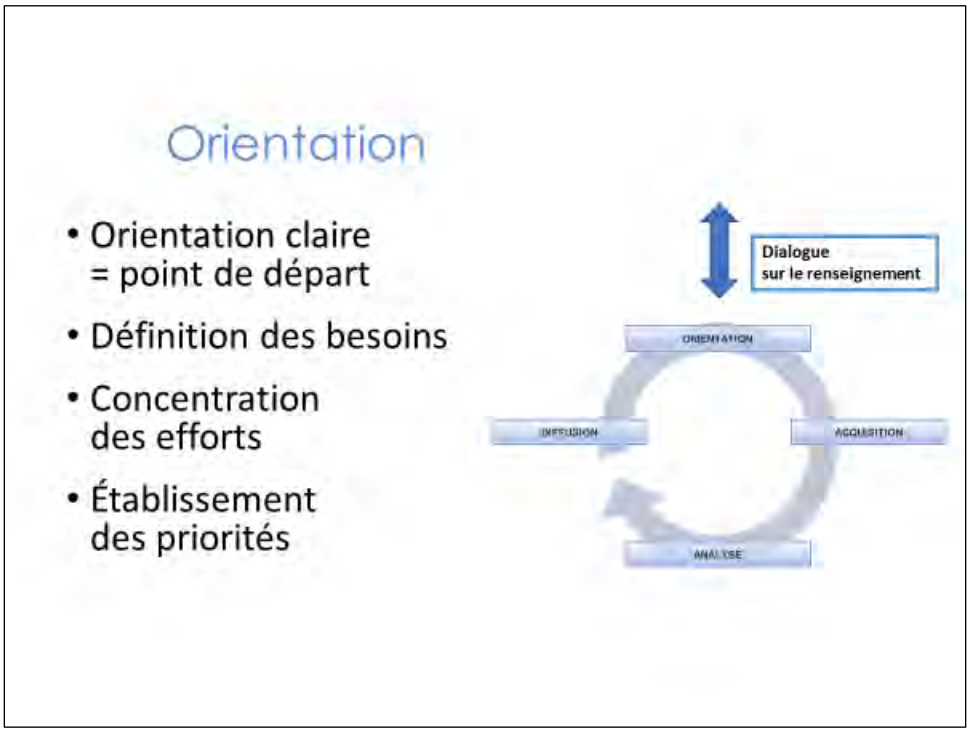

Message clé : Le cycle du renseignement militaire est un processus qui, s'il est bien suivi, permet d'améliorer constamment notre compréhension de l'environnement opérationnel, d'une manière structurée, afin de soutenir le processus de prise de décisions militaires. Il comporte quatre fonctions de renseignement :

- l'orientation ;
- l'acquisition ;
- l'analyse ;
- la diffusion.

Ce cycle est le mécanisme reconnu par les Nations Unies utilisé pour produire des renseignements militaires. Il est généralement représenté par un organigramme cyclique contenant les quatre fonctions de renseignement. On parle de cycle puisqu'il s'agit d'un processus continu et perpétuel :

- la production de renseignement se poursuit tout au long d'une mission de maintien de la paix ;
- les renseignements diffusés viennent informer et déterminer l'orientation, ce qui relance le cycle.

Ce cycle est un outil essentiel pour les professionnels du renseignement. Il décrit la manière dont ceux-ci reçoivent des orientations de la part de leur commandant, acquièrent les informations pertinentes et les analysent pour produire du renseignement,

qui est alors communiqué au commandant et aux autres personnes autorisées à en prendre connaissance et qui ont besoin de savoir.

Le cycle est illustré dans la diapositive. Les étapes – les fonctions de renseignement – sont disposées en ordre chronologique. Dans les diapositives suivantes, nous parlerons brièvement de chacune de ces fonctions.

Il est important que le personnel chargé du renseignement « s'approprie » le cycle et qu'il soit reconnu en tant qu'« expert en matière de renseignement » de la mission.

L'efficacité du soutien des acteurs du renseignement au commandement et aux processus de prise de décisions militaires repose sur leur capacité à en comprendre tous les éléments. Il est très important que le cycle du renseignement se déroule en continu – selon la séquence convenue –, car l'ordre dans lequel interviennent les étapes et les liens entre celles-ci sont d'une importance capitale.

Diapositive 7

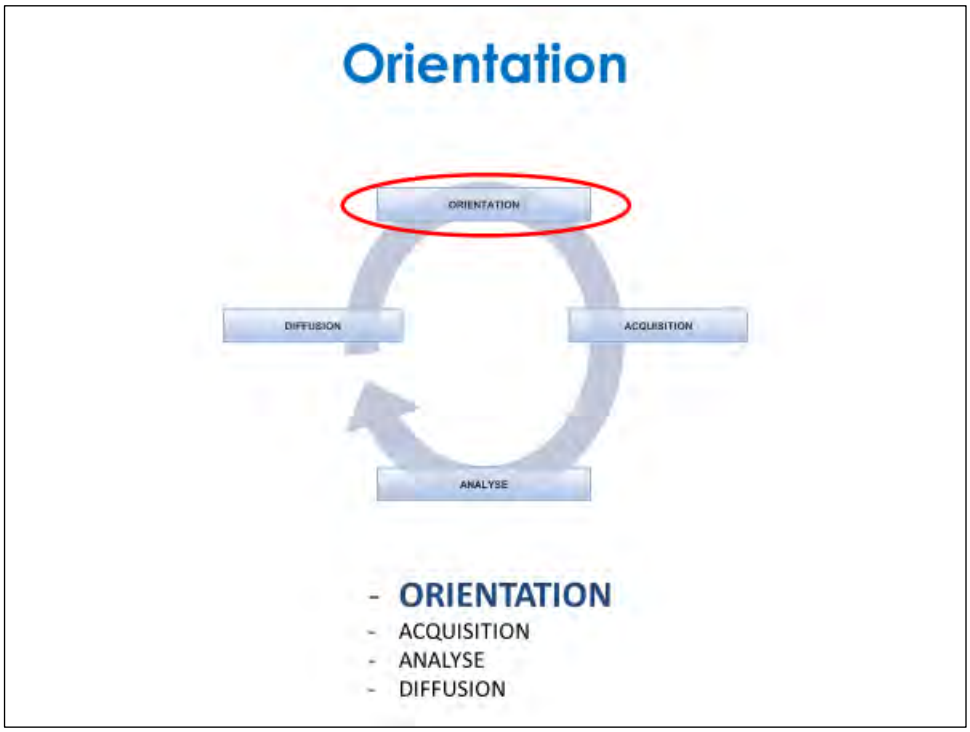

L'orientation est le point de départ du dialogue en matière de renseignement. C'est la fonction de renseignement qui garantit que les activités de renseignement appuient la mission. Sans l'orientation, les activités pourraient ne pas être pertinentes, ou les ressources mal allouées. L'orientation énonce un objectif clair pour la communauté du renseignement.

Diapositive 8

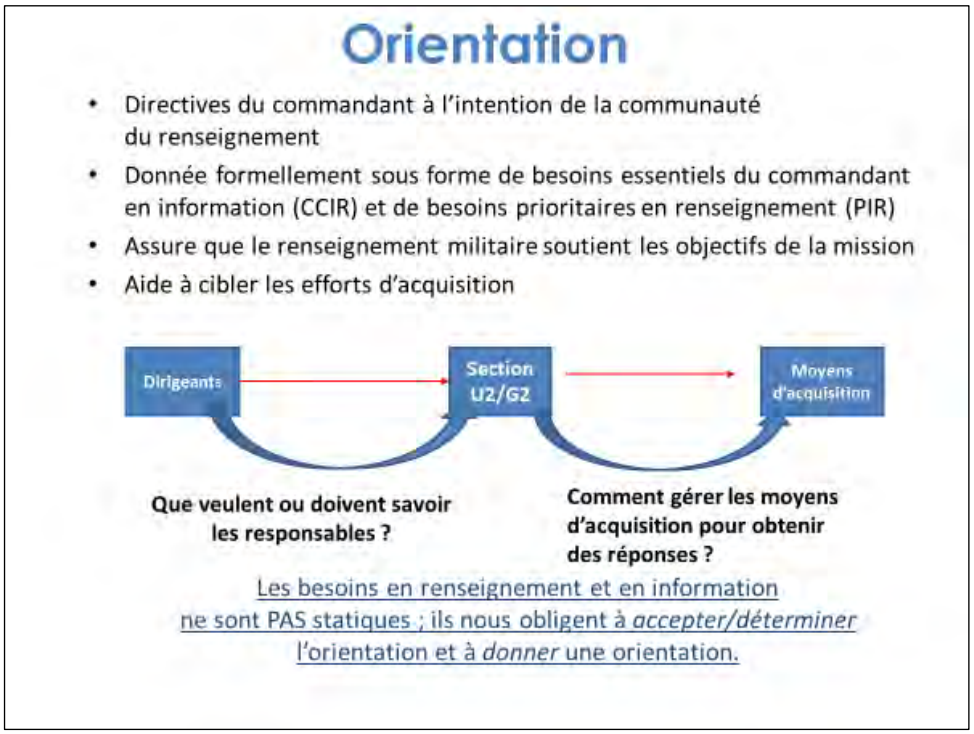

Il arrive souvent que le commandant ait besoin d'aide pour formuler une orientation permettant à la communauté du renseignement de fournir un produit réalisable et *pertinent*.

Une orientation claire émanant du commandant constitue, à tous les niveaux, le point de départ du cycle du renseignement. L'orientation explique au personnel ce que le commandant veut savoir et contribue à ce que les efforts d'acquisition soient bien ciblés.

Il est également important de comprendre que l'acquisition d'informations et les capacités analytiques sont généralement limitées ; aussi l'orientation doit-elle idéalement inclure l'établissement de priorités (c'est-à-dire déterminer si le renseignement à obtenir est d'une importance critique, essentielle ou souhaitable pour la mission), de telle sorte que ces moyens limités puissent être mobilisés aux fins des priorités les plus élevées.

Diapositive 9

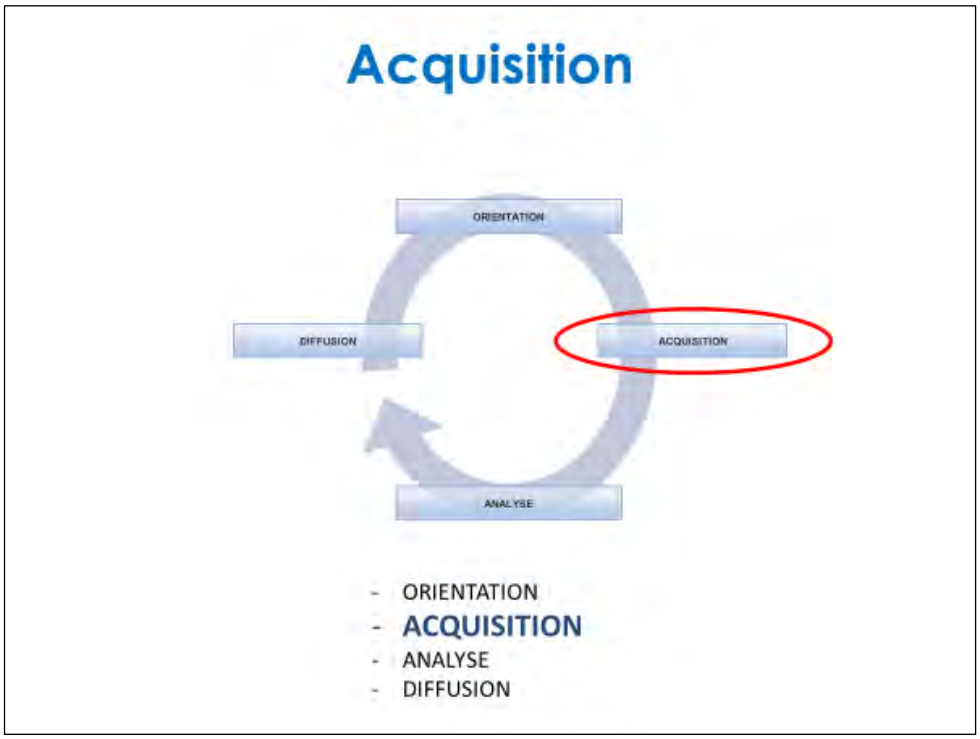

Message clé : L'acquisition désigne la collecte de données et d'informations. Son objectif découle de l'étape précédente dans le cycle.

Une fois les besoins et les priorités définies, l'étape suivante est l'acquisition de données ou d'informations, laquelle est nécessaire pour passer à l'étape suivante du cycle, l'analyse.

Certes, nombre des ressources utilisées pour acquérir ces données ou informations sont les mêmes dans toutes les missions (à savoir des patrouilles menées par des militaires des Nations Unies et le recours à des observateurs), mais certaines capacités d'acquisition ne sont disponibles que dans certaines zones de mission.

Le personnel chargé du renseignement doit avoir une connaissance exhaustive de l'ensemble des sources et instances auxquelles confier l'acquisition. Il faut noter que les données et informations doivent être sollicitées auprès des sources les plus diverses possibles et auprès de femmes aussi bien que d'hommes.

Diapositive 10

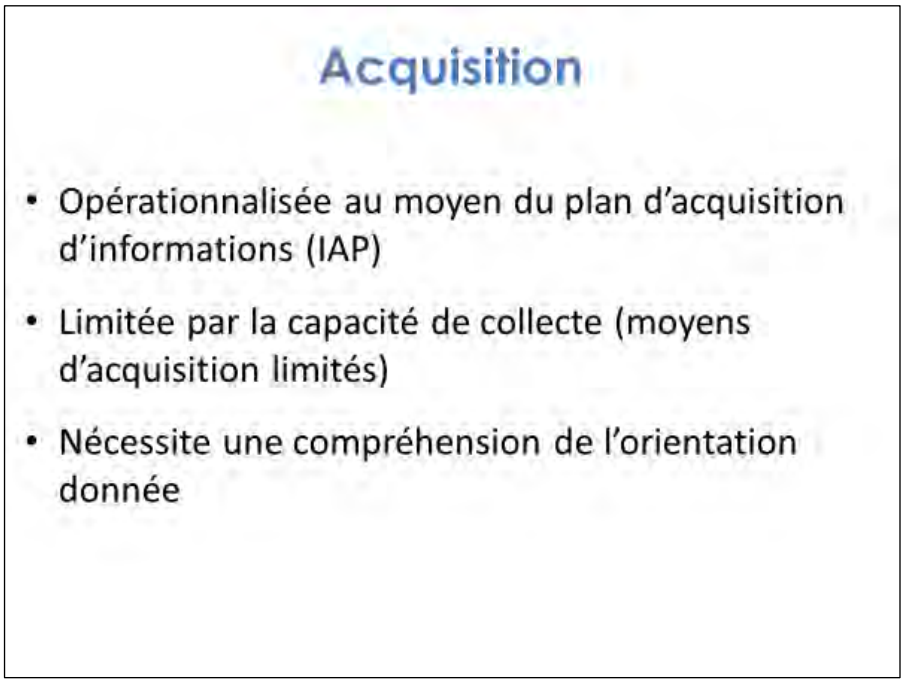

Message clé : L'acquisition est la fonction de renseignement qui comprend la planification, la concentration, l'établissement de priorités et la mobilisation des moyens d'acquisition dans le but de soutenir les besoins essentiels du commandant en information (CCIR, Commander's Critical Intelligence Requirements) et les besoins prioritaires en renseignement (PIR, Priority Intelligence Requirements).

Pour que l'effort d'acquisition soit mené plus efficacement et de manière plus ciblée, il est important d'établir des priorités parmi les besoins, c'est-à-dire déterminer si le renseignement à obtenir est d'une importance critique, essentielle ou souhaitable pour la mission. Les besoins ont aussi une composante temporelle. L'efficacité de l'acquisition dépend dans une large mesure de la clarté de la définition des besoins, l'objectif étant d'optimiser l'utilisation des ressources. L'expérience suggère que certaines demandes sont associées à un type spécifique d'acquisition, alors que d'autres rendent nécessaires plusieurs types d'acquisition différents.

Le renseignement militaire peut être acquis par deux moyens : en exprimant un besoin en renseignement (IR, Intelligence Requirement) ou en adressant une demande d'information (RFI, Request for Information).

- Dans le cas d'un besoin en renseignement, l'entité compétente pour traiter la demande est dotée de la capacité voulue. On considère en effet que les moyens d'acquisition font partie intégrante de l'organisation – par exemple, le S2 d'un bataillon peut confier la tâche à une patrouille de compagnie.

- Une demande d'information (RFI, Request for Information) est formulée lorsque l'entité chargée du renseignement militaire ne dispose pas des moyens requis pour acquérir ladite information et doit donc solliciter une autre partie de la structure d'ensemble du renseignement, extérieure au système des Nations Unies. Toutes les RFI doivent recevoir une réponse, même si elle est négative, de la part de ceux qui sont sollicités.

Il est important de noter que l'on peut avoir recours à un ou plusieurs moyens pour acquérir une information nécessaire. Le cas échéant, on peut faire part de plusieurs besoins en renseignement afin de mobiliser plusieurs patrouilles au niveau des compagnies et solliciter l'appui d'une formation d'un niveau plus élevé – par exemple si elle est dotée des moyens spécifiques nécessaires, comme un système de drones aériens – au moyen d'une RFI.

Certains besoins doivent également être satisfaits dans un délai très limité et s'accompagnent souvent de la mention « au plus tard le » [« Not Later Than » (NLT)] ou « temps limite d'utilité de l'information » [« Last Time Information is of Value » (LTIOV)]. Cela aide aussi la cellule de renseignement militaire à cibler son effort d'acquisition. La plupart des demandes d'information sont conformes à ce même système et sont toujours accompagnées de l'une ou l'autre de ces mentions. Il faut aussi mettre en place une procédure d'examen qui permette d'évaluer le degré de satisfaction du besoin identifié de telle sorte que, s'il est pleinement satisfait, il puisse être ôté de la liste.

Diapositive 11

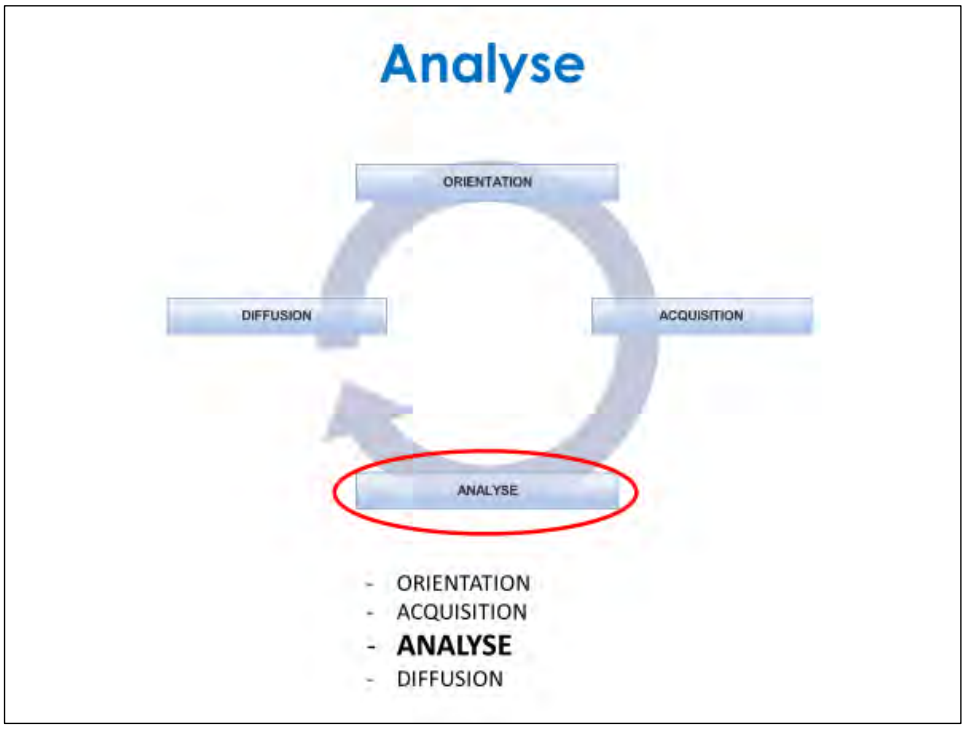

Cette fonction de renseignement est la plus complexe du cycle.

C'est lors de l'analyse que les analystes apportent une valeur ajoutée à la mission. À cette étape, l'information est passée au crible et traitée afin de produire les résultats dont les responsables ont besoin. L'élément de base de l'analyse est la donnée, qui est recueillie dans le but de produire de l'information, puis traitée pour générer du renseignement.

Diapositive 12

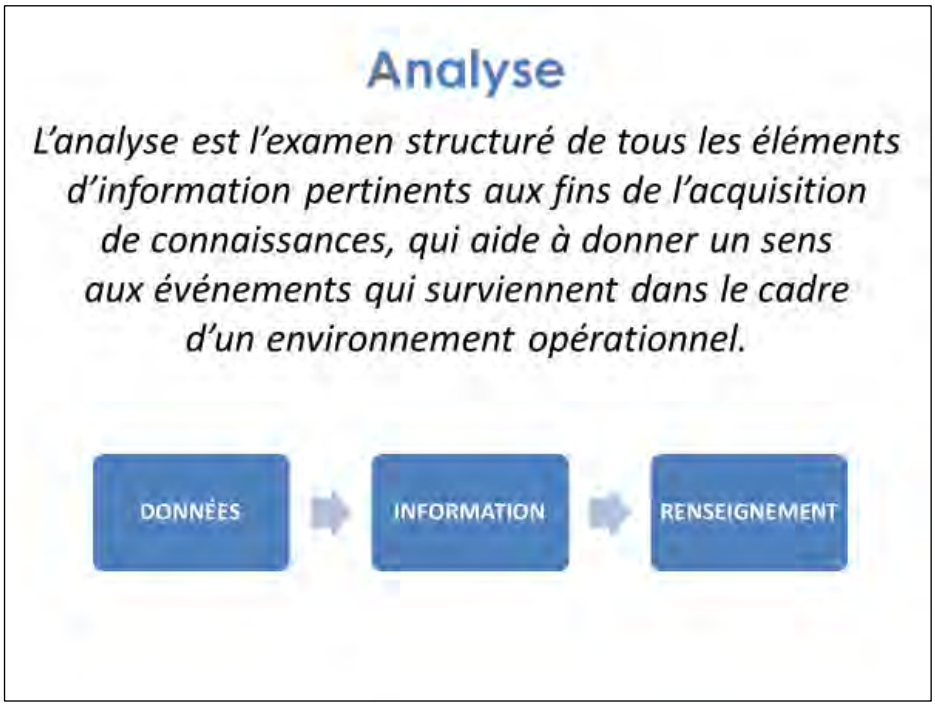

Message clé : Sans la fonction d'analyse, les responsables seraient forcés de prendre des décisions en s'appuyant sur une masse informe de données brutes non traitées. Ils seraient ainsi moins aptes à prendre des décisions éclairées et cohérentes.

C'est la partie essentielle du cycle du renseignement : des données ou des informations brutes, non traitées, sont converties en renseignements fusionnés à partir de l'ensemble des sources mobilisées. Cette étape comporte plusieurs subdivisions :

- Examen. Consulter le système d'information ou la base de données à la recherche d'informations ou de renseignements déjà existants susceptibles de correspondre aux besoins ou aux demandes ;

- Collecte. Regrouper et enregistrer les informations de telle sorte qu'elles soient facilement accessibles et qu'on puisse en déterminer l'origine, le cas échéant ; cela facilite également la comparaison, l'évaluation et la récupération chaque fois que c'est nécessaire. Toutefois, l'expérience suggère que pour améliorer la collecte, on doit enregistrer puis évaluer l'ensemble des informations disponibles pour en déterminer la pertinence, le degré d'urgence qui y est associé, la fiabilité et le degré de probabilité de leur utilisation. La qualité des résultats obtenus est fonction de celle des pratiques de gestion de l'information (voir le chapitre 11) ;

- Évaluation. Examiner l'élément d'information de manière à en déterminer la fiabilité et la crédibilité. Cela permet aux analystes d'empêcher que des

informations non fiables se voient accorder trop de crédibilité, ce qui conduirait à formuler des jugements incorrects ;

- Analyse et intégration des données. Subdiviser méthodiquement l'information pour en extraire les éléments constitutifs ; en examiner chaque élément constitutif, dans le but de déterminer des corrélations ; procéder à un raisonnement visant à déterminer la signification de l'information prise comme un tout et de tous ses éléments pris séparément. Il doit en résulter une évaluation anticipative du renseignement qui améliore la compréhension qu'on en avait jusqu'alors ;

- Interprétation. Il s'agit d'interpréter les nouveaux renseignements obtenus à l'aune des connaissances et évaluations existantes. Essentiellement, il s'agit de mettre en regard les nouveaux éléments de renseignement et ce que l'on a déjà compris ou évalué, afin d'affiner les évaluations prévisionnelles.

Diapositive 13

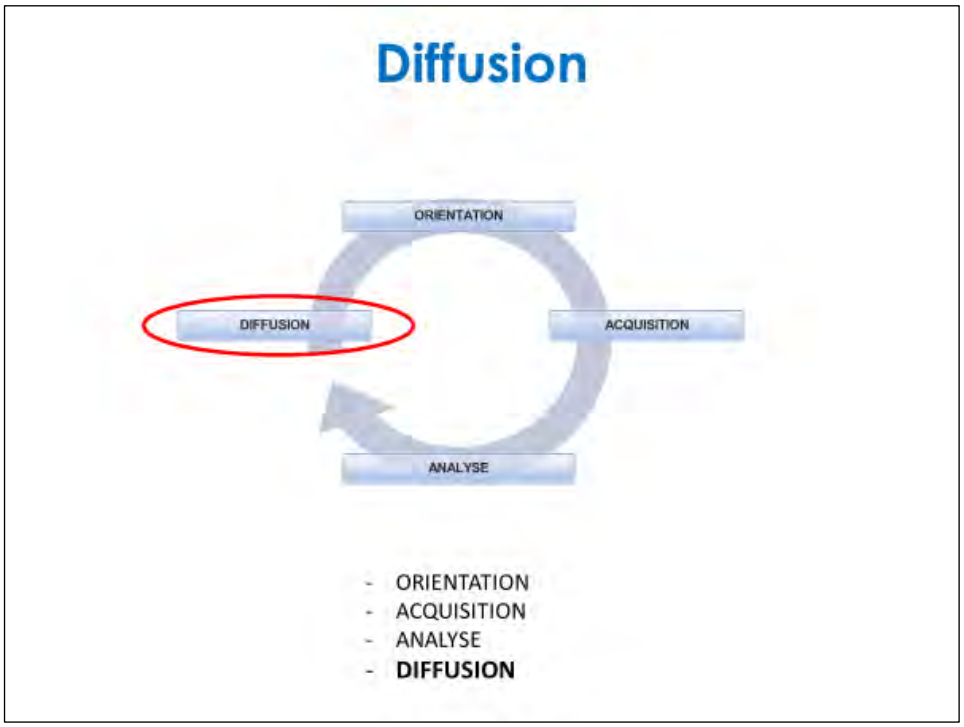

La production de renseignement n'est utile que si les résultats sont diffusés aux personnes qui en ont besoin. Pour que les résultats restent pertinents, il est important que soient données et appliquées des directives appropriées quant à leur diffusion.

Si la fonction d'analyse du renseignement est efficace, ses résultats seront utiles aux planificateurs et aux décideurs. Tant que les étapes précédentes du cycle ont été bien suivies, ces résultats seront pertinents et d'actualité.

Diapositive 14

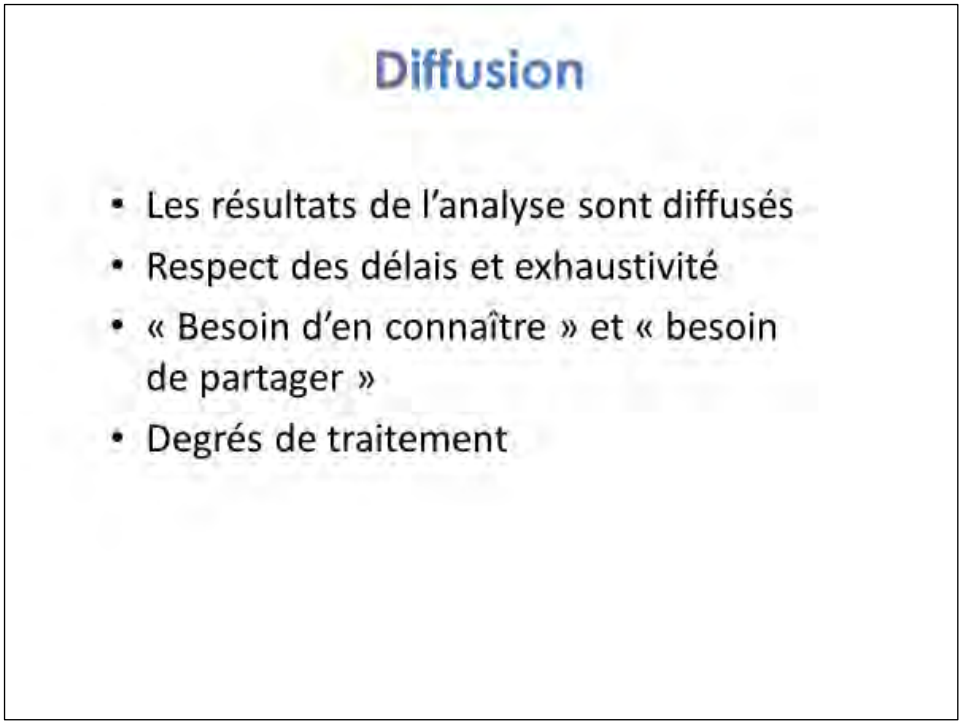

Message clé : Cette fonction du renseignement s'accompagne de nombreuses nuances. Il y aura toujours des décisions à prendre concernant le moment de diffuser les renseignements, la manière de le faire et leurs destinataires.

L'étape finale du cycle du renseignement consiste à communiquer ou distribuer les renseignements produits aux décideurs et aux autres membres du personnel compétents de la mission, ce qui doit être fait dans le respect des délais impartis.

La diffusion des produits de renseignement doit obéir aux concepts de « besoin d'en connaître » et de « besoin de partager », dont les modalités d'application sont énoncées dans le plan d'appui renseignement ou dans les instructions permanentes pertinentes.

Il faut noter que les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire telles que la traite, la violence sexuelle liée aux conflits et les crimes contre les enfants appellent impérativement dénonciation. Toute information relative à de telles infractions qui est obtenue durant le cycle du renseignement doit être communiquée par les voies appropriées.

Diapositive 15

Points à retenir

- Le cycle du renseignement militaire est le processus reconnu par les Nations Unies
- Il se compose des quatre fonctions de renseignement
- Il est structuré, systématique, cyclique et reconnaissable
- Ses résultats (pour diffusion) sont prévisibles
- « Besoin d'en connaître » et « besoin de partager »
- Il soutient le processus de prise de décisions militaires et s'y intègre

Résumé

Le cycle du renseignement militaire est le processus privilégié pour produire des renseignements militaires appuyant la prise de décisions, bien qu'il puisse devoir être adapté à l'occasion. Les officiers de renseignement militaire très expérimentés pourraient ne pas être tenus de suivre ce cycle à la lettre. Cependant, afin d'assurer l'imputabilité, la répétabilité, la documentation et la cohérence, il est préférable de suivre ce processus. Un professionnel du renseignement expérimenté est en mesure de déterminer les risques qui peuvent ou non être pris dans le cadre du cycle du renseignement – il n'est pas toujours obligé de passer systématiquement par toutes les étapes.

Par exemple, lorsqu'il essaie de suivre les orientations formulées, il est possible qu'il s'aperçoive que l'organisation dispose déjà des données et informations dont elle a besoin pour répondre à la question posée, de telle sorte que l'étape de l'acquisition est superflue. En conséquence, seules l'analyse des données et la diffusion des résultats obtenus sont requises. Dans certains cas inhabituels ou extrêmes, une fois que l'orientation a été définie, il est possible que le renseignement souhaité ou requis existe déjà, aussi les étapes de l'acquisition et de l'analyse peuvent-elles être omises et peut-on procéder immédiatement à la diffusion, qui devient la seule étape requise.

Leçon 3.1

Orientation

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Bienvenue à la leçon sur l'orientation du module d'approfondissement des compétences. Elle comporte plusieurs séances, y compris des pauses et des activités d'apprentissage.

Diapositive 2

Contenu

- Introduction
- Principaux termes
- Obtenir une orientation
- Plan d'acquisition d'informations (IAP)
- Zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI)
- Indicateurs
- Gestion des demandes d'information (RFI)

La diapositive présente le contenu de la leçon. Il y aura aussi deux activités d'apprentissage où vous travaillerez en groupes.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Démontrer la compréhension de l'orientation en tant que partie du cycle du renseignement militaire des Nations Unies
- Démontrer la compréhension des principaux termes liés à l'orientation
- Démontrer la capacité d'élaborer un plan d'acquisition d'informations (IAP)
- Démontrer la capacité d'établir des zones d'intérêt particulier répertoriées
- Expliquer et définir les indicateurs

À la fin de la leçon, vous serez en mesure d'expliquer les principes fondamentaux de l'orientation et en quoi cette fonction constitue un point de départ essentiel du cycle de renseignement militaire pour le maintien de la paix des Nations Unies. En outre, vous devriez pouvoir nommer et expliquer les principaux termes liés à l'orientation. Vous pourrez également expliquer et démontrer comment obtenir une orientation du commandant et de son état-major, ainsi que comment définir les besoins prioritaires en renseignement et les subdiviser en questions simples qui peuvent être posées dans le but d'obtenir des informations détaillées. Vous devrez créer un plan d'acquisition d'informations (IAP, Information Acquisition Plan) de base et guider les moyens d'acquisition vers les zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI, Named Areas of Interest) où l'information est susceptible de se trouver.

Diapositive 4

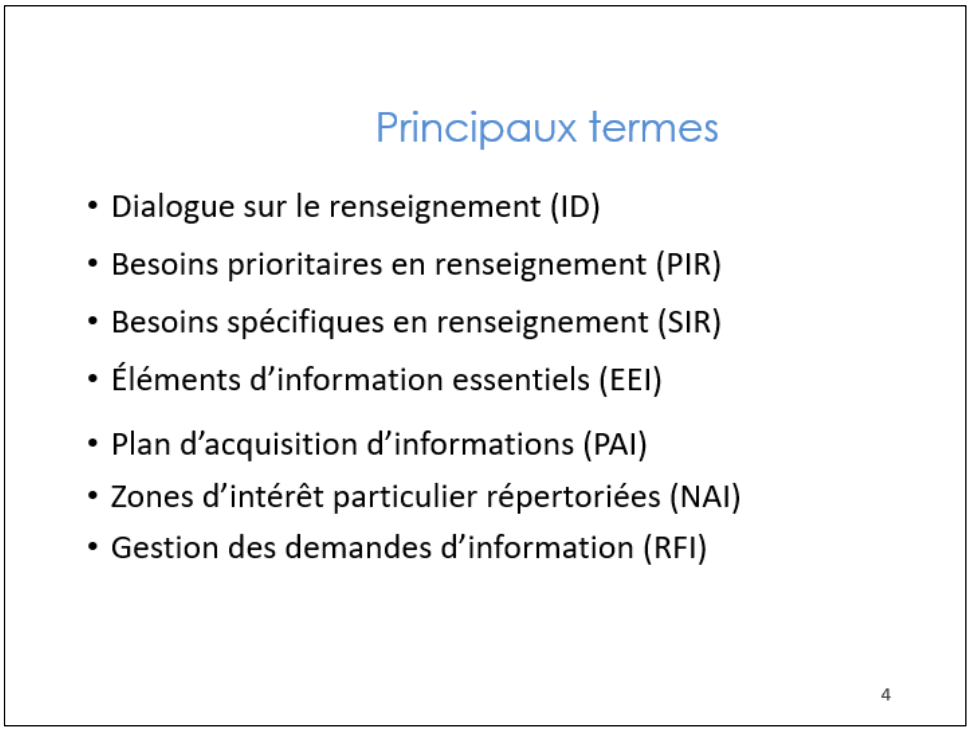

Message clé : La diapositive présente une liste non exhaustive des principaux termes utilisés à l'étape orientation du cycle.

Le dialogue sur le renseignement est un dialogue continu avec les responsables (le commandant et son état-major) qui vise à déterminer la nature des besoins du commandant en information et renseignement – ce que le commandant et son état-major veulent savoir – et ce qu'ils ont besoin de savoir. Le commandant et son état-major cherchent rarement à établir ce dialogue. Il incombe donc à la cellule de renseignement militaire d'organiser les réunions avec les responsables pour obtenir leur soutien. Il faut comprendre que le commandant formule rarement ses exigences clairement ; c'est la cellule qui doit les interpréter pour en faire des besoins prioritaires en renseignement.

Besoins prioritaires en renseignement : Il s'agit des besoins exprimés par un commandant pour l'aider dans sa mission immédiate. Encore une fois, il les formulera rarement sous forme de questions cohérentes. C'est à la cellule de renseignement militaire de convertir ses besoins généraux en au plus six à huit questions générales, appelées « besoins prioritaires en renseignement ».

Besoins spécifiques en information (SIR, Specific Information Requirement) : Ces besoins découlent de la subdivision des besoins prioritaires en sous-questions, lesquelles peuvent répondre partiellement à ces derniers. On dit qu'il s'agit de besoins en « information »

plutôt qu'en « renseignement », puisque la somme des informations qui en découle doit constituer le point de départ pour répondre aux besoins prioritaires en renseignement.

Éléments d'information essentiels (EEI) : Le besoin spécifique en information concerne le plus souvent une question trop vaste pour les moyens d'acquisition. Il devra être subdivisé en sous-questions (des éléments essentiels d'information) auxquelles il est possible de répondre.

Plan d'acquisition d'informations : Il s'agit du principal outil d'orientation, qui décompose le besoin prioritaire en éléments plus petits (besoins spécifiques, puis éléments essentiels) et qui permet de mobiliser les divers moyens d'acquisition dans le but d'obtenir l'information pertinente aux éléments essentiels.

Zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI, Named Area of Interest) : Il s'agit de lieux que la cellule de renseignement militaire désigne comme des endroits où peut se trouver l'information. Par exemple, si le commandant souhaite localiser des activités de contrebande, les points de passage frontaliers pourraient constituer des zones d'intérêt particulier répertoriées.

Demande d'information : Cette demande est adressée aux échelons supérieurs ou aux unités voisines lorsque les ressources d'un échelon ne suffisent pas à obtenir des réponses. Il s'agit d'une demande et non d'une mobilisation.

Diapositive 5

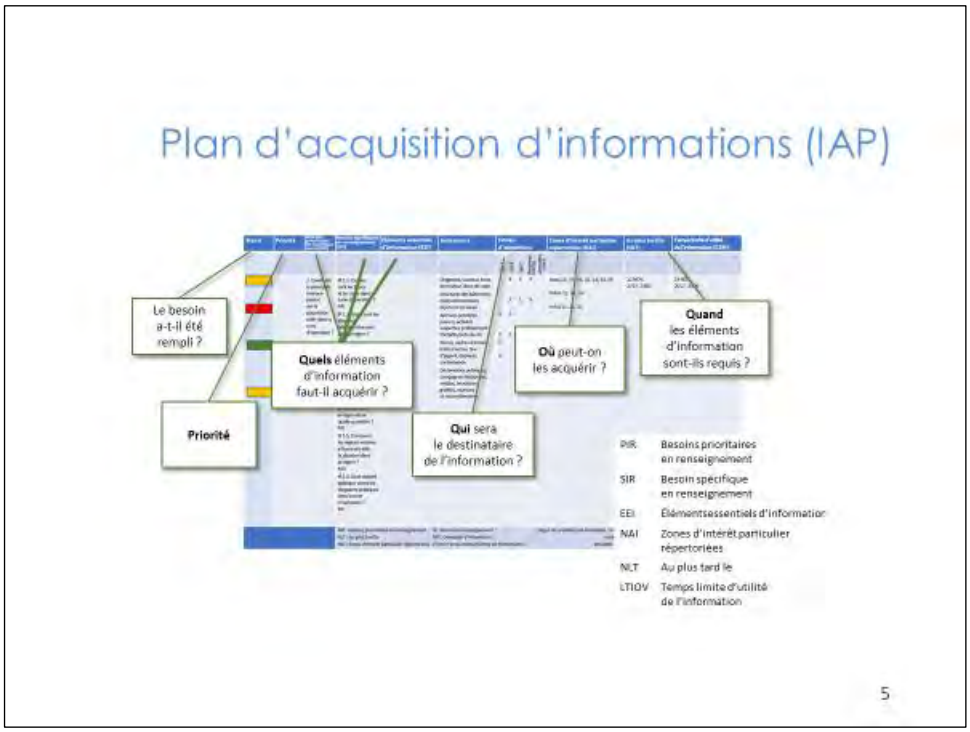

Voici le plan que vous pourrez construire à la fin de ces leçons.

Explication. Examinez les différentes colonnes de gauche à droite. Prêtez attention aux colonnes « Priorité », « PIR », « SIR », « EEI », « Unité d'acquisition », « NAI », « NLT » et « LTIOV » : c'est ce que vous devrez indiquer dans votre plan. Nous avons déjà traité des besoins prioritaires et spécifiques ainsi que des éléments essentiels.

L'« État » sert à gérer le processus d'acquisition. C'est un moyen rapide de voir s'il se déroule bien (vert), s'il est partiellement réalisé (orange) ou s'il n'a pas été réalisé (rouge). La « Priorité » indique si un besoin en information ou en renseignement est critique, essentiel ou souhaitable pour la mission.

La colonne « NLT » indique l'échéance d'acquisition de l'information. La colonne « LTIOV » indique le temps limite d'utilité de l'information. L'unité d'acquisition est constituée des moyens, organiques à l'unité, qui peuvent être mobilisés.

Diapositive 6

Message clé : Une orientation claire émanant du commandant, à tous les niveaux, **constitue le point de départ du cycle du renseignement. L'orientation indique au** personnel du renseignement ce que le commandant veut ou doit savoir et lui permet **d'établir un objectif clair pour ses actions. Il faut aussi comprendre que comme les ressources sont généralement limitées, l'orientation devrait idéalement comprendre l'établissement des priorités, dont il sera question plus** loin dans cette leçon.

L'orientation est à la fois le point de départ et le point d'arrivée du cycle de renseignement militaire. Fortement tributaire de l'apport du commandant/décideur qui est soutenu, elle fait en sorte que le personnel du renseignement contribue à la mission dans son ensemble et aux lignes opérationnelles qui composent l'opération. Si aucune orientation claire n'est donnée, le service de renseignement doit en solliciter une. Il peut arriver qu'il ait à aider les commandants et les utilisateurs à la formuler, au point où il pourrait être amené à proposer au commandant en question des directives et des orientations à approuver.

Les directives et les orientations émanant du commandant (et de l'état-major) sont essentielles pour que les efforts de renseignement soient concentrés sur les questions importantes afin d'optimiser l'utilisation des ressources, qui sont souvent limitées. Elles seront également déterminantes pour la priorité de mobilisation de ces ressources ; la fonction de renseignement devrait, dans ces conditions, être au fait des risques que le commandant est prêt à prendre compte tenu du manque de connaissances.

Diapositive 7

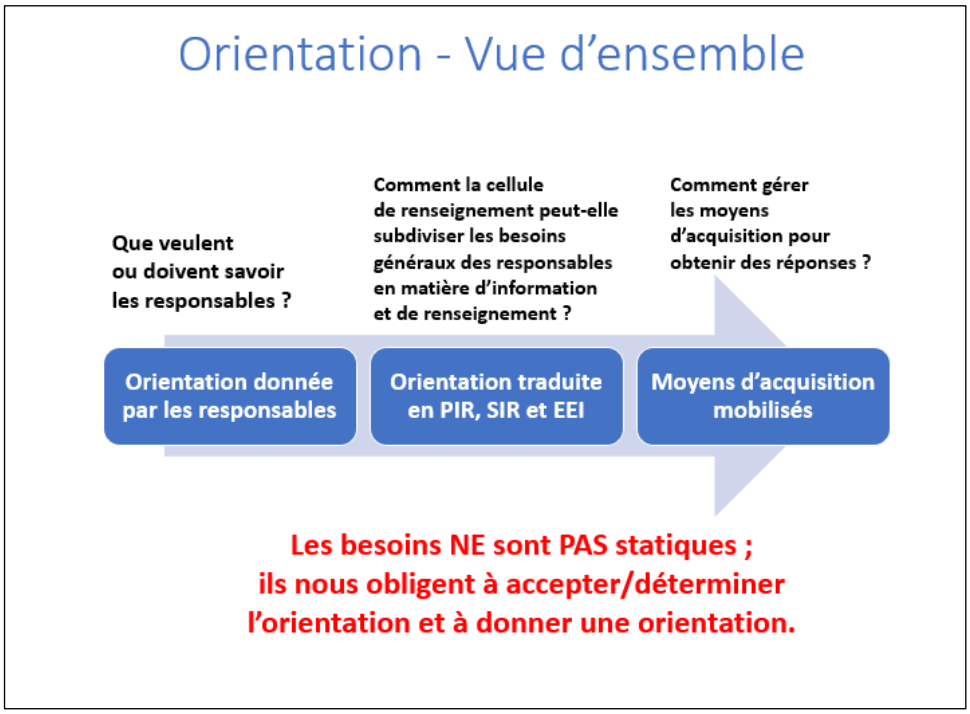

Cette diapositive illustre un schéma facilitant la compréhension du processus d'orientation et d'acquisition. Les responsables exposent d'abord leurs besoins en information et en renseignement à la cellule de renseignement militaire à l'échelon de la force, du secteur ou du bataillon. La cellule les subdivise ensuite en besoins spécifiques et éléments essentiels et décide des lieux où ces derniers peuvent être trouvés. Ces lieux s'appellent des « zones d'intérêt particulier répertoriées ».

La cellule assure ensuite la liaison avec la section des opérations, qui a son tour confie aux moyens d'acquisition le soin d'acquérir les informations.

Diapositive 8

Étape 1 : Définir la zone de responsabilité de renseignement (APIR) et la zone d'intérêt de renseignement (APII)

Avant d'entamer le processus d'orientation, on doit d'abord déterminer la zone de responsabilité de renseignement (APIR, Area of Peacekeeping Intelligence Responsibility) et la zone d'intérêt de renseignement (APII, Area of Peacekeeping Intelligence Interest). La première est la zone pour laquelle notre unité est la principale responsable de l'acquisition ; la seconde est celle qui a un intérêt pour notre unité. Il faut absolument les définir, parce que les incidents et les événements qui s'y produisent peuvent avoir influé sur notre zone d'opérations.

On doit aussi savoir ce qui les distingue, puisque notre unité n'aura généralement pas la permission de s'engager dans des activités d'acquisition à l'intérieur de la zone d'intérêt. En effet, cette dernière correspondra souvent à la zone de responsabilité d'une unité voisine. L'acquisition d'informations dans la zone de responsabilité d'une autre unité constituerait un gaspillage de ressources.

Diapositive 9

Définir la zone de responsabilité de renseignement (APIR) et la zone d'intérêt de renseignement (APII)

- **Zone de responsabilité de renseignement (APIR)** – zone assignée à un commandant, pour laquelle il a la **responsabilité** de produire des renseignements.

- **Zone d'intérêt de renseignement (APII)** – zone au sujet de laquelle un commandant a besoin de renseignements relativement aux facteurs et faits nouveaux **susceptibles** d'affecter l'**issue** des opérations en cours ou à venir qui relèvent de sa responsabilité.

Message clé : Nous avons l'obligation d'acquérir des informations et des renseignements dans notre zone de responsabilité mais pas dans notre zone d'intérêt, qui est seulement pour nous une zone d'« intérêt » et non de « responsabilité ».

Nous acquérons des informations dans notre zone de responsabilité, dont la charge nous incombe, mais nous demandons des informations à propos de notre zone d'intérêt, qui ne relève pas de notre compétence. Si notre zone d'intérêt correspond à une zone d'opérations des Nations Unies, nous devons alors envoyer une demande d'information à l'état-major d'échelon supérieur ou à l'unité voisine afin de répondre à notre besoin en renseignement. Si la zone d'intérêt se trouve dans un pays voisin, nous devrons souvent nous fier à des sources publiques. Nous traiterons de la demande d'information plus loin dans la leçon.

Diapositive 10

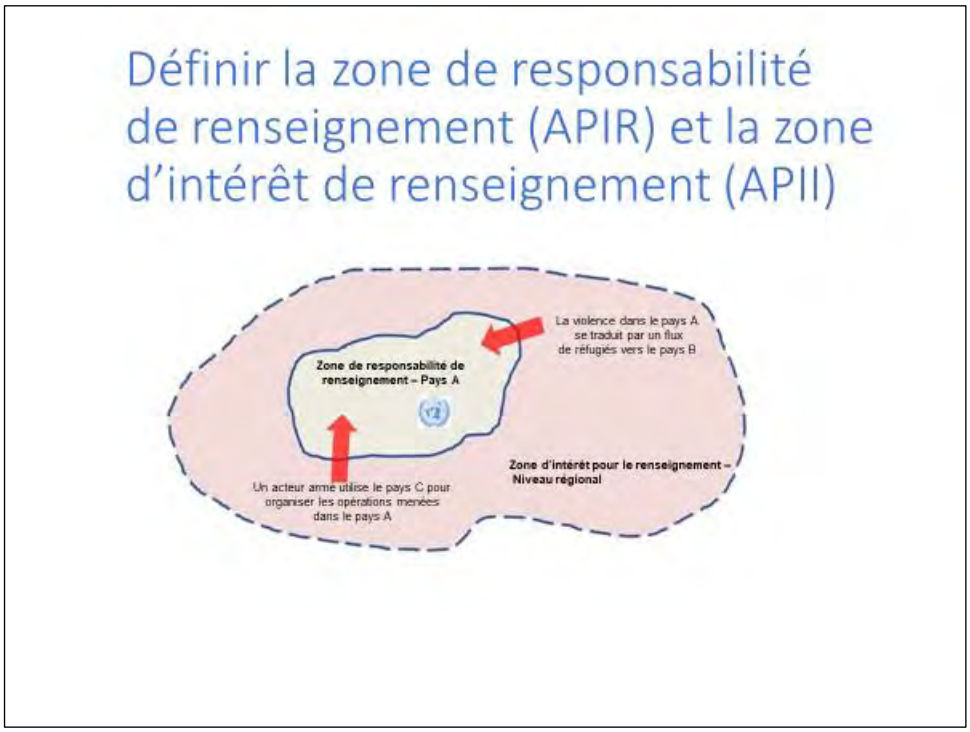

Ce schéma illustre une zone de responsabilité de renseignement des Nations Unies et une zone d'intérêt de renseignement. Point à retenir : Des incidents et des événements qui surviennent dans un autre pays peuvent avoir une incidence sur la situation dans une zone d'opérations des Nations Unies.

Interaction. Demandez aux participants de décrire une situation où cela peut se produire dans des opérations des Nations Unies. Réponses possibles : un conflit dans un pays qui entraîne un déplacement de réfugiés vers une zone d'opérations des Nations Unies, ou un pays qui fournit des armes ou du soutien à des acteurs qui cherchent à compromettre la paix dans une zone d'opérations des Nations Unies.

Diapositive 11

Orientation – Activité d'apprentissage 1

- Durée : 15 min
- Individuellement
- Définissez votre zone de responsabilité de renseignement.
- Définissez votre zone d'intérêt de renseignement et justifier votre choix.
- Êtes-vous mandaté à acquérir des informations en dehors de votre zone de responsabilité ? Si non, comment pouvez-vous les acquérir ?
- Expliquez votre réponse en justifiant vos inclusions.

Interaction. Demandez aux participants de réaliser cette activité d'apprentissage individuellement. Ils doivent se concentrer sur le scénario central de l'exercice. Ils présenteront leurs résultats à la fin de l'activité. Dans leurs réponses, ils doivent notamment expliquer pourquoi les pays voisins et les secteurs des Nations Unies se trouvent dans leur zone d'intérêt, pendant que leur secteur est situé dans leur zone de responsabilité. Ils doivent indiquer les endroits où les Nations Unies peuvent acquérir des informations (la zone de responsabilité des Nations Unies) et ceux où les Nations Unies ne peuvent pas utiliser de moyens d'acquisition pour ce faire (pays voisins).

Diapositive 12

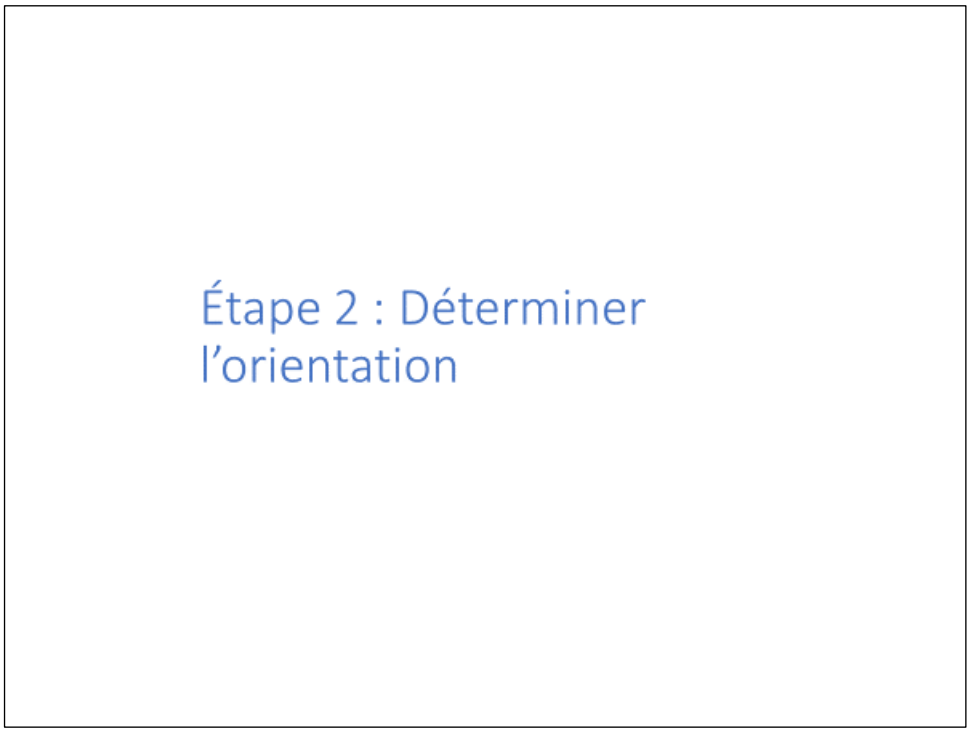

On peut maintenant commencer à déterminer l'orientation. Il s'agit de la deuxième étape du processus global d'orientation.

Diapositive 13

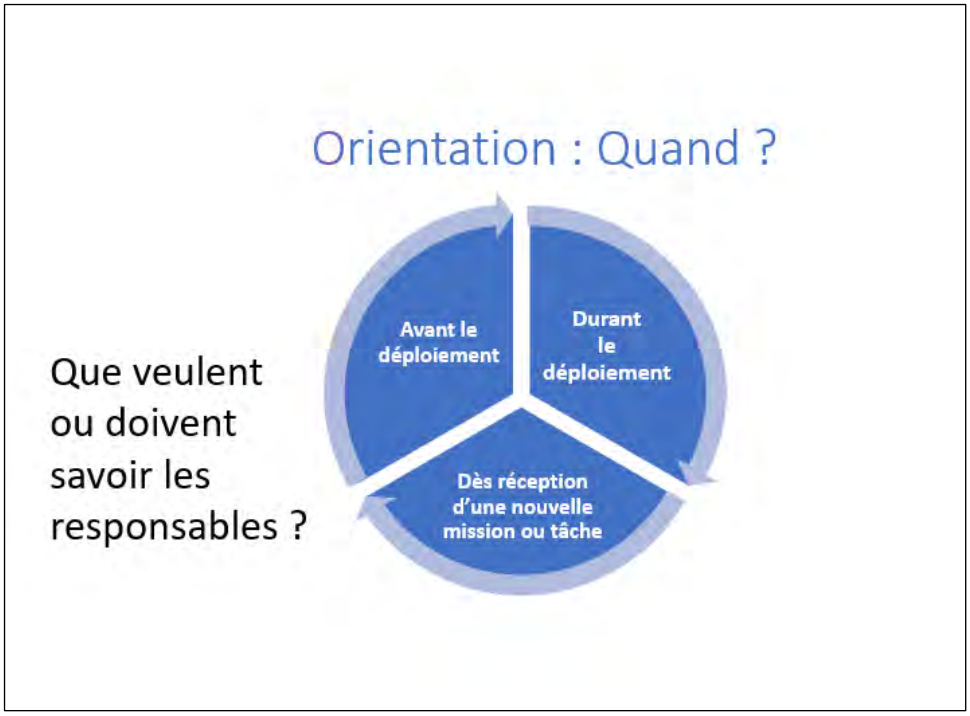

L'orientation est un processus continu qui s'opère à toutes les étapes du cycle opérationnel, y compris avant le déploiement, pendant le déploiement et à la réception d'une nouvelle mission ou tâche.

Nous mentionnons ce dernier point, car avant toute nouvelle mission, dans le but de faciliter sa planification, la cellule de renseignement militaire aura souvent besoin d'informations qu'elle ne connaît pas ou auxquelles elle n'a pas accès. Par conséquent, au cours de la période précédant la nouvelle mission (par exemple, dans le cas d'un convoi vers une zone où l'unité ne s'est jamais rendue auparavant ou vers une zone où la situation a récemment changé), la section du renseignement devra s'assurer que les moyens d'acquisition sont chargés d'acquérir de nouvelles informations ou qu'ils transmettent les demandes d'information nécessaires à l'état-major d'échelon supérieur ou aux unités voisines pour répondre à toutes les questions soulevées. Cela facilitera grandement le processus de planification et de prise de décision du commandant local, ce qui constitue le rôle central de la cellule de renseignement militaire.

Diapositive 14

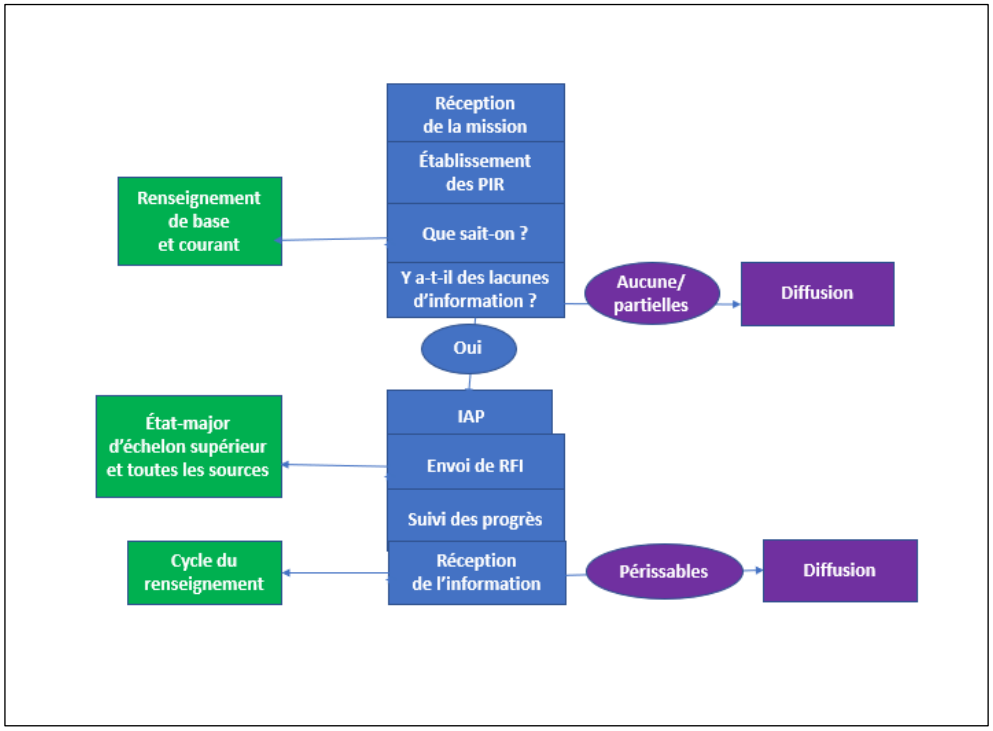

Voici l'élément clé. Dès réception de la mission, les besoins prioritaires sont déterminés, puis subdivisés en besoins en information. La cellule de renseignement consulte alors ses bases de données pour savoir ce qui est déjà connu et si l'on peut répondre immédiatement à ces besoins. S'il n'y a pas de lacune d'information, le renseignement est immédiatement transmis au commandant et à son état-major. Par contre, si l'on décèle des lacunes, les nouveaux besoins en information sont intégrés dans le plan d'acquisition d'informations, et des moyens d'acquisition sont chargés d'acquérir les informations manquantes, ou des demandes d'information sont envoyées aux unités voisines ou à l'état-major d'échelon supérieur. Sachez que les informations reçues par la cellule sont continuellement traitées et analysées et les produits de renseignement sont actualisés avant d'être envoyés au commandant et à son état-major.

On doit aussi souligner que les informations périssables (comme celles qui concernent la protection de la force des Nations Unies, la menace pesant sur les civils ou la violation du droit humanitaire international) sont envoyées directement au commandant et à son état-major, accompagnées d'un avertissement selon lequel l'information n'a pas été traitée, comme c'est souvent le cas lorsque des données brutes sont transmises directement aux décideurs.

Diapositive 15

Message clé : La cellule de renseignement militaire ne doit pas compter sur le commandant et son état-major pour lui transmettre l'ensemble des besoins prioritaires en renseignement. Le plus souvent, elle devra se débrouiller seule pour établir ces besoins. Il lui incombe toutefois de suggérer des besoins prioritaires au commandant afin d'obtenir son appui (idéalement démontrable) au plan d'acquisition d'informations. La cellule lui demandera ensuite de signer le plan, qui tiendra alors lieu d'ordre.

La cellule doit recourir à de nombreuses sources d'orientation afin de mieux comprendre ce dont ont besoin de savoir le commandant et son état-major.

Une large part de ce travail est réalisée durant l'analyse de l'environnement opérationnel, sujet qui sera traité plus loin dans cette formation. Cela veut essentiellement dire que la cellule utilise ce qu'elle sait de l'environnement opérationnel des Nations Unies pour déterminer les informations les plus pertinentes que requiert le commandant. Par conséquent, afin d'obtenir une orientation, la cellule doit d'abord avoir une bonne connaissance de l'analyse et comprendre ou déterminer ce qu'elle ne sait pas encore.

Elle doit aussi examiner la mission et les tâches qui lui sont confiées et établir les informations dont le commandant a besoin pour s'acquitter de la mission et du mandat. Elle doit étudier l'intention du commandant afin de connaître ses priorités opérationnelles. Dans ce cas, la cellule s'emploie à établir l'information et le renseignement dont le commandant a besoin pour concrétiser son intention.

Elle doit finalement instaurer un dialogue avec le commandant et son état-major à propos de leurs besoins en matière d'information et de renseignement. Puisqu'elle aura peu l'occasion de mener des discussions à cet échelon, la cellule doit faire en sorte qu'elles soient productives. Il s'agit donc de la dernière étape du processus d'orientation. La cellule ne doit jamais rencontrer le commandant et son état-major sans bien connaître le sujet ; elle doit donc bien comprendre l'analyse de l'environnement opérationnel, la mission, le mandat, l'intention du commandant et les tâches.

Diapositive 16

En plus de tirer les besoins prioritaires en renseignement de la mission, du mandat, de l'intention du commandant, des tâches particulières et du dialogue sur le renseignement, les cellules se voient souvent imposer des besoins prioritaires par l'état-major d'échelon supérieur, ou par le Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (MICM, Mission Peacekeeping-Intelligence Coordination Mechanism). Dans ce cas, ils reflètent généralement les priorités stratégiques du chef de la mission.

La cellule reçoit aussi des besoins prioritaires des échelons supérieurs de la force. Par exemple, une cellule du G2 pourrait recevoir des besoins prioritaires de la force, pendant qu'une cellule au niveau du bataillon les recevra du secteur, et ainsi de suite jusqu'au niveau de la patrouille.

Diapositive 17

Le dialogue sur le renseignement est crucial pour l'orientation. Les cellules auront probablement peu d'occasions d'instaurer un tel dialogue avec le commandant et son état-major. Il doit donc être productif.

Le chef de la cellule doit bien se préparer avant de rencontrer son commandant. En effet, il est conseillé d'élaborer un ensemble cohérent et complet de besoins prioritaires avant le dialogue et de les compléter ou de les modifier selon les directives du commandant. Autrement dit, la cellule doit se servir de tous les outils à sa disposition pour déterminer les besoins prioritaires avant d'instaurer le dialogue.

Interaction. Demandez aux participants d'indiquer ce qu'ils doivent étudier pour déterminer l'orientation. Réponses possibles : l'environnement opérationnel ; l'intention du commandant ; la mission et le mandat ; et les tâches spécifiées et implicites.

Pendant le dialogue sur le renseignement, il est important d'obtenir l'aval du commandant pour votre plan d'acquisition d'informations. Par conséquent, vous devez vous présenter à la réunion parfaitement préparé, ce qui mettra le commandant en confiance. Une fois le plan terminé, le commandant devrait idéalement le signer pour lui donner le statut d'un ordre d'opérations. Il sera ainsi plus facile pour la cellule de demander à la section des opérations de mobiliser les moyens d'acquisition.

Pendant le dialogue, il est également important de gérer les attentes du commandant en matière de renseignement. Expliquez les limites de la cellule : manque-t-elle de personnel qualifié ? Certains outils de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance), comme les drones, ont-ils des faiblesses ? Les commandants pensent souvent que les drones sont une panacée. Ce n'est clairement pas le cas. La capacité d'un drone dépend de sa suite ISR et de sa portée. Un drone est incapable de déterminer, par exemple, l'endroit où est enterré un engin explosif improvisé.

La diapositive énumère les types de questions que vous devriez poser à votre commandant et à son état-major pendant le dialogue.

Diapositive 18

Mission

Les forces des Nations Unies se déploient dans trois zones du pays A touchées par le conflit (secteurs ouest, est et nord), pour la durée de leur mandat, qui consiste à assurer **un climat de sécurité pour tous les civils** dans leur zone d'opérations ; à favoriser **la liberté de mouvement des convois d'aide humanitaire** ; à **surveiller et signaler les violations des cessez-le-feu** et des **droits de l'homme** ; à épauler le gouvernement dans le **rétablissement de l'autorité de l'État**, dans la mesure du possible ; et à assurer la **protection de ses propres forces**.

Regardons maintenant les facteurs de la mission, du mandat et de l'intention du commandant qu'il faut prendre en considération.

Interaction. Demandez aux participants de tirer des facteurs de la mission décrite sur la diapositive. Les facteurs indiqués en gras doivent faire partie des réponses. Le formateur devrait idéalement masquer le paragraphe pour que les participants puissent faire l'exercice sans aide.

Les principaux facteurs sont indiqués en gras. Ce sont les tâches générales que votre commandant devra accomplir ou auxquelles il devra contribuer. Le commandant aura donc besoin de ces informations pour prendre ses décisions et planifier ses activités à cet égard.

Le même processus s'applique au mandat, à l'intention du commandant et aux tâches. Les participants doivent relever tous les facteurs pertinents.

Ces facteurs seront ensuite transférés dans un tableau à trois colonnes, où une série de déductions seront tirées afin de découvrir les éléments à connaître. Ces lacunes d'information seront ensuite regroupées et distillées pour former l'ensemble initial des besoins prioritaires en renseignement.

Diapositive 19

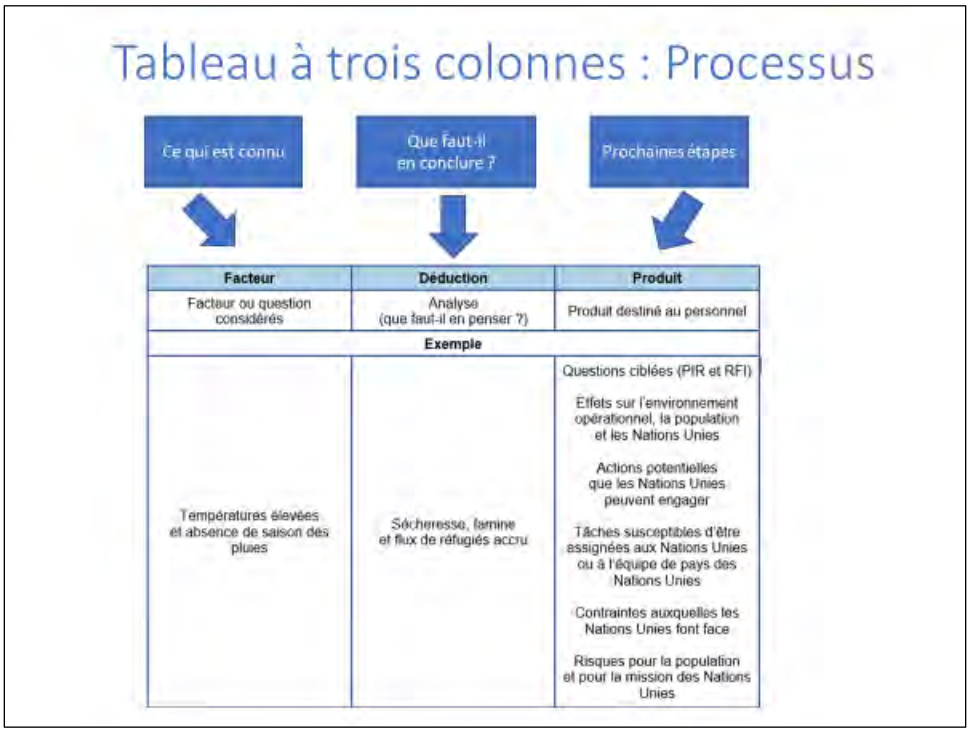

Ces facteurs seront ensuite examinés par la méthode du tableau à trois colonnes, duquel plusieurs déductions pourront être tirées. Ces déductions devraient permettre de découvrir les besoins en information.

La dernière étape du processus de détermination des besoins prioritaires en renseignement consiste à regrouper ces besoins par thème en vue d'établir ceux qui sont prioritaires. Par exemple, si plusieurs besoins en renseignement sont liés à diverses menaces pesant sur la population civile, il serait logique de déduire qu'au moins un besoin prioritaire devrait être lié à la protection des civils. Ici, ce besoin pourrait se traduire par la question « Quelles menaces pèsent sur la population civile ? ».

Diapositive 20

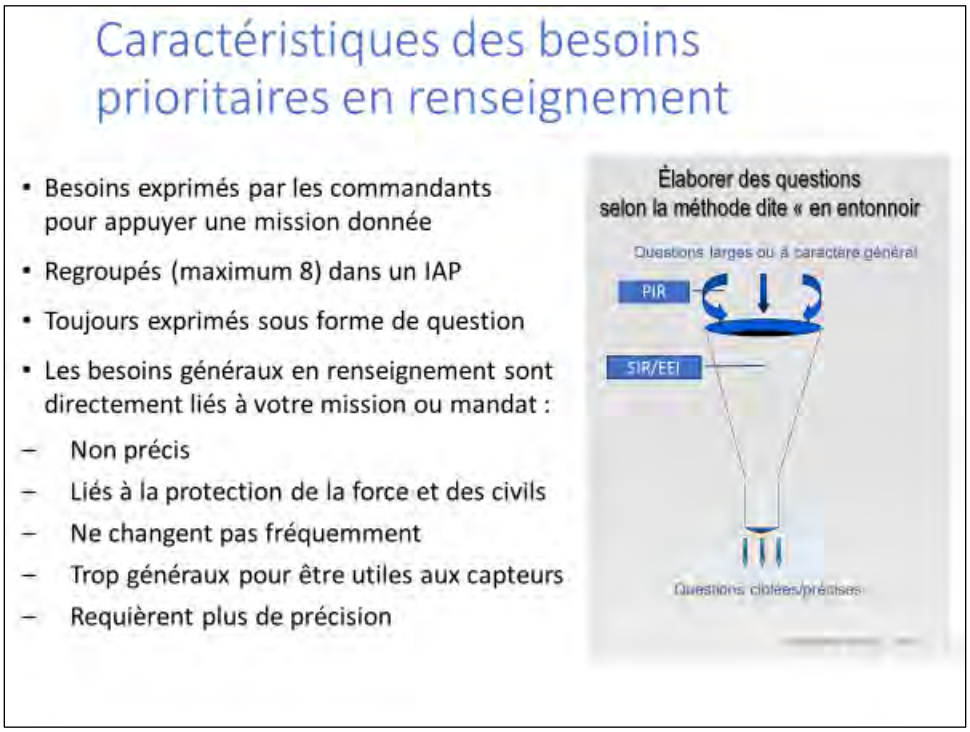

Il existe des lignes directrices sur la formulation des besoins. Les PIR doivent toujours être exprimés sous forme de question. Leur nombre doit être restreint (idéalement six à huit) pour ne pas mobiliser trop de moyens d'acquisition. Ces besoins seront ensuite subdivisés en besoins spécifiques en information et en éléments essentiels d'information.

Les besoins prioritaires sont des questions plus générales que spécifiques.

Par exemple, un besoin prioritaire bien formulé pourrait être exprimé par la question « Quelle est la menace posée par l'acteur A ? ». Il peut ensuite être subdivisé en besoins spécifiques et en éléments essentiels, qui peuvent ensuite être davantage détaillés. Un besoin prioritaire mal formulé pourrait être exprimé par la question « Quelle menace l'acteur A représente-t-il dans le village X ? » Cette question est trop précise pour être un besoin prioritaire, mais elle pourrait convenir à titre d'élément essentiel.

Bien que le plan d'acquisition d'informations soit un document évolutif, les besoins prioritaires doivent être suffisamment généraux pour ne pas avoir à être modifiés trop souvent.

Les besoins prioritaires ne sont généralement pas acquis par des capteurs. Par exemple, il est irréaliste de demander à un soldat d'acquérir des informations sur une question aussi générale que « Quelle menace représente l'acteur A ? » Le soldat,

comme tout autre moyen d'acquisition, a besoin d'une question plus ciblée, pour laquelle il peut obtenir une réponse précise. Par exemple, il pourrait poser l'une des questions suivantes : « L'acteur A est-il présent dans ce village ? » ou « L'acteur A met-il en danger les gens dans cette zone ? ». La somme des réponses aux besoins spécifiques et aux éléments essentiels devrait donner assez d'informations à la cellule pour qu'elle puisse répondre au besoin prioritaire en fournissant un produit de renseignement. Les besoins prioritaires doivent toujours être subdivisés.

Interaction. Demandez aux participants de donner un bon exemple et un mauvais exemple de besoin prioritaire. Lancez un débat avec eux. Demandez-leur pourquoi les éléments essentiels d'information et les besoins spécifiques en information sont désignés comme des besoins en information plutôt qu'en renseignement. La réponse, dans ce cas, est que le renseignement se compose d'un grand nombre d'éléments d'information évaluée. La réponse au besoin prioritaire sera obtenue en traitant et en analysant la somme des données et des éléments d'information recueillis en lien avec ce même besoin prioritaire. Elle sera ensuite diffusée aux responsables sous forme de produit de renseignement.

Diapositive 21

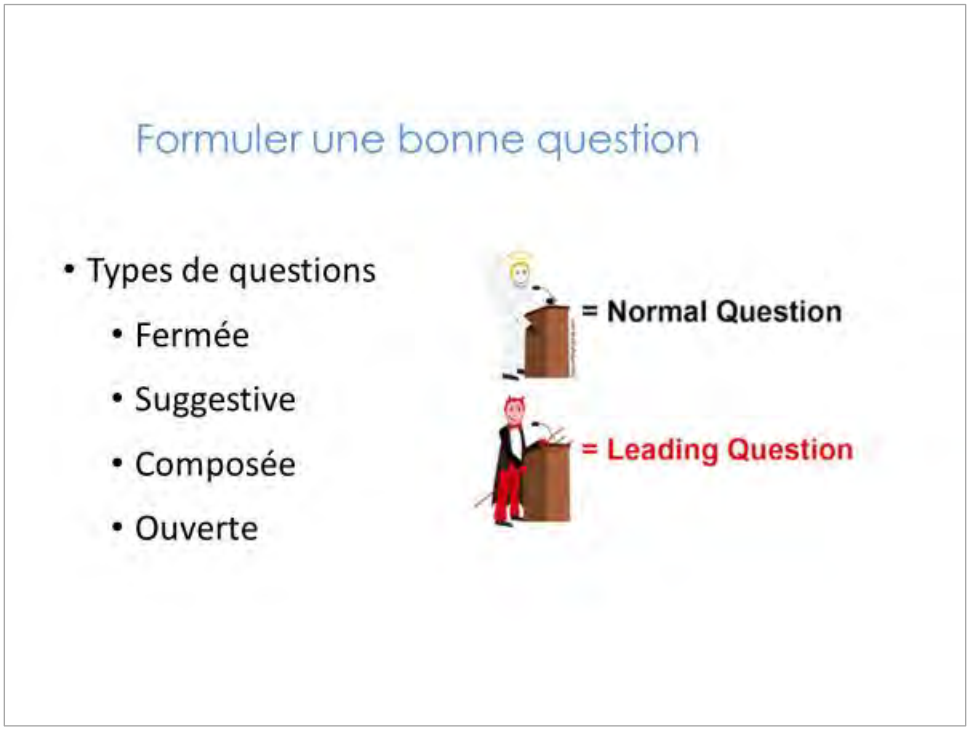

La formulation des questions est importante. La diapositive présente certains types de questions. Les questions fermées sont celles auxquelles on peut répondre par oui ou par non (p. ex., « L'acteur A est-il une menace ? »). Ce type de question est à éviter. La question suggestive n'est pas plus utile, car elle limite les réponses à un point de vue en particulier (p. ex., « Lorsque l'acteur A attaque le village B, comment utilise-t-il ses armes lourdes ? »).

Les questions composées comprennent plusieurs éléments. On doit également les éviter, car elles sont moins utiles pour le personnel d'acquisition et peuvent porter à confusion. (p. ex., « Quand et comment l'acteur A attaquera-t-il la population locale dans les villages A et B ? »). Si vos questions sont construites de cette manière, subdivisez-les en questions individuelles.

Dans la mesure du possible, posez des questions ouvertes, c'est-à-dire qui commencent par qui, quoi, où, pourquoi, quand et comment (p. ex., « Comment l'acteur A constituera-t-il une menace pour la population civile ? »).

Diapositive 22

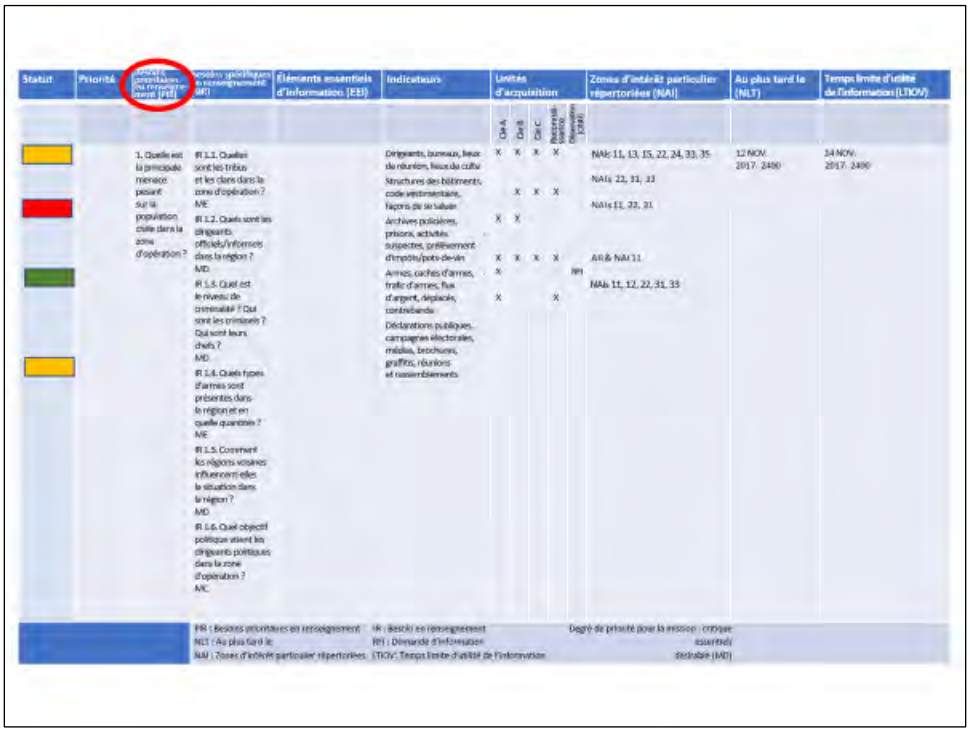

Statut	Priorité	Besoins prioritaires en renseignement (PIR)	Besoins spécifiques en renseignement (IR)	Éléments essentiels d'information (EEI)	Indicateurs	Unités d'acquisition					Zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI)	Au plus tard le (NLT)	Temps limite d'utilité de l'information (LTIOV)
						Cie A	Cie B	Cie C	Reconnaissance (SAR)	Désignation (SAR)			
		1. Quelle est la principale menace pesant sur la population civile dans la zone d'opération ?	IR 1.1. Quelles sont les tribus et les clans dans la zone d'opération ? ME		Dirigeants, bureaux, lieux de réunion, lieux de culte	X	X	X	X		NAIs 11, 13, 15, 22, 24, 33, 35	12 NOV. 2017. 2400	14 NOV. 2017. 2400
			IR 1.2. Quels sont les dirigeants officiels/informels dans la région ? MD		Structures des bâtiments, code vestimentaire, façons de se saluer		X	X	X		NAIs 22, 31, 33		
			IR 1.3. Quel est le niveau de criminalité ? Qui sont les criminels ? Qui sont leurs chefs ? MD		Archives policières, prisons, activités suspectes, prélèvement d'impôts/pots-de-vin	X	X				NAIs 11, 22, 31		
			IR 1.4. Quels types d'armes sont présentes dans la région et en quelle quantité ? ME		Armes, caches d'armes, trafic d'armes, flux d'argent, déplacés, contrebande	X	X	X	X	RFI	AII & NAI 11		
			IR 1.5. Comment les régions voisines influencent-elles la situation dans la région ? MD		Déclarations publiques, campagnes électorales, médias, brochures, graffiti, réunions et rassemblements	X	X		X		NAIs 11, 12, 22, 31, 33		
			IR 1.6. Quel objectif politique visent les dirigeants politiques dans la zone d'opération ? ME										

PIR : Besoins prioritaires en renseignement
NLT : Au plus tard le
NAI : Zones d'intérêt particulier répertoriées.
IR : Besoin en renseignement
RFI : Demande d'information
LTIOV : Temps limite d'utilité de l'information
Degré de priorité pour la mission : critique, essentiel, souhaitable (MD)

La diapositive présente un exemple de besoins prioritaires en renseignement indiqués sur un plan d'acquisition d'informations. La colonne où ils se trouvent est indiquée par un cercle rouge. Les participants saisiront leurs besoins dans cette colonne sur leur plan tout au long de la formation.

Diapositive 23

Orientation – Activité d'apprentissage 2

Environ 45 min (travail en groupes)

Tâche

- Utiliser la mission, le mandat, les tâches et l'intention du commandant ; déterminer les facteurs pertinents à prendre en compte.
- Transférer deux facteurs dans un tableau à trois colonnes.
- Tirer les déductions nécessaires.
- Créer une liste des besoins en renseignement, les regrouper par thème et créer deux besoins prioritaires en renseignement.
- Transférer les besoins prioritaires à votre plan d'acquisition d'informations.

Interaction/activité ***d'apprentissage*** *:* Passons maintenant à une activité pour renforcer ce que nous avons appris. Les tâches sont énumérées dans la diapositive. Dans environ 45 minutes, nous discuterons ensemble de vos solutions et résultats. Matériel requis : tableaux blancs et stylos pour les participants ; un ordinateur portable et un plan d'acquisition d'informations non rempli pour chaque groupe ; des documents décrivant la mission, le mandat, les tâches et l'intention du commandant à remettre à chaque groupe. Assurez-vous que les participants se concentrent sur les facteurs liés à la protection des forces des Nations Unies et à la protection des civils. Exemples de besoins prioritaires en renseignement bien formulés : « Quelle menace l'acteur A représente-t-il pour les Nations Unies ? », « Quelles menaces pèsent sur la population civile ? ».

Diapositive 24

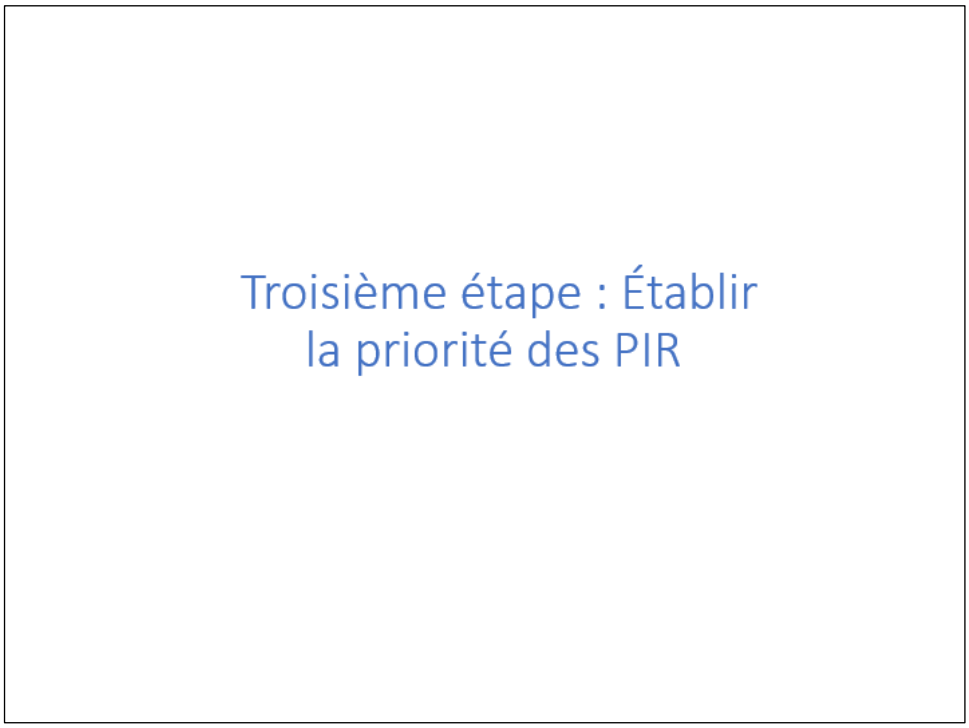

Comme les moyens d'acquisition et le temps sont limités, les cellules doivent classer leurs besoins prioritaires en renseignement par ordre d'importance. Les participants doivent cependant savoir que les besoins prioritaires relatifs à la protection des civils et des forces des Nations Unies figureront toujours dans les deux premiers de la liste. Ce seront toujours des besoins critiques pour la mission, c'est-à-dire que le succès de la mission dépend des informations et du renseignement en la matière.

Diapositive 25

Établir la priorité des besoins en renseignement

- Critique : Besoin prioritaire qui doit obligatoirement être rempli pour assurer le succès de la mission.
- Essentiel : Besoin prioritaire considéré comme essentiel pour concourir au succès de la mission.
- Souhaitable : Besoin prioritaire ou besoin en information auquel il est important d'apporter une réponse, mais qui n'est pas essentiel pour le succès de la mission.

Sur quelles priorités la cellule doit-elle concentrer ses efforts ? Réponse : Sur les besoins critiques (MC, Mission Critical) d'abord, suivis des besoins essentiels (ME, Mission Essential), puis des besoins souhaitables (MD, Mission Desirable). Qui établit l'ordre d'importance de ces besoins prioritaires ? Réponse : Le commandant, mais s'il n'intervient pas, cette tâche revient plutôt à la cellule de renseignement militaire de concert avec la cellule des opérations.

Diapositive 26

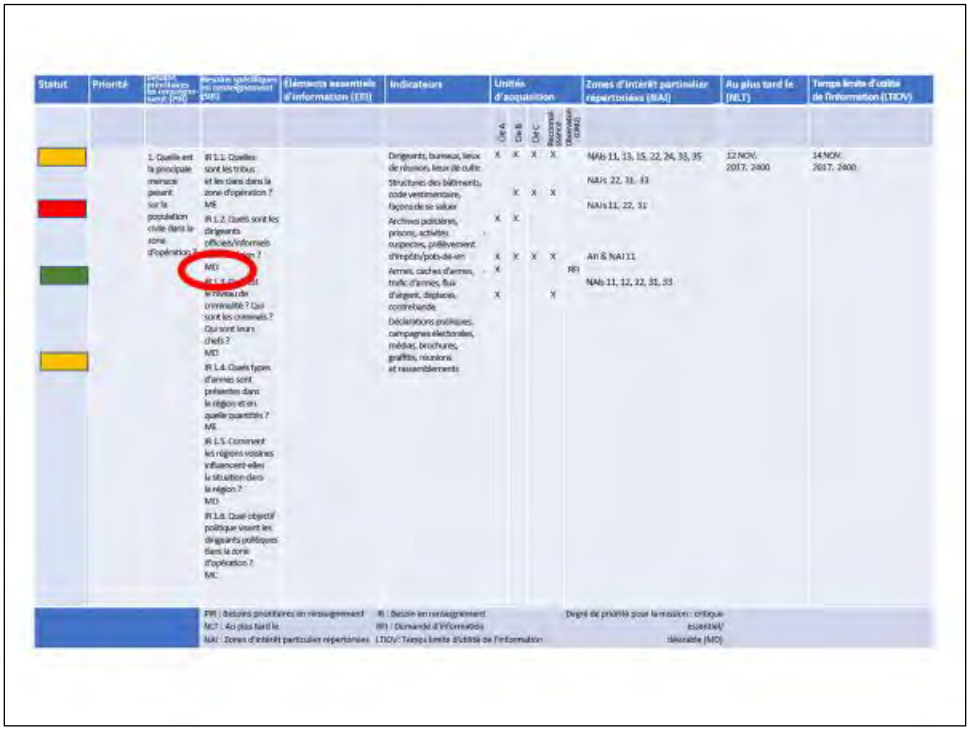

Statut	Priorité	Activités prioritaires du renseignement (APR)	Besoins spécifiques en renseignement (BSR)	Éléments essentiels d'information (EEI)	Indicateurs	Unités d'acquisition				Zones d'intérêt particulier répertoriées (ZIAI)	Au plus tard le (NLT)	Temps limite d'utilité de l'information (LTIOV)
						Cie A	Cie B	Cie C	Recons. Sécurité Protection (RSP)			
		1. Quelle est la principale menace pesant sur la population civile dans la zone d'opération ?	IR 1.1. Quelles sont les tribus et les clans dans la zone d'opération ? ME		Dirigeants, bureaux, lieux de réunion, lieux de culte	X	X	X	X	NAIs 11, 13, 15, 22, 24, 33, 35	12 NOV. 2017, 2400	14 NOV. 2017, 2400
					Structures des bâtiments, code vestimentaire, façons de se saluer		X	X	X	NAIs 22, 31, 33		
			IR 1.2. Quels sont les dirigeants officiels/informels [illegible] ?		Archives policières, prisons, activités suspectes, prélèvement d'impôts/pots-de-vin	X	X			NAIs 11, 22, 31		
			MD			X	X	X	X	AII & NAI 11		
			IR 1.3. Quel est le niveau de criminalité ? Qui sont les criminels ? Qui sont leurs chefs ? MD		Armes, caches d'armes, trafic d'armes, flux d'argent, dépenses, contrebande	X				RPI NAIs 11, 12, 22, 31, 33		
						X			X			
			IR 1.4. Quels types d'armes sont présentes dans la région et en quelle quantités ? ME		Déclarations publiques, campagnes électorales, médias, brochures, graffitis, réunions et rassemblements							
			IR 1.5. Comment les régions voisines influencent-elles la situation dans la région ? MD									
			IR 1.6. Quel objectif politique visent les dirigeants politiques dans la zone d'opération ? MC									
		PIR : Besoins prioritaires en renseignement NLT : Au plus tard le NAI : Zones d'intérêt particulier répertoriées			IR : Besoin en renseignement RFI : Demande d'information LTIOV : Temps limite d'utilité de l'information					Degré de priorité pour la mission : critique essentiel/ souhaitable (MD)		

Les cotes MC, MD et ME doivent apparaître à côté des questions à traiter, qu'il s'agisse d'un besoin prioritaire en renseignement, d'un besoin spécifique en renseignement ou d'un élément essentiel d'information. Elles sont illustrées par le cercle rouge sur la diapositive. Dans cet exemple, un besoin spécifique porte la mention MD.

Interaction. *Demandez aux participants d'expliquer la signification de « souhaitable ».* Réponse : L'information est importante à savoir, mais elle n'est ni critique ni essentielle pour la mission.

Diapositive 27

Activité d'apprentissage 3 – Hiérarchisation des besoins prioritaires en renseignement

Durée : 15 minutes
Tâche :

- Classez les sept besoins prioritaires fournis selon qu'ils sont critiques, essentiels ou souhaitables.
- Soyez prêt à justifier vos réponses dans votre briefing de suivi donné au formateur.

*Interaction/activité **d'apprentissage** :*

Distribuez huit besoins prioritaires en renseignement aux participants.

- *Qu'est-ce qui entrave la liberté de mouvement ?*
- *Quelle capacité ont les partenaires nationaux ?*
- *Quelles menaces pèsent sur les forces des Nations Unies ?*
- *Quels dangers sont présents dans la zone d'opérations des Nations Unies ?*
- *Quelle capacité ont les organisations internationales ?*
- *Quelles menaces pèsent sur la population civile ?*
- *Qu'est-ce qui menace l'exécution du mandat ?*

Donnez le briefing de suivi devant toute la classe pour stimuler les échanges. Demandez à quelques participants de présenter les besoins prioritaires à la classe. Ils ne doivent PAS décrire tous les besoins comme étant « critiques » ou « essentiels » ; demandez-leur plutôt d'en choisir au moins un qui soit « souhaitable ». Voici les réponses :

- *(ME) Qu'est-ce qui entrave la liberté de mouvement ?*
- *(MD) Quelle capacité ont les partenaires nationaux ?*
- *(MC) Quelles menaces pèsent sur les forces des Nations Unies ?*
- *(MD) Quels dangers sont présents dans la zone d'opérations des Nations Unies ?*
- *(MD) Quelle capacité ont les organisations internationales ?*
- *(MC) Quelles menaces pèsent sur la population civile ?*
- *(MC) Qu'est-ce qui menace l'exécution du mandat ?*

Durée approx. : 15 minutes.

Diapositive 28

Étape 4 : Besoins spécifiques en information / Éléments essentiels d'information

Voyons maintenant comment subdiviser les besoins prioritaires, qui sont généraux, en sous-questions plus ciblées, et auxquelles les moyens d'acquisition peuvent répondre.

Diapositive 29

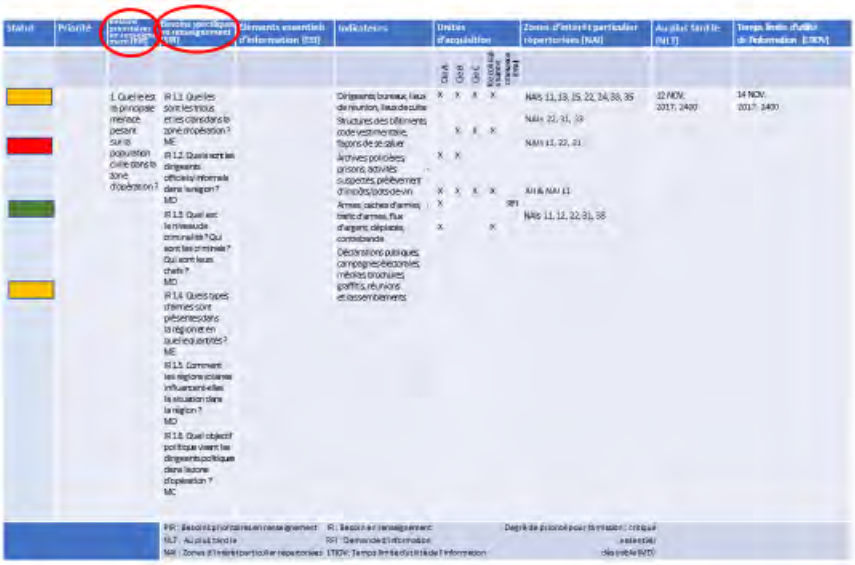

Statut	Priorité	Besoins prioritaires en renseignement (PIR)	Besoins spécifiques en renseignement (SIR)	Éléments essentiels d'information (EEI)	Indicateurs	Unités d'acquisition				Zones d'intérêt particulier / opérationnelles (NAI)	Au plus tard le (NLT)	Temps limite d'utilité de l'information (LTIOV)
						Cat A	Cat B	Cat C	Recherche ouverte (OSINT)			
		1. Quel est le principale menace pesant sur la population civile dans la zone d'opération ?	PR 1.1 Quelles sont les tribus et les clans dans la zone d'opération ? ME		Dirigeants, bureaux, lieux de réunion, lieux de culte. Structures des différents code vestimentaire, façons de se saluer	X	X	X	X	NAIs 11, 13, 15, 22, 24, 38, 39	22 NOV 2017, 2400	14 NOV 2017, 2400
			PR 1.2. Quels sont les dirigeants officiels/informels dans la région ? MD		Archives policières, prisons, activités suspectes, prélèvement d'impôts/taxes de vin	X	X			NAIs 22, 31, 39		
			PR 1.3. Quel est le niveau de criminalité ? Qui sont les criminels ? Qui sont leurs chefs ? MD		Armes, cachés d'armes, trafic d'armes, flux d'argent, déplacés, contrebande. Déclarations publiques, campagnes électorales, médias, brochures, graffiti, réunions et assemblements	X	X			NAIs 11, 22, 31		
			PR 1.4. Quels types d'armes sont présentes dans la région et en quelle quantités ? ME			X	X	X	X	NAI 11		
			PR 1.5. Comment les régions voisines influencent-elles la situation dans la région ? MD			X			X	SIR1 NAIs 11, 12, 22, 31, 38		
			PR 1.6. Quel objectif politique vient les dirigeants politiques dans la zone d'opération ? MC									

PR : Besoins prioritaires en renseignement
NLT : Au plus tard le
NAI : Zones d'intérêt particulier / opérationnelles
PI : Besoins en renseignement
RFI : Demande d'information
LTIOV : Temps limite d'utilité de l'information
Degré de précision pour la mission : critique / essentiel / souhaitable

Allons maintenant à droite de la colonne des besoins prioritaires sur le plan d'acquisition d'informations. L'emplacement des besoins spécifiques et des éléments essentiels sert à montrer qu'ils sont liés à quel besoin prioritaire. Exemple : Le premier besoin prioritaire est subdivisé en besoins spécifiques, qui sont à leur tour subdivisés en éléments essentiels. Les informations de plusieurs éléments sont regroupées pour répondre à un besoin spécifique, et les besoins spécifiques sont regroupés pour répondre à un besoin prioritaire.

Diapositive 30

Besoins spécifiques et éléments essentiels – Pourquoi ?

- Il existe deux types de besoins en **renseignement** : les besoins en information (IR) et les besoins prioritaires en renseignement (PIR).
- Le renseignement s'appuie sur plusieurs sources d'information :
  - Besoins spécifiques en **information** (SIR)
  - Éléments d'**information** essentiels
- Les besoins prioritaires sont trop généraux.
- Souvent, les capteurs NE comprennent PAS :
  - ce pour quoi ils doivent être à l'affût
  - le type de questions à poser
  - ce qu'il faut signaler
- Plan d'acquisition d'informations pour **TOUTES** les unités

Message clé : Il faut beaucoup de données pour formuler une réponse valable à une demande de renseignement. Ces données s'acquièrent en obtenant des réponses à de nombreux besoins spécifiques et éléments essentiels, chacun d'eux étant lié à un besoin prioritaire.

Les besoins prioritaires sont exprimés sous forme de questions générales et vagues, qui ne sont pas destinées aux moyens d'acquisition. Ils sont plutôt conçus pour être subdivisés en sous-questions afin de susciter la réflexion de la cellule de renseignement militaire. Les moyens d'acquisition sont capables de répondre adéquatement à un besoin spécifique ou à un élément essentiel, mais non à un besoin prioritaire.

Diapositive 31

Message clé : La somme des réponses aux besoins spécifiques et aux éléments essentiels constitue une réponse à un besoin prioritaire. Il convient de rappeler aux participants que le seul moyen de produire du renseignement est de traiter de nombreux éléments d'information.

Comme le montre le schéma sur la diapositive, les besoins prioritaires sont des questions générales, qui se subdivisent en de nombreuses questions plus ciblées, dont les réponses forment ensemble le renseignement. Les besoins spécifiques et les éléments essentiels peuvent se rapporter à des zones et acteurs précis.

Diapositive 32

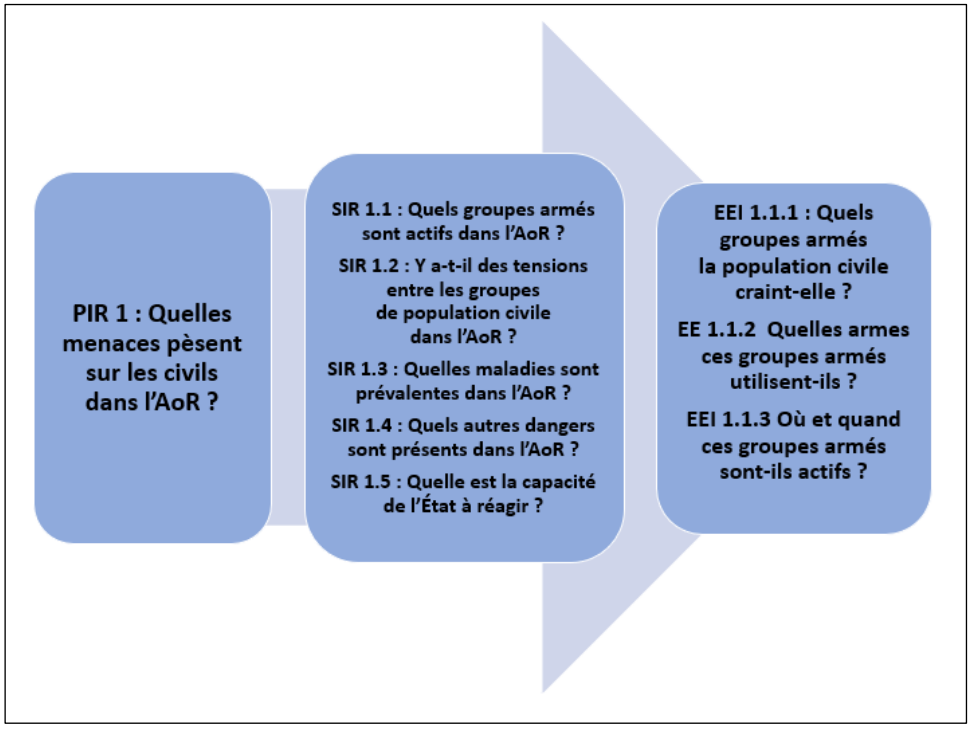

Voici un exemple de la façon dont un besoin prioritaire en renseignement est subdivisé en besoins spécifiques en information, qui sont à leur tour subdivisés en éléments essentiels d'information. Chaque besoin spécifique sur la diapositive se rapporte au besoin prioritaire parent, alors que chaque élément essentiel se rapporte au besoin spécifique 1.1. On peut voir que plusieurs éléments essentiels sont associés à chaque besoin prioritaire. En général, les éléments essentiels désignent les questions auxquelles les moyens d'acquisition devront répondre. Il est important de noter que, bien que les besoins spécifiques sont généralement subdivisés en éléments essentiels, ce ne sera pas toujours le cas.

En règle générale, si vous devez expliciter un besoin spécifique en énonçant ce que les cellules de renseignement militaire doivent rechercher, il doit alors être subdivisé en éléments essentiels d'information. Par exemple, le besoin spécifique « Quels groupes armés sont actifs dans l'AoR ? » est inadéquat dans ce contexte, car il est beaucoup trop imprécis. Il faudrait plutôt poser la question « Quelles armes et munitions le groupe possède-t-il ? » et d'autres questions relatives aux capacités et aux intentions du groupe. Si un besoin spécifique est assez éloquent, il n'est pas nécessaire de le subdiviser davantage.

Diapositive 33

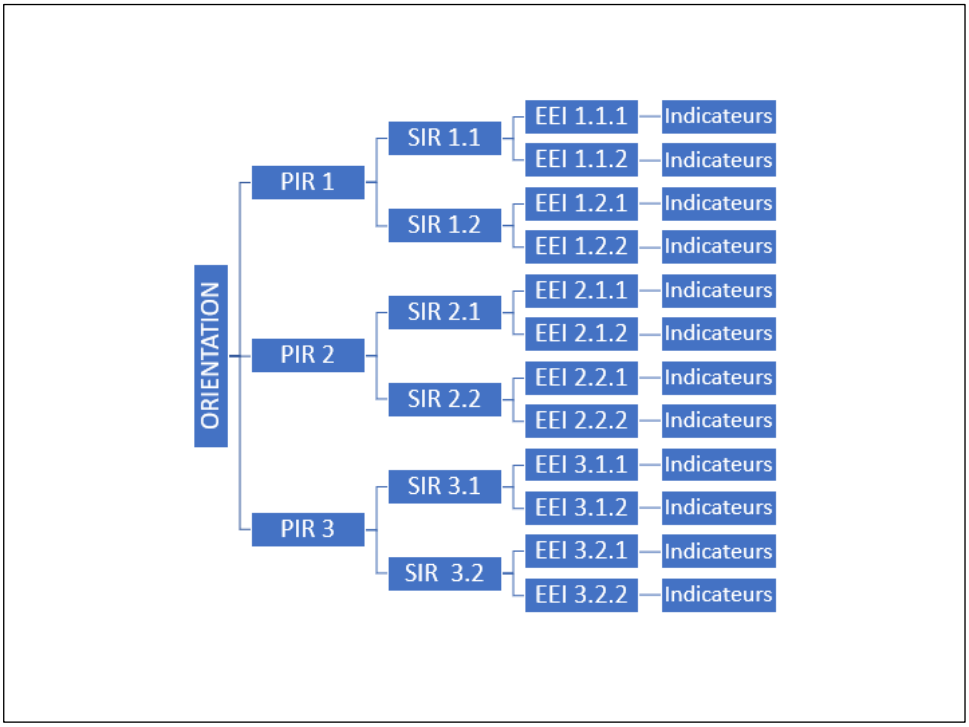

Voici un exemple de question subdivisée. Sachez qu'il n'y a pas de limite au nombre de besoins prioritaires ; il dépendra des acteurs et des facteurs qui ont une incidence sur la mission en cours. Si vous avez plus de 10 besoins prioritaires, nous vous conseillons de les réexaminer. Vous constaterez, dans cet exemple, que certains éléments essentiels sont liés à des indicateurs. Ce ne sera pas toujours le cas. Cependant, si un élément essentiel s'exprime par la question « Un acteur porteur de menace A posera-t-il un engin explosif improvisé ciblant les forces des Nations Unies ? », les moyens d'acquisition devraient cibler leurs efforts sur plusieurs indicateurs. Quelques exemples d'indicateurs liés à l'emplacement de l'engin : la perturbation du sol, l'absence de circulation civile locale sur une route donnée, etc.

Diapositive 34

Activité d'apprentissage 4 – Établir le plan d'acquisition d'informations initial

Durée : 45 minutes

Tâche : Produire un plan d'acquisition d'informations. Subdiviser les deux besoins prioritaires en besoins spécifiques et en éléments essentiels.

- Utiliser le tableau à trois colonnes.
- Réaliser un plan d'acquisition d'informations en groupe et se préparer à le présenter.

Interaction/activité d'apprentissage *: Réalisons maintenant une activité de groupe. Les ressources comprennent un ordinateur portable pour chaque groupe, qui contient le plan d'acquisition d'informations sur lequel les participants ont déjà travaillé. Les participants doivent utiliser le tableau à trois colonnes pour découvrir les besoins spécifiques et les éléments essentiels. Accordez-leur environ 45 minutes (à vous de juger). Au cours des leçons du présent module, rappelez aux participants qu'ils doivent actualiser leur plan d'acquisition d'informations à mesure qu'ils définissent des besoins en information. Les formateurs doivent demander périodiquement aux participants de leur montrer leur plan d'acquisition d'informations pour vérifier qu'ils sont tenus à jour.*

Diapositive 35

Points à retenir

- Les besoins prioritaires ne doivent jamais être transmis directement aux unités sans être préalablement subdivisés en besoins spécifiques et en éléments essentiels.
- Un plan bien construit constitue un document évolutif, susceptible de changer.
- Avec chaque nouvelle mission, il y aura de nouvelles lacunes de renseignement et d'information.
  - Si le temps le permet, collecter les besoins spécifiques et éléments essentiels avant la nouvelle mission.
  - Si le temps ne le permet pas, les ajouter au plan ou créer un plan propre à la mission.
  - Publier sous forme de plan ou de demandes d'information destinées aux moyens d'acquisition.
  - Suivi des progrès : Faire un exposé avec les patrouilles au départ, faire un bilan au retour, maintenir la pression sur les moyens d'acquisition/états-majors d'échelon supérieur, etc.

Résumé

N'oubliez jamais d'obtenir des directives et une orientation claires du commandant et de relire votre travail. C'est un point de départ pour le dialogue sur le renseignement, lequel doit être mené tout au long du cycle de renseignement militaire.

Pensez à exploiter le plein potentiel de la communauté du renseignement des Nations Unies et d'autres entités approuvées par le chef de la mission (ou les personnes à qui cette responsabilité a été déléguée). La tenue d'un dialogue interne et externe continu est garante d'une production satisfaisante de renseignement. N'oubliez pas de tirer parti de l'ensemble de la communauté d'information au sein de la mission des Nations Unies, y compris les sources extérieures, le cas échéant.

Leçon 3.2

Acquisition

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Diapositive 2

Leçon – Contenu

- Introduction
- Cycle du renseignement militaire – Vue d'ensemble
- Orientation
- Acquisition
- Analyse
- Diffusion

Durant la leçon, nous traiterons des sujets indiqués sur la diapositive.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage de la leçon 1.3

- Expliquer le cycle du renseignement militaire en tant que processus continu
- Décrire les sous-processus associés à chaque fonction de renseignement

Passons en revue les objectifs d'apprentissage de cette leçon. À l'issue de cette leçon, vous devrez pouvoir faire ce qui est indiqué dans la diapositive.

Diapositive 4

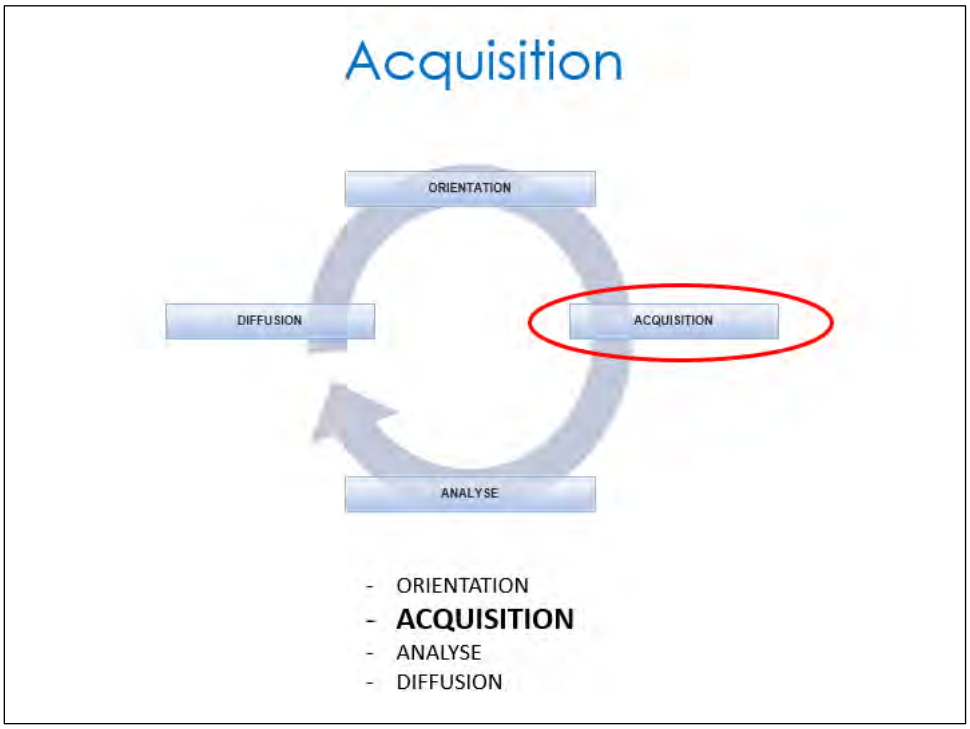

Une fois les besoins et les priorités définies, l'étape suivante est l'acquisition de données ou d'informations, laquelle est nécessaire pour passer à l'étape suivante du cycle, l'analyse. Certes, nombre des ressources utilisées pour acquérir ces données ou informations sont les mêmes dans toutes les missions (à savoir des patrouilles menées par des militaires des Nations Unies et le recours à des observateurs), mais certaines capacités d'acquisition ne sont disponibles que dans certaines zones de mission.

Le personnel chargé du renseignement doit avoir une connaissance exhaustive de l'ensemble des sources et instances auxquelles confier l'acquisition. Il faut noter que les données et informations doivent être sollicitées auprès des sources les plus diverses possibles et auprès de femmes aussi bien que d'hommes.

Diapositive 5

Message clé : L'acquisition est la fonction de renseignement qui comprend la planification des moyens d'acquisition, leur concentration, leur priorisation et leur mobilisation dans le but de répondre aux besoins essentiels du commandant en information (CCIR, Commander's Critical Intelligence Requirements) et les besoins prioritaires en renseignement (PIR, Priority Intelligence Requirements). Chaque besoin doit être subdivisé en plusieurs questions à la portée de tout le monde, comme indiqué dans le chapitre consacré à l'orientation. Cette leçon permet de visualiser le déroulement d'un cycle de collecte.

Chaque soldat est un capteur. Le personnel des missions des Nations Unies constitue la capacité la plus rapidement disponible et la plus performante en matière d'acquisition de renseignement militaire. La phrase « chaque soldat est un capteur pour l'acquisition » est la clé du succès dans ce domaine. Les soldats peuvent acquérir des informations en patrouille, en occupant des postes d'observation, en menant des patrouilles destinées à assurer la sécurité des bases et durant la plupart des activités opérationnelles de routine. Les interactions positives avec la population locale permettent aussi d'obtenir plus d'informations.

La collecte d'informations peut être menée au moyen d'une surveillance statique et mobile, appuyée par des systèmes techniques tels que du matériel permettant de consigner des faits, les postes d'observation avec personnel ou les unités terrestres mobiles. La surveillance depuis les airs est menée à l'aide des systèmes de drones existants, qui sont en mesure d'effectuer des opérations de surveillance ciblant une

position statique ou un acteur en mouvement. On procède également à l'acquisition au moyen de l'interaction avec des sources humaines ; ce type de compétence permet d'obtenir des informations sur les intentions de tel ou tel acteur.

Le plan d'acquisition d'informations des forces doit donc être communiqué à tout le personnel dans un format compréhensible. Par exemple, les besoins prioritaires stratégiques de vaste portée doivent être subdivisés en plusieurs questions à la portée de tout le monde, comme indiqué dans le chapitre consacré à l'orientation.

Diapositive 6

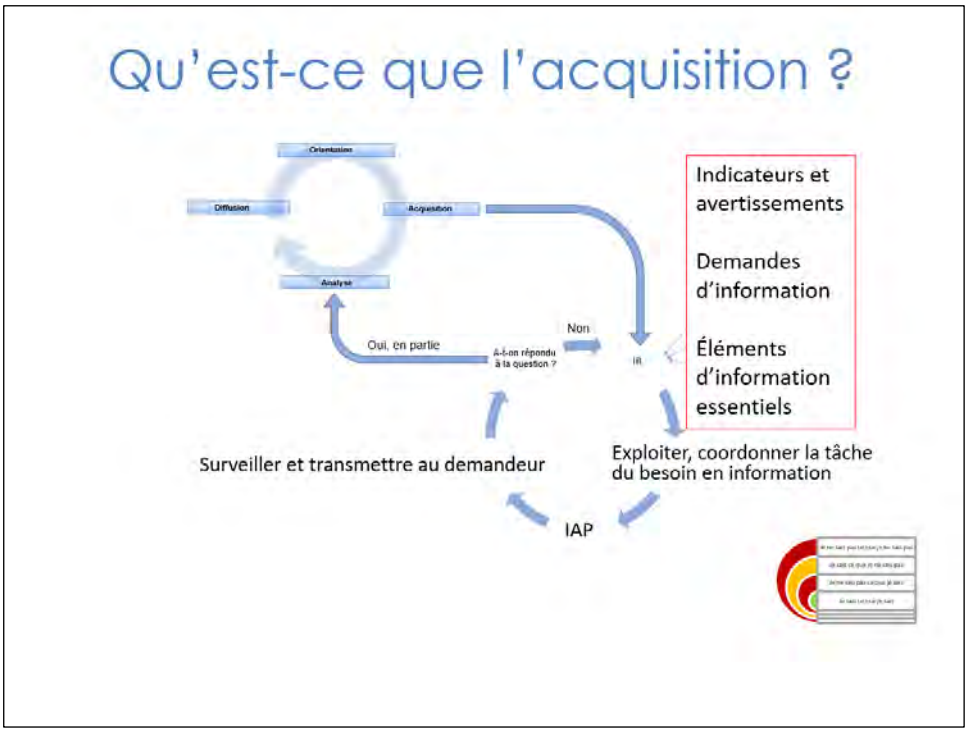

Message clé : L'acquisition est l'exploitation de sources d'information par des services et des moyens d'acquisition, et la communication des informations recueillies au service de traitement du renseignement approprié aux fins de la production de renseignements.

L'acquisition d'informations fait suite à la définition de l'orientation ; ces deux fonctions sont étroitement liées. L'orientation permet de déterminer les besoins en information, et l'acquisition est la collecte même de l'information.

La plupart des missions des Nations Unies disposent de nombreux moyens d'acquisition : soldats, personnel spécialisé dans le renseignement et capacités en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, comme les systèmes de drone. Il convient également de noter que l'acquisition peut également être menée à l'aide de moyens tels que les recherches sur Internet ou en examinant des éléments d'information déjà connus (certains pays appellent cette technique l'exploration de données).

Quoi qu'il en soit, l'information demandée doit être acquise et communiquée aux analystes du renseignement militaire (soit la fonction du renseignement suivante) sous une forme appropriée et en temps voulu.

Diapositive 7

Acquisition

Les rôles

Diapositive 8

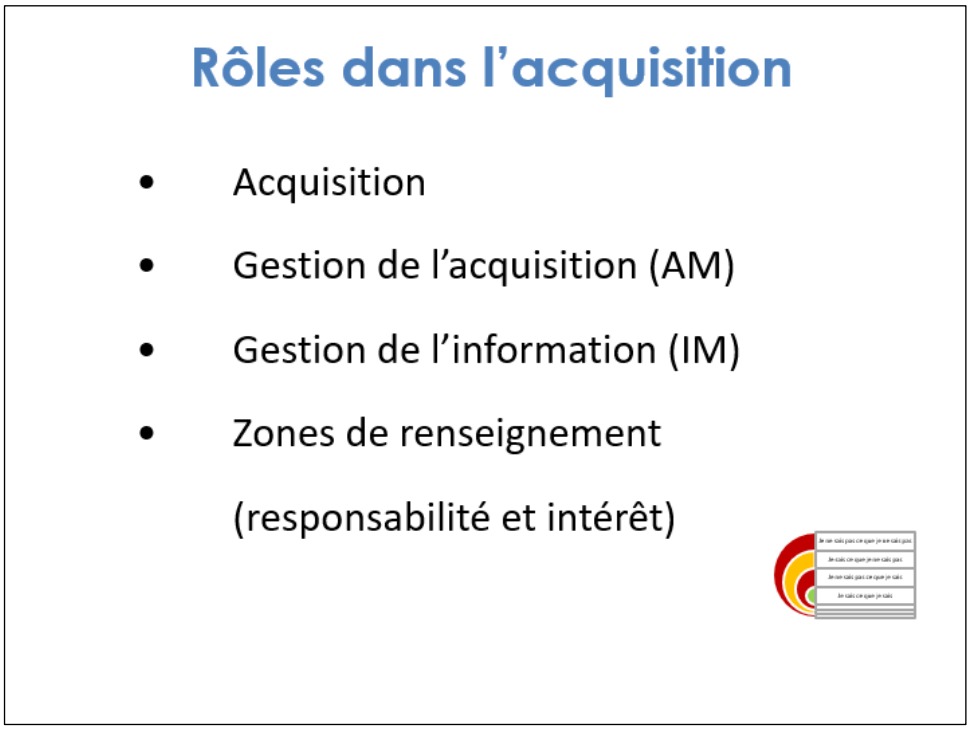

L'acquisition est la fonction de renseignement qui assure une coordination étroite dans ces domaines.

Diapositive 9

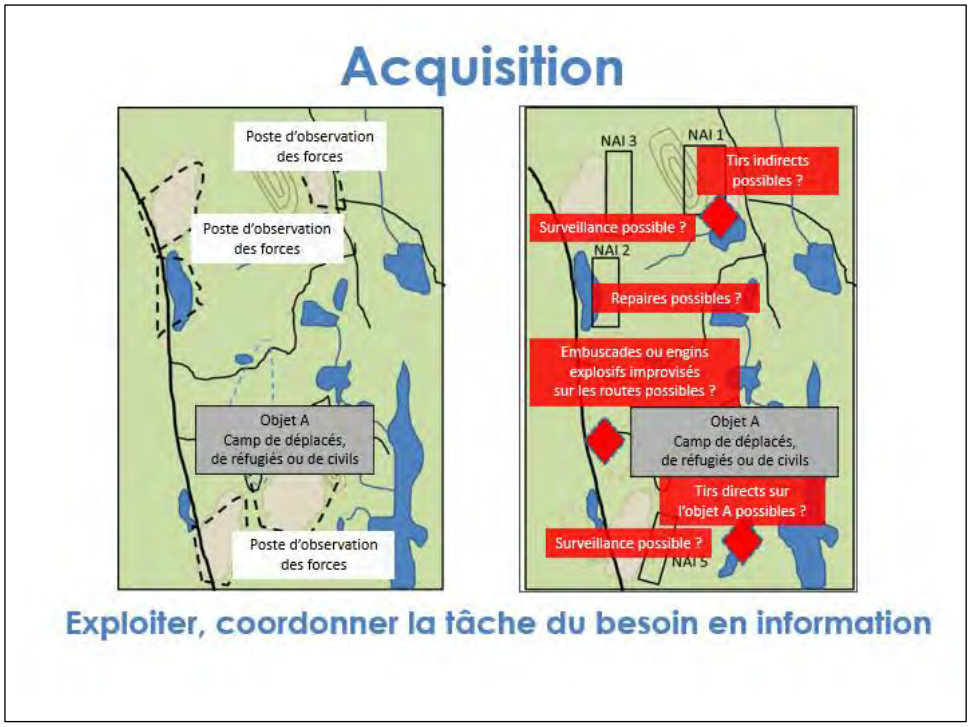

Bien que le plan d'acquisition d'informations représente un élément très important du processus et qu'il existe en raison des lacunes dans les connaissances au sein de la mission, le processus d'acquisition ne peut pas lui être entièrement consacré. La prise de décision doit aussi être informée par les opérations humanitaires menées dans le cadre de la mission. Il est très important que la section de l'acquisition soit représentée lors des réunions de planification et de mise à jour de la mission afin que les priorités de la mission soient bien comprises.

Examinons l'exemple illustré dans la diapositive. Lorsque le personnel chargé du renseignement procède à l'AOE, il cherche constamment à détecter des lacunes en matière de renseignement et d'acquisition. Les lacunes repérées doivent être mentionnées dans l'IAP et doivent donner lieu à la production de demandes d'information et de besoins en information (on trouve davantage de détails à ce sujet dans les chapitres précédents).

Diapositive 10

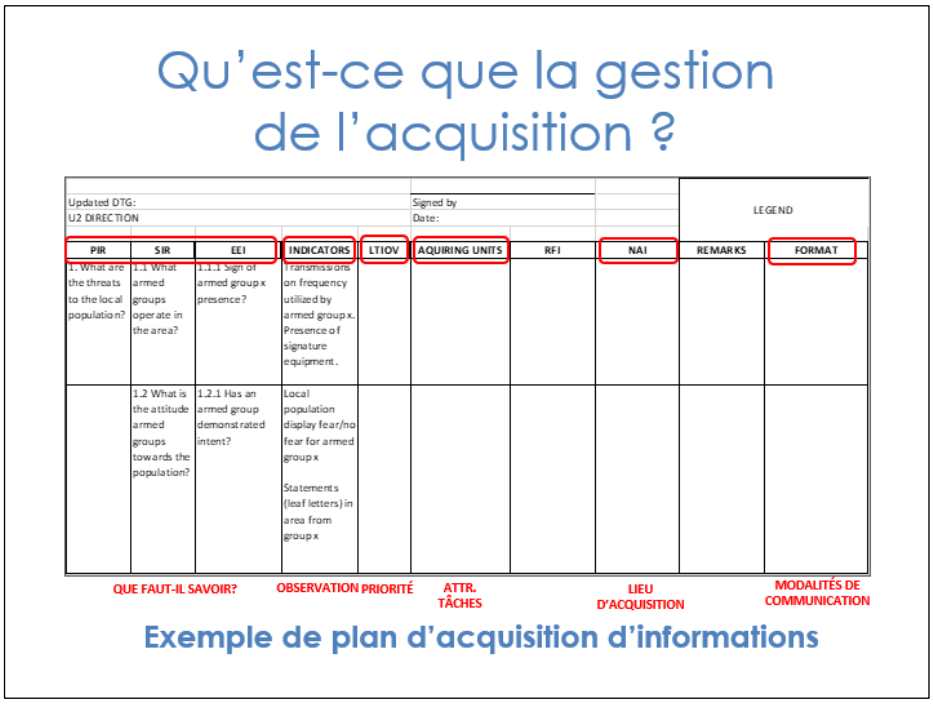

Message clé : Le plan d'acquisition d'informations est l'outil le plus important pour la définition de l'orientation. C'est lui qui permet d'enclencher le cycle du renseignement.

La gestion de l'acquisition consiste à transformer les besoins en renseignement en besoins d'acquisition ; à établir, assigner ou coordonner les services ou moyens d'acquisition ; à faire le suivi des résultats ; et à modifier les assignations, le cas échéant. La gestion avisée et la coordination de l'acquisition doivent être de mise à tous les niveaux. Le plan d'acquisition est un tableau d'affectation des tâches qui relie l'acquisition d'informations à des capteurs. Il dresse une liste des besoins en information en les associant aux organisations susceptibles de détenir – ou aux bases de données susceptibles de contenir – les informations requises, ou à des capteurs susceptibles d'être utilisés pour les recueillir. L'IAP n'est pas un document figé dans le temps ; il évolue de façon continue. Il est modifié en réaction et en réponse aux modifications de la situation opérationnelle et en fonction des informations recueillies par les moyens mobilisés.

L'objectif est de coordonner la liste de priorités (sur le plan chronologique) et **l'emplacement de l'acquisition**. Il est important d'établir des priorités parmi les besoins en information pour que l'effort d'acquisition soit mené plus efficacement et de manière plus ciblée. Il s'agit de les classer selon qu'ils sont critiques, essentiels ou souhaitables pour la mission. Certains besoins doivent également être satisfaits dans un délai très limité et s'accompagnent souvent de la mention « au plus tard le » [« Not Later Than » (NLT)] ou « **temps limite d'utilité de l'information** » [« Last Time Information is of Value » (LTIOV)]). Cela aide aussi la cellule de renseignement militaire à cibler son effort d'acquisition.

La plupart des demandes d'information sont conformes à ce même système et sont toujours accompagnées de l'une ou l'autre de ces mentions. Il faut aussi mettre en place une procédure d'examen qui permette d'évaluer le degré de satisfaction du besoin identifié de telle sorte que, s'il est pleinement satisfait, il puisse être ôté de la liste.

Une fois les besoins en renseignement subdivisés, ils sont intégrés dans le plan d'acquisition d'informations. Une fois approuvé par le commandant, le plan prend le statut de décret. Il est, de préférence, joint en annexe d'un ordre simplifié (FRAGO). Chaque échelon d'unités doit élaborer son propre plan en y intégrant toujours les besoins généraux des échelons supérieurs. Toutefois, chaque échelon aura ses particularités, en fonction des acteurs présents dans la zone d'opérations, du terrain humain et d'autres facteurs.

Nous avons vu les besoins prioritaires en renseignement, les besoins spécifiques en information et les éléments essentiels d'information plus tôt dans le module. Le plan comporte aussi d'autres concepts :

- Temps limite d'utilité de l'information (LTIOV, Latest Time Information is Of Value) : Il s'agit de la date avant laquelle la réponse doit être donnée afin d'étayer une opération ou un processus de planification ;
- Unité d'acquisition : Unité chargée de l'acquisition d'information en lien avec un besoin spécifique. Il peut s'agir d'une unité géographique, comme les secteurs ou bataillons, ou d'une discipline d'acquisition de renseignement tiré du domaine public (OSINT), de l'interception des transmissions (SIGINT) ou de source humaine (HUMINT). Plusieurs unités peuvent être mobilisées pour répondre aux mêmes besoins ;
- Demande d'information (RFI, Request for Information) : Lorsqu'un échelon est incapable de répondre entièrement ou partiellement à un besoin, il peut adresser une demande d'information aux unités voisines ou aux échelons supérieurs ;
- Zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI, Named Areas of Interest) : Zones où l'on peut s'attendre à trouver des réponses à un besoin. Elles permettent aux unités d'acquisition de concentrer leurs efforts sur le plan géographique.
- Note : Cette colonne peut contenir des instructions et des orientations complémentaires en texte libre.

Diapositive 11

Message clé : Le plan d'acquisition d'informations est l'outil le plus important pour la définition de l'orientation. C'est lui qui permet d'enclencher le cycle du renseignement.

Diapositive 12

Qu'est-ce que la gestion de l'acquisition ?

DTG: XXXXXX MICM
Acting Chief IRM/AM, ISR
FHQ, U2

Signature: A.KARLSON
DTG: 18 OCT 2019

Tasked
Planned
Cancelled
Dynamic re-tasking

				ACQUIRING UNITS								
PIR/IR	EEI	Indicator	NAI	Priority	Coy A	Coy B	Coy C	Recce	TASK START	LTIOV	Format	REMARKS
1.1	What armed groups operate in the area?			ROUTINE					271330			
1.2	What is the attitude armed groups towards the population			ROUTINE					271330			
1.2.1	Has an armed group demonstrated intent?			PRIORITY					251330			
1.1.1	Sign of armed group x presence?			PRIORITY					231900			

Extrait d'un plan d'acquisition d'informations
Établissement de priorités

Message clé : Ne pas diffuser le plan d'acquisition d'informations dans son ensemble, sauf aux unités/sections qui ont une capacité militaire toutes sources, aux unités G2, S2 et de renseignement, de surveillance et de reconnaissance.

Plutôt que de communiquer le plan, il est préférable de diffuser une liste de priorités. Celle-ci, appelée « liste d'acquisition d'informations » (IAL, Information Acquisition List) énumère, sur une base quotidienne ou mensuelle, tous les besoins en renseignement qu'on prévoit d'acquérir sur des périodes ou des patrouilles données ou dans le cadre d'une opération. Il s'agit d'une combinaison d'éléments essentiels d'information, de demandes d'information et d'indicateurs et avertissements (I&W, Indicators & Warnings), qui sont devenus des besoins en renseignement durant le processus d'acquisition et ont été conséquemment classés selon leur priorité.

La colonne de gauche montre l'élément essentiel auquel doivent répondre les unités ou les capteurs. Ces questions renvoient aux besoins prioritaires et les valident. Ici, on voit à la fois des besoins spécifiques en information et des éléments essentiels d'information. La liste énumère les besoins en information pour lesquels des tâches d'acquisition ont été attribuées aux différentes unités et différents capteurs de la mission. Les priorités sont d'une grande importance, car elles permettent au personnel mobilisé de comprendre facilement ce qui doit être acquis en premier afin de commencer la planification en vue d'obtenir des réponses et de produire des rapports.

Diapositive 13

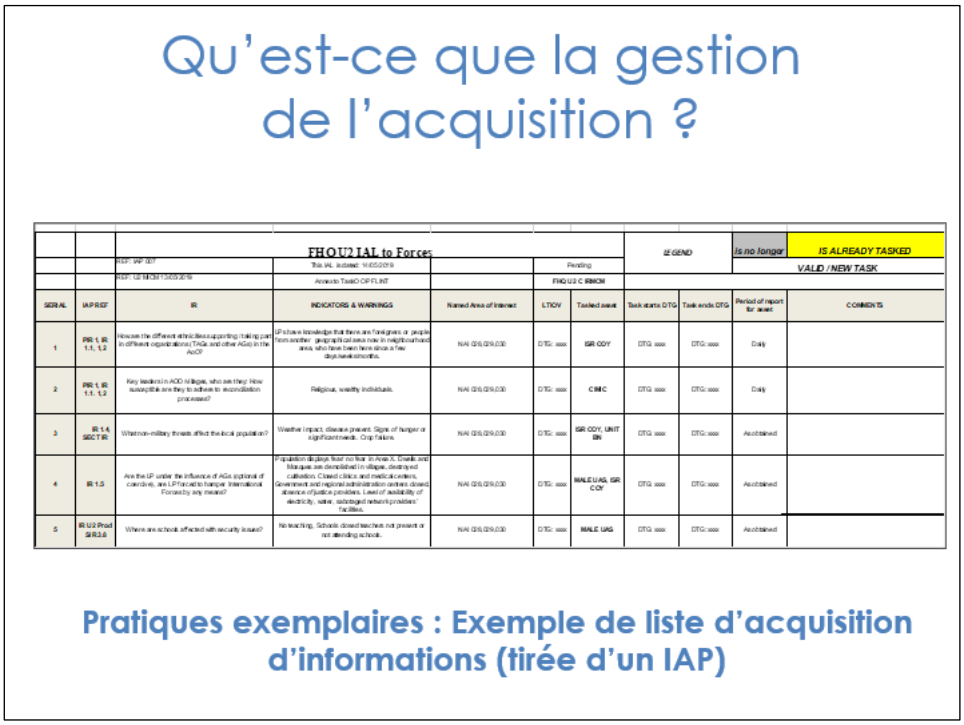

		FHQ U2 IAL to Forces					LEGEND		Is no longer	IS ALREADY TASKED
		REF: IAP 007	This IAL is dated: 14/05/2019		Pending				VALID / NEW TASK	
		REF: U2 MCM 13/05/2019	Annex to TaskO OP FLINT		FHQ U2 C IRMCM					
SERIAL	IAP REF	IR	INDICATORS & WARNINGS	Named Area of Interest	LTIOV	Tasked asset	Task starts DTG	Task ends DTG	Period of report for asset	COMMENTS
1	PIR 1, IR 1.1, 1.2	How are the different ethnicities supporting /taking part in different organizations (TAGs and other AGs) in the AoO?	LP's have knowledge that there are foreigners or people from another geographical area now in neighbourhood area, who have been here since a few days/week/months.	NAI 028/029,030	DTG: xxxx	ISR COY	DTG: xxxx	DTG: xxxx	Daily	
2	PIR 1, IR 1.1, 1.2	Key leaders in AOO villages, who are they. How susceptible are they to adhere to reconciliation processes?	Religious, wealthy individuals.	NAI 028/029,030	DTG: xxxx	CIMIC	DTG: xxxx	DTG: xxxx	Daily	
3	IR 1.4, SECT IR	What non-military threats affect the local population?	Weather impact, disease present. Signs of hunger or significant needs. Crop failure.	NAI 028/029,030	DTG: xxxx	ISR COY, UNIT BN	DTG: xxxx	DTG: xxxx	As obtained	
4	IR 1.5	Are the LP under the influence of AGs (optional of coercive), are LP forced to hamper International Forces by any means?	Population displays fear no fear in Area X. Events and Marques are demolished in villages, destroyed cultivation. Closed clinics and medical centers. Government and regional administration centers closed, absence of justice providers. Level of availability of electricity, water, sabotaged network providers' facilities.	NAI 028/029,030	DTG: xxxx	MALE UAS, ISR COY	DTG: xxxx	DTG: xxxx	As obtained	
5	IR U2 Prod SIR3.8	Where are schools affected with security issues?	No teaching. Schools closed teachers not present or not attending schools.	NAI 028/029,030	DTG: xxxx	MALE UAS	DTG: xxxx	DTG: xxxx	As obtained	

Message clé : Un IAP de bonne qualité s'insère harmonieusement dans le plan ou l'ordre d'opérations global et l'appuie. L'acquisition repose sur l'orientation/intention du commandant et les besoins prioritaires en renseignement/besoins en information reçus. La liste à l'échelle de la force est tirée du plan d'acquisition à cette échelle.

Une fois les zones d'intérêt particulier répertoriées définies et les unités d'acquisition mobilisées, les besoins prioritaires en renseignement ou besoins en information généraux ne sont habituellement pas transmis directement aux unités et aux ressources.

Un besoin en information est d'abord un élément essentiel d'information, un indicateur ou avertissement ou une demande d'information contenu dans le plan. Le plan est expliqué au chapitre 5. Une fois la liste quotidienne extraite du plan, le besoin en information est assigné à la capacité d'acquisition appropriée. Pour un exemple de besoin en renseignement basé sur le plan, voir le chapitre 5. Ces besoins sont mis en évidence dans la colonne de gauche.

Une fois la diffusion terminée, le plan doit être actualisé pour refléter les besoins en renseignement en cours ou remplis, de sorte qu'une liste utile pourra être produite pour le jour suivant. Lorsque le processus est établi, les listes peuvent être produites plusieurs jours à l'avance avec seulement quelques modifications mineures pour tenir compte des informations qui n'ont pas pu être acquises un jour donné. Bien qu'il s'agisse d'un processus dynamique, il n'est pas nécessaire qu'il soit de dernière minute.

L'IAP a souvent pour conséquence que plusieurs unités sont mobilisées pour acquérir la même information. Il s'agit de garantir que les informations présentant une priorité élevée sont obtenues et qu'elles ne proviennent pas d'une source unique.

Le plan doit être actualisé régulièrement pour que les priorités restent conformes à l'intention du chef de la mission. Pour ce faire, on peut tenir des réunions trimestrielles avec les responsables pour discuter de leurs besoins. Le plan doit également être actualisé lorsque des lacunes d'information sont comblées afin que les ressources soient efficacement mobilisées. Par exemple, un élément essentiel d'information pourrait concerner un village menacé d'une attaque. Si ce village est détruit par des groupes armés, il sera inutile de continuer à le surveiller, à moins que de nouveaux rapports indiquent un retour des habitants.

Les unités chargées d'acquérir des informations doivent être représentées sur le plan à l'échelle de la force par une simple coche ou un autre symbole. Cela permet au gestionnaire de l'acquisition d'informations d'assurer le suivi de l'exécution des tâches d'acquisition. La diapositive illustre un exemple simple de liste d'acquisition d'informations complète à l'échelle de la force.

Diapositive 14

Qu'est-ce que la gestion de l'information ?

	INTSUM quotidienne	INTSUM hebdomadaire	INTSUM mensuelle	CIMICREP	MRAT (FHT)	SUPINTREP/INTREP	FLASHREP/ ALERTE DE MENACE	MISREP/ IMINTREP
Cie A	x	x	x	x	0	x	x	0
Cie B	X	0	0	0	0	X	x	0
Cie C	X	0	0	0	0	X	x	0
Cie recon.	X	X	X	0	X	X	x	x
UNMO	0	X	X	0	0	0	x	0
Groupe de travail ISR xx	X	X	X	0	X	X	x	x
Drone MALE	0	0	0	0	0	0	x	X

Message clé : La gestion de l'information consiste à faire en sorte que le renseignement opérationnel parvienne à ceux qui en ont besoin de manière efficace et rapide, les unités et moyens disponibles devant être exploités de manière optimale.

La gestion d'information (IM, Information Management) est un élément clé de la prestation efficace de services de renseignement. Elle fournit une base durable de connaissances accessibles, qui renforce le traitement du renseignement et atténue le désordre suscité par le nombre accru de sources d'information. Une IM efficace est la garantie que les connaissances acquises sont retenues, non seulement durant la période de service mais aussi lorsqu'une unité des Nations Unies passe le relais à une autre.

Les responsabilités en matière d'IM dans le domaine du renseignement sont les suivantes :

- Mettre au point des instructions permanentes pour chaque mission ;
- Veiller à la consignation, au classement et à la distribution électroniques de tous les éléments d'information rapportés ;
- Assurer un suivi de toutes les boîtes de réception en ligne et d'autres sources d'information ;
- Être les premiers à diffuser les éléments d'information recueillis ;
- Veiller à ce que les renseignements à communiquer (menaces, INTSUM, INTREP, PICINTSUM, etc.) soient reçus et adressés en temps voulu, et présentés de façon correcte par des unités subordonnées, le cas échéant ;

- S'assurer que les protocoles relatifs à l'informatique, aux documents et à la sécurité des médias électroniques sont respectés ;
- Exécuter des tâches administratives d'ordre général.

Diapositive 15

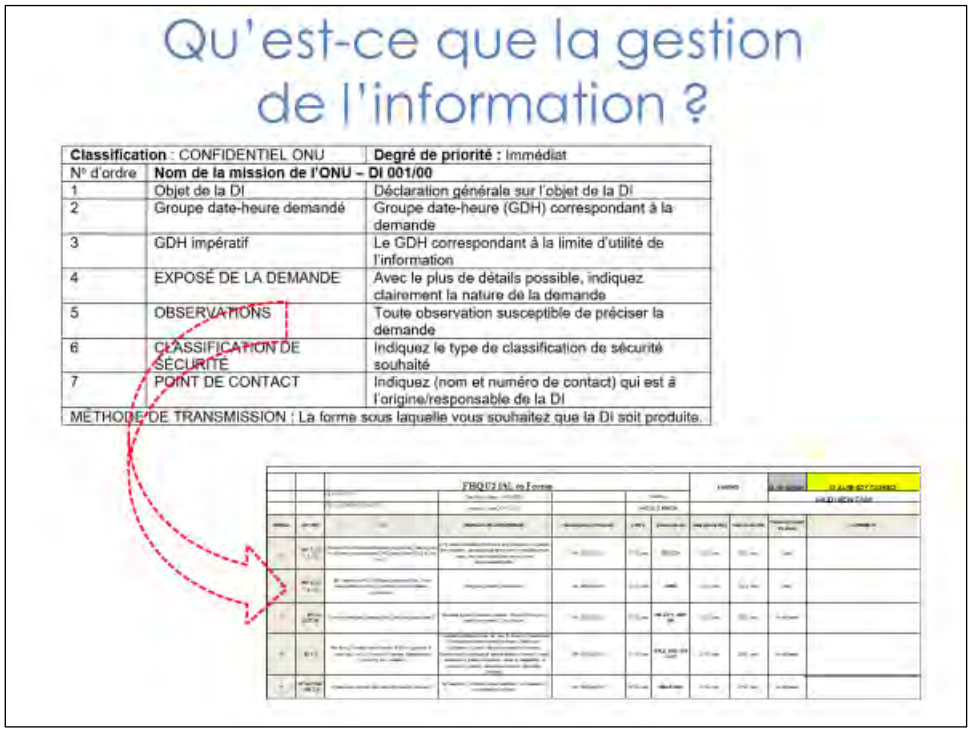

Message clé : La communication entre les deux entités est essentielle pour garantir l'utilisation la plus efficace possible de ressources limitées.

La gestion des besoins en information comporte deux volets : la gestion des besoins en renseignement (IRM, Intelligence Requirements Management) et la gestion de l'acquisition (AM, Acquisition Management). Le premier concerne les demandes d'information et la gestion du plan d'acquisition d'informations, tandis que le second englobe l'aspect planification et mobilisation de l'opération.

La première tâche du responsable des demandes d'information est d'examiner chaque demande reçue pour s'assurer que le client l'a dûment remplie. Toute demande doit comporter un certain nombre d'éléments essentiels, dont l'emplacement (avec autant de détail que possible) de l'information qui doit être acquise, idéalement avec les données de géolocalisation, la date et l'heure auxquelles l'information est sollicitée et les modalités de sa diffusion. Ce point est particulièrement important si la demande est formulée à l'appui d'activités nécessitant des mises à jour en temps réel. Par exemple, la surveillance d'un convoi par un drone doit prévoir la possibilité de communiquer avec le convoi. Si l'équipe manœuvrant le drone constate la mise en place d'un engin explosif improvisé avant le passage du convoi, ce dernier doit en être averti. Les demandes d'information ne précisant pas le mode de diffusion sont à rejeter et à retourner au demandeur pour correction.

Une fois que le responsable a accepté la demande, la première tâche est de déterminer si l'information existe déjà. L'un des principes fondamentaux de la fonction d'acquisition

peut se résumer ainsi : « acquérir une fois, utiliser plusieurs fois ». Autrement dit, au lieu d'acquérir de nouvelles informations pour chaque demande, si la réponse existe déjà, elle doit être communiquée au demandeur pour déterminer si elle répond à ses besoins. De toute évidence, dans certaines missions, il sera difficile de savoir si l'information existe déjà, mais il est toujours bon de commencer la recherche par les bases de données (s'il y en a).

Si l'information n'existe pas déjà, le responsable devrait consulter le plan d'acquisition d'informations pour déterminer si la demande concerne l'un ou l'autre des éléments essentiels d'information, ce qui facilitera le processus d'établissement de priorités. Si l'information demandée n'est pas directement liée à un élément essentiel d'information, le sujet doit être consigné et l'information doit être étudiée lors de la mise à jour du plan pour déterminer si ce dernier reflète bien les besoins de la mission. Les demandes d'information ne devraient pas être rejetées si elles ne se rapportent pas aux éléments essentiels d'information ; à certains moments, les capacités seront requises à des fins opérationnelles plutôt que pour le renseignement aux fins du maintien de la paix. Il est toutefois important de surveiller l'utilisation opérationnelle des ressources afin d'évaluer, au fil du temps, si la mission s'efforce de combler les lacunes de renseignement.

Diapositive 16

Message clé : Une fois que le besoin en information a été satisfait conformément à la liste d'acquisition des informations, il faut obtenir un rapport des unités d'acquisition.

Dans tous les cas, ces rapports doivent être reçus pour que le plan puisse être mis à jour. Lorsque le besoin en information est lié à un élément essentiel d'information, à un indicateur ou à un avertissement, la tâche peut être validée par un gestionnaire de l'acquisition. Si le besoin découle d'une demande d'information, seul le demandeur peut déterminer si la réponse répond à son besoin.

L'une des fonctions les plus importantes d'un responsable de l'acquisition est de veiller à ce que tous les éléments d'information pertinents soient communiqués aux organisations pertinentes au moment opportun. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de rendre compte de menaces et de communiquer des indicateurs et des avertissements, mais cela s'applique à l'ensemble du renseignement. Pour assurer une diffusion efficace, il faut avoir l'expérience de la supervision et de la collecte des informations reçues, ainsi que l'expérience nécessaire pour déterminer qui a besoin de prendre connaissance de quels éléments d'information.

Diapositive 17

L'environnement opérationnel est la zone géographique (éléments physiques, environnement informationnel et acteurs) dans laquelle il a été demandé à un commandant de mener une mission donnée, en application d'un mandat de l'ONU. Comme nous l'avons déjà dit, la gestion de l'acquisition comprend deux volets : la gestion des besoins en renseignement et la gestion de l'acquisition. Le premier concerne les demandes d'information et la gestion du plan d'acquisition d'informations, tandis que le second englobe l'aspect planification et mobilisation de l'opération. La communication entre les deux entités est essentielle pour garantir l'utilisation la plus efficace possible de ressources limitées.

L'efficacité de l'acquisition dépend dans une large mesure de la clarté de la définition des besoins, l'objectif étant d'optimiser l'utilisation des ressources. L'expérience suggère que certaines demandes sont associées à un type spécifique d'acquisition, alors que d'autres rendent nécessaires plusieurs types d'acquisition différents. Il est important de souligner que l'acquisition de nature militaire peut être classée en deux catégories, selon qu'elle répond à un besoin en renseignement ou à une demande d'information.

Zone de responsabilité de renseignement (AIR) : C'est la zone affectée à un commandant, de quelque niveau que ce soit, pour laquelle la production de renseignements lui incombe. Elle est limitée au rayon d'action des moyens de collecte organiques à la disposition du commandant. Le cas échéant, on peut faire part de plusieurs besoins en renseignement afin de mobiliser plusieurs patrouilles au niveau des compagnies et solliciter l'appui d'une formation d'un niveau plus élevé – par exemple si

elle est dotée des moyens spécifiques nécessaires, comme un système de drones aériens – au moyen d'une RFI.

Demande d'information (RFI, Request for Information) : Lorsqu'un échelon est incapable de répondre entièrement ou partiellement à un besoin, il peut adresser une demande d'information aux unités voisines ou aux échelons supérieurs.

Zone d'intérêt de renseignement (AII) : C'est la zone au sujet de laquelle un commandant a besoin de renseignements sur les facteurs et faits nouveaux susceptibles d'affecter l'issue des opérations en cours ou à venir qui relèvent de sa responsabilité. Cette zone n'est pas sous le contrôle d'un commandant ; elle se situe à l'extérieur de sa zone de responsabilité, mais comme elle présente un intérêt pour l'exécution de la mission, elle doit être examinée et évaluée. Il est important de noter que l'on peut avoir recours à un ou plusieurs moyens pour acquérir une information nécessaire.

- Dans le cas d'un besoin en renseignement, l'entité compétente pour traiter la demande est dotée de la capacité voulue. On considère en effet que les moyens d'acquisition font partie intégrante de l'organisation – par exemple, le S2 d'un bataillon peut confier la tâche à une patrouille de compagnie.

- Une demande d'information (RFI, Request for Information) est formulée lorsque l'entité chargée du renseignement militaire ne dispose pas des moyens requis pour acquérir ladite information et doit donc solliciter une autre partie de la structure d'ensemble du renseignement, extérieure au système des Nations Unies. Toutes les RFI doivent recevoir une réponse, même si elle est négative, de la part de ceux qui sont sollicités.

- Diapositive 18

La phrase « chaque soldat est un capteur pour l'acquisition » est la clé du succès dans ce domaine. Les soldats peuvent acquérir des informations en patrouille, en occupant des postes d'observation, en menant des patrouilles destinées à assurer la sécurité des bases et durant la plupart des activités opérationnelles de routine.

Les interactions positives avec la population locale permettent aussi d'obtenir plus d'informations. Le plan d'acquisition d'informations des forces doit donc être communiqué à tout le personnel dans un format compréhensible. Par exemple, les besoins prioritaires stratégiques de vaste portée doivent être subdivisés en plusieurs questions à la portée de tout le monde, comme indiqué dans le chapitre consacré à l'orientation.

Diapositive 19

Diapositive 20

Acquisition

Sources d'information

Diapositive 21

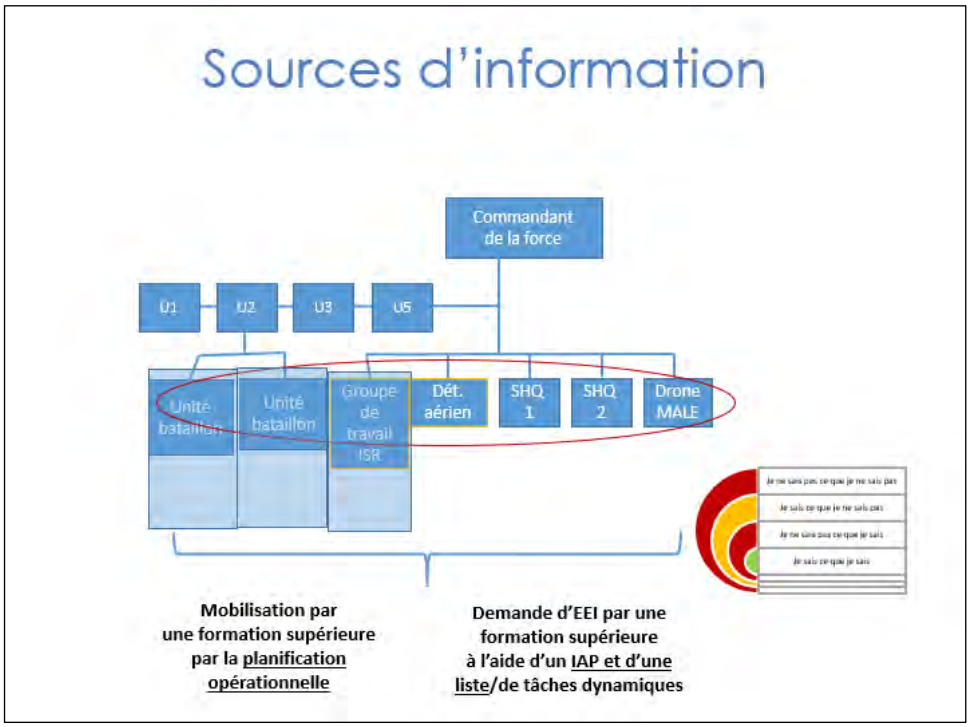

Message clé : Les diverses capacités d'acquisition contrôlées ont leurs propres procédures et méthodes, qui sont adaptées aux modalités d'exploitation de leurs sources. La planification et la liaison sont les principaux facteurs de réussite.

Source de l'information. Il existe trois types de sources auprès desquelles obtenir des informations :

- Contrôlées. Unités ou moyens pouvant être mobilisés par un spécialiste de la gestion de l'acquisition ou un spécialiste du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance et mobilisés pour apporter des réponses à ses questions ;

- Non contrôlées. Unités, moyens, sources ou instances qui fournissent des informations, mais sur lesquels un spécialiste du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance n'exerce aucun contrôle (il ne peut que « demander » et non « mobiliser »).

- Fortuites. Sources ou instances dont on connaît ou non l'existence et qui fournissent des informations utiles fortuitement.

La diapositive ci-dessus montre un organigramme des sources contrôlées. Les principaux moyens et unités contrôlés à la disposition d'un fonctionnaire chargé de la surveillance

et de la reconnaissance dans le cadre de formations de terrain des Nations Unies sont les suivants :

- Postes d'observation ;
- Patrouilles à pied ;
- Patrouilles de reconnaissance ;
- Aéronefs ;
- Dispositifs de surveillance et capteurs, tant au sol que volants.

Diapositive 22

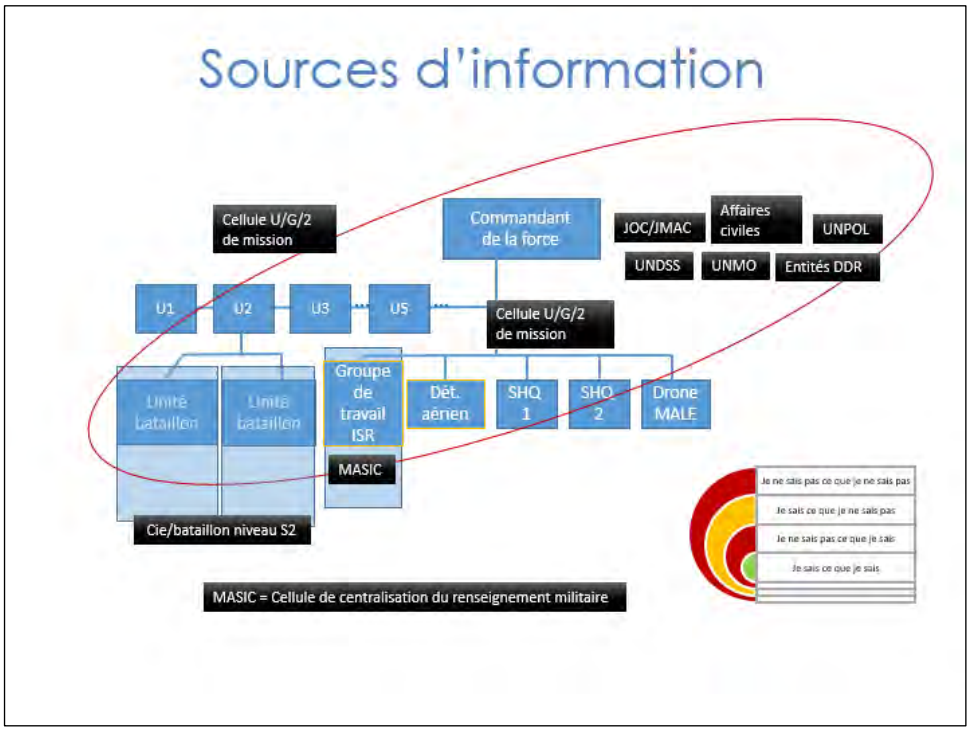

Message clé : La bonne communication est le facteur le plus important pour le succès de la gestion de l'acquisition. La communication interne de la section U2 qui assure divers rôles, la communication entre l'U2 et les clients, et, avant tout, la communication avec les responsables de la mission sont essentielles pour assurer la bonne compréhension des priorités.

L'exploitation de sources d'information par des services et des moyens d'acquisition, et la communication des informations recueillies au service de traitement du renseignement approprié sont importantes aux fins de la production de renseignements et de périodiques traités.

Il en va de même pour l'exploitation d'autres sources d'information contrôlées et des informations ainsi recueillies. Lorsqu'il formule une stratégie en matière de collecte, le personnel fait normalement appel à des unités et à des moyens contrôlés pour satisfaire à ses besoins prioritaires en renseignement dans le délai imparti.

Les informations en provenance de sources non contrôlées sont normalement reçues sous la forme de synthèses établies par des formations de niveau supérieur ou de rapports établis par des organismes spécialisés, ce qui est précieux pour procéder à des appréciations ou à des évaluations de renseignement. Les informations en provenance de sources fortuites sont imprévisibles et, en l'absence d'informations concomitantes ou de confirmation de la part d'une source fiable, il est difficile d'établir leur authenticité.

Les principaux moyens et unités contrôlés à la disposition d'un fonctionnaire chargé de la surveillance et de la reconnaissance dans le cadre de formations de terrain des Nations Unies sont les suivants :

- Diffusion des produits du Centre d'opérations conjoint (JOC, Joint Operations Centre) ou du Centre d'analyse conjoint de la mission (JMAC, Joint Mission Analysis Centre) ;
- Diffusion de produits de renseignement militaire (U2/G2/S2) ;
- Produits des affaires civiles, de la police des Nations Unies (UNPOL, United Nations Police), de l'observateur militaire des Nations Unies (UNMO, United Nations Military Observer), du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) ou du service chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR, Disarmament, Demobilization and Reintegration).

La synchronisation avec les autres unités de collecte sur le terrain ou de même rang, les forces spéciales et les équipes de recueil par moyens humains est importante.

Diapositive 23

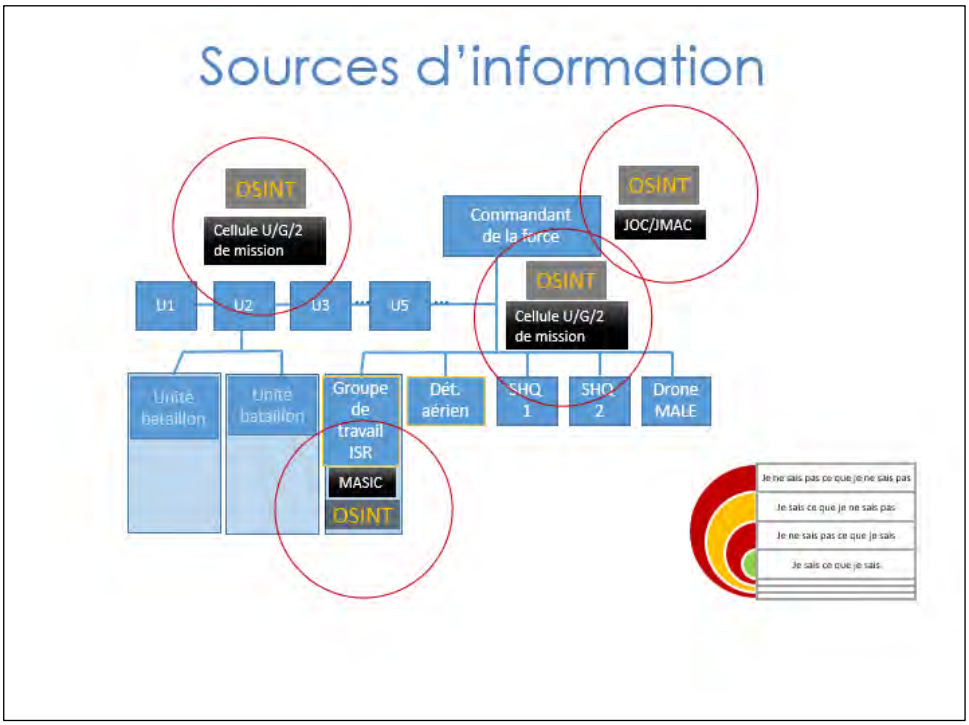

Message clé : Il est nécessaire que le personnel chargé de l'acquisition, de la gestion des besoins en renseignement et de la gestion de l'acquisition à tous les niveaux ait connaissance de possibles sources non contrôlées (par exemple une nouvelle publication ou une émission diffusée sur une nouvelle longueur d'onde) et prenne les dispositions voulues pour l'enregistrement et la communication de telles informations par les canaux appropriés, afin que ces sources puissent être exploitées.

Sources non contrôlées. En général, les sources non contrôlées prennent la forme de documents écrits de toutes sortes ou d'émissions radiodiffusées ou télévisées, qui portent sur les forces et les zones d'opérations, effectives ou potentielles, et sont susceptibles de contenir des informations utiles. Elles ne peuvent donc pas être négligées. En voici quelques exemples :

- Journaux et périodiques – contenant des informations détaillées sur des personnalités ou des événements en cours, ou sur des faits nouveaux survenus dans les domaines politique et économique ;
- Cartes, graphiques, plans de villes, guides, annuaires et tables des marées – contenant des données topographiques détaillées ;
- Rapports annuels de nature commerciale, intéressant des organismes publics et privés, des sociétés internationales, etc. – contenant des indications relatives aux capacités industrielles et économiques, à la croissance et au potentiel de développement ;

- Revues et articles scientifiques et techniques – contenant des études détaillées sur les activités menées dans leurs domaines de compétence ;
- Ouvrages de référence – contenant divers types d'informations détaillées, allant de listes de vaisseaux et de types d'aéronefs aux qualifications professionnelles, techniques et universitaires de certaines personnes et aux postes qu'elles occupent ;
- Émissions de radio contrôlées – présentant des informations sur les événements en cours, sur les intentions futures des parties concernées, sur le moral et sur l'administration, d'une manière générale.

Il doit exister une section du renseignement tiré du domaine public au niveau des services U2 et G2. Si leur effectif est suffisant, les services S2 et C2 devraient aussi s'employer à mettre sur pied une telle section. Si ce n'est pas possible, les services S2 et C2 doivent demander à l'état-major de niveau supérieur une synthèse quotidienne des renseignements tirés du domaine public. Idéalement, la section du renseignement tiré du domaine public devrait se concentrer sur la région, sur le pays, puis sur des secteurs pris individuellement.

Diapositive 24

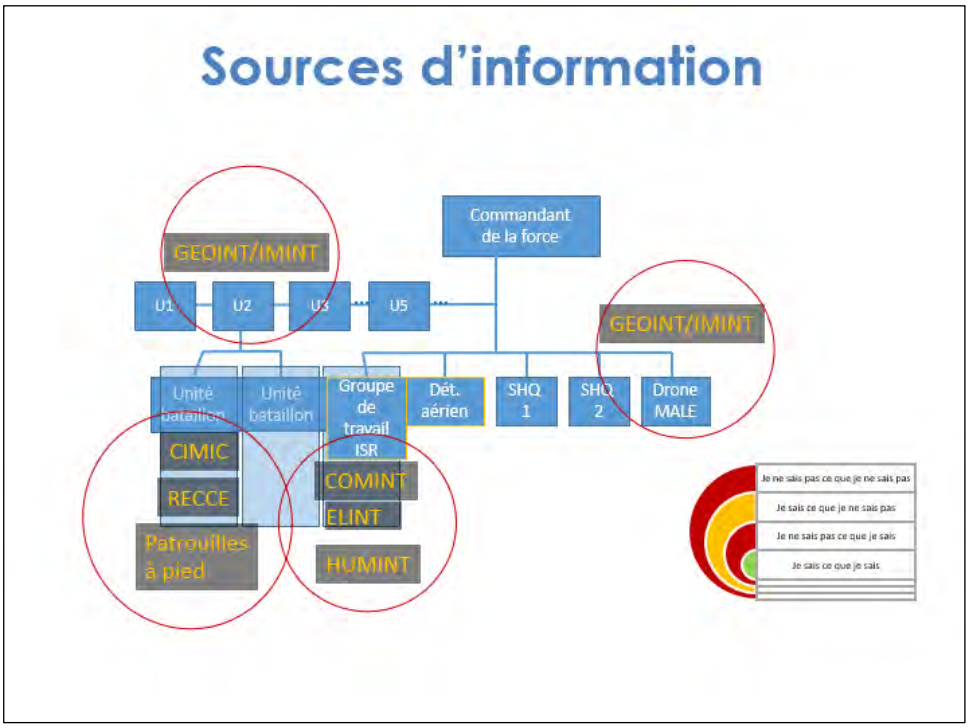

Il faut appliquer pour l'acquisition une approche dite de « système de systèmes » pour ce qui est de l'utilisation des moyens d'acquisition. Ceux-ci doivent être envisagés comme une entité intégrée plutôt que comme un ensemble d'éléments indépendants les uns des autres. L'idée est de mettre en place un ensemble diversifié et performant de moyens à chaque niveau de commandement et de stimuler des interactions essentielles entre eux, en évitant de s'en remettre à un seul type de moyens.

Au sein de l'élément « terre », la reconnaissance menée au sol par du personnel est désormais considérée comme une capacité de base à chaque niveau de commandement. Elle est combinée avec d'autres systèmes comme les drones, l'interception de communication (COMINT/ELINT) et le renseignement d'origine humaine (HUMINT) au sein d'un groupe de travail ISR pour former une panoplie de moyens très performants.

Diapositive 25

Diapositive 26

Cycle d'acquisition

Cheminement d'un besoin en information

Diapositive 27

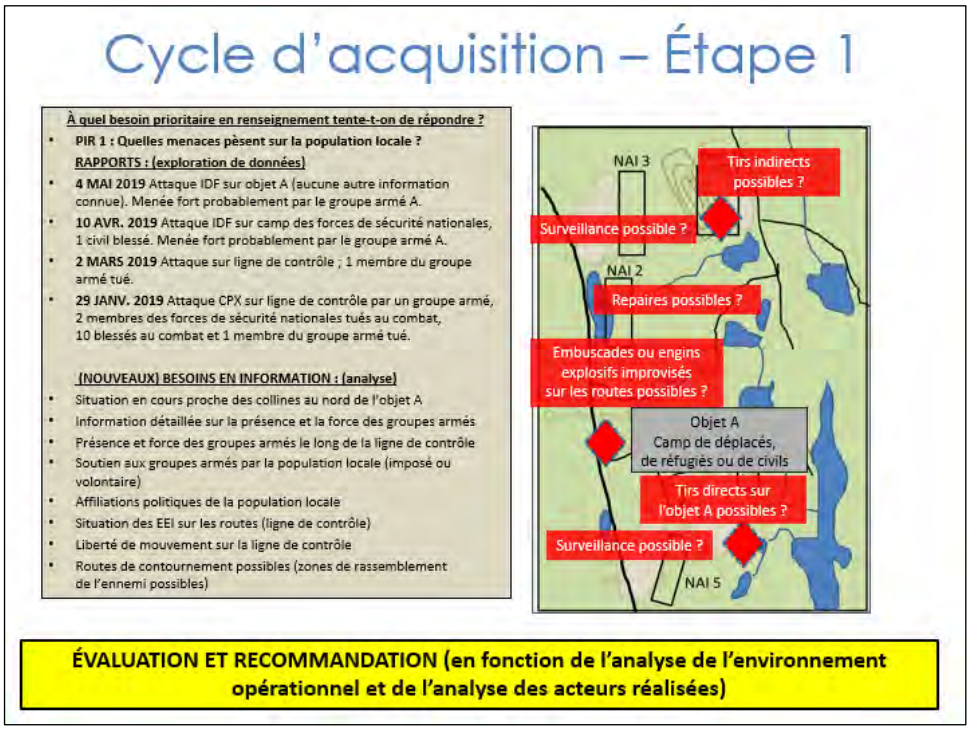

La première étape est l'examen des informations disponibles pour déterminer quels besoins en information peuvent être satisfaits sur la base des informations déjà acquises par la mission. C'est ce qu'on appelle souvent des informations ou renseignements élémentaires ou actuels. Il faut noter que rares sont les occasions où les besoins en information peuvent être entièrement satisfaits au moyen de l'information déjà enregistrée sur fichiers.

Lorsque les données disponibles sont insuffisantes, il faut procéder à de nouvelles acquisitions. Les besoins auxquels il n'est pas possible de répondre sont alors colligés et organisés en une séquence logique qui constitue la base du PAI.

Une fois qu'on aura établi qu'il n'y a pas de données disponibles et qu'on aura établi la priorité du besoin, la prochaine étape est d'assigner l'acquisition des données ou informations requises pour informer la phase d'analyse du cycle.

En raison de la faible présence des forces onusiennes et de l'absence totale des forces de la mission, il est fort probable que les groupes armés étendent leur influence dans la zone avoisinant l'objet A. Les autres campements dans la zone de responsabilité et les convois de la mission le long de la ligne de contrôle risquent fort de subir des attaques constantes tant que les groupes armés disposeront d'une liberté de mouvement.

Par conséquent, la mission doit employer des forces dans la zone pour :

- recueillir des informations sur la situation en cours en s'attardant sur les activités des groupes armés et des groupes terroristes armés et sur la liberté de mouvement le long de la ligne de contrôle ;
- recueillir des informations sur la présence de groupes armés et l'affiliation politique de la population locale ;
- établir des liens avec les autorités locales et les forces de sécurité onusiennes ;
- montrer sa présence à la population locale.

Diapositive 28

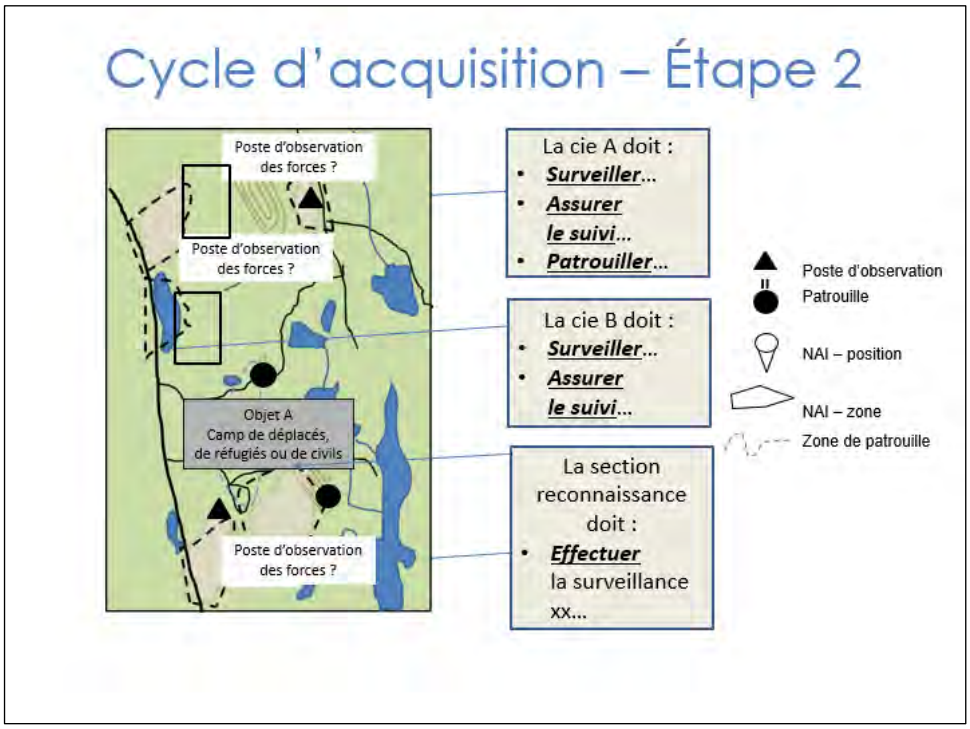

Message clé : L'exploitation des moyens d'acquisition (unités) est souvent reconnue par le processus de prise de décisions militaires et la planification opérationnelle. En résulte un ordre d'opérations/ordre simplifié émis par l'entremise de la section U/G/S3 de la mission, y compris les sections des opérations aériennes.

La deuxième étape est une évaluation de l'environnement opérationnel, qui fournit une indication générale des endroits où les moyens d'acquisition doivent être déployés afin qu'il soit possible de recueillir l'information recherchée. On désigne souvent ces lieux comme des « zones d'intérêt particulier répertoriées ». Le processus d'acquisition inclut aussi la détermination des moyens qui sont susceptibles de répondre aux divers besoins en information de la manière la plus efficace possible. Des tâches sont assignées à ces moyens d'acquisition au moyen d'un ordre d'opérations émis par l'entremise des services U/G/S3. Rappelez-vous que des tâches sont ensuite assignées à ces moyens d'acquisition par l'entremise des services U/G2 de la mission ou du service S2, qui prennent la forme, par exemple, d'un plan d'acquisition d'informations ou de la liste d'acquisition d'informations qui en est extraite. Des exemples sont présentés dans ce qui suit.

Si les unités subordonnées ont recours à des sources, celles-ci doivent toutes être enregistrées auprès de l'état-major de niveau supérieur. Cela évite la communication d'informations en boucle.

Diapositive 29

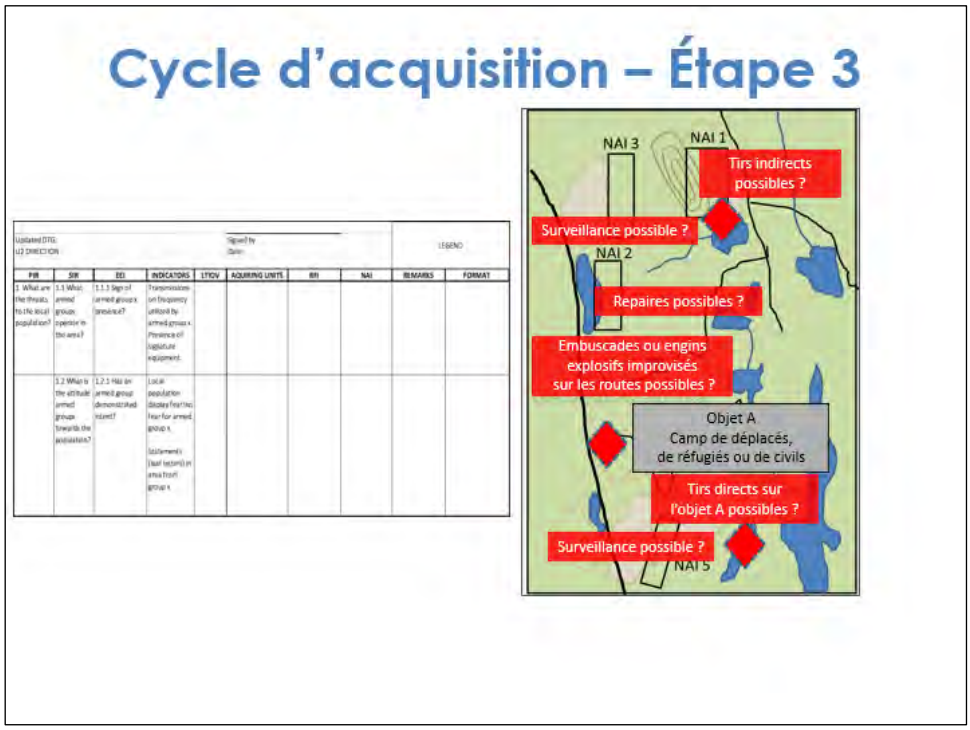

Message clé : Coordination étroite et bonne communication entre le responsable de l'acquisition, le responsable de la gestion des besoins en information et la direction de la fonction de renseignement, qui orientent les besoins en information.

Troisième étape : Le service U2 ou les cellules de renseignement militaire subordonnées doivent reporter le plan d'acquisition d'informations – qui dresse la liste de l'ensemble des PIR, des IR, SIR et des EEI – dans la colonne de gauche de la feuille de calcul ou du document Word, puis dresser la liste de l'ensemble des sources contrôlées (militaires) dans plusieurs colonnes sur le côté droit. Cela doit être fait en conjonction avec le service U3.

En conjonction avec le service U3, les unités contrôlées subordonnées (qui peuvent comprendre, en fonction des moyens, de la structure, du rôle, des instructions permanentes et du mandat de la mission, les cellules chargées du recueil de renseignements de source humaine, de l'interception des transmissions ou du renseignement imagerie, les moyens aériens, les unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et n'importe quelle formation militaire) sont chargées d'acquérir des informations spécifiques, en fonction de leurs capacités propres.

L'IAP a souvent pour conséquence que plusieurs unités sont mobilisées pour acquérir la même information. Il s'agit de garantir que les informations présentant une priorité élevée sont obtenues et qu'elles ne proviennent pas d'une source unique.

Les unités chargées d'acquérir des informations doivent être représentées sur l'IAP à l'échelle de la force par une simple coche ou un autre symbole. Cela permet au gestionnaire de l'acquisition d'informations d'assurer le suivi de l'exécution des tâches d'acquisition. Un exemple simple de plan d'acquisition d'informations à l'échelle de la force dûment rempli est illustré dans la diapositive.

Si les unités subordonnées ont recours à des sources, celles-ci doivent toutes être enregistrées auprès de l'état-major de niveau supérieur. Cela évite la communication d'informations en boucle.

Les besoins en information ne sont normalement pas transmis directement aux unités et moyens sollicités. Comme l'explique le chapitre consacré à l'orientation, ils sont plutôt subdivisés en besoins spécifiques (SIR) et en éléments essentiels (EEI) ou en indicateurs et avertissements (I&W). Ce sont donc ces SIR, EEI et indicateurs que les unités et moyens sont censés chercher à satisfaire. Tous les moyens et ressources d'acquisition doivent être mobilisés dans le cadre d'un plan unique visant à exploiter l'ensemble des capacités disponibles. Ce plan est connu sous l'appellation de plan d'acquisition de produits de renseignement (IAP) à l'échelle de la force. Il permet de synchroniser et de coordonner les activités d'acquisition. Un IAP de bonne qualité s'insère harmonieusement dans le plan ou l'ordre d'opérations global et l'appuie.

Diapositive 30

Cycle d'acquisition

Besoins prioritaires en renseignement (PIR)	Besoins spécifiques en renseignement (SIR)	Éléments essentiels d'information (EEI)	Unités d'acquisition					Zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI)	Au plus tard le (NLT)	Temps limite d'utilité de l'information (LTIOV)
			Cie A	Cie B	Cie C	Reconnaissance	Observation (ORSI)			

+

La cie A doit :
- ***Surveiller***…
- ***Assurer le suivi***…
- ***Patrouiller***…

La cie B doit :
- ***Surveiller***…
- ***Assurer le suivi***…

La section reconnaissance doit :
- ***Effectuer*** la surveillance xx…

Tâches parallèles aux opérations appuyées d'un plan d'acquisition d'informations fourni par le service du renseignement militaire

Diapositive 31

Cycle d'acquisition

FRAGO REFERENCE

1. SITUATION
a. **General**
Acquired information suggests AK 74 weapons are being stored and sold in the vicinity of NAI 01.

b. **Threat Assessment**
The threat level in NAI 01 is assessed to be **LOW**.

2. MISSION
a. **Own mission**
To conduct patrolling and overt surveillance in NAI 01 to establish the presence of armed actors and weapon systems.

3. EXECUTION
a. **Tasks**

1. A Rifle Company, 1 Rifle Battalion
Conduct patrolling in NAI 01 with focus on the village of YYY (MGRS *XXXX*).
Patrolling is to be conducted from DTG XXXX to DTG *XXXX*.

2. 3 Recce Platoon
Conduct static overt surveillance against road Alfa and Bravo (MGRS *XXXX*)
Surveillance is to be conducted from DTG XXXX to DTG *XXXX*.

Information requirement: Collect and report according to Intelligence Acquisition LIST, Appendix ZZ

4. SERVICE SUPPORT
All units are to bring one (1) Day of supply (DOS).

5. COMMAND/SIGNAL
a. **Command and Control**
A Rifle Company is to co-ordinate all patrol and surveillance activity in NAI 11.

b. **Report and returns**
Written patrol reports are to be submitted to Bn/S2 NLT DTG *XXXX*
Patrol debrief will be conducted DTG *XXXX*.

Tâches parallèles aux opérations, demande de renseignement militaire

Diapositive 32

Diapositive 33

Acquisition

Pratiques exemplaires :
exemple tiré d'une mission

Diapositive 34

Message clé : Un PAI de bonne qualité s'insère harmonieusement dans le plan ou ordre d'opérations global et l'appuie.

La diapositive illustre les besoins en renseignement mis en évidence dans l'exemple de plan d'acquisition d'informations. Chaque échelon doit élaborer son propre plan, en y intégrant toujours les besoins généraux des échelons supérieurs. Toutefois, chaque échelon aura ses particularités, en fonction des acteurs présents dans la zone d'opérations, du terrain humain et d'autres facteurs.

Le service U2 ou les cellules de renseignement militaire subordonnées doivent reporter le plan d'acquisition d'informations – qui dresse la liste de l'ensemble des PIR, des IR, SIR et des EEI – dans la colonne de gauche de la feuille de calcul ou du document Word, puis dresser la liste de l'ensemble des sources contrôlées (militaires) dans plusieurs colonnes sur le côté droit. Cela doit être fait en conjonction avec le service U/G3 de la mission. Il est conseillé de relier les besoins spécifiques en information et les éléments essentiels d'information à des zones géographiques particulières à l'intérieur desquelles les informations recherchées peuvent être acquises. Comme indiqué précédemment, ces zones sont nommées zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI).

Diapositive 35

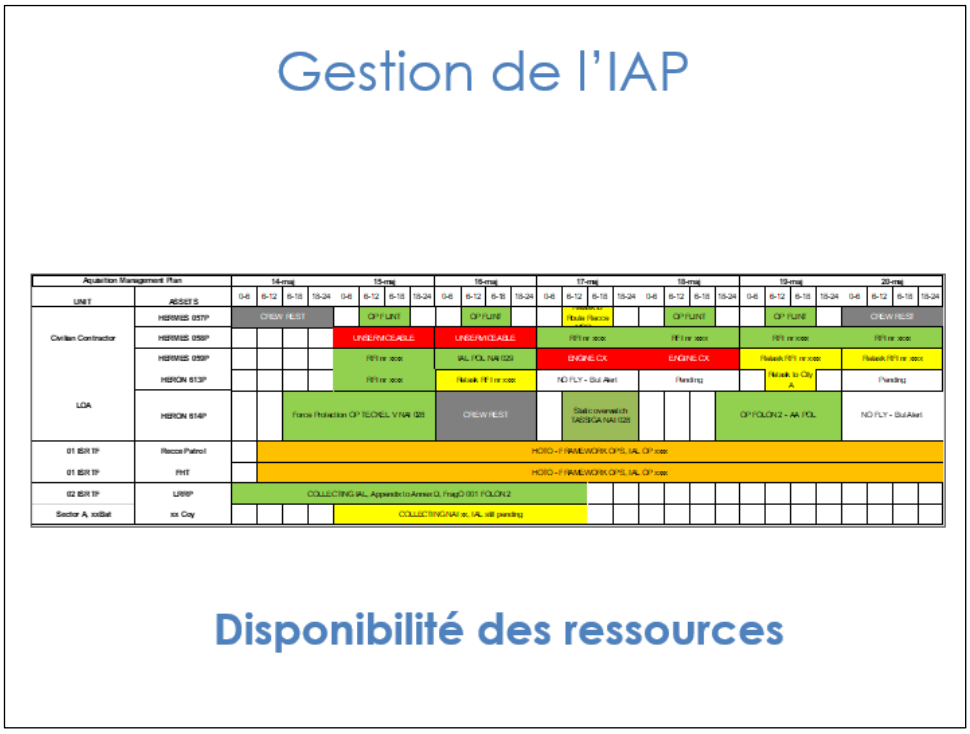

Message clé : Tous les moyens d'acquisition et autres ressources susceptibles d'être mises à profit pour l'acquisition figurent dans un plan unique visant à optimiser les diverses capacités mobilisées, en vue d'appuyer le plan présenté à l'étape 2. Le plan permet de synchroniser et de coordonner les activités d'acquisition à l'intérieur du dispositif d'ensemble.

Certes, nombre des ressources utilisées pour acquérir ces données ou informations sont les mêmes dans toutes les missions (à savoir des patrouilles menées par des militaires des Nations Unies et le recours à des observateurs), mais certaines capacités d'acquisition ne sont disponibles que dans certaines zones de mission. Le personnel chargé du renseignement doit avoir une connaissance exhaustive de l'ensemble des sources et instances auxquelles confier l'acquisition.

La liste susmentionnée résulte d'une coordination à tous les échelons de personnel et en particulier entre les sections de planification des services U/G2/S2 de la mission. En conjonction avec le service de planification U3, les unités contrôlées subordonnées (qui peuvent comprendre, en fonction des moyens, de la structure, du rôle, des instructions permanentes et du mandat de la mission, les cellules chargées du recueil de renseignements de source humaine, de l'interception des transmissions ou du renseignement imagerie, les moyens aériens, les unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et n'importe quelle formation militaire) sont chargées d'acquérir des informations spécifiques, en fonction de leurs capacités propres.

Un aspect important de l'autorité de gestion de l'acquisition est qu'elle permet d'affecter des capacités d'acquisition à des éléments d'échelon supérieur ou inférieur ou de même rang au sein de la mission. Par exemple, les moyens d'acquisition susceptibles de mener des activités dans un secteur peuvent être mobilisés par les services U ou G2 de la mission en raison de l'autorité conférée par le responsable de l'acquisition.

Le tableau illustré n'est pas une matrice d'affectation des tâches, mais plutôt une vue d'ensemble venant appuyer la production d'un plan d'acquisition d'informations.

Leçon

3.3a

Introduction à l'analyse, collecte et évaluation

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Le travail d'un agent de renseignement militaire consiste notamment à continuellement analyser les types de menace existant dans la zone de la mission des Nations Unies.

Diapositive 2

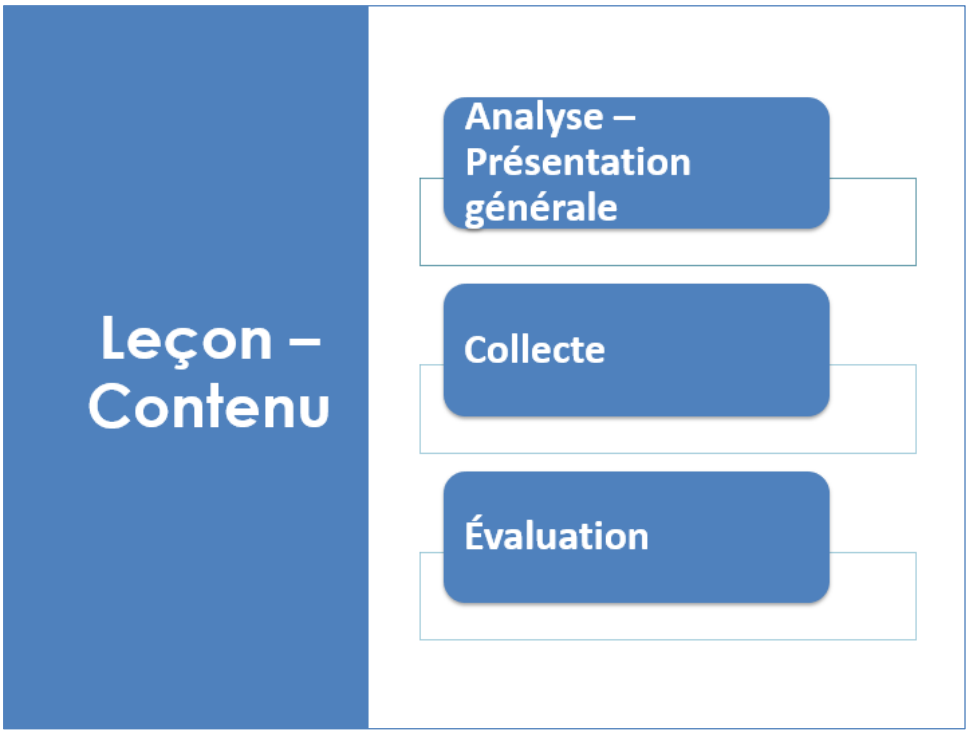

La diapositive présente le contenu de la leçon.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer l'importance de l'analyse
- Expliquer l'importance de la collecte et de l'évaluation
- Expliquer que les systèmes de collecte sont adaptables
- Expliquer la méthode d'évaluation des informations, dont les notions de crédibilité et de fiabilité

À la fin de cette leçon, les participants seront en mesure de réaliser ce qui est indiqué sur la diapositive.

Diapositive 4

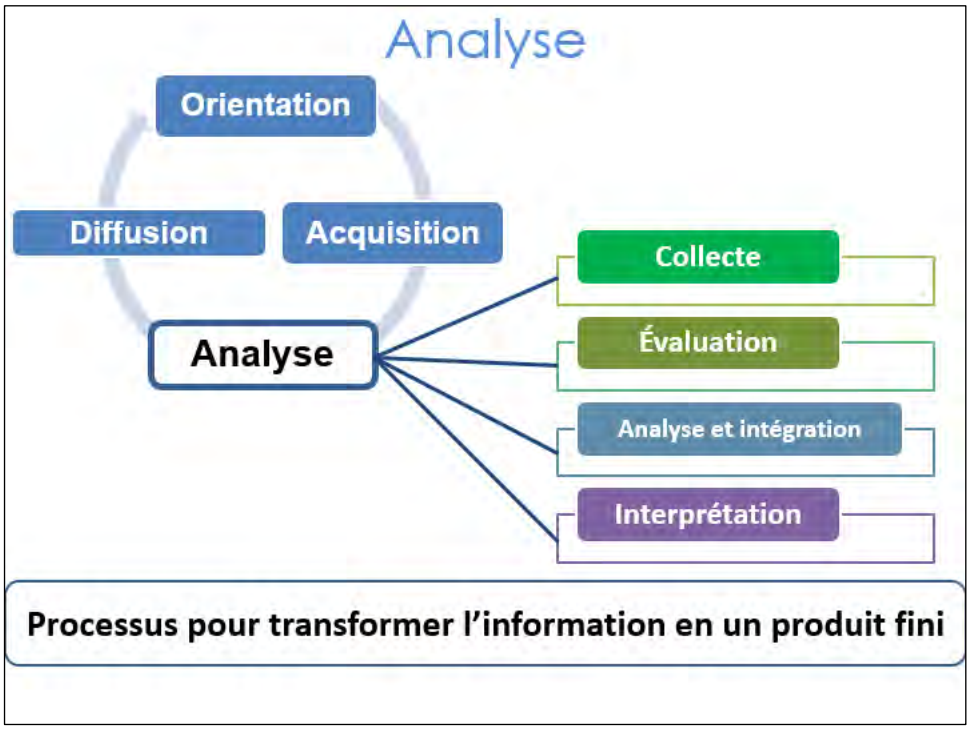

Message clé : La fonction d'analyse permet de répondre aux questions suivantes : Que faut-il en conclure ? Pourquoi l'information est-elle importante ?

Pour être utile, l'information doit passer par le processus d'analyse avant d'être diffusée. L'étape de l'analyse comporte quatre sous-étapes : la collecte, l'évaluation, l'analyse et l'intégration, et l'interprétation.

À ce stade, vous savez tous que l'analyse est la troisième étape du cycle du renseignement militaire. Elle consiste à décomposer méthodiquement l'information pour en extraire les éléments constitutifs. Il est essentiel d'examiner chaque élément pour trouver les interdépendances et déduire le sens des parties et du tout.

Au fil de l'analyse, les informations acquises se transforment en un produit fini et, dans le meilleur des cas, une signification se dégage de chaque élément d'information et non pas seulement de la somme des parties.

En tant qu'analyste du renseignement militaire, vous devrez fournir une analyse prévisionnelle et un jeu d'hypothèses quant à l'évolution de la situation tactique et opérationnelle qui ne consistent pas seulement à établir les capacités des acteurs porteurs de menace et autres acteurs en présence, mais aussi à déterminer leurs intentions et leurs modes d'action probables.

Pour avoir une dimension prévisionnelle, l'analyse doit prendre en compte un événement ou un incident, une tendance ou une menace, et en déterminer la cause, la suite probable et les incidences pour la mission des Nations Unies.

L'étape de l'analyse comporte quatre sous-étapes. Les deux premières, la collecte et l'évaluation, seront traitées dans cette leçon. Les deux dernières – l'analyse et l'intégration, suivie de l'interprétation – seront traitées plus tard.

Diapositive 5

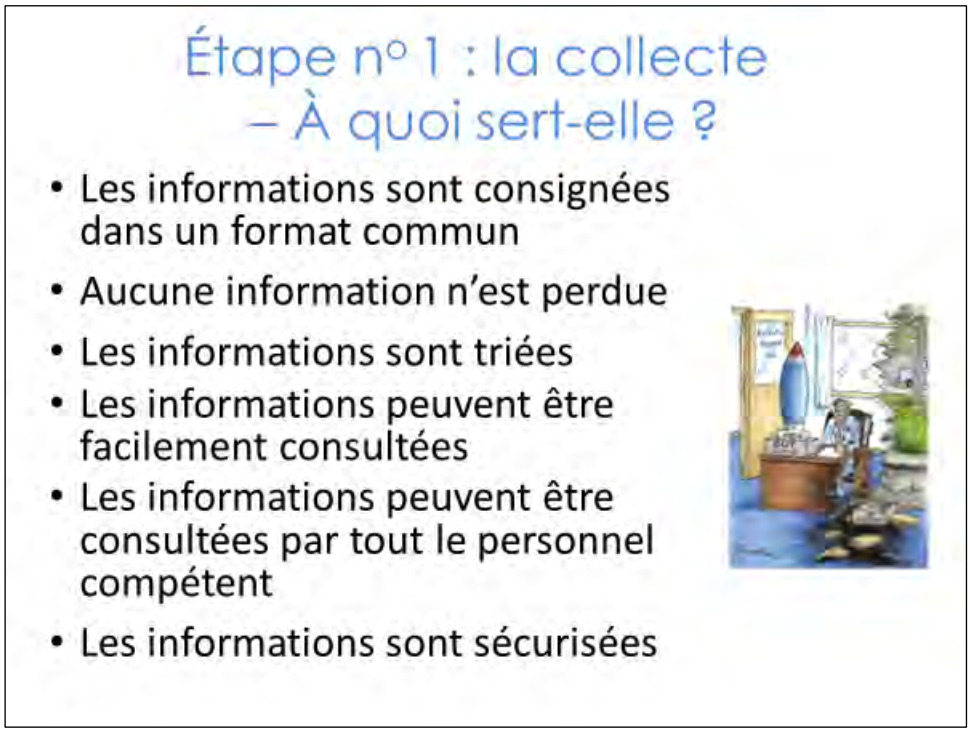

Message clé : L'objectif principal de la collecte est de s'assurer qu'aucun élément d'information n'est perdu et que toutes les informations sont facilement accessibles. Il est donc très important que toutes les informations soient consignées et classées dans un format commun.

La collecte est la première sous-étape de l'analyse. Elle regroupe les procédures de réception, d'enregistrement et de regroupement de l'ensemble des éléments d'information acquis. Il est essentiel de se doter de personnel chargé de la collecte dûment formé et compétent pour assurer l'efficacité des cellules de renseignement.

La tâche principale du personnel est de veiller à ce qu'aucun élément d'information ne se perde. Il est crucial que chaque élément soit consigné, trié et enregistré et qu'il puisse être récupéré par les analystes au besoin. En effet, il ne sert à rien de consigner des informations vitales si on ne peut pas les consulter rapidement.

La collecte consiste à :

- assimiler un grand volume d'informations ;
- identifier et enregistrer chaque élément d'information sans compromettre la sécurité de la source. Souvent, un nom d'emprunt est associé à une source humaine ;

- consigner la fiabilité de la source. Nous verrons comment faire dans quelques instants ;

- classer chaque élément d'information de manière à pouvoir le retrouver en connaissant sa date d'acquisition ou de réception, son type, le type et le nom de sa source, sa fiabilité et sa crédibilité.

Cette étape a l'avantage de vous permettre, une fois que vous connaîtrez les informations à collecter et les besoins en information, de fournir, à votre échelon, une première analyse à mesure que vous recevrez les informations.

Diapositive 6

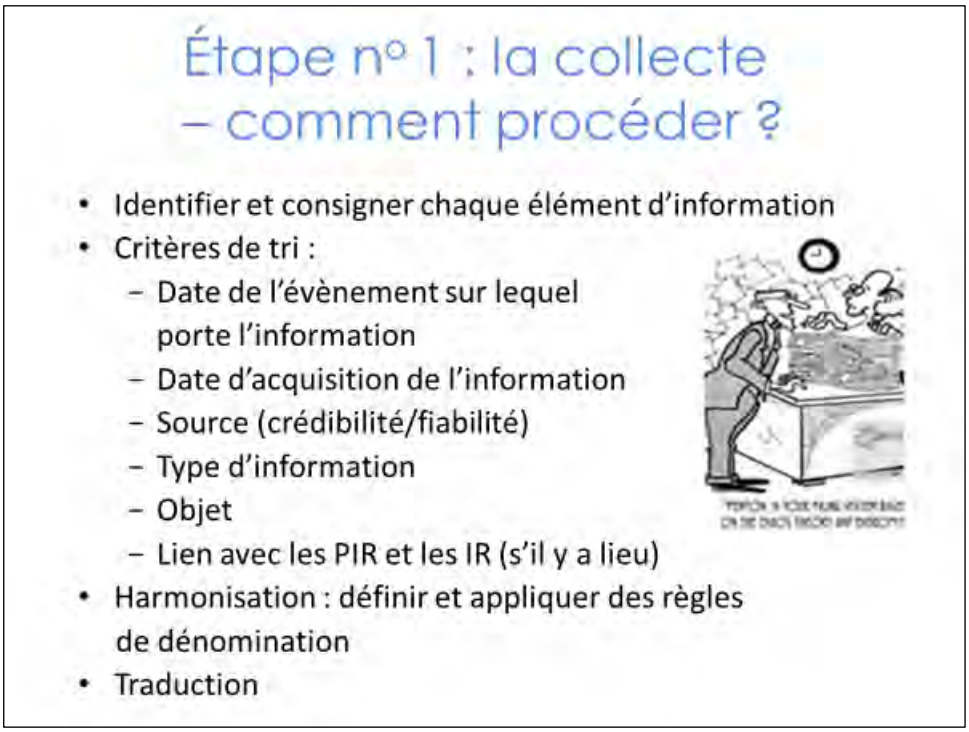

Message clé : L'utilisation appropriée des étiquettes (date, source, objet, lieu, etc.) est essentielle dans le mécanisme de collecte et facilite la récupération de l'information.

Maintenant que vous avez compris l'importance et les principes de la collecte de renseignement, nous allons en voir les rouages. Il est très important de disposer d'un modèle de collecte avant que les informations commencent à arriver. Il n'y a pas de modèle convenu, mais, quel que soit celui que vous choisissez, il doit vous permettre de trier les informations acquises selon les critères suivants :

- **Date de l'information** – date à laquelle l'événement s'est produit ;
- **Date d'acquisition** de l'information – date à laquelle vous avez reçu l'information ;
- Source – indiquer la nature et le nom (interception de transmission, renseignement tiré du domaine public, renseignement imagerie, renseignement de source humaine...). S'il s'agit d'une source humaine, il ne faut pas donner son vrai nom. On utilise généralement un surnom ;
- Évaluation de la source – il en sera question dans la leçon portant sur l'évaluation ;
- Objet – donner un résumé (en quelques mots) ou un titre si cela convient ;

- Emplacement – indiquer le lieu d'acquisition. C'est ici qu'on indique l'emplacement de la source au moment où l'information a été acquise. Par exemple, l'altitude d'un aéronef fournissant des images aériennes, la distance entre une opération et le lieu où l'incident a été signalé, etc.
- Un lien avec les besoins prioritaires en renseignement et les besoins en information, le cas échéant ;
- Dans la dernière case, saisir un hyperlien vers le document original pour qu'il puisse être repéré dans le système.

Si l'information est reçue dans une langue autre que la langue de travail pour la mission, elle doit être traduite et la traduction doit être jointe à l'information originale afin qu'elle soit utilisable par d'autres analystes.

Seule une personne chevronnée dans le domaine du renseignement peut faire ce travail, qui devrait idéalement être confié à un sous-officier supérieur du renseignement.

Le logiciel le plus souvent utilisé pour les bases de données de collecte est Microsoft Excel. Un exemple est présenté sur la diapositive suivante.

Diapositive 7

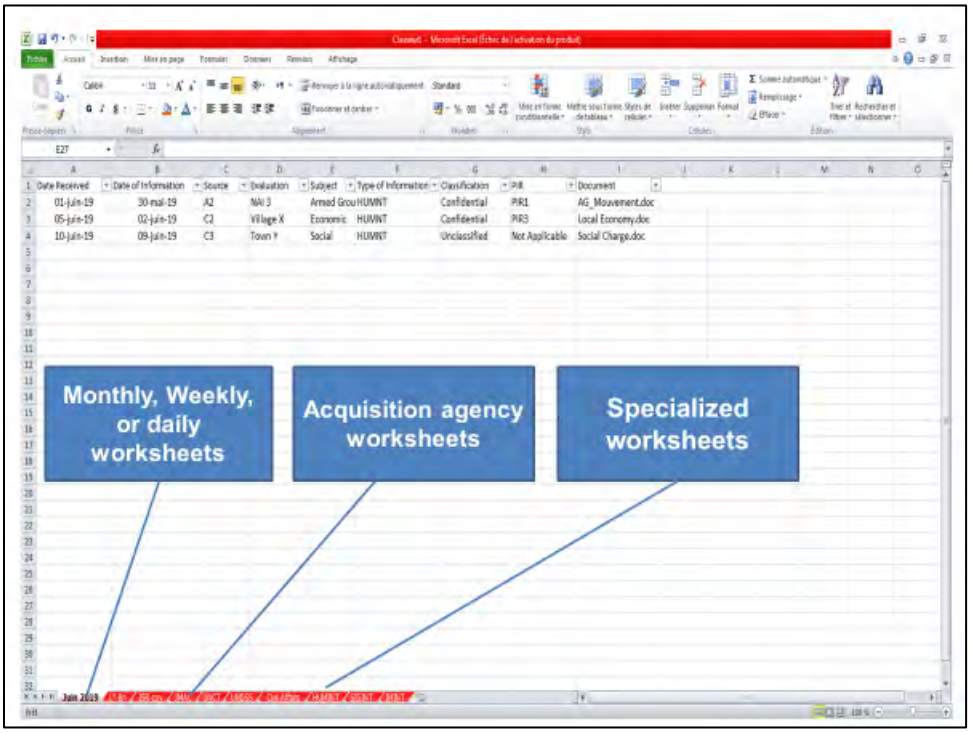

Message clé : Il est fortement recommandé d'utiliser Microsoft Excel pour créer un journal de collecte.

Ce logiciel bien connu est très efficace pour la collecte. S'il est bien configuré, c'est facile d'y ajouter des informations et de les rechercher. Vous pouvez utiliser une seule feuille de collecte ou créer des feuilles spécialisées pour des périodes, des sources, des groupes porteurs de menace ou des incidents particuliers. Si vous ne connaissez pas Excel, vous devriez apprendre à l'utiliser.

Le succès d'une base de données de collecte repose sur la facilité d'accès et de tri des données qu'elle contient. Pour cela, il est essentiel de pouvoir filtrer rapidement les données. La fonction de filtrage se trouve à l'endroit indiqué dans la prochaine diapositive.

Diapositive 8

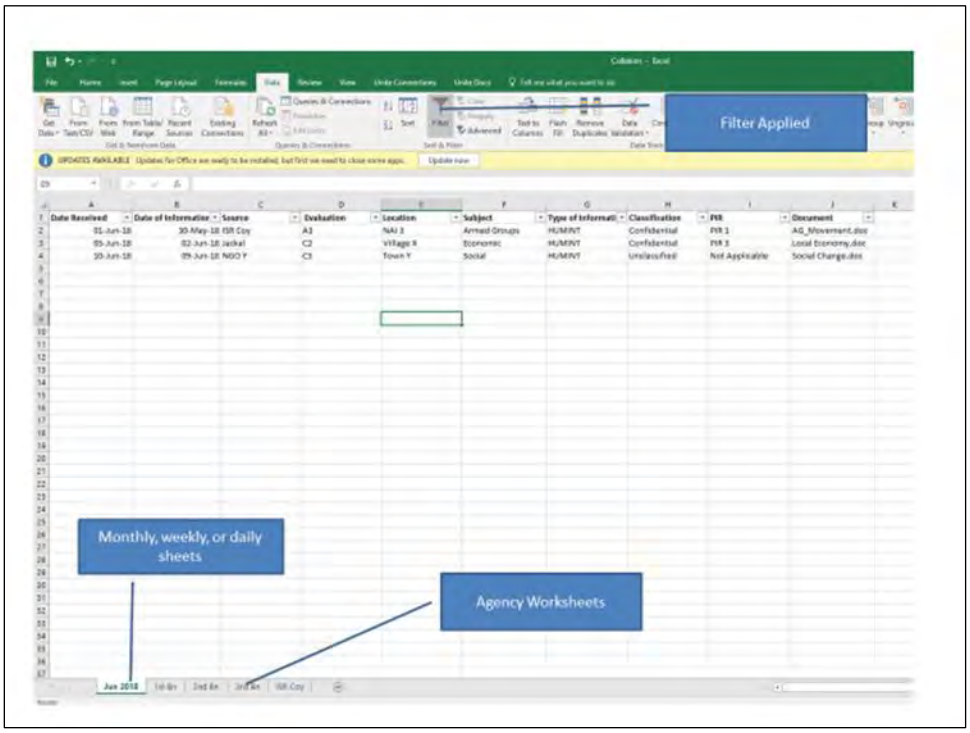

Cette diapositive illustre la fonction de filtrage de Microsoft Excel.

Diapositive 9

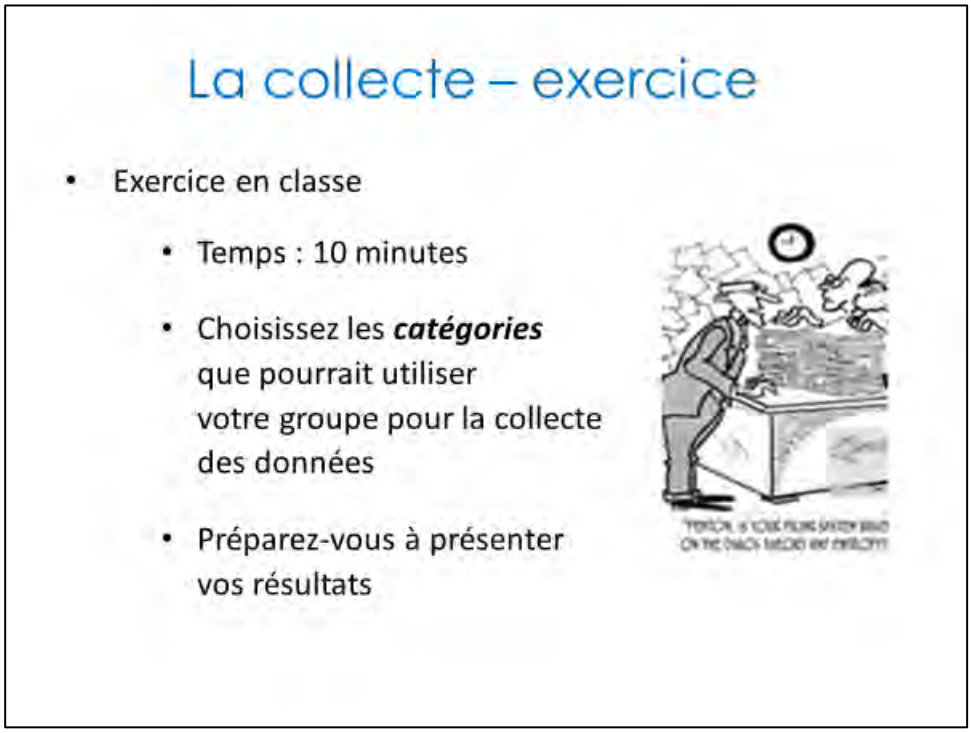

Interaction. L'objectif de cet exercice est de permettre aux participants de décider de la manière de faire la collecte des données reçues. Invitez les participants à discuter, au sein de leur groupe, de la façon dont ils consigneraient les informations qui arrivent dans leur cellule de renseignement militaire. Réponses possibles :

- Date d'acquisition de l'information ;
- Date à laquelle la cellule reçoit les informations ;
- Emplacement où l'information a été acquise ;
- Type d'information ; sujet sur lequel elle porte ;
- Source et évaluation de la source ;
- Lien avec les besoins prioritaires en renseignement, les besoins spécifiques en information ou les éléments essentiels d'information.

Dans la mesure du possible, disposez ces informations dans un fichier Excel, de la manière indiquée ci-dessus.

Diapositive 10

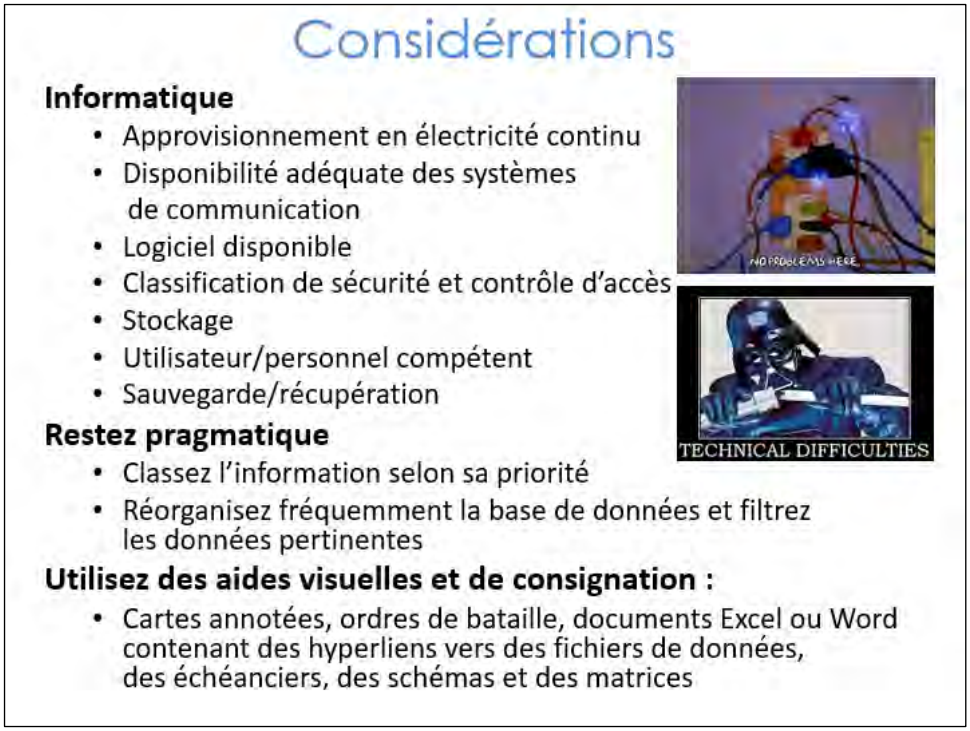

Message clé : L'analyste doit anticiper les problèmes physiques et s'y préparer, être pragmatique dans le classement des données selon leur priorité et créatif dans l'utilisation des aides visuelles et de consignation.

Vous devez toujours garder à l'esprit qu'un système de collecte basé sur les technologies de l'information est vulnérable à certains égards.

Interaction. Quelles sont ces vulnérabilités ? Demandez aux participants de proposer des exemples et commentez-les brièvement en indiquant s'ils sont « corrects » ou « plus ou moins exacts ».

Pour résumer, les vulnérabilités sont liées aux pannes de courant, à l'indisponibilité des logiciels, aux limites de la communication, aux restrictions en matière de contrôle de sécurité, à l'incompatibilité des systèmes, à la mémoire limitée et au manque d'opérateurs qualifiés.

Puisque les installations utilisées lors des missions ne sont pas toutes les mêmes, vous devrez vous demander si ces vulnérabilités peuvent nuire à votre capacité de collecter les informations et comment vous pourriez faire face à la perte potentielle de systèmes informatiques.

Assurez-vous toujours que les données que vous avez recueillies sont sauvegardées. Si votre alimentation électrique ou vos systèmes informatiques ne sont pas fiables, conservez des copies papier à jour de votre feuille de collecte pour ne pas perdre vos données.

Aussi, restez pragmatique. Il n'est pas possible de collecter chaque élément d'information ou de renseignement reçu. Il faut trouver un compromis entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible, en s'efforçant de collecter les informations les plus pertinentes (c.-à-d. celles qui permettent le mieux de répondre aux besoins prioritaires en renseignement). Tout élément d'information qui ne présente pas d'intérêt immédiat peut être mis de côté pour examen ultérieur.

Pour déterminer la priorité des informations, le personnel chargé de la collecte doit tenir compte de leur pertinence par rapport aux besoins prioritaires en renseignement et aux besoins en information.

Les aides visuelles et de consignation pertinentes peuvent être liées au journal de collecte afin que les analystes puissent les trouver rapidement. Exemples d'aides :

- Cartes annotées ;
- Cartes des incidents ;
- Cartes de situation ;
- Ordres de bataille (ORBAT) concernant les groupes porteurs de menace ;
- Documents Excel ou Word, avec hyperliens vers des fichiers de données ;
- Échéanciers ;
- Diagrammes ;
- Matrices.

Diapositive 11

Évaluation

POURQUOI ?

- Attribue une valeur aux données reçues
- Accroît la précision des évaluations
- Donne confiance à l'analyste
- Agit comme mise en garde

Message clé : L'évaluation adéquate des sources permet d'accroître la confiance de l'analyste et du commandant dans le produit de renseignement.

S'il transmet des informations au commandant, surtout si elles proviennent d'une seule source, l'analyste doit pouvoir juger de la fiabilité et de la crédibilité de cette source, car le commandant pourrait prendre une décision opérationnelle en s'appuyant sur ces informations.

Diapositive 12

Évaluation – Méthode

- Examiner l'information
- Déterminer la fiabilité de la source
- Déterminer la crédibilité du contenu
- Le personnel de l'acquisition est chargé de l'évaluation
- Mise en garde – sources consignées, des états-majors d'échelon supérieur peuvent attribuer un degré de fiabilité différent
- La consignation des sources limite la communication d'informations en boucle et améliore les évaluations.
- Crédibilité – généralement pas évidente pour le personnel chargé de la collecte, rôle assumé le plus souvent par l'état-major

Message clé : En connaissant la fiabilité des informations et des sources précédentes, il est possible de vérifier et de comparer – et donc d'évaluer – chaque élément d'information ou de renseignement pour le maintien de la paix.

L'évaluation est l'étape du processus analytique à laquelle chaque élément d'information est examiné à l'aune de la fiabilité de sa source et de la crédibilité de son contenu.

Étape 1 – Déterminer la fiabilité de la source. À cet égard, il faut évaluer avec soin la fiabilité des informations déjà fournies par la source. Si elles se sont avérées exactes, on déterminera que la source est plus fiable qu'une autre source ayant fourni des informations moins exactes.

Il convient de noter que la cellule de renseignement militaire accepte normalement l'évaluation de source humaine du moyen d'acquisition. Toutefois, la cellule peut réviser l'évaluation si elle dispose d'autres renseignements sur la source, si, par exemple, elle fournit des informations moins fiables à un autre organe d'acquisition. Il faut toutefois prendre garde, puisqu'il peut arriver qu'une source ait facilement accès à seulement certains types d'informations. Par exemple, une source, qu'on appellera Erik, peut avoir facilement accès à des informations d'ordre politique, alors qu'il peut difficilement mettre la main sur des informations d'ordre militaire. Les cellules doivent désigner les moyens d'acquisition organiques par le terme « unité » et les informations tirées du domaine public par l'acronyme « OSINT ».

Étape 2 – Évaluer la crédibilité de l'élément d'information. Pour ce faire, on compare le nouvel élément d'information avec les informations qui figurent déjà au dossier.

La comparaison est effectuée comme suit :

- Faire des recoupements avec les éléments d'information pour vérifier s'ils proviennent de multiples sources. L'élément d'information est plus crédible si plusieurs sources le valident, et surtout si celles-ci sont distinctes et indépendantes (p. ex., l'information rapportée par deux membres de la même famille concernant le même incident est moins fiable que s'il s'agit de deux inconnus sans lien de parenté).
- Vérifier sa cohérence avec les données déjà traitées.
- Vérifier sa conformité avec les connaissances acquises antérieurement au sujet de l'environnement opérationnel, notamment en ce qui concerne les menaces et les risques potentiels.

N'oubliez pas que la vérification et la comparaison d'un élément d'information donnent une indication de sa crédibilité, mais ce n'est pas parce qu'un élément ne peut être vérifié ou semble décalé par rapport à d'autres éléments d'information connus qu'il n'est pas fiable.

Par exemple, les groupes porteurs de menace ne sont pas toujours prévisibles, ils peuvent innover. Il faut donc envisager cette possibilité et utiliser le processus de vérification et de comparaison comme guide.

La notation combine la fiabilité de la source et la crédibilité de l'élément d'information afin de déterminer quel degré de confiance lui accorder. Nous en discuterons en détail dans les trois diapositives suivantes.

Diapositive 13

Évaluation – Notation

FIABILITÉ DE LA SOURCE		
NOTE	ÉVALUATION	OBSERVATION
A	Fiable	Aucun doute sur l'authenticité, la fiabilité ou la compétence ; a toujours été complètement fiable
B	Habituellement fiable	Léger doute quant à l'authenticité, à la fiabilité ou à la compétence ; dans le passé, a communiqué des éléments d'information valides la plupart du temps
C	Relativement fiable	Il existe quelques doutes sur l'authenticité, la fiabilité ou la compétence, mais a fourni des éléments d'information valides dans le passé
D	Généralement pas fiable	Il existe des doutes significatifs quant à l'authenticité, à la fiabilité ou à la compétence, mais la source a fourni des éléments d'information valides dans le passé
E	Non fiable	L'authenticité, la fiabilité et la compétence font défaut ; a fourni des éléments d'information non valides dans le passé
F	Impossible à déterminer	Aucun élément ne permet d'évaluer la fiabilité de la source

***Habituellement*, c'est l'organe d'acquisition qui évalue la fiabilité d'une source.**
•Mise en garde : les sources doivent être consignées. Seul un état-major d'échelon supérieur peut modifier le degré de fiabilité.

Message clé : La fiabilité des sources doit être évaluée sur une échelle allant de fiable (A) à non fiable (E), avec la possibilité d'indiquer qu'elle est impossible à déterminer (F).

L'état-major le plus proche de la source est généralement l'instance la plus apte à juger de la fiabilité d'une source. La fiabilité de la source doit absolument faire l'objet d'un suivi et être tenue à jour. Elle peut être revue à la hausse ou à la baisse.

L'information est notée au moyen d'un code alphanumérique, où la lettre indique la fiabilité de la source et le chiffre, la crédibilité de l'information. Dans le tableau de la diapositive, la lettre A correspond à « fiable » et la lettre « F », à « impossible à déterminer ».

- « Fiable » : Il n'y a aucun doute sur l'authenticité, la fiabilité ou la compétence de la source, qui a toujours été complètement fiable.
- « Habituellement fiable » : Il y a un léger doute quant à l'authenticité, à la fiabilité ou à la compétence ; dans le passé, la source a communiqué des éléments d'information valides la plupart du temps.
- « Relativement fiable » : Il existe quelques doutes sur l'authenticité, la fiabilité ou la compétence, mais a fourni des éléments d'information valides dans le passé.
- « Généralement pas fiable » : Il y a un doute important, bien que la source ait fourni des éléments d'information valides dans le passé.

- « Non fiable » : L'authenticité, la fiabilité et la compétence font défaut et la source a fourni des éléments d'information non valides dans le passé.
- « F » : Rien ne permet d'évaluer sa fiabilité.

Il convient de souligner que c'est généralement l'organe d'acquisition qui note la source. La source doit être consignée ; un état-major d'échelon supérieur peut attribuer une autre note. L'évaluation de la source fait savoir aux analystes à quel point vous pensez que l'on peut s'y fier. Les opinions sur la fiabilité d'une source peuvent varier, mais ce qui importe est que vous ayez proposé une évaluation réfléchie.

Diapositive 14

Évaluation – Notation

CRÉDIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT D'INFORMATION		
NOTE	ÉVALUATION	OBSERVATION
1	Confirmé	Confirmé par d'autres sources indépendantes ; logique en soi ; cohérent par rapport aux autres éléments d'information dont on dispose sur le sujet
2	Probablement vrai	Non confirmé ; logique en soi, cohérent par rapport aux autres éléments d'information dont on dispose sur le sujet
3	Peut-être vrai	Non confirmé ; on peut raisonnablement estimer que l'élément d'information est logique en soi ; il correspond à certains autres éléments d'information dont on dispose sur le sujet
4	Doute quant à la véracité	Non confirmé ; possible mais pas logique ; on ne dispose d'aucun autre élément d'information sur le sujet
5	Improbable	Non confirmé ; pas logique en soi ; contredit d'autres éléments d'information dont on dispose sur le sujet
6	Impossible à déterminer	Rien ne permet d'évaluer la validité de l'élément d'information

Message clé : La crédibilité doit être évaluée indépendamment de la fiabilité d'une source afin d'éviter toute influence mutuelle. Même la source la plus fiable peut fournir des informations erronées.

Dans le tableau de la diapositive, on voit que les notes vont de 1 à 6, c'est-à-dire de « confirmé » à « impossible à déterminer », en passant par « probablement vrai », « peut-être vrai », « doute quant à la véracité » et « improbable ».

Les états-majors acceptent normalement l'évaluation de fiabilité réalisée par un état-major d'échelon inférieur. Ils peuvent toutefois modifier la note s'il y a eu des notes incorrectes dans le passé ou s'il a accès à un registre de l'ensemble des sources.
Dans les service U2, il vous incombera de tenir à jour le « registre des sources présentes sur le théâtre ». Il est donc très important d'évaluer la crédibilité de l'information sans tenir compte de sa source.

On tend naturellement à présumer qu'un élément rapporté par une source fiable a été confirmé ou qu'il est probablement vrai, mais n'oubliez pas que même la source la plus fiable peut fournir des éléments d'information erronés.

Diapositive 15

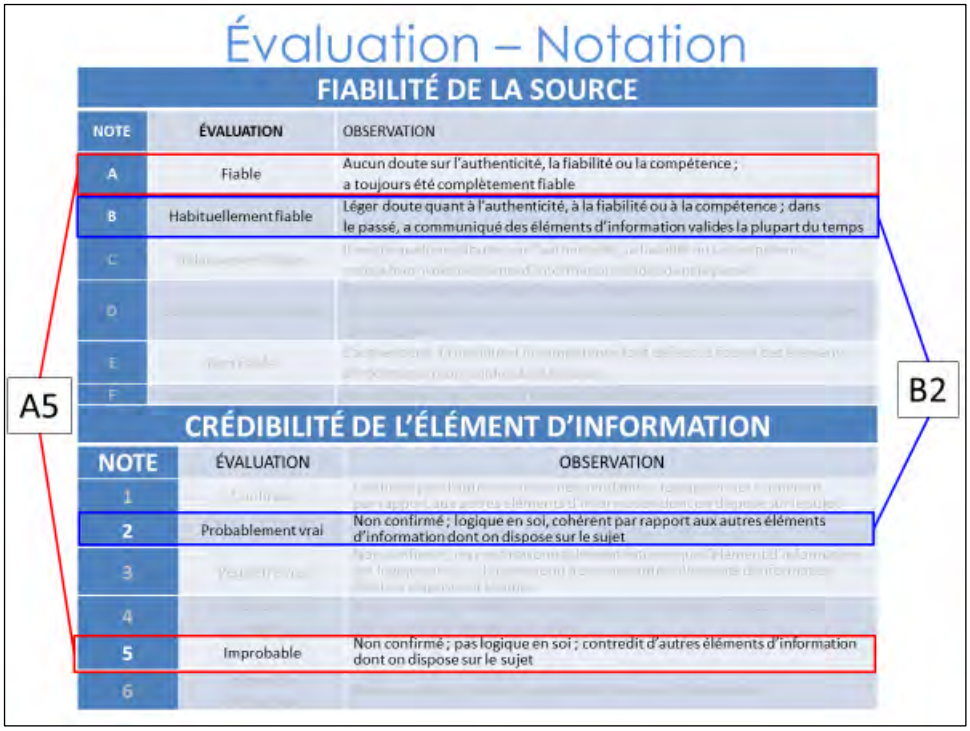

Message clé : La note est une combinaison de l'évaluation de la fiabilité de la source (indiquée par une lettre) et de la crédibilité de l'information (indiquée par un chiffre).

Elle s'exprime par un code alphanumérique.

Par exemple, un élément d'information en provenance d'une source notée « B » (« Léger doute quant à l'authenticité, à la fiabilité ou à la compétence ; dans le passé, a communiqué des éléments d'information valides la plupart du temps ») qui n'a « pas été confirmé mais est logique et cohérent par rapport à d'autres éléments d'information dont on dispose sur le sujet » doit se voir attribuer la note « B2 ».

N'oubliez pas qu'une source fiable peut fournir des informations improbables. Dans ce cas, la note serait « A5 » ; le chiffre est alors plus important que la lettre, car il reflète le niveau de confiance attribué à l'information.

Diapositive 16

Points à retenir

- L'objectif principal de la collecte est de s'assurer qu'aucun élément d'information n'est perdu et que toutes les informations sont facilement accessibles.
- Toutes les informations doivent être consignées et classées dans un format commun.
- Tenez toujours compte des aspects relatifs aux technologies de l'information, restez pragmatique et utilisez des aides visuelles et de consignation.
- L'évaluation se compose de la vérification, la comparaison et la notation.
- Pour noter un élément d'information, il faut évaluer sa crédibilité et la fiabilité de la source.

Résumé

Cette leçon avait pour but de vous donner les connaissances nécessaires pour comprendre et appliquer les principes fondamentaux de la collecte et de l'évaluation.

- L'objectif principal de la collecte est de s'assurer qu'aucun élément d'information n'est perdu et que toutes les informations sont facilement récupérables.
- Toutes les informations doivent être consignées et classées dans un format commun.
- Tenez toujours compte des aspects relatifs aux technologies de l'information, restez pragmatique et utilisez des aides visuelles et de consignation.
- L'évaluation comprend la vérification, la comparaison et la notation.
- Pour noter un élément d'information, il faut d'abord évaluer sa crédibilité et la fiabilité de la source.

Activité d'apprentissage

RESSOURCES
Tableaux blancs, tableaux noirs ou papier de boucherie ou cartographique
Marqueurs et craies, ordinateurs ou stylos et papiers

Durée approximative :
15 à 20 minutes

Tâche :
Les participants ont 10 minutes pour lire ces rapports et collecter les informations selon le format prévu. Voir la diapositive ci-dessous.

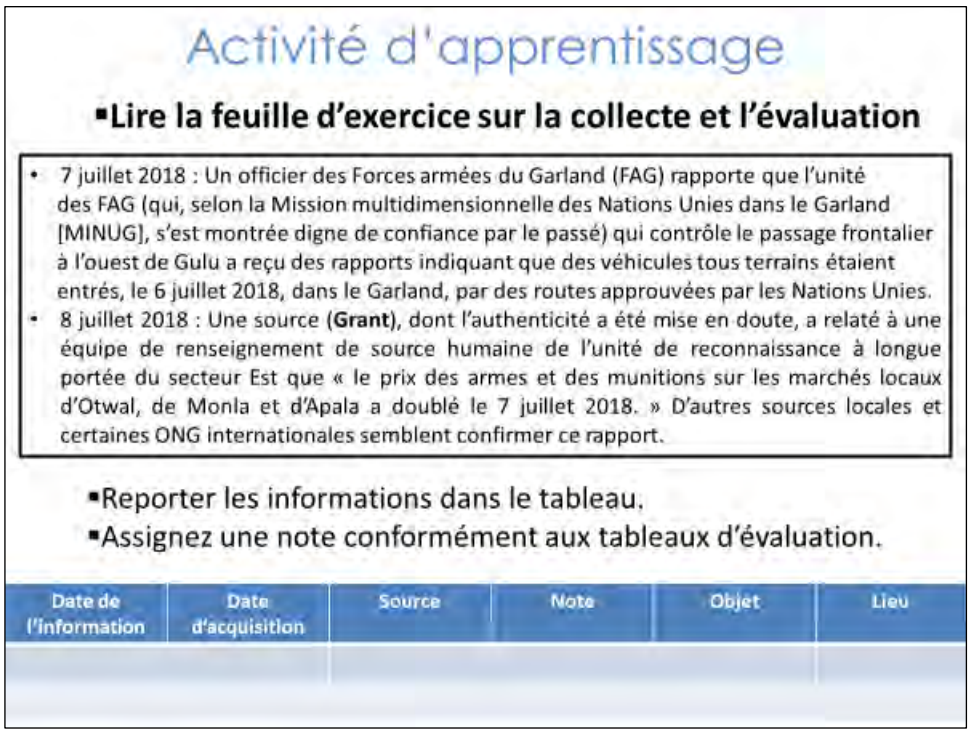

NOTE À L'INTENTION DU FORMATEUR

Cachez cette diapositive durant l'activité, puis montrez-la à la fin pour discuter des réponses des participants. Renforcez les objectifs d'apprentissage et évaluez les connaissances du groupe et des participants.

Activité d'apprentissage – Réponses possibles

N° de série	Date de l'information	Date d'acquisition	Source	Note	Objet
1.1	8 juillet 2018	7 juillet 2018	Un officier des Forces armées du Garland (FAG)	A/2, A/3, A/4 ou B/2, B/3, B/4	Véhicules tous terrains entrant dans le Garland par des routes approuvées par les Nations Unies
1.2	7 juillet 2018	8 juillet 2018	Grant	A/1, A/2 ou B/1, B/2 ou C/1, C/2	Le prix des armes et des munitions sur les marchés locaux a doublé

Leçon

3.3b

Initiation à l'analyse et à l'intégration

La leçon

Pour introduire la leçon

Interaction. Divisez les participants en groupes. Attribuez quelques-unes des questions ci-après à chaque groupe, puis demandez à chaque groupe d'intervenir devant la classe :

- *Pourquoi notre analyse doit-elle correspondre aux besoins du commandant ?*
- *Pourquoi notre analyse doit-elle suivre le processus renseignement ?*
- *Comment combler les lacunes en matière de renseignement ?*
- *Pourquoi devons-nous livrer notre analyse à temps ?*
- *Pourquoi notre analyse doit-elle être vérifiable par un autre analyste ?*
- *Pourquoi doit-on fonder notre analyse sur plusieurs sources ?*

Diapositive 1

Nous allons à présent procéder à une initiation à l'analyse et à l'intégration.

Diapositive 2

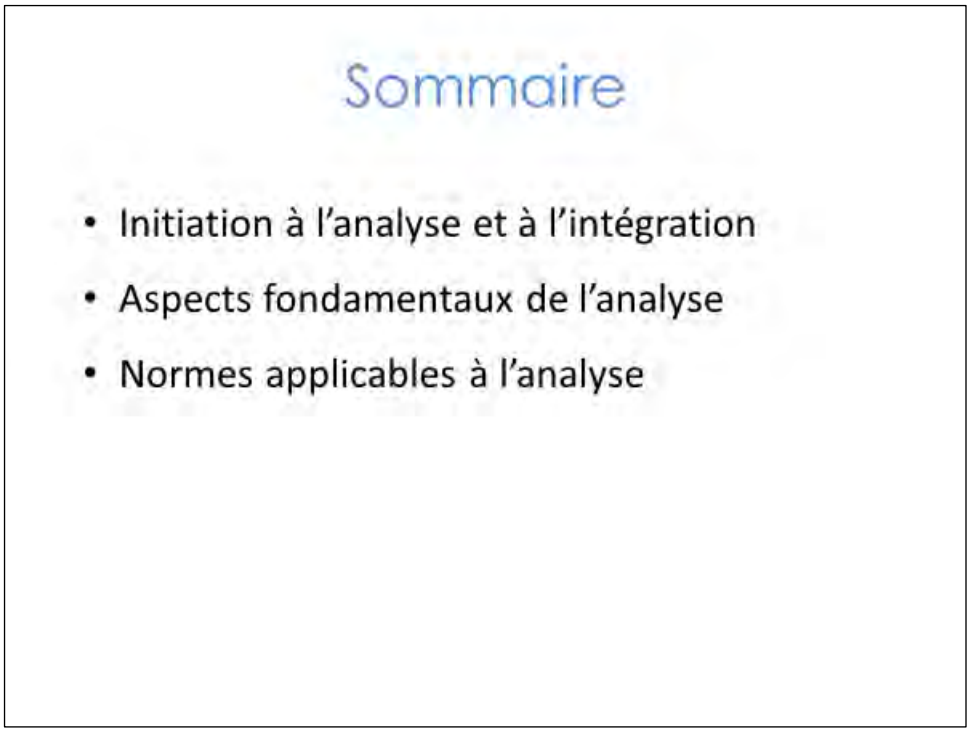

Voici le sommaire de la leçon. Ces sujets permettront aux officiers de renseignement militaire et aux soldats de la paix de comprendre les aspects fondamentaux de l'analyse et les normes applicables à cette activité.

Diapositive 3

À l'issue de cette leçon, vous devez être en mesure d'expliquer en quoi consistent l'analyse et l'intégration et ce que sont les aspects fondamentaux de l'analyse et les normes qui s'y appliquent.

Diapositive 4

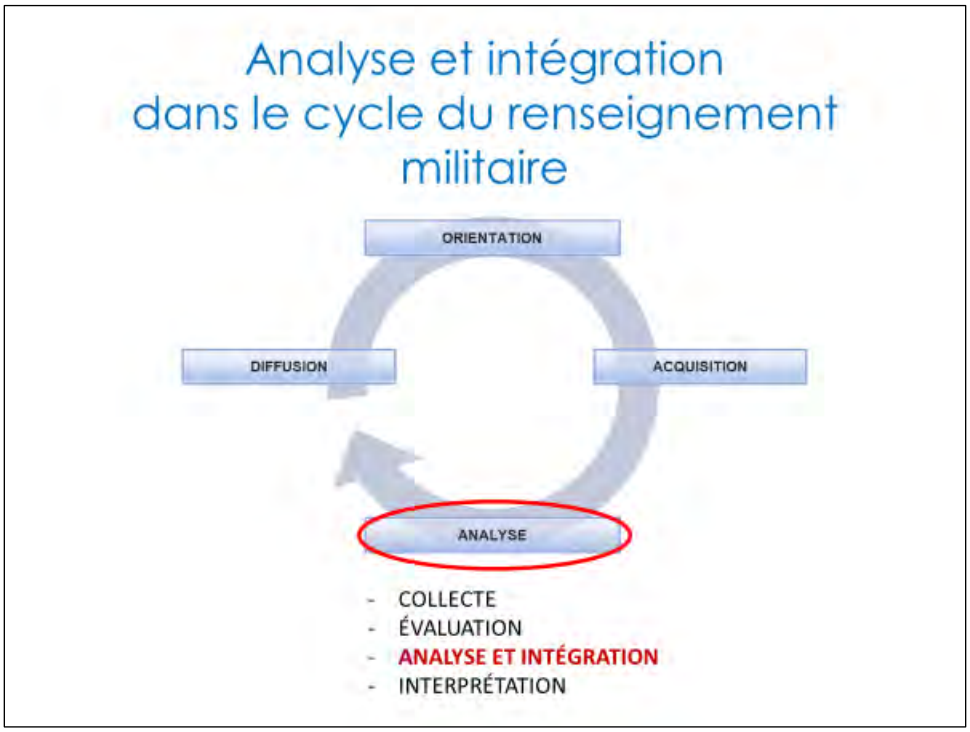

L'analyse et l'intégration constituent la troisième étape de la phase d'analyse du cycle du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix. Récapitulons ce que nous avons déjà examiné. Lors des précédentes leçons et activités d'apprentissage, nous avons étudié la phase d'orientation et la phase d'acquisition, ainsi que les deux premières étapes de la phase d'analyse. Dans la présente leçon, nous examinerons et mettrons en pratique la troisième étape de la phase d'analyse, ce qu'on appelle l'analyse et l'intégration.

Diapositive 5

Définition de l'analyse

- *L'analyse est l'examen structuré de tous les éléments d'information pertinents aux fins de l'acquisition de connaissances, qui aide à donner un sens aux événements qui surviennent dans le cadre d'un environnement opérationnel.*

Référence : Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, p. 53

Analyse et intégration

- *On désigne par « analyse et intégration » la décomposition méthodique de l'information en vue d'en extraire les éléments constitutifs ; l'examen de chaque élément constitutif, dans le but de déterminer des corrélations et l' application d'un raisonnement visant à déterminer la signification de l'information prise comme un tout et de tous ses éléments pris séparément. Il doit en résulter une appréciation anticipative du renseignement qui améliore la compréhension qu'on en avait.*

Référence : Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, p. 24

Message clé : L'analyse suit un ou plusieurs processus méthodique(s) et structuré(s) qui intègre(nt) l'ensemble des éléments d'information dont nous prenons connaissance en vue d'améliorer notre compréhension de l'environnement opérationnel.

Définition de l'analyse :

La définition de l'analyse se compose de deux éléments clés :

- L'analyse est structurée ; elle n'est pas intuitive. Pour examiner, décomposer, mettre à l'essai et affiner les éléments d'information, les analystes utilisent une méthode disciplinée qui aboutit à des appréciations fiables ; leur technique ne consiste pas à inventer des faits en s'appuyant sur leur instinct.

- L'analyse doit améliorer la compréhension en dégageant le sens des événements survenus dans l'environnement opérationnel dont est responsable le commandant soutenu. Ce sens doit être prévisionnel, c'est-à-dire anticipatif. L'analyse doit aider les décideurs à comprendre ce que les événements sous-entendent pour l'avenir, pas uniquement ce qu'ils signifiaient au moment où ils se sont produits.

Analyse et intégration :

Pendant l'étape d'analyse et d'intégration du cycle du renseignement militaire, décomposer méthodiquement et de manière structurée l'information pour en extraire les éléments constitutifs en vue de comprendre le sens des événements ne suffit pas à appuyer la mission ou à protéger les civils.

Un analyste doit aussi tenir compte de tous les éléments analysés et les assembler (les intégrer) pour dresser une vue d'ensemble de la situation et, ce qui importe davantage, de la situation qui est susceptible de survenir à l'avenir. Ce n'est qu'alors que l'analyste pourra aider les décideurs à mieux s'acquitter de la mission ou à protéger les civils.

Pourquoi agissons-nous de manière aussi méthodique s'agissant de l'analyse et de l'intégration ? Cela tient au fait que l'environnement dans lequel opèrent les missions de maintien de la paix présentera toujours un certain niveau de complexité et que nous ne voulons pas négliger les facteurs importants.

Diapositive 6

Aspects fondamentaux de l'analyse

- L'analyste doit répondre aux besoins du commandant et respecter les procédures de renseignement
- L'analyste doit accepter un certain degré d'ambiguïté
- Le respect des délais importe davantage que la perfection
- L'analyse doit être vérifiable/transposable
- L'analyste traite des éléments d'information quantitatifs et qualitatifs
- L'analyse repose sur de multiples sources de données (éviter les sources uniques)
- Il convient de faire preuve d'objectivité

Message clé : L'application des principes d'analyse fondamentaux permet d'aboutir à des produits de renseignement de qualité et opportuns qui contribuent efficacement à la réalisation des objectifs de mission, en particulier la protection des civils.

Aussi habile soit-elle, une analyse qui ne vise pas à répondre aux besoins du commandant est vaine ; par conséquent, l'analyste doit au préalable comprendre les besoins du commandant.

Par ailleurs, les procédures de renseignement, comme décrites dans le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, ont été conçues pour fournir les meilleurs renseignements à l'appui du processus décisionnel militaire des Nations Unies. Ces procédures permettent à l'analyste de reprendre et de poursuivre les travaux commencés par un autre – c'est pourquoi elles doivent être suivies autant que possible par les analystes.

L'analyste doit être capable d'accepter un certain degré d'ambiguïté car, en général, aucun analyste ne peut parvenir à un résultat complètement clair en supprimant toutes les ambiguïtés. L'analyste donne la preuve de ses compétences et de son courage sur le plan professionnel en proposant des appréciations fondées sur sa compréhension imparfaite de la situation.

Le respect des délais est important ; une bonne analyse livrée trop tard peut coûter des vies – il est largement préférable de présenter une analyse incomplète dans les délais impartis que de s'abstenir de communiquer certains éléments d'information aux décideurs.

Il importe que votre analyse soit vérifiable et réutilisable. L'analyste doit pouvoir exposer les éléments d'information sur lesquels s'appuie son analyse, pour que d'autres analystes puissent suivre son raisonnement et le reprendre.

Les analystes peuvent travailler avec des éléments d'information qualitatifs et quantitatifs, attendu que les éléments d'information quantitatifs sont souvent objectifs et facilement mesurables. En revanche, les éléments d'information qualitatifs sont souvent subjectifs et difficilement mesurables ; cependant, il ne faut pas les écarter, car ils sont requis aux fins de l'analyse prévisionnelle. Par exemple, si nous voyons un groupe de combattants, nous pouvons facilement compter le nombre de personnes qui le composent et le nombre d'armes dont il dispose (éléments d'information quantitatifs), mais nous devons aussi procéder à une évaluation qualitative de l'efficacité de ces combattants comme force de combat pour prévoir le niveau de menace qu'ils représentent et déterminer qui y est exposé. Ainsi, si tous les combattants ont plus de 70 ans et peinent à marcher, nous pouvons estimer qu'ils ne seront pas très efficaces.

Il convient d'éviter les sources de données uniques, car il existe un risque que nous soyons leurrés par une source porteuse de menace qui cherche à nous induire en erreur. En nous employant à faire corroborer les données par plusieurs sources, nous pouvons affermir la confiance en notre analyse et mettre au jour les ruses éventuelles.

Les éléments d'information peuvent être subjectifs (par exemple, qualitatifs), mais les analystes, eux, doivent rester aussi objectifs que possible. Pour ce faire, il convient d'avoir une profonde connaissance de soi, en particulier de ses préjugés. Chacun a des préjugés susceptibles d'influer sur sa façon d'interpréter les éléments d'information. Néanmoins, si nous connaissons la nature de ces préjugés (par exemple, les préjugés d'origine culturelle ou familiale portant sur l'appartenance ethnique, le genre, la religion, le statut social, l'habillement, la politesse, etc.), nous pouvons les empêcher de nuire à notre analyse. Pour nous discipliner, nous pouvons énumérer et mettre en question régulièrement nos opinions (par exemple, en raison de notre milieu culturel, nous pouvons penser que les femmes sont toujours soumises aux hommes et, par-là, croire à tort que telle ou telle femme n'a aucun rôle alors qu'elle est en fait une décideuse ou influenceuse essentielle dans sa culture).

Diapositive 7

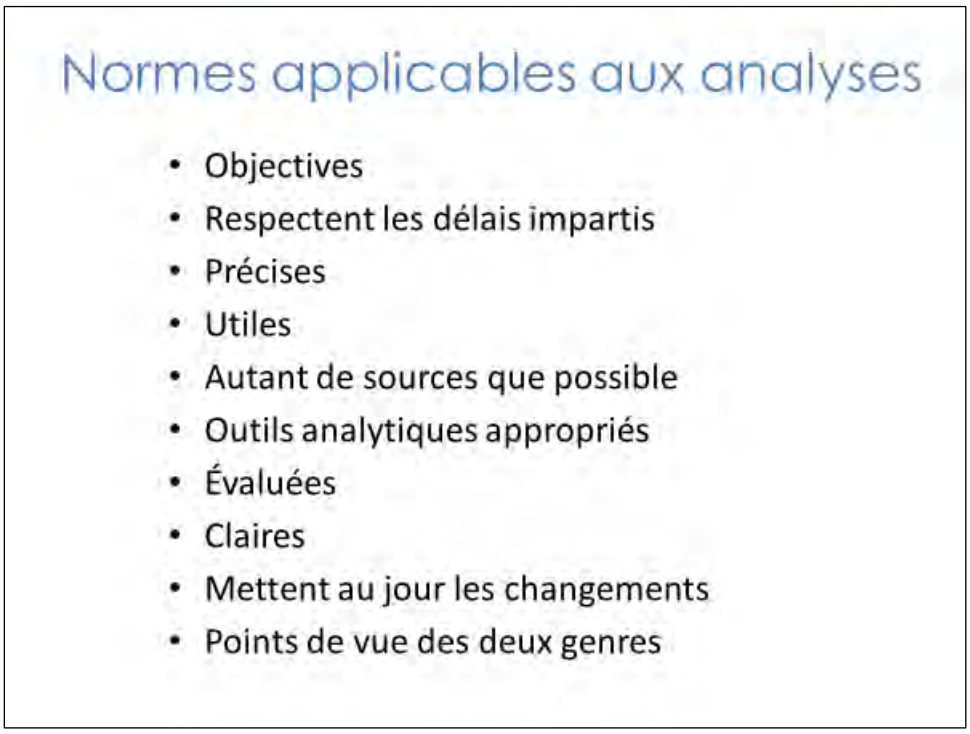

On compte que tous les produits de l'analyse du renseignement militaire respectent les normes applicables en vue d'appuyer au mieux le processus décisionnel militaire des Nations Unies.

- Les aspects fondamentaux de l'analyse sont articulés autour de l'analyste et les normes applicables aux analyses sont axées sur le produit ; il est donc normal que ces deux éléments se recoupent.
- Le produit doit être objectif au sens où il doit être exempt de biais qui induiront les décideurs en erreur.
- Le produit doit être livré à temps pour être porteur de changement.
- Le produit doit être précis pour être fiable, sans oublier de faire apparaître ce que nous ignorons (lacunes en matière de renseignement). Les lacunes en matière de renseignement devraient ensuite être ajoutées au Plan d'acquisition d'informations (IAP) ou faire l'objet de demandes d'information (RFI) envoyées aux unités compétentes.
- Les produits doivent être utiles et devraient appuyer directement la concrétisation de la mission confiée au commandant ou la protection globale des civils. Les analystes doivent être au fait des besoins du commandant et des menaces qui pèsent sur les civils.
- Une analyse doit reposer sur des éléments d'information issus d'autant de sources pertinentes qu'il est matériellement possible de mobiliser dans les temps impartis. En principe, plus les sources qui sous-tendent l'analyse sont nombreuses, plus nous pouvons avoir confiance dans le produit de l'analyse.

- Appropriés. Les outils analytiques prévoient des processus disciplinés qui permettent d'analyser les éléments d'information selon des modalités qui poussent les analystes à examiner différentes perspectives et possibilités. Les analystes devraient se familiariser avec une gamme d'outils analytiques (qui figurent aux chapitres 7 et 9 du Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix) pour pouvoir choisir et utiliser les outils adaptés aux fins de la mise à l'essai et de l'affinement des éléments d'information.
- Les produits doivent être évalués. Les sources (personnes) sont susceptibles de ne pas être nommées dans le produit de l'analyse, mais elles doivent être évaluées en fonction de l'information obtenue (par exemple, un homme sur un vélo vert est passé au carrefour aux alentours de 10h25 [Source: B:3]). Que nous dit le code B:3 à propos de la source et des éléments d'information ? Ce code signifie « généralement fiable » ou « éventuellement vrai ».
- Les produits doivent être clairs. On désigne par "clarté" la distinction nettement établie entre les faits et l'évaluation – tous les produits doivent faire clairement apparaître ce que l'on sait ou ce qui est rapporté comme un fait, d'une part, et ce qui est évalué par l'analyste, d'autre part. Par exemple, il a été rapporté qu'un homme sur un vélo vert est passé au carrefour aux alentours de 10h25. Il est évalué que l'homme est probablement John Smith, qui possède un vélo vert. Le produit doit comprendre, selon que de besoin, des explications concernant toute préoccupation relative à la fiabilité des éléments d'information, les raisons qui justifient la confiance dans les faits rapportés ou toute autre explication possible à de tels faits. Par exemple, on soupçonne la source d'être daltonienne, par conséquent l'homme évoqué plus haut pourrait aussi être John Brown, qui possède un vélo rouge.
- Le produit devrait mettre au jour les changements apportés à l'analyse depuis la dernière fois qu'une analyse a été remise. Un analyste peut être tenté de dissimuler les changements survenus si de nouveaux éléments d'information se font jour et que son appréciation de départ est infirmée. Toutefois, un bon analyste s'efforce toujours de livrer la meilleure analyse possible aux décideurs, et devrait, par conséquent, faire preuve d'un courage infaillible sur le plan professionnel et mettre au jour les changements apportés à ses appréciations en expliquant la raison d'être de ces modifications.
- Enfin, les points de vue peuvent souvent diverger d'un genre à un autre, et les analystes peuvent mettre à profit utilement ces différences pour comprendre plus largement l'environnement opérationnel. Par conséquent, les processus analytiques et les produits de l'analyse devraient toujours tenir compte des points de vue des deux genres. Par exemple, pendant une émeute, les hommes auront tendance à remarquer les autres hommes qu'ils considèrent comme une menace pour eux et leur famille et à se concentrer sur eux, tandis que les femmes prêteront aussi probablement attention au sort qui est réservé aux autres femmes et aux enfants qui se trouvent dans la zone et se souviendront généralement de points de détails complémentaires plus clairement que les hommes.

Diapositive 8

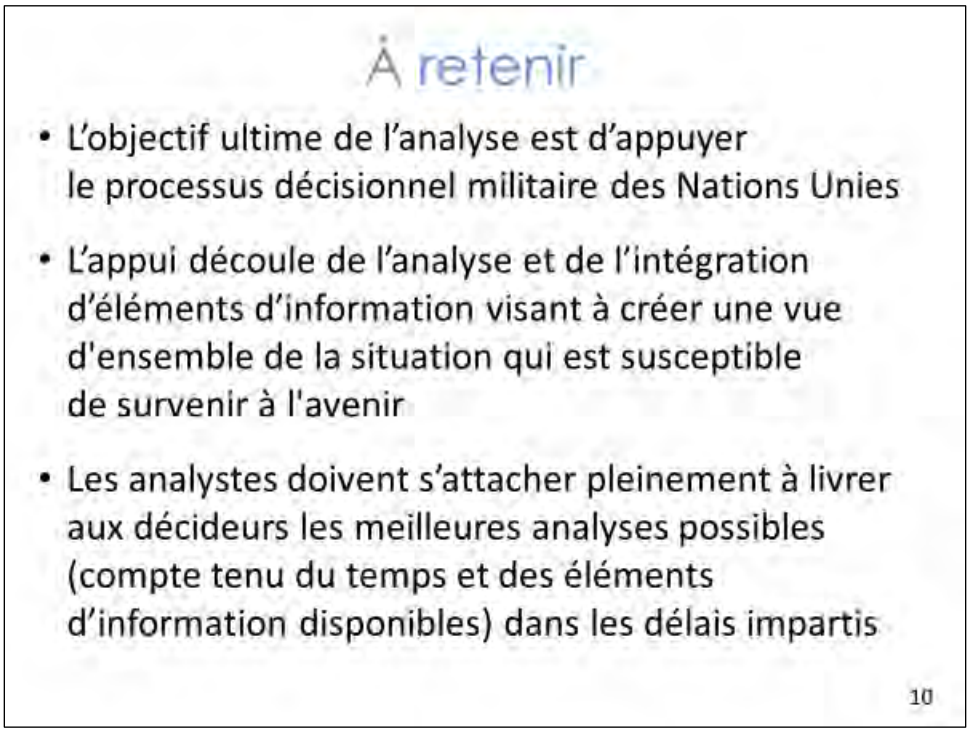

Résumé

L'analyse qui n'appuie pas le processus décisionnel militaire des Nations Unies et les décideurs est sans valeur. Par conséquent, un analyste doit garder présent à l'esprit que sa tâche consiste à livrer aux décideurs les meilleures évaluations possibles dans les délais impartis pour avoir un effet positif sur la protection des civils et du personnel des missions et sur l'accomplissement la mission.

Activité d'apprentissage

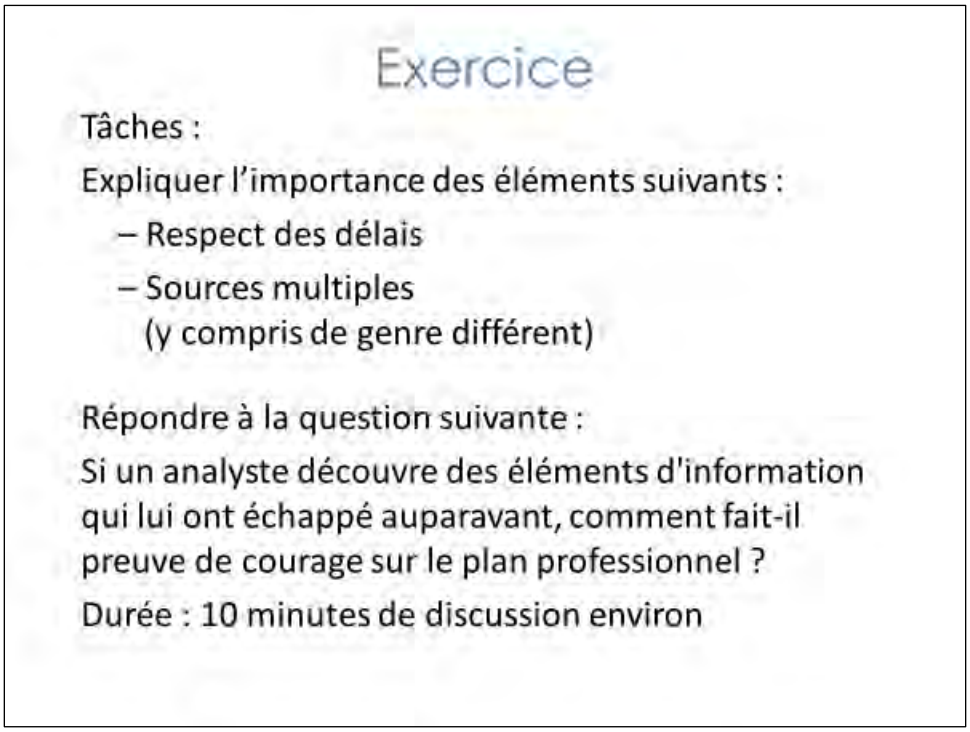

ACTIVITE D'APPRENTISSAGE

RESSOURCES
Stylos et papier, Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix

DURÉE
Environ 10 à 15 minutes

NOTE À L'INTENTION DU FORMATEUR :

Répartissez les participants en plusieurs groupes et demandez-leur d'échanger à propos des questions évoquées plus haut (5 minutes). Demandez à chaque groupe de répondre à une question pendant 1 à 2 minutes et, si vous pensez que cela ne perturbera pas les échanges, encouragez les autres groupes à contester les réponses données dans le but de mettre à l'épreuve les hypothèses et la logique qui les sous-tendent (10 minutes).

Questions :

1. Expliquez l'importance du respect des délais.

Si vous conseillez un décideur trop tard pour que vos conseils influent sur le plan, vos activités analytiques n'auront servi à rien. Il est essentiel de livrer un produit de l'analyse suffisamment à l'avance pour que le décideur l'examine et l'intègre à sa prise de décision, même si le produit est inachevé ou si vous avez l'impression de ne pas comprendre totalement la situation (en fait, vous devriez toujours vous attendre à ne pas comprendre totalement la situation). Si vous ne comprenez pas totalement la situation, fournissez les éléments d'analyse que vous avez établis dans les temps impartis et mettez au jour les domaines que vous estimez n'avoir pas fini d'explorer, ce qui vous mènera naturellement à avoir des besoins en renseignement (IR).

2. Expliquez pourquoi il importe que les éléments d'information soient obtenus auprès de multiples sources (y compris auprès de personnes de genre différent).

Un analyste efficace utilisera toutes les sources disponibles pour apporter autant de perspectives que possible à sa compréhension de la situation, de sorte à faire comprendre la situation au mieux dans les temps impartis. Un point de vue évident mais souvent mis de côté est celui du genre, par conséquent, un analyste efficace tiendra toujours compte des points de vue des deux genres, ce qui signifie qu'il recherchera activement aussi bien des hommes que des femmes qui lui serviront de sources, si possible dans tous les groupes représentés (par exemple, si des réfugiés fournissent des renseignements, veillez à chercher des renseignements auprès des hommes et des femmes du groupe composé par les réfugiés).

3. Si un analyste découvre des éléments d'information qui lui ont échappé auparavant, comment fait-il preuve de courage sur le plan professionnel ?

Un analyste devrait toujours s'employer à présenter aux décideurs les meilleurs éléments de vérité dont il dispose. Cela signifie que si un analyste a évalué précédemment qu'une menace pesait probablement sur le mode d'action, mais qu'il ressort de nouveaux éléments d'information que cette probabilité a cessé d'exister, il fait preuve de courage sur le plan professionnel en modifiant immédiatement son appréciation et en faisant connaître aux décideurs les changements qui se sont opérés.

Leçon 3.3c

Présentation en trois colonnes

La leçon

Pour introduire la leçon

Interaction : Divisez les participants en groupes et distribuez les questions suivantes. Demandez aux participants de répondre aux questions et de présenter leurs réponses à la classe.

- *Quelles sont la situation finale et la contribution de nos tâches et de nos produits ?*
- *Pourquoi désignons-nous nos produits sous le terme « Conseils pour la planification » ?*

Diapositive 1

Diapositive 2

Voici le sommaire de la leçon.

Diapositive 3

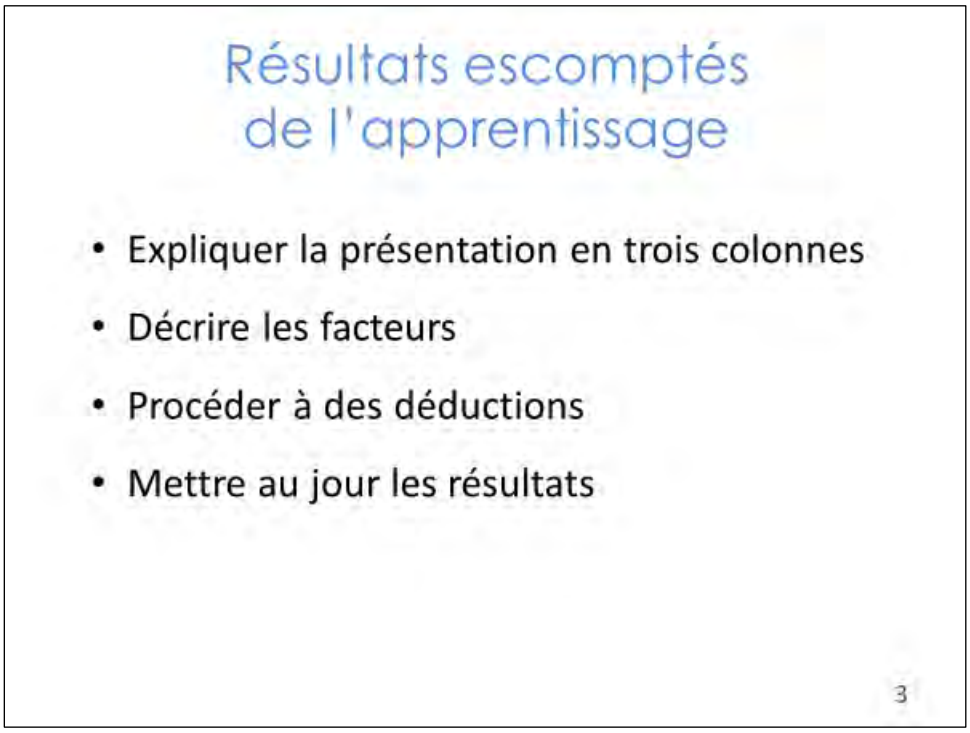

À l'issue de cette leçon, vous saurez expliquer la présentation en trois colonnes et saurez repérer les facteurs d'intérêt, procéder à des déductions et mettre au jour des résultats de manière précise.

Diapositive 4

Facteur	Déduction	Produit
Conditions météorologiques	L'opération sera menée pendant la saison humide et le niveau des cours d'eau sera probablement plus élevé que la normale.	TÂCHE (T) – Le personnel du génie est chargé des reconnaissances des points de passage actuels, pour déterminer s'ils demeurent praticables.
Matériel à la disposition de l'acteur	L'acteur porteur de menace ne dispose pas de matériel de vision nocturne	CONSEILS POUR LA PLANIFICATION (CP) – Il est probable que les opérations menées de nuit donneront un avantage aux forces des Nations Unies.
Affiliations religieuses	Compte tenu du renseignement dont on dispose, on ne peut dire avec certitude quelle est l'affiliation religieuse du village de WINFORNIA.	BESOIN EN INFORMATION : Quelle est l'affiliation religieuse de WINFORNIA et comment cela peut-il peser sur l'action menée sur place par les forces des Nations Unies?
Forces présentes à proximité	Les forces de sécurité de l'État hôte opèrent à l'est de notre zone de responsabilité de renseignement. On ne comprend pas la nature de leurs opérations.	DEMANDE D'INFORMATION. Quelles sont les opérations menées par les forces de sécurité de l'État hôte à l'est de la zone de responsabilité de renseignement?
Camp de personnes déplacées	Les déplacés restent dans la zone d'opérations et sont utilisés en guise de boucliers par les acteurs porteurs de menace	CONTRAINTE (C) : Les opérations menées contre les acteurs porteurs de menace pâtiront de contraintes limitant les mouvements, ce qui ira de pair avec un renforcement des contraintes imposées en matière de règles d'engagement en raison de la probabilité d'effets collatéraux.
Autorités tribales locales	Les autorités tribales locales ont la réputation d'être dignes de confiance et appuient la présence des Nations Unies.	LIBERTÉ (L) : Les forces des Nations Unies peuvent entretenir des contacts avec les autorités tribales locales durant l'exercice de la mission et peuvent solliciter des avis sans se compromettre.

Message clé : La présentation en trois colonnes est un outil analytique simple que tous les analystes doivent être en mesure d'utiliser afin de procéder à des déductions et d'obtenir des résultats en se fondant sur des facteurs.

La présentation en trois colonnes est la clé de voute de l'analyse du renseignement militaire ; vous savez déjà qu'elle est un outil qui sert à mettre au jour les besoins prioritaires en renseignement, et elle est la pièce maîtresse de l'appréciation « renseignement ». Ainsi, si vous ne connaissez pas encore cet instrument, il est impératif que vous le compreniez, car vous serez amené à le réutiliser en de nombreuses occasions.

En des termes très simples, cet outil reprend les éléments connus ou rapportés comme des faits (en signalant que les sources peuvent faire état d'éléments qui devront être examinés de façon critique et qui ne sont peut-être pas des faits) et permet de se poser la question de ce qu'il faut conclure de ces éléments et de s'interroger sur les étapes suivantes, c'est-à-dire sur ce qu'il faudrait faire de ces éléments d'information et des déductions que nous en avons tirées.

Une présentation en trois colonnes est un outil qui sert à faire des déductions et à définir des résultats, mais elle offre aussi une voie logique utile que vous et d'autres analystes pouvez emprunter pour mettre à l'épreuve des appréciations.
La plupart des analystes repèrent sans mal les facteurs, mais nombre d'entre eux peinent à déduire pleinement ce qu'ils signifient et peuvent donc avoir des difficultés à savoir ce

que devraient être les produits. Dans la présente leçon, nous vous aiderons à éviter ces écueils.

Comme toujours, les outils analytiques de ce type sont plus facilement utilisés par une personne qui connaît l'environnement opérationnel ou qui en apprend plus à ce sujet. Il est difficile de procéder à des déductions à propos d'un environnement opérationnel que l'on connaît mal.

Diapositive 5

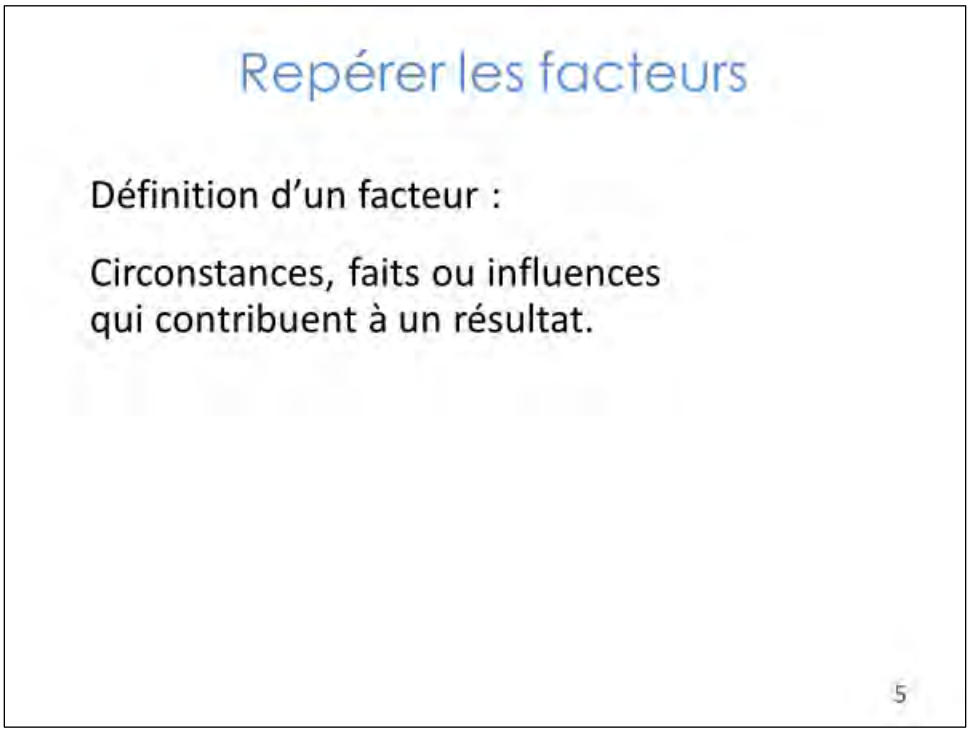

Message clé : Les facteurs mènent à un résultat ou à un produit pertinent – si des circonstances, des faits ou des influences n'ont pas de rapport avec notre mission ou avec la protection des civils, nous pouvons les écarter.

D'après la définition du terme « facteur », un facteur doit contribuer à un résultat. Dans le cas contraire, il s'agit uniquement d'un élément d'information intéressant. Notre analyse doit appuyer la mission ou la protection des civils; dès lors, les facteurs que nous examinons doivent contribuer à un résultat qui appuie la mission ou la protection des civils.

Par exemple : Un camp de réfugiés jouxte un bâtiment historique qui constitue un excellent exemple d'architecture primitive ; ce fait est intéressant, mais il ne constitue pas un facteur dont nous devrions tenir compte. Si nous constatons que ce bâtiment est placé sur le seul promontoire qui surplombe le camp de réfugiés, nous devrions immédiatement déduire que sa position donne à ses occupants un avantage en matière de sécurité ; ainsi, ces faits ont des conséquences sur la protection des civils et éventuellement sur notre capacité de mener à bien notre mission et il convient donc de les prendre en considération.

Diapositive 6

Repérer les facteurs : exercice

Tâches :

Repérer un facteur dont nous devrions tenir compte si notre mission consiste à protéger un camp de réfugiés, et justifier la prise en considération de ce facteur :

- Les précipitations enregistrées cette année dans la région sont dans la moyenne des dix dernières années
- Généralement, dans la zone du camp de réfugiés, les chutes de pluie prennent la forme de précipitations torentielles qui ont lieu en fin d'après-midi et peuvent durer jusqu'à 30 minutes, ce qui réduit la visibilité

Durée approximative : Analyse 3 minutes,
réponse 2 minutes

Divisez les participants en groupes, demandez-leur d'étudier la diapositive puis de discuter. Ensuite, demandez aux groupes de présenter leurs conclusions à la classe. Nous vous donnons ci-après quelques éléments à l'appui de la facilitation des débats.

- *Demandez quels groupes ont déterminé qu'il fallait tenir compte du facteur 1 et quels groupes ont déterminé qu'il fallait tenir compte du facteur 2.*
- *Demandez à l'un des groupes qui a choisi le facteur 1 de justifier sa décision.*
- *Demandez à l'un des groupes qui a choisi le facteur 2 de justifier sa décision.*

Ensembles de solutions possibles pour vous aider à faciliter les débats :

Le facteur 1 est un élément d'information intéressant, mais il n'a pas d'incidence importante sur la mission ou la protection des civils. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'en tenir compte (toutefois, laissez la possibilité aux participants

d'avoir des raisons inventives d'en tenir compte) – il suggère simplement qu'il n'y a rien à signaler dans la zone du camp.

Si les précipitations avaient été inférieures à la normale cette année, vous auriez pu vous demander s'il était possible que les réfugiés souffrent d'une pénurie d'eau, ou, si elles avaient été supérieures à la normale, vous auriez pu vous demander s'il y avait ou non un risque d'inondation et quelles conséquences cela pourrait avoir pour les conditions de vie et l'hygiène des réfugiés ou pour les risques de maladies transmises par l'eau qui pèsent sur ces personnes. Néanmoins, le fait que les précipitations soient restées dans la moyenne suggère que le terrain est peu susceptible d'avoir été sensiblement touché.

Le facteur 2 devrait être pris en considération car les précipitations de ce type réduisent la visibilité pendant une période qui peut durer jusqu'à 30 minutes, et dont les délinquants tels que les trafiquants d'êtres humains ou les contrebandiers peuvent profiter pour entrer dans le camp et en sortir sans se faire remarquer. En outre, il existe peut-être un risque d'inondation si des tentes ou des magasins obstruent les voies d'écoulement du camp.

Diapositive 7

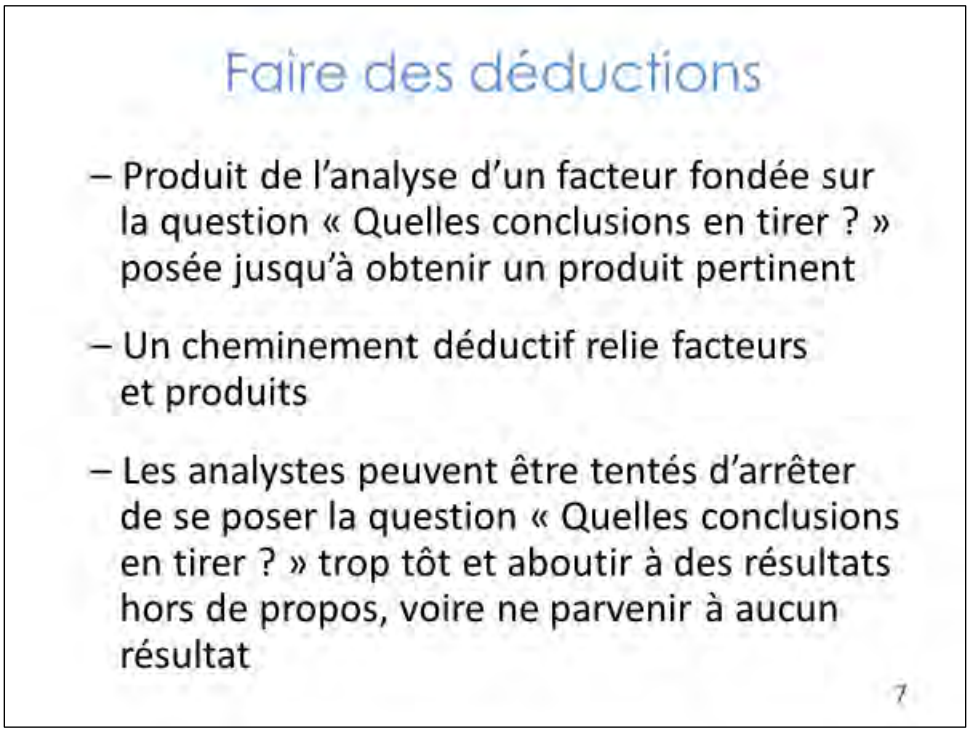

Message clé : Les déductions sont un type de raisonnement qui permettent de produire des résultats à partir des facteurs ; elles consistent à poser plusieurs fois la question « Quelles conclusions en tirer ? » jusqu'à obtention du produit.

On procède à une déduction quand on examine un facteur dans le cadre d'un processus analytique. Dans le cas de la présentation en trois colonnes, on emploie une procédure très simple dans laquelle on pose plusieurs fois la question « Quelles conclusions en tirer ? ». Ainsi, on aboutit à chaque fois à une déduction, qui nous rapproche du produit.

Un analyste doit poser la question « Quelles conclusions en tirer ? » jusqu'à obtention du produit et ne pas abandonner trop tôt, car une procédure arrêtée précocement le mènerait dans l'impasse et ne lui livrerait pas de produit qui appuie la mission ou la protection des civils, voire aucun produit.

Diapositive 8a

Étudions sur cette diapositive un exemple de ce cheminement déductif. Si nous prenons comme point de départ le facteur « La plupart des après-midi, les précipitations sont abondantes pendant 30 minutes, ce qui réduit la visibilité », nous pouvons nous poser la question « Quelles conclusions en tirer ? ». Nos déductions peuvent ensuite s'enchaîner comme suit :

- Déduction n° 1 : Les forces des Nations Unies ne pourront peut-être pas observer les entrées dans le camp et les sorties du camp pendant une période susceptible de durer jusqu'à 30 minutes par jour. Quelles conclusions en tirer ?
- Déduction n°°2 – Des éléments criminels peuvent profiter de ce laps de 30 minutes pour entrer dans le camp et en sortir. Quelles conclusions en tirer ?
- Produit – Il convient de mener des patrouilles de grande envergure aux frontières pendant les pluies diluviennes de façon à intercepter et à décourager les déplacements délictueux susceptibles d'avoir lieu.

Diapositive 8b

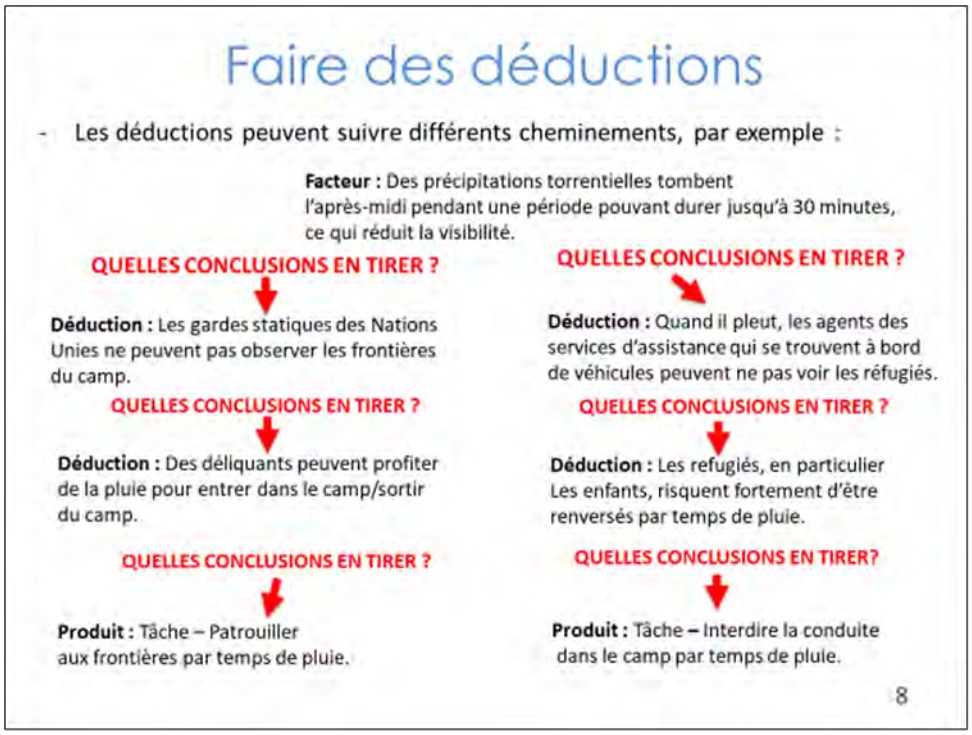

Message clé : Un facteur unique peut donner naissance à plusieurs cheminements déductifs et produits.

Une fois que nous avons emprunté un cheminement déductif qui aboutit à un produit d'intérêt, nous devons revenir au facteur et nous demander si d'autres cheminements déductifs peuvent en découler, comme dans l'exemple de la diapositive, où la mauvaise visibilité consécutive à de fortes précipitations peut donner lieu à des actes de délinquance ET mettre les réfugiés en péril.

Diapositive 9

Faire des déductions

- Les cheminements déductifs peuvent être multiples, par exemple :

Facteur	Déduction	Produit
Des précipitations torrentielles tombent l'après-midi pendant une période pouvant durer jusqu'à 30 minutes, ce qui réduit la visibilité	1.1 - Les gardes statiques des Nations Unies ne peuvent pas observer les frontières du camp. 1.2 - Des déliquants peuvent profiter de la pluie pour entrer dans le camp/sortir du camp.	TÂCHE – Patrouiller aux frontières par temps de pluie.
	2.1 - Les agents des services d'assistance qui se trouvent à bord de véhicules peuvent ne pas voir les réfugiés quand il pleut. 2.2 - Les refugiés, en particulier les enfants, risquent fortement d'être renversés par temps de pluie.	TÂCHE – Interdire la conduite dans le camp par temps de pluie.

Dans la présentation en trois colonnes, les deux cheminements déductifs évoqués peuvent apparaître de la sorte.

Dans cette diapositive, nous pouvons voir en quoi cette présentation permet aux autres analystes de vérifier aisément votre analyse ; ils peuvent suivre votre raisonnement de sorte à mettre en question ou à renforcer votre analyse initiale.

Diapositive 10

Faire des déductions : exercice

Tâche :

Si nous estimons qu'il est possible que les pluies torentielles donnent lieu à des inondations en raison de l'obstruction des voies d'écoulement, quelles conclusions pouvons-nous en tirer ?

Durée : Analyse 3 minutes, réponse 2 minutes

Divisez les participants en groupes, demandez-leur d'étudier la diapositive puis de discuter. Ensuite, demandez aux groupes de présenter leurs conclusions à la classe. Nous vous donnons ci-après quelques éléments à l'appui de la facilitation des débats.

- *Demandez à deux ou trois groupes d'expliquer leurs déductions.*
- *Si vous saisissez leur logique, allez dans leur sens ; dans le cas contraire, demandez-leur d'expliquer plus en détail leur déduction.*
- *Saluez toute déduction imaginative.*
- *Félicitez toute personne qui apporte aussi un produit d'intérêt.*

Ensembles de solutions possibles pour vous aider à faciliter les débats :

- *Les réfugiés peuvent bloquer les voies d'écoulement en y jetant des détritus. [Produit possible : Tâche – Fournir des poubelles].*
- *Les détritus peuvent se répandre dans le camp, ce qui peut être vecteur de propagation de maladies. [Produit possible : Tâche – Nettoyer quotidiennement les voies d'écoulement].*

- *Les toilettes peuvent déborder, ce qui peut être vecteur de propagation de maladies. [Produit possible : Conseils pour la planification – Il faut construire les toilettes sur un relief].*
- *Les enfants qui jouent dans l'eau risquent d'attraper des maladies. [Produit possible : Tâche – Imposer un couvre-feu quand il pleut].*
- *L'eau stagnante représente une menace pour les enfants en bas âge, qui risquent la noyade. [Produit possible : Tâche – Imposer un couvre-feu quand il pleut].*
- *Il est possible que certains logements soient inondés et que l'eau imbibe la literie, ce qui entraînerait un risque sanitaire. [Produit possible : Conseils pour la planification – Prévoir de stocker de la literie sèche en réserve].*
- *Les magasins d'alimentation familiaux peuvent être inondés, ce qui peut faire moisir les produits alimentaires, dont la consommation comporterait un risque sanitaire. [Produit possible : Conseils pour la planification – Envisager une solution de substitution des produits alimentaires pour remplacer les produits alimentaires moisis].*
- *L'eau peut faire sortir des serpents de leur trou, ce qui constitue une menace pour les réfugiés, en particulier pour les enfants. [Produit possible : Tâche – Imposer un couvre-feu quand il pleut]*

Diapositive 11

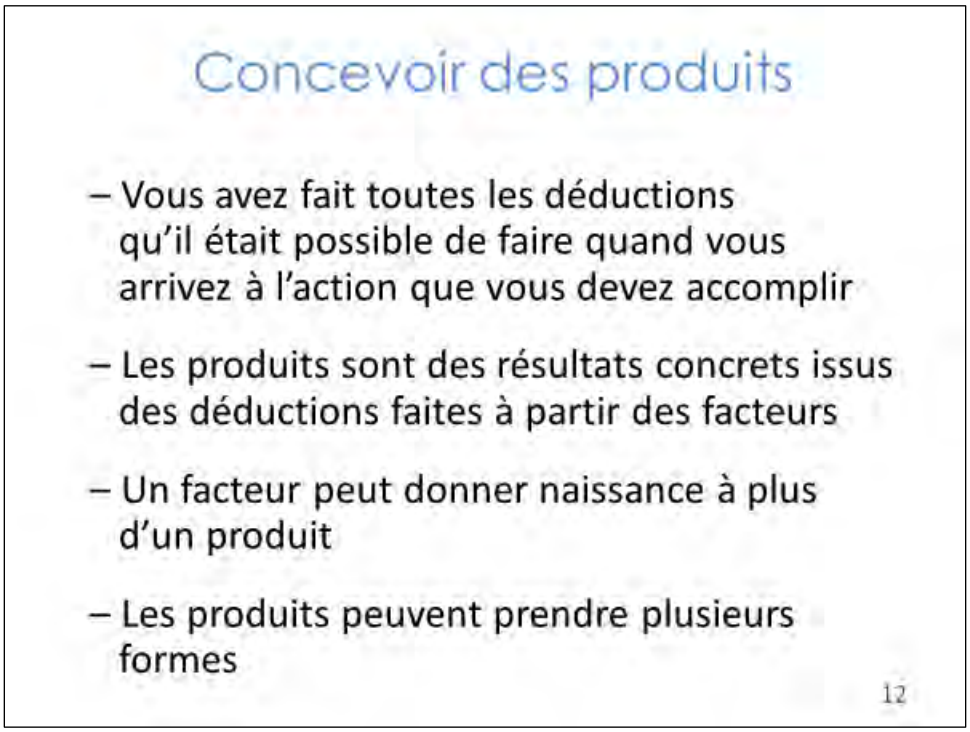

Message clé : Les produits sont le résultat naturel d'un cheminement déductif mené à son terme.

Une fois que vous êtes parvenu au bout d'un cheminement déductif, vous obtenez naturellement un produit. Un produit est reconnaissable au fait qu'il met au jour une action qui doit être accomplie et non pas une déduction, qui est un élément d'information supplémentaire dérivé d'un facteur ou d'une déduction précédente mais qui ne vous oblige pas à agir. Les déductions renforcent la compréhension, mais les produits prévoient qu'il convient d'accomplir une action pour aboutir à un résultat.

Un facteur unique peut donner naissance à plusieurs produits ; par exemple, la série de déductions qui découle du facteur unique « La pluie réduit la visibilité » peut aboutir à une tâche claire (par exemple, patrouiller aux frontières du camp de réfugiés par temps de pluie) et à une demande d'information (RFI) (par exemple « Quel itinéraire les groupes criminels connus empruntent-ils pour entrer dans le camp de réfugiés et en sortir? »)

Les produits peuvent prendre plusieurs formes, ce que nous examinerons plus en détail dans la prochaine diapositive.–

Diapositive 12

Types de produits

- **Tâche**. Action qui doit être menée
- **Conseils pour la planification**. Avis à prendre en considération dans le cadre de la planification
- **Besoin en information**. Demande de réponse interne à une question
- **Demande d'information**. Sollicitation d'une instance extérieure pour obtenir une réponse à une question
- **Contrainte**. Facteur qui compromet la liberté d'action pendant la conduite d'une mission
- **Liberté**. Facteur qui permet d'agir, sur le plan physique ou conceptuel, pendant l'exécution d'une mission

Message clé : Les produits prennent plusieurs formes, mais doivent tous recevoir une réponse tangible.

Demandez aux participants d'expliquer ces types de produits. Utilisez le texte ci-après à des fins de facilitation ou d'explication.

On recense fréquemment les produits suivants :

- Tâche – Une action qui doit être menée pour protéger les civils ou garantir la réussite de la mission.
- Conseils pour la planification – Un avis que les décideurs devraient envisager d'inclure dans le cadre de leur planification afin de protéger les civils ou de garantir le succès de la mission.
- Besoin en information – Une question à laquelle doit répondre le personnel des Nations Unies.
- Demande d'information – Une question qui est posée à des sources externes (par exemple, la police locale) et dont la réponse apporte des éléments d'information qui contribueront à satisfaire un besoin en information ou contient un nouveau facteur à analyser.

- Contrainte – Un facteur qui nuit à la capacité des Nations Unies de protéger les civils ou d'achever leur mission et qui doit être évité ou supprimé au moyen d'une action [ce produit recense les éléments qui freinent la capacité d'agir des Nations Unies et devrait donc aboutir à des corrections du plan].

- Liberté – Un facteur qui donne la possibilité aux Nations Unies d'agir plus librement dans le cadre de la protection des civils ou de l'exécution de la mission [ce produit recense les éléments qui favorisent la capacité d'agir des Nations Unies et devrait aboutir par conséquent à des mesures supplémentaires ou accélérées].

Nous avons énuméré ici les types de produits les plus fréquents ; cependant, un analyste peut utiliser son propre jugement pour repérer un produit qui ne correspondra peut-être pas parfaitement à l'un de ces types, mais qui aidera les décideurs à mieux protéger les civils ou à exécuter la mission. Par exemple, un analyste peut déduire qu'un risque important pèse sur les civils ou sur le personnel des Nations Unies et, ainsi, recenser sans difficulté un risque qui doit être considéré d'urgence comme un produit.

Diapositive 13

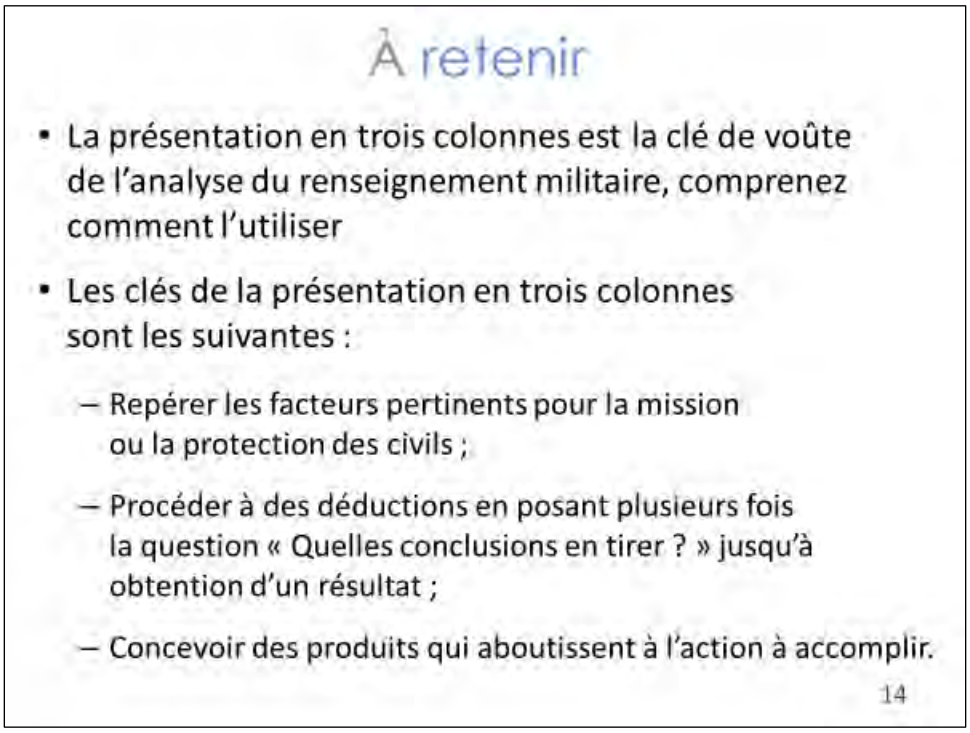

Résumé

Étant donné que la présentation en trois colonnes est la clé de voûte de l'analyse du renseignement militaire, les analystes doivent faire en sorte de savoir l'utiliser. À cette fin, les analystes doivent être en mesure de repérer des facteurs et de procéder aux déductions pertinentes qui permettent de produire des résultats à l'appui de l'exécution de la mission des Nations Unies et de la protection des civils.

Activité d'apprentissage

RESSOURCES :
Consignes de l'exercice (MIO.RTM LA 190918_20_Three_Column_Format_ Exercise_TTT_UNUC.docx)
Profil de la menace – Front de libération nationale ériyen (FLNE) (190828_06_Eyrian_Independent_Movement_Fighters_Threat profile_TTT_UNUC.docx)
Notes de cours
Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies
Stylos et papier

DURÉE :
Environ 45 minutes

TÂCHES :

- Utiliser la présentation en trois colonnes pour procéder à une analyse concernant les combattants du Front du mouvement indépendantiste ériyen.
- Concevoir un projet de produit issu de la présentation en trois colonnes.

Notes à **l'intention du formateur**

- Vérifiez que les participants ont les consignes de l'exercice et le document « Profil de la menace ».
- Encouragez la classe à commencer au début du document « Profil de la menace », à dégager des faits au fur et à mesure et à procéder à des déductions (expliquez qu'il ne faut pas essayer de lire et d'assimiler l'intégralité du document avant de commencer à faire des déductions car cela prendrait trop de temps).
- Soulignez que vous attendez de la classe qu'elle repère des facteurs, qu'elle fasse de bonnes déductions et qu'elle aboutisse à des produits logiques – les participants ne devraient pas lire le document à toute vitesse au détriment de la qualité du produit.
- Repérez les participants qui n'écrivent pas et guidez-les pour qu'ils écrivent.
- Après environ 30 minutes, consacrez 10 minutes aux tâches suivantes :

- Demander aux participants quelles difficultés ils ont rencontrées et les aider à les résoudre.

- Inviter les participants à présenter des déductions et des produits clés – discuter de la qualité de ces déductions et produits et les féliciter – ou leur suggérer des améliorations.

- Informer les participants qu'ils auront l'occasion d'utiliser la présentation à nouveau dans le cadre des leçons sur l'analyse de l'environnement opérationnel (AOE).

3 – Exercice du module sur la présentation en trois colonnes : évaluation de la menace que représente le Front du mouvement indépendantiste ériyen (FMIE)

Tâche (20 minutes) :
Utiliser la présentation en trois colonnes pour procéder à une analyse concernant les combattants du FMIE au moyen du profil de la menace ci-dessous.

- **Mettre l'accent sur les éléments suivants** :
  - Choisir les facteurs pertinents ;
  - Procéder à des déductions qui mènent à des produits ;
  - Concevoir des produits qui nécessitent une réponse.
- Utiliser la méthode suivante :
  - Commencer au début du document ;
  - Repérer un facteur et le reporter dans la première colonne ;
  - Procéder à des déductions et les reporter dans la deuxième colonne ;
  - Concevoir des produits et les reporter dans la troisième colonne ;
  - Poursuivre la lecture du document, repérer le facteur suivant et répéter les étapes ci-dessus.

Profil de la menace – FMIE

Nom	Front du mouvement indépendantiste ériyen (FMIE)
Classification	Séparatistes eastariens pratiquant une discrimination fondée sur l'origine ethnique
Bases d'opérations	Province du Sud-Eri

Date de formation		2012
Force		Entre 1 500 et 3 000 membres (actifs et inactifs)
Organisation	Structure organisationnelle	Les forces du FMIE sont probablement organisées selon une structure militaire hiérarchique traditionnelle, mais il existe peu d'éléments d'information vérifiables plus avant concernant l'ordre de bataille précis du groupe. Les unités sont de la taille d'un peloton (30 à 40 personnes) et mènent leurs opérations sous la direction de John Sparrow dans les villes et les villages de la province du Sud-Eri. Comme le Front de libération nationale ériyen (FLNE), le FMIE conserve une structure décentralisée pour assurer la sécurité des opérations et éviter une guerre conventionnelle jouée d'avance avec les Forces armées du Garland (FAG), plus puissantes. On suppose que certains éléments qui résident le long des frontières provinciales de White Lake sont à la fois membres du FMIE et du FLNE.
	Commandement et contrôle	Dirigeant : John Sparrow. À l'instar de Joseph Le Pew, son homologue du FLNE, John Sparrow est une figure évanescente soupçonnée d'avoir établi son quartier général de l'autre côté de la frontière avec l'Eastland. Les commandants des unités subordonnées NE se rencontrent PAS ouvertement, et l'on pense que la plupart d'entre eux ne connaissent pas même l'identité des autres commandants d'unités subordonnées. Ils communiquent par WhatsApp et par messagers.
	Sources financières	Les éléments d'information sont rares ; on sait que le FMIE prélève des impôts dans les zones qu'il contrôle, principalement la province du Sud-Eri, et on le soupçonne de recevoir des fonds de la part du Gouvernement eastlandais et de la diaspora eastarienne. En outre, le groupe a la mainmise sur certaines mines artisanales situées dans la province du Sud-Eri. Le FMIE entretient avec des commandants de rang inférieur des FAG des liens dont il se sert pour vendre les produits de ses activités extractives. Il commerce par ailleurs avec des hommes d'affaire dans l'Eastland.
	Matériel	Véhicules équipés de fusils-mitrailleurs ; fusils d'assaut de type AK ; canons antiaériens pour véhicules; roquettes ; mortiers de 60 mm et engins explosifs improvisés.
Intentions	Philosophie fondatrice	En 2012, le FMIE (province du Sud-Eri) s'est dissocié du FLNE et s'est mis à mener ses activités en toute indépendance. Le groupe a pour principes de fonctionnement de préserver la culture des montagnes eastariennes des influences dotane et sunka. Il estime que le seul moyen de défendre la culture est de faire sécession du Garland et de

		former un État-nation autonome qui échange librement avec l'Eastland. Comme le FLNE, le FMIE est d'avis qu'il parviendra à ses fins en anéantissant les FAG d'une mort lente. De surcroît, l'entité considère la victoire comme un objectif au long cours qui se concrétisera au terme de plusieurs générations et elle « honnira tous ceux qui essaient de la contrôler ».
	Mission déclarée	En novembre 2012, un porte-parole non identifié du FMIE annonce la formation du groupe dénommé les « Combattants du mouvement indépendantiste ériyen ». Cet ensemble a pour mission de récupérer les territoires tribaux indépendants confisqués pendant la guerre des Cent Lunes (aux alentours de 1080-1100).
	Objectifs actuels	La création d'un État ériyen autonome, distinct de l'Eastland et du Garland. Étant donné qu'il a suspendu ses opérations militaires en 2016, il semblerait que le FMIE s'emploie à défendre sa cause par un dialogue politique.
	Évolution du groupe	À l'origine, le groupe est la branche nord des combattants ériyens qui s'opposent à l'Armée de libération du Garland (ALG). En 1983, le Garland devient un pays indépendant dirigé par le Mouvement de libération du Garland (MLG) ; en réaction, les vestiges du FLNE entament une campagne de défense des droits des Eastariens dans le Garland. Pendant l'invasion de l'Eastland par le Garland en 1988, le FLNE mène des raids de guérilla sur les lignes de communication et les filières d'approvisionnement des FAG. Entre 1990 et 1991, les forces du FLNE se répartissent géographiquement entre le Nord-Eri et le Sud-Eri, sous le commandement de Joseph Le Pew et de John Sparrow, respectivement. Après la tentative de coup d'État de 2012, le FMIE (province du Sud-Eri) se dissocie du FLNE. La majorité des officiers de l'ethnie eastarienne qui ont participé à la tentative de coup d'État étaient originaires de la province du Sud-Eri. Le FMIE est formé en signe de solidarité avec ces hommes et le groupe se sépare officiellement du FLNE en bons termes. Néanmoins, les deux (2) entités ont des ambitions politiques différentes (le FLNE souhaite faire sécession du Garland et intégrer l'Eastland, tandis que le FMIE entend établir un État-nation autonome) et se disputent les ressources dans certaines zones, notamment le long de la frontière entre le Nord-Eri et le Sud-Eri.
Relations	Alliés/Soutien	FLNE
	Influence	Province du Sud-Eri

	Groupe d'opposition	MLG/ Front patriotique du Garland (FPG) et FAG
Évaluation de la menace	Tactiques, techniques et procédures	Raids et embuscades par petites unités. Connus pour kidnapper des étrangers qui soutiennent le gouvernement (otages généralement libérés moyennant rançon, rarement tués).
	Capacités	Opérations militaires coordonnées menées par des escouades (8 à 12 combattants) ou des pelotons (20 à 40 combattants).
	Faiblesse	Peu de cohérence parmi les unités de milice au-delà des limites d'un village ou d'une ville. Influence limitée à la province du Sud-Eri.
	Principale force	Refuges de l'autre côté de la frontière, dans l'Eastland ; terrain montagneux qui constitue un obstacle, commandement et contrôle décentralisés et accès aux ressources au niveau artisanal.
Incidences des opérations des Nations Unies relatives au FMIE	Niveau de menace	
	Avantages	Aide humanitaire apportée par le personnel des Nations Unies aux populations de la province du Sud-Eri. Signalement, par le personnel des Nations Unies, des atteintes aux droits de la personne commises par les FAG.
	Inconvénients	Signalement, par le personnel des Nations Unies, des atteintes aux droits de la personne commises par le FMIE. Enquête, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), sur les opérations de contrebande du marché noir. Suppression, par le personnel des Nations Unies, des postes illégaux de prélèvement d'impôts. Interruption, par le personnel des Nations Unies, du commerce d'informations aux postes frontière contrôlés par le FMIE.
	Matériel dont le groupe peut se servir contre le personnel des Nations Unies	Véhicules équipés de fusils-mitrailleurs (techniques) ; fusils d'assaut de type AK ; canons antiaériens pour véhicules ; roquettes ; mortiers de 60 mm et engins explosifs improvisés.
	Vulnérabilité	Engins explosifs improvisés situés en bordure de route ; Effets indirects des opérations des FAG ou du FMIE

Antécédents opérationnels	**2012** Le FMIE se sépare du FLNE et commence à mener ses activités en toute indépendance dans la province du Sud-Eri. **2013-2015** Il n'existe aucune base de données fiable sur les activités menées par le FMIE entre 2013 et 2015. Selon des sources gouvernementales, plus de 80 « actes terroristes » ont été perpétrés dans l'ensemble de la province du Sud-Eri, 20 membres des FAG ayant été tués et 18 blessés dans le cadre d'affrontements avec le groupe. Le Gouvernement garlandais a confirmé que 11 prises d'otages avaient eu lieu dans l'Eri National Park, toutes résolues avec succès. Selon l'Observatoire des droits de l'homme dans le Sud-Eri (SEOHR), un groupe de réflexion indépendant, plus de 130 soldats des FAG ont perdu la vie et plus de 200 ont été blessés. Sept (7) bureaux miniers internationaux ont été visés par des raids et, consécutivement, 19 otages (ressortissants étrangers) ont été détenus à des fins de rançon dans l'Eri National Park. Les analystes du SEOHR ont signalé que les FAG avaient largement recours aux représailles et à la mise détention à l'encontre des familles des membres « connus » du FMIE et à l'encontre des parents survivants des membres exécutés pour avoir prévu le coup d'État avorté de 2012 et y avoir participé. **2016** Aucune attaque n'est attribuée au FMIE en 2016, mais l'arrêt des négociations à Garville coïncide avec quelques attaques dans la province du Sud, adjacente à la province du Sud-Eri, et au moins six (6) attaques visent des cibles militaires pendant l'année 2016. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme fait savoir que les villages ériyens situés le long de la frontière qui sépare la province du Sud de celle du Sud-Eri sont victimes de raids nocturnes menés par les FAG pour trouver des armes et des éléments de preuve de la participation du FMIE. **2017** De toute l'année 2017, AUCUNE activité du FMIE n'est enregistrée. Les FAG publient une déclaration, dont la teneur suit : « Le FMIE ne constitue plus une menace pour la population paisible de la province du Sud-Eri, qui a enduré d'indicibles souffrance sous son joug. » Le Gouvernement garlandais prie l'Organisation des Nations Unies (ONU)

	d'exécuter un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. **2018** À l'approche des élections législatives, le FMIE déclare qu'il continue de maintenir la paix dans la province du Sud-Eri, mais qu'il prévoit la reprise prochaine du dialogue sur la création d'un État autonome. Le FMIE salue le déploiement de la Force du 7e Continent (F7C) et de la première Mission multidimensionnelle des Nations Unies dans le Garland (MINUG) et aucun affrontement n'a lieu. Le Front déclare qu'il ne participera pas au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration mené par l'ONU tant que ses objectifs politiques ne seront pas atteints. Le FMIE affronte le FLNE pour obtenir le contrôle des points de passage de la frontière avec l'Eastland. Selon certains renseignements, le FMIE recrute des combattants sur des sites de protection des civils implantés le long de la frontière entre les provinces du Nord-Eri et du Sud-Eri. Il paraît que le FMIE manque des ressources nécessaires pour mener les opérations. Le FMIE aurait commis des atteintes aux droits de la personne sur des sites de protection des civils.

Leçon 3.3d

Autres outils analytiques

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

La présente leçon vise à présenter aux officiers de renseignement militaire les principes fondamentaux et techniques de base qui sous-tendent d'autres grands outils analytiques utilisés dans le cadre du renseignement militaire.

Diapositive 2

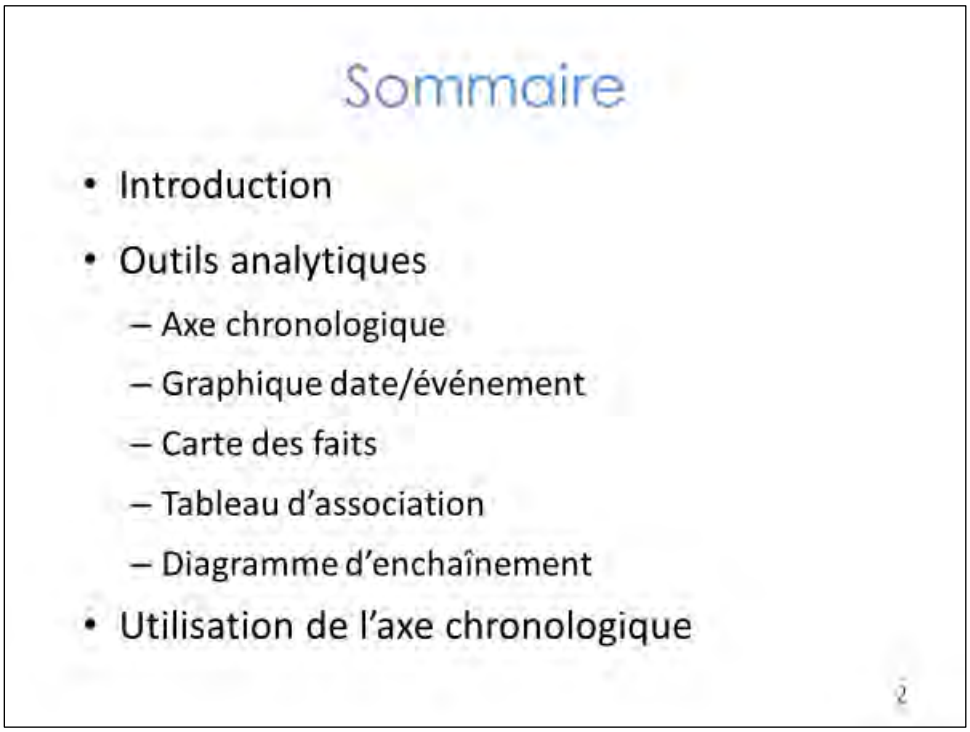

Voici le sommaire de la leçon.

Diapositive 3

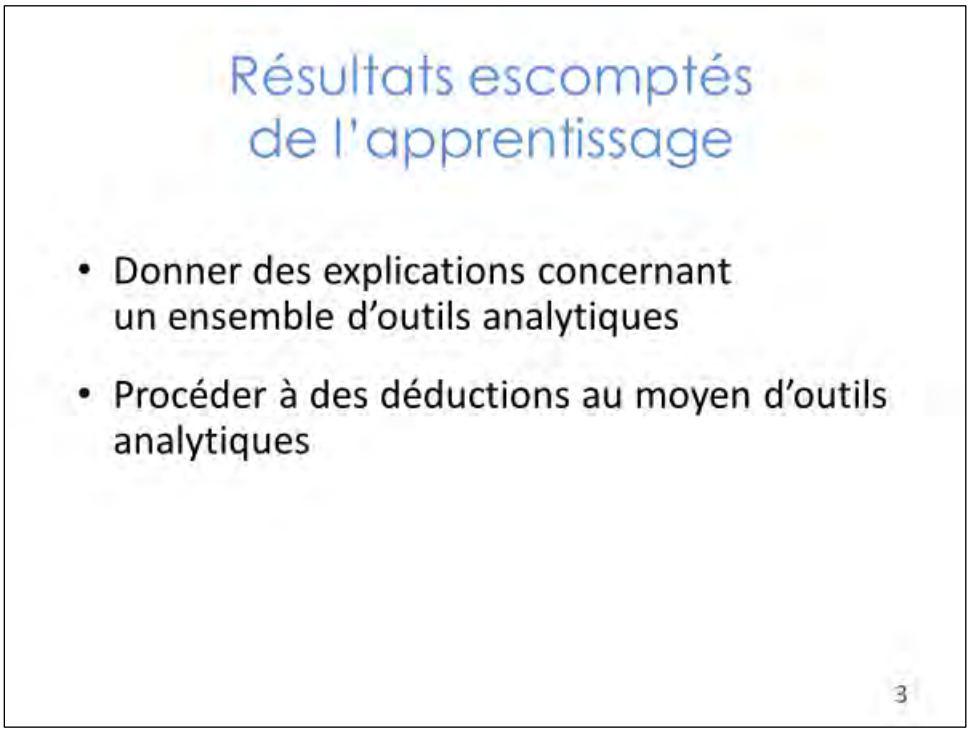

À l'issue de cette leçon, vous devez être en mesure de réaliser les actions décrites dans la diapositive. Prenez un instant pour lire et comprendre les prescriptions exposées, cela peut vous aider à vous concentrer sur les éléments les plus importants de la leçon.

Diapositive 4

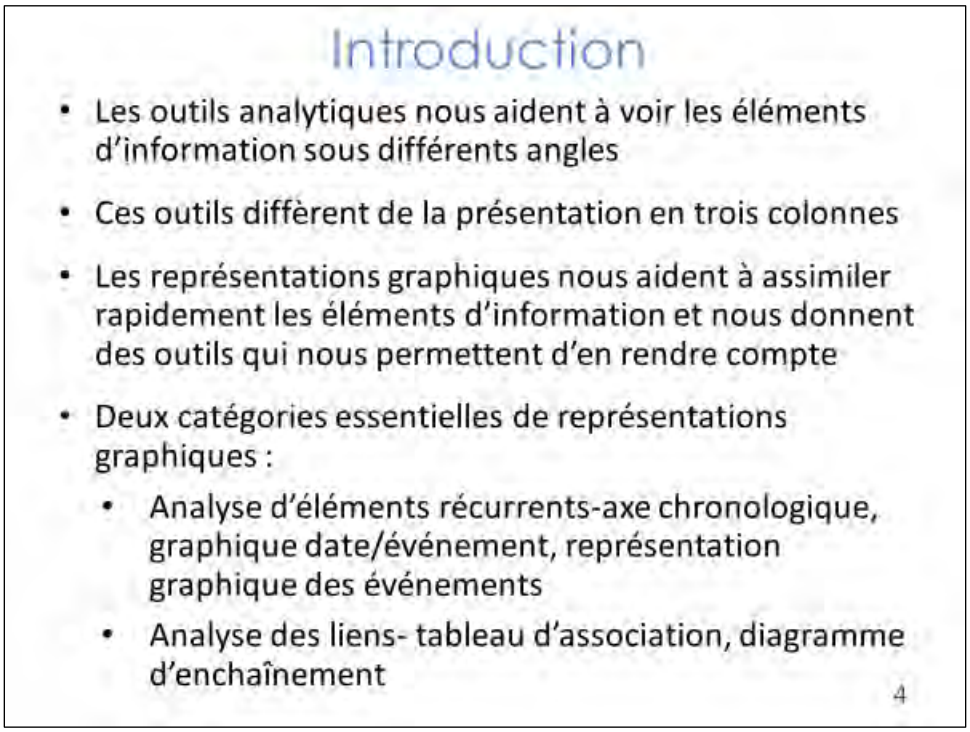

Message clé : La présentation en trois colonnes sera l'outil que nous utiliserons le plus souvent, mais nous devons connaître d'autres outils analytiques susceptibles d'améliorer la qualité de notre analyse.

Les analystes doivent envisager d'utiliser d'autres outils que la présentation en trois colonnes, car ces instruments peuvent leur permettre de voir les problèmes sous des angles différents et, par conséquent, de mieux comprendre leur sens.

Les outils qui représentent graphiquement les éléments d'information sont particulièrement utiles pour appréhender les problèmes complexes multifactoriels ; ils permettent à l'analyste de dégager le sens des événements et de mettre au jour des éléments d'information plus rapidement et ils l'aident à rendre compte des éléments d'information de façon que les décideurs puissent intégrer sans délai les renseignements dans leur prise de décision.

Dans la présente leçon, nous examinerons deux catégories essentielles de représentations graphiques : l'analyse d'éléments récurrents et l'analyse des liens.

L'analyse d'éléments récurrents consiste à donner une représentation graphique des éléments d'information récurrents du point de vue du temps, de l'activité ou du lieu, et de tout autre élément d'information susceptible d'être représenté graphiquement, afin de mettre au jour son caractère récurrent. La clé de l'analyse d'éléments récurrents est que son but ultime est de mettre au jour des éléments récurrents qui permettent aux

analystes de faire des prévisions qui aident les décideurs à exécuter la mission et à protéger les civils. Nous examinerons les outils élémentaires de l'analyse d'éléments récurrents suivants : l'axe chronologique, le graphique date/événement et la représentation graphique des événements.

L'analyse des liens consiste à créer des représentations graphiques pour faciliter une meilleure appréhension des relations entre entités (individus et organisations) et activités ou événements (p.56). La clé de l'analyse des liens est que son but ultime est de mettre au jour des relations qui permettent aux analystes de faire des prévisions qui aident les décideurs à exécuter la mission et à protéger les civils. Nous examinerons les outils élémentaires de l'analyse des liens suivants: le diagramme d'enchaînement et le tableau d'association.

En tout temps, il importe de se rappeler qu'une analyse d'éléments récurrents devient bien plus difficile si l'analyste n'a pas une connaissance contextuelle approfondie de l'environnement opérationnel. Une telle connaissance aidera l'analyste à établir les corrélations nécessaires.

Diapositive 5

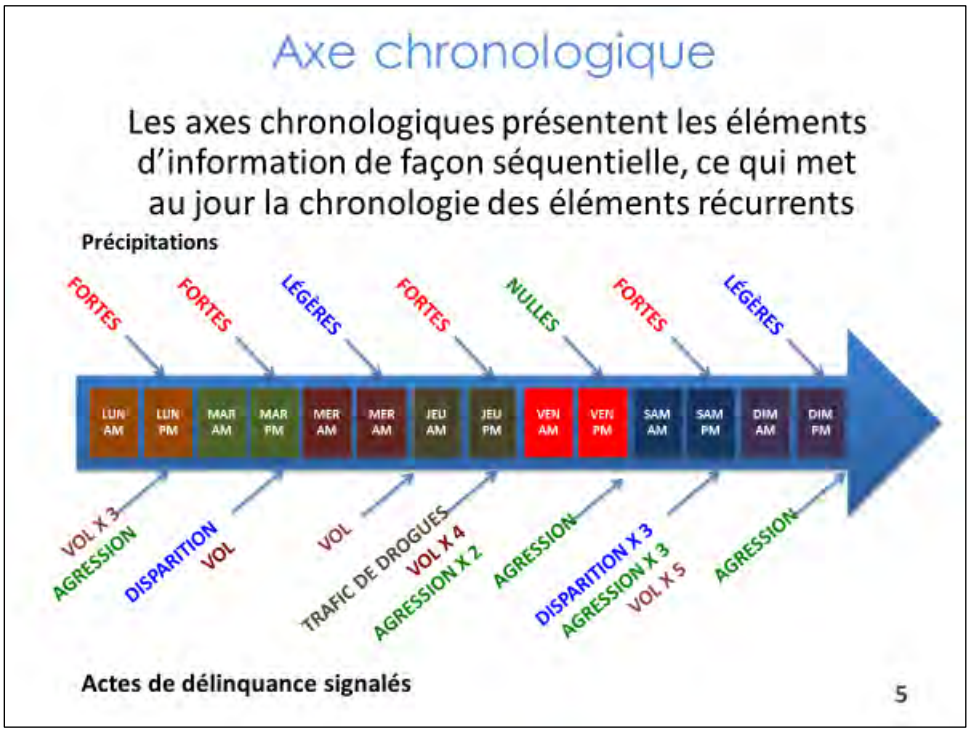

Message clé : Les axes chronologiques organisent les éléments d'information de manière linéaire afin d'en dégager du sens.

Ils constituent l'un des outils d'analyse d'éléments récurrents les plus simples d'utilisation et ils peuvent faire ressortir du sens moyennant un effort réduit de la part de l'analyste.

Par exemple, le présent axe chronologique fait apparaître le lien entre les précipitations et les actes de délinquance signalés dans un camp de réfugiés placé sous la protection des Nations Unies. Simplement en alignant les événements et en plaçant les précipitations en haut et les actes de délinquance signalés en bas, nous pouvons rapidement voir qu'une tendance se dégage : la majorité des actes de délinquance ont lieu à des époques de fortes précipitations, ce qui s'explique probablement par le fait que la perte de visibilité pendant les pluies permet aux délinquants de mener leurs activités.

Si cet axe chronologique était étendu sur plusieurs semaines, la tendance deviendrait plus claire, ou l'analyste pourrait découvrir au contraire qu'elle n'est pas constante.

Remarquez qu'en attribuant un code couleur aux jours et aux activités, l'analyste emploie un autre élément visuel pour aider à l'assimilation des éléments d'information.

Les axes chronologiques peuvent prendre nombre de formes différentes et couvrir la période du choix de l'analyste, tant qu'ils classent les événements sur une période donnée (par exemple une semaine, un mois, une année ou l'intervalle entre des dates ou époques définies) et qu'ils font ressortir des éléments récurrents importants qui sont porteurs de sens et contribuent à prédire de futurs événements.

Diapositive 6

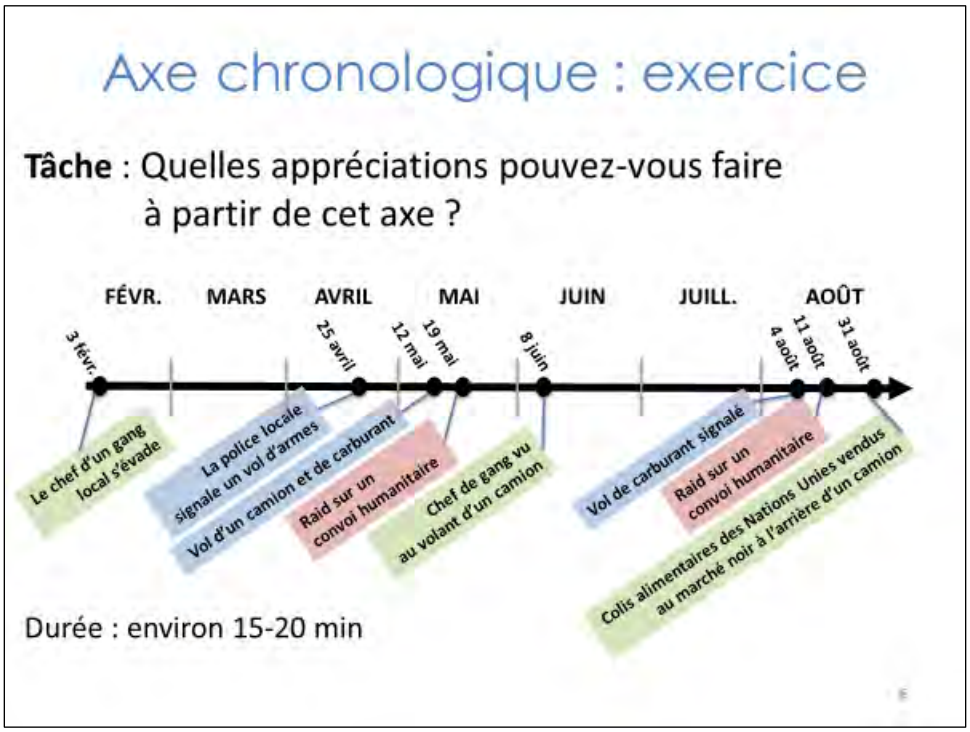

Divisez les participants en groupes, demandez-leur d'étudier la diapositive puis de discuter. Ensuite, demandez aux groupes de présenter leurs conclusions à la classe. Nous vous donnons ci-après quelques éléments à l'appui de la facilitation des débats. Mettez en évidence que les vols de carburant commis de manière récurrente une semaine avant les raids de convois peuvent aider les participants à prévoir les actes de délinquances qui seront commis et à déterminer quand et comment protéger au mieux les convois.

Notes à l'intention du formateur – réponses possibles :

Si aucun raid n'a été commis avant l'évasion du chef de gang, alors cette personne participe probablement aux vols et aux raids sur les convois.

Le camion volé est sûrement celui que l'on a vu le chef de gang conduire et celui à l'arrière duquel ont été vendus les colis alimentaires des Nations Unies qui auraient été volés.

Étant donné que le carburant est volé une semaine avant les raids sur les convois, il est probablement utilisé pour alimenter le camion à l'appui de tels raids.

À l'avenir, en cas de vol de carburant, il conviendrait de renforcer la sécurité des convois dans l'éventualité d'un raid.

Ces événements signifient très probablement que le chef de gang évadé a volé des armes et un camion afin de faire des raids sur des convois des Nations Unies pour voler des produits alimentaires qui seront vendus sur le marché noir ; il est possible que cette personne prévoie des raids toutes les 11 semaines.

Interaction. Demandez aux participants quels autres éléments d'information les auraient appuyés dans leur analyse. Les participants devraient notamment répondre qu'ils auraient besoin de davantage de données sur les actes de délinquance commis précédemment. Cet élément contextuel supplémentaire est indispensable à une analyse d'éléments récurrents efficace.

Diapositive 7

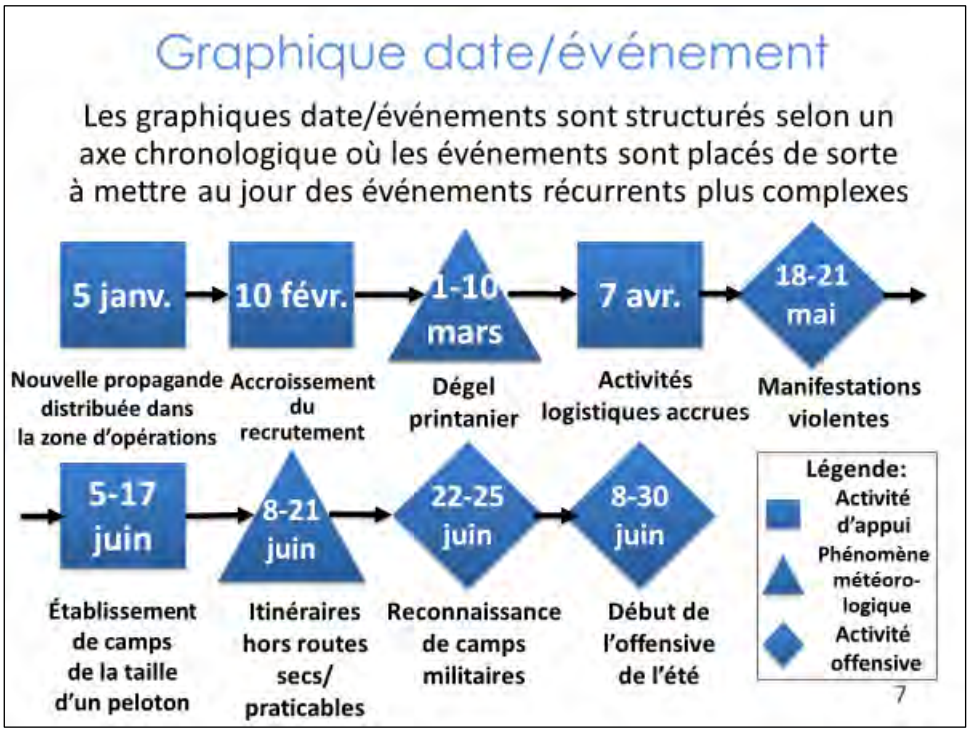

Message clé : On appelle graphique date/événement un graphique composé de symboles dans lequel les événement sont classés par ordre chronologique ; ces graphiques mettent au jour des activités récurrentes et des périodicités à partir de données qui seraient trop complexes pour un simple axe chronologique.

De tels graphiques sont plus ardus à élaborer que des axes chronologiques, mais ils sont fort utiles pour mettre au jour des éléments récurrents que les axes chronologiques ne font pas apparaître clairement. On aura recours à un graphique date/événement quand les données seront trop nombreuses ou complexes pour apparaître commodément sur un axe chronologique.

Par exemple, nous avons ici un graphique date/événement simple où apparaît une séquence d'événements observée ; il aide les décideurs à prévoir quand un groupe insurgé de l'hémisphère nord est susceptible de lancer son offensive d'été. Remarquez que chaque symbole correspond à un type d'éléments d'information différent.

Les graphiques date/événement se lisent de gauche à droite et de haut en bas, de manière linéaire, et portent sur une période de 6 mois. Dans le présent exemple, nous pouvons voir et suivre la façon dont le groupe insurgé, qui est devenu plus actif à mesure que les conditions météorologiques se sont améliorées, s'est préparé l'année dernière pour son offensive de l'été. Il est fort probable que le groupe procède différemment cette année, mais ce graphique constitue un cadre utile pour formuler une analyse prévisionnelle.

Diapositive 8

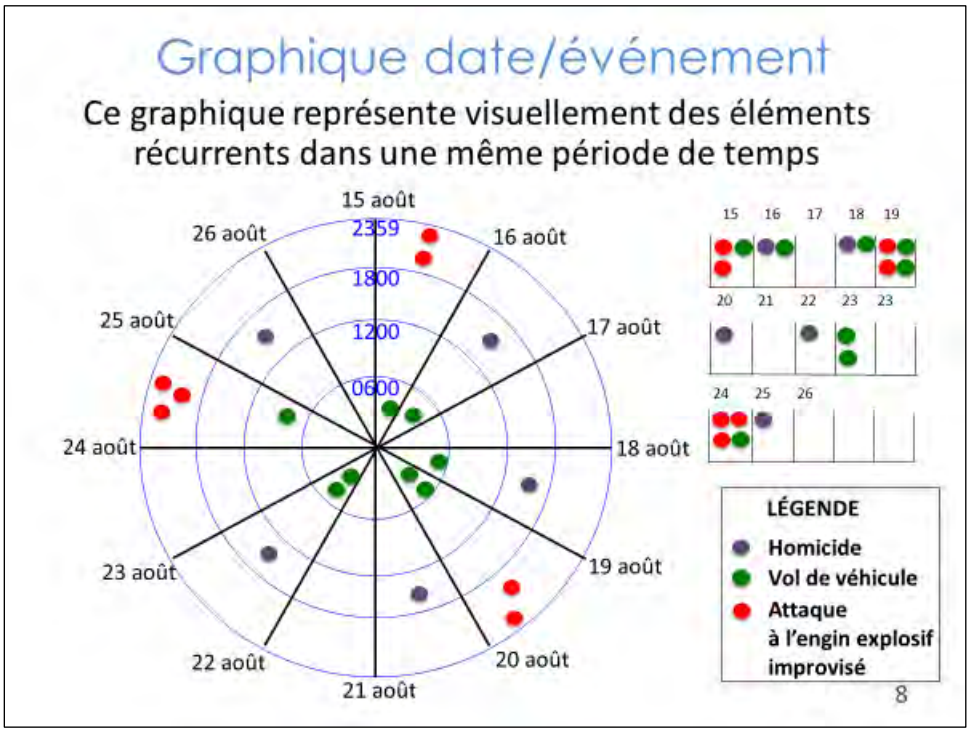

Message clé : Ce type circulaire de graphique date/événement met au jour des éléments récurrents en présentant les événements par type, date et tranche-horaire, ce qui fait normalement apparaître une récurrence qui nous permet de pronostiquer de futurs événements.

Descriptif : Ce graphique date/événement circulaire est également décrit comme une représentation visuelle visant à analyser des éléments récurrents, un outil d'analyse éléments récurrents/date, ou juste un graphique date/événement. Il présente les événements par type, date et tranche-horaire, ce qui fait normalement apparaître une récurrence qui nous permet de pronostiquer de futurs événements.

Le présent graphique consiste en un cercle divisé en 12 sections qui représentent les jours du 15 au 26 août. Les quatre cercles concentriques, classés par ordre croissant à partir du centre, représentent les tranches-horaires minuit – 6 heures, 6 heures – 12 heures, 12 heures – 18 heures, et 18 heures minuit.

Un code couleur est attribué aux événements en fonction de leur type (expliqué dans la légende en bas à droite) et les faits sont placés dans la section date/tranche-horaire correspondant au moment de leur survenue et reportés dans un calendrier (en haut à droite) à des fins de vérification. Des notes de bas de page peuvent être ajoutées au graphique ou y être jointes pour de plus amples explications.

Dans le présent exemple, les éléments récurrents qui peuvent être mis au jour sont les suivants :

- Des homicides sont perpétrés au moins un jour sur deux [est-il nécessaire d'intercaler un jour de planification/de déplacement entre chaque homicide ?
- Les homicides ont tous lieu un jour où aucune attaque aux engins explosifs improvisés n'est survenue [est-il possible que les homicides et les attaques aux engins explosifs improvisés soient commis par les mêmes groupes et, par conséquent, ne puissent pas avoir lieu le même jour ?]
- Les vols de véhicule sont commis tôt le matin, généralement avant 6 heures [est-ce dans ce créneau que la plupart des véhicules sont laissés sans surveillance par leur propriétaire et sont donc plus faciles à voler ?]
- Les vols de véhicule ont lieu presque quotidiennement [les véhicules sont-ils utilisés une seule fois pour des activités puis abandonnés ou sont-ils vendus pour collecter des fonds ?]
- Les attaques aux engins explosifs improvisés surviennent le soir ou tard dans la nuit [cette tranche-horaire est-elle choisie pour viser les déplacements pendulaires ou la nuit sert-elle à dissimuler les attaques ?]

Diapositive 9

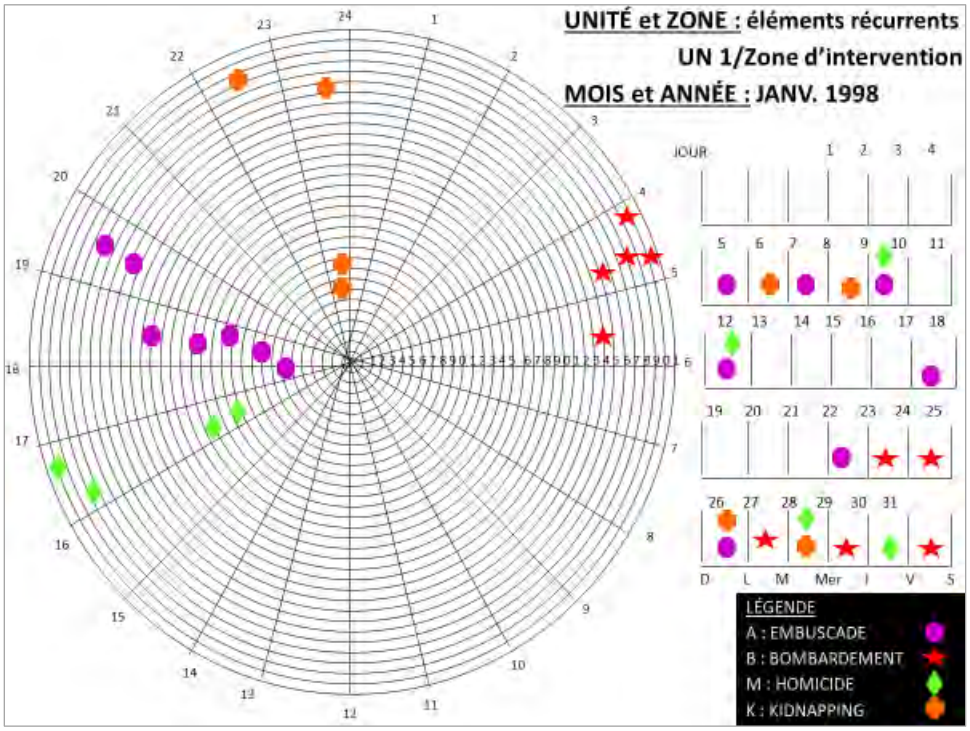

Message clé : Vous pouvez adapter ce type de graphique en fonction des périodes qui présentent un intérêt dans votre analyse.

Descriptif : Ce type de graphique peut être adapté en fonction de vos besoins analytiques.

Dans le présent exemple, le graphique porte sur les activités insurrectionnelles récurrentes enregistrées dans la zone d'intervention pendant le mois de janvier 1998.

L'analyste qui a conçu ce graphique a décidé que les sections correspondraient aux heures de la journée (1 heure à minuit) et les cercles concentriques aux dates (au centre se trouve le 1er janvier, puis, dans un souci de gain d'espace, les jours sont regroupés sous les libellés 1-9, 0-9, 0-9, 0-1 pour représenter les 31 jours de janvier, au lieu de 1-9, 10-19, 20-29, 30-31).

Les éléments récurrents suivants sont mis au jour :

- Tous les bombardements ont eu lieu entre 4 heures et 6 heures et après le 23 janvier ;
- Tous les homicides ont eu lieu entre 16 heures et 17 heures ;
- Toutes les embuscades ont eu lieu entre 17 heures et 20 heures et à au moins 1 jour d'intervalle ;

- Tous les kidnappings ont eu lieu entre 22 heures et minuit, deux au début du mois et deux à la fin du mois.

Vous devriez moduler votre manière de structurer ces graphiques de sorte à faire apparaître les événements d'une façon qui révèle au mieux les récurrences.

Diapositive 10

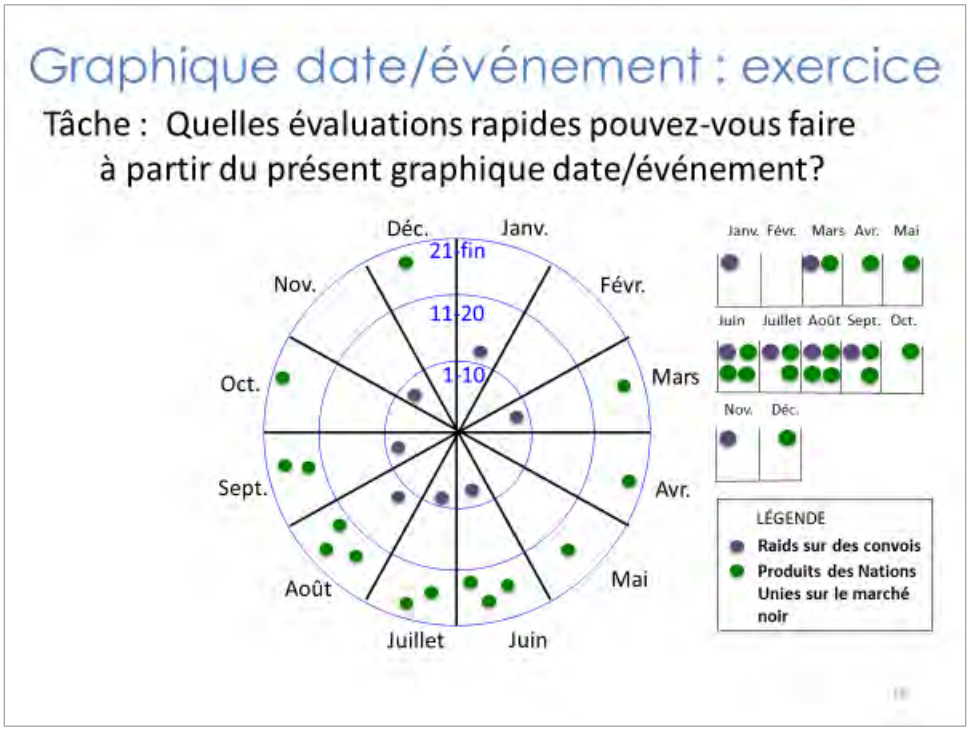

Divisez les participants en groupes, demandez-leur d'étudier la diapositive puis de discuter. Ensuite, demandez aux groupes de présenter leurs conclusions à la classe. Nous vous donnons ci-après quelques éléments à l'appui de la facilitation des débats. DURÉE totale 5-10 minutes.

Réponses possibles :

Les raids sur des convois ont lieu au début du mois. Les produits des Nations Unies sont vendus au marché noir 10 à 20 jours après les raids [les produits volés sont peut-être cachés en attendant que la police ou le personnel des Nations Unies abandonne ses recherches].
Les raids sur des convois ont lieu tous les mois pendant la saison chaude, tous les deux mois pendant la saison froide [ce changement s'explique peut-être par la difficulté qu'il y a à déplacer les produits en hiver, ou par une demande plus faible sur le marché noir ?]

Souvenez-vous, il importe de noter qu'il est bien plus difficile d'extraire le sens véritable de ces éléments récurrents si l'on n'a pas une connaissance profonde du contexte opérationnel. Par exemple, nous supposons que la période de juin à octobre correspond à l'été, mais, dans l'hémisphère sud, ce n'est peut-être pas le cas.

Diapositive 11

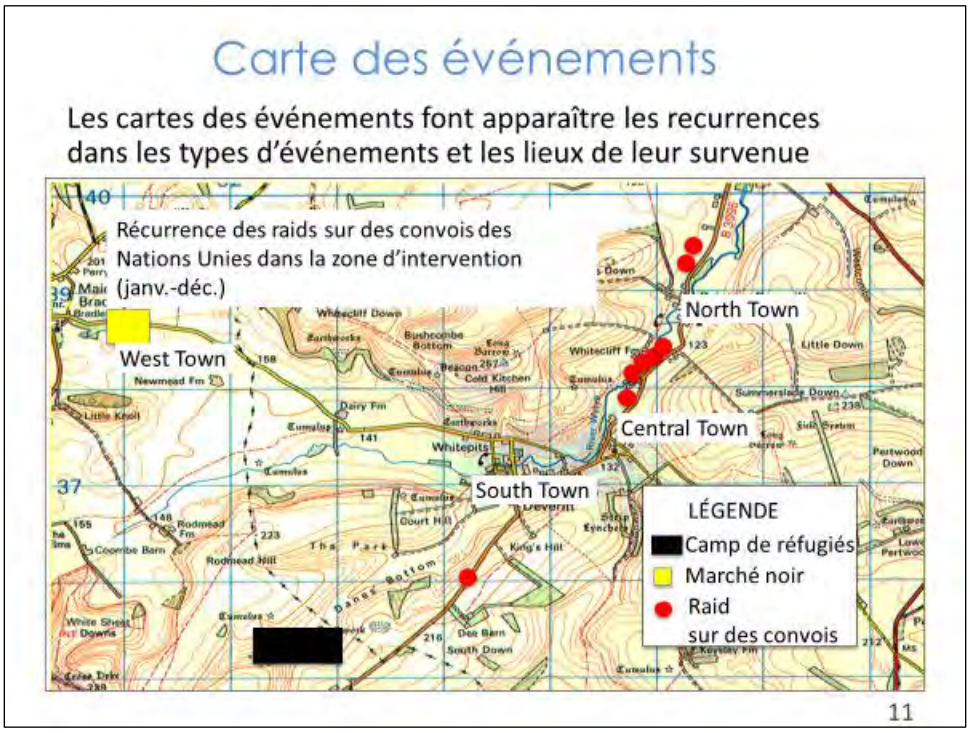

Message clé : Une représentation graphique des événements consiste simplement à épingler des événements sur une carte qui met au jour des éléments récurrents concernant les types d'événements et le lieu de leur survenue.

La représentation graphique des événements étant un outil fréquemment utilisé dans le renseignement, la plupart d'entre vous le connaîtra sûrement sous une forme ou une autre. Nous plaçons les événements sur une carte de façon à mettre au jour les éléments récurrents et à nous aider à prédire de futurs événements.

Dans le présent exemple, les lieux où des insurgés ont fait des raids sur des convois des Nations Unies sont marqués et mis en perspective par rapport au marché noir où les produits des Nations Unies ont été vus à la vente.

Interaction. Quels éléments récurrents peut-on mettre au jour ici ? Facilitez la discussion en employant les ensembles de solutions possibles suivants.

- *Les insurgés préfèrent tendre des embuscades sur la route du nord et sévissent principalement entre North Town et Central Town [ce tronçon est-il le meilleur terrain pour des embuscades ?]*

- *Les insurgés évitent de commettre des raids près de South Town [les marchandises volées peuvent être stockées à South Town, et les insurgés veulent éviter d'attirer l'attention de la police sur cette zone ?]*

La représentation graphique des événements est très utile pour faire apparaître des éléments graphiques récurrents à partir desquels établir des pronostics et, bien sûr, elle constitue un support d'exposé très précieux pour aider les décideurs à assimiler les éléments d'information. Vous pouvez ajouter des notes et, éventuellement, des dates et des tranches-horaires à votre graphique, si cela ne l'alourdit pas au point de l'embrouiller. Souvenez-vous, si l'outil que vous utilisez complique et obscurcit les choses, vous devriez en trouver un autre qui précise et simplifie l'analyse.

Diapositive 12

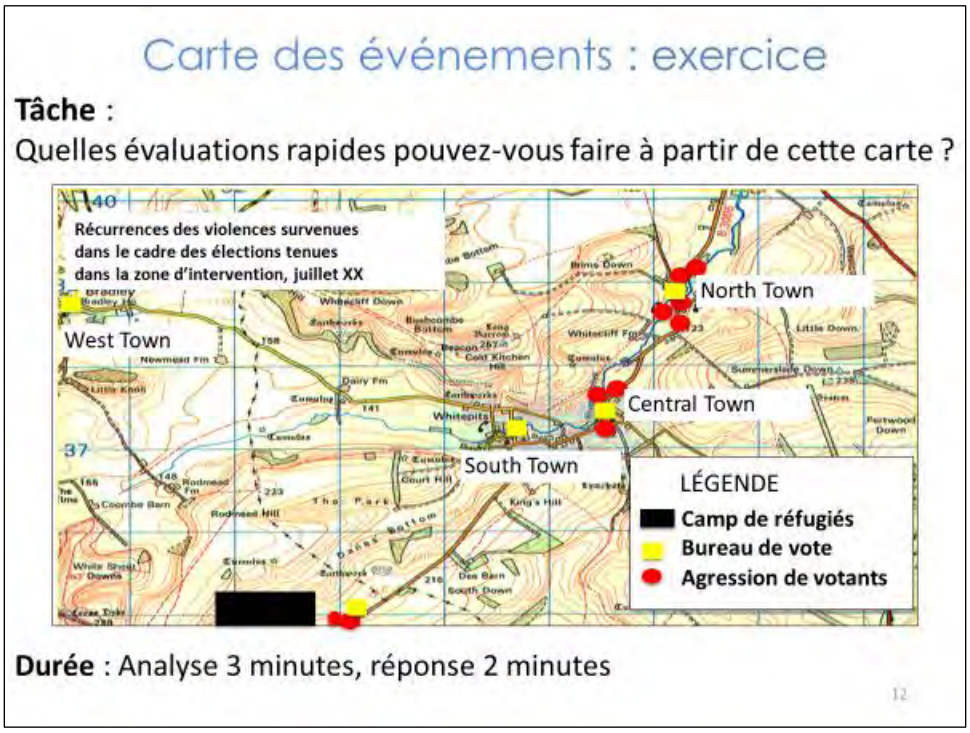

Divisez les participants en groupes, demandez-leur d'étudier la diapositive puis de discuter. Ensuite, demandez aux groupes de présenter leurs conclusions à la classe. Nous vous donnons ci-après quelques éléments à l'appui de la facilitation des débats.

Notes à l'intention du formateur

Réponses possibles (félicitez les observations imaginatives) :

- Les violences commises en opposition aux élections se sont concentrées aux alentours de North Town et de Central Town [possible bastion des insurgés?]
- Aucun événement violent n'a été enregistré à West Town ni à South Town [peut-être pour éviter de nuire aux activités que mènent les insurgés sur le marché noir dans ces deux villes ?]
- Quelques tentatives d'intimidation des réfugiés [peut-être se trouve-t-il des sympathisants des insurgés parmi les réfugiés ?]

- Nous manque-t-il des éléments contextuels ? Quels autres renseignements les participants souhaiteraient-ils obtenir ? Les données manquantes **devraient faire l'objet de demandes d'information (RFI) ou de besoins en** renseignement (IR).

Nous venons d'examiner le troisième et dernier outil de représentation graphique des événements, et nous allons à présent passer à deux outils de l'analyse des liens.

Diapositive 13

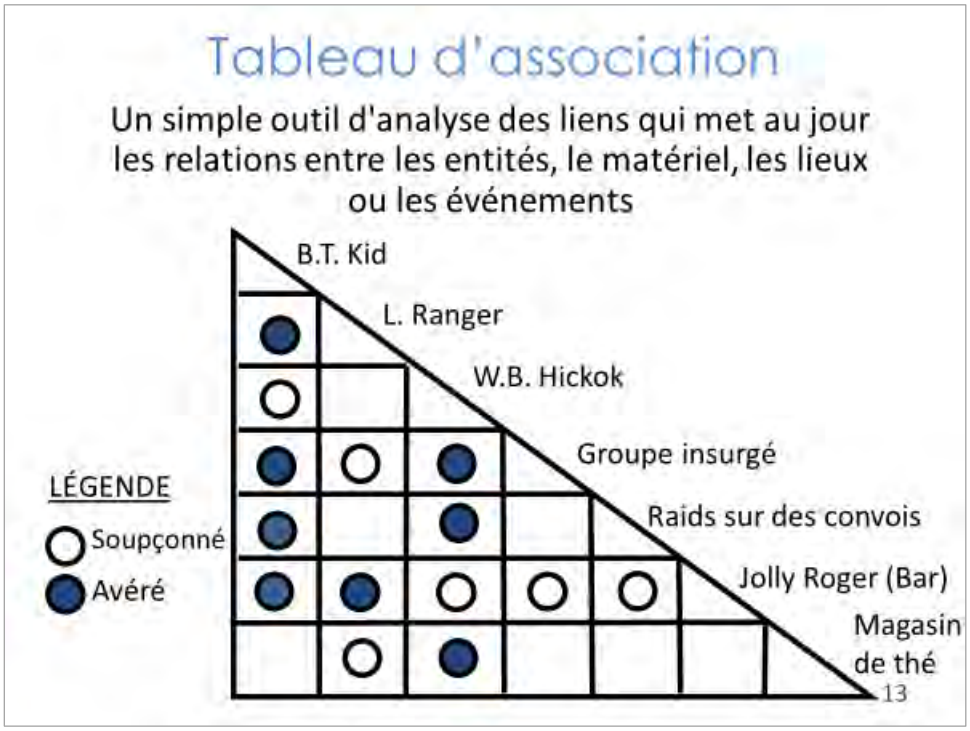

Message clé : Un tableau d'association (parfois dénommé « Tableau des corrélations et associations ») est un simple outil d'analyse des liens qui met au jour les relations entre les entités et les événements.

Un tableau d'association est l'un des outils d'analyse des liens les plus simples à utiliser et il contribue à donner du sens aux relations entre les entités, c'est-à-dire des individus ou des organisations, et les événements.

Les cercles qui apparaissent dans ce tableau indiquent si l'association est avérée ou uniquement soupçonnée, c'est-à-dire s'il n'existe pas suffisamment de données pour être certain de l'association, mais assez pour avoir des soupçons.

Par exemple, il semble ressortir ce qui suit du présent tableau :

- B.T. Kid est relié (ou soupçonné d'être relié) à tous les autres éléments, à l'exception du magasin de thé, et il est donc possible qu'il ait un rôle de dirigeant.

- Il est possible que le bar Jolly Roger soit un lieu de rencontre où les insurgés prévoient et préparent leurs activités, tels que les raids sur les convois des Nations Unies.

Diapositive 14

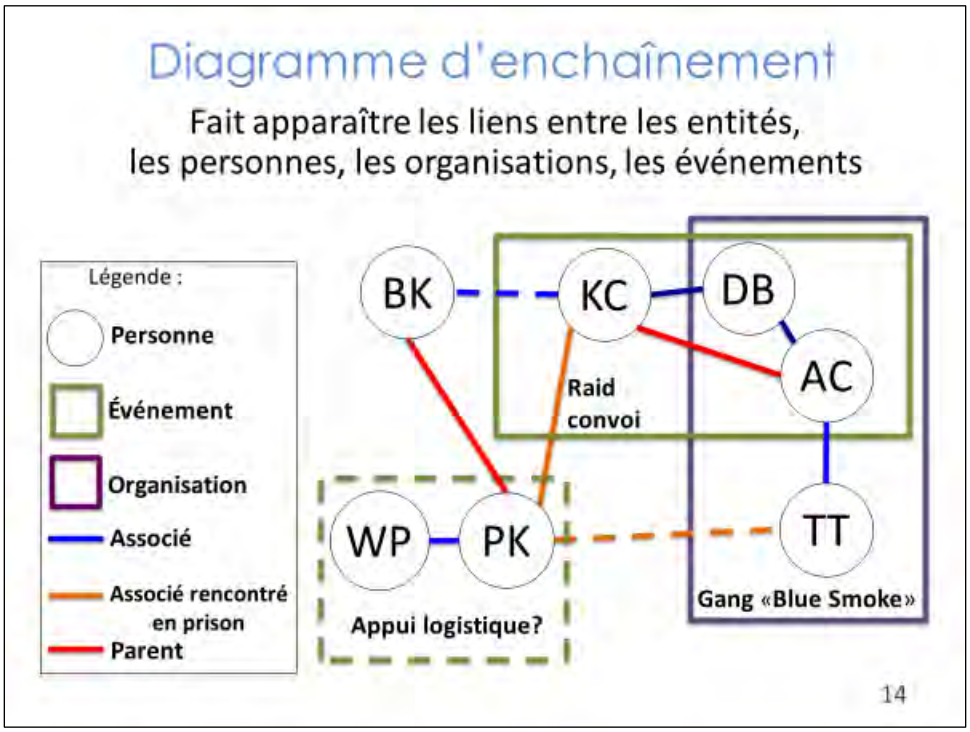

Message clé : Un diagramme d'enchaînement (parfois dénommé « Tableau d'enchaînement ») est un outil d'analyse des liens qui est plus détaillé que le tableau d'association et qui met au jour les relations entre les entités et les événements et peut faire apparaître les types d'entités, d'événements et de rapports.

Un diagramme d'enchaînement est un outil d'analyse des liens qui, par rapport à un tableau d'association, inclut plus de détails concernant les relations entre les entités et les événements. Des symboles sont utilisés en fonction du type de renseignements présentés et des lignes pleines indiquent des relations confirmées, quand des lignes en pointillés indiquent des relations soupçonnées. Un code couleur peut être attribué aux symboles et aux lignes pour faire apparaître des renseignements supplémentaires, tel que le type d'événement ou le type de relation.

Par exemple, le présent diagramme d'enchaînement fait apparaître les auteurs reconnus d'un raid sur un convoi des Nations Unies et les membres connus d'un groupe insurgé local (le gang « Blue Smoke »). Que pouvons-nous en déduire ? Nous proposons ci-après quelques déductions :

- Il est confirmé que DB et AC sont des membres du groupe insurgé et qu'ils ont participé au raid ;
- La parenté entre KC et AC renforce le lien entre le gang et les raids ;
- La personne qui compte le plus de relations est KC, ce qui rend possible l'hypothèse qu'il occupe une fonction dirigeante ;

- La personne dont les initiales sont BK n'est pas encore reliée aux événements, mais elle sera une personne d'intérêt compte tenu de ses liens avec KC et PK, même si son lien avec KC n'est pas encore confirmé ;
- L'analyste conçoit le présent outil pour contribuer à comprendre les rapports complexes. L'analyste continue de remplir et d'ajuster le diagramme pour aider à mettre au jour les relations porteuses de sens.

Diapositive 15

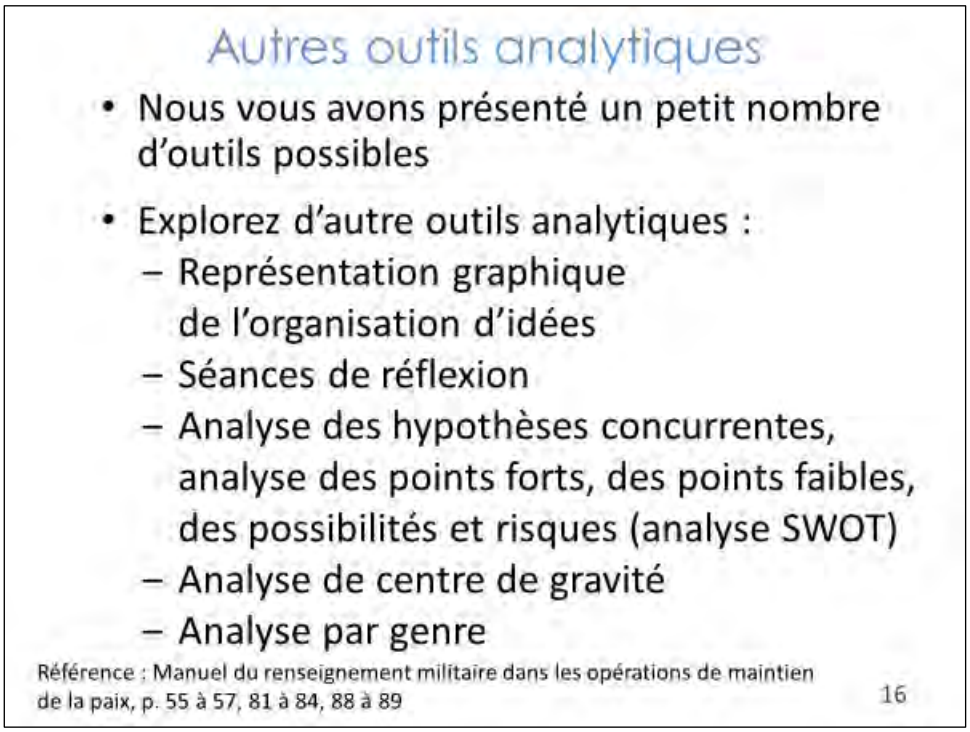

Message clé : Dans le cadre du renforcement de leurs capacités professionnelles, les analystes devraient s'intéresser à l'utilisation d'autres outils analytiques.

Dans la présente leçon, nous abordons seulement quelques outils ; cependant, le Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix en contient d'autres que vous devriez examiner une fois que vous maîtrisez les outils élémentaires.

Souvenez-vous que chaque outil peut vous aider à mettre au jour différents aspects de l'environnement opérationnel. Il importe de prendre du recul régulièrement et d'intégrer tous les produits et résultats de l'analyse pour être sûr d'avoir une vue d'ensemble et pas uniquement la vue tronquée que nous révèlent un ou deux outils analytiques.

Diapositive 16

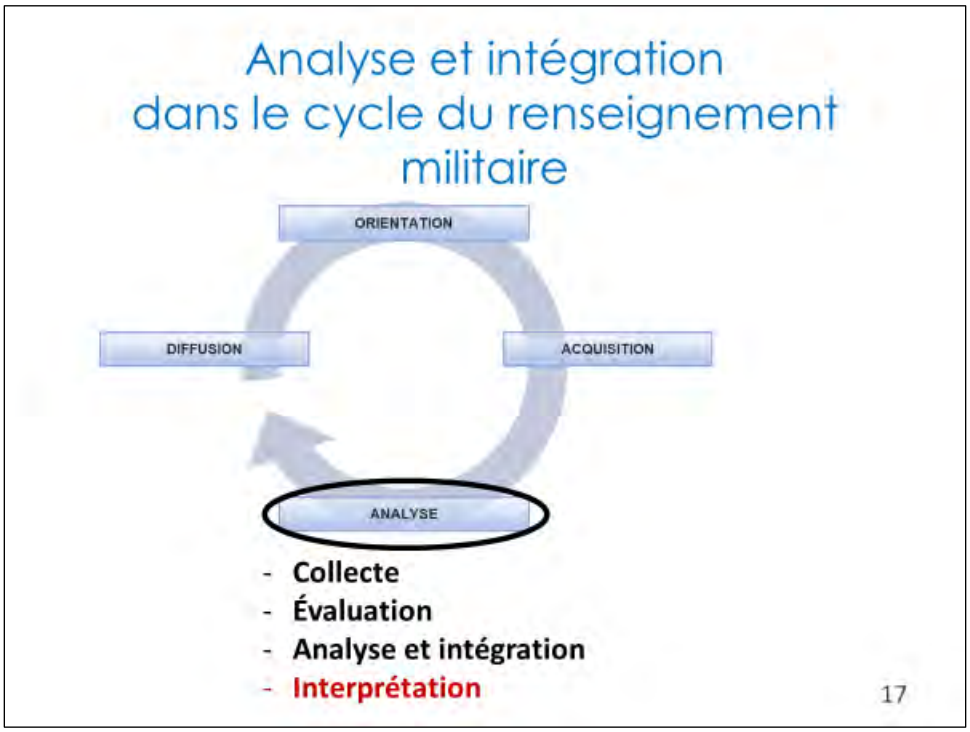

Message clé : L'interprétation est la dernière étape de la phase d'analyse du cycle du renseignement militaire.

Avant de nous exercer à utiliser un outil analytique, étudions rapidement l'étape finale de la phase d'analyse du cycle du renseignement militaire.

Après avoir collecté et évalué les éléments d'information que nous avons acquis, nous les analysons et les intégrons au moyen d'outils analytiques ; enfin, la dernière étape de la phase d'analyse du cycle du renseignement militaire consiste à interpréter les nouveaux éléments d'information, ce qui nous permet d'obtenir un renseignement.

Diapositive 17

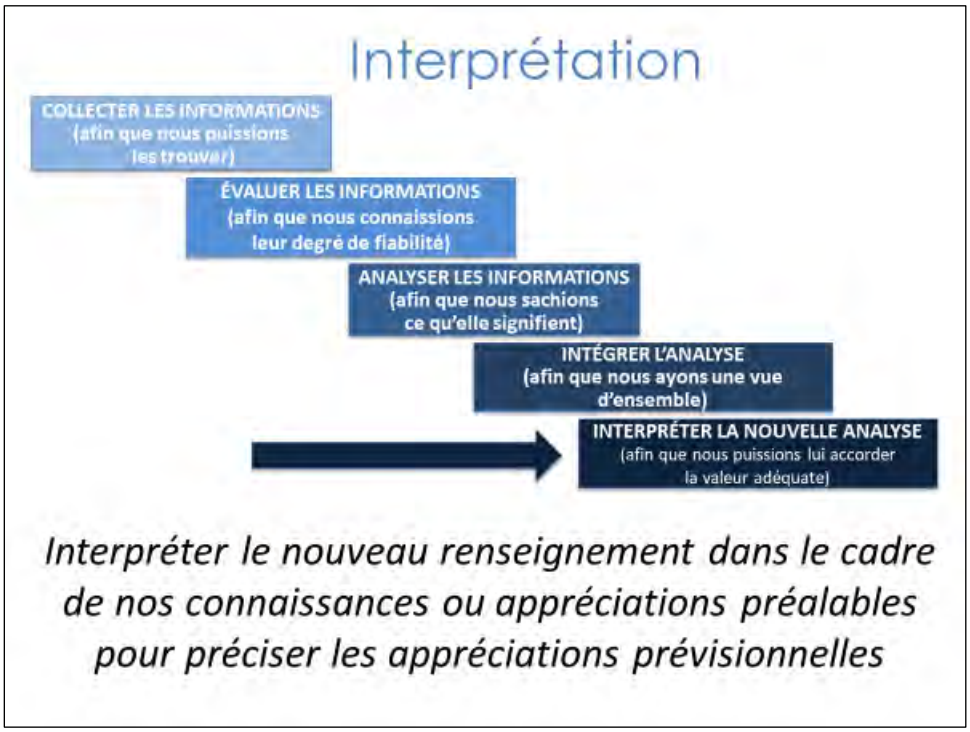

En soi, l'interprétation est un contrôle visant à vérifier que notre analyse respecte deux critères :

1. Elle contribue aux priorités du commandant s'agissant d'exécuter sa mission, participe à la création d'un environnement sûr et aide à la planification de la protection globale des civils.
2. Elle est intrinsèquement prévisionnelle pour appuyer le commandant et le personnel dans la planification des opérations.

Diapositive 18

À retenir

- L'analyse des éléments récurents et l'analyse des liens viennent s'ajouter à la présentation en 3 colonnes ; ils comprennent les outils analytiques suivants :
  - l'axe chronologique
  - le graphique date/événement
  - la carte des événements
  - le tableau d'association
  - le diagramme d'enchaînement
- Les analystes devraient acquérir une solide connaissance de divers outils analytiques afin de livrer la meilleure analyse possible aux décideurs
- L'étape finale de la phase d'analyse consiste à interpréter tout nouveau renseignement, en établissant un lien avec de précédentes appréciations

18

Résumé

Les analystes devraient acquérir une solide connaissance de divers outils analytiques afin de livrer la meilleure analyse possible aux décideurs.

L'étape finale de la phase d'analyse du cycle du renseignement militaire consiste à interpréter les renseignements qui ont été collectés, évalués, analysés et intégrés. À cette fin, il convient d'examiner d'un œil critique la valeur qu'il faut accorder à ces renseignements compte tenu de précédentes appréciations. Rappelons-nous que les outils analytiques ne produisent aucune analyse ; en revanche, ils aident l'analyste à réaliser et à visualiser le processus d'analyse.

Activité **d'apprentissage 1**

RESSOURCES :
Consignes de l'exercice (MIO RTM TTX 190821_18_Pattern_Analysis_Exercise_TTT_UNUC.docx)
Notes de cours
Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix
Stylos et papier

DURÉE :
Environ 1 heure

TÂCHES :

- Établir un axe chronologique
- Mettre au jour des éléments récurrents
- Présenter des conclusions

Notes à l'intention du formateur

- Vérifiez que les participants ont les consignes de l'exercice et le document "Profil de la menace".

- Demandez aux participants de débuter par la chronologie, puis de travailler sur le tableau d'association.

- Soulignez qu'ils cherchent à mettre au jour des éléments récurrents; par conséquent, ils doivent placer rapidement les éléments d'information sur l'axe chronologique ou sur le tableau d'association, puis passer un moment à échanger au sein de leur groupe au sujet des éléments récurrents qu'ils dégagent.

- Vous devrez peut-être suggérer aux participants responsables d'établir un tableau triangulaire d'association et d'opérer des regroupements
  - Élaborer un axe chronologique ;
  - Débattre des éléments récurrents, établir des notes ;
  - Élaborer un tableau d'association ;
  - Débattre des éléments récurrents, établir des notes.

- Après 45 minutes, consacrez 15 minutes à interroger les participants sur les difficultés rencontrées et aidez-les à les résoudre.
- Invitez les participants à présenter les éléments récurrents qu'ils ont mis au jour – félicitez-les de leur utilisation des outils et suggérez des améliorations

Activité d'apprentissage 2 (optionnelle, en fonction du temps disponible)

RESSOURCES :
Consignes de l'exercice (MIO.RTM TTX 191030_20_Link_Analysis_Exercise_TTT_UNUC v2.docx)
Notes de cours
Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix
Stylos et papier

DURÉE :
Environ 1 heure

TÂCHES :

- Établir un diagramme d'enchaînement
- Mettre au jour des éléments récurrents
- Présenter des conclusions

Notes à l'intention du formateur

- Vérifiez que les participants ont les consignes de l'exercice.
- Demandez aux participants d'établir un diagramme d'enchaînement.
- Soulignez qu'ils cherchent à faire apparaître les relations entre personnes, organisations et événements; par conséquent, ils doivent travailler sur des projets schématiques du diagramme d'enchaînement qui mettent le mieux au jour les liens, puis passer un moment à échanger au sein du groupe au sujet des liens qu'ils peuvent révéler.
- Le temps accordé est divisé comme suit :
  - 10 minutes – établir un projet de diagramme d'enchaînement ;
  - 25 minutes – préciser et retracer le diagramme d'enchaînement afin de révéler au mieux les relations ;
  - 10 minutes – discuter des relations, établir des notes ;
  - Après 45 minutes, passez 15 minutes à interroger les participants sur les difficultés rencontrées et aidez-les à les résoudre. Invitez les participants à présenter les éléments récurrents qu'ils ont mis au jour – félicitez-les de leur utilisation des outils et suggérez des améliorations.

- Le diagramme peut sembler très différent de la réponse possible suggérée s'il a les caractéristiques suivantes :
  - Fait apparaître les faits survenus ;
  - Fait apparaître les organisations ;
  - Fait apparaître les liens relationnels ;
  - Fait apparaître les liens d'association.
  - Emploie des lignes en pointillés pour indiquer correctement les liens soupçonnés mais non confirmés
  - Diagramme d'enchaînement possible :

Voici un exemple de diagramme que pourront établir les groupes :

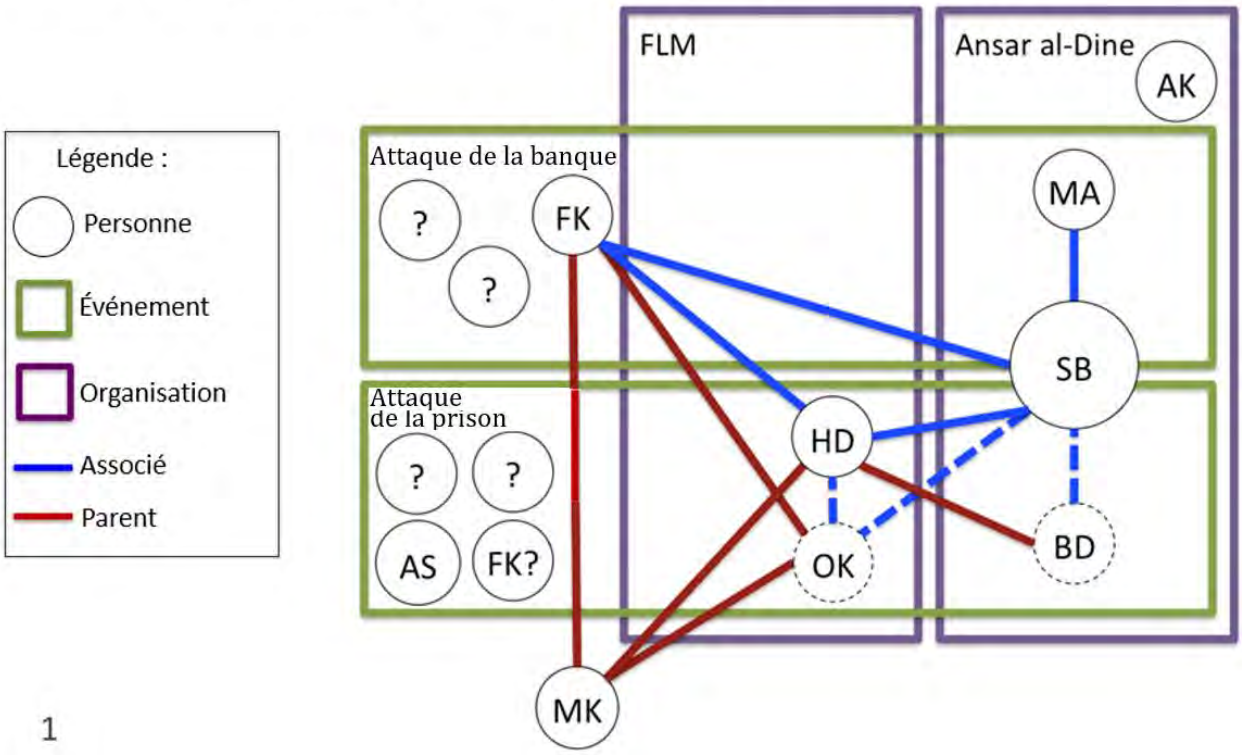

- Allez dans le sens des groupes qui :
  - font apparaître AS (l'agent pénitentiaire porté disparu) sans le relier à personne (nous ignorons la raison de sa disparition) ;
  - font apparaître FK comme la conductrice possible dans l'attaque de la prison (sa présence sur les lieux n'a pas été confirmée formellement) ;
  - Notent que OK et BD n'ont pas été reconnus avec certitude et que leurs associations ne sont par conséquent pas confirmées

- Déductions qu'il est possible de faire à partir du présent diagramme d'enchaînement :
  - Il est fort probable que HD et BD favorisent les relations entre Ansar Eddine et le FLM ;
  - En outre, il est probable que FK ait conduit le véhicule dans le cadre de l'attaque de la prison, étant donné les liens forts qui la rattachent à HD et OK, et elle est soupçonnée d'avoir prêté allégeance au FLM, si elle n'en est pas officiellement membre ;
  - MK s'emploie probablement à appuyer le FLM compte tenu de son casier judiciaire et des relations qu'il entretient avec des membres connus ;
  - La famille Keita est un pivot de l'activité insurrectionnelle dans la région (il conviendrait de s'employer à enquêter plus avant sur cette famille) ;
  - Ansar Eddine a publiquement revendiqué les faits, mais le FLM pourrait bien avoir apporté le plus gros de l'appui nécessaire aux attaques ;
  - Les liens de sang semblent jouer un rôle important dans l'établissement de relations entre les groupes.

Les participants produiront peut-être un diagramme analogue à celui présenté ci-après :

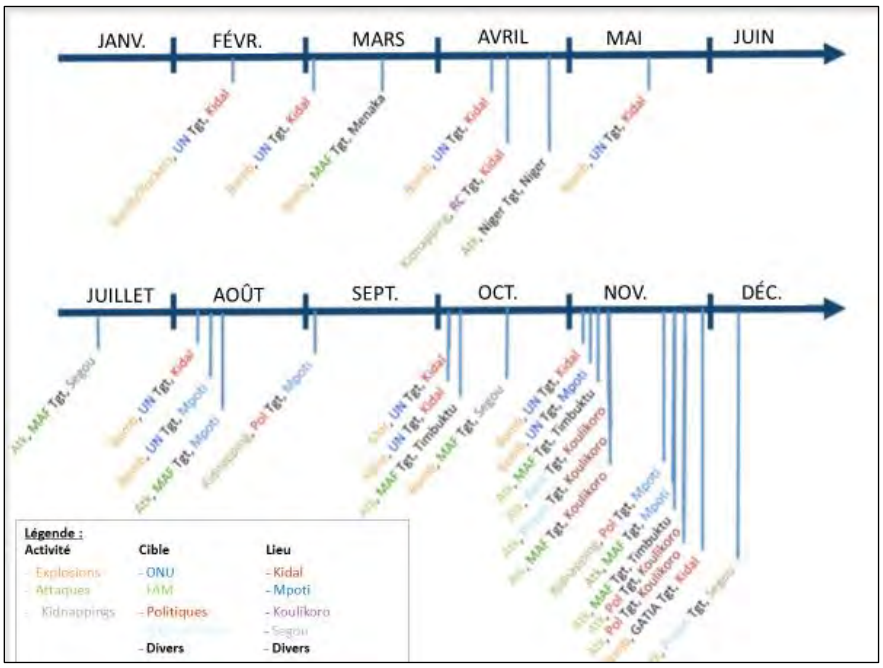

----------Fiche participant de l'activité d'apprentissage 1----------

Analyse d'éléments récurrents : Attaques perpétrées en 2016 par Ansar Eddine (MALI)

Consignes (Partez du principe que toutes les attaques ont été perpétrées par Ansar Eddine)

- Les attaques sont déjà classées au format JJ/MM/AAAA ;
- Cherchez des éléments récurrents :
  - Par date (utilisez un axe chronologique portant sur une période de 12 mois et cherchez une fréquence en fonction de chaque mois) ;
  - **Par type d'attaque (indication – utilisez un tableau d'association pour trier** les données par type) ;
  - **Par lieu d'attaque (indication – utilisez un tableau d'association pour trier** les données par lieu) ;
  - **Par cible fixée (utilisez un tableau d'association).**

- Que vous disent ces éléments à propos du groupe ? Quelles conclusions votre commandant doit-il tirer ?

RÉSUMÉ DES FAITS :

06/12/2016 : Des assaillants attaquent une prison et libèrent 93 détenus à Niono, dans la région de Ségou, au Mali. Deux surveillants sont blessés au cours de l'attaque. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits, bien que des sources soupçonnent aussi le Front de libération du Macina (FLM) d'y avoir participé.

RÉSUMÉ DES FAITS :

30/11/2016 : Un véhicule du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés saute sur un engin explosif à Adjelal, dans la région de Kidal, au Mali. Au moins cinq membres du groupe perdent la vie dans l'explosion. Aucun groupe ne revendique cette attaque ; cependant, des sources soupçonnent Ansar Eddine (Mali) d'avoir perpétré l'attaque.

RÉSUMÉ DES FAITS :

21/11/2016 : Des assaillants font un raid sur la résidence du sous-préfet à Dilli, dans la région de Koulikoro, au Mali. Il s'agit de l'une des trois attaques connexes commises à Dilli ce jour et qui coûtent la vie à un civil. Aucun groupe ne revendique les faits ; cependant, des sources les attribuent à Ansar Eddine (Mali).

RÉSUMÉ DES FAITS :

21/11/2016 : Des assaillants font un raid sur la mairie à Dilli, dans la région de Koulikoro, au Mali. Il s'agit de l'une des trois attaques connexes commises à Dilli ce jour et qui coûtent la vie à un civil. Aucun groupe ne revendique les faits; cependant, des sources les attribuent à Ansar Eddine (Mali).

RÉSUMÉ DES FAITS :

21/11/2016 : Des assaillants font un raid sur la sous-préfecture à Dilli, dans la région de Koulikoro, au Mali. Il s'agit de l'une des trois attaques connexes commises à Dilli ce jour et qui coûtent la vie à un civil. Aucun groupe ne revendique les faits; cependant, des sources les attribuent à Ansar Eddine (Mali).

RÉSUMÉ DES FAITS :

20/11/2016 : Des assaillants ouvrent le feu sur un convoi de l'armée transportant des urnes dans la région de Tombouctou, au Mali. Au moins quatre soldats sont tués et quatre autres blessés pendant l'attaque. Il s'agit de l'une des deux attaques connexes visant des convois électoraux commises ce jour. Aucun groupe ne revendique les faits ; cependant, des sources les attribuent à Ansar Eddine (Mali).

RÉSUMÉ DES FAITS :

20/11/2016 : Des assaillants ouvrent le feu sur un convoi de l'armée transportant des urnes entre Bambara-Maoudé et Douentza, dans la région de Mopti, au Mali. Au moins cinq soldats sont tués et un nombre indéterminé d'autres blessés au cours de l'attaque. Il s'agit de l'une des deux attaques connexes visant des convois électoraux commises ce jour. Aucun groupe ne revendique les faits; cependant, des sources les attribuent à Ansar Eddine (Mali).

RÉSUMÉ DES FAITS :

19/11/2016 : Des assaillants enlèvent Saibou Barry, un candidat du PRVM-FASAKO, à Koro, dans la région de Mopti, au Mali. L'issue du kidnapping est inconnue. Aucun groupe ne revendique cette attaque; cependant, des sources l'attribuent à Ansar Eddine (Mali).

RÉSUMÉ DES FAITS :

07/11/2016 : Des assaillants attaquent un camp de la garde nationale à Banamba, dans la région de Koulikoro, au Mali. Aucune victime n'est à déplorer. Il s'agit de l'une des quatre attaques connexes commises dans la zone ce jour. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits; cependant, des sources attribuent aussi l'attaque au FLM.

RÉSUMÉ DES FAITS :

07/11/2016 : Des assaillants attaquent une prison à Banamba, dans la région de Koulikoro, au Mali. Aucune victime n'est à déplorer. Cependant, un surveillant est porté disparu. Il s'agit de l'une des quatre attaques connexes commises dans la zone ce jour. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits; cependant, des sources attribuent aussi l'attaque au FLM.

RÉSUMÉ DES FAITS :

07/11/2016 : Des assaillants attaquent la Banque de développement du Mali à Banamba, dans la région de Koulikoro, au Mali. Aucune victime n'est à déplorer. Il s'agit de l'une des quatre attaques connexes commises dans la zone ce jour. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits; cependant, des sources attribuent aussi l'attaque au FLM.

RÉSUMÉ DES FAITS :

06/11/2016 : Des assaillants attaquent un camp militaire à Gourma-Rharous, dans la région de Tombouctou, au Mali. Aucune victime n'est à déplorer. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

06/11/2016 : Un engin explosif explose et des assaillants ouvrent le feu sur un convoi de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à Ngouma, dans la région de Mopti, au Mali. Un Casque bleu togolais et deux civils maliens sont tués et sept Casques bleus blessés pendant l'attaque. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

04/11/2016 : Un engin explosif explose à proximité d'un convoi des forces armées françaises dans la région de Kidal, au Mali. Au moins un soldat perd la vie et un autre est blessé dans l'explosion. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

13/10/2016 : Plusieurs engins explosifs explosent près d'un véhicule de l'armée malienne à Goma Koura, dans la région de Ségou, au Mali. Après l'explosion, des assaillants ouvrent le feu sur le véhicule. Au moins quatre soldats sont tués et sept autres blessés pendant l'attaque. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

05/10/2016 : Un engin explosif explose à proximité d'un convoi des forces armées maliennes près de Bambara-Maoudé, dans la région de Tombouctou,

au Mali. Au moins deux soldats sont tués et deux autres blessés dans l'explosion. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

03/10/2016 : Une mine terrestre visant deux véhicules de la MINUSMA explose à Aguelhoc, dans la région de Kidal, au Mali. Il s'agit de l'une des deux attaques connexes visant le personnel de la MINUSMA à Aguelhoc commises ce jour. Les deux attaques coûtent la vie à au moins deux Casques bleus de la MINUSMA et en blessent au moins sept autres. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

03/10/2016 : Des assaillants tirent au mortier sur un camp de la MINUSMA à Aguelhoc, dans la région de Kidal, au Mali. Il s'agit de l'une des deux attaques connexes visant le personnel de la MINUSMA à Aguelhoc commises ce jour. Les deux attaques coûtent la vie à au moins deux Casques bleus de la MINUSMA et en blessent au moins sept autres. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

02/09/2016 : Des assaillants font un raid sur Boni, dans la région de Mopti, au Mali. Plusieurs bâtiments sont incendiés et un adjoint au maire est enlevé pendant l'offensive ; l'issue du kidnapping est inconnue. Aucun groupe ne revendique ces faits ; cependant, des sources les attribuent au FLM. Des sources soupçonnent également Ansar Eddine (Mali) d'avoir perpétré l'attaque.

RÉSUMÉ DES FAITS :

08/08/2016 : Des assaillants attaquent une position militaire malienne entre Ténenkou et Sévaré dans la région de Mopti, au Mali. Un assaillant est tué et cinq soldats sont portés disparus avant d'être retrouvés morts. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

07/08/2016 : Un engin explosif explose près d'une patrouille de la MINUSMA à l'extérieur de Kidal, au Mali. L'explosion ne fait aucune victime. Il s'agit de l'une des deux attaques visant les Casques bleus de la MINUSMA commises dans la région de Kidal ce même jour. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits. Une source soupçonne également Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) d'avoir perpétré les attaques.

RÉSUMÉ DES FAITS :

05/08/2016 : Un Casque bleu tchadien saute sur un engin explosif près de Kidal, au Mali. Un Casque bleu est blessé dans l'explosion. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

19/07/2016 : Des assaillants ouvrent le feu sur une base de l'armée malienne à Nampala, dans la région de Ségou, au Mali. Au moins 17 soldats sont tués et 35 autres blessés pendant l'attaque. En outre, six soldats sont portés disparus et on ignore l'endroit où ils se trouvent. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits et le groupe déclare dans une vidéo mise en ligne le 4 août 2016 qu'il retient cinq soldats en otage. L'Alliance nationale pour la sauvegarde de l'identité peule et la restauration de la justice revendique les faits séparément. Des sources attribuent aussi l'attaque au FLM.

RÉSUMÉ DES FAITS :

09/07/2016 : Des assaillants attaquent un poste de contrôle militaire à Dinangourou, dans la région de Mopti, au Mali. Au moins deux soldats sont tués pendant l'attaque. AQMI revendique l'attaque. En outre, des sources soupçonnent Ansar Eddine (Mali) d'avoir participé.

RÉSUMÉ DES FAITS :

18/05/2016 : Un engin explosif explose et des assaillants ouvrent le feu sur un convoi de la MINUSMA à Aguelhoc, dans la région de Kidal, au Mali. Six Casques bleus tchadiens sont tués et deux Casques bleus blessés dans l'embuscade. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

28/04/2016 : Des assaillants attaquent un véhicule de l'armée nigérienne dans le district de Tchintabaraden, dans la région de Tahoua, au Niger. Au moins un soldat perd la vie et un autre est blessé pendant l'attaque. Aucun groupe ne revendique ces faits ; cependant, des sources sont d'avis que l'attaque a été menée soit par le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) soit par Ansar Eddine (Mali).

RÉSUMÉ DES FAITS :

16/04/2016 : Des assaillants enlèvent quatre employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) près d'Abeïbara, dans la région de Kidal, au Mali. L'un des otages est relâché le 18 avril 2016 et les trois autres sont relâchés le 22 avril 2016. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits et réclame la remise en liberté de l'un de ses membres en échange des victimes.

RÉSUMÉ DES FAITS :

12/04/2016 : Un engin explosif explose à proximité d'un convoi des forces armées françaises à Tessalit, dans la région de Kidal, au Mali. Au moins trois soldats français sont tués et deux autres blessés dans l'explosion. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

22/03/2016 : Un engin explosif explose à proximité d'un véhicule des forces armées maliennes à Ménaka, dans la région de Gao, au Mali. Au moins un soldat est blessé dans l'explosion. Aucun groupe ne revendique cette attaque.

RÉSUMÉ DES FAITS :

01/03/2016 : Un engin explosif saute au passage d'un véhicule de la MINUSMA sur la route entre Aguelhoc et Tessalit, dans la région de Kidal, au Mali. Six Casques bleus sont blessés dans l'explosion. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits.

RÉSUMÉ DES FAITS :

12/02/2016 : Deux kamikazes font exploser un véhicule bourré d'explosifs et des assaillants tirent des roquettes sur une base de la MINUSMA dans la ville de Kidal, située dans la région du même nom, au Mali. Outre les deux kamikazes, sept Casque bleus guinéens sont tués et 29 autres blessés pendant l'attaque. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits et des sources soupçonnent aussi AQMI d'avoir mené l'attaque.

----------Fiche de l'activité d'apprentissage 2----------

Analyse des liens : Attaques perpétrées en 2016 par Ansar Eddine (MALI)

Consignes (Partez du principe que toutes les attaques ont été perpétrées par Ansar Eddine)

- **Vous avez été chargé d'enquêter plus en profondeur sur trois événements** et de déterminer quels sont les liens que les acteurs impliqués entretiennent les uns avec les autres.
- **Établissez un diagramme d'enchaînement et recherchez les liens** :
  - entre les acteurs (comprend tous les acteurs recensés dans votre diagramme d'enchaînement) ;
  - entre les acteurs et les organisations connues (comprend les organisations recensées dans votre diagramme d'enchaînement) ;
  - entre les acteurs et les faits (comprends les trois événements recensés dans votre diagramme d'enchaînement).

- Que vous disent ces éléments à propos des liens ? Quelles conclusions votre commandant doit-il tirer ?

RÉSUMÉ DES FAITS :

07/11/2016, 9 heures : Des assaillants attaquent la Banque de développement du Mali à Banamba, dans la région de Koulikoro, au Mali. Aucune victime n'est à déplorer. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits ; cependant, des sources attribuent aussi l'attaque au FLM.
Grâce à des images de vidéosurveillance, deux membres connus d'Ansar Eddine, Moussa Arby (MA) et Seydou Bagayogo (SB) sont reconnus formellement parmi les assaillants. Un témoin oculaire reconnaît formellement Fanta Kieta (FK) comme étant la conductrice au volant du fourgon qui transporte les assaillants, un Renault Master vert sans fenêtre. L'identité de deux autres assaillants demeure inconnue.
Sur une chaîne de radio locale, Adama Kone (AK), le commandant local d'Ansar Eddine, revendique l'attaque.

RÉSUMÉ DES FAITS :

07/11/2016, 13h20 : Des assaillants attaquent une prison à Banamba, dans la région de Koulikoro, au Mali. Aucune victime n'est à déplorer. Cependant, un surveillant, Amadou Sacko (AS), est porté disparu. Ansar Eddine (Mali) revendique les faits; cependant, des sources attribuent aussi l'attaque au FLM.

Les images de vidéosurveillance permettent de reconnaître formellement un membre connu d'Ansar Eddine, Seydou Bagayogo (SB), et d'émettre l'hypothèse qu'un assaillant est Oumar Keita (OK), un membre connu du FLM. Trois autres assaillants ne sont pas reconnaissables sur les images de vidéosurveillance.

Une source relativement fiable de renseignement d'origine humaine (C) communique des éléments d'information datant de février 2016 qui sont probablement vrais (2) et selon lesquels Oumar Keita (OK) est le frère de Fanta Kieta (FK) et qu'ils ont un autre frère, Moussa Keita (MK), qui a un casier judiciaire (vol avec violences) mais qui n'a pas encore été reconnu comme actif dans un groupe insurgé.

Un témoin oculaire voit un fourgon vert sans fenêtre sur la route devant la prison. Il pense que la personne au volant du fourgon était une femme.

Un surveillant reconnaît formellement Hawa Damba (HD) comme une assaillante. Mme Damba est une membre connue du FLM et une associée connue de Fanta Kieta (FK). Les deux femmes sont allées au lycée ensemble et, en 2013, ont été détenues ensemble par la police pour vol à l'étalage.

Une source généralement fiable de renseignement d'origine humaine (B) communique des éléments d'information datant de juillet 2016 qui sont probablement vrais (2) et selon lesquels Hawa Damba (HD) a épousé Moussa Keita (MK) en mars 2016.

Pendant l'attaque, on entend un assaillant appeler à l'aide une personne dénommée « Seydou ». Un homme (que l'on suppose être « Seydou ») répond « Tais-toi, Boubacar ». Note : Boubacar Damba est un membre connu d'Ansar Eddine et le cousin d'Hawa Damba.

Leçon 3.4a

Initiation à la diffusion

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Dans la présente leçon, nous vous initierons aux fonctions de diffusion qui reviennent aux officiers de renseignement militaire et vous en donnerons une vue d'ensemble.

Diapositive 2

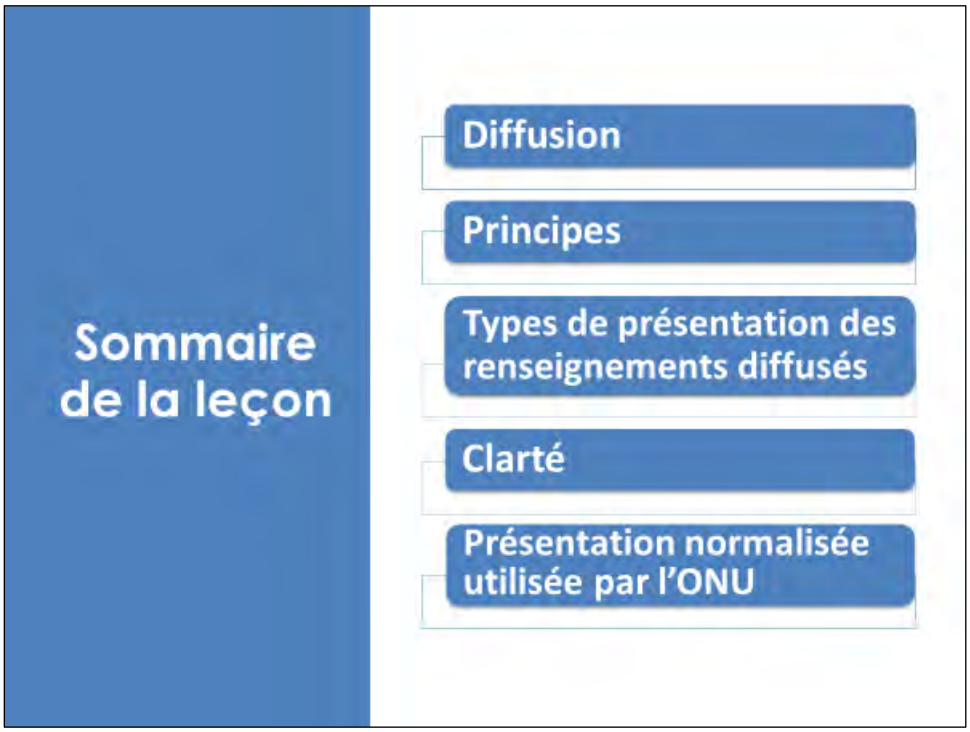

Voici le sommaire de la leçon.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer pourquoi la pertinence et le respect des délais sont essentiels dans la phase de diffusion
- Expliquer comment les produits de renseignement militaire peuvent être communiqués sous forme orale verbale, écrite ou graphique
- Expliquer comment la présentation normalisée utilisée par l'ONU est utilisée pour faciliter l'interopérabilité multinationale

Les objectifs d'apprentissage de la présente leçon consistent à donner une vue d'ensemble de haut niveau de l'étape de diffusion du cycle du renseignement militaire, afin de comprendre le processus global qui relie les fonctions en matière de renseignement.

Diapositive 4

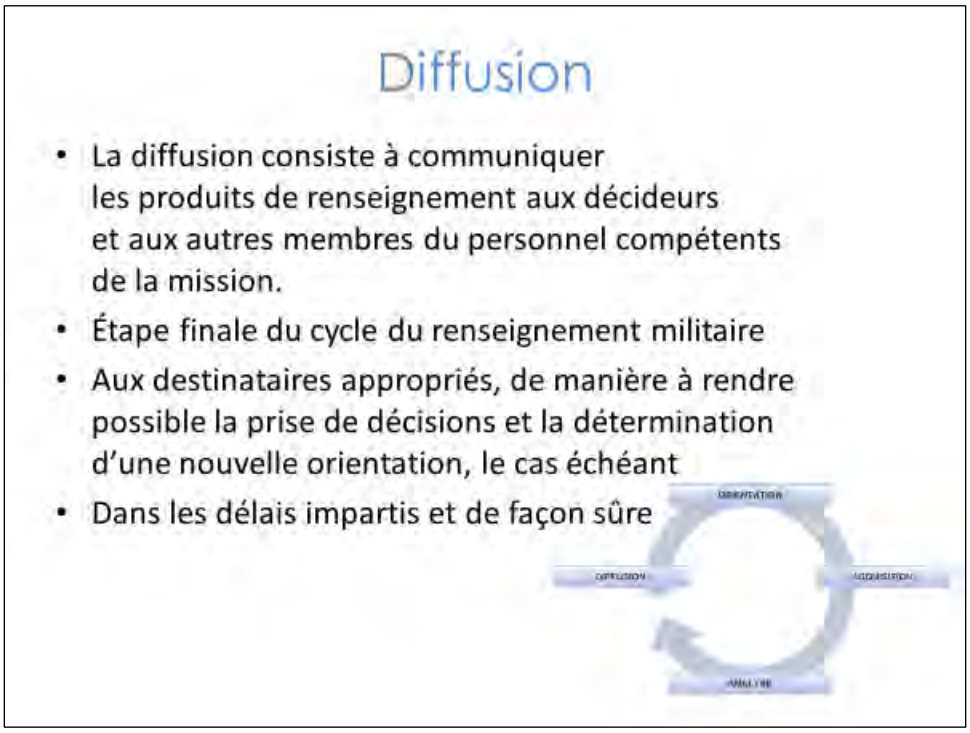

La diffusion consiste à communiquer les produits de renseignement aux décideurs et aux autres membres du personnel compétents de la mission.

La diffusion est l'étape finale du cycle du renseignement. Les éléments d'information dont le commandant a besoin sont acquis et les éléments pertinents sont analysés et intégrés pour produire le renseignement, qui est ensuite diffusé aux destinataires appropriés de manière à rendre possible la prise de décisions et la détermination d'une nouvelle orientation, le cas échéant.

Des protocoles de diffusion robustes doivent être en place pour que les produits de renseignement parviennent aux instances dirigeantes dans les délais impartis et de façon sûre.

Diapositive 5

Comment diffuser

- Suivre les règles et règlements établis par l'ONU et les dirigeants de la mission
  - Plan d'appui renseignement de la mission
  - Directives, instructions permanentes
  - Dialogue en matière de renseignement
- Plan de production
  - Produits ordinaires et ponctuels, fréquence, modes de présentation et personnes qui en ont la responsabilité
  - Personnes ayant autorité pour faire diffuser divers produits
  - Modalités de diffusion privilégiées (à quel moment, de quelle manière et à qui)

La diffusion des produits de renseignement se fait conformément aux concepts dont les modalités d'application sont énoncées dans le plan d'appui renseignement ou les instructions permanentes pertinentes. Les documents au niveau de la mission devraient être réutilisés à l'échelle de la force et aux échelons inférieurs.

Le plan d'appui renseignement soutient la production et la diffusion du renseignement en prévoyant des dispositions détaillées concernant les éléments suivants :

– Les postes responsables de générer et de diffuser des produits par différentes voies, y compris les personnes ayant autorité pour faire diffuser divers produits dans la mission et en dehors de celle-ci.

– Les médias, les systèmes informatiques et les systèmes de gestion et de communication par lesquels les produits de renseignement doivent être diffusés.

Le dialogue initial en matière de renseignement déterminera les méthodes, périodes et modes de présentation selon lesquels les produits seront diffusés. Ce dialogue est le point de départ de la démarche, mais il doit être revu constamment à mesure que les circonstances et les besoins changent.

Dans le plan de production (Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix, 5.5) qui peut faire partie des instructions permanentes de la Mission ou de la force, une orientation est définie pour la mise au point de produits de

renseignement en fonction des besoins du décideur. La responsabilité de l'élaboration du plan de production incombe au chef de la cellule de renseignement à un niveau spécifique. Le plan contient les éléments suivants :

- Produits ordinaires (quotidiens, hebdomadaires, mensuels), fréquences, modes de présentation et personnes qui en ont la responsabilité ;
- Produits ponctuels, rendus nécessaires par une situation donnée, modes de présentation et personnes qui en ont la responsabilité ;
- Personnes ayant autorité pour faire diffuser divers produits (vérification de la qualité, du contenu et de la pertinence avant diffusion).

Modalités de diffusion privilégiées (à quel moment, de quelle manière et à qui). Le plan de production est un outil pour la production de renseignements en interne aux fins du maintien de la paix. Il est évolutif, dynamique, fonction des situations, et souple ; il repose normalement sur des directives pour la communication d'informations ou sur des instructions permanentes, par nature plus pérennes.

Diapositive 6

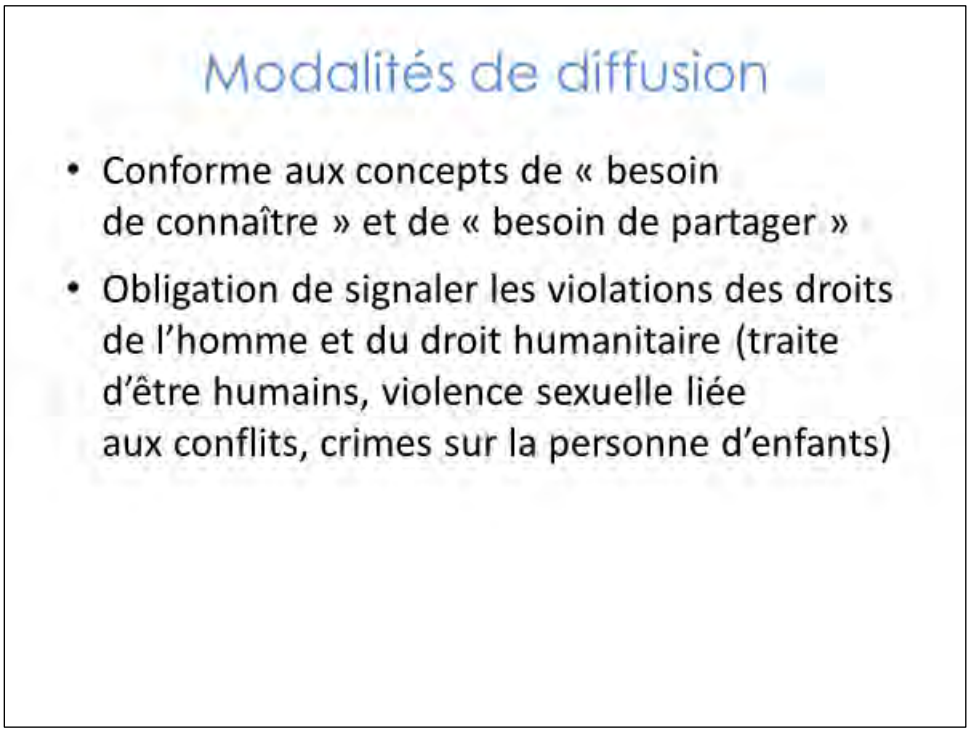

La diffusion de produits de renseignement doit être conforme aux concepts de « besoin de connaître » et de « besoin de partager », de sorte à réduire autant que possible les cas de divulgation non autorisée, ainsi qu'aux prescriptions organisationnelles applicables à la classification, à la sécurité, à la gestion, à la maîtrise et au partage du renseignement et exposées ci-après. Il conviendrait de procéder à une évaluation des risques associés à la divulgation.

La délégation de l'autorité de diffuser des produits de renseignement doit être établie dans le cadre du plan d'appui renseignement de la mission et des directives destinées aux entités de la mission participantes.

Il faut noter que les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire (traite d'êtres humains, violence sexuelle liée aux conflits, crimes sur la personne d'enfants) appellent impérativement dénonciation. Toute information relative à de telles infractions qui est obtenue durant le cycle du renseignement doit être communiquée par les voies appropriées.

Diapositive 7

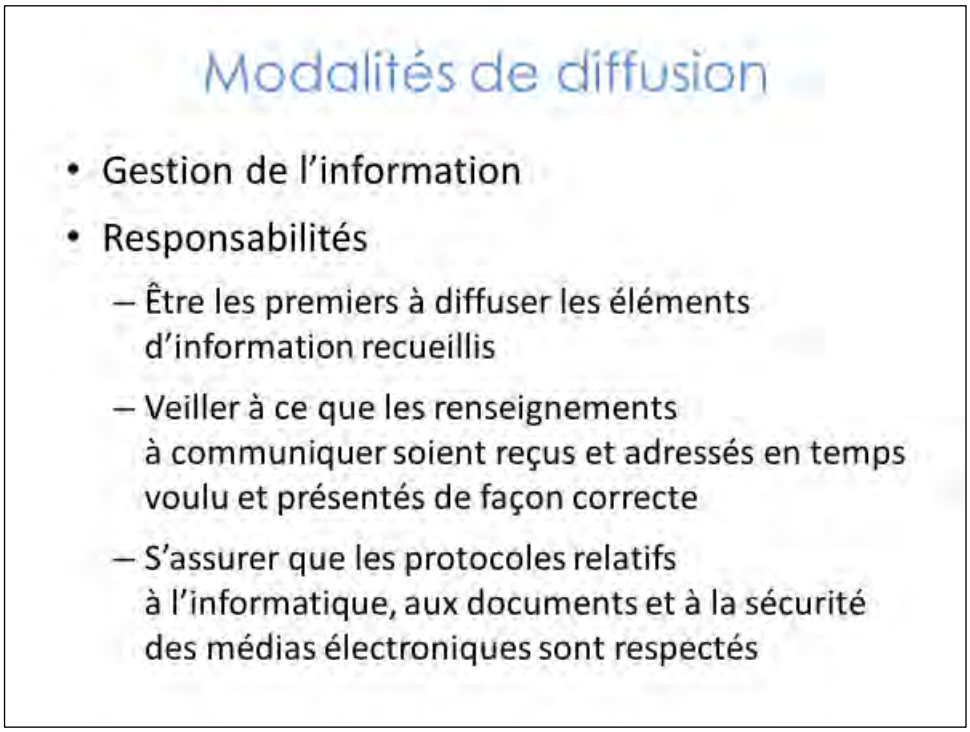

Comme nous l'avons vu dans la leçon relative à l'acquisition, la gestion de l'information est un élément clé de la prestation efficace de services de renseignement. L'une des fonctions les plus importantes d'un responsable de gestion de l'information est de veiller à ce que tous les éléments d'information pertinents soient communiqués aux organisations pertinentes au moment opportun. Les responsabilités en matière de gestion de l'information dans le domaine du renseignement sont notamment les suivantes :

- Être les premiers à diffuser les éléments d'information recueillis ;
- Veiller à ce que les renseignements à communiquer (menaces, synthèses de renseignement (INTSUM), comptes rendus de renseignement (INTREP), synthèses de renseignement sous forme graphique (PICINTSUM), etc.) soient reçus et adressés en temps voulu, et présentés de façon correcte par des unités subordonnées, le cas échéant ;
- S'assurer du bon respect des protocoles relatifs à l'informatique, aux documents et à la sécurité des médias électroniques.

Diapositive 8

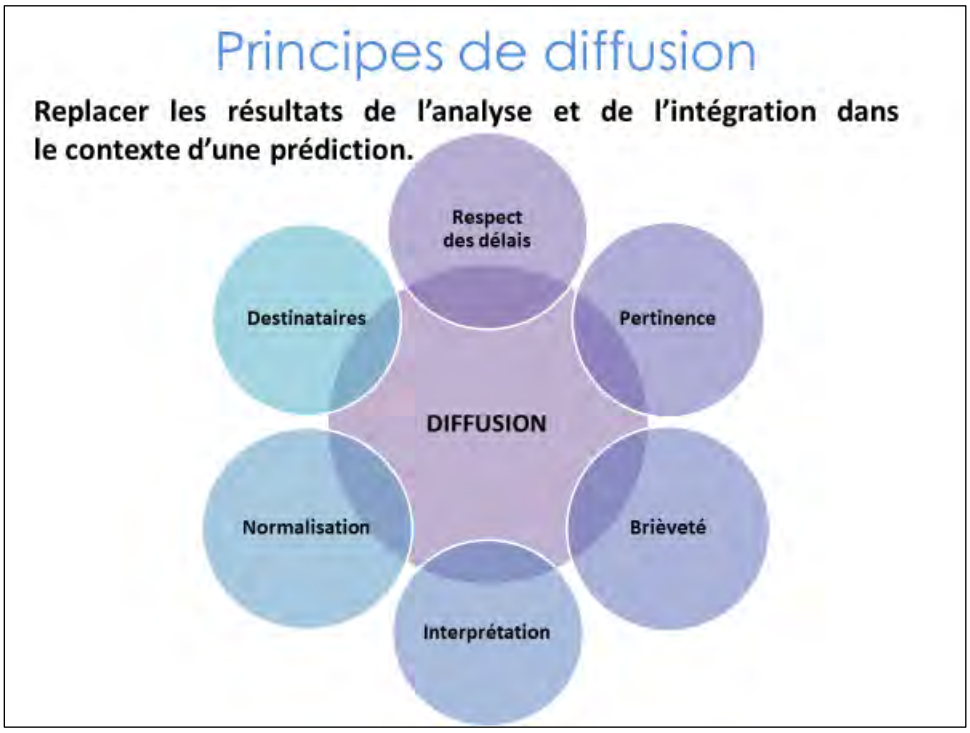

Le renseignement doit être diffusé de manière pertinente, dans le respect des délais et sous une forme normalisée. La phase finale du cycle du renseignement est la diffusion. Vos éléments d'information ont été analysés et transformés en produit de renseignement abouti. Si vous avez suivi correctement les précédentes étapes du cycle du renseignement militaire, ce produit sera pertinent et, normalement, présenté dans les délais impartis.

Cependant, ce produit sera absolument dénué de valeur s'il n'est pas diffusé, s'il n'est pas compris ou s'il n'est pas livré sans tarder. En outre, il sera inutile s'il n'est pas d'un volume et d'une qualité appropriés, et s'il n'est pas communiqué aux bonnes personnes.

Diapositive 9

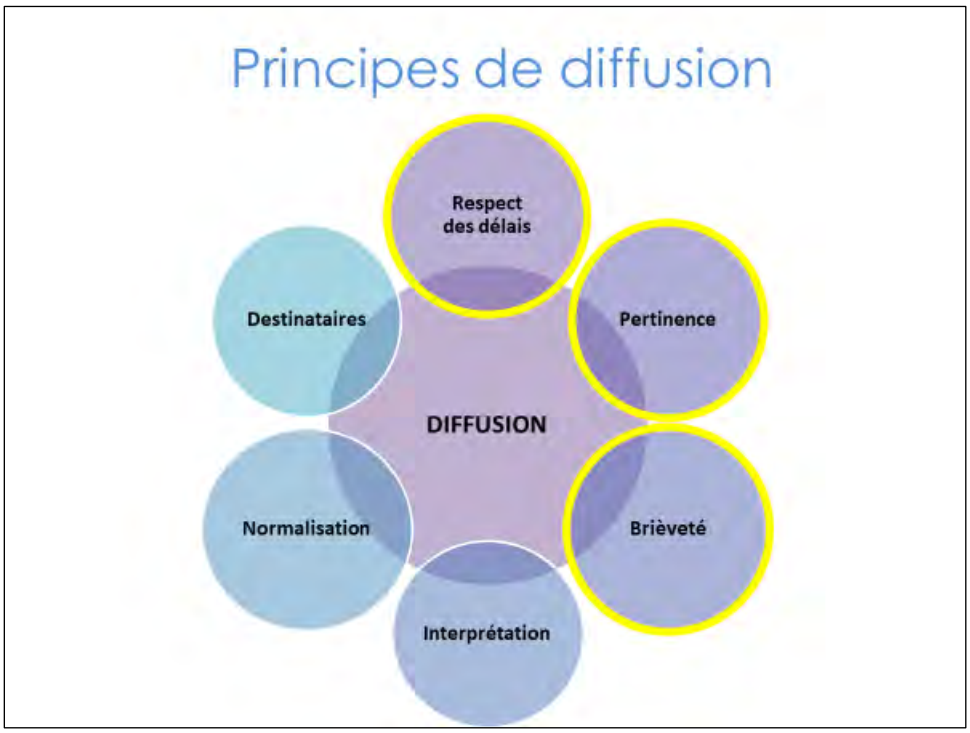

Message clé : Le renseignement doit être diffusé dans les délais impartis, présenté de façon pertinente et être bref.

Respect des délais : Les renseignements communiqués doivent l'être en temps opportun, pour que les planificateurs et les décideurs puissent agir plutôt que réagir – ce qui leur permet de conserver l'initiative. Certains moyens d'acquisition peuvent permettre d'adresser en temps réel ou presque à la cellule renseignement les éléments d'information acquis, ce qui accroît très notablement l'opportunité desdits éléments. Cette rapidité est parfois incompatible avec la qualité des services d'appui à la décision, car les apports provenant directement de moyens d'acquisition devraient être traités, collectés et évalués pour améliorer la qualité desdits services.

Pertinence : Le degré de pertinence est déterminé par les besoins et les objectifs des destinataires, tels qu'ils ont été définis pendant la phase d'orientation du cycle du renseignement. Si un élément d'information ne répond pas à une question posée dans l'IAP, il n'est peut-être pas nécessaire de le communiquer. Souvenez-vous que les commandants et les planificateurs traitent une grande quantité d'éléments d'information et ont déjà indiqué clairement dans l'IAP les éléments dont ils voudraient avoir connaissance.

Brièveté : Les comptes rendus doivent être aussi brefs que possible, mais néanmoins inclure tout ce que le destinataire a besoin de savoir. Les commandants ont rarement le temps de parcourir de longs documents ou d'écouter des exposés oraux trop détaillés. Il faut faire tout l'usage possible des calques, des annexes et des fax pour couvrir les détails additionnels. Prévoyez toujours un paragraphe « À l'essentiel » ou un résumé si vous présentez un produit long.

Diapositive 10

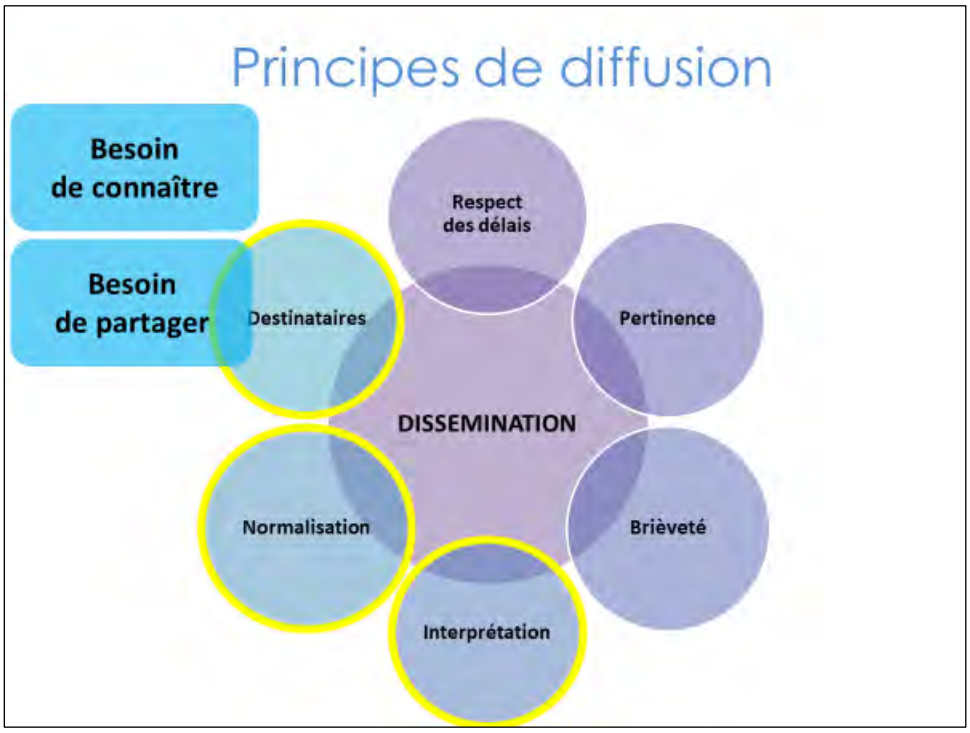

Message clé : Une fois interprétés, les renseignements devraient être normalisés et diffusés aux destinataires.

Interprétation : Chaque fois que c'est possible, tous les faits doivent être évalués correctement et leur signification doit être interprétée avant diffusion. Dans tous les comptes rendus de renseignement, qu'ils soient oraux ou écrits, il faut préserver une distinction claire entre les faits et les déductions, les hypothèses et les appréciations qui en ont été tirées. Dans les comptes rendus écrits et les exposés oraux, cette interprétation doit être formulée clairement.

Normalisation : Les comptes rendus sont compris plus rapidement s'ils se présentent sous la forme d'une séquence logique, avec des intertitres normalisés et si les mêmes expressions sont utilisées de bout en bout pour exprimer la probabilité. La forme que doivent prendre ces comptes rendus doit être précisée dans les instructions permanentes. En outre, la normalisation permet à tous les producteurs et utilisateurs de renseignements de reconnaître le produit et d'en extraire plus rapidement les éléments qui présentent le plus d'intérêt pour eux.

Destinataires : La distribution repose sur une connaissance exhaustive des besoins en renseignement émanant des unités, des planificateurs et des décideurs. Cette connaissance repose sur le plan d'acquisition d'informations (IAP) et les demandes d'information (RFI). Souvenez-vous, si un élément n'est pas pertinent pour le destinataire,

il peut semer la confusion et ajouter un degré d'ambiguïté qui peut nuire à la compréhension de l'environnement opérationnel.

L'accès aux renseignements classés secret doit être strictement limité à ceux qui ont besoin de les connaître pour exécuter les tâches qui leur sont assignées. Les renseignements peuvent être échangés entre entités des Nations Unies et entités extérieures au système conformément aux directives relatives à la mission. La source de l'information peut être protégée et les renseignements peuvent eux-mêmes être filtrés pour éviter que la source n'échange les éléments d'information avec d'autres.

Diapositive 11

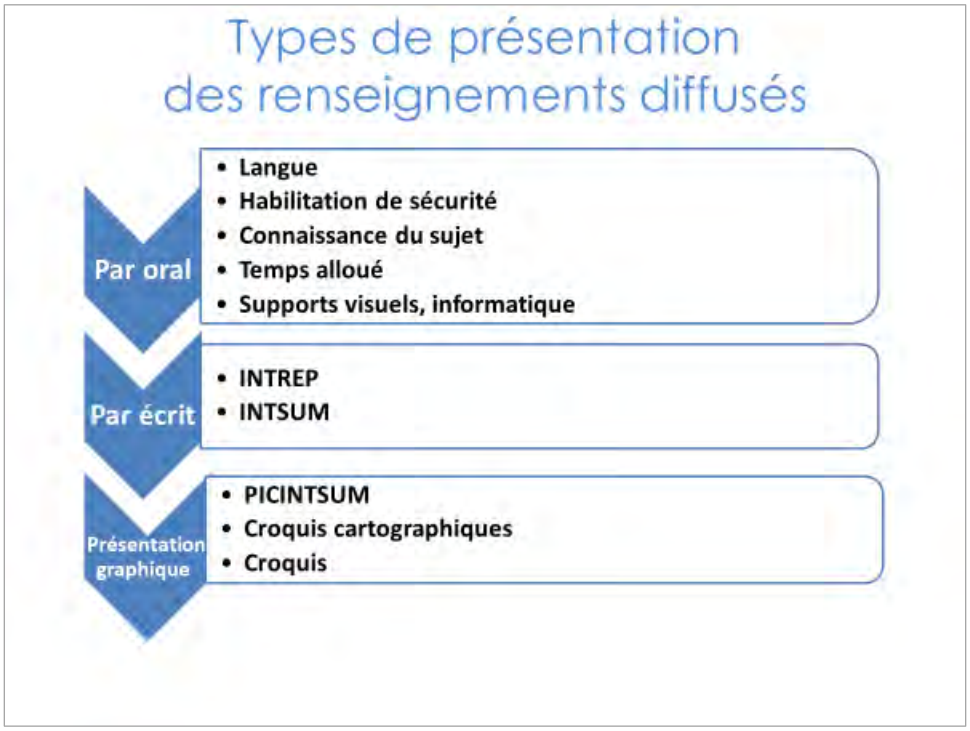

Message clé : Les renseignements peuvent faire l'objet d'une présentation orale, écrite ou graphique.

Les modalités de diffusion des renseignements dépendent d'un mouvement symétrique. D'un côté, le haut commandement adresse les renseignements aux échelons de commandement inférieurs.

De l'autre, on tire des données de diverses sources grâce à un accès électronique direct à des pages Web, à des bases de données, à des fichiers de renseignement ou à d'autres dépôts de documents (le cas échéant).
Les renseignements doivent être présentés de telle manière que le destinataire les comprend facilement et peut les utiliser immédiatement. Les renseignements peuvent être présentés de la manière suivante :

Par oral : Les comptes rendus par oral sont utiles en ce qu'ils font gagner du temps et offrent la possibilité de mettre l'accent sur certains enjeux et de donner immédiatement à la personne qui fait l'exposé des commentaires en retour et des suggestions d'orientation future. Une présentation verbale peut être organisée et appuyée par une PICINTSUM. Dans le cadre de l'élaboration d'une présentation orale, il convient de tenir compte de la langue, du degré d'habilitation de sécurité et du degré de connaissance des destinataires. Il convient également de tenir compte du temps qui vous est alloué, de l'utilisation de supports visuels et des dispositifs informatiques disponibles dans la salle où vous présenterez votre exposé.

Par écrit : La diffusion par écrit englobe le compte rendu de renseignement, la synthèse de renseignement et le compte rendu thématique. La synthèse de renseignement est diffusée à intervalles réguliers en fonction de la situation. Les données à diffuser le plus rapidement le sont au moyen d'un compte rendu de renseignement.

La diffusion de produits de renseignement peut également prendre la forme d'une présentation graphique, comme une PICINTSUM, de croquis cartographiques, de superpositions présentant des données physiques ou humaines et des éléments d'information ou encore de tableaux d'enchaînement. Souvenez-vous que dans le domaine du renseignement, il est fortement recommandé d'utiliser des représentations graphiques chaque fois que c'est possible.

En tout état de cause, gardez à l'esprit que les renseignements faisant état d'une menace de mort considérée comme imminente doivent être communiqués immédiatement. Si nécessaire, il est possible de passer sous silence ou de protéger l'identité de la source et tout élément classé secret, mais la menace de mort doit être communiquée le plus rapidement possible.

Interaction Demandez aux participants quels autres produits, qui ne sont pas cités dans la diapositive mais ont été traités pendant la formation, peuvent être diffusés et suivant quelles modalités de présentation. Les participants devraient répondre le résumé de l'appréciation « renseignement » et l'exposé de la phase 1. Ils peuvent aussi citer la demande d'information (RFI) et l'IAP.

Descriptif : Comme expliqué dans la leçon le concernant, le résumé de l'appréciation « renseignement » est une méthode qui permet de diffuser l'analyse de l'environnement opérationnel (AEO) sous une forme combinant l'écrit et des graphiques. On le met au point en utilisant le même processus logique que pour l'AEO et il se conclut par des évaluations détaillées des modes d'action envisagés pour les acteurs considérés. Le résumé de l'appréciation « renseignement » est diffusé plus facilement.

L'IAP initial est diffusé pendant les premières étapes de la mission ou une fois qu'il est achevé. Étant donné que l'IAP est un document évolutif et qu'il devrait être géré à tous les niveaux (mission, force, secteur et unité), de nouveaux besoins en renseignement (IR), besoins en renseignement spécial (SIR) et éléments d'information essentiels (EEI) peuvent être diffusés dans le cadre des annexes relatives au renseignement des ordres fragmentaires, des ordres préparatoires et d'autres documents. En outre, comme expliqué dans la leçon relative à l'acquisition, la liste d'acquisition d'informations devrait être distribuée aux unités subordonnées. Il s'agit d'une combinaison des éléments essentiels d'information (EEI), des demandes d'information (RFI) et des indicateurs et avertissements (I&W), qui sont devenus besoins en renseignement (IR) dans le processus d'acquisition et qui ont été hiérarchisés en conséquence.

Diapositive 12

Message clé : Éviter l'ambiguïté et distinguer les faits des évaluations dans le cadre de la diffusion des renseignements.

Les exposés et les comptes rendus écrits doivent être caractérisés par la clarté et la brièveté. Les renseignements doivent être présentés sans ambiguïté – les faits doivent y être nettement distingués des évaluations.

L'auteur doit s'assurer qu'il a mené sa réflexion à son terme avant toute communication par oral ou par écrit. Toujours répéter avant de présenter une communication. Les exposés comme les comptes rendus doivent obéir à des règles formelles normalisées et suivre une séquence de diapositives. Les supports visuels, cartes, dessins et diagrammes rendent plus efficaces les exposés verbaux et apportent des précisions. La concision et la précision sont les clés d'une diffusion efficace des renseignements. Une bonne présentation – verbale ou écrite – est celle qui contient le plus d'informations, communiquées avec le moins de mots possibles.

En outre, la diffusion des renseignements est plus claire quand on emploie une présentation normalisée connue. Vérifiez toujours que les éléments dont vous rendez compte sont placés au bon endroit dans la présentation. Normalement, les personnes qui ont autorité pour faire diffuser un rapport procèderont à une vérification finale de sa qualité avant distribution.

☞ ***Notes à l'intention du formateur*** *: Si possible, appuyez-vous sur des exemples issus de votre expérience en tant que spécialiste du renseignement pour démontrer expliquer comment présenter clairement des produits de renseignement.*

Diapositive 13

Message clé : Toujours employer la présentation normalisée utilisée par l'ONU dans les cellules renseignement.

L'ONU a recours à des présentations normalisées des comptes rendus, à des fins d'interopérabilité multinationale.

Ci-après figurent quelques exemples de formes de présentation :

Le Compte rendu de renseignement ou INTREP : L'INTREP fera l'objet d'une leçon ultérieure. En bref, il s'agit d'une façon de communiquer des renseignements d'importance immédiate dont la divulgation ne peut attendre celle des produits publiés périodiquement.

La synthèse de renseignement ou INTSUM : L'INTSUM fera l'objet d'une leçon ultérieure. En bref, il s'agit d'une compilation des renseignements à communiquer reçus pendant une période définie. Cette synthèse peut être écrite ou présentée sous forme de représentations graphiques, appelées PICINTSUM.

Les rapports thématiques : Les rapports thématiques sont élaborés selon que de besoin, souvent en réponse à une demande d'information (RFI). Ils sont toujours utiles pour expliquer plus en profondeur un sujet particulier et s'appuient sur tous les renseignements obtenus jusqu'au moment de sa parution.

Diapositive 14

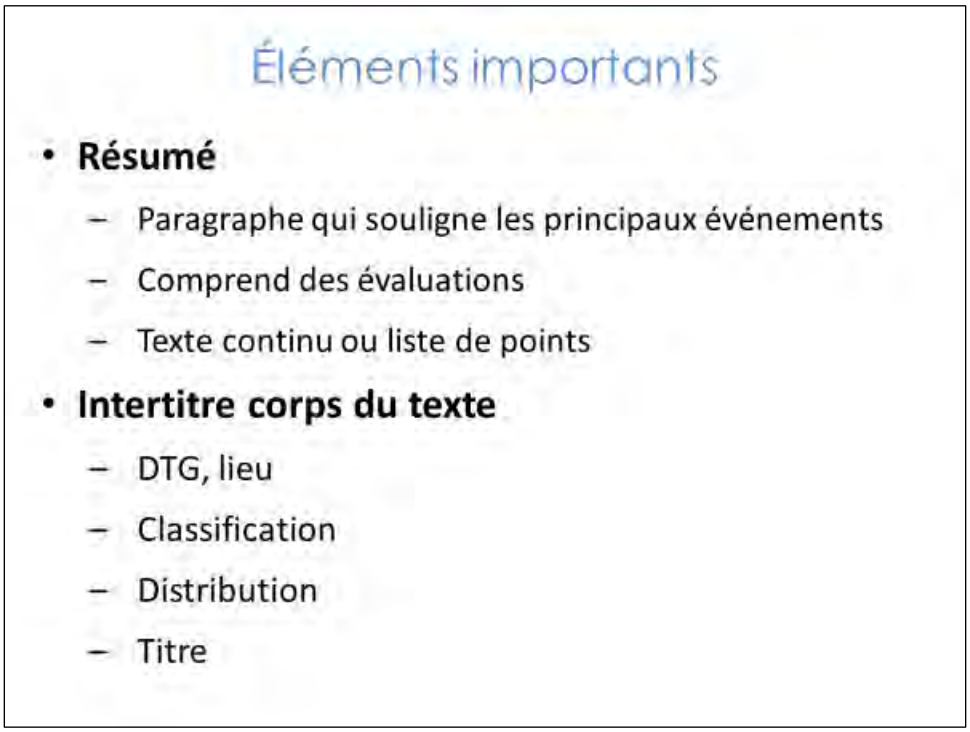

Message clé : Les points suivants devraient être pris en considération dans le cadre de l'élaboration de tous les produits à diffuser.

Pour respecter le principe de brièveté, un résumé peut être nécessaire. Le résumé est un paragraphe condensé dans lequel sont mis en avant les principaux événements ou thèmes à faire connaître, y compris les principales appréciations déductives et prévisionnelles. Le résumé devrait se présenter sous la forme d'un texte continu ou d'une liste de points pour fournir au client un résumé concis des faits qui ont eu lieu, de la raison de leur survenue et des événements qui se produiront.

Les points essentiels factuels sont issus des éléments d'information recueillis et comprennent généralement le Groupe date-heure (DTG), le lieu, et les faits survenus.

Le degré de protection accordé au document devrait être conforme à la règlementation de l'ONU et aux instructions permanentes de la mission.

La distribution aura lieu conformément au plan d'appui renseignement, aux instructions permanentes et aux principes de « besoin de connaître » et de « besoin de partager ».

Si besoin, un titre devrait résumer les principaux sujets ou questions examinés dans le document.

Diapositive 15

Éléments importants

- **Situation**
  - Présentez brièvement les faits survenus
  - Communiquez uniquement les éléments d'information pertinents
  - Prenez en considération le bagage du destinataire – incorporez de plus amples renseignements (notes de bas de page, annexe) si nécessaire
  - Structurez les faits de manière logique (temps, lieu, acteur)
  - Information d'intérêt – sources qui n'ont pas été évaluées ou confirmées
- **Observations**
  - Factuelles et expliquent le contexte
  - Sont en lien avec des événements en cours ou des tactiques, techniques et procédures ou peuvent apporter un appui
  - Fin des observations

La présentation de la situation doit comprendre les faits essentiels de la situation et les éléments d'information contextuels nécessaires. En priorité, présentez brièvement les faits en lien avec le principal sujet visé. Prenez en considération le bagage du public, ce qu'il sait ou comprend déjà à propos de la situation ou du sujet examiné.

Insérez des références sous forme de note de bas de page ou d'annexe pour que le client puisse aller chercher directement de plus amples renseignements. Les faits devraient être présentés selon une structure logique, qui peut être une chronologie, ou regroupés par zone ou secteurs ou par acteur pertinent. Vérifiez que votre document est exempt d'incohérence et qu'il est compréhensible.

Les renseignements d'intérêt qui sont extraits de faits qui ne sont pas évalués ou qui émanent de sources qui ne sont pas confirmées seront diffusés, mais il est nécessaire de bien faire état de leur nature. Même si les renseignements ne sont pas confirmés, ils peuvent attirer l'attention des dirigeants et des planificateurs sur un changement de tendances ou de tactiques, de techniques et de procédures, par exemple. Le formateur devrait donner des exemples.

Formulez des observations quant aux répercussions de la situation et établissez des liens. Cette section peut autrement fournir de plus amples renseignements sur la situation ou contribuer à expliquer en profondeur certaines des questions particulières soulevées.

Une observation doit être factuelle et expliquer le contexte, y compris, par exemple, des renseignements communiqués précédemment, vos connaissances, des données ou des documents de référence.

Une mention écrite devrait figurer à la fin de la section relative aux observations, à des fins de clarté pour les destinataires.

Diapositive 16

Éléments importants

- **Appréciation**
  - Une évaluation des faits survenus pour expliquer pourquoi ils se reproduiront ou s'il est probable qu'ils se reproduisent compte tenu de votre analyse des renseignements dont vous disposez.
  - Déductive – Que vient-il de se produire et pourquoi ?
  - Prévisionnelle – Que se produira-t-il à l'avenir ?
  - Comprend l'évaluation de la probabilité (outil de mesure de l'incertitude).
  - Renseignements manquants
  - **Fin de l'évaluation**

Déclaration qualitative	Fourchette de probabilité associée
Possibilité lointaine/hautement improbable	Moins de 10 %
Improbable ou peu probable	15 % à 20 %
Possibilité réaliste	25 % à 50 %
Probable	55 % à 70 %
Hautement probable	75 % à 95 %
Presque certain	Plus de 90 %

Une évaluation des faits survenus pour expliquer pourquoi ils se reproduiront ou s'il est probable qu'ils se reproduisent compte tenu de votre analyse des renseignements dont vous disposez.

Cette évaluation devrait comprendre des appréciations déductives et des appréciations prévisionnelles. Déductives – Que vient-il de se passer et pourquoi ? Prévisionnelle – Que se produira-t-il à l'avenir ? L'évaluation comprend une appréciation de la probabilité (outil de mesure de l'incertitude), généralement insérée à la fin du document.

L'appréciation devrait aussi faire savoir au commandant ou au public quels renseignements font encore défaut. Ainsi, le cycle se remettra en marche et génèrera de nouveaux besoins en information.
Le formateur peut donner des exemples (par exemple « Pour l'instant, aucun groupe n'a revendiqué l'attaque. Cependant, elle correspond aux tactiques, aux techniques et aux procédures connues d'Al-Shabaab… » ou « Le nombre de personnes déplacées n'est pas confirmé pour l'heure, cependant, compte tenu de l'ampleur du combat il est probable qu'il soit important… »).

Le discours employé devrait traduire le caractère prévisionnel de l'appréciation, laquelle devrait inclure une estimation de sa probabilité. L'outil de mesure de l'incertitude aide le public à mieux comprendre le degré de confiance à accorder à chacune des parties de votre appréciation. Il ressort des meilleures pratiques que l'inclusion de l'outil de

mesure de l'incertitude améliore la compréhension des commandants. Un résumé des degrés de menace, que nous avons vus dans la leçon relative à l'évaluation des acteurs, peut également être employé dans les évaluations des menaces.

Diapositive 17

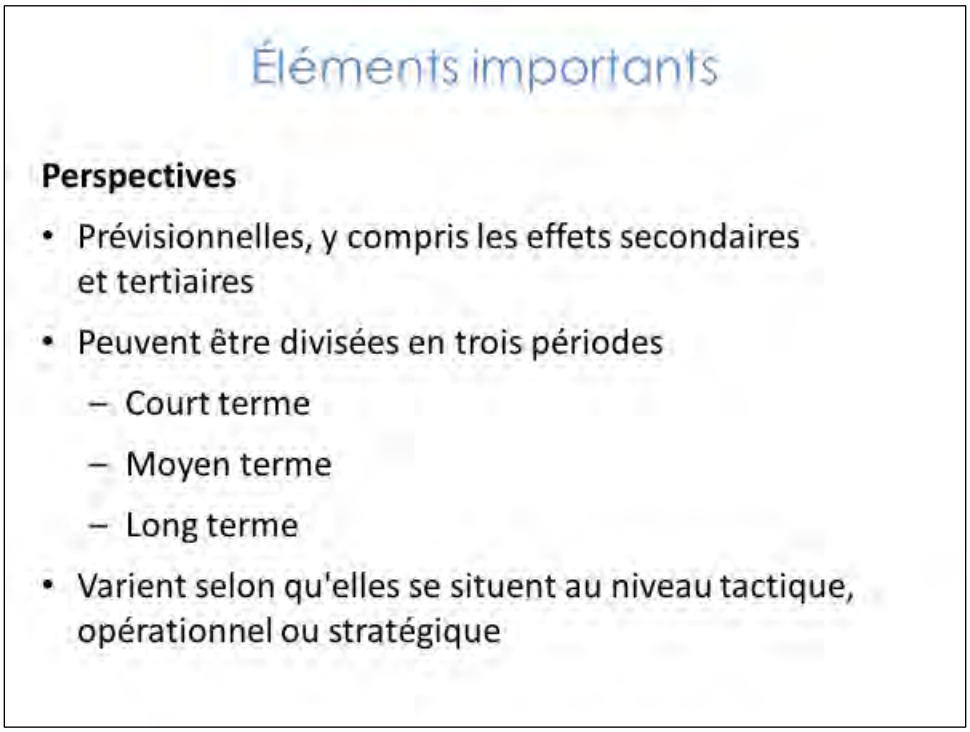

Les perspectives résultent d'une analyse prévisionnelle d'une situation envisagée dans une période future donnée. On peut inclure des perspectives dans la partie appréciation d'un produit de renseignement. L'appréciation est prévisionnelle ; elle consiste à examiner un moment futur et, éventuellement, à prédire des effets secondaires ou tertiaires.

Interaction Présentez la situation suivante et demandez quels en sont les effets secondaires et tertiaires :

Situation – Un agriculteur, au motif que ses récoltes ont été détruites par du bétail appartenant à des Peuls, a tué un berger peul. Observations : Pendant la saison de la transhumance, on assiste généralement à une aggravation des violences ethniques auxquelles sont mêlées des milices d'autodéfense et des Peuls armés.

Vous devriez obtenir diverses réponses Secondaires : Actes de représailles à l'encontre des agriculteurs, destruction de récoltes. Tertiaires : Peuls ou bétail enlevés ou tués, reprise des affrontements ethniques.

Les perspectives peuvent être divisées en trois périodes. Ces périodes varieront selon qu'elles se situent au niveau tactique, opérationnel ou stratégique.
Exemple tactique :

Court terme – Menaces immédiates, concernent généralement les prochaines 24 heures/période considérée.
Moyen terme – Porte généralement sur les prochaines 24 à 96 heures.
Long terme – Tour d'horizon prospectif, au-delà de 96 heures.

Au niveau stratégique, ces périodes peuvent varier, allant de quelques mois pour le court terme à quelques années pour le long terme.

Diapositive 18

Exemple

Rassemblements pro-LEMON sur le site de protection des civils de WINFORNIA.
Situation Le 18 avril 2019, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont manifesté dans le calme sur le site de protection des civils de WINFORNIA (GR12345678) pour célébrer la levée de l'assignation à résidence de John LEMON.

Observation S2. Étant donné la répartition ethnique du site de protection des civils de WINFORNIA (80% RONDA et 20 % TUTU), l'appui apporté à M. LEMON n'a rien d'étonnant. Ces types de manifestations s'inscrivent dans le droit fil de la tendance actuelle, et ont été observés précédemment sur les sites de protection des civils de JUBAR (GR14567890) et de DUKA (GR16456457). **Fin des observations.**

Appréciation S2. Il est probable que M. LEMON prenne confiance au vu des manifestations et profite de la plus grande liberté de mouvement qui lui est accordée, tant physiquement que politiquement, ce qui augmentera son crédit auprès des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il est fort probable que ces manifestations se reproduiront au cours des prochaines 72 à 96 heures, même si la MINUGAR les décourage. Il est improbable que ces manifestations deviennent violentes, car les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays souhaitent obtenir une assistance continue de la part de la MINUGAR.
Fin de l'appréciation.

Interaction : Dans le cadre de cette interaction, demandez aux participants de lire le rapport et, en groupe, de souligner les principaux points traités.

Situation – Bref rapport des faits.

Observations – Explication du contexte ethnique et renvoi aux précédentes observations de faits analogues.

Appréciation – Probabilité selon chaque idée/déduction particulière, pas générale. Prévisionnelle pour une période particulière.

Effets secondaires – Confiance affermie, poursuite des manifestations.

Quelles conclusions en tirer ? Comment cette situation cadre avec l'ONU ?

Appréciation logique explicative, tout d'abord à propos de la poursuite possible des manifestations, ensuite au sujet du recours à la violence pendant ces rassemblements.

Les participants peuvent être interrogés quant à la nécessité d'un résumé ; ils devraient répondre qu'un tel résumé n'est pas nécessaire car l'appréciation est claire et concise.

Diapositive 19

Activité d'apprentissage – Regard critique sur un INTSUM

Degré de protection : CONFIDENTIEL ONU		**Priorité :** IMMÉDIAT
OBJ :	**SYNTHÈSE DE RENSEIGNEMENT DES NATIONS UNIES 001/01 DU 23 1200A NOV 19 AU 24 1700A NOV 19**	
1	POINTS SAILLANTS	Le 22 novembre 2019, le Chef des services de sécurité des Nations Unies a indiqué qu'une base des Nations Unies et des patrouilles ont fait l'objet d'une surveillance manifeste à NICADIA. Une source relativement bonne a fait savoir le 22 novembre 2019 que le FUNE rémunérait des gens pour surveiller le point de passage de la frontière au nord-est de DAFARI. Le 23 novembre 2019, des sources ouvertes très fiables ont fait savoir que trois civils, arrivés récemment à WALESI depuis le NORTHLAND, étaient très malades. Le 24 novembre 2019, le FMIE est soupçonné d'avoir lancé une campagne médiatique contre la MINUGAR.
2	ACTEURS PORTEURS DE MENACE	Rien d'important à signaler
3	PROTECTION DE LA FORCE	Rien d'important à signaler
4	OPPOSITION À L'ACCORD DE CESSATION DES HOSTILITÉS	Rien d'important à signaler
5	DIVERS	Rien d'important à signaler
6	SITUATION POLITIQUE	Rien d'important à signaler
7	ÉVÉNEMENTS À VENIR	Campagne électorale
8	APPRÉCIATION	Dans l'ensemble, rien n'a vraiment changé dans la zone d'opérations. L'officier G2 pour le secteur estime que les rapports relatifs à la surveillance sont alarmistes, car plusieurs patrouilles récentes ont dû avoir été photographiées car elles sont une nouveauté dans la zone. L'officier G2 pour le secteur pense que le FUNE contrôle probablement la frontière, mais nous n'en sommes pas sûrs à 100%. Cela étant, cela semblerait logique, car le FUNE a en effet besoin d'argent. L'officier G2 pour le secteur suggère donc que le rapport se situe probablement au niveau A1, éventuellement au niveau A2. Le journal dispose d'excellentes sources à WALESI, par conséquent il est probable que trois civils malades soient arrivés du NORTHLAND. Cela signifie peut-être qu'une flambée de maladie a lieu dans le NORTHLAND. Les hôpitaux à WALESI sont plutôt bons. Le moment est peut-être venu de procéder à un projet à effet rapide, pour aider. L'officier G2 du secteur a confirmé qu'une campagne avait lieu contre la MINUGAR. Bon nombre de comptes Twitter, certains ayant été géolocalisés dans le Nord-Est et le Sud-Est, ont « aimé » l'histoire. L'officier pense donc que cet élément est vrai. Il est réaliste de penser que cela signifie que la Force doit avoir pleinement conscience des éventuelles menaces qui planent sur les patrouilles, et qui émanent probablement d'éléments armés.
ORIGINE : U2/Mission XX des Nations Unies **Responsable approbateur : RU Joking.**		

Interaction. Demandez aux participants de lire l'INTSUM suivante (fournissez une copie papier). Ensuite, échangez à ce sujet pendant cinq minutes.

Demandez aux participants de formuler des observations pour indiquer à quels endroits ce rapport ne respecte pas les principes de la diffusion. Durée : Environ 15 minutes.

Résultat escompté :
Les participants devraient être en mesure de déterminer en quoi un rapport s'écarte des principes de la diffusion, afin de pouvoir se corriger eux-mêmes quand ils établiront des produits de renseignement.

Diapositive 20

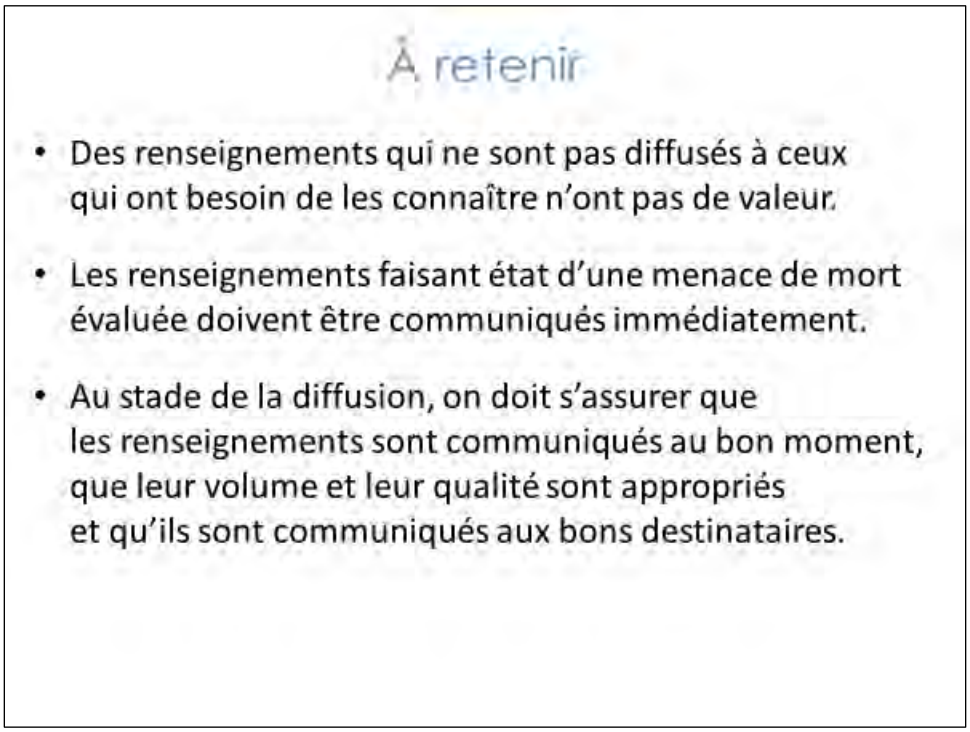

Résumé

Souvenez-vous de ce qui suit :

- Des renseignements qui ne sont pas diffusés à ceux qui ont besoin de les connaître n'ont pas de valeur ;
- Les renseignements faisant état d'une menace de mort évaluée doivent être communiqués immédiatement ;
- Au stade de la diffusion, on doit s'assurer que les renseignements sont communiqués au bon moment, que leur volume et leur qualité sont appropriés et qu'ils sont communiqués aux bons destinataires.

Leçon 3.4b

Diffusion – INTREP

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Dans la présente leçon, nous vous donnerons un aperçu de l'INTREP utilisé à des fins de diffusion du renseignement militaire.

Diapositive 2

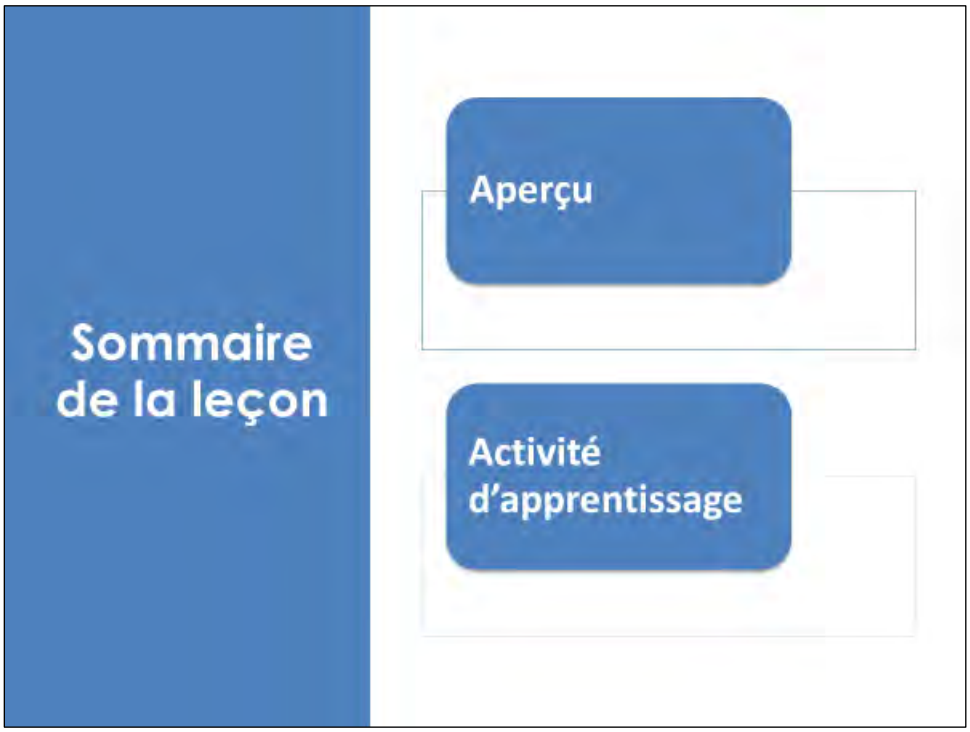

Voici le sommaire de la leçon. La leçon vous donnera un aperçu de ce qu'est un INTREP dans le cadre de l'ONU. Ce type de compte rendu contient les éléments caractéristiques de la plupart des produits militaires nationaux équivalents. Une brève activité d'apprentissage aura lieu pour permettre aux groupes de créer un INTREP compte tenu des renseignements fournis.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer pourquoi un INTREP peut être adressé sans considération aucune pour une échéance spécifique
- Décrire la forme de l'INTREP
- Décrire la teneur du compte rendu et déterminer comment il contribue à illustrer les renseignements

Voici les objectifs d'apprentissage fixés pour cette leçon. À l'issue de cette leçon, vous devriez pouvoir atteindre ces objectifs.

Diapositive 4

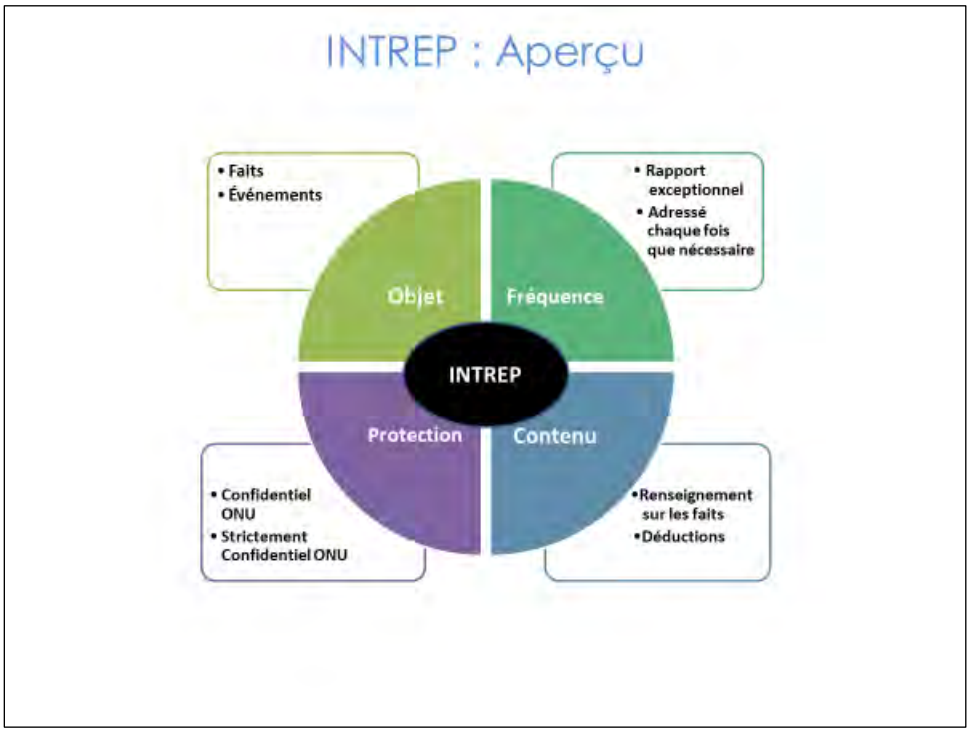

Message clé : L'INTREP compte parmi les produits essentiels du personnel chargé du renseignement à l'appui des opérations en cours.

Un compte rendu de renseignement, généralement appelé INTREP, est un document dont tous les niveaux de commandement peuvent être à l'origine ; il ne s'agit pas d'un type de compte rendu régulier. Il est adressé chaque fois que nécessaire.

L'INTREP est employé pour faire connaître les éléments d'information essentiels du renseignement. Il apporte des renseignements opportuns concernant des faits ou événements susceptibles de peser sur les opérations en cours ou sur le point d'être déclenchées.

Un compte rendu de renseignement peut être adressé sans considération aucune pour une échéance spécifique, chaque fois que les renseignements qu'il contient sont considérés comme susceptibles d'exiger une attention immédiate de la part du commandant qui en est destinataire ou de son personnel.

Un INTREP est communiqué dès que possible après que les faits ou l'événement sur lequel il porte ont eu lieu, compte tenu du temps nécessaire pour traiter les renseignements correctement. Il peut se révéler plutôt ardu de trouver un équilibre entre la qualité du rapport et la nécessité de communiquer d'urgence les renseignements.

L'INTREP doit inclure tout élément d'information pertinent compte tenu des besoins en information ou en renseignement du commandant auquel il est destiné. Il doit contenir l'évaluation, par l'analyste à l'origine du produit, du degré d'importance du renseignement. Le degré de protection dont fait l'objet un compte rendu de renseignement est fonction de son contenu : CONFIDENTIEL ONU ou STRICTEMENT CONFIDENTIEL ONU.

Diapositive 5

Modèle d'INTREP

Degré de protection : CONFIDENTIEL ONU		**Priorité :** IMMÉDIAT
OBJ :	**COMPTE RENDU DE RENSEIGNEMENT 001/00 241200 C DÉC 17**	
1	**DÉTAILS**	• Qui • Quoi • Où • Quand • Pourquoi/Comment • Plan d'action ou réponse de l'auteur du compte rendu
2	**OBSERVATION**	Incidence probable de l'incident ou de l'événement selon les membres du personnel chargés du renseignement
ORIGINE : U2/Mission XX des Nations Unies **Responsable approbateur :**		

Message clé : L'INTREP est publié conformément à des règles formelles fixes de sorte à être reconnaissable et compréhensible. Il est possible que toutes les cases ne soient pas remplies, en particulier si les éléments d'information fournis ne répondent pas à toutes les questions qui figurent dans l'encadré « DÉTAILS ».

Le compte rendu doit au minimum comprendre les éléments suivants :

1. DÉTAILS (Le « Compte-rendu amélioré dont la qualité est assurée »)

Dans cette partie, vous analysez le compte rendu des faits pour donner la meilleure description possible des événements. Souvenez-vous que le compte rendu des faits repose très fréquemment sur la perception ou l'avis subjectif qu'a une personne des événements. Si les délais le permettent, il convient de s'employer à obtenir davantage de renseignements et de précisions de la part des auteurs avant de publier l'INTREP.

La diapositive contient un exemple d'agencement de ces questions dans une présentation d'INTREP. Vous pouvez voir que cette présentation contient une case consacrée au degré de protection et une autre à la priorité. Ces cases importent pour des raisons de procédure et des motifs opérationnels. Par exemple, la priorité permet à l'émetteur du compte rendu de savoir où ce document devrait être placé dans la liste des documents à transmettre, compte tenu de la rapidité avec laquelle les renseignements doivent être communiqués. Ce dernier élément peut être essentiel dans le cadre de l'élaboration de notre réponse.

La case « Détails » contient les réponses aux questions « Quoi », « Où », « Quand », « Pourquoi/Comment » et « Plan d'action ou réponse de l'auteur du compte rendu ».

Qui : Quels acteurs ont participé, nom des personnes, groupes, et factions qui sont associés à l'INTREP.

Quoi : Que s'est-il passé et dans quel ordre. Dessinez un axe chronologique pour classer les événements en fonction de la date de leur survenue.

Où : Le(s) lieu(x) où les faits se sont produits ; utilisez des références cartographiques, si disponibles, et donnez au moins le(s) nom(s) du ou des lieu(x).

Quand : DTG des faits, précisez si possible quand les faits ont débuté et quand il se sont achevés.

Pourquoi/Comment : Rendez compte des éléments qui ont encouragé ou déclenché les faits et quel objectif final l'auteur des faits entendait atteindre.

Plan d'action ou réponse de l'auteur du compte rendu : Quelles mesures les forces ont prises en réponse aux faits, quelles initiatives ont débuté et sont peut-être encore en cours ?

2. OBSERVATION :

Dans la case observation, placez toutes les déductions pertinentes qui ont été faites dans le temps imparti, ou tous les éléments contextuels d'intérêt (précédente communication le cas échéant ou tactiques, techniques et procédures connues).

Généralement, faute de temps, les INTREP sont publiés sans appréciation, mais si vous disposez d'une analyse de modes d'action, vous pouvez vous y référer ; par exemple : « Ces renseignements/faits sont compatibles avec le fait que l'acteur suit le mode d'action le plus probable ».

3. ORIGINE :

La case « Origine/Responsable approbateur » est essentielle, car les informations qu'elle contient permettent au destinataire de poser des questions de suivi et de donner des commentaires en retour concernant l'INTREP.

☞ ***Note à l'intention du formateur*** *: Le modèle est un guide. Vous pouvez vous en écarter de façon à pouvoir répondre aux besoins du commandant.*

Diapositive 6

À retenir

- L'INTREP est un rapport *exceptionnel* adressé chaque fois que nécessaire.
- L'INTREP vise à éclaircir les faits / événements actuels, quand les renseignements doivent être communiqués avant la publication de l'INTSUM (prochaine leçon).
- L'INTREP devrait contenir l'évaluation, par l'analyste à l'origine du produit, du degré d'importance et de pertinence du renseignement.

Résumé

Souvenez-vous :

- L'INTREP est un rapport exceptionnel adressé chaque fois que nécessaire.
- Les INTREP qui concernent des faits ou événements qui, selon les appréciations, pèsent sur les opérations en cours ou sur le point d'être déclenchées, doivent être publiés immédiatement.
- L'INTREP devrait contenir l'évaluation, par l'analyste à l'origine du produit, du degré d'importance du renseignement.

Activité d'apprentissage

Diapositive 7

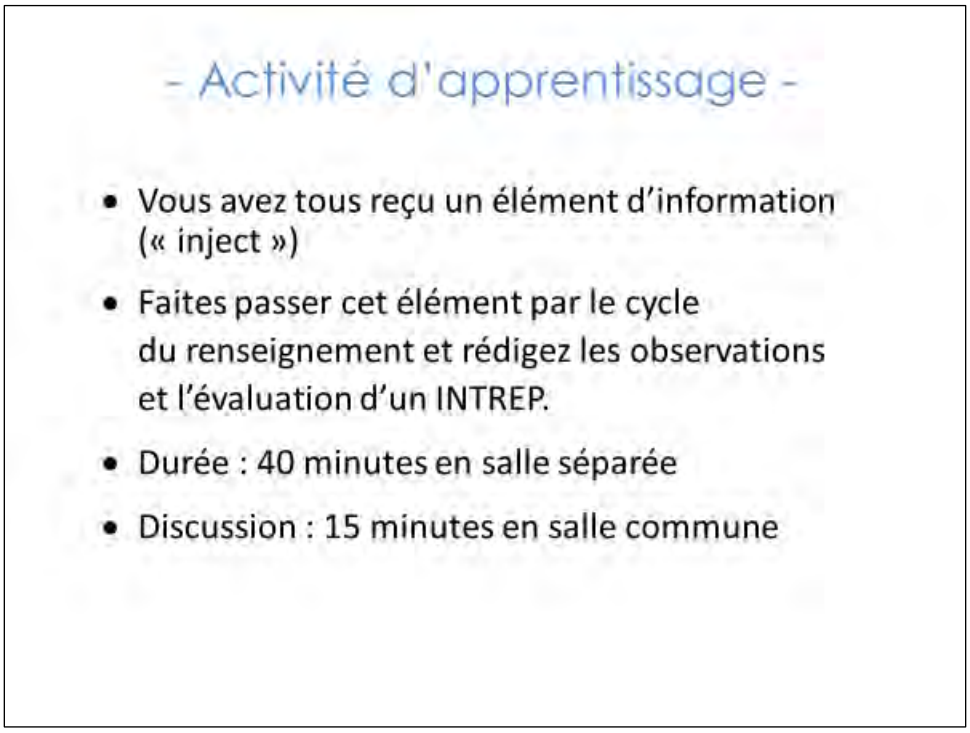

Tâche :
Élaborer un INTREP compte tenu de l'élément d'information (« inject ») communiqué au groupe.

Ressources :
Un ordinateur contenant un modèle d'INTREP vierge (.doc-file) ; un bloc de papier sur chevalet, à titre additionnel.

Durée approximative :
55 minutes

Activité d'apprentissage :
L'activité a lieu en deux temps :

- 40 minutes : Chaque participant travaille individuellement pour élaborer les observations et l'évaluation d'un INTREP compte tenu de l'élément d'information reçu par son groupe, en mettant l'accent sur les parties relatives aux observations et à l'appréciation.

- 20 minutes : Les participants communiquent leur INTREP au groupe de discussion.

Les participants recevront le document 3 BATT INTREP 296/18, au format papier et numérique.

Résultat escompté :

Les participants doivent établir un INTREP contenant les réponses aux cinq questions de la case « Détails », y compris une brève appréciation (optionnelle).

Leçon 3.4c

Diffusion – INTSUM

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Dans la présente leçon, nous vous donnerons un aperçu des INTSUM utilisées à des fins de diffusion du renseignement militaire.

Diapositive 2

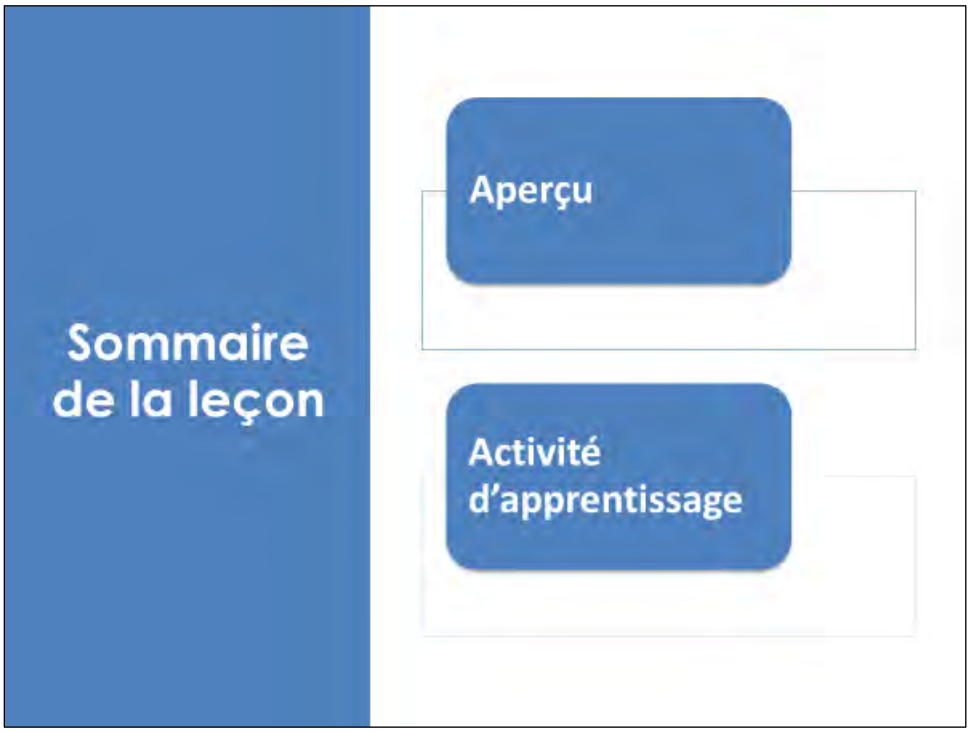

Voici le sommaire de la leçon. Dans la présente leçon, nous vous initierons à l'INTSUM, qui est un produit essentiel d'une unité de renseignement, et nous vous en donnerons un aperçu. Nous procéderons à une brève activité d'apprentissage, dans le cadre de laquelle les éléments d'information publiés sous la forme d'INTREP seront intégrés à une INTSUM.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer que l'INTSUM est un document périodique axé sur les besoins prioritaires du commandant en renseignement
- Décrire la présentation d'une INTSUM
- Décrire la teneur d'une INTSUM

Voici les objectifs d'apprentissage fixés pour la présente leçon. À l'issue de cette leçon, vous devriez pouvoir atteindre ces objectifs.

Diapositive 4

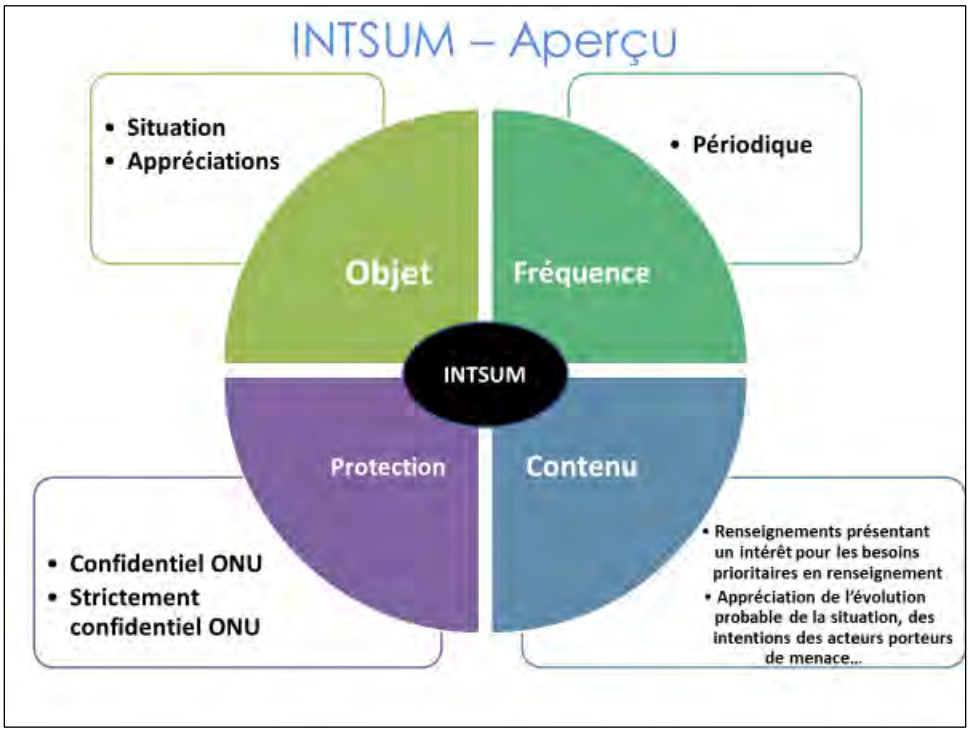

Message clé : Principal produit d'une unité de renseignement, l'INTSUM permettra de conserver une compréhension commune à tous les niveaux de commandement. Il s'agit très souvent du seul produit qui sera lu régulièrement par ceux qui ont besoin de se tenir informés de la situation ou qui le souhaitent.

Une synthèse de renseignement, dont l'acronyme est INTSUM, est une synthèse de renseignement périodique qui dresse un bilan de la situation du moment dans la zone de responsabilité de renseignement du commandant. Elle est conçue pour actualiser les appréciations de renseignement les plus récentes et mettre en relief les faits saillants relevés pendant la période considérée. La période examinée est généralement de 24 heures, mais il existe aussi des INTSUM hebdomadaires et mensuelles. Plus la période examinée est étendue, plus les perspectives et l'appréciation prévisionnelle devraient être longues.

La durée de la période de prévision dépend de plusieurs facteurs, tels que la situation tactique, la précision avec laquelle il est possible d'établir des prévisions et l'horizon temporelle de l'opération. L'INTSUM est distribuée à tous ceux dont les responsabilités et les intérêts sont en rapport avec son contenu. Rappelez-vous le principe du « besoin de partager » !

Une INTSUM peut être présentée selon différentes modalités, à savoir par écrit, par oral ou à la fois par écrit et par oral. Dans la présente leçon, nous mettrons l'accent sur la forme écrite, et particulièrement sur les éléments qu'elle contient.

Une INTSUM doit inclure tout élément d'information pertinent compte tenu des besoins en renseignement du commandant auquel elle est destinée. Elle doit inclure une appréciation de l'évolution probable de la situation ou des intentions des acteurs porteurs de menace.

Le degré de protection dont une synthèse de renseignement fait l'objet est fonction de son contenu : CONFIDENTIEL ONU ou STRICTEMENT CONFIDENTIEL ONU.

Diapositive 5

Modèle d'INTSUM

Degré de protection : CONFIDENTIEL ONU		**Priorité :** IMMÉDIAT
OBJ.	**UN INTSUM 001/00 DU** 241200A DÉC. 17 **AU** 281200A DÉC. 17	
1	POINTS SAILLANTS	
2	ACTEURS PORTEURS DE MENACE	
3	PROTECTION DE LA FORCE	
4	OPPOSITION À L'ACCORD DE CESSATION DES HOSTILITÉS	
5	DIVERS	
6	SITUATION POLITIQUE	
7	ÉVÉNEMENTS À VENIR	
8	APPRÉCIATION	
ORIGINE : U2/Mission XX des Nations Unies. **Responsable approbateur :**		

Message clé : Une INTSUM doit contenir plusieurs éléments. Ces éléments sont incorporés dans un souci de qualité, de cohérence et de traçabilité et visent à permettre d'établir les responsabilités.

Un modèle d'INTSUM, tel qu'il figure dans le Manuel du renseignement militaire, est présenté dans la diapositive, mais il existe plusieurs modèles employés par les différentes missions. L'INTSUM couvre une période généralement déterminée par l'unité de renseignement en coordination avec le chef d'état-major/le commandant. Les principes fondamentaux de la rédaction d'une INTSUM sont les suivants :

À l'essentiel : Un bref résumé de la situation et une appréciation/des perspectives de haut niveau – il s'agit de regrouper les points d'information donnés dans les paragraphes suivants. Cette partie peut être écrite ou présentée sous forme de représentations graphiques/de cartes, ou associer ces deux modalités.

Points d'information avec observations et appréciations : Dans cette partie figurent les renseignements reçus pendant la période considérée, qui sont souvent issus d'INTREP ou de comptes rendus de faits. La valeur ajoutée devrait résider dans les éléments suivants :

- Contextualiser les éléments d'information (OBSERVATIONS) ;
- Faire des appréciations/prévisions fondées sur les renseignements (APPRÉCIATIONS).

Les éléments d'information peuvent être organisés de différentes manières :

- Par sujet (comme montré dans le modèle) ;
- Par lieu (généralement en fonction des frontières de l'unité/du secteur) ;
- Par acteur porteur de menace ;
- Selon l'IAP.

L'essentiel est que les renseignements soient organisés d'une façon utile et accessible pour le « client » (commandants et planificateurs à tous les niveaux). Le plus fréquemment, les INTSUM sont organisées en fonction de zones de responsabilité (bataillon ou secteur). Ainsi, les commandants à tous les niveaux peuvent extraire rapidement des INTSUM les renseignements qui présentent un intérêt particulier pour eux.

☞ **Note à l'intention du formateur** : Le modèle est un guide. Vous pouvez vous en écarter de façon à pouvoir répondre aux besoins du commandant.

Diapositive 6

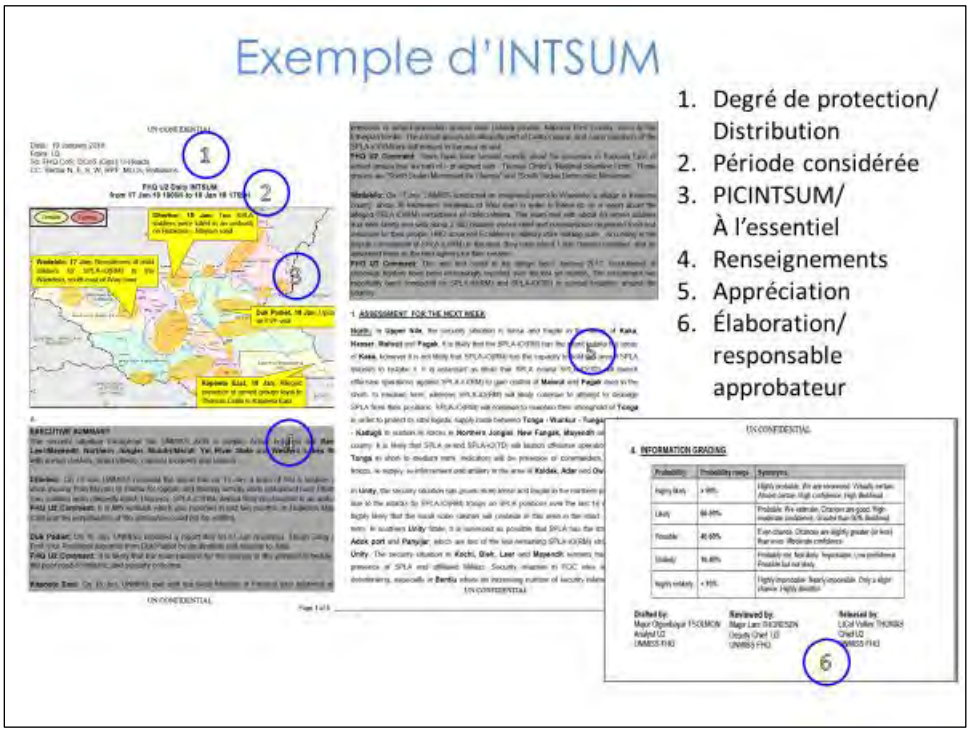

Message clé : Une INTSUM peut prendre de multiples formes, mais contiendra toujours les éléments clés présentés dans le modèle.

Dans le présent exemple, vous trouverez tous les éléments contenus dans le modèle d'INTSUM, ainsi que présenté dans la légende à droite. Vous constaterez que le modèle, en l'occurrence, est choisi à l'appui des commandants et des planificateurs aux niveaux du secteur et de la force.

La forme utilisée dans le cadre d'une mission des Nations Unies devrait être déterminée par le plan d'appui renseignement ou les instructions permanentes en matière de compte rendu aux niveaux de la mission ou de la force. Le produit final peut être adapté en fonction des besoins des commandants et des planificateurs.

Diapositive 7

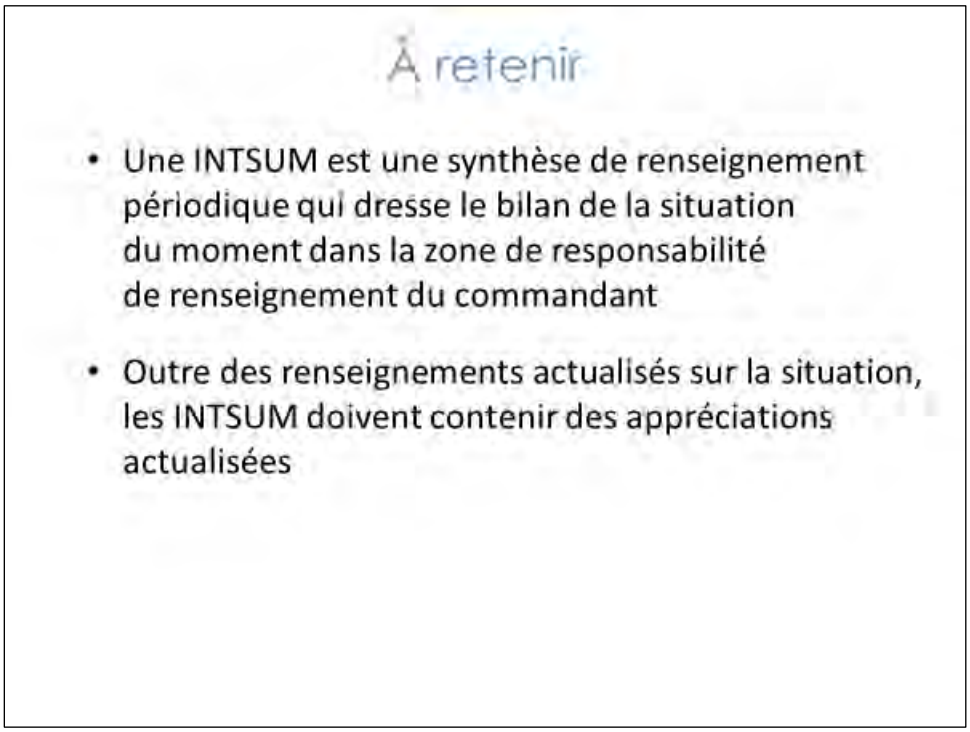

Résumé

Souvenez-vous :

- Une INTSUM est une synthèse de renseignement périodique qui dresse le bilan de la situation du moment dans la zone de responsabilité de renseignement du commandant.
- Outre des renseignements actualisés sur la situation, les INTSUM doivent contenir des appréciations actualisées.

Activité d'apprentissage

Diapositive 8

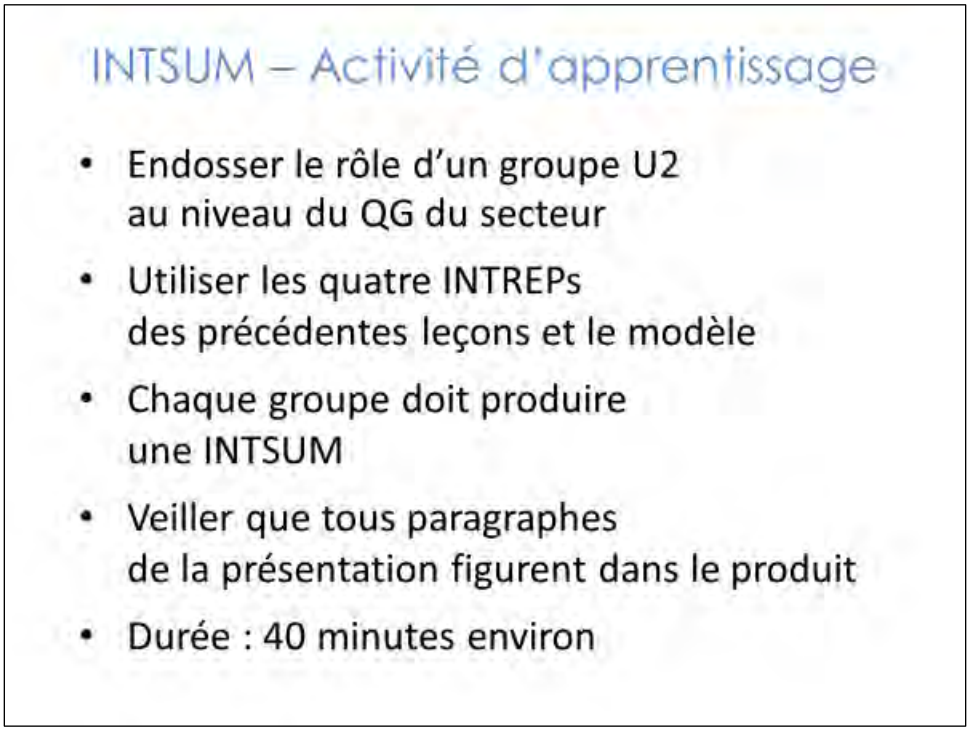

Tâche :
Créer une INTSUM compte tenu des INTREP distribués par les formateurs.

Ressources :
Un ordinateur contenant un modèle d'INTSUM vierge (.doc-file) sera nécessaire.
L'INTSUM peut prendre diverses formes tant qu'elle contient tous les éléments figurant dans le Manuel du renseignement.

Durée approximative :
40 minutes

Activité d'apprentissage :
Le groupe doit endosser le rôle d'un groupe U2 au niveau du QG du secteur et compiler les quatre INTREP produits précédemment.

Activité d'apprentissage :
Le groupe doit endosser le rôle d'un groupe U2 au niveau du QG du secteur et compiler les quatre INTREP produits précédemment.

3 BATT INTREP 074/18
Rapport du HCR
3 BATT SITREP 293/18
Rapport du HCR
3 BATT SITREP 294/18
3 BATT INTREP 075/18
3 BATT SITREP 296/18

Résultat escompté :
Les participants doivent produire une INTSUM compte tenu des INTREP reçus.

Leçon 3.4d

Diffusion – PICINTSUM

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Dans la présente leçon, nous vous donnerons un aperçu de la PICINTSUM utilisée à des fins de diffusion du renseignement militaire.

Diapositive 2

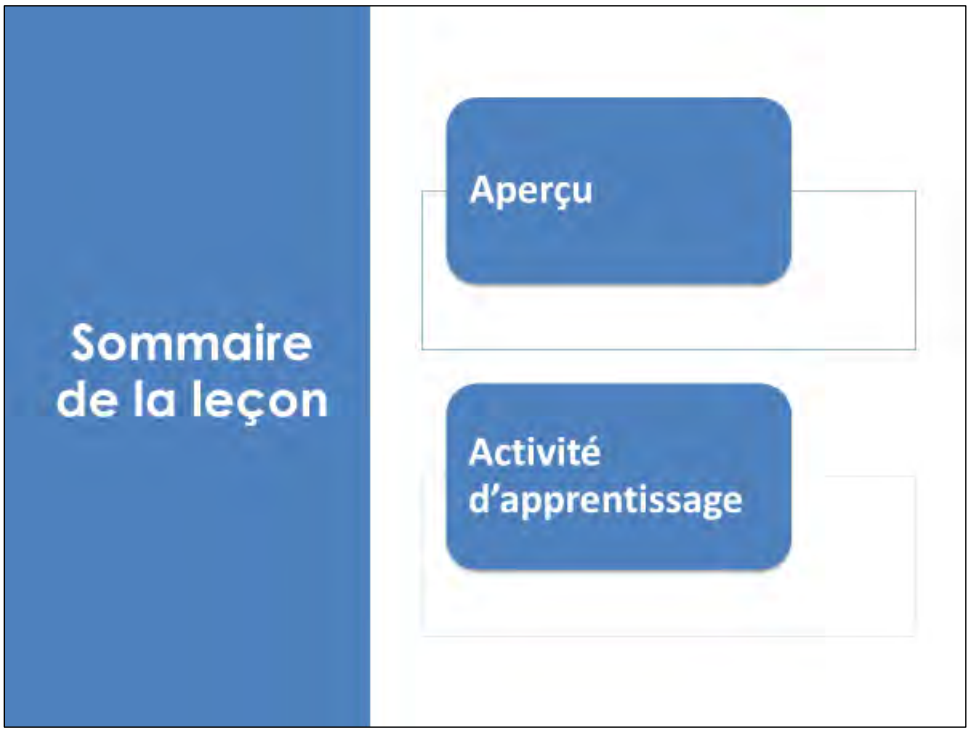

Voici le sommaire de la leçon. D'abord, on présentera aux participants un aperçu de la création d'une PICINTSUM et de ses éléments. Ensuite, les participants créeront eux-mêmes une PICINTSUM dans le cadre de l'activité d'apprentissage.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Expliquer pourquoi les PICINTSUM sont des représentations graphiques axées sur les besoins prioritaires du commandant en renseignement
- Décrire la présentation d'une PICINTSUM
- Décrire la teneur d'une PICINTSUM et la façon dont elle transmet des renseignements

Voici les objectifs d'apprentissage fixés pour cette leçon. À l'issue de cette leçon, vous devriez pouvoir atteindre ces objectifs.

Diapositive 4

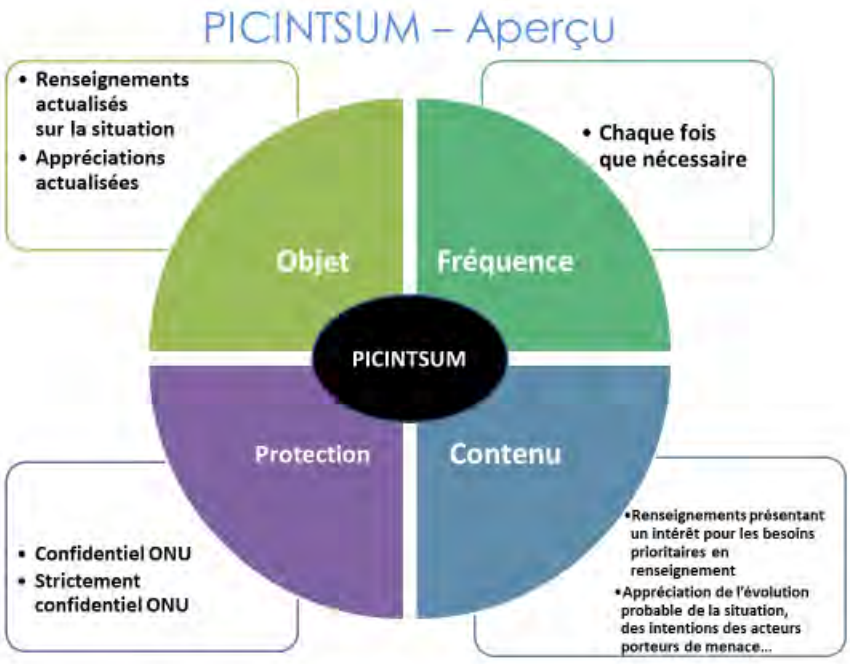

Message clé : Il s'agit d'une synthèse de renseignement sous forme graphique ; en d'autres termes, une PICINTSUM est une représentation graphique d'une INTSUM écrite.

Tout comme une INTSUM, une PICINTSUM dresse un bilan de la situation du moment pendant une période donnée dans la zone de responsabilité de renseignement du commandant.

Elle vise à faire connaître – schématiquement – les éléments d'information essentiels du renseignement. Elle fournit des renseignements opportuns concernant des faits ou événements susceptibles de peser sur les opérations en cours ou sur le point d'être déclenchées.

On peut faire un exposé oral concernant une PICINTSUM à tout moment, chaque fois que les renseignements qu'elle contient sont considérés comme susceptibles d'exiger une attention sans délai de la part du commandant qui en est destinataire ou de son personnel.

Une synthèse de renseignement graphique est communiquée dès que possible après que les faits ou événements sur lesquels elle porte ont eu lieu. Elle doit contenir tout élément d'information en rapport avec les besoins en information ou en renseignement du commandant auquel elle est présentée. Elle devrait contenir l'évaluation, par l'analyste à l'origine du produit, du degré d'importance du renseignement.

Le degré de protection dont une synthèse de renseignement graphique fait l'objet est fonction de son contenu : CONFIDENTIEL ONU ou STRICTEMENT CONFIDENTIEL ONU.

Diapositive 5

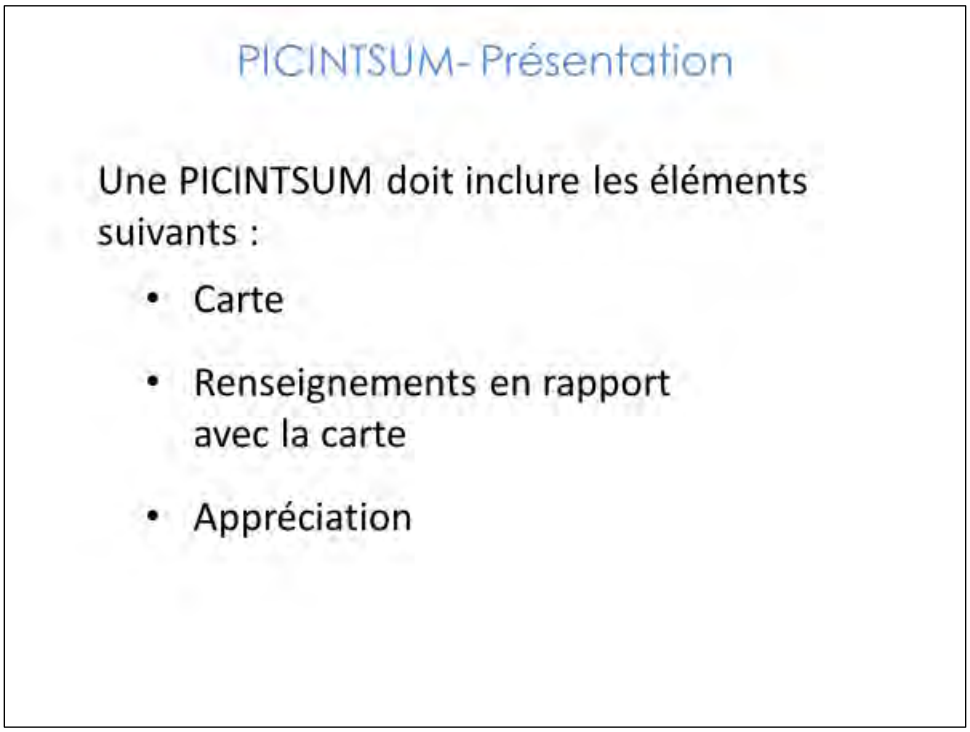

Une PICINTSUM porte sur une période généralement définie par les autorités. Elle comporte trois éléments :

- Une carte où apparaît la zone de responsabilité dans son ensemble ou la zone où les faits et événements rapportés sont survenus.
- Les renseignements qui présentent un intérêt devraient figurer sur la carte. À ce propos, je vous encourage à vous reporter au manuel des symboles militaires employés dans le cadre des missions des Nations Unies pour savoir comment représenter des faits ou des activités sur la carte. Si vous ne connaissez pas ces symboles ou que vous n'avez pas le temps de consulter le manuel, créez une légende en faisant preuve de bon sens. Le bleu représente l'eau, le rouge l'ennemi, un avion un aéroport.
- Dans la partie appréciation, incorporez le résumé des travaux analytiques concernant les incidences des faits sur les civils et sur les opérations ou activités amicales en cours ou futures.

Diapositive 6

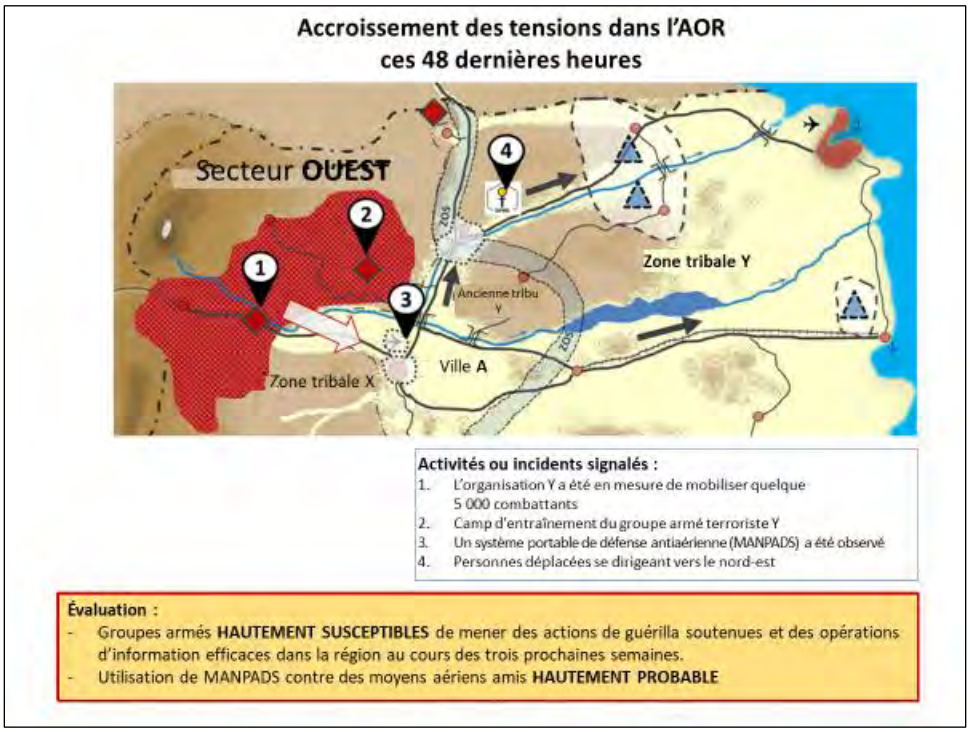

Voici un exemple de PICINTSUM. Elle contient les trois parties précédemment évoquées :

- La carte fait apparaître la zone où les faits ou activités ont eu lieu. Vous remarquerez que les faits signalés peuvent être marqués par des numéros, par des symboles conventionnels, ou par les deux.

- C'est le cas du fait n°4 (personnes déplacées) qui est représenté sur la carte par un nombre et par le symbole militaire des Nations Unies. Les détails qui s'y rapportent figurent dans l'encadré concernant les faits signalés.

- Le dernier encadré contient un résumé de l'appréciation concernant les incidences des faits signalés sur les civils, les opérations et activités amicales en cours ou futures et les initiatives de protection des civils.

Utilisez l'outil de mesure du degré d'incertitude pour éviter les malentendus et les présentations inexactes. Dans le présent exemple, la première appréciation est que les groupes armés sont fortement susceptibles de pouvoir mener une guérilla soutenue et des opérations d'information efficaces dans la région pendant les trois prochaines semaines.

Diapositive 7

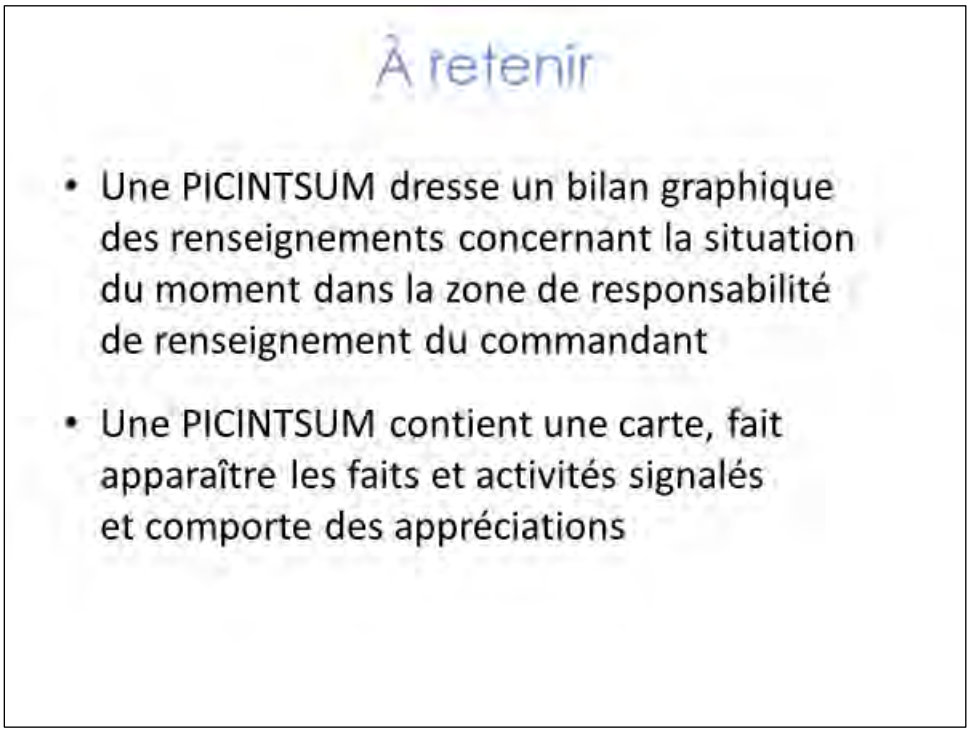

Résumé

Souvenez-vous de ce qui suit :

- Une PICINTSUM dresse un bilan graphique des renseignements concernant la situation du moment dans la zone de responsabilité de renseignement du commandant.
- Une PICINTSUM contient une carte, fait apparaître les faits et activités signalés et comporte des appréciations.

Activité d'apprentissage

Diapositive 8

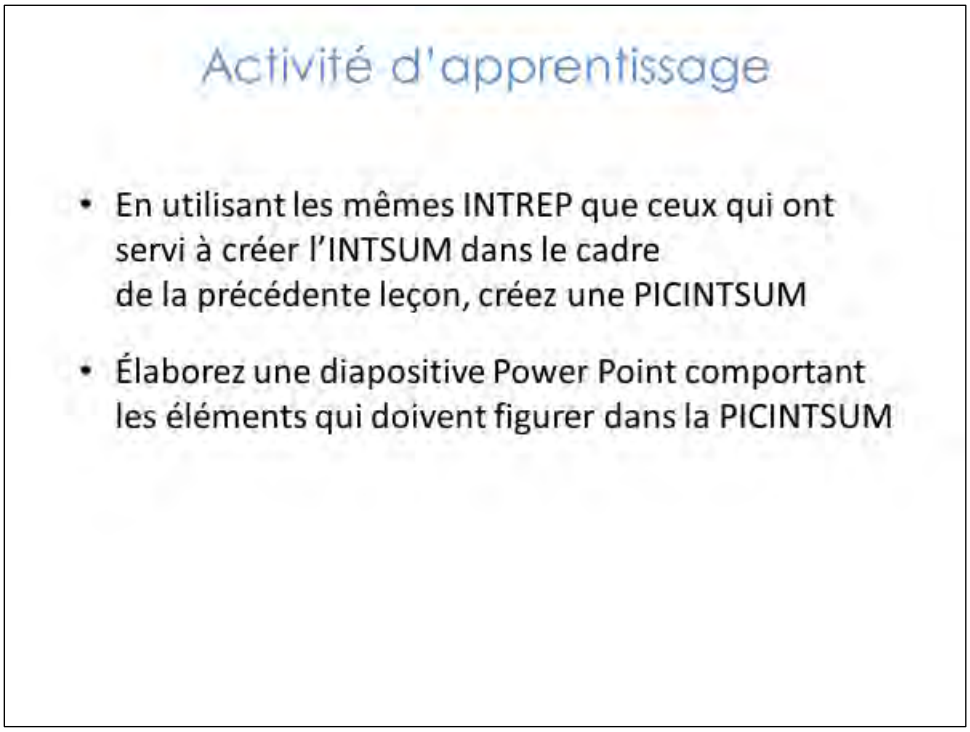

Tâche :
Créer une PICINTSUM compte tenu des INTREP utilisés pour élaborer l'INTSUM de la leçon précédente.

Durée approximative :
25 minutes

Activité d'apprentissage :
Chaque groupe se rendra dans sa salle et créera une PICINTSUM.

Résultat escompté :
Chaque groupe projettera son produit sur l'écran principal de la salle de classe. L'objectif de cet exercice étant de comparer les résultats, les participants ne feront pas d'exposé, mais formuleront des observations concernant les PICINTSUM des autres.

Leçon 3.5a

AOE – **Introduction à l'analyse de l'**environnement

La leçon

Pour introduire la leçon

Introduction

L'analyse de l'environnement opérationnel (AOE) est un concept du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix qui, malgré ses nombreuses similitudes avec les concepts analytiques du renseignement militaire conventionnel [par exemple, l'IPB (préparation renseignement du champ de bataille) ou l'IPOE (préparation renseignement de l'espace opérationnel)], est spécialement conçu pour analyser l'environnement dans lequel évoluent les opérations militaires des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont influencées par de nombreux facteurs, et pas seulement par le terrain physique (souvent appelé « espace opérationnel » dans la terminologie militaire conventionnelle) et le triptyque adversaire/menace/forces ennemies.

Le « terrain humain » est probablement le facteur le plus important de l'environnement opérationnel des missions des Nations Unies. Toutefois, dans le monde hyperconnecté d'aujourd'hui, le terrain de l'information, qui régit la manière dont les gens communiquent et s'influencent réciproquement, revêt lui aussi une grande importance. Ces facteurs non militaires doivent donc également être analysés aux fins d'une bonne exécution des opérations des Nations Unies.

Il est primordial que le participant envisage ensemble ces trois facteurs, sachant qu'ils interagissent et influent l'un sur l'autre, plutôt que de les appréhender séparément.

Objectif

L'objectif de cette série de leçons est de vous fournir le contexte de cet exercice de simulation et de vous donner un aperçu des éléments les plus importants de la formation. En d'autres termes, cette série apporte un « cadre » à la suite de leçons d'analyse.

Diapositive 1

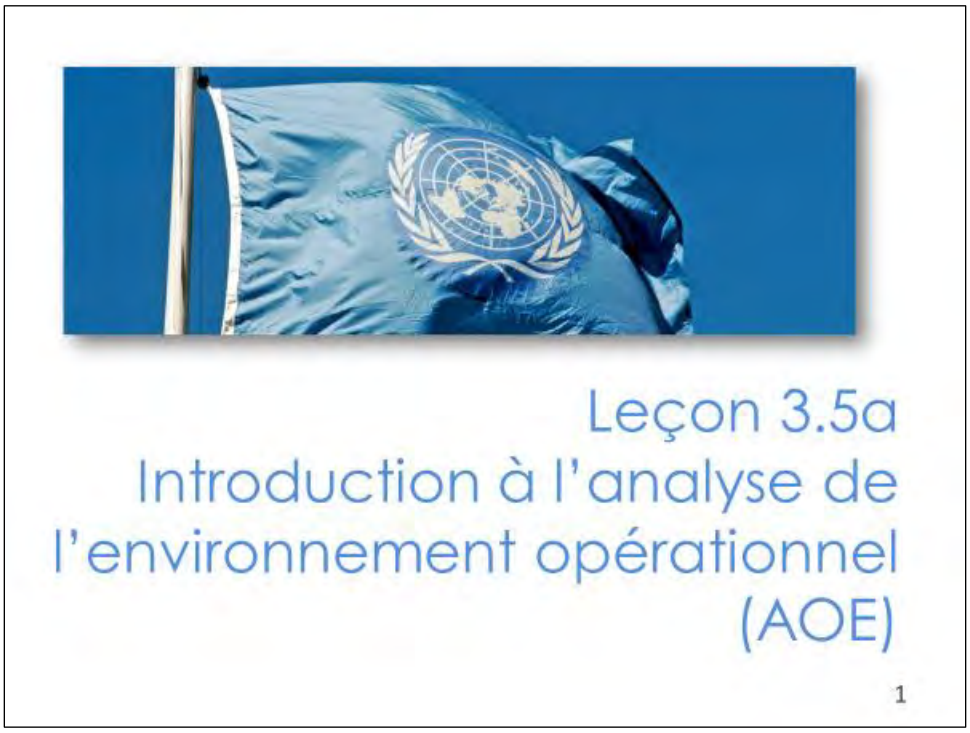

L'objectif du cours est de présenter aux participants les trois phases de l'analyse de l'environnement opérationnel (AOE, *Analysis of the Operating Environment*), les produits obtenus lors de chaque phase et le rôle que jouent ces produits dans le processus de prise de décisions militaires et la planification de la collecte d'informations et de renseignements.

L'AOE est le domaine dans lequel le personnel chargé du renseignement des Nations Unies doit exceller. Elle constitue la base de toutes les activités opérationnelles, cinétiques et non cinétiques. Par conséquent, il est essentiel que chacun comprenne parfaitement de quoi il s'agit et sache la mener à bien. En effet :

- L'AOE est utilisée par le personnel chargé du renseignement militaire pour réaliser des évaluations et des estimations et élaborer des produits de renseignement qui viendront appuyer le processus de prise de décisions militaires du commandant de la force des Nations Unies.
- L'AOE aide à recenser les lacunes et insuffisances en matière d'information et de renseignement, ce qui permet d'orienter la collecte d'éléments supplémentaires grâce au plan d'acquisition d'informations et aux demandes d'informations adressées au quartier général et aux états-majors de secteur.
- L'AOE offre une vue d'ensemble de l'environnement opérationnel. Mieux l'environnement opérationnel est compris, plus les opérations d'appui à la protection des civils sont efficaces et plus la force est à l'abri des menaces.

Diapositive 2

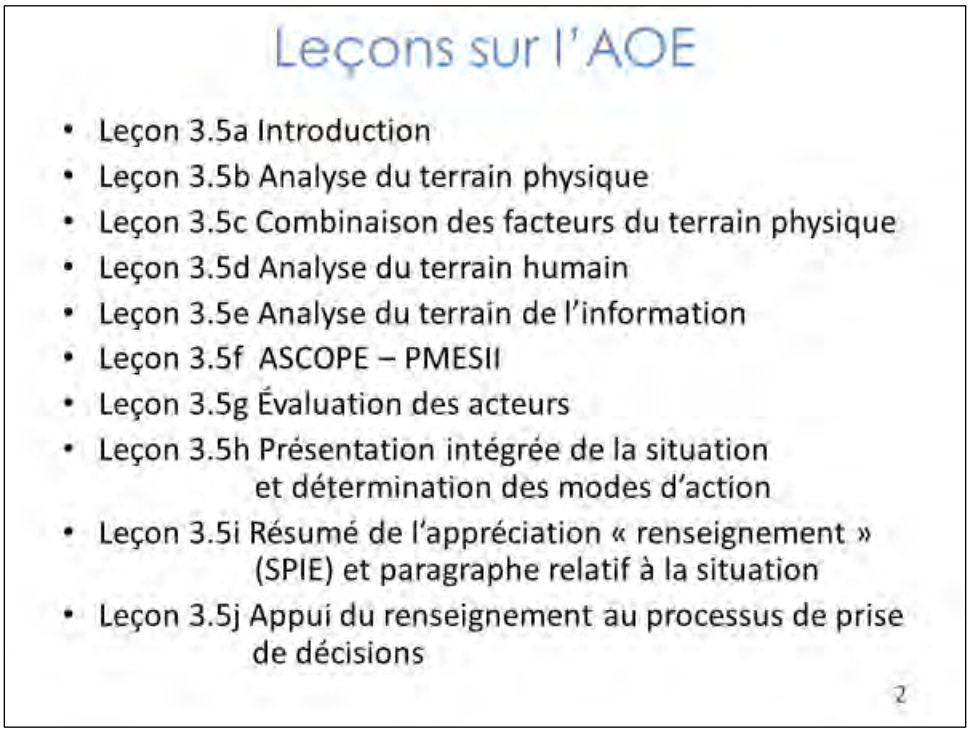

Voici le contenu du cours sur l'AOE. Dans la leçon 3.3a qui ouvre le cours, nous présentons l'AOE, en expliquant son rôle et son importance pour les officiers de renseignement militaire et les décideurs.

Nous présenterons ensuite l'analyse du terrain physique, qui est au cœur de ce qu'on appelle traditionnellement la préparation renseignement du champ de bataille (IPB).

Pour se faire une idée de l'environnement opérationnel, il convient d'étudier le terrain humain (les acteurs qui vivent et qui opèrent sur le terrain) et le terrain de l'information (la façon dont ces acteurs communiquent entre eux). En résulte une évaluation holistique de type « système » de l'environnement opérationnel.

Ces différents terrains forment un système. Par « système », on entend le fait qu'une modification du terrain physique ou des éléments météorologiques aura un impact sur le terrain de l'information et le terrain humain. En effet, toute modification de l'un des terrains influe sur les autres.

Prenons l'exemple d'un changement météorologique, comme l'arrivée de fortes pluies : il aura un impact sur le terrain physique dans la mesure où les cours d'eau pourraient devenir moins faciles à franchir, les secteurs faciles à traverser pourraient devenir impraticables et la santé et les conditions sanitaires de la population locale pourraient elles aussi être touchées.

Le rôle d'un officier de renseignement militaire est de recenser les conséquences directes ou indirectes qu'a tout changement sur les trois types de terrain. Cela demande du temps et de la pratique.

Nous examinerons également comment le terrain humain, en particulier les acteurs humains, qu'ils soient armés ou non, interagissent avec le terrain physique et le terrain de l'information. L'évaluation des acteurs ne se concentrera pas seulement sur les groupes armés mais sur tous les acteurs pertinents, y compris les acteurs politiques et socioéconomiques.

Ensuite, nous nous intéresserons)à l'analyse ASCOPE-PMESII, un cadre conçu pour se représenter l'environnement opérationnel et qui permet de recenser les différents facteurs qui déterminent et organisent l'évaluation des trois types de terrain, notamment le terrain humain.

Nous procéderons également à une évaluation exhaustive des acteurs, ce que les officiers de renseignement expérimentés appellent l'« évaluation de la menace ». Toutefois, dans l'environnement opérationnel onusien, l'évaluation porte sur tous les acteurs pertinents. Tout acteur armé ou non peut avoir un impact, *positif ou négatif*, sur l'environnement opérationnel.

Enfin, nous examinerons comment les acteurs interagissent avec les trois terrains. Cette présentation intégrée de la situation, qui fait l'objet de l'avant-dernière leçon du cours, doit permettre à la cellule de renseignement militaire de comprendre comment les acteurs sont susceptibles d'agir, par ce qu'on appelle la détermination des modes d'action. Les analystes du renseignement expérimentés feront le parallèle entre la présentation intégrée de la situation et les méthodes traditionnelles d'intégration de la menace.

Diapositive 3

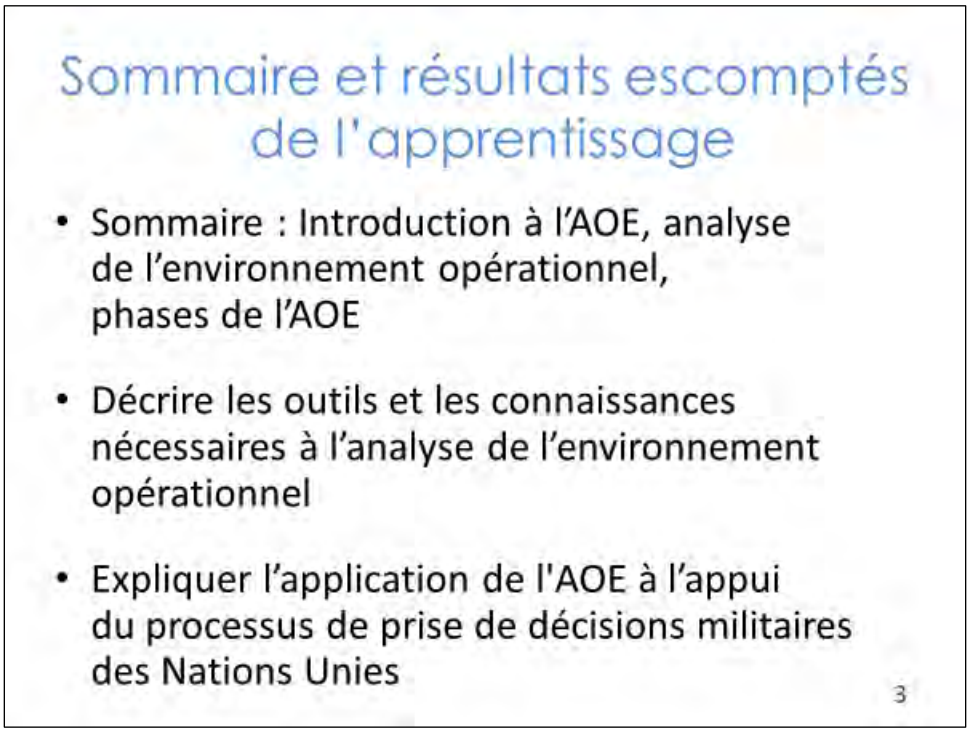

Passons en revue le contenu et les résultats escomptés de l'apprentissage : au terme de cette leçon, vous devriez être en mesure de réaliser les actions décrites sur cette diapositive. Prenez un moment pour lire et comprendre ce que l'on attend de vous. Cela peut vous aider à vous concentrer sur les aspects les plus pertinents de cette introduction à l'AOE.

Diapositive 4

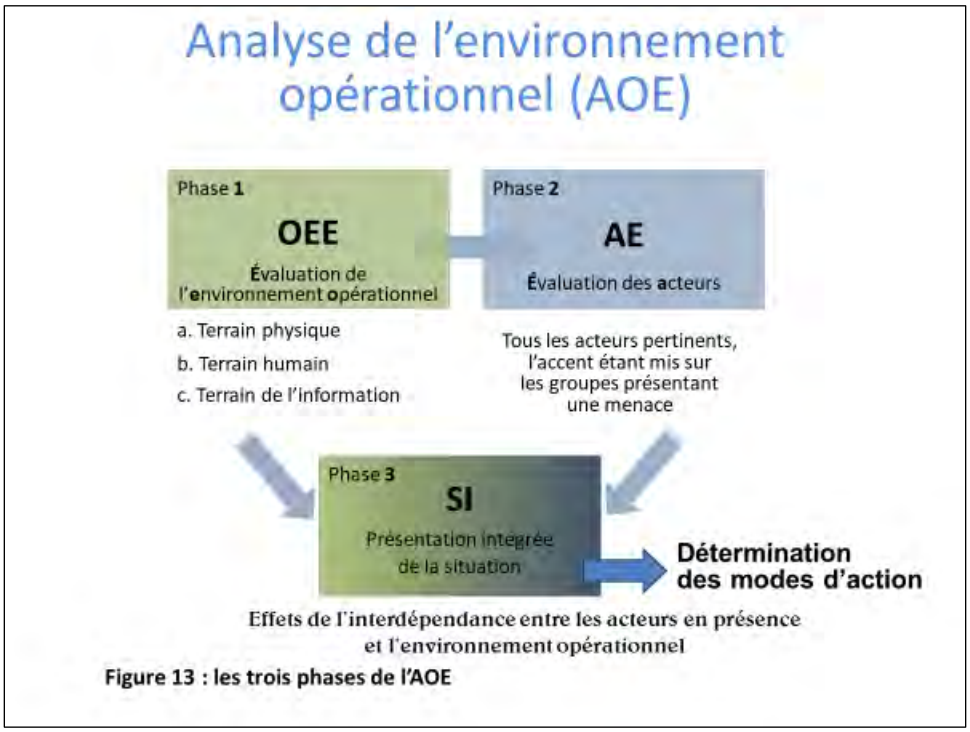

Figure 13 : les trois phases de l'AOE

L'AOE est un concept du renseignement militaire spécialement conçu pour analyser l'environnement opérationnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle comprend trois phases :

- l'évaluation de l'environnement opérationnel, phase dans laquelle on analyse les trois terrains : terrain physique, terrain humain et terrain de l'information ;
- l'évaluation des acteurs, phase dans laquelle on détermine les intentions et les capacités de tous les acteurs pertinents ;
- la présentation intégrée de la situation et la détermination des modes d'action, phase dans laquelle on examine la manière dont les acteurs pourraient se comporter et réagir dans leur environnement opérationnel.

Il est important de comprendre que l'AOE est un concept du renseignement spécifiquement conçu pour analyser l'environnement opérationnel des opérations militaires de maintien de la paix des Nations Unies. Les facteurs qui ont un effet sur ces opérations sont nombreux et ne se limitent pas au terrain physique (souvent appelé « espace opérationnel » dans la terminologie militaire conventionnelle) et au triptyque adversaire/menace/forces ennemies, au cœur du renseignement militaire conventionnel.

Rappelez-vous que le terrain humain (personnes et groupes) vit sur le terrain physique (la zone d'opérations de la mission des Nations Unies) et communique et fait de la

propagande en utilisant le terrain de l'information. Tout changement sur l'un de ces trois terrains peut entraîner un ou plusieurs changements sur les autres, ou dans le comportement des acteurs.

Ce diagramme de cette diapositive est tiré du Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et décrit l'AOE, qui comprend les trois phases suivantes :

- Phase 1 : Évaluation de l'environnement opérationnel (OEE, *Operating Environment Evaluation*). L'environnement opérationnel compte trois terrains (ou dimensions) : le terrain physique, le terrain humain et le terrain de l'information. Ces terrains sont liés et interagissent.
- Phase 2 : Évaluation des acteurs (AE, Actor Evaluation). Dans la phase d'évaluation des acteurs, tous les acteurs pertinents sont évalués en mettant l'accent sur ceux qui peuvent influencer et menacer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est important de rappeler qu'un acteur n'opère pas dans le vide. Par exemple, un groupe présentant une menace vit sur le terrain humain, peut le menacer et compte souvent sur son appui. Il doit également adapter ses capacités au terrain physique, et il communique et interagit en utilisant le terrain de l'information pour mettre au point des modes d'action, ce qui explique pourquoi nous devons acquérir une compréhension détaillée à la fois du terrain et de l'acteur évalué.
- Phase 3 : Présentation intégrée de la situation (*SI, Situation Integration*). Sur la base des résultats détaillés (produits) de l'évaluation de l'environnement opérationnel (phase 1) et des acteurs en présence (phase 2), les membres de la cellule de renseignement militaire formulent en connaissance de cause une appréciation prévisionnelle de la manière dont ces acteurs sont susceptibles d'entraver la bonne d'exécution de la mission confiée au commandant de la force des Nations Unies.

Cette appréciation est présentée sous la forme de modes d'action possibles de l'acteur, qui alimentent ensuite le processus de prise de décisions militaires des Nations Unies. Ces modes d'action sont déterminés à partir de votre évaluation de l'interaction de l'acteur avec l'environnement opérationnel sur la base de ses capacités et de ses intentions.

Interaction. *Encouragez la discussion sur la façon dont une menace pourrait peser sur un groupe de déplacés. Comment le terrain physique, le terrain humain et le terrain de l'information influeront sur leur mode d'action probable face à une menace ? Naturellement, les déplacés fuiront le danger, en empruntant des itinéraires praticables, en essayant de garder le contact avec leurs proches et ceux qui peuvent les protéger, idéalement pour rejoindre une population sympathisante. Dans ce cas, la connaissance de l'environnement opérationnel peut aider la cellule de renseignement militaire à prédire où l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces déplacés se rendent.*

Il s'agit là d'un aspect critique du travail de la section de renseignement militaire des Nations Unies. C'est ici que vous avez la possibilité de façonner le processus de prise de décisions de votre commandant. Connaître les intentions du commandant de la force des Nations Unies vous donne accès à la façon dont les groupes armés ou les autres acteurs pertinents sont susceptibles de réagir aux divers concepts des opérations des Nations Unies mis au point pour accomplir la mission.

Idéalement, vous déterminerez les modes d'action des groupes armés comme des groupes non armés. Ces modes d'action, lorsqu'ils seront présentés au personnel des opérations ou à votre commandant, leur permettront d'atténuer les effets des opérations de l'adversaire contre les forces des Nations Unies ou les répercussions potentiellement négatives sur les groupes non armés ou la population locale de l'action de la force des Nations Unies.

☞ ***Note(s) à l'intention du formateur*** *: Si certains participants ont une formation et une expérience antérieures en matière de renseignement militaire, ils remarqueront peut-être que l'AOE compte trois étapes ou phases qui sont similaires aux étapes du processus de préparation renseignement du champ de bataille (IPB) ou préparation renseignement de l'environnement opérationnel (IPOE) qui est employé dans les opérations militaires conventionnelles. Cependant, évitez la comparaison entre l'AOE et l'IPB/IPOE pour présenter cette partie de la leçon, car cela pourrait dérouter les participants qui n'ont pas de connaissances en matière de renseignement militaire.*

Si la question de l'IPB/IPOE par rapport à l'AOE se pose, vous pouvez expliquer ce qui suit :

- *Le processus IPB/IPOE est à plusieurs égards similaire au processus d'AOE des Nations Unies, puisque le processus IPB/IPOE compte également trois étapes ou phases (1. Évaluation de la zone de l'espace opérationnel ; 2. Évaluation de la menace ; 3. Intégration de la menace).*

- Tout comme l'AOE permet d'appuyer le processus de prise de décisions militaires des Nations Unies, l'IPB est un outil analytique utilisé par le renseignement militaire pour appuyer le processus de prise de décisions militaires conventionnel. Toutefois, dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les facteurs non militaires (« civils »), en particulier les facteurs humains et ceux qui ont des répercussions sur la vie et les activités humaines, sont au cœur des préoccupations des forces de maintien de la paix des Nations Unies lorsqu'elles planifient et conduisent leurs opérations.

- Dans les opérations militaires conventionnelles, l'accent est mis sur le terrain et les forces ennemies, qui sont les principaux facteurs militaires pertinents pour les opérations cinétiques contre des adversaires ou forces ennemies identifié(e)s. Il peut arriver de devoir atténuer la menace que fait peser un acteur armé sur les forces des Nations Unies, mais ces dernières ne mènent pas d'opérations militaires visant à attaquer et à détruire des acteurs.

☞ ***Note(s) à l'intention du formateur*** *: Notez l'utilisation du terme « acteur ». Le mot « ennemi » n'est pas utilisé par la force de maintien de la paix des Nations Unies ; les termes appropriés sont « adversaires », « fauteurs de troubles » ou « acteurs/forces d'opposition » au mandat.*

Diapositive 5

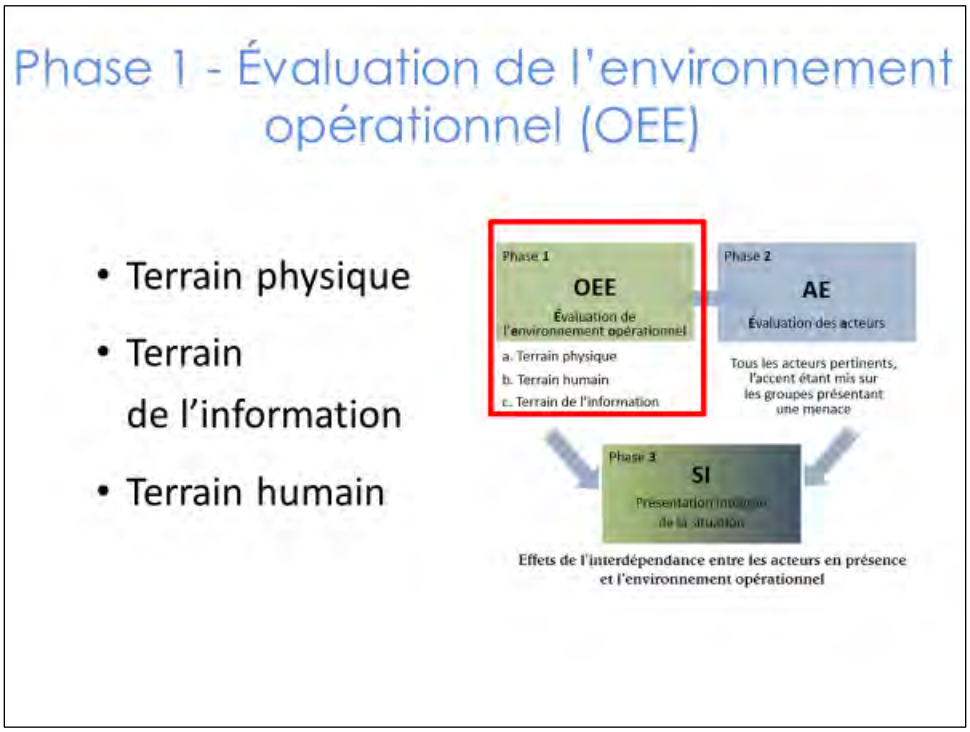

La phase 1 de l'AOE est l'évaluation de l'environnement opérationnel, dont l'analyse porte sur trois « terrains » distincts, mais liés : le terrain physique, le terrain humain et le terrain de l'information, chacun appartenant à l'écosystème holistique de l'environnement opérationnel des missions des Nations Unies.

Il peut s'avérer utile d'envisager cet aspect en gardant à l'esprit que si le processus suppose que nous analysions chaque dimension séparément, notre évaluation globale doit toutes les intégrer. Une fois de plus, on ne saurait trop insister sur l'importance de mesurer qu'un changement important survenu sur l'un des terrains aura des répercussions sur les deux autres.

Interaction : Demandez aux participants de réfléchir à l'impact d'un changement majeur du terrain physique sur le terrain humain et le terrain de l'information. Suggérez qu'une grande partie de ce qui était auparavant une terre agricole a été inondée par de fortes pluies et qu'elle est devenue un marais. Demandez au groupe quels seraient les effets d'un tel changement sur le terrain physique, le terrain humain et le terrain de l'information.

Réponse : Ce que l'on cherche à savoir dans ce cas, c'est que l'inondation compromettra la production alimentaire, pourrait inciter la population locale à migrer et à se réinstaller, et risquerait de surcharger les réseaux routiers et autres voies de communication.

Terrain physique

L'analyse du terrain physique repose sur la cartographie, l'imagerie par satellite, etc. Les ingénieurs sont qualifiés pour apporter leur concours à l'analyse du terrain physique, y compris des effets des conditions météorologiques sur celui-ci, ainsi que sur la mobilité et l'utilisation des infrastructures physiques critiques. L'analyse du terrain physique comprend le recensement des obstacles naturels et d'origine humaine susceptibles de perturber, manipuler, détourner ou bloquer le mouvement d'une force. Des corridors de mobilité pourront être tracés selon le degré auquel le terrain restreint le mouvement des forces des Nations Unies ou des groupes d'acteurs dans diverses zones. Les zones de couverture, les infrastructures physiques, les positions clés, les terrains vitaux, etc. sont également recensés dans le cadre de l'analyse du terrain physique.

Terrain humain

L'analyse du terrain humain s'appuie sur la cartographie du terrain humain pour produire des calques représentant les zones habitées par les différents groupes ethniques, tribus, groupes religieux et factions politiques de la zone d'intérêt de renseignement. Les autres calques utilisés dans l'analyse du terrain humain représentent la portée et l'influence de diverses structures dirigeantes (politiques, militaires, religieuses, sociales, etc.), la densité de population, la répartition des revenus et l'emplacement des camps de déplacés et de réfugiés. On produit des calques distincts pour faire apparaître les positions des unités et des entités militaires et policières du pays hôte, ainsi que les positions et les zones occupées par les acteurs porteurs de menace, etc.

L'analyse du terrain humain s'appuie sur l'analyse des liens pour mettre en évidence les relations entre les personnes, les événements, les organisations, etc.

La cartographie du terrain humain et l'analyse des liens permettent d'identifier les acteurs clés et de dresser une liste des éléments revêtant une importance élevée. La liste des éléments revêtant une importance élevée comprend des individus, des équipements, des infrastructures, etc. dont les acteurs porteurs de menace et les forces des Nations Unies ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

L'analyse du terrain humain englobe également l'analyse différenciée par sexe, qui vise à évaluer les répercussions du terrain physique, du terrain de l'information et des différents acteurs sur la vie des femmes dans la zone d'intérêt de renseignement.

Terrain de l'information

Le terrain de l'information compte divers moyens de communication et d'échange d'informations. Ces moyens de communication peuvent être subdivisés en communications d'individu à individu et communications de masse. Les moyens de communication d'individu à individu sont les suivants :

- communications vocales par téléphone, par émetteur-récepteur mobile et par système de messagerie vocale (tels que Skype, Messenger ou WhatsApp) ;
- médias sociaux (tels que Facebook) ;
- courrier électronique.

Les moyens de communication de masse sont les suivants :

- médias de masse (tels que la presse écrite (journaux et magazines), la radio et la télévision) ;
- médias basés sur le web (journaux en ligne, revues, blogs, etc.) ;
- médias sociaux (Twitter, Instagram, Facebook) ;
- plateformes de partage de vidéos et d'audio (par exemple, YouTube).

Notez que les relations et les interactions entre les « terrains » sont étroites. Chaque terrain influe sur les autres terrains. Ainsi, le terrain de l'information est façonné par le terrain physique (par exemple, l'emplacement des pylônes de télécommunications mobiles/sans fil et la couverture Internet) et le terrain humain (les producteurs et les consommateurs d'informations qui ont accès à l'infrastructure de communication).

☞ **Note(s) à l'intention du formateur** : Les participants doivent comprendre que le simple recensement des facteurs liés aux trois terrains (physique, humain, information), ainsi que de ceux qui sont associés aux acteurs concernés, ne suffit pas. Cela reviendrait à n'énoncer que des faits connus. Ils doivent plutôt être invités à faire des déductions afin d'aboutir sur des produits spécifiques en utilisant la présentation en trois colonnes. Cette technique sera enseignée plus tard au cours de cette formation.

Diapositive 6

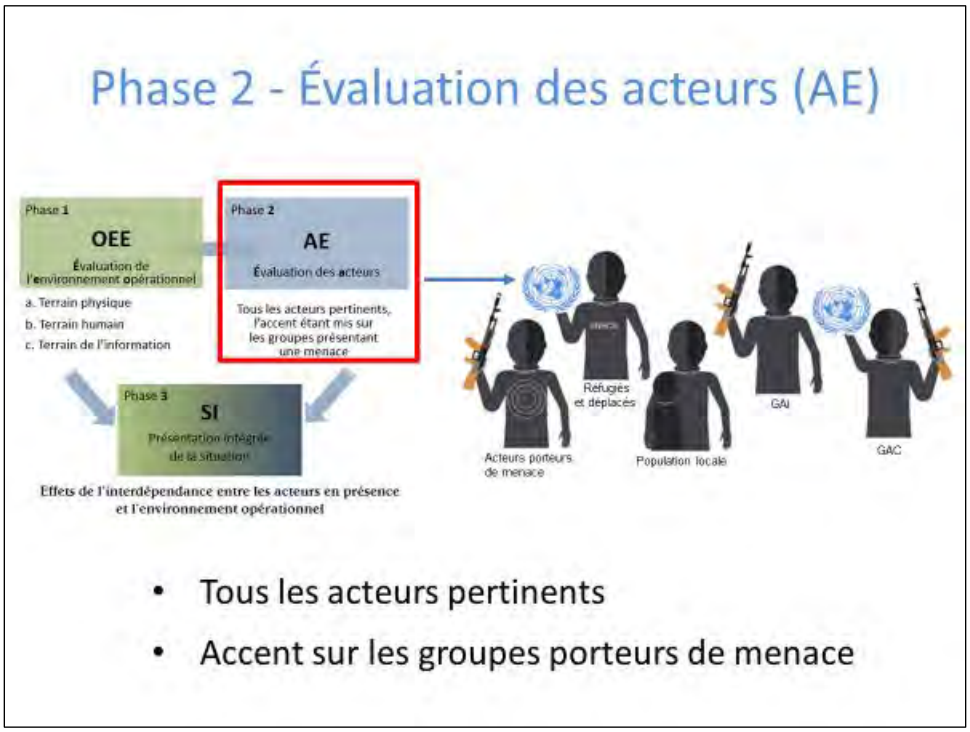

L'évaluation des acteurs est la deuxième phase du processus d'AOE. Elle consiste à analyser les acteurs/groupes qui peuvent avoir une incidence sur les opérations des Nations Unies et l'environnement opérationnel. Les résultats de l'évaluation des acteurs seront intégrés aux résultats de l'évaluation de l'environnement opérationnel (OEE) dans la troisième phase du processus d'AOE, qui est la présentation intégrée de la situation.

Les acteurs sont des individus ou des collectifs et structures d'individus (familles, clans, tribus, groupes ethniques, communautés de croyants, organisations, groupes d'intérêt, autorités publiques, forces de sécurité, groupes armés, etc.) qui sont susceptibles d'influencer (positivement ou négativement) ou de menacer les forces et les opérations des Nations Unies, ainsi que d'avoir des répercussions ou de peser sur d'autres aspects (« terrains ») de l'environnement opérationnel.

Il est important de souligner à ce stade que l'approche de l'ONU diffère de celle des forces militaires conventionnelles en ce que l'ONU ne se contente pas d'évaluer les acteurs armés : elle évalue et analyse tous les acteurs susceptibles d'influer sur l'environnement opérationnel de la force.

Ces acteurs sont identifiés dans la phase 1, principalement dans l'analyse du terrain humain. Souvent, l'analyse ASCOPE-PMESII permet aussi d'identifier les acteurs pertinents.

L'évaluation des acteurs poursuit les buts et objectifs suivants :

- analyser plus en détail les acteurs ou groupes susceptibles d'avoir une incidence (notable) sur les opérations des Nations Unies et sur l'environnement opérationnel lui-même ;
- analyser les capacités, notamment l'organisation, les modes opératoires, les tactiques, les techniques et les procédures, ainsi que la situation actuelle, de l'acteur ;
- analyser l'intention, y compris la situation finale visée, l'idéologie et la motivation ;
- évaluer les forces, les faiblesses, les perspectives et le degré de menace d'un acteur, ainsi que son centre de gravité.

Le produit de cette analyse est utilisé en phase 3, la présentation intégrée de la situation, pour mettre au point les modes d'action des acteurs.

Au cours de la phase 2, les acteurs identifiés lors de l'analyse du terrain humain font l'objet d'une analyse approfondie. Dans le cadre de l'évaluation des acteurs, on recense les moyens – au sens large – grâce auxquels ces acteurs pourraient mener des activités leur permettant d'atteindre les objectifs qui leur sont prêtés ou de parvenir à la situation finale qu'ils semblent appeler de leurs vœux. Il s'agit aussi de catégoriser chaque acteur ou groupe (par exemple, un groupe terroriste armé) ainsi que sa principale appartenance ethnique, sa zone d'opérations ou de responsabilité, son ou ses objectifs, la situation finale à laquelle il aspire, son centre de gravité, ses besoins essentiels (pour préserver son centre de gravité afin de parvenir à la situation finale souhaitée), ses capacités essentielles et ses vulnérabilités critiques.

Il convient de noter que les menaces peuvent également être non cinétiques (par exemple, la désobéissance civile non violente ou une épidémie). Les acteurs peuvent se montrer menaçants ou arborer une attitude amicale ou neutre, ce qui peut permettre de les influencer.

☞ **Note(s) à l'intention du formateur** :

Abréviations :

GAI : Groupes armés insoumis (groupes ne respectant pas les résolutions des Nations Unies et autres accords)

GAC : Groupes armés coopérants

Diapositive 7

ASCOPE - PMESII

	P : Politique	M : Militaire	E : Économique	S : Social	I : Infrastructures	I : Information
A : Zones (en anglais : Area)	Limites du district, zones de rattachement partiel	Coalition, basedes Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, embuscades historiques, sites d'EEI	Zones de bazar, négociants de bétail, ateliers auto	Sites traditionnels, aires de pique-nique, bazars, sites de Choura en plein air	Réseaux d'irrigation, nappes phréatiques, zones couvertes par les services médicaux	Zones de couverture radio/télé/papier, bouche à oreille, points de rassemblement
S : Structures	Centres provinciaux/ centres de district, salles de Chours, bureaux de vote	QG police de district/province, domicile/entreprise dirigeant INS connu	Bazar, stockage du blé, banques	Mosquée, salles de mariage, restaurants populaires	Routes, ponts, lignes électriques, gabions, barrages	Pylônes de téléphonie mobile, radio et télévision imprimeries
C : Capacités	Résolution des litiges, autorités locales, capacité d'influence INS	Forces nationales de défense et de sécurité afghanes assurent-elles la sécurité 24 h/24 et 7 j/7 ? Force d'intervention rapide présente ? Force armée INS	Accès aux banques, capacité à supporter la sécheresse ? Développement	Force des structures traditionnelles tribales/villageoises, mollahs	Capacité de construction et d'entretien des routes, murs, digues, systèmes d'irrigation	Taux d'alphabétisme, disponibilité des médias électroniques, service téléphonique
O : Types d'organisation (en anglais : Organizations)	Partis politiques, affiliation groupe INS, organisations gouvernementales et ONG	Coalition/Forces nationales de défense et de sécurité afghanes présentes, groupes INS présents	Banques, grands propriétaires terriens, marchands, prêteurs d'argent	Tribus, familles de classe, sport, Choura, Choura de jeunes	Ministères, entreprises de construction	Organismes de presse, mosquées influentes, groupes INS IO
P : Population (en anglais : People)	Gouverneurs, conseils, anciens, mollahs, parlementaires	Coalition, Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, responsables militaires INS	Banquiers, propriétaires terriens, prêteurs d'argent	Mollahs, maliks, anciens, membres d'une Choura, familles influentes	Constructeurs, entrepreneurs routiers, conseils de développement local	Propriétaires de médias, mollahs, maliks, anciens, chefs de famille
E : Événements	Élections, Choura, jirgas, conseil provincial, réunions, discours	Événements cinétiques, relève sur zone des unités, perte de dirigeants, opérations	Sécheresse, récolte, ouverture de commerces, perte de commerces, bonne/mauvaise récolte	Prières du vendredi, fêtes, mariages, décès, naissances et les jours de bazar	Routes, ponts, constructions, creusement de puits, construction de centres/écoles	Prières du vendredi, dates de publication, campagnes d'opérations d'information, ouvertures de projets, incidents entraînant des victimes civiles

Diapositive 8

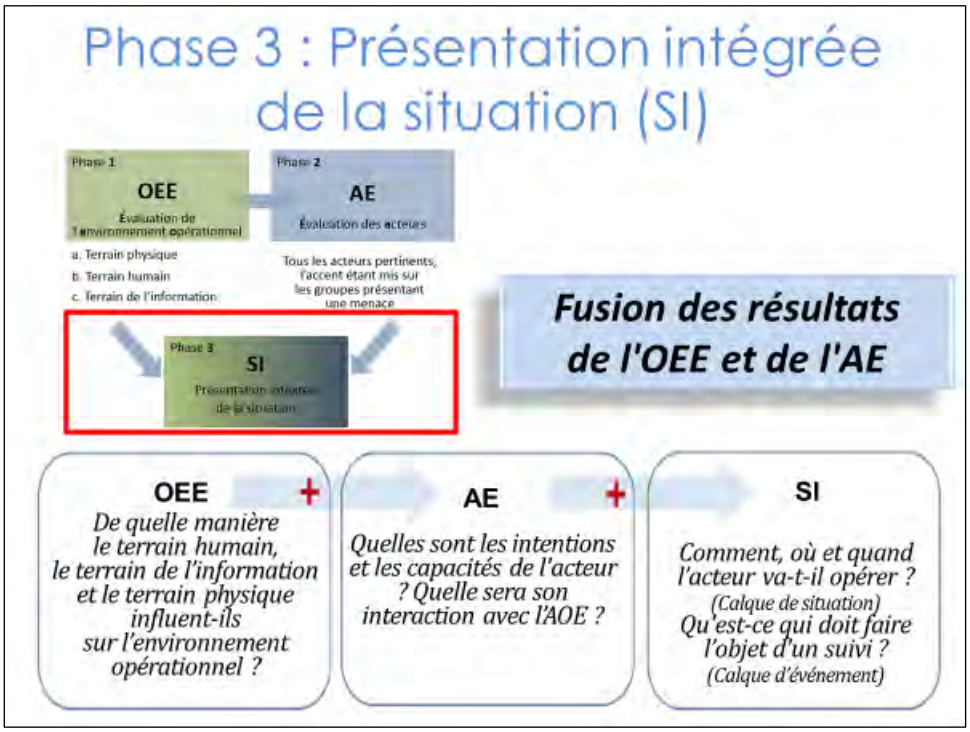

La troisième phase de l'AOE (présentation intégrée de la situation) combine les résultats de l'évaluation de l'environnement opérationnel (phase 1) et de l'évaluation des acteurs (phase 2) afin de déterminer comment les acteurs ou groupes porteurs de menace pourraient mener des opérations et des actions dans les contraintes et les limites de l'environnement opérationnel, ainsi que sur la base de leurs capacités et en suivant leur doctrine connue (tactiques, techniques et procédures).

La présentation intégrée de la situation est la troisième phase du processus d'AOE. Cette diapositive illustre dans les grandes lignes le processus par lequel les résultats de l'évaluation de l'environnement opérationnel sont fusionnés avec les résultats de l'analyse des acteurs pour alimenter la présentation intégrée de la situation.

Les résultats de la phase 1 (évaluation de l'environnement opérationnel) qui permettent de déterminer comment le terrain physique, le terrain humain et le terrain de l'information façonnent l'environnement opérationnel, sont combinés aux résultats de la phase 2, dans laquelle on prévoit comment l'acteur interagira dans les limites et les contraintes de l'environnement opérationnel en fonction de ses intentions et de ses capacités (moyens d'atteindre les objectifs souhaités en fonction de l'intention).

La combinaison des résultats des phases 1 et 2 sert de base pour évaluer comment, quand et où un acteur peut opérer selon chaque mode d'action possible, que l'on représente sous la forme d'un calque de situation pour chaque mode d'action d'un acteur.

Ces évaluations sont également utilisées pour déterminer ce que nous devons surveiller et acquérir en matière de renseignement et où nous devons le faire, ce qui fait l'objet d'un calque d'événements et que l'on inclut dans le plan d'acquisition d'informations.

Ces produits sont parmi les plus importants qu'une cellule de renseignement militaire est amenée à produire, et servent de base à la production du résumé de l'appréciation « renseignement » (SPIE), du paragraphe relatif à la situation et de tous les autres produits utilisés pour appuyer le processus de prise de décisions militaires des Nations Unies.

Diapositive 9

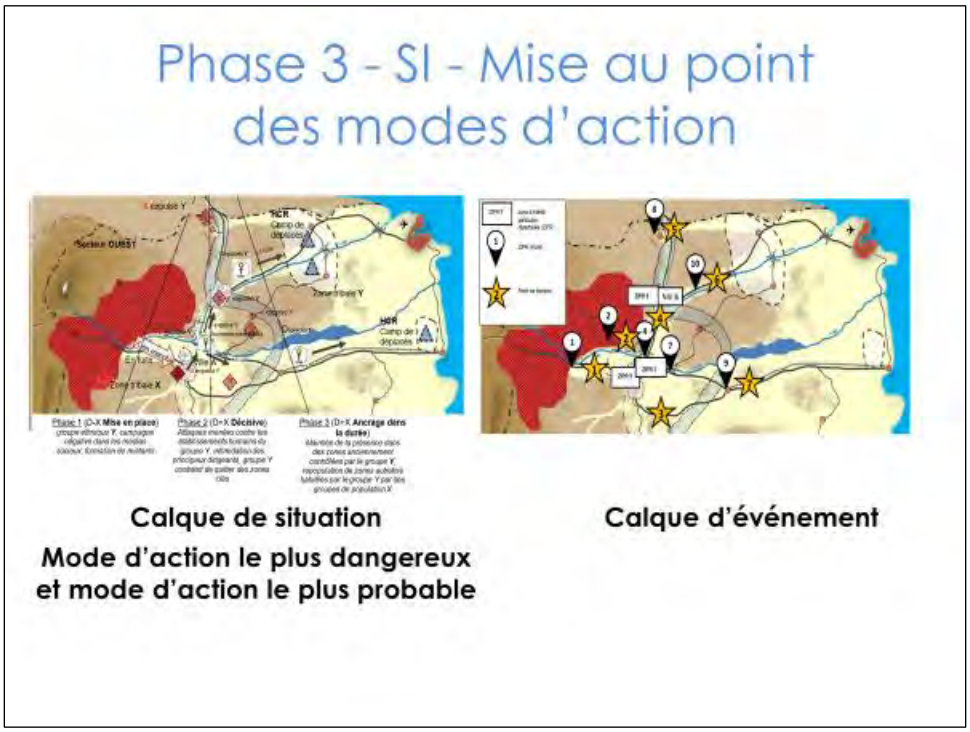

Cette diapositive illustre comment la présentation de la situation de manière intégrée, soit la troisième phase du processus d'AOE, permet de déterminer le mode d'action le plus probable et le mode d'action le plus dangereux du groupe porteur de menace, chacun étant représenté sous la forme d'un calque de situation.

Les calques de situation sont combinés avec les résultats de l'évaluation de l'environnement opérationnel pour identifier les zones d'intérêt particulier répertoriées qui sont surveillées dans le cadre de l'effort d'acquisition d'informations, afin de déterminer l'intention qu'aurait un acteur ou un groupe porteur de menace d'adopter l'un ou l'autre mode d'action et les zones d'intérêt d'objectifs potentielles où nous, la force des Nations Unies, pouvons agir pour forcer ou inciter un acteur à choisir un plan d'action qui nous est favorable.

La présentation de la situation de manière intégrée fait émerger des évaluations éclairées et prédictives des hypothèses de modes d'action des acteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la mission des Nations Unies et les opérations et tâches du commandement militaire.

Les acteurs peuvent prendre la forme de groupes tribaux ou de factions au sein de la population. Dans la planification et l'exécution de chaque opération des Nations Unies, la cellule de renseignement militaire doit au minium, quelle que soit sa taille, déterminer, pour chaque acteur (porteur de menace) hostile ou potentiellement hostile, quel sera le mode d'action le plus probable et quel mode d'action sera le plus dangereux.

Chaque hypothèse est présentée sous la forme d'un calque de situation illustrant comment l'acteur réaliserait son opération ou mènerait son activité, en tenant compte des restrictions et des contraintes imposées par l'environnement opérationnel. L'image de gauche, sur la diapositive, donne un exemple de calque de situation.

Les calques de situation sont combinés de manière à produire un calque d'événements. Ce calque d'événements met en lumière les zones d'intérêt particulier répertoriées qui sont surveillées dans le cadre des activités d'acquisition d'informations, afin de confirmer l'intention d'un acteur ou groupe porteur de menace de poursuivre l'une ou l'autre hypothèse. Le calque d'événements montre également les zones d'intérêt d'objectifs potentielles où nous, la force des Nations Unies, pouvons agir pour forcer ou inciter un acteur à choisir un mode d'action qui nous est favorable.

Outre les calques de situation, chaque mode d'action possible est accompagné d'une déclaration faisant état d'un jeu d'hypothèses indiquant quelle action choisira l'acteur au moment où elle aura lieu, où elle aura lieu, et comment elle sera exécutée, sous la forme d'un plan de manœuvre ou d'un concept des opérations (selon le degré de sophistication de l'acteur et le niveau de détail requis). Chaque mode d'action doit être réalisable (réaliste), acceptable (en ce qui concerne les pertes), complet (en tenant compte de toutes les considérations opérationnelles telles que la logistique), exclusif (pour l'essentiel différent des autres modes d'action) et adapté (pour atteindre les objectifs de l'acteur).

Ces hypothèses de modes d'action des acteurs appuient le processus de prise de décisions militaires en permettant au commandant et à son état-major de mettre au point à leur tour un mode d'action efficace pour mener à bien la mission de la force des Nations Unies et atténuer toute action qu'un adversaire pourrait lancer à son encontre.

La présentation intégrée de la situation et la mise au point des modes d'action seront traitées de manière beaucoup plus détaillée dans une leçon de cinq heures de cet exercice de simulation.

Diapositive 10

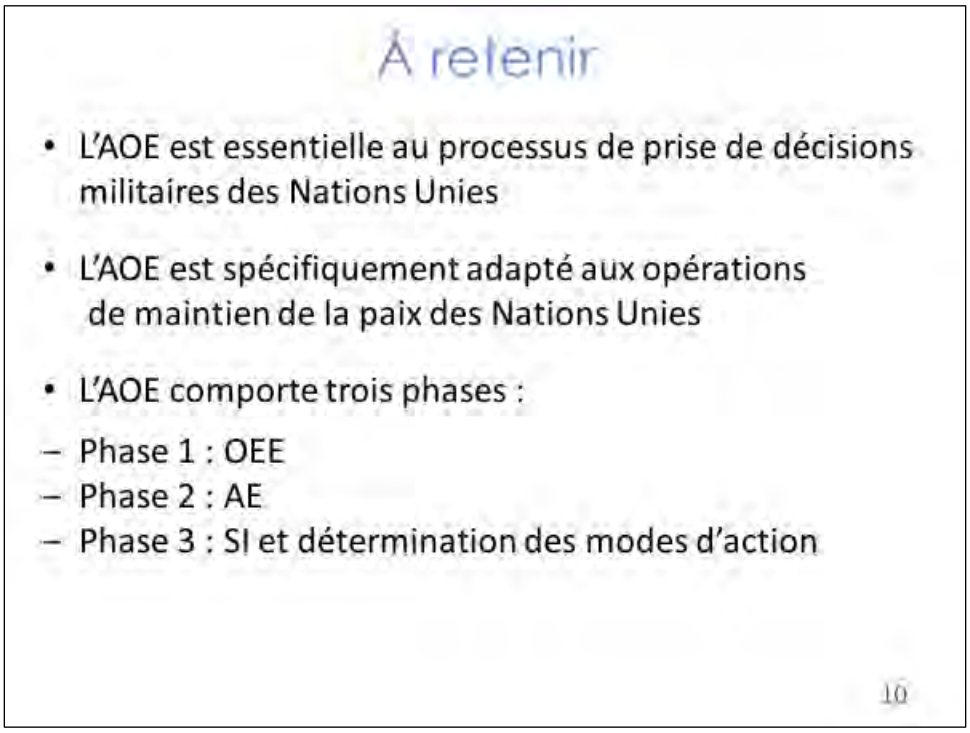

Il est important de comprendre les principaux points de cette leçon, qui sont les suivants :

- L'AOE est indispensable au processus de prise de décisions militaires des Nations Unies car elle fournit des produits de renseignement qui sont vitaux pour mener efficacement le processus.
- L'AOE est spécifiquement adaptée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle se concentre sur les nombreux aspects de l'environnement opérationnel susceptibles d'avoir un impact sur les opérations de la force des Nations Unies au sein d'une zone donnée.

L'AOE comporte trois phases :

- Phase 1 : OEE – Évaluation de l'environnement opérationnel
- Phase 2 : AE – Évaluation des acteurs
- Phase 3 : SI – Présentation intégrée de la situation et mise au point des modes d'action

Activité d'apprentissage 33a

Diapositive 12

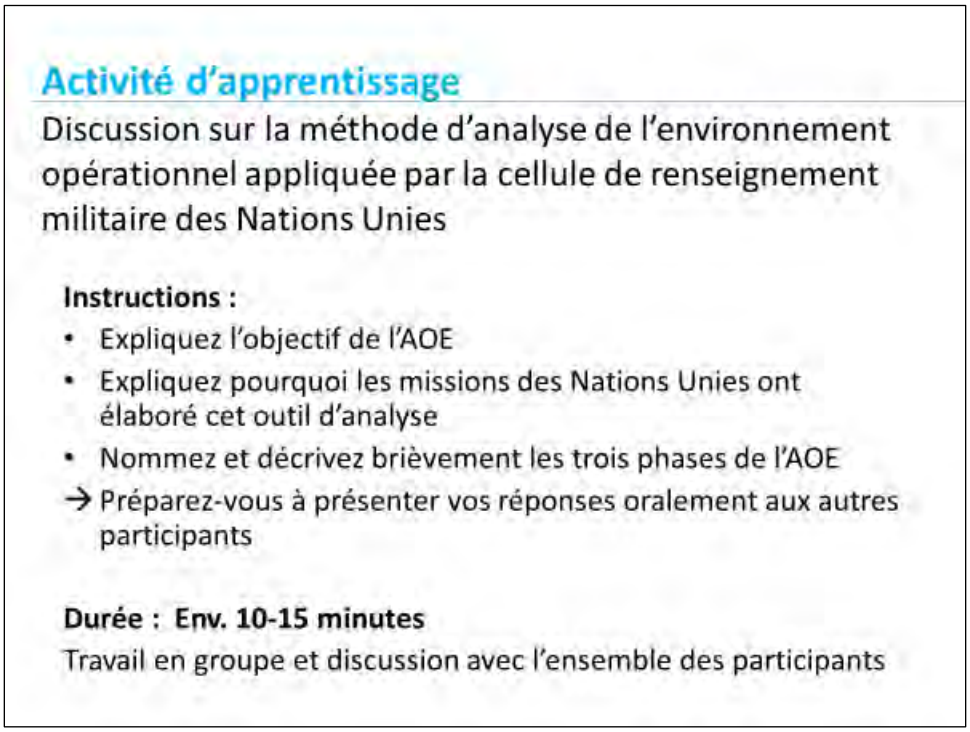

MATÉRIEL
Tableau noir, tableau blanc ou tableau-papier à feuilles mobiles et marqueurs.

DURÉE
Environ 15 minutes

NOTE(S) À L'INTENTION DES FORMATEURS
Divisez la classe en deux groupes. Demandez aux participants d'aborder les points de discussion figurant sur la diapositive.

- Les participants comprennent-ils pourquoi les missions des Nations Unies emploient le terme « AOE » ?

- Les participants peuvent-ils citer les trois phases du processus d'AOE et expliquer brièvement ce que recouvre chacune d'entre-elles ?

- Dans la négative, pourquoi ? Essayez de recenser les causes possibles, d'expliquer les points de discussion et d'y apporter des réponses brèves.

Points de discussion possibles :

- L'AOE est indispensable au processus de prise de décisions militaires des Nations Unies car elle fournit des produits de renseignement qui sont vitaux pour mener efficacement le processus.
- L'AOE est spécifiquement adaptée aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle se concentre sur les nombreux aspects de l'environnement opérationnel susceptibles d'avoir un impact sur les opérations de la force des Nations Unies au sein d'une zone donnée.
- L'AOE comporte trois phases :
  - Phase 1 : OEE – Évaluation de l'environnement opérationnel ;
  - Phase 2 : AE – Évaluation des acteurs ;
  - Phase 3 : SI – Présentation intégrée de la situation et mise au point des modes d'action.

Leçon 3.5b

AOE – Analyse du terrain physique

La leçon

Pour introduire la leçon

Pour ouvrir cette leçon de manière interactive, demandez aux participants d'expliquer les trois phases de l'AOE (OEE, AE et SI, y compris la détermination des modes d'action des acteurs). Comme il s'agit de la première leçon de la phase OEE de l'AOE, demandez aux participants de citer les trois terrains qui sont analysés dans la phase OEE (c'est-à-dire le terrain physique, qui est l'objet de cette leçon, ainsi que le terrain humain et le terrain de l'information, qui seront traités ultérieurement).

Note(s) à l'intention du formateur : Vous pouvez insister sur le fait que le terrain humain et le terrain de l'information existent au sein du terrain physique. Le terrain physique est l'environnement réel (par opposition au virtuel) dans lequel tous les acteurs vivent, se déplacent grâce à divers modes de transport, gagnent leur vie sur le territoire et en dehors, posent des EEI, dressent des embuscades, communiquent, échangent et diffusent des informations, etc.

Diapositive 1

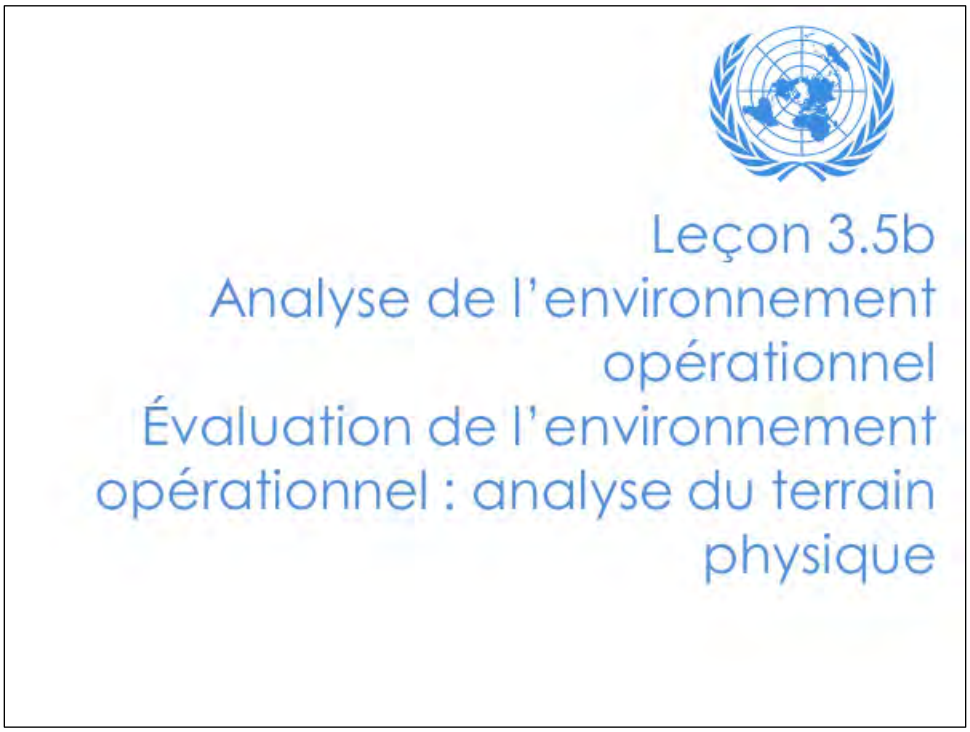

Diapositive 2

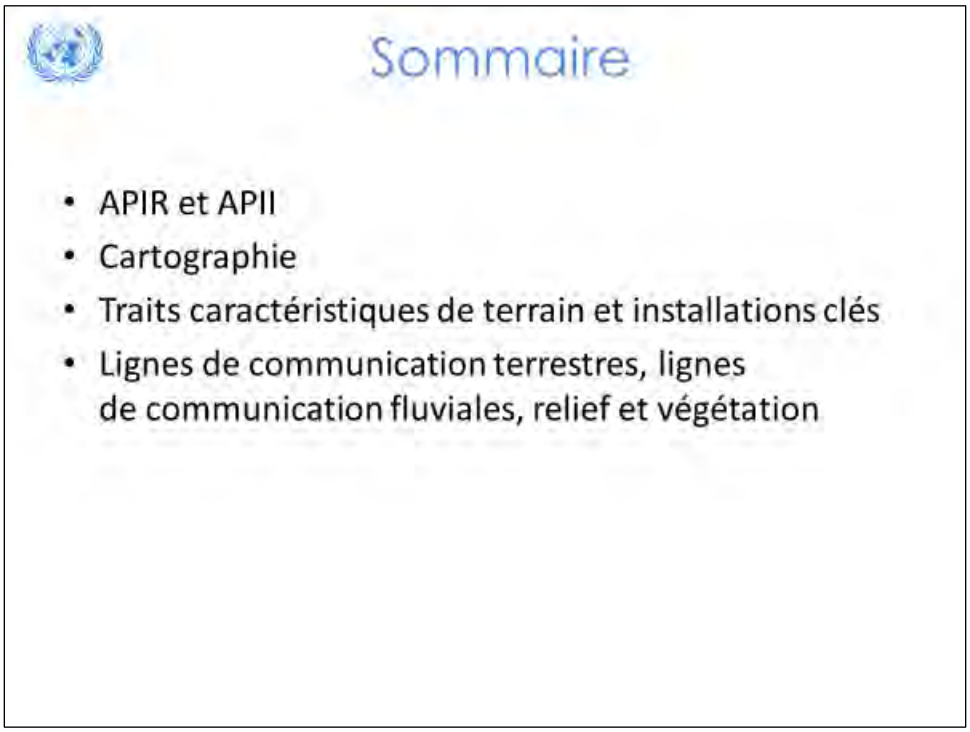

Les thèmes abordés dans cette leçon sont les suivants :

- Définition et explication de la zone de responsabilité de renseignement pour le maintien de la paix (APIR) et de la zone d'intérêt de renseignement pour le maintien de la paix (APII) ;
- La cartographie, qui constitue la base principale de l'analyse du terrain physique ;
- Traits caractéristiques du terrain et installations clés ;
- Lignes de communication terrestres, lignes de communication fluviales, relief et végétation.

Diapositive 3

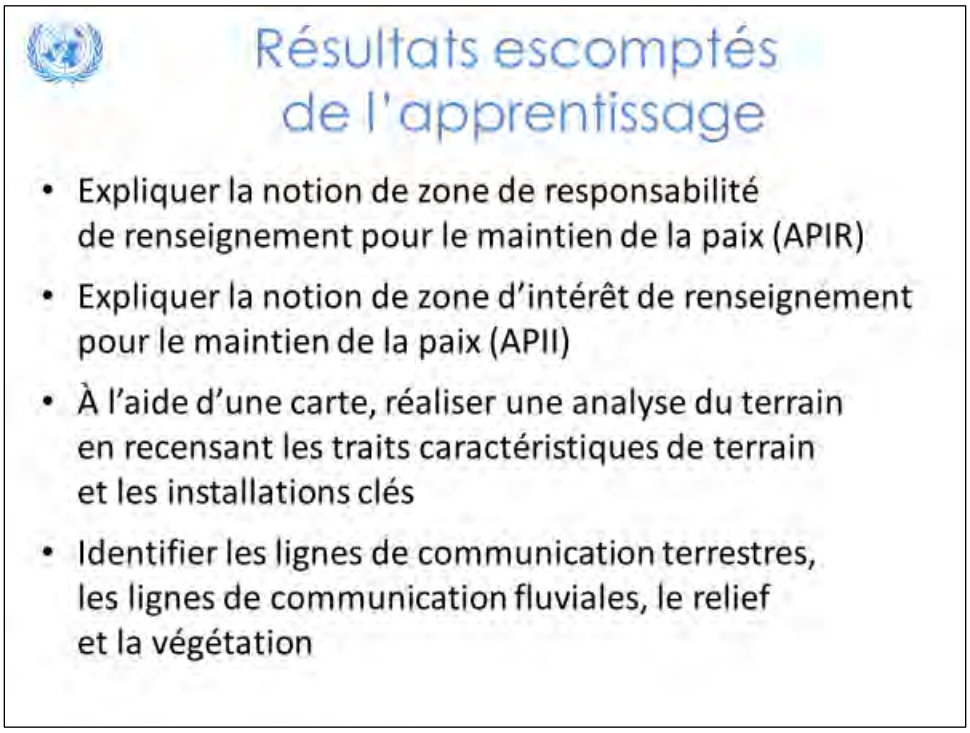

À la fin de cette leçon, vous devriez être en mesure de réaliser les actions décrites sur cette diapositive. Prenez un moment pour lire et comprendre ce que l'on attend de vous. Cela peut vous aider à vous concentrer sur les aspects les plus pertinents.

Diapositive 4

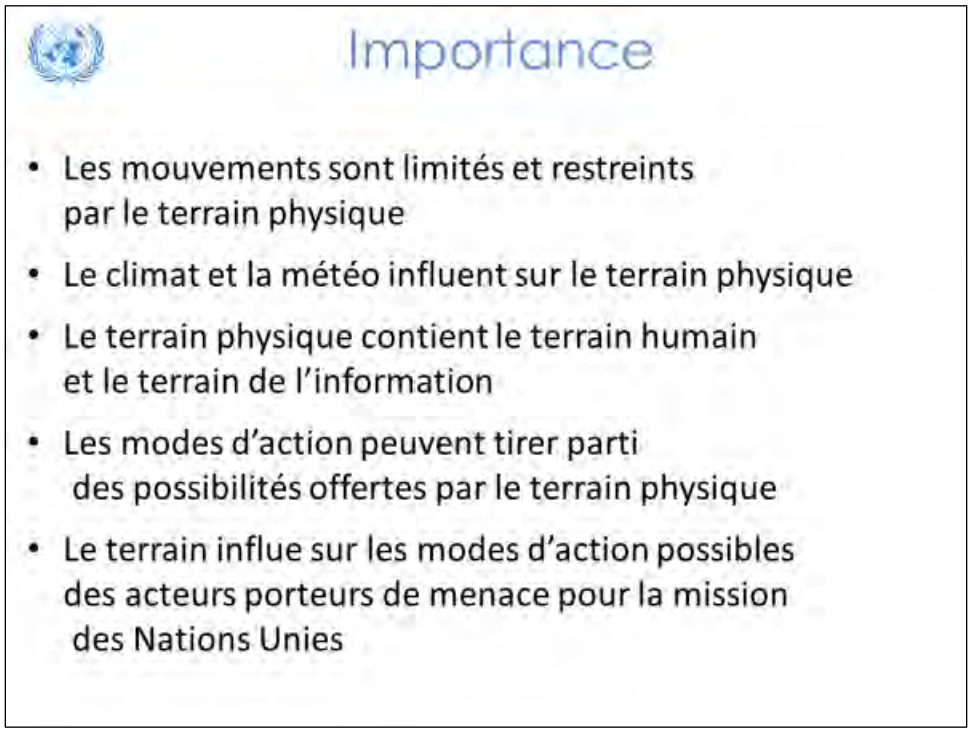

Message clé : L'analyse du terrain physique est cruciale pour l'OEE car elle constitue la base de l'analyse du terrain humain et du terrain de l'information. Le climat et la météo sont des variables qui ont une incidence sur le terrain physique et donc sur les deux autres terrains (ou dimensions), à savoir le terrain humain et le terrain de l'information. Le terrain physique détermine donc les modes d'action qui s'offrent aux forces des Nations Unies ainsi qu'aux autres acteurs présents dans la zone d'opérations.

Au sein de la zone d'opérations, tous les mouvements des forces des Nations Unies et des autres acteurs, y compris les groupes hostiles à la présence des Nations Unies (autrement dit porteurs de menace), sont limités et restreints par la configuration du terrain physique, lequel peut être modifié par le climat et la météo. Le terrain détermine quels types de mouvements sont envisageables, par exemple s'il est possible pour des véhicules à chenilles ou à roues de circuler dans une zone ou le long d'un itinéraire particulier.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont, dans une large mesure, façonnées par la configuration du terrain physique, qui est sensible au climat et à la météo. Les conditions météorologiques et climatiques (par exemple, de fortes pluies qui provoquent des inondations ou des chutes de neige en hiver) peuvent modifier les caractéristiques physiques du terrain et avoir des effets sur le déplacement des véhicules et sur les conditions de vol des aéronefs des Nations Unies.

Le terrain humain et le terrain de l'information sont contenus dans le terrain physique, qui les façonne et les influence. Le climat et la météo ont également des répercussions

importantes sur le terrain humain et le terrain de l'information. Certains types de terrains sont favorables à l'habitation humaine, d'autres non. Les différents types d'agriculture nécessitent des conditions météorologiques et climatiques favorables. Les oranges ne poussent pas naturellement dans le nord de la Norvège, mais prospèrent sous un climat méditerranéen. Les communications radio sont sensibles à la topologie et aux conditions météorologiques.

L'analyse du terrain physique et la façon dont il est touché par le climat et la météo permettent de déterminer les modes d'action des Nations Unies susceptibles d'exploiter le mieux les possibilités offertes par sa configuration et la façon dont il peut influer sur les modes d'action possibles pour les autres acteurs présents dans la zone d'opérations, y compris les acteurs porteurs de menace pour les forces des Nations Unies. Sans une analyse et une compréhension approfondies du terrain physique, impossible de réussir la planification opérationnelle. L'histoire militaire regorge d'exemples de mauvaise appréciation du terrain.

Diapositive 5

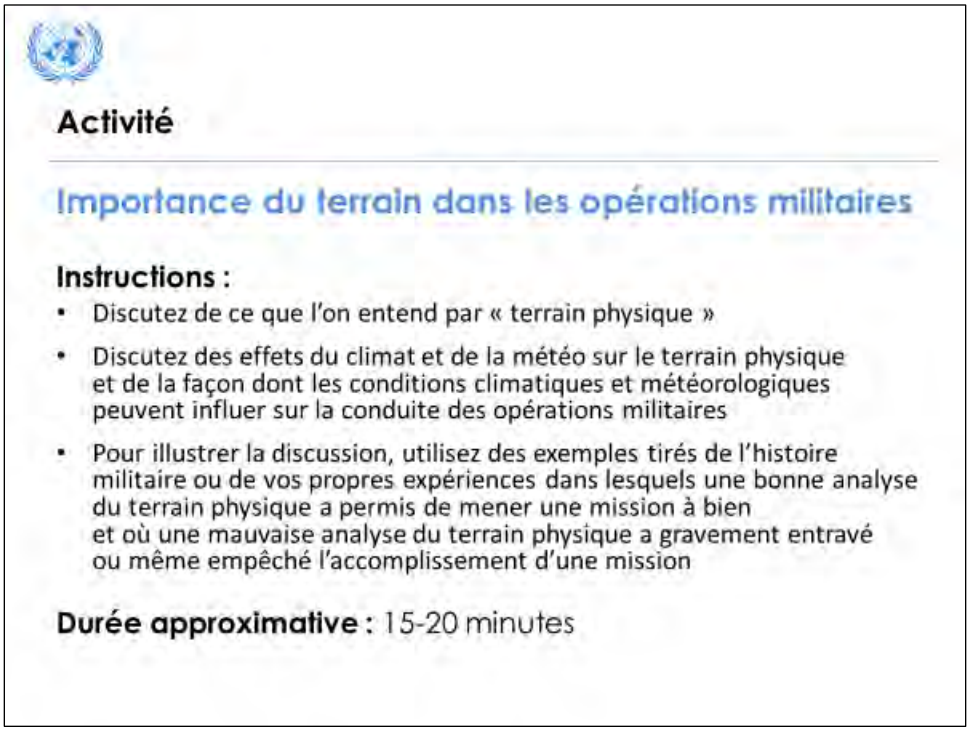

La notion de terrain physique englobe l'environnement terrestre et, le cas échéant, l'environnement maritime (océans, mers, lacs, voies navigables, etc.) et l'espace aérien. Le terrain est le fondement des actions de tous les acteurs dans la zone d'opérations.

Il est constitué de zones ouvertes (routes, corridors) qui permettent une bonne mobilité, d'obstacles qui entravent la mobilité, de zones qui offrent une couverture et permettent aux forces propres (par exemple, celles des Nations Unies) ainsi qu'à d'autres acteurs, y compris des acteurs hostiles, de se dissimuler, d'infrastructures (généralement des structures construites par l'homme), de positions clés (qui donnent un avantage aux forces des Nations Unies ou à d'autres acteurs) et de terrains vitaux (dont le contrôle est essentiel au succès de la mission d'un acteur).

Les exemples de la façon dont le terrain physique et les conditions météorologiques et climatiques ont affecté les opérations militaires sont nombreux :

- L'invasion de la Russie par Napoléon (ou Hitler) entravée par le « général Boue » (lors des dégels de printemps et des pluies d'automne) et le « général Hiver » (neige et glace par des températures extrêmement froides) ;
- La saison de la mousson en Asie du Sud-Est (campagne de Birmanie pendant la Seconde Guerre mondiale, guerre du Viet Nam) ;
- La bataille des Ardennes en décembre 1944, au cours de laquelle les blindés allemands sont passés à l'offensive par la forêt du même nom, en Belgique, prenant par surprise les forces américaines du 12e groupe d'armées et faisant peser une menace sur la logistique alliée en provenance du grand port d'Anvers.

Diapositive 6

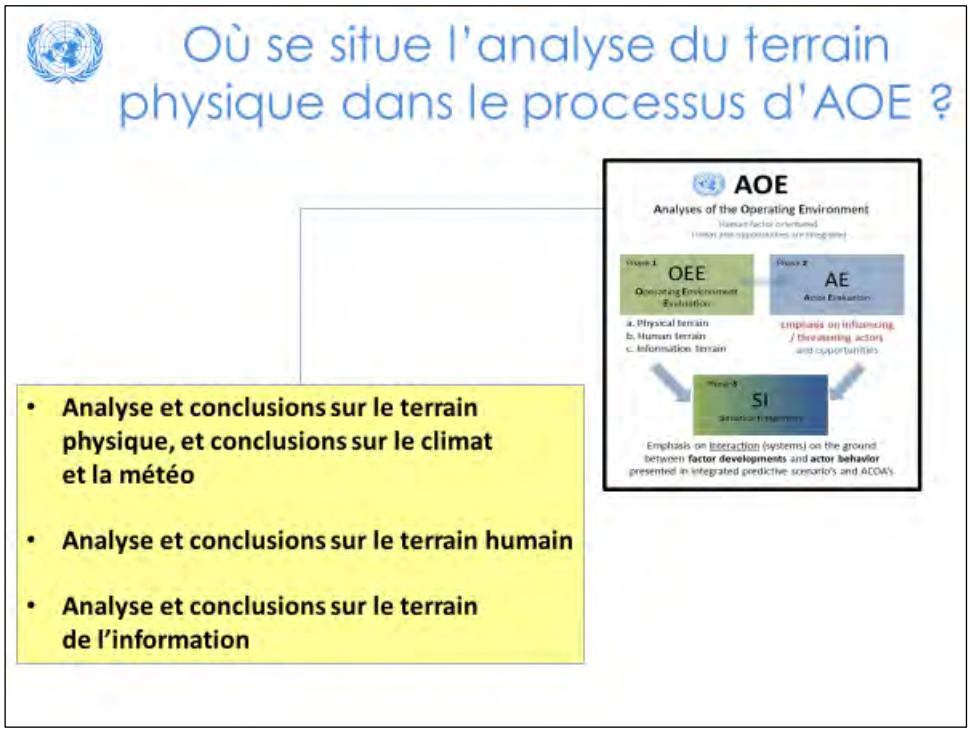

L'analyse du terrain physique est partie intégrante de l'évaluation de l'environnement opérationnel (OEE), qui est la première phase du processus d'AOE, avec l'analyse du terrain humain et l'analyse du terrain de l'information.

Associée à la phase suivante du processus d'AOE, l'évaluation des acteurs (AE), l'OEE est essentielle à la conduite de la phase finale du processus d'AOE : la présentation intégrée de la situation (SI) et la mise au point des modes d'action.

Diapositive 7

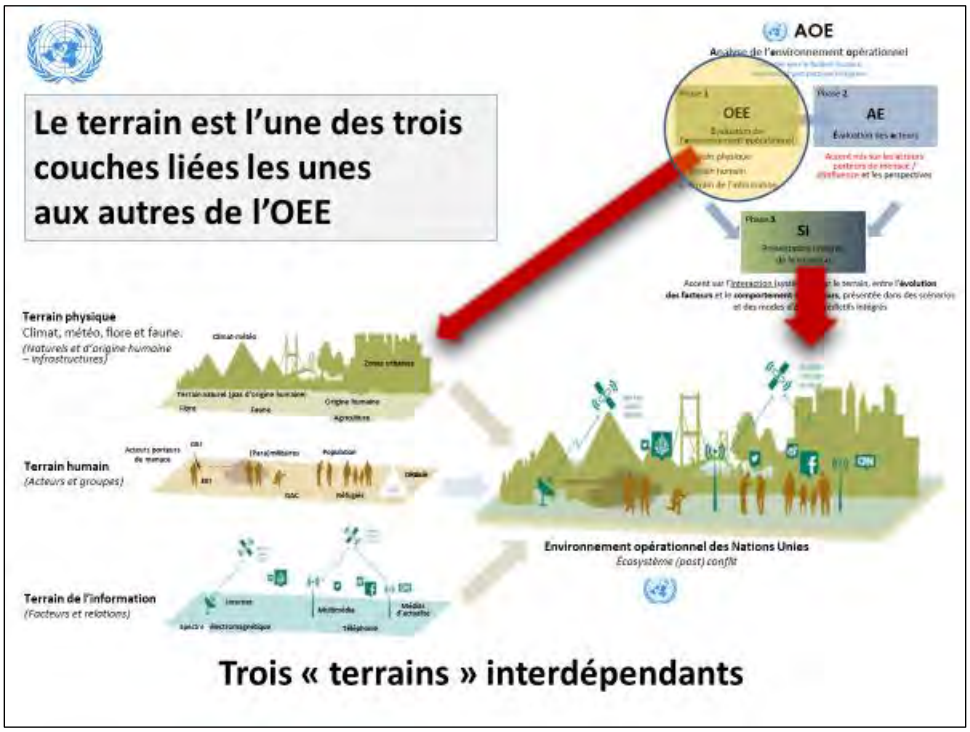

Message clé : Le terrain physique, le terrain humain et le terrain de l'information sont interdépendants ; ils interagissent et se « mêlent » les uns aux autres.

Le terrain physique est l'un des terrains liés les uns aux autres qui sont analysés dans l'évaluation de l'environnement opérationnel.

Comme le montre la diapositive, ces trois terrains sont interdépendants ; ils interagissent et se « glissent » les uns dans les autres.

La figure de droite illustre la manière dont ils fusionnent pour composer l'environnement opérationnel. L'illustration montre différents types de terrain physique, comme le terrain urbain, édifié par l'homme, ou les infrastructures elles aussi édifiées par l'homme, comme les ponts, ainsi que des reliefs naturels, comme les montagnes. La végétation (flore) et la vie animale (faune) font également partie du terrain physique.

La population dans son ensemble « peuple » le terrain physique. C'est le terrain physique qui dicte où ces groupes de population pourraient opérer.

Le terrain humain regroupe spécifiquement les différents acteurs et groupes présents dans l'environnement opérationnel. Il peut s'agir de groupes porteurs de menace (tels que les groupes armés terroristes), de groupes armés insoumis (groupes armés qui ne respectent pas les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ou les accords entre les parties au conflit), de groupes armés coopérants (qui respectent les résolutions

du Conseil de sécurité des Nations Unies et les accords entre les factions), de forces militaires et paramilitaires, de réfugiés et de déplacés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en tant qu'organisme s'occupant des déplacés et des réfugiés, fait également partie du terrain humain. Le terrain physique, ainsi que les conditions météorologiques et climatiques, ont une incidence sur la population en général et les différents individus et groupes dans leurs activités et leurs actions.

Interaction. Demandez aux participants comment, selon eux, le terrain physique pourrait influer sur le lieu où un groupe de population local choisirait de vivre. Le formateur doit diriger le débat. Les réponses peuvent inclure la proximité d'une source d'eau, le fait qu'une zone soit accessible et qu'elle soit à l'abri des inondations, ou encore la proximité de terres arables. La liste est longue. Cet échange ne doit pas durer plus de 5 minutes.

Le terrain de l'information englobe bien sûr les supports imprimés tels que les journaux, les magazines et les livres. Aujourd'hui, le spectre électromagnétique revêt une importance accrue pour la diffusion d'émissions de télévision et de radio et la téléphonie mobile. Internet est la plateforme de médias sociaux tels que Facebook, Twitter, Instagram, etc., qui touchent un large public à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone d'opérations. Ici, le terrain physique, y compris les conditions météorologiques, a une incidence sur la connectivité. La distribution et la circulation des informations sous forme physique (papier) peuvent être entravées par des terrains difficiles et des conditions météorologiques et climatiques défavorables. Les communications électroniques peuvent être touchées par de mauvaises conditions météorologiques et climatiques ainsi que par les obstacles physiques à la transmission des signaux, tels que les montagnes.

Interaction. Demandez aux participants en quoi, selon eux, le terrain physique a une incidence sur la façon dont un acteur communique. Le formateur doit diriger le débat. Les réponses incluraient les montagnes qui peuvent bloquer le spectre électromagnétique, donc le signal des téléphones portables ou la pénétration d'Internet. Cet échange ne doit pas durer plus de 5 minutes.

Diapositive 8

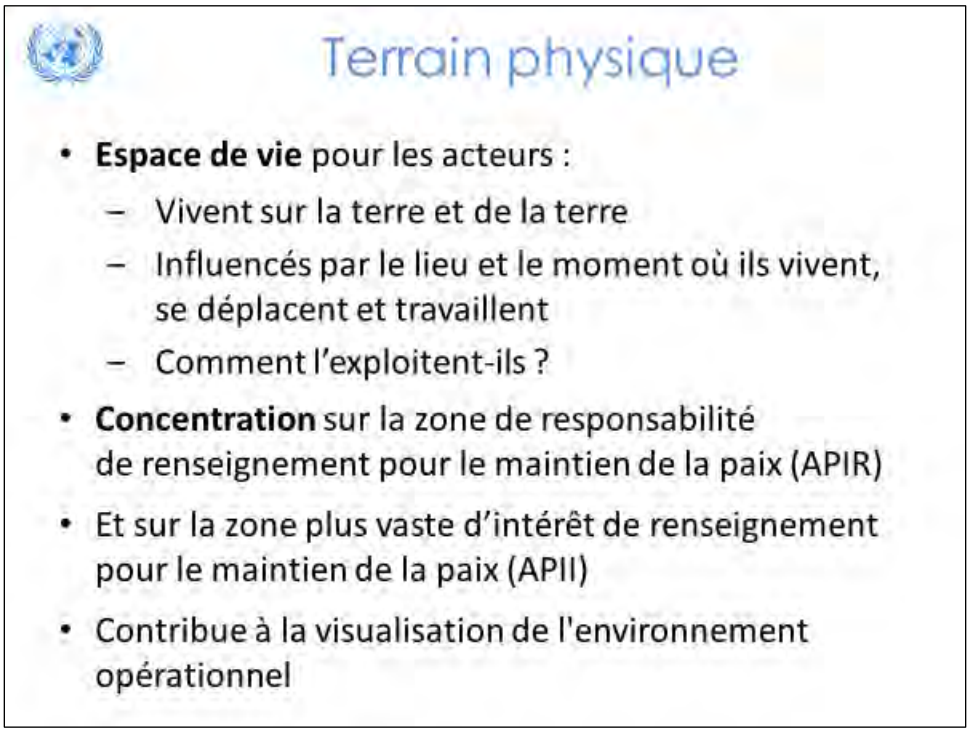

Message clé : Le terrain physique est analysé dans le contexte de la zone de responsabilité de renseignement du maintien de la paix et de la zone d'intérêt de renseignement du maintien de la paix car il constitue l'habitat de tous les acteurs. D'autres facteurs ont un lien négatif direct ou indirect avec le terrain.

Les acteurs et les groupes humains doivent disposer d'un espace physique (habitat) dans lequel ils peuvent vivre, travailler et fonctionner. Il est donc important de comprendre le terrain dans lequel ils vivent et fonctionnent. Le terrain physique est l'habitat (« espace de vie ») de tous les acteurs.

- Ils en vivent et en dépendent (abri, logement, nourriture, etc.).
- Il les influence, puisqu'il détermine où et quand ils peuvent vivre, se déplacer et travailler.
- Il détermine comment ils peuvent l'utiliser.

Lorsque vous analyserez le terrain physique, concentrez-vous sur la zone de responsabilité de renseignement du maintien de la paix (APIR) et sur la zone d'intérêt de renseignement (APII) car elles ont une importance de premier plan pour la planification et la conduite des opérations de la force des Nations Unies (APIR et APII sont expliqués dans la diapositive suivante).

Note(s) à l'intention du formateur : À ce stade, il est essentiel de souligner que le concept clé du « Que faut-il en conclure ? » en ce qui concerne le terrain physique est la façon dont il éclaire les modes d'action des individus ou des groupes d'individus.

Interaction. Demandez aux participants comment le terrain physique peut influencer le mode d'action d'un acteur porteur de menace. On peut attendre comme réponse le fait que le terrain physique obligera l'acteur porteur de menace à emprunter certains corridors de mobilité. Par conséquent, une bonne connaissance du terrain physique permettra à la cellule de renseignement de prévoir quels corridors seront utilisés.

De nombreux facteurs tels que la météo, les troubles, la famine, la mobilité ou les communications sont souvent directement et indirectement influencés par le terrain physique et sa configuration. La météo et le climat, comme évoqué précédemment, peuvent changer la nature du terrain physique (les pluies provoquent des inondations et l'hiver bloque le passage des cols de montagne, ce qui perturbe la mobilité). Les troubles peuvent provoquer des famines, et inversement. Les infrastructures peuvent être détruites ou construites et réparées par les acteurs de la zone d'opérations, ce qui entrave ou favorise la mobilité, ou augmente ou diminue la portée des communications.

Diapositive 9

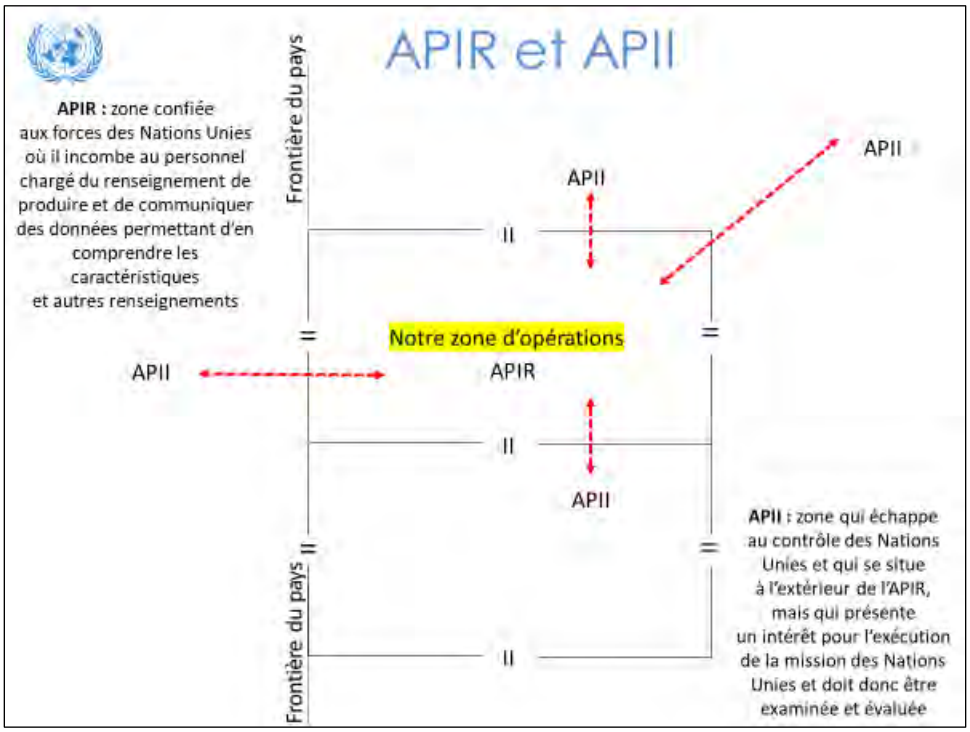

Message clé : L'une des conditions préalables à l'analyse du terrain physique est la délimitation de l'APIR et de l'APII afin de cibler l'AOE.

Avant de procéder à l'analyse du terrain, il convient de définir la zone de responsabilité de renseignement (APIR) et la zone d'intérêt de renseignement (APII). Cela nous permet de concentrer notre analyse du terrain physique, ainsi que du terrain humain et du terrain de l'information, sur une zone définie et pertinente.

L'APIR est la zone placée sous la responsabilité de la force des Nations Unies pour laquelle il incombe au commandant de produire et de communiquer des données permettant d'en comprendre les caractéristiques et autres renseignements. En d'autres termes, le commandant de la force des Nations Unies est chargé de tout savoir sur l'environnement opérationnel et les acteurs évoluant au sein de l'APIR de la force des Nations Unies. Il est donc important que la force des Nations Unies dispose des moyens d'acquisition nécessaires pour couvrir de manière adéquate l'ensemble de son APIR.

L'APII est une zone qui échappe au contrôle de la force des Nations Unies (le commandant) et qui se situe à l'extérieur de l'APIR, mais qui présente un intérêt pour l'exécution de sa mission et doit donc être examinée et évaluée. Les événements, les actions et les facteurs qui surviennent ou sont présents au sein de l'APII peuvent avoir une incidence sur l'environnement opérationnel de l'APIR et doivent donc être pris en considération. Les informations et les renseignements sur l'APII doivent généralement être collectés par des moyens d'acquisition qui ne sont pas contrôlés par le commandant de

la force des Nations Unies. Ces informations et renseignements doivent généralement être acquis par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies ou d'entités qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies.

Interaction. L'illustration donne quelques exemples : un acteur armé utilise le pays C comme refuge et zone d'étape pour des opérations dans le pays A, qui est l'APIR de la force des Nations Unies. Il est important que la force des Nations Unies ait une connaissance et une compréhension adéquates de ce qui se passe dans le pays C. Autre exemple : la violence dans le pays A fait fuir les populations vers le pays B voisin, ce qui peut avoir des répercussions sur les opérations de la force des Nations Unies dans le pays A, son APIR. Par conséquent, les pays B et C deviennent les APII de la force des Nations Unies.

En tant que formateur, demandez aux participants de définir ce que sont leur APIR et leur APII dans une zone d'opérations des Nations Unies.

Par exemple, au Mali au niveau du secteur, l'APIR serait la zone de responsabilité (ZDR) du secteur, mais il est clair que la plupart des acteurs maliens ne se conforment pas au concept de ZDR des Nations Unies. Ces acteurs se déplaceront librement entre les zones d'opérations du secteur, et certains passeront même d'un pays à l'autre. Par conséquent, les événements survenant dans d'autres secteurs présentent un intérêt évident pour la cellule de renseignement militaire.

Autres exemples que vous pouvez donner :

- *MINUSMA : les acteurs utilisent la région frontalière entre le Mali et le Niger à leur avantage.*
- *MONUSCO : les acteurs utilisent la région frontalière entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda à leur avantage.*
- *La LRA (Armée de résistance du Seigneur) opère dans la grande zone frontalière située entre la République centrafricaine, le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo et l'Ouganda.*

Diapositive 10

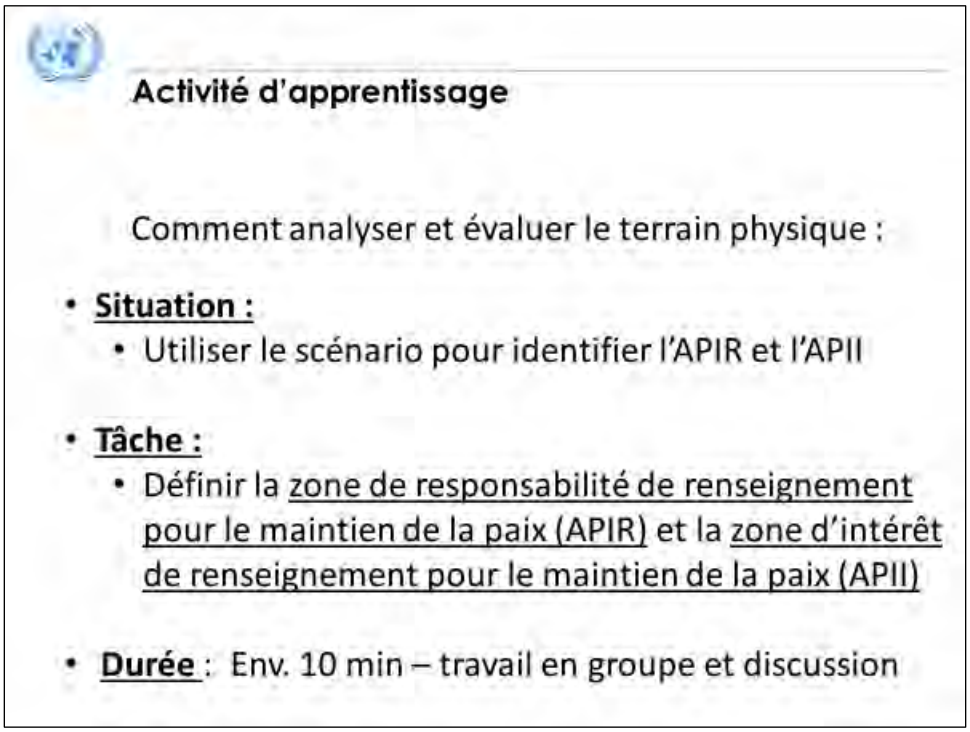

Message clé : L'analyse du terrain physique nécessite de définir l'APIR et l'APII. La cartographie est utilisée pour faire émerger les « produits en or » nécessaires à la compréhension de la cellule de renseignement militaire et appuyer le processus de prise de décisions militaires des Nations Unies. Intégrez les résultats de l'analyse du terrain physique. N'oubliez pas que l'AOE est un processus continu et cyclique.

Nous utilisons des cartes parce qu'elles représentent le terrain physique et servent de référence ou de base commune pour les produits (calques) que nous allons réaliser. Les cartes peuvent être imprimées (sur papier) ou électroniques (générées par ordinateur dans des systèmes d'information géographique), selon le type de système d'information, de commandement et de contrôle utilisé par le QG de la force des Nations Unies. Les cartes sont peu sophistiquées, mais fiables. Toutefois, les calques et autres produits cartographiques doivent être reproduits sur papier pour être distribués. Les systèmes d'information, de commandement et de contrôle nécessitent des compétences techniques et peuvent être sujets à divers problèmes (techniques et humains). Cependant, les produits peuvent être facilement distribués à l'ensemble de la force des Nations Unies, sous réserve que tous les postes de commandement et toutes les unités soient connectés au système.

Interaction. Pour analyser et évaluer le terrain physique, il convient de définir la zone de responsabilité de renseignement (APIR) et la zone d'intérêt de renseignement (APII), traitées dans la diapositive précédente, pour déterminer la ou les zones géographiques sur lesquelles nous devons concentrer notre analyse. Les participants seront divisés en groupes. Chaque groupe représentera un G2 de secteur et sera placé sous les ordres d'un officier de commandement. Chaque groupe se verra attribuer un formateur qui le guidera tout au long du processus ; chaque groupe a besoin d'une carte de secteur, d'une série de calques et de marqueurs semi-permanents de différentes couleurs (bleu, brun, noir, rouge, et au moins une autre couleur).

Diapositive 11

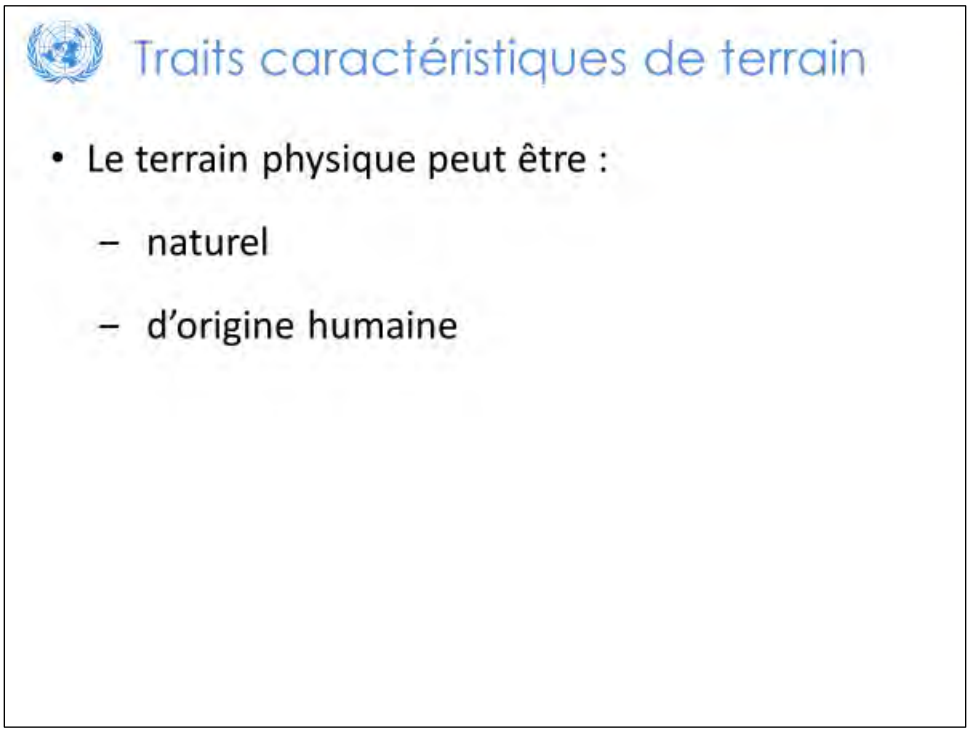

Message clé : Les traits caractéristiques de terrain peuvent être divisés en traits naturels et traits d'origine humaine.

On recense deux types de traits caractéristiques de terrain : les traits naturels et les traits façonnés/créés/construits par l'homme.

Cette diapositive donne quelques exemples de traits caractéristiques naturels et d'origine humaine. Observez rapidement chaque catégorie et repérez s'il manque des traits naturels ou d'origine humaine.

Tous ces traits doivent être recensés, sur la base d'une combinaison entre patrouilles et reconnaissance cartographique.

Interaction. Demandez aux participants quelles sont les ressources dont dispose une cellule de renseignement pour recenser et confirmer les traits caractéristiques du terrain physique, qu'ils soient naturels ou d'origine humaine. Parmi les réponses possibles, *citons, entre autres, la reconnaissance cartographique, l'utilisation de photos aériennes, l'utilisation d'un système d'information géographique, l'utilisation de moyens de surveillance et de reconnaissance tels que les systèmes de drones aériens pour confirmer, par exemple, la traficabilité des routes et ponts, le déploiement de patrouilles.*

Diapositive 12

Activité d'apprentissage

- **Situation :**
  - Utiliser le scénario pour identifier les traits caractéristiques de terrain
- **Tâche :**

  Utilisez la cartographie et d'autres ressources pour :
  - recenser les traits caractéristiques du terrain physiques (naturels et d'origine humaine)
  - les signaler sur une carte

  Question clé : Quels seront les effets sur les actions du terrain humain ?

- **Durée approx. :** 10 min

Message clé : Le recensement des traits caractéristiques de terrain est une partie importante du processus. Intégrez les résultats de l'analyse du terrain physique. N'oubliez pas que l'AOE est un processus continu et cyclique.

L'AOE est un processus continu et cyclique. Elle est perpétuelle : tous les produits (calques, etc.) doivent être continuellement actualisés à mesure que de nouvelles informations et de nouveaux renseignements sont disponibles.

Les produits minimaux requis sont souvent appelés « produits en or » car ils apportent des éléments d'éclaircissement et d'information précieux, en matière de renseignement aux fins du maintien de la paix, pour les décideurs. Afin d'analyser et d'évaluer le terrain physique, nous devons :

- utiliser la cartographie et d'autres ressources pour recenser les traits caractéristiques naturels et d'origine humaine du terrain ;
- indiquer les caractéristiques clés sur la carte, en utilisant des claques. Les calques doivent être d'une qualité suffisante pour permettre à tout le personnel d'approfondir sa compréhension de l'environnement du terrain physique.

Interaction. Formez des groupes et demandez aux participants d'examiner la diapositive, puis d'en discuter. Les groupes seront invités *à faire un compte rendu aux autres participants. Chaque groupe représente un G2 de secteur.* Les groupes doivent réfléchir à *qui est essentiel et souhaitable pour le calque.*

Note(s) à l'intention du formateur.

Nous utilisons des cartes parce qu'elles représentent le terrain physique et servent de référence ou de base commune pour les produits (calques) que nous allons réaliser. Les cartes peuvent être imprimées (sur papier) ou électroniques (générées par ordinateur dans des systèmes d'information géographique), selon le type de système d'information, de commandement et de contrôle utilisé par le QG de la force des Nations Unies. Les cartes sont peu sophistiquées, mais fiables. Toutefois, les calques et autres produits cartographiques doivent être reproduits sur papier pour être distribués. Les systèmes d'information, de commandement et de contrôle nécessitent des compétences techniques et peuvent être sujets à divers problèmes (techniques et humains). Cependant, les produits peuvent être facilement distribués à l'ensemble de la force des Nations Unies, sous réserve que tous les postes de commandement et toutes les unités soient connectés au système.

Diapositive 13

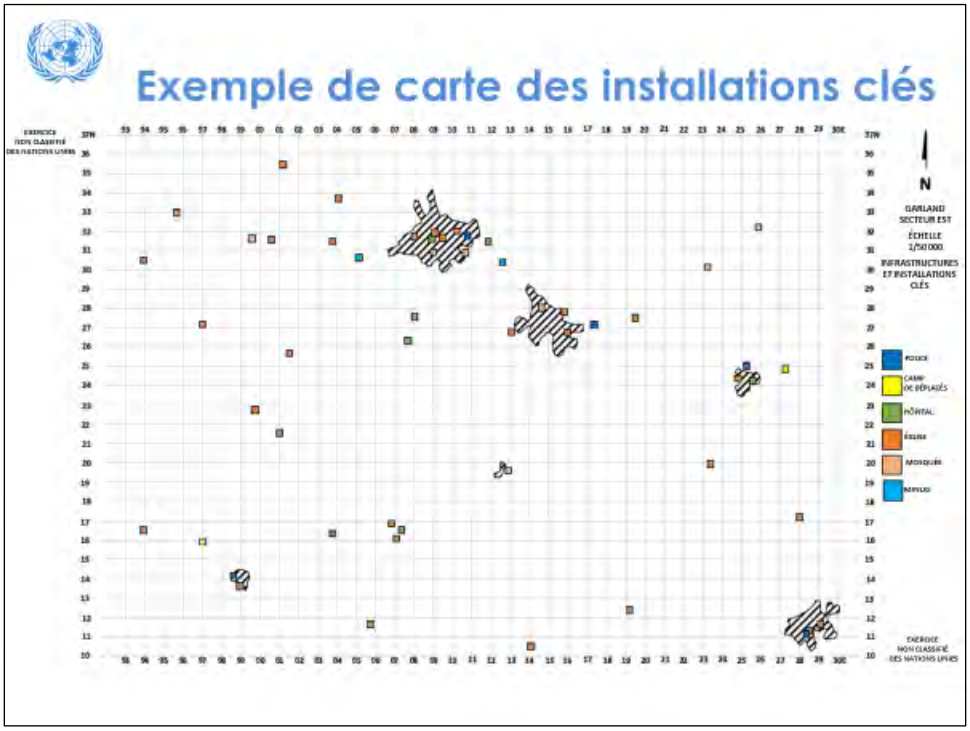

Message clé : Les cartes (ou calques) montrant les installations clés sont l'un des produits de l'analyse du terrain physique.

Interaction. Cet exemple, tiré du scénario principal, est une carte montrant les installations clés. Demandez aux participants quelles sont les installations clés représentées sur la carte ? Conseillez aux participants de se déplacer d'est en ouest et du nord au sud. Après avoir identifié les installations clés, les participants devront annoter clairement la carte (la carte devenant ainsi le « calque des installations clés ») et transposer ces facteurs dans la présentation en trois colonnes pour une évaluation plus approfondie. Ce processus est le processus à suivre pour chaque étape de l'évaluation du terrain physique. Voici les éléments à identifier :

- *Zones religieuses (protection des civils)*
- *Hôpitaux (protection des civils)*
- *Écoles (protection des civils)*
- *Marchés (protection des civils)*
- *Tunnel*
- *Points de franchissement de la frontière*
- *Routes*

- *Ponts*
- *Camps de réfugiés et de déplacés*
- *Projet d'oléoduc*
- *Chefs-lieux de provinces et de régions*
- *Aérodrome dans le chef-lieu de province*
- *Ligne électrique à haute tension*
- *Chef-lieu de province (EMBE)*
- *Barrage avec centrale hydroélectrique*
- *Ferry sur le lac*
- *Mine de zirconium*
- *Bases des Nations Unies, bureaux régionaux des Nations Unies*
- *Installations et zones désignées par le Représentant spécial du Secrétaire général*

Diapositive 14

Activité d'apprentissage

Exemple d'analyse avec présentation en trois colonnes des installations clés du secteur EST

FACTEUR	DÉDUCTION	PRODUIT
Terrain physique :	1.1 L de C terrestre EST – OUEST	1.1 Besoin en information
1. **L de C terrestre** dans le sect. EST	1.1.1 L de C principale essentielle pour Nations Unies, le HCR et la population locale	– Quel est l'état de la route ?
2. **Accès** au sect. EST	2.1 Accès principal d'ERIYA à GARIYA	– Quel est le type de surface ?
3. **Aérodromes** dans le sect. EST	2.1.1 L de C terrestre à travers les montagnes	2.1 Besoin en information
4. **Relief** dans le sect. EST	2.1.2 L de C terrestre passe par des tunnels	– Quelles sont les caractéristiques des abords du tunnel ?
5. **Ponts** dans le sect. EST	2.1.3 Le tunnel est l'entrée principale	5.1 Besoin en information
	3.1 1 aérodrome dans le sect. EST	– État des ponts
	4.1 Fort relief à l'EST du sect. EST	– Classification des ponts
	5.1 Ponts dans le sect. EST	Demande d'information (RFI)
	5.1.1. 3 ponts essentiels pour l'accès depuis ERIYA	

Voici un exemple d'analyse des installations clés. N'oubliez pas de recenser les zones liées à la protection des civils et les installations désignées par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Diapositive 15

Activité d'apprentissage

Installations clés

- **Situation :**
  - Utiliser le scénario pour recenser toutes les installations clés de votre APIR
- **Tâche :**
  - Étudiez la carte de votre secteur et recensez les installations clés
  - Indiquez-les sur la carte avec une légende claire
  - Placez les facteurs dans la présentation en trois colonnes et procédez aux déductions
  - Dressez une liste de besoins en information
- **Durée :** Env. 20 minutes (travail en groupe et discussion)

FACTEUR	DÉDUCTION	PRODUIT
Ponts	Les classifications des ponts sont-elles suffisantes pour les convois des Nations Unies ?	RFI
Barrage à X		
Centrale électrique à Y		

Interaction. Formez des groupes et demandez aux participants d'examiner la diapositive, puis d'en discuter. Demandez à chaque groupe de faire un compte rendu aux autres groupes.

Montrez le processus aux participants. Il ne sera pas mené à chaque étape de cette série de leçons, mais en fin de cours, les participants seront invités à l'appliquer à chaque aspect du terrain physique. Il est donc plus important pour eux de le comprendre que de terminer cet exercice.

Demandez-leur d'utiliser les informations sur leur secteur et la cartographie pour recenser les installations clés.
Indiquez toutes les installations clés sur la carte. Vous obtiendrez le calque des installations clés pour le secteur.
Transférez les facteurs dans la présentation en trois colonnes et procédez aux déductions.
En guise de produit, l'instructeur est invité à demander aux participants de recenser les demandes d'information que les patrouilles ou d'autres sources peuvent être chargées de confirmer.

Note(s) à l'intention du formateur. *Insistez auprès des participants sur le fait qu'ils doivent suivre ce processus pour chaque aspect du terrain décrit dans ces leçons. Nous le confirmerons au terme des leçons sur l'AOE et de l'exercice de simulation, qui est conçu pour s'assurer que chaque groupe a déjà procédé à une analyse complète du terrain physique avant l'exercice final.*

Diapositive 16

Examinons maintenant certains calques (produits) de notre terrain physique.

Diapositive 17

Utilisation de la cartographie

- Une cartographie précise et actualisée est essentielle
- Numérique et analogique
- Échelle de la carte : 1/50 000 ou 1/100 000 pour l'OE
- Importance du détail et de la clarté
- Imagerie rapprochée pour la conduite d'opérations en petites unités
- Utilisez différents calques ou des couches de calques numériques → Ne reproduisez pas la carte, mettez en évidence les éléments importants et les éléments vous permettant de tirer des conclusions
- Un calque par sujet/facteur pour concentrer l'information et combiner les calques si nécessaire

Message clé : Il est essentiel de disposer d'une cartographie précise et actualisée. Il convient de produire un calque par sujet/facteur à analyser et d'éviter de combiner plusieurs sujets/facteurs sur un même calque. Le détail et la clarté sont importants.

Veillez à toujours disposer de la meilleure cartographie disponible, qui doit être précise et à jour. Les anciennes cartes peuvent être trompeuses, car elles peuvent reposer sur des informations obsolètes et d'anciens relevés topographiques, remontant parfois à l'époque coloniale. La cartographie moderne basée sur les images satellites et la télémesure est donc précise et à jour à la date de production de l'image satellite.

Il arrive que la cartographie numérique ou analogique (imprimée) ne soit pas immédiatement disponible. Dans ce cas, le personnel de cellule de renseignement, en collaboration avec les Opérations et la Section de l'information géographique, devra acquérir la cartographie nécessaire dans les formats requis le plus rapidement possible.

Pour évaluer l'ensemble de la zone d'opération, l'échelle des cartes doit être de 1/50 000 ou 1/100 000. Cependant, la précision et la clarté sont primordiales pour réaliser l'AOE d'une opération particulière en petite unité. Dans ce cas, une imagerie rapprochée détaillée de l'objectif ou de la zone cible peut s'avérer nécessaire. En outre, les symboles doivent être clairs et lisibles. Pour plus de détail et de clarté, utilisez des encadrés afin de fournir des informations supplémentaires, par exemple sous la forme d'un encart de texte ou même d'une photographie insérée.

Les calques doivent être réalisés séparément, par sujet, sur des feuilles de plastique transparent (ou du papier calque semi-transparent), et non directement sur la carte imprimée. Les calques numériques doivent être produits sur des couches numériques distinctes pouvant être ajoutées sur la carte de départ et retirées. Ils ne doivent pas être réalisés directement sur la carte numérique.

De même, inutile de retracer la topographie sur le calque. Contentez-vous de mettre en évidence les éléments pertinents pour le type de calque et nécessaires pour tirer les conclusions recherchées dans cette partie de l'analyse du terrain physique.
Il convient de prévoir un calque par sujet/facteur donné afin de pouvoir se focaliser sur l'information voulue et d'autoriser une certaine souplesse lorsqu'il s'agira de comparer ou d'associer des calques thématiques.

Ne faites pas disparaître la carte ! Vous devez pouvoir lire la carte à travers le calque.

Diapositive 18

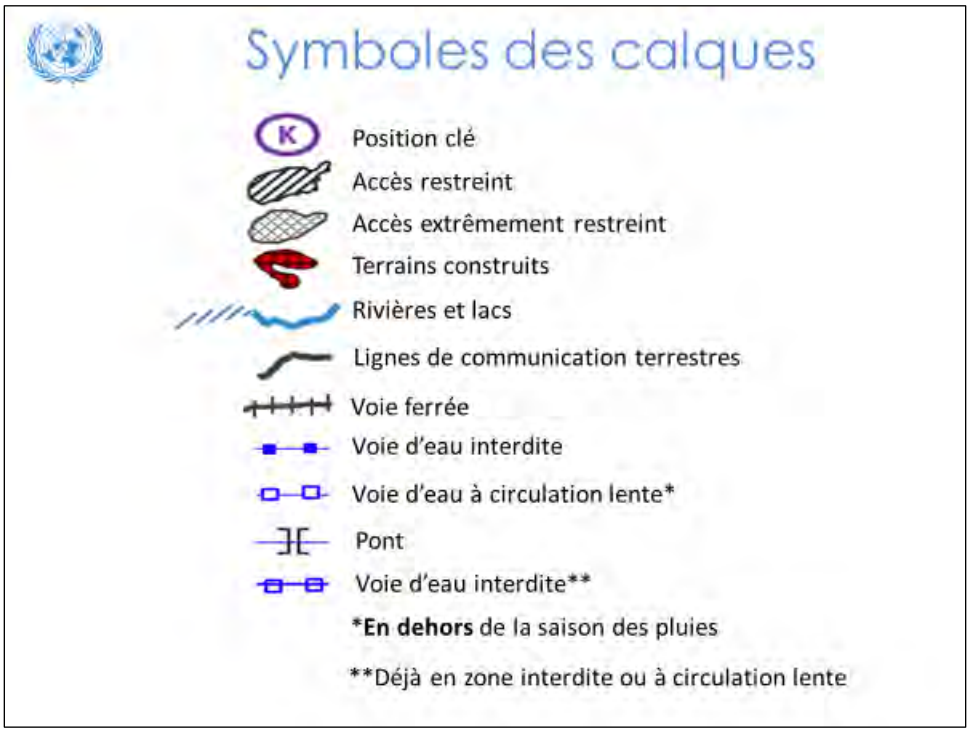

Message clé : Toujours apposer une légende sur les calques, afin que le lecteur ou l'utilisateur n'ait aucun doute sur la signification des symboles.

Toujours inclure une légende sur les calques, afin que le lecteur ou l'utilisateur n'ait aucun doute sur la signification des symboles. Efforcez-vous également d'uniformiser les symboles au sein de la force des Nations Unies, afin d'éviter que chaque section de personnel, unité, etc. ait ses propres symboles qui pourraient même varier d'une tâche et d'un membre du personnel à l'autre.

Gardez à l'esprit que les symboles doivent être lisibles et compréhensibles, qu'un calque « analogique » (imprimé ou dessiné) soit reproduit ou copié en couleur ou en noir et blanc.

En outre, ajoutez un glossaire ou une liste des abréviations utilisées sur le calque, en particulier si les abréviations ne sont pas courantes.

Cette diapositive donne certains des symboles utilisés sur les calques de terrain physique dans le cadre de cette formation.

Notez les symboles relatifs à l'« accès » à différents types de terrain (restreint et extrêmement restreint). Les masses et cours d'eau sont généralement indiqués en bleu.

Diapositive 19

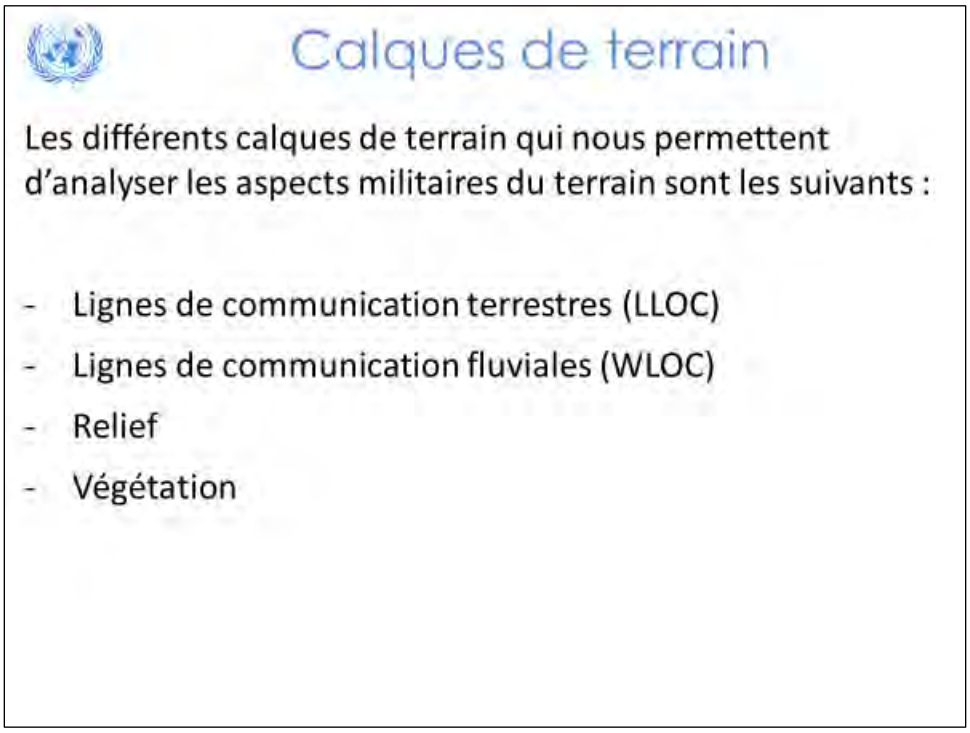

Certains aspects de l'évaluation de base du terrain doivent être menés à bien avant de pouvoir procéder à l'analyse. Les calques d'évaluation de base sont les suivants : installations clés ; lignes de communication terrestres et fluviales ; élévation ; végétation. Les résultats de cette étape serviront ensuite à l'analyse approfondie.

Diapositive 20

Message clé : Le calque des lignes de communication terrestres met en évidence les itinéraires de la zone d'opérations qui peuvent être utilisés pour la circulation des véhicules, entre autres.

Cette diapositive montre un calque des lignes de communication terrestres dans le secteur Ouest et montre tous les itinéraires possibles au sein de l'environnement opérationnel, y compris les routes, les pistes et les voies de transit probables susceptibles d'être empruntées par les forces des Nations Unies et d'autres acteurs.

Ce calque permet aussi d'évaluer tous les itinéraires compatibles avec le déplacement par différents modes de transport, comme les véhicules à moteur à chenilles ou à roues (deux roues motrices et traction intégrale) et les animaux de bât, ou praticables à pied.

Certains itinéraires n'autorisent qu'un type de déplacement (par exemple, à pied), d'autres plusieurs (véhicules ou animaux de bât). Les conditions météorologiques et les conditions climatiques saisonnières peuvent également avoir un impact sur les itinéraires. Ainsi, la saison des pluies peut transformer les routes non pavées en chemins de boue non praticables pour les véhicules à moteur.

Une fois de plus, les cellules de renseignement doivent indiquer sur la carte les facteurs liés aux lignes de communication terrestres connus et poursuivre l'évaluation en utilisant une présentation en trois colonnes.

Interaction. Demandez aux participants en quoi les lignes de communication terrestres influencent le mode d'action tant d'un acteur non armé que d'un acteur porteur de menace.

Diapositive 21

Message clé : Le calque des lignes de communication fluviales met en évidence les itinéraires de la zone d'opérations qui peuvent être utilisés pour la circulation par voie navigable (différents types de navires).

Cette deuxième diapositive montre un calque des lignes de communication fluviales dans le secteur Ouest. Il recense toutes les voies navigables de l'environnement opérationnel (rivières, lacs, canaux, etc.) qui peuvent être utilisées par les forces des Nations Unies et d'autres acteurs.

Ce calque permet d'évaluer toutes les voies d'eau navigables où peuvent circuler différents types d'embarcations pertinentes, ainsi que les endroits où ces voies peuvent être traversées. Les conditions météorologiques et les conditions climatiques saisonnières peuvent également avoir des répercussions sur la possibilité de circuler (« accès ») par ces voies navigables. Ainsi, pendant la saison sèche, les rivières peuvent s'assécher au point que les grands bateaux ne peuvent pas y naviguer.

Notez que les étiquettes indiquent le nom des cours d'eau et que les flèches indiquent le sens du courant. Les cellules de renseignement doivent indiquer sur la carte les facteurs liés aux lignes de communication fluviales connus et poursuivre l'évaluation en utilisant une présentation en trois colonnes.

Interaction. Demandez aux participants en quoi les lignes de communication fluviales influencent le mode d'action tant d'un acteur non armé que d'un acteur porteur de menace.

Diapositive 22

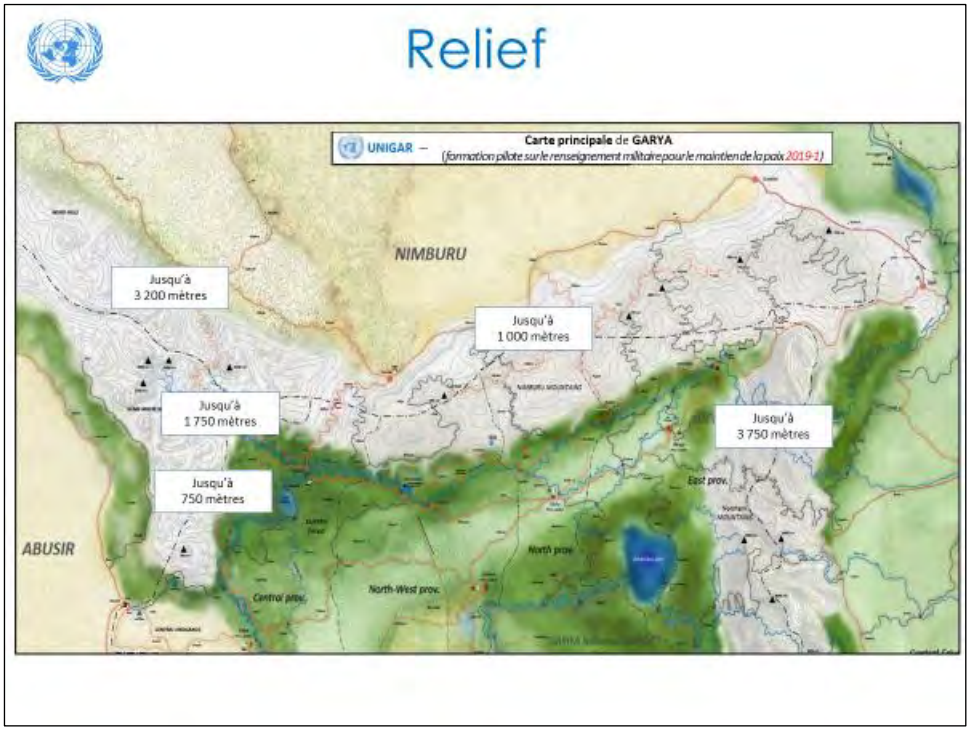

Message clé : Ce calque montre le relief du terrain.

Cette troisième diapositive présente un calque du relief du terrain. Le relief du terrain est la forme physique, la configuration ou le caractère globalement accidenté d'une partie de la surface de la Terre envisagée sous l'angle des variations de hauteur et de pente ou des irrégularités des terres émergées.

Il est déterminé par l'élévation ou la dénivellation d'une surface terrestre. En termes clairs, le relief du terrain est la façon dont le terrain est « accidenté », « cahoteux », « raboteux », ou « plat » ou « doux ».

Le relief détermine dans quelle mesure le terrain restreint les déplacements, ce à quoi le terrain peut être utilisé (agriculture ou pâturage, par exemple) et les autres types d'activités humaines qui peuvent s'y dérouler. Le relief détermine également les points d'observation ainsi que les champs d'observation et de tir.

Les cellules de renseignement doivent indiquer sur la carte les facteurs liés au relief connus et poursuivre l'évaluation en utilisant une présentation en trois colonnes.

Interaction. Demandez aux participants en quoi le relief influence le mode d'action tant d'un acteur non armé qu'un acteur porteur de menace.

Diapositive 23

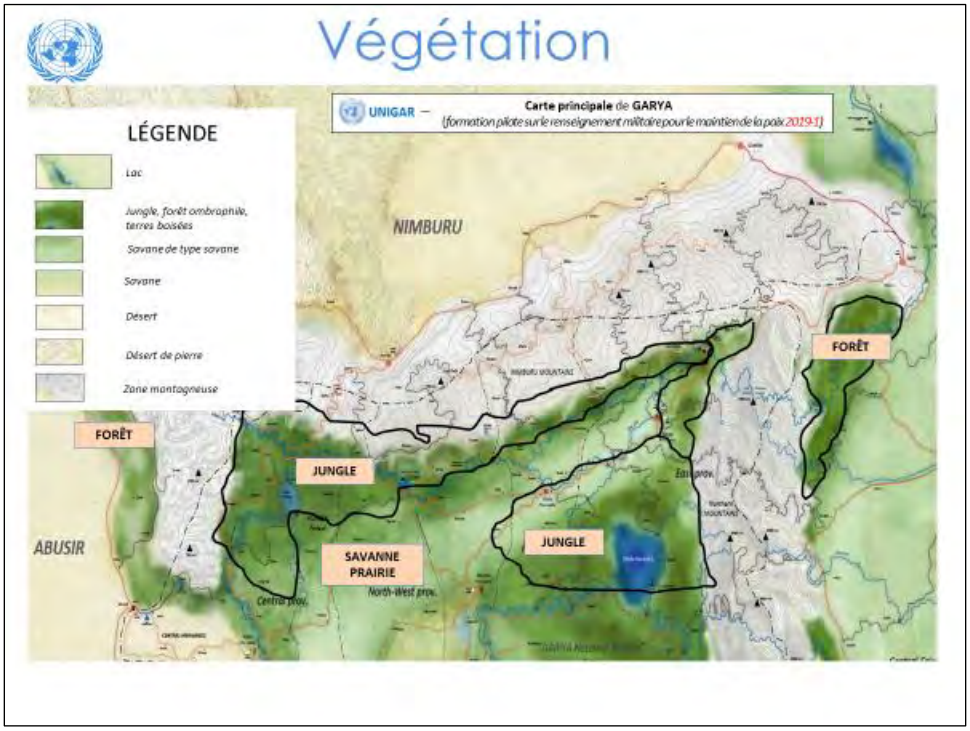

Message clé : Ce calque montre les types de végétation présents dans une zone.

Cette quatrième diapositive montre un exemple de calque de végétation. La végétation est la vie végétale que l'on trouve dans une zone donnée. Elle a des répercussions sur les déplacements (les jungles denses, par exemple, restreignent extrêmement tous les types de déplacements, tandis que les restrictions sont généralement rares dans les grandes plaines).

La végétation peut ouvrir des perspectives d'activité économique telle que l'agriculture, y compris le pâturage, l'exploitation forestière et d'autres types d'activité humaine. Elle a également une incidence sur les points d'observation ainsi que sur les champs d'observation et de tir. Les conditions météorologiques et les saisons ont également des effets sur la végétation. En automne, les arbres peuvent perdre leurs feuilles, ce qui facilite l'observation dans les forêts.

Une fois de plus, les cellules de renseignement doivent indiquer sur la carte les facteurs liés à la végétation connus et poursuivre l'évaluation en utilisant une présentation en trois colonnes.

Interaction. Demandez aux participants en quoi la végétation influence le mode d'action tant d'un acteur non armé que d'un acteur porteur de menace.

Diapositive 24

Activité d'apprentissage

- **Situation :**
  - Utiliser le scénario pour identifier les lignes de communication terrestres, les lignes de communication fluviales, le relief et la végétation de l'APIR
- **Tâche :**
  - Étudiez de la carte du secteur ; recensez les principales lignes de communication terrestres et fluviales, le relief et la végétation
  - Indiquez-les sur la carte avec une légende claire
  - Placez les facteurs dans la présentation en trois colonnes et procédez aux déductions
  - Dressez une liste de besoins en information
- **Durée :** 30 minutes (travail en groupe et discussion)

FACTEUR	DÉDUCTION	PRODUIT
Itinéraire principal de ravitaillement de la ville A à la ville B	L'acteur porteur de menace A a besoin de contrôler l'approvisionnement. Risque d'entraver la liberté de mouvement des Nations Unies. Les Nations Unies doivent contrôler l'itinéraire principal de ravitaillement. La population locale a besoin de sécurité dans cette zone.	RFI. Où se situent les zones vulnérables pour les convois des Nations Unies ?

Interaction. Formez des groupes et demandez aux participants d'examiner la diapositive, puis d'en discuter. Demandez à chaque groupe de faire un compte rendu aux autres groupes. En résultera le calque de terrain de base pour le secteur. Demandez aux participants d'utiliser les informations sur leur secteur et la cartographie pour :

- *identifier les lignes de communication terrestres, les lignes de communication fluviales, le relief et la végétation ;*
- *annoter la carte ;*
- *transférer les facteurs dans la présentation en trois colonnes et procéder aux déductions ;*
- *recenser les demandes d'information que les patrouilles ou d'autres sources d'information peuvent être chargées de confirmer.*

Note(s) à l'intention du formateur. *Insistez auprès des participants sur le fait qu'ils doivent suivre ce processus pour chaque aspect du terrain décrit dans ces leçons. Nous le confirmerons à la fin des leçons sur l'AOE et via un exercice conçu pour s'assurer que chaque groupe a déjà procédé à une analyse complète du terrain physique avant l'exercice final.*

Diapositive 25

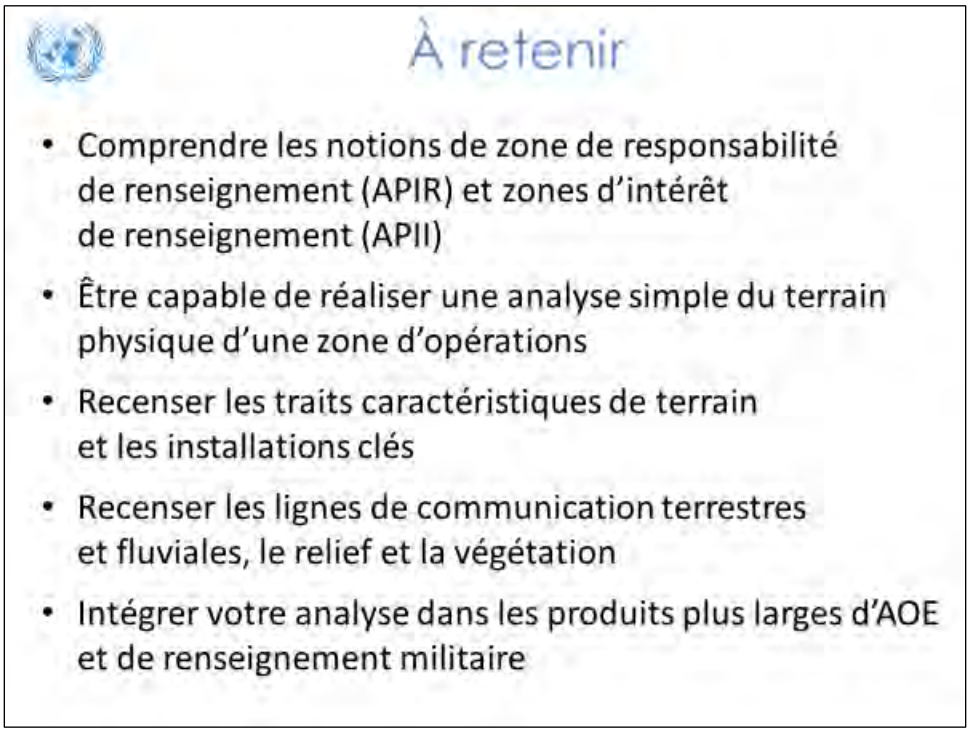

Résumé

Cette leçon a été l'occasion de fournir quelques concepts et compétences de base pour l'analyse du terrain. Voici les messages clés à retenir de cette leçon.

Leçon 3.5c

AOE – Combinaison des facteurs du terrain

La leçon

Pour introduire la leçon

Les participants pourraient manquer de temps pour réaliser un calque des obstacles combinés et un calque des corridors de mobilité. Par conséquent, préparez les « solutions » des calques, que vous fournirez aux groupes, afin de recentrer les activités d'apprentissage liées aux calques de manière que les participants puissent analyser les calques préparés (qu'ils en extraient le « Que faut-il en conclure ? ») et présentent leurs résultats aux autres participants.

Passez brièvement en revue le contenu de la leçon précédente sur l'analyse du terrain physique, soit en demandant aux participants d'en expliquer les principaux éléments, soit en soulignant rapidement les points suivants :

- Qu'est-ce qu'une zone de responsabilité de renseignement pour le maintien de la paix (APIR)
- Qu'est-ce qu'une zone d'intérêt de renseignement pour le maintien de la paix (APII)
- Quels sont les grands traits caractéristiques de terrain ?
- Que sont les lignes de communication terrestres et les lignes de communication fluviales et pourquoi sont-elles importantes ?
- Qu'est-ce que le relief ? (Donnez des exemples.)
- Qu'est-ce que la végétation ? (Donnez des exemples.)

Ces préalables ouvrent la voie à la combinaison des facteurs du terrain physique, qui vise à déterminer quelles sont les répercussions du terrain physique et des conditions météorologiques sur les modes d'action des acteurs dans la zone de responsabilité ou d'opérations de la force des Nations Unies.

Diapositive 1

Diapositive 2

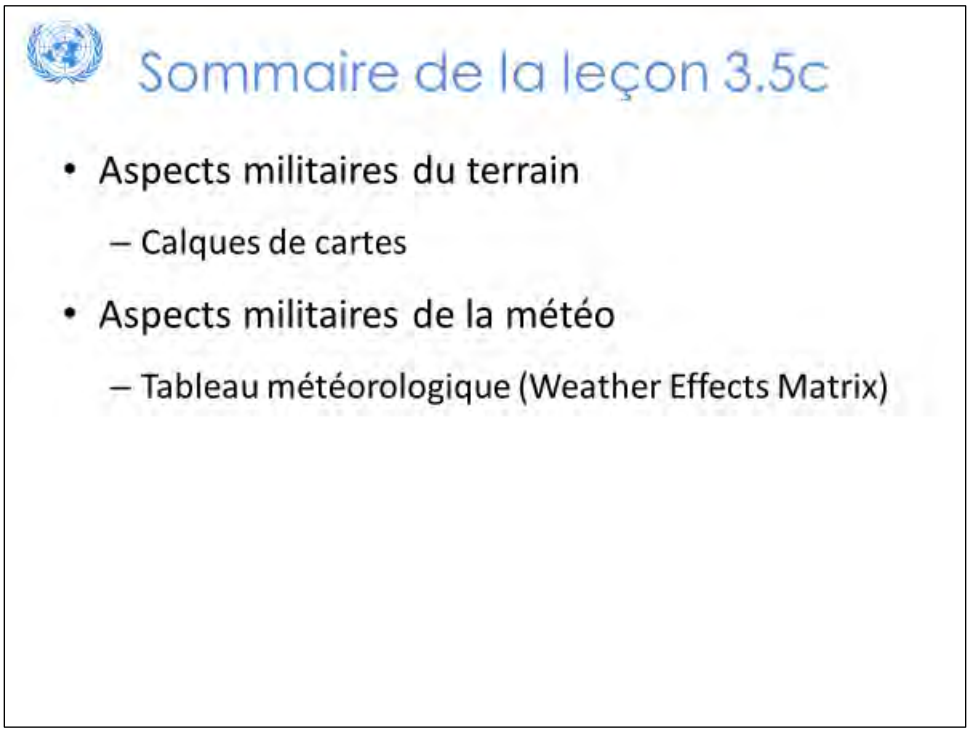

Cette leçon porte sur les sujets suivants :

- La mobilité sur le terrain, qui est essentielle pour déterminer la traficabilité du terrain par différents modes de transport, par exemple à pied, par des bêtes de somme ou par différents types de véhicules ;
- La couverture et la dissimulation, c'est-à-dire comment le terrain peut servir de couverture contre les effets de différents types d'armes, et la dissimulation, qui est la façon dont le terrain peut soustraire à la vue le personnel, les armes, les installations, etc. ;
- Les positions clés et les terrains vitaux, qui sont importants pour la réalisation des objectifs de la force des Nations Unies et de deux des différents acteurs, en particulier des acteurs hostiles ;
- Comment produire des calques ?
- Les effets de la météo et du climat sur le terrain physique.

Diapositive 3

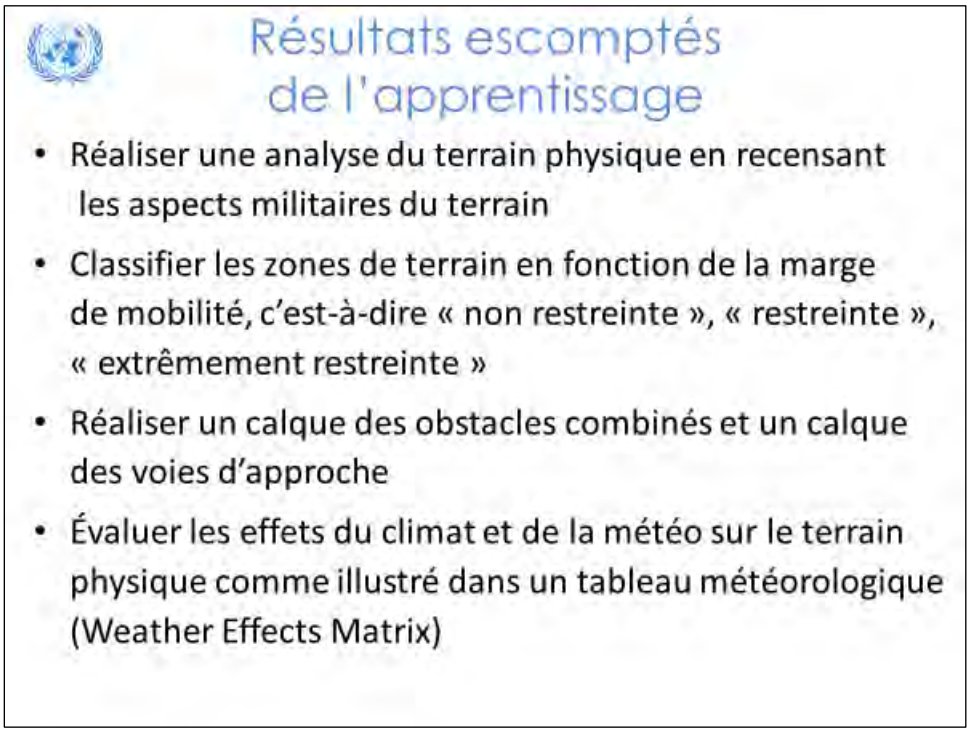

À la fin de cette leçon, vous devriez être en mesure de réaliser les tâches décrites sur cette diapositive. Prenez un moment pour lire et comprendre ce que l'on attend de vous. Cela peut vous aider à vous concentrer sur les aspects les plus pertinents de la leçon.

Il est à noter que tous ces outils nous aident à appliquer les produits de l'AOE à l'appui du processus de prise de décisions militaires des Nations Unies. Nous mettrons en pratique et appliquerons ces résultats d'apprentissage ultérieurement, au cours de l'exercice basé sur le scénario (ou exercice de simulation), en respectant les meilleures pratiques conformément à la doctrine des Nations Unies sur le renseignement militaire pour le maintien de la paix.

Diapositive 4

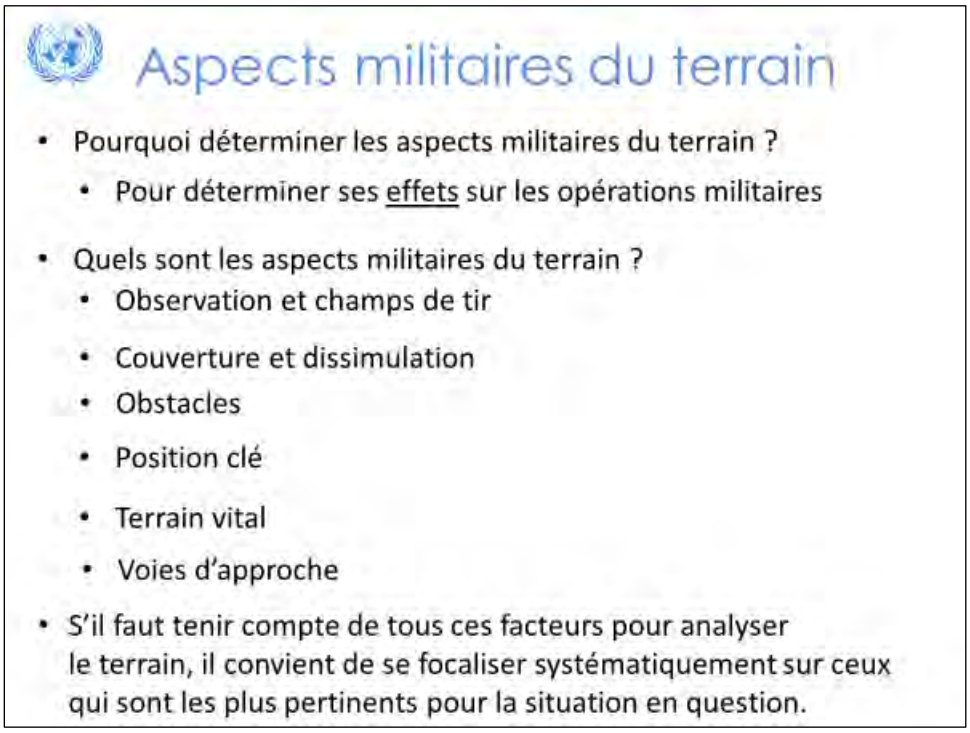

Les aspects du terrain font partie intégrante du renseignement. Le terrain physique joue un rôle clé dans toute opération de maintien de la paix. Il sert de base à toutes les opérations de renseignement et opérations tactiques. Cette diapositive énumère les aspects du terrain, que nous aborderons dans le détail.

Diapositive 5

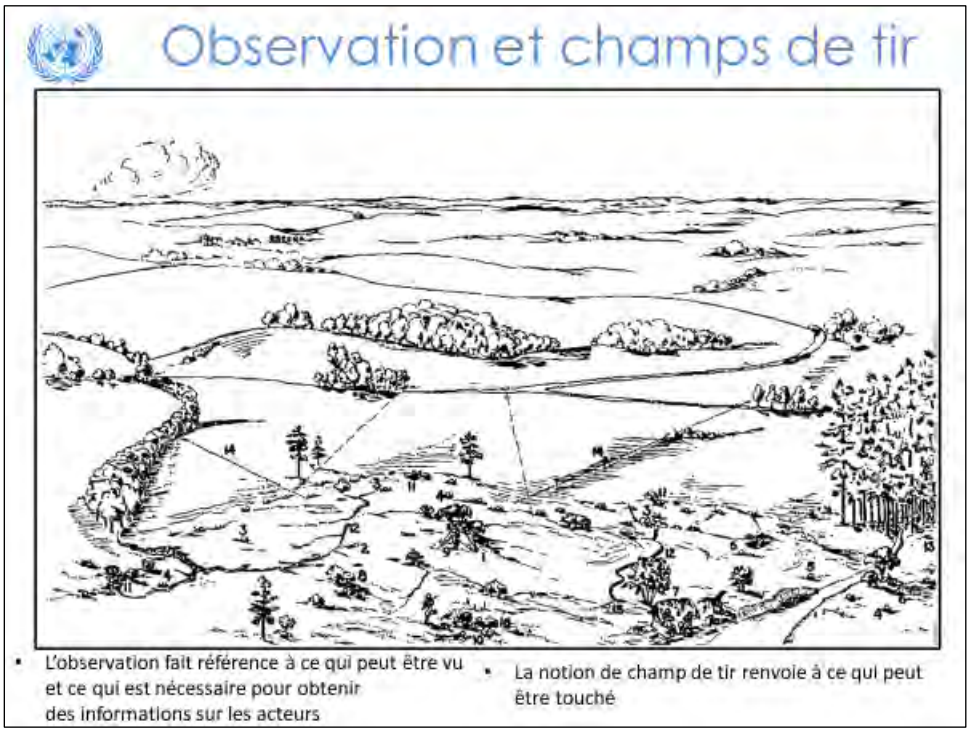

L'observation est la faculté de visualiser une zone et dépend du terrain. Le plus souvent, c'est en se plaçant sur le terrain le plus élevé que l'observation sera la meilleure. Le champ de tir est une zone où une arme peut être utilisée efficacement, à son plein potentiel, depuis un lieu donné.

Diapositive 6

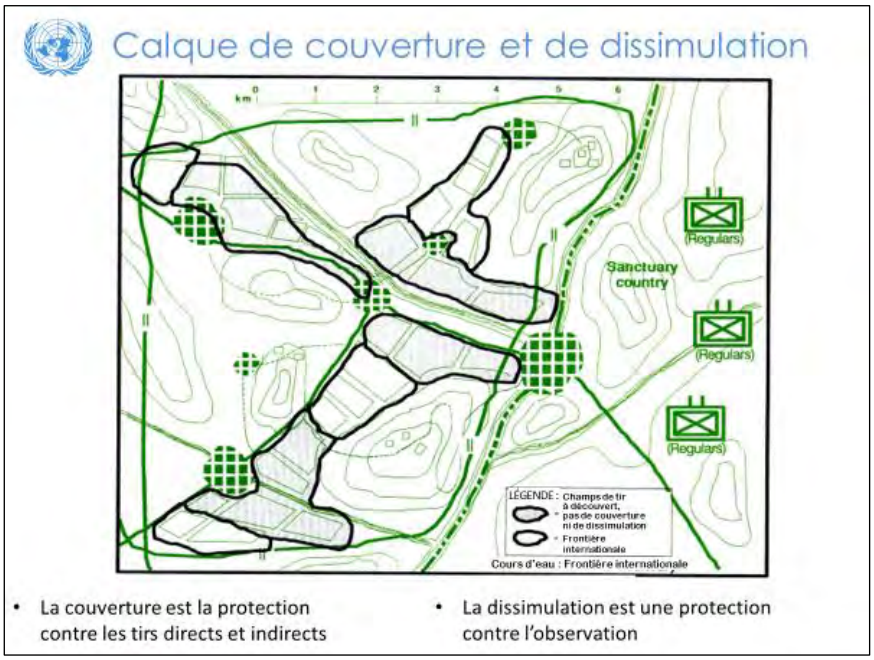

Message clé : Le calque de couverture et de dissimulation met en évidence les zones où les forces des Nations Unies et les acteurs (porteurs de menace) peuvent utiliser le terrain pour se protéger de l'observation ou de la surveillance et des effets des tirs.

Les calques de couverture et de dissimulation sont utilisés pour recenser les zones où les forces des Nations Unies et les acteurs (porteurs de menace) peuvent utiliser le terrain pour rester cachés, et donc protégés de l'observation ou de la surveillance, ou les zones où le terrain offre une protection contre les effets des systèmes d'armes à tir direct et indirect.

Ils sont particulièrement utiles pour déterminer les itinéraires probables (voies d'approche et corridors de mobilité), la localisation des postes d'observation et d'activités de reconnaissance ou les positions de tir probables en fonction, bien sûr, de la situation (le type de mission ou de tâche et le sens du déplacement) et du but de l'opération probable.

Les calques de couverture et de dissimulation sont des éléments essentiels pour l'établissement d'une nouvelle base opérationnelle avancée (FOB, *Forward Operating Base*).

Interaction. Demandez aux participants pourquoi un calque de couverture et de dissimulation est important pour établir une FOB. Les réponses doivent inclure les éléments suivants : les zones offrant une bonne couverture peuvent être utilisées comme positions de tir par l'acteur porteur de menace, et les zones offrant une bonne dissimulation peuvent être utilisées comme zones de formation ou voies d'approche vers une FOB des Nations Unies.

Diapositive 7

Message clé : Un obstacle est une obstruction naturelle ou d'origine humaine qui perturbe, manipule, détourne, canalise ou bloque le mouvement d'un groupe.

Un obstacle est une obstruction naturelle ou d'origine humaine qui perturbe, manipule, détourne, canalise ou bloque le mouvement de la force des Nations Unies ou d'un groupe (d'opposants).

Par conséquent, les personnels des services G3 (opérations) et G5 (planification) doivent disposer d'informations sur les obstacles au sein de l'OE susceptibles d'avoir des répercussions sur leurs propres opérations et actions. Tous les obstacles entravent le mouvement et, en tant que tels, doivent être représentés sur une carte.

Interaction. Demandez aux participants de dresser la liste des obstacles au mouvement qui leur viennent à l'esprit. Les réponses peuvent être les montagnes, les falaises, les rivières et lacs profonds, les forêts denses, les zones urbaines, etc.

Diapositive 8

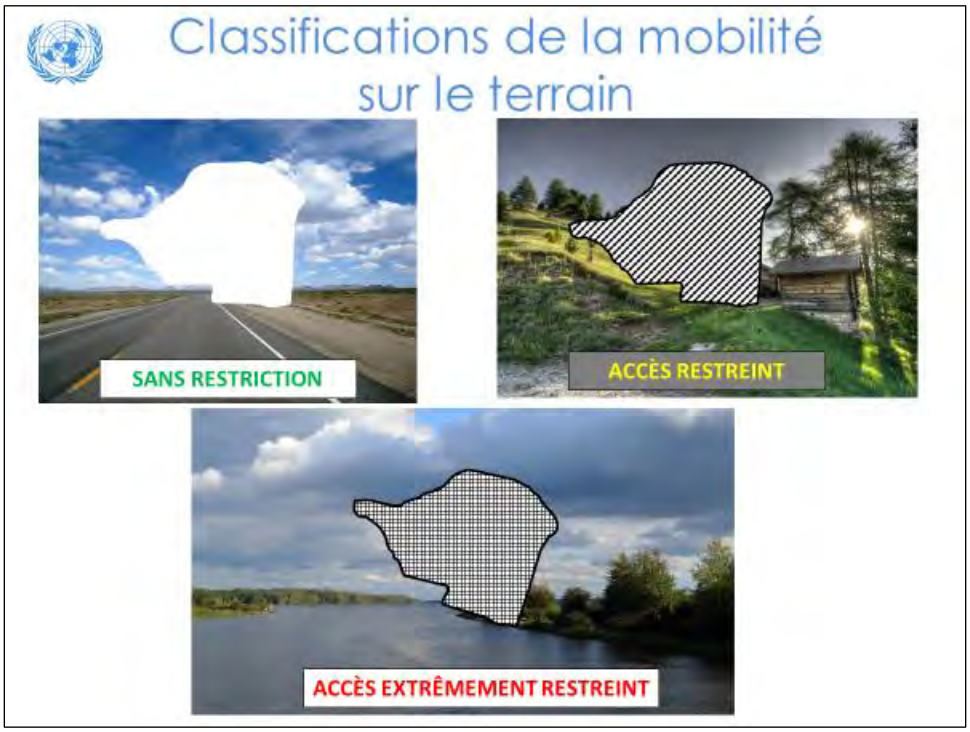

Message clé : Le terrain peut être classé en fonction de la mobilité sur celui-ci, qui peut être sans restriction, restreinte ou extrêmement restreinte. C'est souvent ainsi que sont représentés les obstacles au mouvement.

Lorsqu'on analyse ensemble les facteurs et les obstacles du terrain, la mobilité offerte par celui-ci peut être classée comme suit :

SANS RESTRICTION : Il s'agit d'un terrain sur lequel les mouvements des forces des Nations Unies ou des groupes d'acteurs (comme des groupes armés opposants ou des réfugiés) ne sont pas gênés par la configuration, la végétation ou des obstacles naturels ou d'origine humaine. Les terrains sans restriction ne sont pas indiqués sur les calques. Si rien n'apparaît sur un calque d'obstacles, c'est que l'accès au terrain est sans restriction.

ACCÈS RESTREINT : Il s'agit d'un terrain sur lequel les mouvements des forces des Nations Unies ou de groupes d'acteurs ne sont possibles qu'à vitesse réduite, sont canalisés ou ne peuvent être rendus possibles qu'avec l'assistance de moyens supplémentaires non organiques, comme des ponts improvisés (par exemple, les obstacles prenant la forme d'un terrain abrupt, de marécages ou du lit d'un cours d'eau, etc.). Sur un calque, les hachures (parallèles) indiquent que l'accès à un terrain est restreint.

ACCÈS EXTRÊMEMENT RESTREINT : Il s'agit d'un terrain sur lequel les mouvements des forces des Nations Unies ou des groupes d'acteurs sont considérés comme impossibles

car le terrain en question est impraticable. Il peut s'agir de cours d'eau impossibles à traverser, même à gué, ou encore de champs de mines répertoriés. Sur les calques, les hachures croisées symbolisent les terrains dont l'accès est extrêmement limité.

Les participants doivent garder à l'esprit que les hachures bleues renvoient à des obstacles formés par l'eau. N'oubliez pas qu'un terrain dont l'accès est limité ou extrêmement limité pour les véhicules à moteur peut être sans restriction pour le personnel à pied (infanterie).

Diapositive 9

Message clé : Toute localité, ou zone, qui donne un avantage soit aux forces des Nations Unies, soit aux forces opposées ou hostiles aux forces des Nations Unies, est une position clé.

Dans un environnement naturel où les traits caractéristiques de terrain restreignent la mobilité, un lieu élevé peut être qualifié de position clé car il offre de bons champs d'observation (positionnement des guetteurs et des observateurs avancés) et de tir et peut être utilisé pour établir et maintenir les communications. La peinture en haut à gauche représente la colline de Little Round Top, qui fut une position clé lors de la bataille de Gettysburg pendant la guerre civile américaine en 1863.

Sur une carte, une position clé est signalée par un K (de l'anglais « *key* ») encerclé. Ici, nous utilisons la couleur violette.

Interaction. *Demandez aux participants ce qu'ils pensent être les principaux traits caractéristiques d'une position clé.* ***Réponses possibles :***

- *Des collines peuvent dominer les voies d'approche, offrant de* ***bons*** *champs d'observation et de tir.*

- *Dans un environnement ouvert ou aride, un lit de rivière asséchée (photo de droite) ou un oued peut constituer une position clé car il offre une bonne couverture et de bonnes possibilités de dissimulation.*

- *Dans les environnements urbains, les éléments d'infrastructure (tels que les ponts, les installations médicales, les points de passage obligé, les intersections ou les complexes industriels) peuvent être considérés comme des positions clés.*

Diapositive 10

Message clé : Un terrain vital est un terrain d'une importance telle qu'il doit être conservé ou contrôlé pour assurer le succès de la mission.

Le terrain vital est un trait caractéristique de terrain d'une importance telle qu'il doit être occupé et tenu pour garantir qu'il est préservé de toute occupation ou utilisation hostile. Le contrôle d'un terrain vital est essentiel au succès d'une mission ou d'une opération.

Comme le montre la diapositive, le terrain vital est signalé par un V encerclé. Dans ce cas, nous utilisons le rouge pour souligner qu'il s'agit d'un terrain vital.

Interaction. Demandez aux participants ce que pourrait être un terrain vital. Réponses possibles :

- *Une zone ou un terrain similaire à celui qui est représenté sur la toile sur la bataille de Gettysburg. Si l'armée confédérée (l'armée des États du Sud) avait pris la colline de Little Round Top, les forces de l'Union auraient presque certainement perdu la bataille.*
- *Une zone urbanisée ou une installation, comme sur la photo du soldat en patrouille dans un village.*
- *Dans les environnements arides et chauds, les sources d'eau et les oasis peuvent être considérées comme des terrains vitaux.*

Diapositive 11

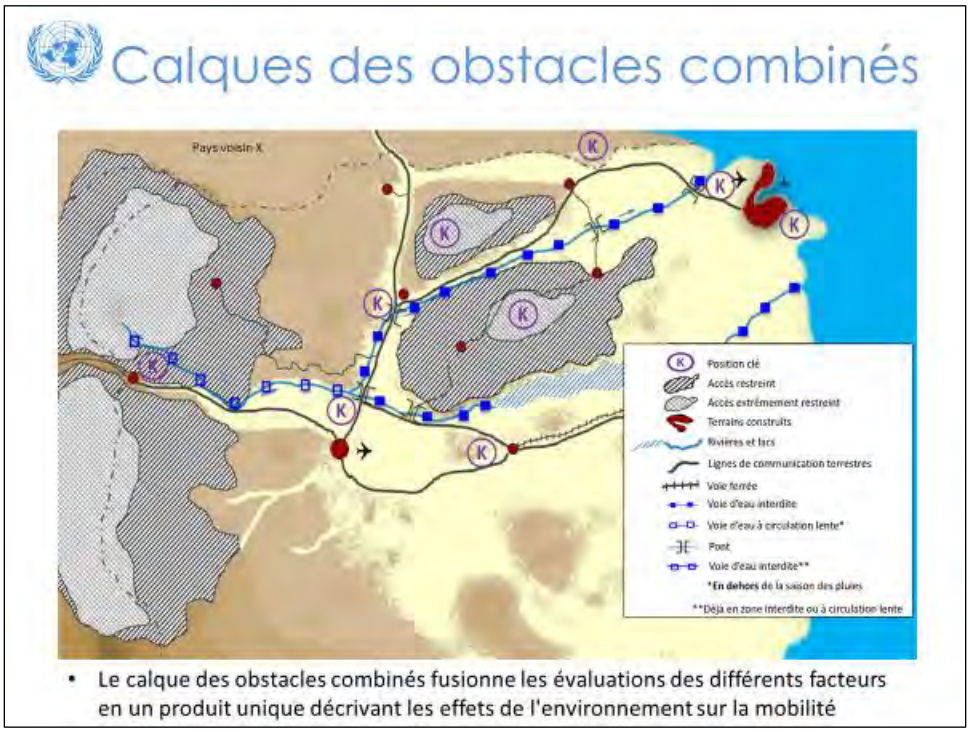

Message clé : Le résultat initial de l'analyse du terrain est le calque des obstacles combinés, qui regroupe les calques des lignes de communication, de la végétation, du relief, des positions clés, des obstacles, etc.

Le résultat initial de l'analyse du terrain est le calque des obstacles combinés, qui compile toutes les entraves à la mobilité, telles que les zones bâties, les pentes, les sols, la végétation et l'hydrologie sur un seul calque. Ce calque permet également au personnel des Nations Unies de visualiser les entraves à la mobilité des forces des Nations Unies et des forces hostiles et porteuses de menace. Il représente les zones qui entravent la mobilité (zones extrêmement restreintes et restreintes) et les zones où les forces amies et porteuses de menace peuvent se déplacer sans entrave (zones sans restriction).

Le claque des obstacles combinés fournit une base pour le recensement des voies d'approche au sol et des corridors de mobilité, qui sont représentés sur le calque des corridors de mobilité.

Le calque des obstacles combinés de cette diapositive met en évidence :

- les installations clés ;
- les lignes de communication terrestres ;
- les lignes de communication fluviales ;

- les obstacles au mouvement, soit le relief, la végétation et d'autres obstacles naturels et d'origine humaine (zones du terrain où la mobilité est restreinte ou extrêmement restreinte) ;
- les positions clés ;
- les terrains vitaux.

Les cartes de couverture et de dissimulation ne sont généralement pas utilisées sur une carte à si grande échelle et sont plus adaptées aux opérations tactiques dans des ZDR plus petites et mieux délimitées, par exemple lors de l'occupation d'une FOB dans le cadre d'une opération défensive ou offensive.

Diapositive 12

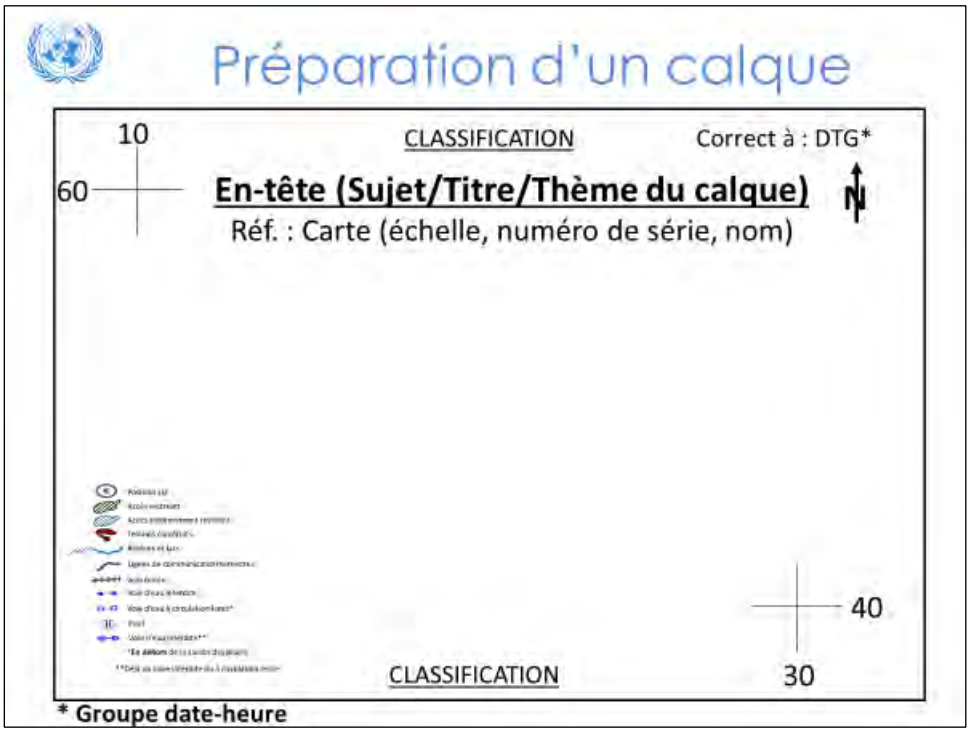

Sur cette diapositive figure un exemple de calque, assorti de quelques zones clés, pour la préparation.

Diapositive 13

Activité d'apprentissage

- **Situation :**
  - Sur la base du scénario de la formation, créez un calque des obstacles combinés dans votre APIR.
- **Tâche :**
  - Étudiez la carte et les calques réalisés et créez :
    - Un calque des obstacles
    - Un calque des positions clés et des terrains vitaux
  - Classez les facteurs dans la présentation en trois colonnes et procédez aux déductions
  - Dressez une liste des besoins en information
- **Durée :** 30 minutes (travail en groupe et discussion)

FACTEUR	DÉDUCTION	PRODUIT
Le passage de la frontière au point X est une position clé.	**Les Nations Unies doivent contrôler/surveiller le point de franchissement de la frontière. Les Nations Unies doivent contrôler/surveiller le point de franchissement de la frontière. Le point de franchissement de la frontière va devoir rester ouvert pour permettre aux commerçants locaux de répondre aux attentes du marché.**	**RFI. Qui contrôle le point de franchissement de la frontière X ?**

Interaction. Formez des groupes et demandez aux participants d'examiner la diapositive, puis d'en discuter. Demandez à chaque groupe de présenter les résultats de ses discussions aux autres groupes. Demandez-leur d'utiliser les informations et la cartographie de leur secteur pour identifier les obstacles, y compris les positions clés et les terrains vitaux.
Créez un calque des obstacles combinés, en prêtant attention aux terrains extrêmement restreints, restreints et sans restriction, et signalez les positions clés et les terrains vitaux.
À l'aide d'un autre calque, indiquez sur la carte les zones de couverture et de dissimulation. Transférez les facteurs dans la présentation en trois colonnes et procédez aux déductions.

Note à l'instructeur. *L'accent doit être mis sur la création des produits ci-dessus. Les élèves pourraient manquer de temps pour mener à bien la phase suivante. En guise de produit, l'instructeur est invité à demander aux participants de recenser les demandes d'information que les patrouilles ou d'autres sources peuvent être chargées de confirmer.*

Diapositive 14

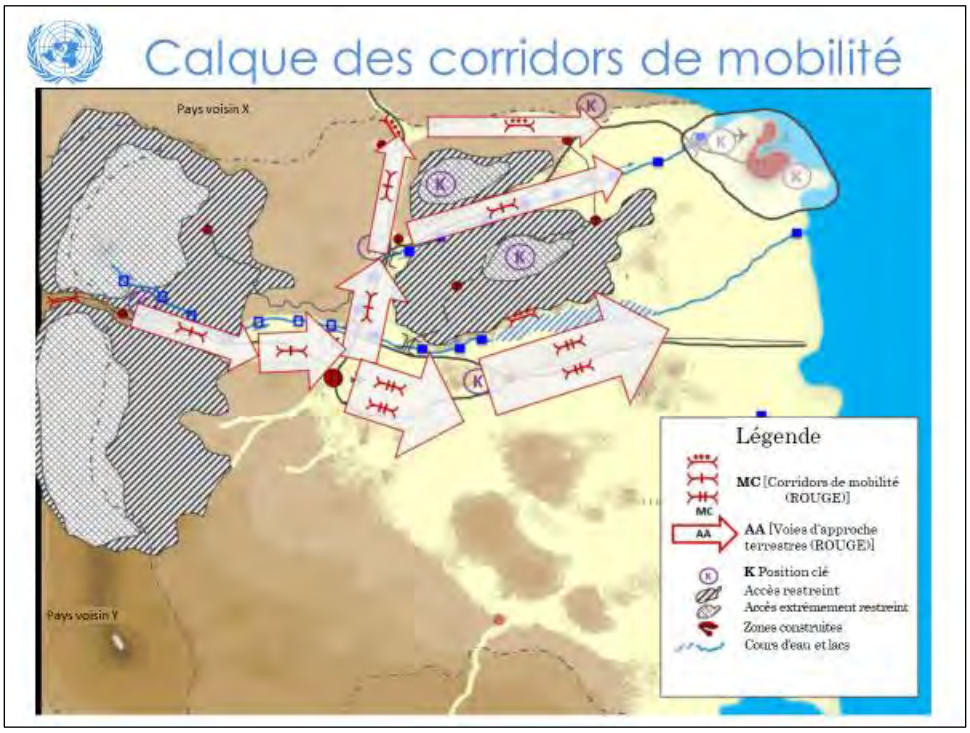

Message clé : On réalise le calque des couloirs de mobilité après l'analyse des informations contenues dans le calque des obstacles combinés. Ce produit de l'AOE est utilisé pour représenter les aspects significatifs sur le plan militaire de l'environnement opérationnel et recenser les corridors de mobilité.

Les corridors de mobilité sont des zones où une force sera canalisée du fait des restrictions du terrain. Ils permettent aux forces militaires d'exploiter les principes de masse et de vitesse et sont donc relativement exempts d'obstacles.

Le calque des corridors de mobilité est un produit de l'AOE utilisé pour représenter les aspects significatifs sur le plan militaire de l'environnement opérationnel, comme les obstacles limitant les mouvements militaires, les zones géographiques clés et les objectifs militaires. Le calque des corridors de mobilité, réalisé sur mesure pour chaque mission, est le fruit d'un effort de collaboration impliquant l'ensemble du personnel de la force des Nations Unies.

Le personnel exploite ses compétences fonctionnelles pour déterminer comment le terrain peut avoir une incidence sur cette fonction. L'officier des transmissions (S-6), par exemple, fournit des informations sur les effets qu'aura le terrain sur les communications des forces amies et des forces porteuses de menace au sein de la zone de visibilité directe.

Parmi les traits particuliers des calques des corridors de mobilité, citons, sans s'y limiter, les voies d'approche, les positions clés, les corridors de mobilité, les obstacles naturels et d'origine humaine et les classifications de la mobilité sur le terrain. Le calque des corridors de mobilité représente le terrain selon les classifications de la mobilité, qui peut être extrêmement restreinte, restreinte et sans restriction, comme expliqué précédemment. Cette représentation du terrain permet de recenser les corridors de mobilité et les voies d'approche, comme le montre cette diapositive.

La légende montre ici que nous avons tracé des corridors de mobilité de la taille d'une section, d'une compagnie et d'un bataillon. Le type et la taille des unités désignées dépendront de l'acteur porteur de menace. Par exemple, si nous avons affaire à un acteur terroriste, il peut choisir de s'infiltrer en utilisant des moyens non conventionnels. C'est là que l'évaluation des acteurs, abordée plus tard dans cette formation, s'avère utile pour cette partie du processus.

Interaction. *Demandez aux participants d'indiquer, d'après ce calque des corridors de mobilité, l'endroit où un* ***bataillon complet peut se déplacer, et pourquoi.*** *La réponse est la voie d'approche méridionale, car c'est le terrain le* ***plus facile à traverser pour une force conventionnelle.***

Diapositive 15

Activité d'apprentissage

- **Situation :**
  - Vous êtes toujours en train d'analyser le terrain et êtes sur le point de finaliser et de diffuser les produits.
- **Tâche :**
  - Étudiez la carte et créez le calque des voies d'approche et le calque des obstacles combinés
  - Classez les facteurs dans la présentation en trois colonnes et procédez aux déductions
  - Dressez une liste des besoins en information
- **Durée :** 30 minutes (travail en groupe et discussion)

FACTEUR	DÉDUCTION	PRODUIT
Bonne ligne de communication terrestre courant d'est en ouest, entourée de plaines.	L'acteur porteur de menace A a besoin d'être couvert et dissimulé pour se déplacer et pourrait choisir une autre voie d'approche. L'acteur porteur de menace B a besoin d'espace pour déplacer ses blindés et choisira donc probablement cette voie d'approche.	IR. Quelles zones du terrain confirmeront ou infirmeront le mode d'action choisi par l'acteur porteur de menace ?

Interaction. Formez des groupes et demandez aux participants d'examiner la diapositive, puis d'en discuter. Demandez aux groupes de faire un résumé aux autres participants. Demandez-leur d'utiliser les informations et la cartographie de leur secteur pour créer un calque des corridors de mobilité. Conseillez aux participants d'utiliser un calque distinct du calque des obstacles combinés. S'ils demandent pourquoi, expliquez-leur *qu'une cellule de renseignement devra utiliser un calque des corridors de mobilité par acteur présent dans leur zone. Par exemple, des déplacés peuvent n'accorder aucune importance à une position clé, un terrain vital ou des voies d'approche à couvert revêtant une pertinence tactique, ce qui ne serait pas le cas d'un adversaire.*

Transférez les facteurs dans la présentation en trois colonnes et procédez aux déductions. Demandez aux participants de recenser les demandes d'information que les patrouilles ou d'autres sources d'information peuvent être chargées de confirmer.

*Note à **l'instructeur.** L'accent doit être mis sur la création des produits ci-dessus. Les élèves pourraient manquer de temps pour mener à bien la phase suivante. En guise de résultat, l'instructeur est invité à encadrer les participants pour les aider à recenser les zones d'intérêt désignées répertoriées, qui sont des zones du terrain à surveiller pour confirmer ou infirmer un mode d'action.*

Diapositive 16

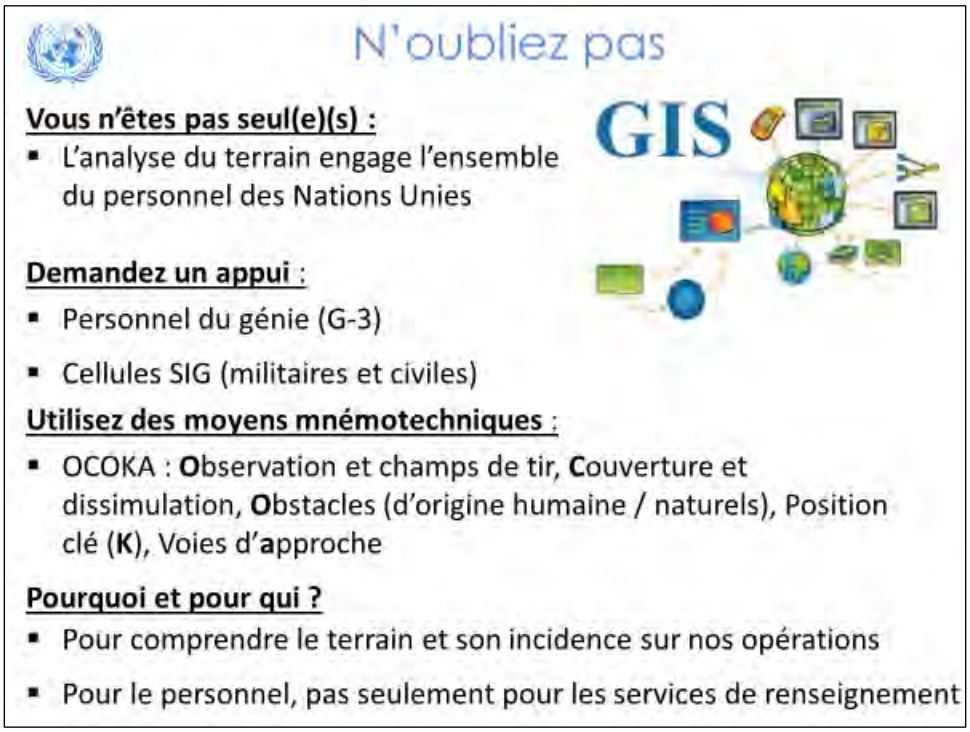

Message clé : Faites appel à l'expertise des ingénieurs et des cellules SIG (systèmes d'information géographique). Utilisez les moyens mnémoniques ROBOT et OCOKA pour vous assurer que les principaux facteurs physiques du terrain sont couverts par l'analyse.

Vous n'êtes pas seul(e)(s) ! L'analyse du terrain n'incombe pas au seul personnel des Nations Unies chargé du renseignement.

Demandez de l'aide :

- au personnel du génie (G-3), autrement dit les experts en matière de ponts, de routes, de mobilité sur le terrain, etc. ;
- aux cellules SIG (tant militaires que civiles) qui peuvent vous fournir une cartographie (analogique (imprimée), numérique ou les deux).

Répertoriez les éléments constitutifs du terrain en utilisant les moyens mnémotechniques :

- ROBOT : *Routes, Obstacles, Boundaries, Timings* (itinéraires, obstacles, limites, temps) ;
- OCOKA : *Observation and fields of fire, Cover and concealment, Obstacles (manmade and natural), Key terrain and Avenues of approach* (observation et champs de tir, couverture et dissimulation, obstacles d'origine humaine et naturels, position clé et voies d'approche).

Lorsque vous aurez terminé votre analyse globale du terrain, ces moyens mnémoniques pourront servir à l'analyse du terrain d'une mission particulière. Ils vous permettent de vous assurer d'avoir couvert les facteurs les plus importants lors de l'analyse du terrain physique d'une mission donnée. Par exemple, si l'on vous demande de localiser une FOB à un endroit, étudiez le terrain en détail grâce à « OCOKA » : l'acronyme vous aidera à couvrir les points pertinents pour une telle opération.

Diapositive 17

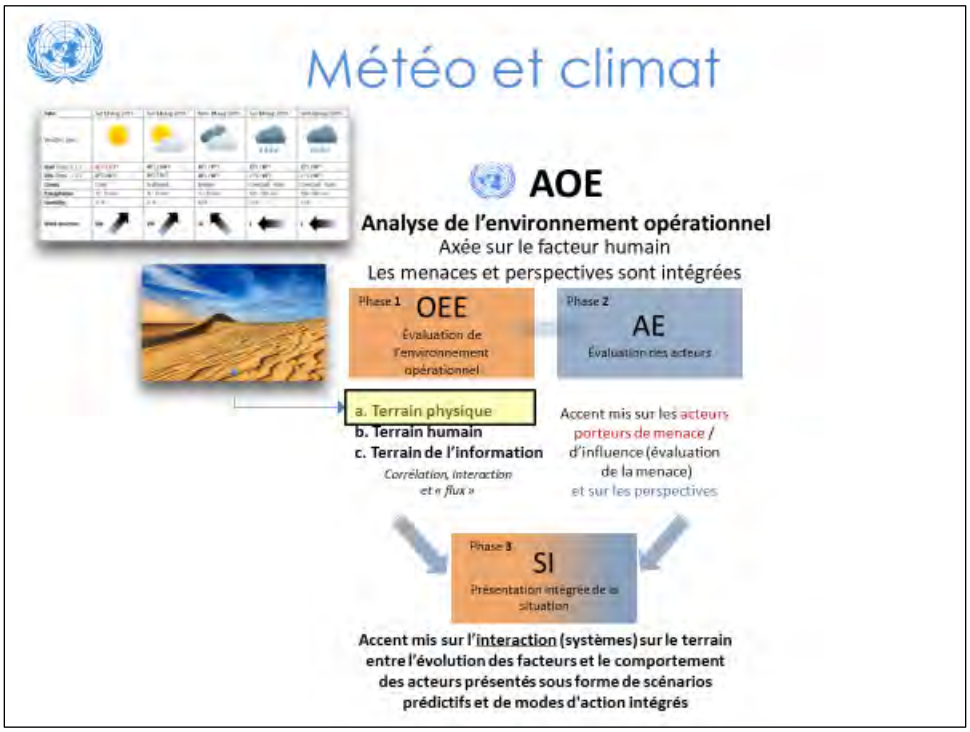

Message clé : La météo et le climat ont une incidence sur l'environnement physique et doivent donc être pris en compte lors de l'évaluation de l'environnement opérationnel.

La météo et le climat ont une incidence sur l'environnement physique et doivent être pris en compte lors de l'évaluation de l'environnement opérationnel. Pour qu'une analyse du terrain physique soit complète, il est donc impératif de procéder à l'analyse des effets de la météo et du climat sur les divers facteurs du terrain physique.

Le Weather Effect Matrix, ou tableau météorologique, est un « produit en or » qui doit être continuellement mis à jour et évalué sur la base des prévisions météorologiques les plus récentes lors de la planification et la conduite des opérations des Nations Unies.

Diapositive 18

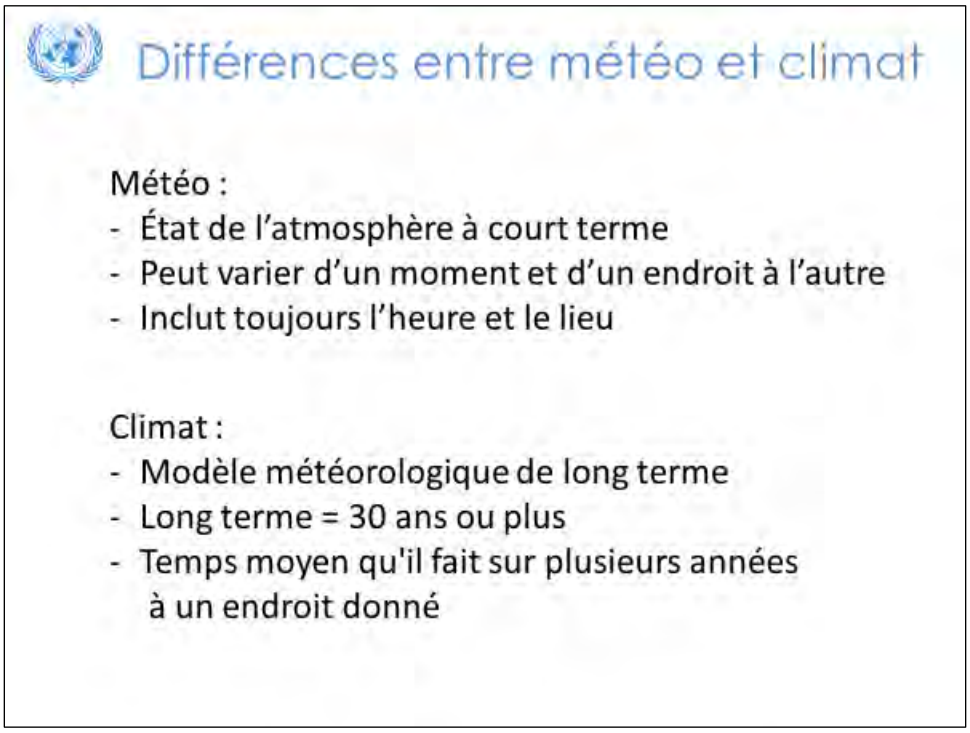

Message clé : La différence entre la météo et le climat est que la météo donne une indication du temps à court terme, tandis que le climat est général, avec des caractéristiques à long terme et des variations à court terme.

Interaction. Demandez aux participants quelle est la différence entre la météo et le climat. Les réponses attendues sont les suivantes :

- *La météo est la façon dont l'atmosphère se comporte, principalement en ce qui concerne ses effets sur les acteurs et les facteurs du terrain.*
- *La météo concerne les changements à court terme (minutes à semaines) de l'atmosphère (température, humidité, précipitations, nébulosité, luminosité (ensoleillement), visibilité, vent et pression atmosphérique (zones de haute et de basse pression), etc.).*
- *Le climat est la moyenne des conditions météorologiques dans le temps et dans l'espace, la tendance à long terme de la météo dans une zone géographique.*

- *Pour vous souvenir facilement de cette différence, dites-vous que le climat est ce à quoi l'on s'attend, comme un été très chaud, tandis que la météo est ce que l'on obtient, comme une journée caniculaire ponctuée d'orages de masse d'air (pulsatifs).*

- *On recense des changements climatiques à long terme dus à l'augmentation des niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, et des changements climatiques à court terme dus à des phénomènes tels qu'El Niño, les éruptions volcaniques ou d'autres changements environnementaux survenant dans l'environnement opérationnel physique de la zone d'opérations ou dans l'atmosphère, les masses terrestres et les océans de la Terre.*

- *Le climat et la météo doivent tous deux être analysés par la cellule de renseignement militaire.*

- *El Niño est le nom donné à la phase chaude du phénomène « El Niño-oscillation australe » (ENSO), qui est le cycle des températures chaudes et froides de la surface de la mer dans la partie tropicale centrale et orientale de l'océan Pacifique. Il peut provoquer de fortes tempêtes dans certains endroits et des sécheresses dans d'autres.*

Diapositive 19

Message clé : La météo a des répercussions sur les opérations militaires dans un certain nombre de domaines : visibilité, vent, précipitations, couverture ou plafond nuageux, température, humidité, etc.

Visibilité :
L'un des principaux facteurs de l'évaluation de la visibilité est la quantité de lumière disponible en fonction des conditions météorologiques et de l'éclairement (durée et quantité de lumière du soleil et de la lune).
D'autres facteurs influent également sur la visibilité : les nuages, la température, les précipitations, les tempêtes de sable. Les effets négatifs de la mauvaise visibilité sont la réduction du champ de vision (tant pour l'homme que pour les capteurs) qui complique également le commandement et le contrôle, la reconnaissance, les patrouilles et l'acquisition d'informations par des moyens techniques et humains. Néanmoins, la visibilité réduite offre également aux forces des Nations Unies, ainsi qu'aux groupes armés, la possibilité de surprendre.

Vent :
Un vent d'une vitesse suffisante provenant de n'importe quelle direction peut réduire l'efficacité opérationnelle. Les vents forts limitent les possibilités d'évacuation médicale par hélicoptère (EVASAN secondaire) et les autres activités aériennes, y compris les vols de systèmes de drones aériens. Un vent fort peut perturber le mouvement ou la stabilité du matériel (armes, véhicules, équipement). Le sable, la poussière, la pluie ou la neige

soufflés par le vent peuvent réduire l'efficacité ou la stabilité des radars, des antennes, des transmissions et d'autres dispositifs électroniques.

Précipitations :
On entend par précipitations l'humidité qui tombe d'un nuage sous forme gelée ou liquide. La pluie, la neige, la grêle, la bruine, le grésil et les pluies verglaçantes sont des types de précipitations courants. Les précipitations ont une incidence sur la traficabilité, la visibilité et le fonctionnement de nombreux systèmes électro-optiques. Les fortes précipitations peuvent avoir un effet sur le soutien, les communications, le personnel, les opérations militaires et de nombreuses activités civiles. Les précipitations de longue durée peuvent entraîner des inondations indésirables et incontrôlables.

Couverture nuageuse et brouillard :
La couverture nuageuse a des répercussions sur les opérations au sol car elle limite l'éclairement et peut avoir un effet sur la signature thermique des cibles. Une couverture nuageuse épaisse peut dégrader de nombreux capteurs de renseignement et systèmes d'acquisition d'objectifs, ainsi que le déroulement d'opérations de l'aviation générale. Les restrictions locales de visibilité, comme le brouillard, peuvent avoir un effet sur l'observation tant des forces des Nations Unies que des autres acteurs, y compris les groupes armés terroristes et les groupes hostiles. Elles peuvent limiter ou restreindre le déroulement dans de bonnes conditions de sécurité des opérations aériennes.

Température :
Les températures extrêmes peuvent réduire l'efficacité des contingents et de l'équipement. Elles peuvent avoir des répercussions sur les conditions de vie et même de survie de la population. Les températures peuvent perturber le calendrier des opérations. Par exemple, des températures extrêmement élevées dans un environnement désertique peuvent obliger les contingents à pied à opérer de nuit ou les restreindre à n'intervenir que pendant une période limitée. Les hautes températures peuvent également réduire la capacité de transport des hélicoptères de taille moyenne à haute altitude et en altitude. Les températures élevées peuvent également accroître la consommation de carburant des véhicules, entraîner une surchauffe et réduire le rendement électrique. La sécheresse peut provoquer la famine et le manque d'eau potable, et ainsi menacer la survie des groupes de population civile vulnérables.

Un temps chaud et sec peut obliger les forces amies, la population et l'adversaire à considérer les sources d'eau comme des positions clés. Les opérations et les tâches mandatées des Nations Unies (activités principales et soutien aux activités de consolidation de la paix, rôles d'appui et tâches thématiques transversales) sont fortement influencées par la météo et le climat, de manière positive ou négative.

Diapositive 20

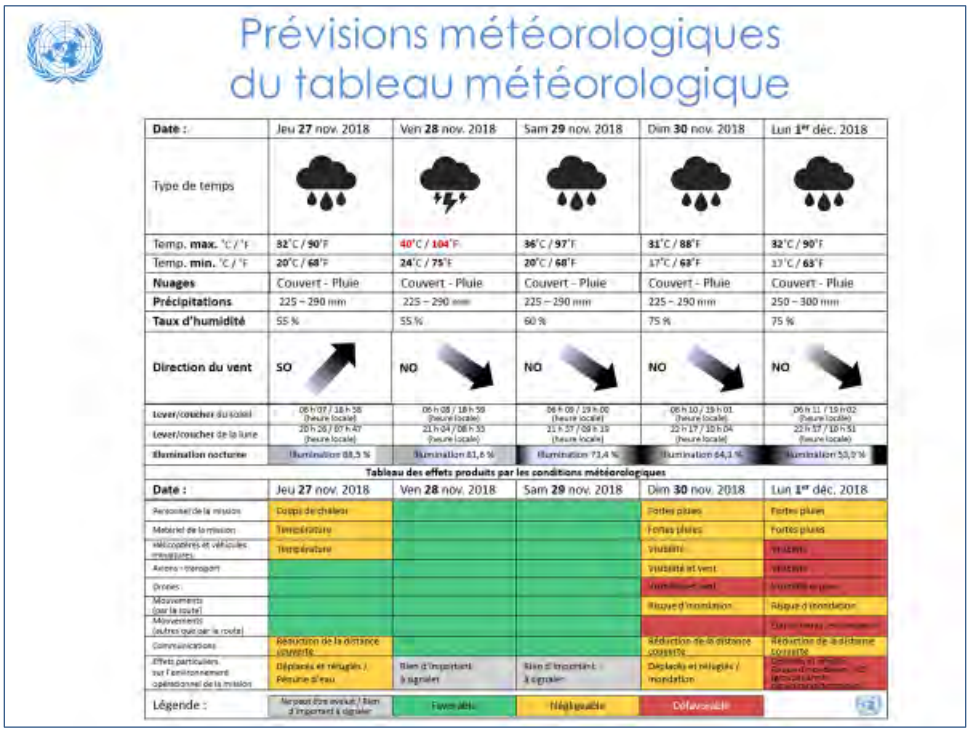

Prévisions météorologiques du tableau météorologique

Date :	Jeu 27 nov. 2018	Ven 28 nov. 2018	Sam 29 nov. 2018	Dim 30 nov. 2018	Lun 1er déc. 2018
Type de temps					
Temp. max. °C / °F	32°C / 90°F	40°C / 104°F	36°C / 97°F	31°C / 88°F	32°C / 90°F
Temp. min. °C / °F	20°C / 68°F	24°C / 75°F	20°C / 68°F	17°C / 63°F	17°C / 63°F
Nuages	Couvert - Pluie	Couvert - Pluie	Couvert – Pluie	Couvert - Pluie	Couvert - Pluie
Précipitations	225 – 290 mm	225 – 290 mm	225 – 290 mm	225 – 290 mm	250 – 300 mm
Taux d'humidité	55 %	55 %	60 %	75 %	75 %
Direction du vent	SO	NO	NO	NO	NO
Lever/coucher du soleil	06 h 07 / 18 h 58 (heure locale)	06 h 08 / 18 h 59 (heure locale)	06 h 09 / 19 h 00 (heure locale)	06 h 10 / 19 h 01 (heure locale)	06 h 11 / 19 h 02 (heure locale)
Lever/coucher de la lune	20 h 28 / 07 h 47 (heure locale)	21 h 04 / 08 h 33 (heure locale)	21 h 37 / 09 h 19 (heure locale)	22 h 19 / 10 h 04 (heure locale)	22 h 57 / 10 h 51 (heure locale)
Illumination nocturne	Illumination 88,5 %	Illumination 81,6 %	Illumination 73,4 %	Illumination 64,1 %	Illumination 53,7 %

Tableau des effets produits par les conditions météorologiques

Date :	Jeu 27 nov. 2018	Ven 28 nov. 2018	Sam 29 nov. 2018	Dim 30 nov. 2018	Lun 1er déc. 2018
Personnel de la mission	Coups de chaleur			Fortes pluies	Fortes pluies
Matériel de la mission	Température			Fortes pluies	Fortes pluies
Hélicoptères et véhicules blindés	Température			Visibilité	Visibilité
Avions - transport				Visibilité et vent	Visibilité
Drones				Visibilité et vent	Visibilité et pluie
Mouvements (par la route)				Risque d'inondation	Risque d'inondation
Mouvements (autres que par la route)					Carte [illegible]
Communications	Réduction de la distance COMINTR			Réduction de la distance COMINTR	Réduction de la distance COMINTR
Effets particuliers sur l'environnement opérationnel de la mission	Déplacés et réfugiés / Pénurie d'eau	Rien d'important à signaler	Rien d'important à signaler	Déplacés et réfugiés / Inondation	[illegible]
Légende :	Ne peut être évalué / Rien d'important à signaler	Favorable	Négligeable	Défavorable	

Message clé : Le tableau météorologique (Weather Effects Matrix) est l'un des « produits en or ».

Le tableau météorologique (Weather Effects Matrix) est l'un des « produits en or », car les informations qu'il contient influencent directement les opérations.

On le dresse en plaçant la date et les prévisions météorologiques en haut. Tous les détails pertinents doivent être inclus : précipitations, température, couverture nuageuse, lever et coucher du soleil, lever de la lune, éclairement nocturne et humidité, au minimum.

Cette diapositive représente un tableau météorologique. Les effets météorologiques peuvent être mis en balance avec n'importe quel facteur. Dans ce cas, nous avons choisi le personnel, le matériel, les systèmes de drones aériens, le transport aérien (par avion et par hélicoptère), les déplacements, les communications, etc.

Le code couleur utilisé est le suivant :

- Gris = ne peut être évalué ou rien de spécial à signaler (RAS) ;
- Vert = favorable ;
- Jaune (ambre) = marginal (un certain impact, qui est décrit dans l'encadré) ;
- Rouge = défavorable (impact négatif, qui est décrit dans l'encadré).

Interaction. Demandez aux participants en quoi la météo peut avoir un impact sur un système de drone aérien, sur les communications radio ou sur les mouvements. Demandez-leur ensuite en quoi les effets de la météo peuvent avoir des effets sur le choix d'un mode d'action par un acteur porteur de menace. Ici, l'acteur porteur de menace pourrait choisir d'attendre les 28 et 29 novembre pour agir, car la visibilité pour la force des Nations Unies sera réduite.

Diapositive 21

Activité d'apprentissage

Situation : Sur la base des prévisions météorologiques du tableau qui vous a été fourni, déterminez quels pourraient être les effets sur les moyens de surveillance et de reconnaissance du secteur

Durée : 30 minutes (travail en groupe et discussion)

FACTEUR	DÉDUCTION	PRODUIT
Brouillard prévu le 7 décembre 2019.	L'acteur porteur de menace A tentera probablement de se déplacer pour exploiter le manque de moyens de surveillance et de reconnaissance de la mission des Nations Unies.	Action. La mission des Nations Unies va installer un poste d'observation sur la zone d'intérêt désignée (NAI) n° 1.

Interaction. Répartissez les élèves en groupes de travail. Demandez-leur d'utiliser le tableau météorologique fourni pour déterminer les effets du temps sur les forces des Nations Unies. Veillez à ce que les participants utilisent la présentation en trois colonnes pour répondre à « Que faut-il en conclure ? » du point de vue de l'acteur porteur de menace. Distribuez un tableau météorologique annonçant un temps variable pendant 5 jours. S'ils disposent d'ordinateurs portables, envoyez-le-leur par voie électronique.

Diapositive 22

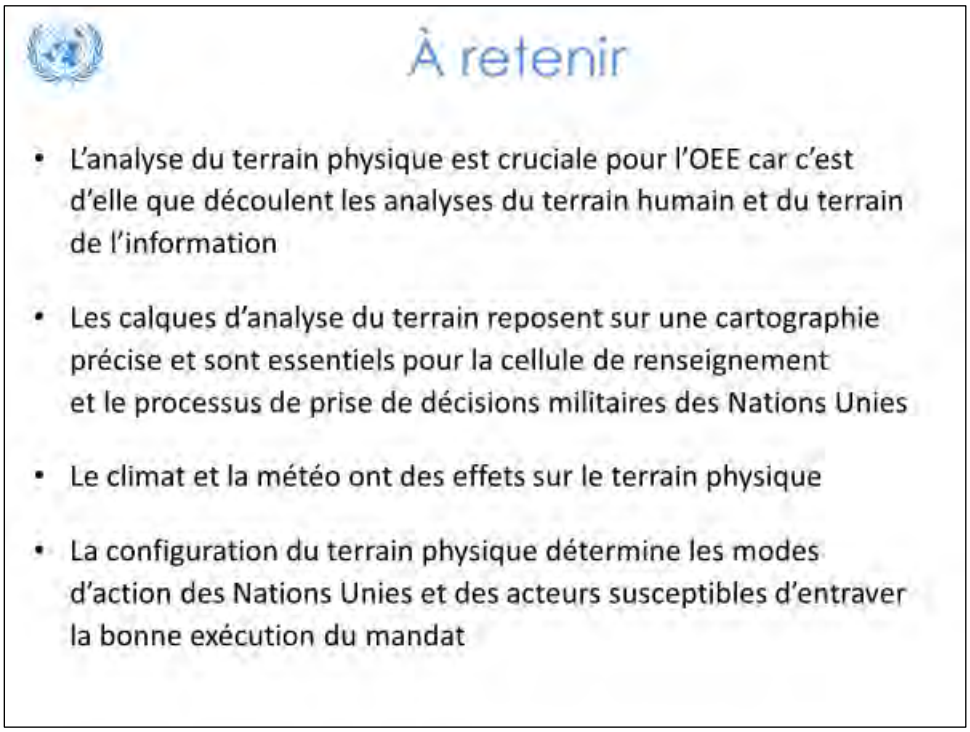

Résumé

Il est important que vous compreniez les messages à retenir de cette leçon.

- L'analyse du terrain physique est cruciale pour l'OEE car c'est d'elle que découle l'analyse du terrain humain et du terrain de l'information.
- Les calques d'analyse du terrain reposent sur une cartographie précise et sont essentiels pour la cellule de renseignement militaire et le processus de prise de décisions militaires des Nations Unies.
- Le climat et la météo ont des effets sur le terrain physique.
- La configuration du terrain physique détermine les modes d'action de la mission des Nations Unies et des acteurs susceptibles d'entraver la bonne exécution du mandat.

Leçon 3.5d

AOE – Analyse du terrain humain

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

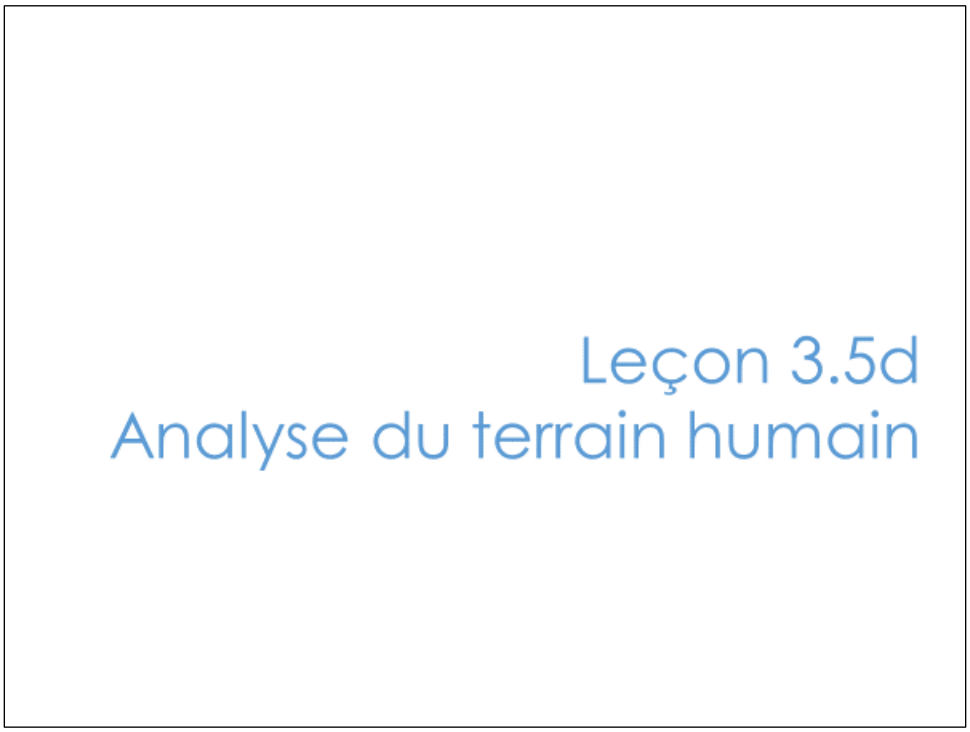

L'analyse du terrain humain est une composante essentielle de l'analyse de l'environnement opérationnel.

C'est le moment où l'on acquiert une compréhension de la population locale présente dans la zone d'opérations et de la façon dont celle-ci interagit avec les caractéristiques du terrain physique et du terrain de l'information et en subit les effets.

Diapositive 2

Voici les thèmes que nous aborderons au cours de cette leçon.

Diapositive 3

Résultats escomptés de l'apprentissage

- Expliquer pourquoi le terrain humain est important
- Réaliser une évaluation du terrain humain dans un secteur
- Lister les éléments revêtant une importance élevée pour la mission des Nations Unies et les acteurs porteurs de menace
- Réaliser des calques de cartes pour le terrain humain

Passons en revue les résultats escomptés de l'apprentissage pour cette leçon. À la fin de cette leçon, vous serez en mesure de réaliser ces tâches.

Diapositive 4

Le terrain humain englobe tous les éléments de la population qui vivent ou opèrent dans la zone de responsabilité de renseignement. L'officier de renseignement doit comprendre le rôle et la présence des différents groupes de population au sein de la zone de responsabilité, quelle est leur influence sur les opérations des Nations Unies et quelle influence les opérations des Nations Unies peuvent avoir sur eux.

Interaction. Demandez aux participants de proposer différentes catégories de terrain humain que l'officier de renseignement doit prendre en compte. Les types de réponses recherchés sont les suivants :

- *Groupes porteurs de menace ;*
- *Groupes politiques locaux ;*
- *Groupes religieux ;*
- *Parties vulnérables de la population (femmes, enfants, personnes en situation de handicap, minorités ethniques) ;*
- *Réfugiés et déplacés ;*
- *Groupes tribaux ;*
- *Groupes ethniques ;*

- *Parties de la population qui sont favorables ou défavorables aux Nations Unies ;*
- *Groupes armés coopérants ;*
- *Forces de sécurité de l'État hôte ;*
- *Groupes armés insoumis ;*
- *Principaux dirigeants ou personnes influentes (officiels ou non) de tous les groupes ci-dessus.*

Diapositive 5

Message clé : Le terrain humain est au cœur des mandats des missions des Nations Unies car les êtres humains sont à la fois les causes et les victimes du conflit.

Trois raisons essentielles expliquent que le terrain humain soit toujours au cœur de l'activité des acteurs porteurs de menace : leurs membres en sont issus ; il leur offre un appui ou facilite leurs actions ; il peut résister à leur présence. De même, certains secteurs du terrain humain sont souvent la cible des acteurs porteurs de menace.

Interaction. Demandez aux participants de donner l'exemple d'une région où ils ont travaillé ou qu'ils ont étudiée où une partie de la population a soutenu un groupe porteur de menace ou en a fait partie, et où une autre partie de la population a été ciblée par ce groupe. Les exemples que vous pourriez proposer sont les suivants :

- *Groupes armés serbes ciblant les musulmans, et vice versa, en Bosnie-Herzégovine pendant les guerres de Yougoslavie ;*
- *Groupes de l'ex-Séléka ciblant les groupes non musulmans en République centrafricaine ;*
- *Groupes anti-balaka s'en prenant aux musulmans en République centrafricaine ;*
- *Violences ethniques dans le centre du Mali (Peuls contre Dogo).*

Diapositive 6

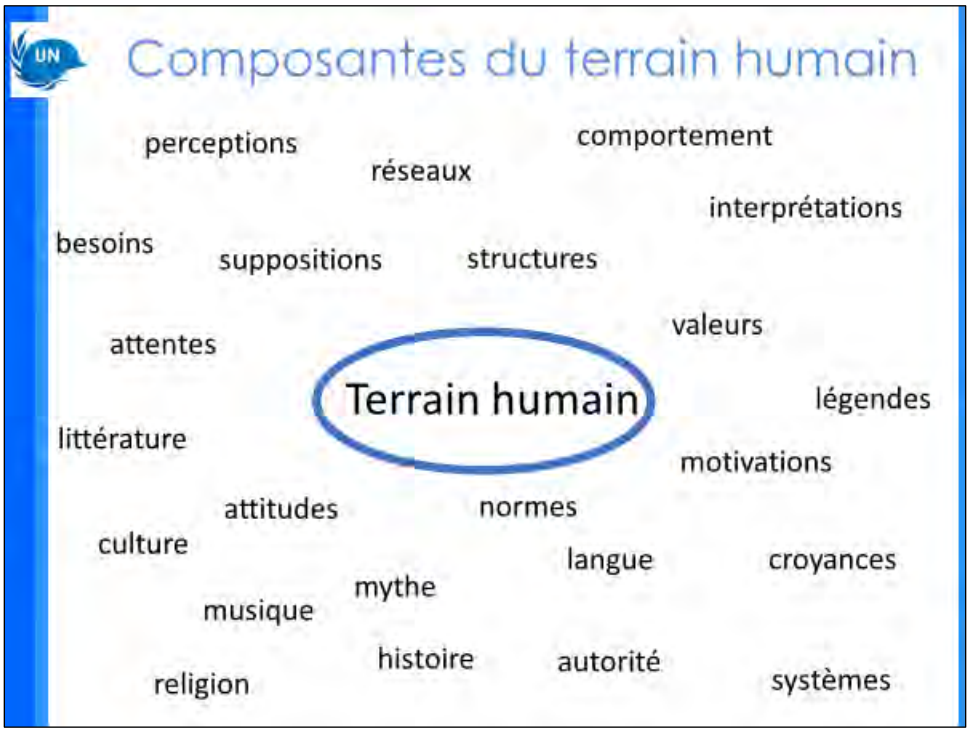

Message clé : Le terrain humain est complexe et compte de nombreuses variables, tangibles et intangibles, qui contribuent à notre compréhension de l'environnement opérationnel.

Le terrain humain est primordial car un conflit est pour l'essentiel une entreprise humaine. Comprendre les dimensions humaines des conflits implique de comprendre les motivations, les aspirations, les griefs, les perceptions et les comportements de la population locale.
Cette diapositive énumère certains facteurs à prendre en compte lors de l'analyse du terrain humain. Certains de ces éléments sont visibles, comme les comportements, mais pour réaliser des évaluations complètes et prédictives, il nous faut regarder au-delà du visible afin de saisir des facteurs tels que les valeurs et les hypothèses qui motivent les comportements visibles.

Interaction. Demandez aux participants si ces facteurs peuvent être collectés dans le cadre du plan d'acquisition. Quelles pourraient être les sources de ces données ? Au sein de la mission ? En dehors de la mission ?

Le personnel des Nations Unies est généralement désavantagé d'office, par rapport aux acteurs hostiles, lorsqu'il s'agit de comprendre le terrain humain, car ces acteurs ont tendance à être issus de la population locale et à vivre en son sein. Ils peuvent parler la même langue ou avoir la même origine ethnique, et sont donc souvent mieux placés

pour appréhender la dynamique locale, communiquer un message et influencer la population.
Pour procéder à une analyse du terrain humain, le personnel de la cellule de renseignement doit s'affranchir de ses propres préjugés sur la façon dont la société locale est structurée, car elle peut être radicalement différente de la leur.

Interaction. Demandez aux participants quel type de préjugé peut influer sur les évaluations liées aux acteurs locaux. Réponse possible pour faciliter les discussions :

- *Le biais culturel, qui peut découler d'une erreur d'appréciation ou d'un manque de compréhension des raisons pour lesquelles une autre culture entraîne tel ou tel type de comportements, peut être un facteur. En conséquence, dans certains domaines, l'analyse peut tout simplement pâtir d'un manque de connaissances ou de données d'expérience pertinentes. Pour surmonter le biais culturel, l'analyste doit essayer de mieux comprendre le groupe culturel sur lequel porte son appréciation et être plus sensible à ses idiosyncrasies.*

- *Le biais de l'« effet miroir » doit également être pris en compte dans le cadre de l'évaluation du terrain humain. Il se manifeste lorsque l'analyste projette ses hypothèses et ses comportements sur un acteur local si ce dernier répond à une situation de la même manière que l'analyste.*

Diapositive 7

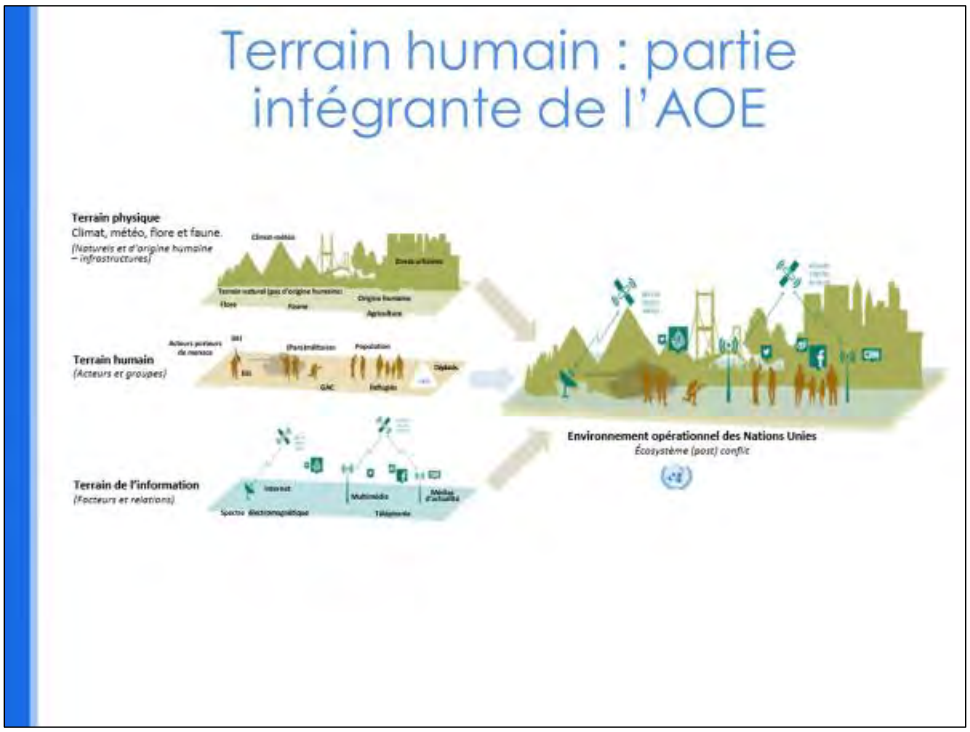

L'analyse du terrain humain est une composante essentielle de l'évaluation de l'environnement opérationnel (OEE). Elle constitue la première phase de l'analyse de l'environnement opérationnel (AOE).

Il est important de prendre en compte le terrain physique, le terrain humain et le terrain de l'information, ainsi que les interactions entre ces éléments dans le cadre d'un système plus vaste.

Si l'une des composantes de ce système change, toutes les autres sont susceptibles de changer aussi. Il incombe à l'officier de renseignement de comprendre ce phénomène et d'être capable d'affiner ses évaluations en conséquence.

Prenons l'exemple de l'emplacement d'un camp de réfugiés : il interagit avec le terrain physique dans la mesure où il peut être situé à proximité d'une zone urbaine ou d'une source d'eau ou être éloigné de l'axe de progression d'un groupe armé.

La zone du terrain physique renseigne donc sur l'emplacement du camp de réfugiés. Il n'est possible de raisonner ainsi qu'en combinant notre compréhension du terrain physique et du terrain humain. De même, les conditions météorologiques ont elles aussi des répercussions importantes sur le terrain humain. En premier lieu, le mauvais temps influe sur le terrain physique, par exemple en faisant monter le niveau des rivières, ce qui peut les rendre moins faciles à traverser pour les forces des Nations Unies et les groupes porteurs de menace.

Diapositive 8

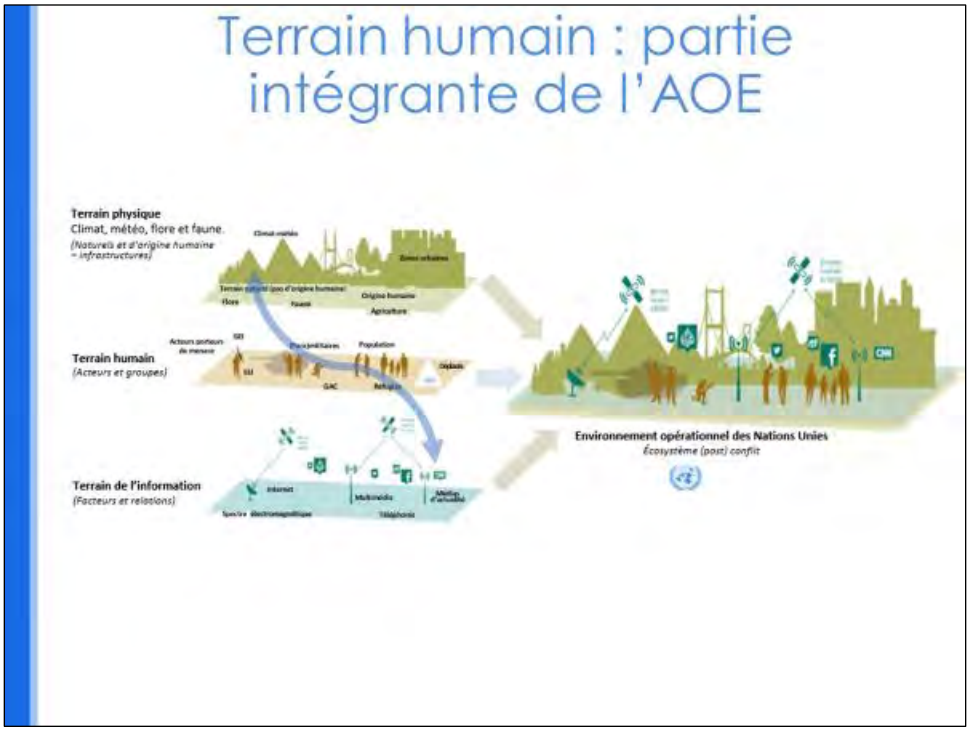

Message clé : L'analyse du terrain humain est au cœur de l'évaluation de l'environnement opérationnel.

Cette diapositive vise à saisir les relations entre les trois types de terrain. Le terrain physique influence l'endroit où vit le terrain humain tandis que le terrain de l'information influence la façon dont le terrain humain communique et interagit. Par conséquent, du point de vue des Nations Unies, le terrain humain est au cœur de la première étape de l'analyse de l'environnement opérationnel. Il est important que vous compreniez que le terrain humain est sensible à tout changement de terrain physique et du terrain de l'information, ainsi qu'aux conditions météorologiques.

Interaction. Demandez aux participants quels facteurs du terrain physique et du terrain de l'information influenceraient l'endroit où les agriculteurs choisiraient de s'installer, et ce que cela signifie pour la mission des Nations Unies. Les réponses attendues sont les suivantes :

- *proximité des terres arables ;*
- *éloignement des obstacles à l'agriculture comme les montagnes, les marais et les terrains physiques très difficiles d'accès ;*
- *proximité des ressources en eau ;*
- *proximité des voies de communication comme les routes ;*
- *zones facilitant l'accès aux marchés ;*
- *proximité des centres urbains.*

La liste des possibilités est infinie.

Diapositive 9

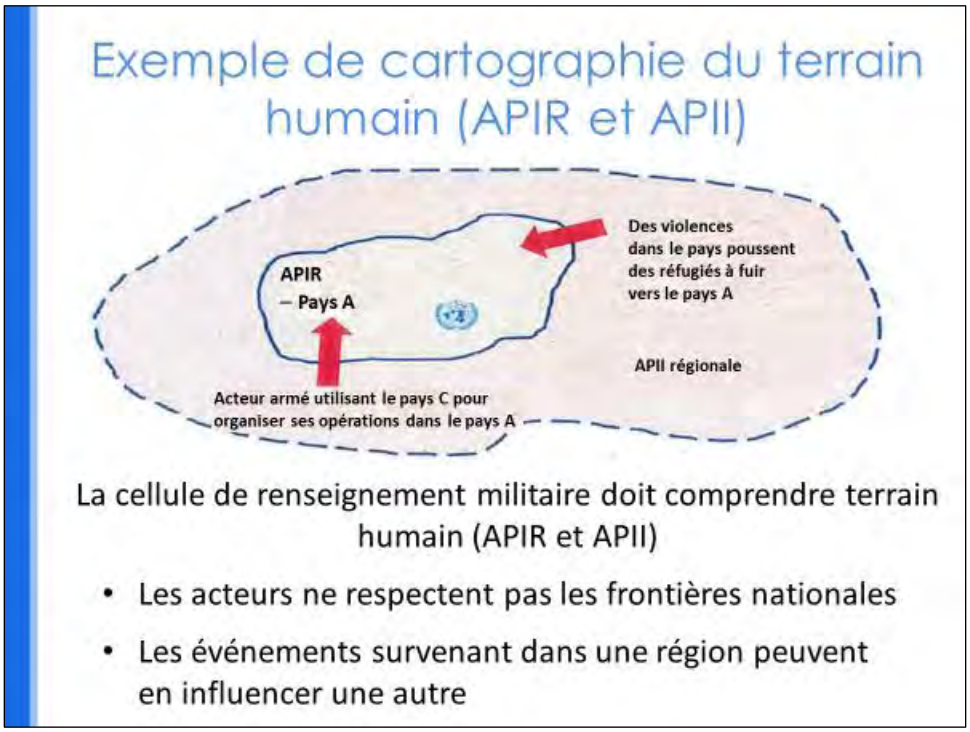

Message clé : Il est important que la section de renseignement connaisse le terrain humain dans sa zone d'intérêt de renseignement et sa zone de responsabilité de renseignement. Cela nécessite probablement de collaborer étroitement avec d'autres secteurs, d'autres bataillons ou d'autres sections de renseignement de la force. Ignorer le terrain humain dans son APII revient à ignorer des informations clés pertinentes pour sa section de renseignement.

Cette carte illustre l'impact que le terrain humain dans l'APII peut avoir sur le terrain humain dans l'APIR. Par exemple, en cas de violences contre un groupe ethnique dans l'APII, il est probable que la population civile migre vers les zones où vit le groupe ethnique auquel appartiennent ses membres, loin des violences. Cela peut se traduire par des flux de réfugiés ou de déplacés vers votre ZDR. Il est donc d'une importance vitale de comprendre la répartition tribale, ethnique et religieuse de votre APII. Ces tendances des migrations ont pu être vérifiées tout au long de l'histoire.

Autre exemple : le degré de soutien dont bénéficie un acteur armé dans votre APII pourrait avoir un impact sur ses capacités au sein de votre APIR. Le fait pour votre cellule de renseignement militaire de savoir que le groupe armé A Dogon le soutien de la population du pays C vous permettra de mieux comprendre la capacité militaire du groupe armé A. Il pourrait se réorganiser et se consolider dans le pays C, où pourraient se trouver ses dirigeants, et pourrait y collecter des fonds, y recruter des combattants et s'y entraîner. Par conséquent, même si la zone dans laquelle il opère dans votre APIR ne soutient pas le groupe, cela n'a pas d'importance si le groupe bénéficie d'un appui à portée de main.

Diapositive 10

Message clé : L'analyse du terrain humain est la composante la plus importante de l'évaluation de l'environnement opérationnel.

Elle est importante pour les raisons suivantes :

- Comprendre le terrain humain, c'est comprendre les risques et les menaces qui y sont associés ;
- Certaines parties du terrain humain sont au cœur de l'activité des acteurs porteurs de menace ;
- Certaines parties du terrain humain forment des communautés vulnérables pour les tâches de protection des civils. Ce point est essentiel pour la mise en œuvre du mandat des Nations Unies ;
- Comprendre le terrain humain peut conduire à l'identification d'éléments revêtant une importance élevée. Par exemple, celle des principaux leaders et des éléments (ressources et actifs) qui sont importants pour les groupes ;
- Tracer les frontières interethniques et religieuses peut contribuer au recensement des zones potentielles de tension et de violence ;
- Comprendre les capacités, les intentions et les perspectives des acteurs armés porteurs de menace ou autres. Par exemple, les acteurs porteurs de menace recrutent sur le terrain humain, qui leur fournit des ressources (financières, logistiques et humaines) et sera souvent le centre de gravité opérationnel de

ces groupes, donnant à ces acteurs la volonté morale et physique de se battre. Si la mission des Nations Unies veut vaincre ou dissuader ces groupes d'agir, il est vital de comprendre le terrain humain qui les soutient.

La méthodologie d'évaluation des acteurs sera présentée plus tard dans cette série de leçons.

Diapositive 11

Message clé : Les facteurs liés au genre constituent une composante importante du terrain humain, et le personnel de la cellule de renseignement militaire doit comprendre les différents rôles que les femmes et les hommes, les filles et les garçons jouent dans la société du pays hôte.

Interaction. Commencez par l'exemple ci-après pour amener les participants à réfléchir aux différents rôles que jouent les femmes dans les conflits (pas seulement en tant que victimes, mais aussi en tant que partisanes, facilitatrices et autrices). Il s'agira de comprendre comment les préjugés d'un analyste peuvent influer sur ses évaluations et comment les facteurs liés au genre peuvent avoir des conséquences importantes sur la sécurité (absence de fouille, utilisation de femmes pour se soustraire aux mesures de sécurité).

Demandez aux participants si l'un d'entre eux sait qui est la femme sur la photo. Peut-on se faire une première idée la concernant ? L'instructeur peut préciser que la photo a été prise en Somalie. Cela apporte-t-il des informations supplémentaires ?

Il est probable que les participants parlent de femmes qui doivent être protégées, en mentionnant peut-être des facteurs religieux (tenue vestimentaire), la présence de jeunes filles ou le fait que les femmes semblent être malvoyantes.

Expliquez alors que cette femme était connue sous le nom de Basira Abdi Mohamed et que, le 24 juillet 2019, elle s'est introduite dans une réunion qui se tenait à Mogadiscio et s'est fait exploser grâce à un EEI, tuant huit personnes, dont le maire de Mogadiscio. Sa complice était elle aussi une femme, et elles ont échappé à la sécurité car aucune femme membre de la sécurité n'était apparemment présente pour les contrôler sur les lieux.

Les Chabab ont revendiqué l'attaque et déclaré que la cible était le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), qui était présent sur place plusieurs heures auparavant pour une réunion. Quelles sont les implications pour les Nations Unies ?

Présentez l'article ci-dessous pour appuyer votre objectif d'apprentissage.

https://www.voaafrique.com/a/explosion-dans-les-locaux-de-la-mairie-de-mogadiscio-en-somalie/5013518.html

Diapositive 12

Message clé : Les participants comprennent la définition du genre, comment il varie selon les cultures et les contextes et en quoi il constitue un élément essentiel du terrain humain.

Pour nous intéresser au genre en tant que composante du terrain humain, il nous faut au préalable comprendre ce qu'il est. La définition de « genre », selon l'ONU, fait référence aux attributs sociaux, aux perspectives et aux relations associés au fait d'être un homme ou une femme dans une société donnée. Le genre détermine les relations de pouvoir dans la société ainsi que ce qu'on attend, ce qui est permis et ce qui est valorisé socialement chez une femme ou un homme dans chaque contexte. Le genre est socialement construit et s'apprend, ce qui signifie qu'il peut changer en fonction des contextes et des époques. Ce qui était la norme dans votre zone d'opérations il y a cinq ou dix ans n'est peut-être plus valable aujourd'hui.

Le conflit lui-même peut modifier la façon dont un pays envisage le genre. Par exemple lorsque le conflit s'éternise, les groupes armés peuvent être plus enclins à recruter des femmes dans leurs rangs. Un conflit peut aussi augmenter considérablement le nombre de ménages dirigés par des femmes, ce qui a des répercussions sur la société et l'économie locales.

Diapositive 13

Le conflit touche différentes parties de la société de différentes manières. Il a des effets différents sur les femmes et les hommes. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles de subir des violences sexuelles liées aux conflits, mais les hommes et les garçons sont également victimes, comme cela s'est produit en Libye où le viol masculin a été utilisé comme tactique de domination et d'humiliation. Les garçons sont plus nombreux à être recrutés comme enfants soldats, mais les filles le sont aussi (par exemple, au Soudan du Sud). Les hommes sont plus nombreux à mourir ou à être blessés des suites de l'explosion de mines terrestres. Les filles sont plus nombreuses à devenir enfants mariées.

Références :

https://assets.publishing.service.gov.uk/media/59844e0c40f0b61e4b00005c/149-the-impact-of-mines-and-explosive-remnants-of-war-on-gender-groups__1_.pdf (en anglais)

https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage (en anglais)

https://www.theguardian.com/world/2017/nov/03/revealed-male-used-systematically-in-libya-as-instrument-of-war (en anglais)

Diapositive 14

Terrain humain : genre - répercussions

« Pour prévenir les pertes, les missions de maintien de la paix ont besoin de renseignements tactiques [...] Les missions ne manquent pas de ressources de haute technologie pour collecter des renseignements. Elles manquent des éléments de base, notamment le renseignement humain, les réseaux d'informateurs, la perception de la situation et la capacité à communiquer avec la population. »

Amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies (rapport Santos Cruz)

« L'expérience récente en matière de maintien de la paix confirme que le personnel féminin en tenue joue un rôle essentiel, parce qu'il communique avec les femmes et les filles des communautés locales et gagne leur confiance, qu'il comprend et reconnaît leurs besoins particuliers de protection et adapte l'action des opérations de paix en conséquence. »

Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (rapport HIPPO)

Le rapport Santos Cruz indique que l'une des clés de la prévention des pertes est l'amélioration du renseignement tactique, obtenu via des sources humaines. Les membres féminins de la population peuvent avoir accès à d'autres types d'informations que les hommes, il est donc essentiel que la mission des Nations Unies exploite cette ressource. Pour ce faire, le recours à des femmes soldates de la paix et à des équipes mixtes peut être bénéfique pour atteindre une plus grande partie de la communauté.

Diapositive 15

Message clé : Nous savons que l'une des exigences du renseignement militaire est d'être prédictif, et nous avons parlé de l'importance de la définition et du suivi d'indicateurs pour déceler les changements dans l'environnement opérationnel. Les indicateurs de genre peuvent constituer une bonne source d'information sur les changements qui se produisent au sein de la population locale. Ils peuvent fournir une alerte rapide pour déceler la présence d'un groupe armé, repérer les groupes sociaux vulnérables et recenser les zones à haut risque.

L'absence de femmes et d'enfants dans une ville peut être le signe d'une menace perçue par cette population ou, à l'inverse, comme on l'a vu au Soudan du Sud, l'absence d'hommes peut être le signe d'une menace s'ils se cachent pour éviter d'être tués ou recrutés de force.

L'escalade de la violence sexuelle liée aux conflits est un autre indicateur clé, en particulier si elle est perpétrée par des membres d'une force de sécurité gouvernementale ou d'une milice affiliée au gouvernement. Elle peut être le signe d'indiscipline ou du manque de C2 au sein de ces forces, s'inscrire dans une tentative de sape de la cohésion sociale au sein de la population locale ou viser à soumettre certains groupes ethniques ou à modifier l'équilibre ethnique. ONU-Femmes a publié un ensemble d'indicateurs d'alerte rapide de la violence sexuelle liée aux conflits, qui sont publiés dans le *Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix* et sont disponibles dans les dossiers du groupe.

Il est important de noter que les facteurs liés au genre ne peuvent être considérés isolément et doivent être éclairés par l'analyse plus large du terrain humain. L'analyste doit avoir une connaissance approfondie du mode de vie, ou du comportement normal des femmes et des hommes, dans la communauté d'accueil.

Diapositive 16

Message clé : Certaines questions clés peuvent contribuer à garantir que les questions de genre sont prises en compte dans le cadre de l'analyse du terrain humain.

Pour chaque question qu'un analyste du renseignement pose sur le terrain humain, posez une question complémentaire sur le genre. Si la question générale est : « Le groupe ethnique A soutient-il le processus de paix ? », la question complémentaire sera : « Les femmes du groupe ethnique A soutiennent-elles le processus de paix ? ». Cette méthode permet de s'assurer que l'analyste saisit les points de vue et les attitudes des différentes composantes de la société.

De même, l'analyste doit se demander quel rôle jouent les femmes au sein des groupes armés. Jouent-elles un rôle dans le recrutement, la facilitation, la radicalisation ou la déradicalisation ? Par exemple, une étude montre que dans un réseau social en ligne de partisans de Daesh, non seulement quelque 40 % des participants étaient des femmes, mais les femmes du groupe étaient mieux connectées. Cela peut signifier qu'elles jouent un rôle plus important dans la mise en relation des membres et la diffusion des informations.

Les analystes doivent se demander si les femmes jouent des rôles d'influence au sein de la communauté, en gardant à l'esprit que cette influence peut se manifester par des positions formelles ou informelles.

Ils doivent également se demander si les femmes ont un accès égal aux mécanismes coutumiers de résolution des conflits (essentiels dans de nombreux environnements des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés à la terre, au vol de bétail, à la petite délinquance, etc.) et si les femmes ont accès à l'aide humanitaire ou aux perspectives de développement. Par exemple, si les femmes n'ont pas accès à l'économie formelle, elles peuvent représenter une composante particulièrement vulnérable de la population. Autre exemple : celui des femmes qui doivent parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau ou du bois de chauffage. En présence d'acteurs porteurs de menace dans la zone, la force peut être impliquée en fournissant une escorte aux femmes. C'est le cas dans la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, où les forces militaires participent à des patrouilles pour protéger les femmes des camps de déplacés qui partent ramasser du bois de chauffage.

Toutes ces questions permettront à l'analyste de renseignement militaire de se forger une meilleure compréhension du terrain humain, et pas seulement de la moitié de celui-ci.

☞ ***Note(s) à l'int**ention du formateur. Vous pouvez vous référer à un cours précédent sur l'analyse des liens, lors duquel ont été abordées les connexions au sein d'un groupe. [Référence (en anglais) : https://theconversation.com/womens-key-role-in-islamic-state-networks-explained-62090]*

Diapositive 17

Terrain humain : genre - acquisition

- Intégrer le conseiller pour les questions de genre aux activités de collecte de renseignements militaires
- Encourager les patrouilles mixtes
- Veiller à ce que le genre soit pris en compte dans les rapports de patrouille
- Collecter des données ventilées par sexe
- Connaître les indicateurs de genre – les signaler
- Partage d'informations avec les conseillers ou coordonnateurs pour les questions de genre, la cellule d'analyse conjointe de la mission, les conseillers pour les droits de l'homme et la protection des femmes et des enfants

Il existe plusieurs façons de s'assurer que les facteurs de genre sont pris en compte dans le cadre de l'acquisition et de l'analyse.

- Le/la conseiller(ère) pour les questions de genre ou le/la coordonnateur(rice) pour les questions d'égalité des sexes doit être inclus(e) dans l'appui du renseignement militaire à la planification des opérations.
- Dans la mesure du possible, la cellule de renseignement militaire doit encourager la formation d'équipes mixtes, ainsi que de pelotons d'engagement mixtes si la mission en prévoit.
- Le personnel de renseignement militaire doit s'assurer que les questions de genre sont prises en compte dans le briefing et le débriefing des patrouilles, et que les données acquises sont ventilées par genre.
- Vous devez être conscient de ce qui est « normal » en matière de relations entre les sexes dans votre environnement opérationnel ; définissez des indicateurs de changement et faites-en état.
- Dans la mesure du possible, partagez les informations avec les conseiller(ère)s pour les questions de genre, la cellule d'analyse conjointe de la mission, les conseiller(ère)s pour les droits de l'homme et la protection des femmes et des enfants, etc. Ces cellules peuvent toutes disposer d'informations précieuses sur des questions telles que la violence sexuelle liée aux conflits, le recrutement forcé, les femmes animatrices de collectivité, etc.

Diapositive 18

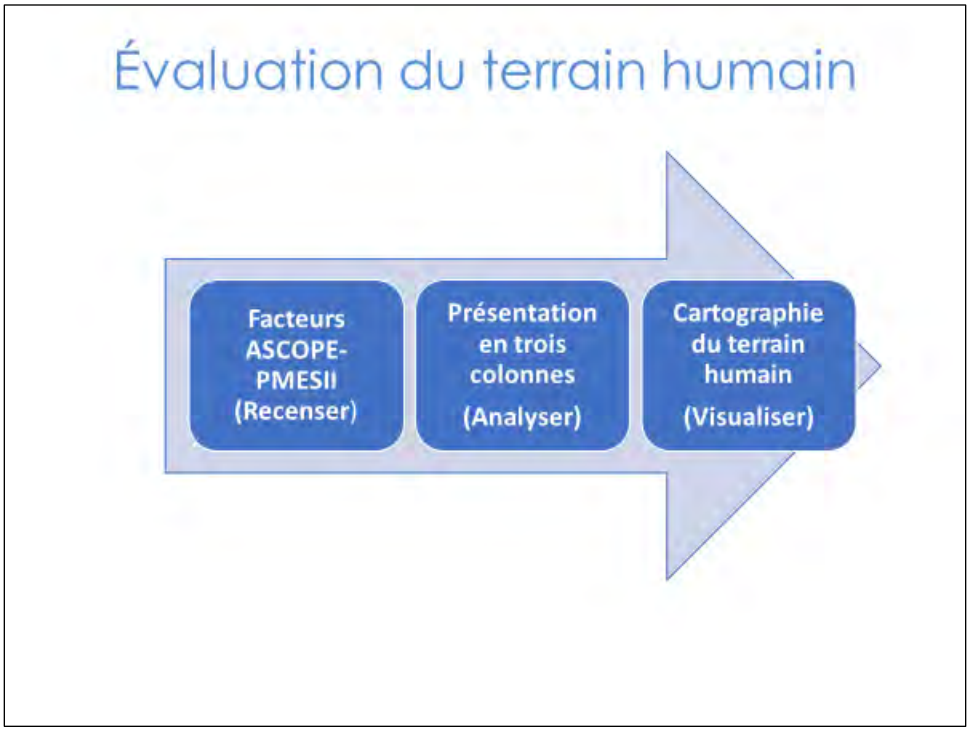

Message clé : Voici les trois méthodes que nous utilisons pour recenser et analyser les facteurs et les acteurs. Ces trois méthodes sont : l'analyse ASCOPE-PMESII, la présentation en trois colonnes et la cartographie du terrain humain. Nous devons garder à l'esprit qu'il s'agit là des trois étapes de l'évaluation (et non d'un choix de trois outils) et qu'elles s'enchaînent dans un ordre bien déterminé : analyse ASCOPE-PMESII (recenser) ; présentation en trois colonnes (analyser) ; cartographie (visualiser).

Il est recommandé de commencer votre évaluation du terrain humain par l'analyse ASCOPE-PMESII, qui vous permettra de recenser tous les facteurs et acteurs pertinents répertoriés dans le paysage du terrain humain. L'analyse ASCOPE-PMESII met également en évidence ce que vous ne savez PAS, ce qui alimentera votre plan d'acquisition d'informations. L'analyse ASCOPE-PMESII a déjà fait l'objet d'une précédente leçon.

Ensuite, il convient de passer à la présentation en trois colonnes, qui vous permet de formuler des déductions pour chaque facteur et acteur recensé, y compris la valeur ajoutée ou le « Que faut-il en conclure ? ».

Enfin, il faut admettre que le cerveau humain ne parvient pas à assimiler des pages et des pages d'informations, quand bien même elles seraient parfaitement ordonnées. Il est donc bien plus pertinent de les représenter visuellement sur des cartes. Pour ce faire, nous utiliserons une série de calques, en combinant ce qui est connu avec ce qui est analysé et en le situant sur une carte.

Nous allons passer en revue ces trois étapes dans les prochaines diapositives.

Diapositive 19

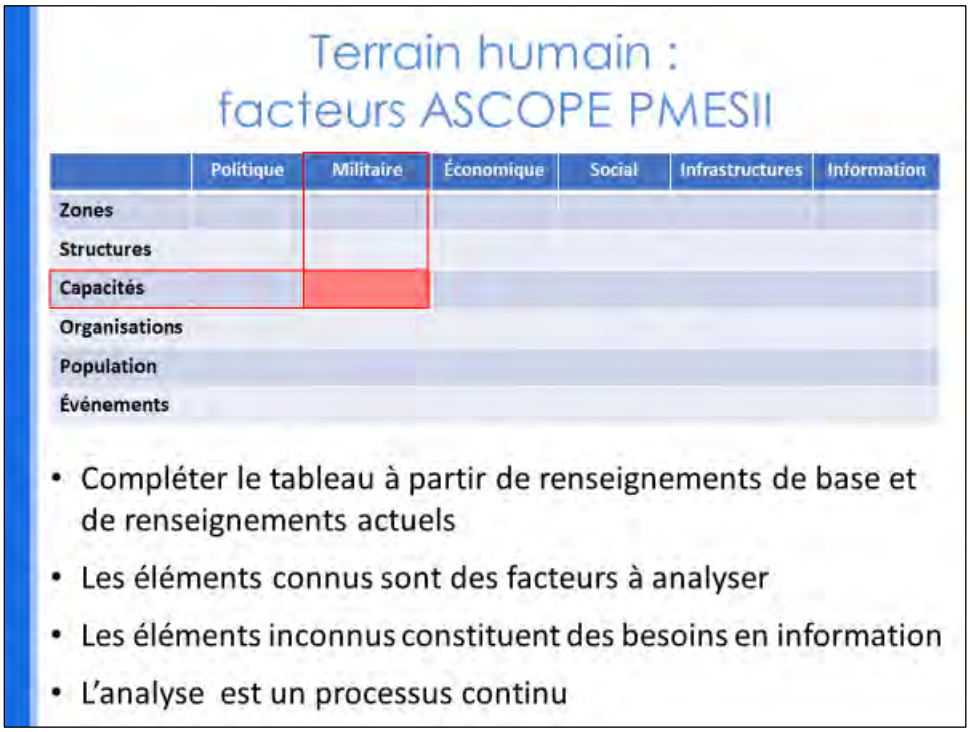

Message clé : L'analyse ASCOPE-PMESII permet de recenser les différents facteurs et acteurs connus. Il permet aussi de recenser les lacunes de la mission des Nations Unies en matière d'information ou de renseignement. Cette partie de l'analyse est le volet identification, qui en constitue la première étape.

Interaction. Demandez aux participants de montrer comment le tableau permet d'identifier une zone politique, une zone sociale et une capacité militaire. Demandez-leur de donner des exemples de zone militaire, de zone sociale et de capacité de communication.
Demandez ce qui se passe lorsqu'on manque d'informations sur une zone. La réponse, dans ce cas, est qu'elle devient un besoin en information. Par exemple, si nous ne savons pas quelles personnalités politiques vivent dans votre zone de responsabilité de renseignement, il convient de trouver où vivent les principaux dirigeants. Il en va de même pour les principaux dirigeants économiques, militaires et sociaux.

On complète le tableau ASCOPE-PMESII en utilisant les renseignements de base et les renseignements actuels, dont dispose la section du renseignement. Toute lacune recensée devient un besoin en information. Les éléments connus sont des facteurs, s'il s'agit de choses, ou des acteurs s'il s'agit de personnes ou de groupes. Ces facteurs et acteurs sont répertoriés et repris à l'étape suivante pour analyse.

Cependant, il est important de noter que l'analyse ASCOPE-PMESII est continue et ne s'arrête pas lorsque que l'on passe à l'étape suivante de l'évaluation.

Idéalement, votre responsable des besoins en information et votre responsable de l'acquisition veilleront à ce que le tableau ASCOPE-PMESII continue de s'allonger et d'éclairer le processus d'analyse pendant toute la durée de la période de déploiement de la cellule de renseignement.

Diapositive 20

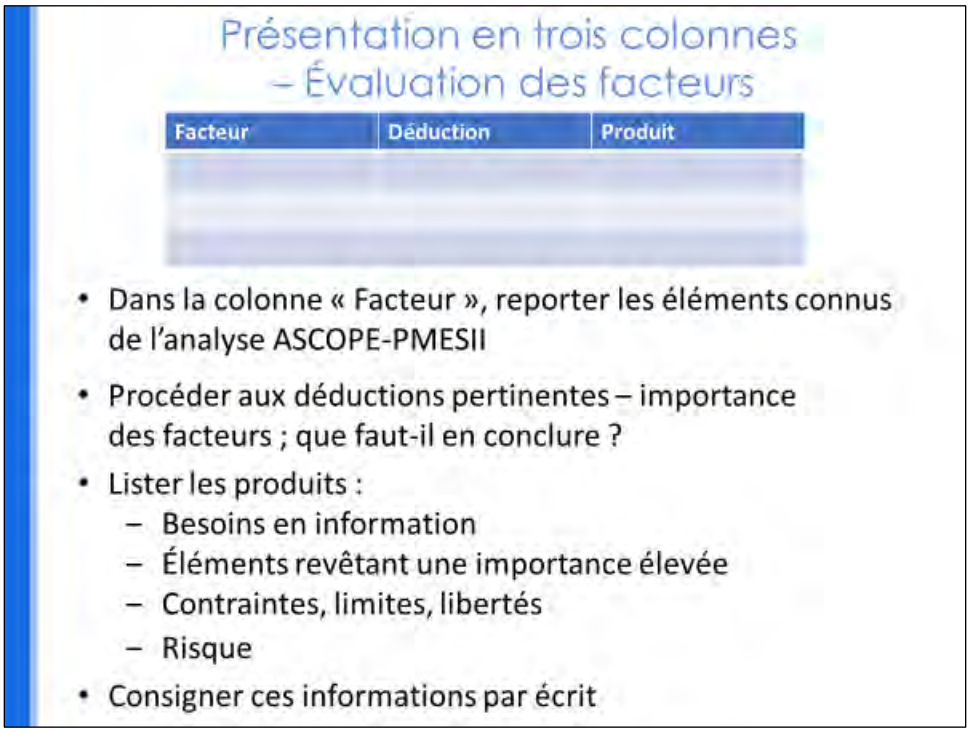

Message clé : Les facteurs et les acteurs recensés au cours de l'analyse ASCOPE-PMESII sont ensuite évalués à l'aide de la présentation en trois colonnes.

Interaction. Demandez aux participants de confirmer leur connaissance du cadre analytique en trois colonnes :

- *Qu'est-ce qu'un acteur ? La réponse que nous cherchons est : toute personne vivante, dans le cas d'un dirigeant important (politique, économique, militaire, etc.), ou tout groupe de personnes liées par des vues idéologiques, religieuses ou politiques similaires, ou par une affiliation tribale ou ethnique, dans le cas d'un groupe. Les acteurs pertinents sont aussi les acteurs économiques.*
- *Qu'est-ce qu'un facteur ? Toute chose non vivante qui est étroitement liée au terrain humain. Dans ce cas, le facteur a des retombées sur le terrain physique. Il peut s'agir par exemple de QG politiques, de QG militaires ou de QG de police, de places de marché ou de zones importantes pour la population locale, comme des églises, des cimetières, etc.*

- *Devons-nous ne nous intéresser qu'aux acteurs armés ? La réponse est non. La section du renseignement des Nations Unies doit évaluer tous les éléments de la société, y compris les acteurs qui ne sont pas armés.*
- *Qu'est-ce qu'une déduction ? La réponse que nous cherchons ici est qu'une déduction est le « Que faut-il en conclure ? ». C'est ce qui rend l'acteur ou le facteur pertinent pour les Nations Unies.*
- *Qu'est-ce que le produit ? Les produits déterminent les actions futures. Un produit peut être un besoin en information, une affectation, un risque, une contrainte, une limite, des conseils pour la planification ou des éléments revêtant une importance élevée (sur lesquels nous reviendrons en détail plus tard dans cette leçon).*

Demandez aux participants ce qu'ils feraient en cas de création d'un besoin en information. La réponse attendue est qu'il serait ajouté au plan d'acquisition ou envoyé aux partenaires sous la forme d'une demande d'information (RFI).

Prendre chaque facteur ou acteur en commençant par la lettre du P de PMESII avant de parcourir le reste de l'acronyme nous permet de lister les acteurs et facteurs clés. Pour chaque acteur ou facteur énuméré, nous devons faire autant de déductions pertinentes que possible en ce qui concerne le mandat de la mission des Nations Unies.

Par exemple, si l'on choisit un responsable du parti politique A comme acteur dans la première colonne, on peut faire les déductions suivantes : la zone où vit l'acteur politique peut être une zone favorable au parti politique A, bien que cela doive être confirmé et pourrait devenir un besoin en information dans la colonne Produit (soit la troisième) ; si le parti politique A est pro-gouvernemental, la zone pourrait être favorable aux opérations des Nations Unies. Là encore, cela devra être confirmé et pourrait faire l'objet d'un autre besoin en information comme produit.

Autre exemple possible : la zone tribale B croise la zone tribale C à un endroit. On pourrait déduire que cet endroit est une zone de tension interethnique s'il y a déjà eu des violences entre les tribus, ou qu'une zone pourrait être favorable aux Nations Unies et l'autre hostile. La nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation des risques dans la zone hostile aux Nations Unies pourrait être un produit.

Ou par exemple, si le groupe Z se trouvait dans la zone A, on pourrait raisonnablement en déduire qu'il a recruté des membres, qu'il a collecté des fonds ou qu'il dispose de partisans dans cette zone. Les produits peuvent inclure les besoins en information suivants : Comment le groupe Z collecte-t-il des fonds ? Possède-t-il des entreprises dans la région ? Quelles parties de la population lui sont favorables ? Où recrute-t-il et forme-t-il ? Là encore, la liste des besoins en information qui en découlent peut être très longue.

Une fois ce processus terminé, la section du renseignement aura élaboré une brève estimation du renseignement en ce qui concerne le terrain humain. Il est ensuite

important d'enregistrer, de rassembler et de répertorier tout ce qui figure dans les deuxième et troisième colonnes. Ces observations serviront de base à une analyse approfondie, à l'acquisition d'autres informations, aux conseils pour la planification et, en collaboration avec la section des opérations, à l'affectation des moyens d'acquisition des informations.

Diapositive 21

Activité d'apprentissage

Tâches :

En vous aidant du tableau ci-dessous, faites des déductions et définissez des produits pour les facteurs suivants :

FACTEUR (ce qui est connu)	DÉDUCTION (que faut-il en conclure ?)	PRODUIT (étapes suivantes)
Majorité d'Eastariens déplacés	• Les conflits intercommunautaires sont moins probables dans les camps de déplacés • La population locale eastarienne peut être largement favorable à la présence des déplacés	• IR : Quels groupes ethniques minoritaires sont représentés dans les camps ? • IR : Y a-t-il de nouveaux déplacements qui pourraient modifier l'équilibre ethnique dans les camps ?
Majorité de chrétiens		
Provinces du Nord-Eri et du Sud-Eri ethniquement homogènes		
Gouverneur du Nord-Eri issu de la minorité Dotan		
Essentiel des recettes générées localement destinées à Garville		

Durée approx. : réflexion 10 minutes, réponses 10 minutes

Interaction. Cet exercice est conçu pour renforcer la compréhension qu'ont les participants de la manière d'utiliser la présentation en trois colonnes pour analyser les facteurs et les acteurs du terrain humain. Divisez les participants en quatre groupes et attribuez à chaque groupe un facteur (colonne de gauche). Les participants pourront consacrer 10 minutes à l'élaboration de leurs déductions et de leurs produits avant d'en rendre compte aux autres.

Diapositive 22

Activité d'apprentissage

FACTEUR (ce qui est connu)	DÉDUCTION (que faut-il en conclure ?)	PRODUIT (étapes suivantes)
Majorité de chrétiens	• Le chef de l'Église catholique pourrait être influent • Mode de vie susceptible d'impliquer l'observance des traditions chrétiennes	• Tâche : Engager le dialogue avec les principaux dirigeants • Conseil pour la planification : Tenir compte des horaires des principales patrouilles ou activités (dimanche matin)
Provinces du Nord-Eri et du Sud-Eri ethniquement homogènes	• Les conflits intercommunautaires sont moins probables • La population peut être réfractaire à l'arrivée de nouveaux réfugiés	• IR : Où se trouvent les lignes de faille entre les groupes ethniques ? • IR : Existe-t-il des éléments plus radicaux au sein des deux groupes ?
Gouverneur du Nord-Eri issu de la minorité Dotan	• Possibilité d'agitation dirigée contre le gouverneur et les autorités locales • Risque d'aggravation des tensions à l'approche des élections • Le gouverneur pourrait jouer un rôle clé dans la gestion d'éventuelles tensions intercommunautaires	• IR : Existe-t-il un passé de protestation publique ? • IR : Quels sont les mécanismes en place pour gérer les tensions locales ? • T : Engager le dialogue entre les dirigeants clés et le gouverneur du Nord-Eri
Essentiel des recettes générées localement destinées à Garville	• Possibilité de troubles dirigés contre le Gouvernement du Garland • La population peut avoir des attentes irréalistes quant au soutien des Nations Unies	• IR : Où se situent les zones socioéconomiques défavorisées ? • T : Envisager l'envoi d'un message stratégique pour gérer les attentes de la population

Cette diapositive est une « solution instructeur » partielle à afficher pendant que les participants présentent leurs résultats, afin d'ouvrir une discussion supplémentaire ou d'aider les participants qui n'ont pas saisi le concept.

Diapositive 23

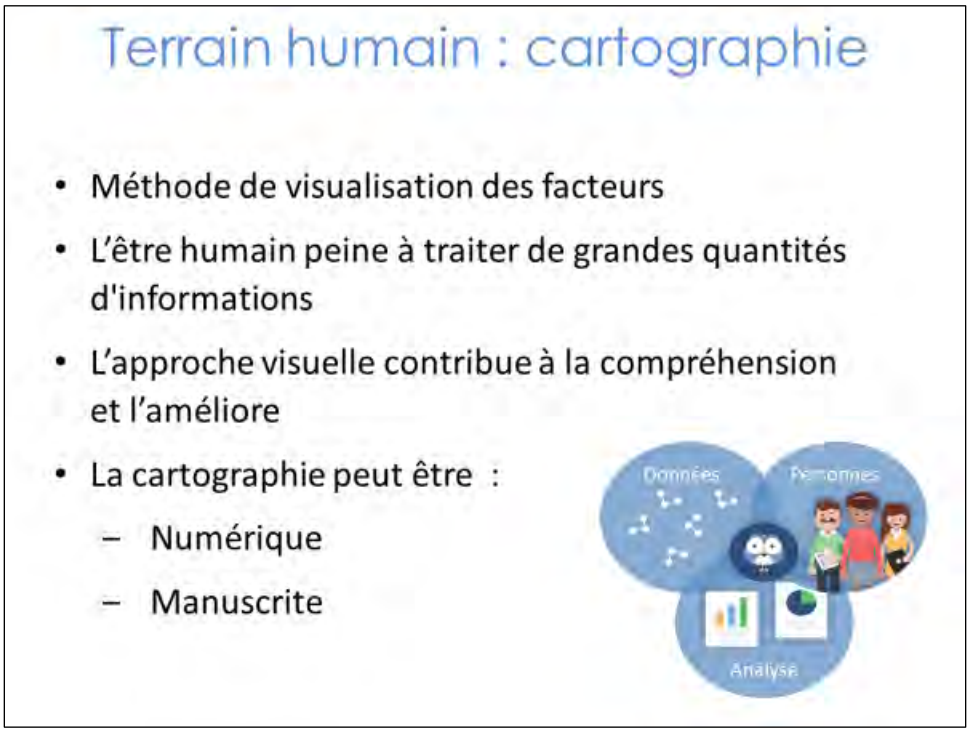

Notre cerveau peine à assimiler les grands volumes d'informations contenues dans les bases de données. Si ces informations ne sont pas présentées de manière visuelle, elles perdent une partie de leur sens. Il est donc nécessaire de cartographier le terrain humain de la même manière que nous cartographions le terrain physique, en utilisant des calques. Cette opération peut être réalisée numériquement ou à la main, l'idéal étant de combiner les deux approches.

Diapositive 24

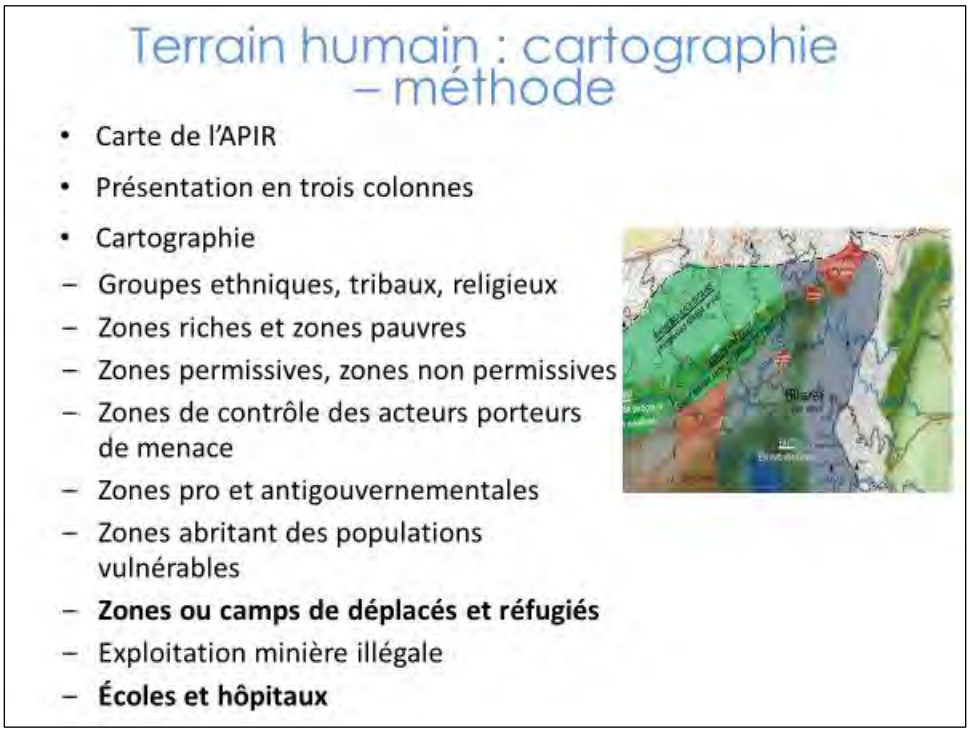

Message clé : Notre cerveau peine à assimiler les grands volumes d'informations contenues dans les bases de données. Si ces informations ne sont pas présentées de manière visuelle, elles perdent une partie de leur sens. Il est donc nécessaire de cartographier le terrain humain de la même manière que nous cartographions le terrain physique, en utilisant des calques. Cette opération peut être réalisée numériquement ou à la main, l'idéal étant de combiner les deux approches.

La cartographie du terrain humain n'est pas compliquée. La clé consiste néanmoins à s'assurer que les données pertinentes sont disponibles. Les étapes sont les suivantes :

- Prenez une carte de notre zone de responsabilité de renseignement.
- À l'aide des informations figurant dans notre présentation en trois colonnes et issues de l'analyse ASCOPE-PMESII, réalisez différents calques.
- Présentez les informations à l'aide d'une légende claire, et les différents calques doivent ressortir afin d'être intuitifs.

Interaction. Demandez aux participants comment ils pourraient représenter une zone habitée par le groupe ethnique A et le groupe ethnique B, ou le groupe religieux C et le groupe religieux D. La réponse idéale serait que ces zones soient représentées par des couleurs ou des motifs différents.

Nous devons garder à l'esprit que chaque motif utilisé pour représenter des groupes humains, des zones ou des dirigeants clés doit être distinct et facilement reconnaissable, ou cela n'aurait pas de sens. L'idée, ici, est que l'information saute aux yeux de l'officier de renseignement et contribue à combler le fossé cognitif entre ce que l'on peut lire et ce que l'on peut voir.

Les types de calques sont nombreux, et la section du renseignement des Nations Unies peut en utiliser autant qu'il est utile et pertinent pour le processus de renseignement. En voici quelques-uns :

- Répartition des appartenances ethniques ;
- Répartition des groupes tribaux ;
- Zones où les groupes armés prédominent ;
- Zones favorables et défavorables aux opérations des Nations Unies ;
- Zones fidèles à un parti politique et à une affiliation politique ;
- Répartition des croyances religieuses ;
- Répartition démographique ;
- Zones riches et zones pauvres ;
- Zones pro et anti-gouvernementales ;
- Répartition de la force du pays hôte ;
- Zones à fort et à faible taux d'emploi ;
- Zones abritant des groupes de population vulnérables, comme les camps de réfugiés et de déplacés ;
- Écoles et hôpitaux, essentiels pour la protection des civils, qui sont souvent ciblés par les groupes armés car ils y recrutent et y tirent parti des soins médicaux ;
- Zones d'exploitation minière (souvent illégales et criminelles).

Les schémas seront notés. Par exemple, les zones hostiles au gouvernement peuvent coïncider avec des zones défavorables aux Nations Unies, ou des zones où prédominent des groupes porteurs de menace. Tous ces éléments sont utiles pour la planification.

Diapositive 25

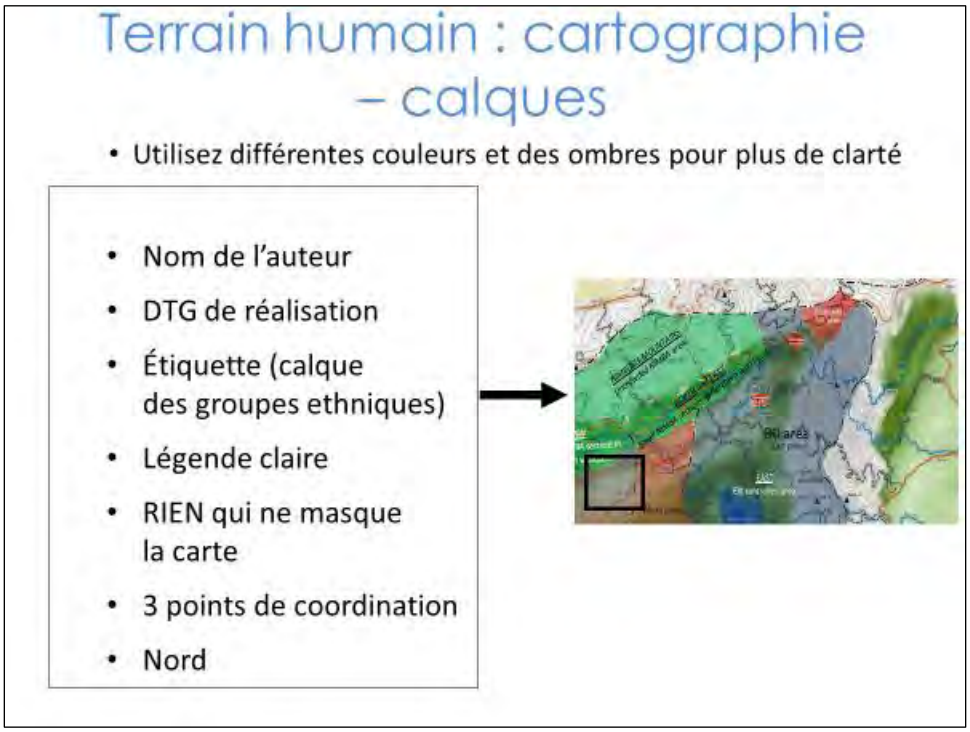

Les calques doivent être les plus clairs possibles. Le détail, pour qu'il apporte une valeur ajoutée, doit sauter aux yeux. Les couleurs améliorent la clarté et la singularité des claques. Par exemple, il est judicieux d'utiliser une couleur par groupe ethnique. La seule limite est votre imagination et ce qui fonctionne. Pour autant, chaque calque doit faire apparaître :

- le nom de l'auteur afin de pouvoir clarifier certains détails avec lui, si nécessaire ;
- le DTG du moment où le calque a été réalisé, ce qui permet de comprendre dans quelle mesure le calque est actuel ou à jour ;
- au moins 3 points de coordination, ce qui permet à chacun de placer le calque sur la carte au bon endroit ;
- la direction du Nord ;
- une étiquette indiquant ce que le calque est censé montrer ;
- une légende très simple et très claire ;
- RIEN qui ne masque les détails de la carte.

Diapositive 26

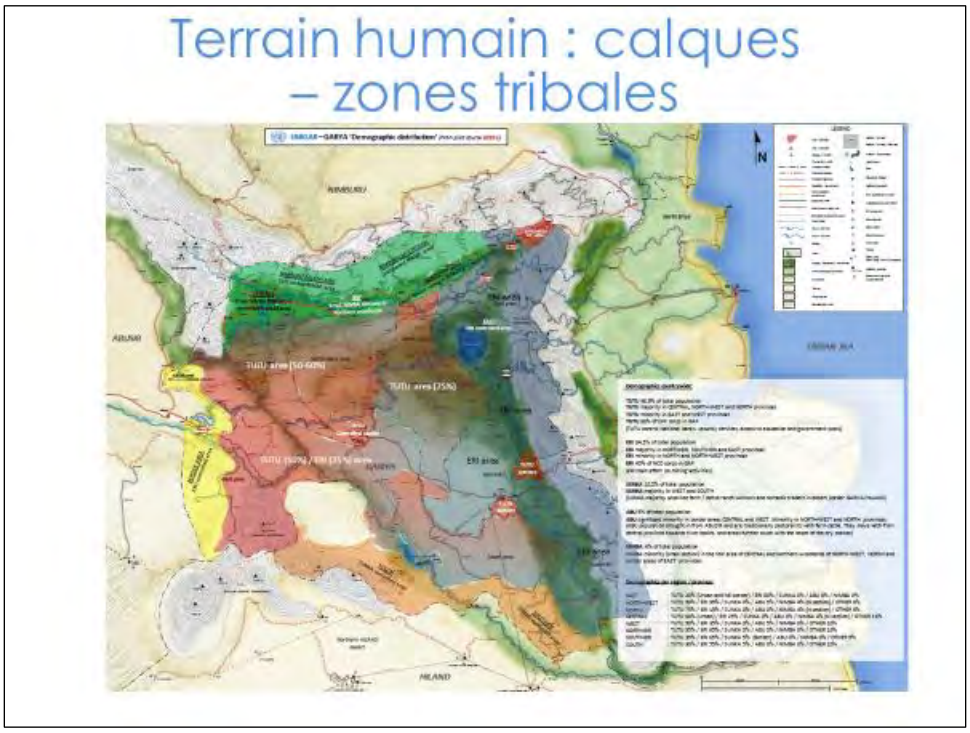

Voici un exemple de représentation des zones tribales dans le pays. Notez qu'à cette échelle, il est rare que des zones soient peuplées à 100 % par un seul groupe ethnique. La réalité du terrain est bien plus nuancée.

Dans ce cas, plutôt que d'étiqueter une zone comme appartenant au groupe ethnique A et de la représenter par une couleur rouge, on pourrait attribuer différentes nuances de rouge aux zones présentant des concentrations plus ou moins élevées de ce groupe.

C'est cette démarche qui a été adoptée sur la carte, où le rouge est attribué au groupe ethnique Tutu. Les zones d'un rouge plus clair présentent une proportion plus élevée de Tutu, tandis que les zones situées à la périphérie sont plus sombres et sont parfois mélangées à d'autres couleurs.

Ce procédé n'est pas une science, surtout à cette échelle. Toutefois, au niveau du secteur et aux niveaux inférieurs, ces éléments doivent être représentés de manière plus granulaire. Encore une fois, le point clé ici est qu'un calque de la répartition tribale ou des éléments similaires est essentiel en ce qu'il améliore la compréhension.

Diapositive 27

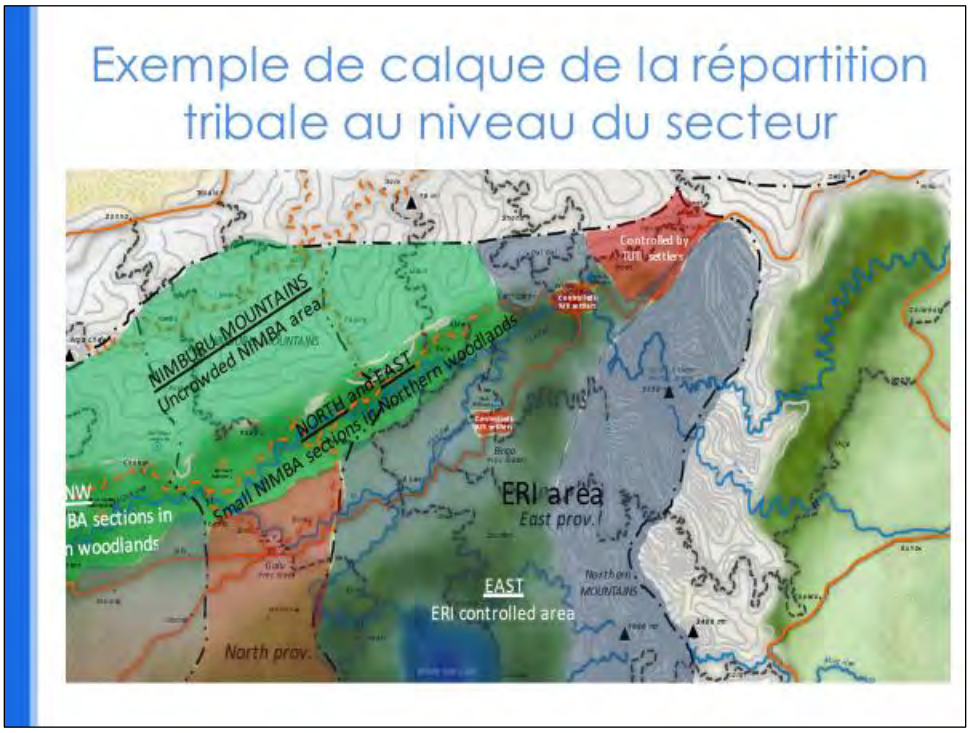

Voici un exemple de calque au niveau du secteur. Il doit être plus détaillé, et peut servir à affiner la planification militaire. Par exemple, si l'on sait que la zone habitée par les Nimba au nord (représentée en vert) est favorable aux Nations Unies, elle peut s'avérer plus permissive et présenter un risque plus faible que les zones ombrées en rouge, si l'on sait que les zones tutu sont défavorables aux Nations Unies. Encore une fois, il ne s'agit que d'une représentation visuelle rapide des informations tirées de l'analyse ASCOPE-PMESII.

Diapositive 28

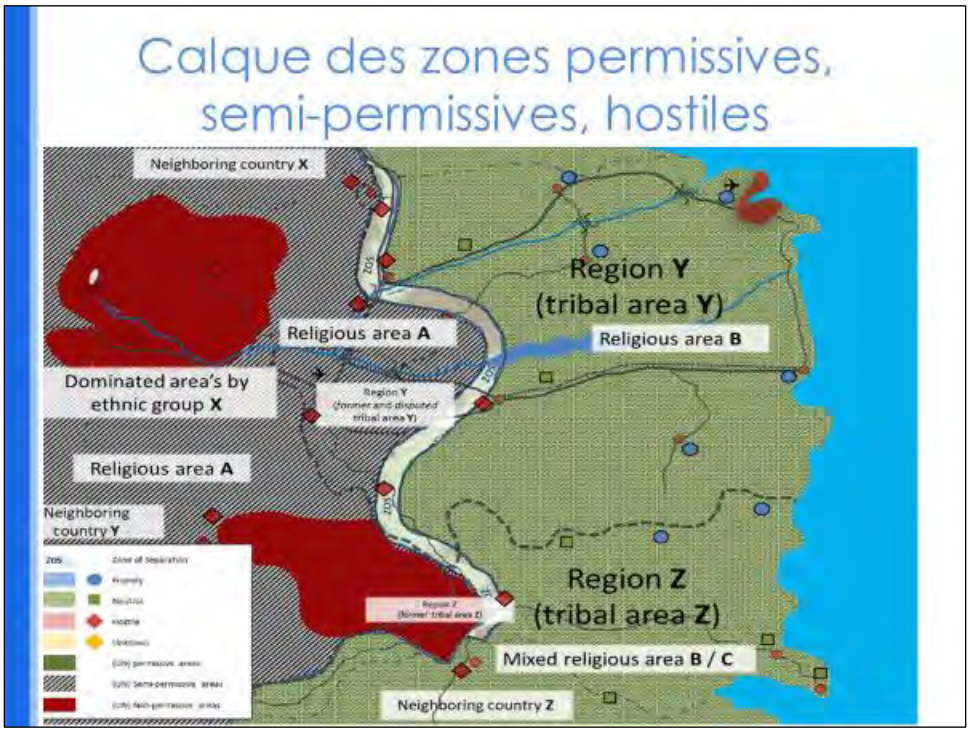

Voici une autre carte assortie d'un calque des zones permissives, moyennement permissives et neutres pour la mission des Nations Unies. Un calque doit quoi qu'il arrive avoir du sens. Les zones démographiques où l'on a plus de six enfants pourraient apparaître sur la carte si la section du renseignement avait accès à ces données, mais ce ne serait d'aucune utilité pour la planification des opérations.

Interaction. Demandez aux participants comment ils liraient cette carte. Quelles sont les zones où la mission des Nations Unies est susceptible de courir le plus grand et le plus petit risque d'attaque ? Que les participants s'attendent-ils à voir dans les zones ombrées en rouge ? Une présence gouvernementale est-elle probable dans ces zones ? La tribu Z est-elle susceptible d'être pro ou anti-Nations Unies ? Le groupe ethnique X est-il susceptible d'être pro ou anti-Nations Unies ?

Diapositive 29

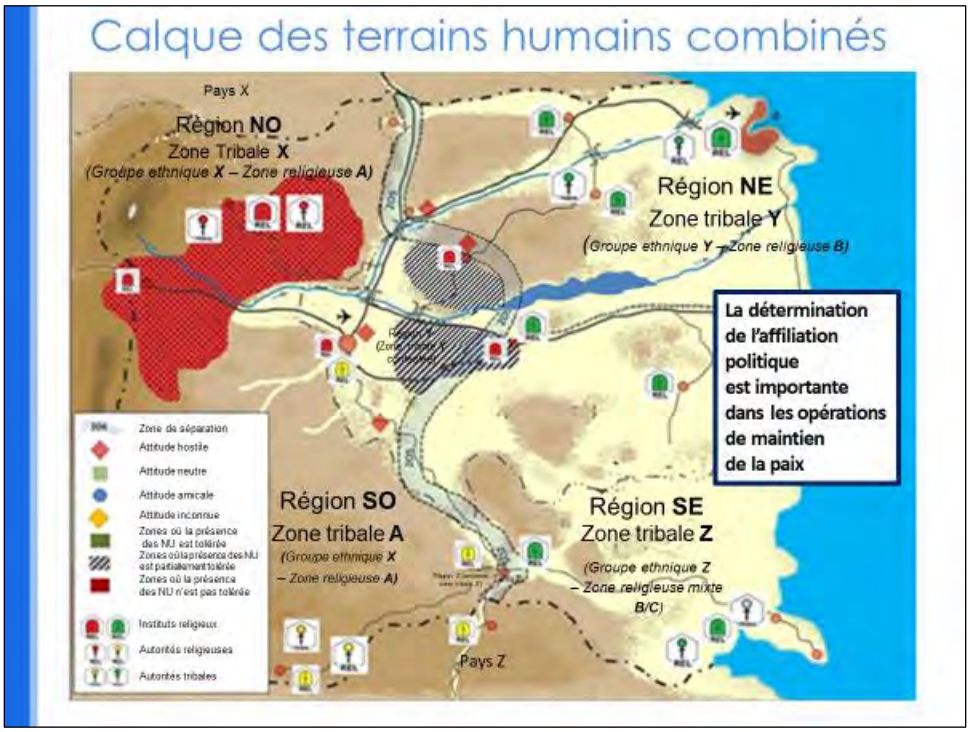

Le terrain humain ne peut être évalué séparément du terrain physique, qui est l'espace où le terrain humain interagit avec l'environnement. Les calques du terrain humain seront toujours posés sur les calques du terrain physique. La combinaison des calques de différents facteurs permet également au personnel chargé du renseignement de visualiser de nouveaux liens et de faire de nouvelles déductions. N'oubliez pas qu'il est important, dans une opération de maintien de la paix, de déterminer la composante politique du terrain humain.

Cette diapositive montre le terrain physique sous le calque d'un autre type de terrain humain : celui des zones moyennement permissives et non permissives en ce qui concerne les activités des Nations Unies. Cette représentation visuelle serait utile au personnel chargé du renseignement impliqué dans la planification d'un convoi de ravitaillement des Nations Unies dans la région. Il pourrait mettre en évidence les zones sensibles. Par exemple, la route qui traverse la zone rouge pourrait être une zone où le convoi des Nations Unies serait canalisé et exposé aux attaques.

Cette diapositive montre également l'emplacement des structures clés telles que les instituts religieux ou structures confessionnelles, ainsi que l'endroit où vivent les principaux dirigeants.

Le point essentiel ici est que les informations doivent être représentées d'une manière facile à lire qui permette au personnel chargé du renseignement, au personnel chargé des opérations et au commandant de visualiser les facteurs clés.

Diapositive 30

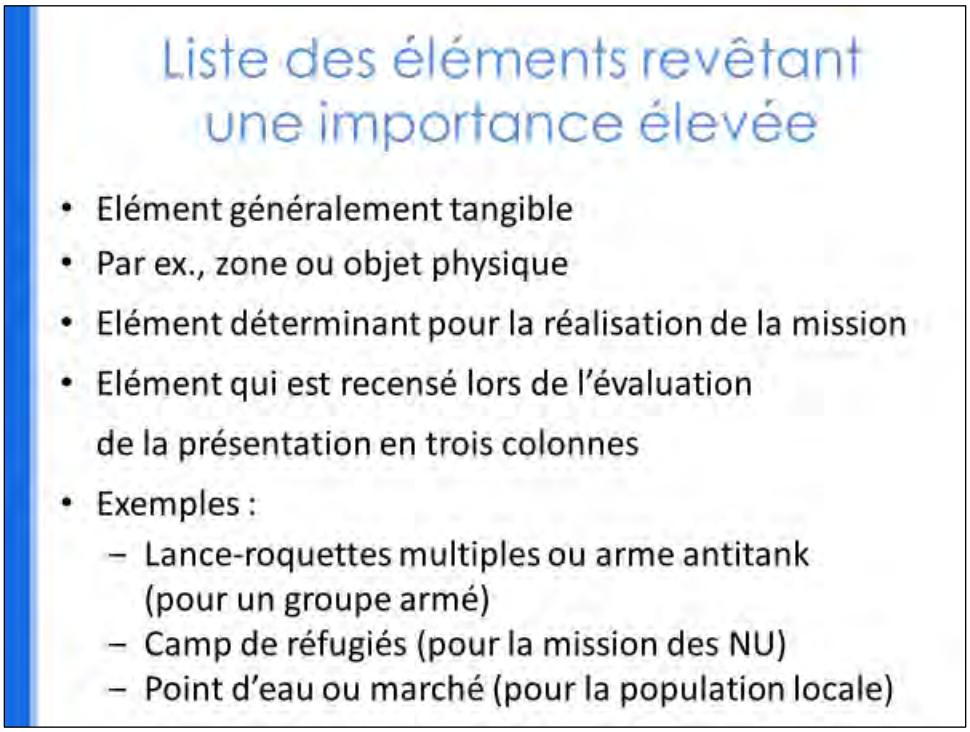

Message clé : Un élément revêtant une importance élevée est un élément physique tangible, tel qu'un équipement ou un emplacement clé, qui est essentiel à l'accomplissement d'une activité de la mission des Nations Unies ou de l'acteur porteur de menace, voire à la survie ou la vie normale d'autres acteurs tels que les groupes de population vulnérables.

Pour un acteur porteur menace, des roquettes antichars ou un point de franchissement de la frontière qu'il contrôle et qui lui confère une force financière peuvent constituer des éléments revêtant une importance élevée. Pour la mission des Nations Unies, un élément revêtant une importance élevée peut être un camp de déplacés ou de réfugiés où elles protègent les civils. Pour une ville du secteur, une source d'eau peut constituer un élément revêtant une importance élevée. Les éléments revêtant une importance élevée relèvent donc d'une question de perspective. Il incombe à la section du renseignement des Nations Unies de préparer une liste compilant ces éléments.

Diapositive 31

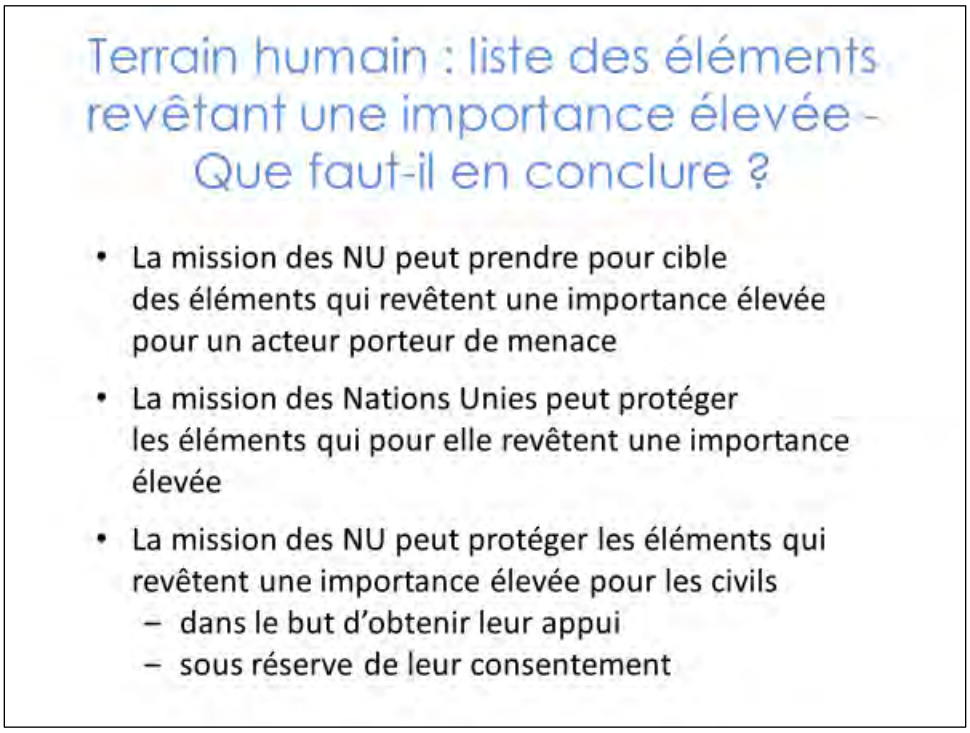

Message clé : Il est important de rendre votre liste des éléments revêtant une importance élevée opérationnelle. Elle doit être utile et pertinente et doit éclairer la planification des missions.

Pour prendre la mesure de la portée de ces éléments, prenons un exemple. Pour affaiblir un groupe porteur de menace, la mission des Nations Unies pourrait prendre le contrôle d'un point de franchissement de la frontière tenu par ce groupe, lui bloquant ainsi l'accès à des fonds ou à une zone de consolidation sûre. Toutefois, si la force des Nations Unies s'engage dans une telle opération, comme il s'agit d'un élément revêtant une importance élevée, il est presque certain qu'elle se heurtera à une résistance. Cette information peut éclairer la planification en tant qu'outil de protection globale des civils et peut apporter une valeur ajoutée exceptionnelle. Par exemple, si le commandant a bien l'intention de couper les fonds aux acteurs armés, le risque de conflit peut être acceptable. Mais si telle n'est pas son intention, la cellule de renseignement peut l'informer que le point de franchissement de la frontière est un élément revêtant une importance élevée pour l'acteur armé. Le commandant peut alors préférer éviter ce risque, surtout s'il n'est pas conforme à son intention initiale.

De même, pour une mission des Nations Unies, les éléments essentiels à la mise en œuvre de ses activités, comme les véhicules blindés, et les éléments indispensables à la réalisation du mandat, comme les camps de réfugiés ou de déplacés, sont des éléments revêtant une importance élevée.

Un élément revêtant une importance élevée ne doit pas nécessairement être capital pour une mission. Pour un village, cet élément pourrait être le marché local ou une source d'eau. Là encore, la cellule de renseignement doit en informer le commandant afin, par exemple, de ne pas prévoir de patrouilles dans le village le jour du marché car elles pourraient avoir un effet négatif sur l'économie locale et, par conséquent, saper le soutien à la mission des Nations Unies. Cela dit, les jours de marché sont des moments où une attaque peut faire de nombreuses victimes civiles.

Interaction. Demandez aux participants de dresser la liste d'éléments pouvant revêtir une importance élevée pour :

- *un groupe armé ;*
- *la mission des Nations Unies ;*
- *la population civile vivant dans une ville.*

Expliquez aux participants que recenser un élément revêtant une importance élevée ne suffit pas. Demandez-leur comment ils peuvent rendre leur liste opérationnelle. Chaque participant doit être invité à présenter un élément de sa liste et ce qu'il signifie pour le mandat de la mission des Nations Unies.

Diapositive 32

Message clé : Bien qu'il soit tentant pour le personnel inexpérimenté de se concentrer sur les produits cartographiques, ces derniers ne sont pas les plus importants de l'analyse du terrain humain. Le produit clé est la signification ou l'importance du facteur ou de l'acteur recensé. Autrement dit la déduction ou le « Que faut-il en conclure ? ».

Les autres produits, qui doivent tous être consignés et collectés, sont les suivants :

- Les besoins en information (IR) qui émanent des lacunes en matière d'information mises en évidence tout au long du processus. Ces besoins doivent être ajoutés au plan d'acquisition d'informations, qui est le document central pour l'affectation des actifs d'acquisition, ou envoyés sous forme de demandes d'information (RFI).
- D'autres produits tels que les conseils pour la planification, les contraintes, les limites, les risques recensés, qui doivent tous être partagés avec les planificateurs opérationnels, ainsi que les éléments de la liste des éléments revêtant une importance élevée.
- La liste des éléments revêtant une importance élevée correspond à ce que beaucoup d'entre vous, participants à cette formation, qualifieraient d'objectifs de grande importance (OGI ou HVT, pour *High Value Target*). Dans les environnements conventionnels, non liés aux Nations Unies, ils sont souvent ciblés pour éviter que des groupes armés ne s'en emparent, ou protégés pour les réserver aux forces amies. Dans le contexte des Nations Unies, on les appelle « éléments revêtant une importance élevée ».

- Une liste des éléments revêtant une importance élevée est une « liste d'éléments (individus, matériel et infrastructure) considérés comme revêtant de l'importance tant pour les acteurs porteurs de menace que pour les forces des Nations Unies, et qui sont requis pour que les missions respectives de ces acteurs et forces soient menées à bien ».
- Les éléments revêtant une importance élevée peuvent être déterminés tout au long de l'analyse du terrain humain, mais ils sont généralement mis en évidence lors de l'analyse en trois colonnes.
- Tous les produits doivent être répertoriés et enregistrés.

Diapositive 33

À retenir

- Être capable de réaliser une évaluation du terrain humain pour un secteur
- Connaître le tableau ASCOPE-PMESII et les facteurs du terrain humain
- Savoir qu'il y a des éléments revêtant une importance élevée pour la mission des Nations Unies et d'autres pour l'acteur porteur de menace
- Être capable de réaliser des calques du terrain humain
- L'analyse du terrain humain est importante dans la planification de la protection des civils

Résumé

À la fin de cette leçon, vous serez en mesure de :

- réaliser une évaluation du terrain humain pour un secteur ;
- comprendre les facteurs ASCOPE-PMESII et les facteurs du terrain humain qui sont pertinents pour votre analyse ;
- comprendre qu'il faut établir deux listes d'éléments revêtant une importance élevée, l'une pour la mission des Nations Unies, l'autre pour l'acteur porteur de menace, les deux servant à l'analyse ;
- réaliser et remplir des calques du terrain humain ;
- la plupart des mandats des missions des Nations Unies prévoyant de protéger des civils, il est important de procéder à l'évaluation du terrain humain et de bien connaître les acteurs qui représentent un danger pour les populations vulnérables. Cette évaluation est un outil important pour la planification de la protection des civils.

Activité d'apprentissage

Activité d'apprentissage - Exercice

- **Tâche :** Commencer l'évaluation du terrain humain pour votre secteur

- **Analyses et produits :**
  Renseigner la ligne « Population » du tableau ASCOPE-PMESII
  - Énumérer les facteurs
  - Énumérer les besoins en information

  Utiliser la présentation en trois colonnes pour évaluer les facteurs
  - Lister vos déductions
  - Énumérer les besoins en information / tâches

  Réaliser les calques
  - Groupes ethniques
  - Localisation des principaux dirigeants

TÂCHE : Réaliser une analyse du terrain humain

RESSOURCES : Chaque groupe se verra assigner un instructeur pour le guider dans l'exercice, une carte du secteur, une série de calques et des marqueurs semi-permanents de différentes couleurs (bleu, brun, noir, rouge, et au moins une autre couleur), un tableau blanc et un tableau-papier à feuilles mobiles.

DURÉE APPROX. : 2 heures

NOTE(S) À L'INTENTION DES FORMATEURS :

- Les participants seront divisés en groupes de 5 personnes maximum.
- Chaque groupe sera placé sous les ordres d'un officier de commandement.
- Chaque groupe devra procéder à une évaluation complète du terrain humain pour son secteur.
- Les étapes à suivre sont les suivantes : analyse ASCOPE-PMESII ; présentation en trois colonnes pour l'analyse ; cartographie du terrain humain (représentation visuelle).

PRINCIPAUX PRODUITS :

- Tableau ASCOPE-PMESII pour le secteur ;
- Lacunes en matière d'information recensées et répertoriées en tant que besoin en information ;
- Courte estimation du renseignement centré sur le terrain humain en utilisant la présentation en trois colonnes ;
- Liste des déductions et des besoins en information supplémentaires ;
- Calques du terrain humain pour les zones ethniques, les zones occupées par des groupes armés et les zones permissives et non permissives en ce qui concerne les activités des Nations Unies.

Leçon

3.5e

AOE – Analyse du terrain de l'information

La leçon

Pour introduire la leçon

La présente leçon vise à familiariser le personnel du renseignement avec les pratiques et procédures régissant l'analyse du terrain de l'information dans les opérations de paix des Nations Unies.

Diapositive 1

L'information est une ressource vitale. Les opérations de maintien de la paix s'appuient sur l'information et les systèmes d'information pour accomplir bon nombre d'activités simultanées et intégrées. Pour la bonne marche des opérations, les missions de maintien de la paix doivent nécessairement établir une supériorité informationnelle et la conserver. D'abord et avant tout, il est essentiel de comprendre l'environnement informationnel dans lequel sont menées les opérations.

Cette leçon vise à familiariser le personnel du renseignement avec les pratiques et procédures régissant l'analyse du terrain de l'information dans les opérations de paix des Nations Unies.

Diapositive 2

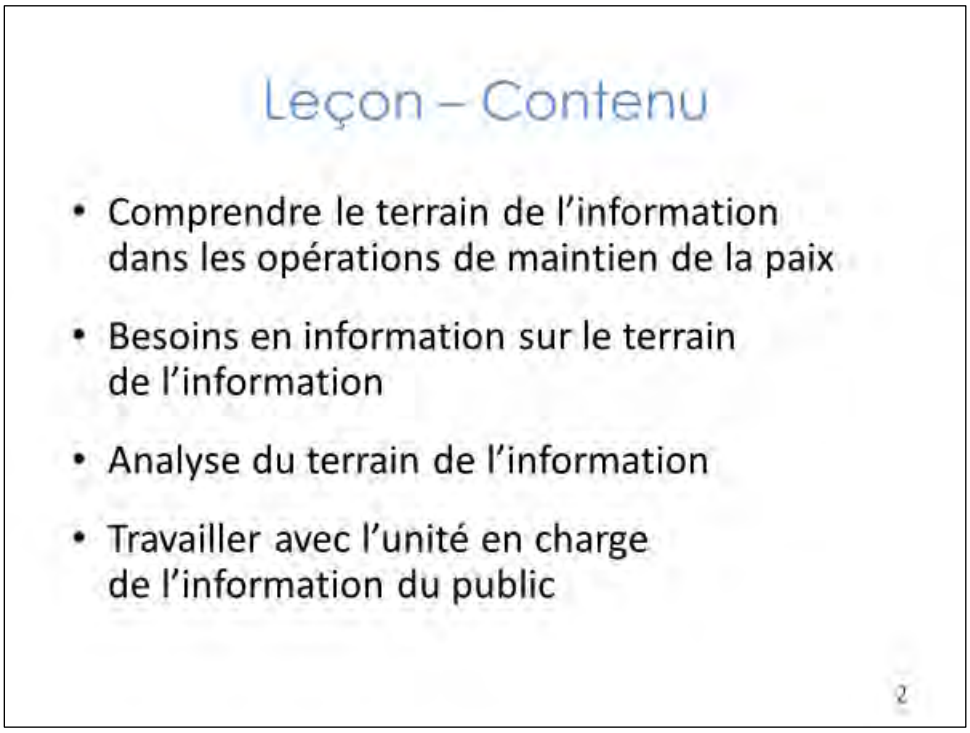

Voici les questions qui seront abordées.

L'environnement informationnel (ci-après désigné le terrain de l'information) constitue une dimension importante de l'environnement opérationnel dans les missions de maintien de la paix. La compréhension exhaustive du terrain de l'information exige une analyse approfondie de l'environnement informationnel, analyse souvent négligée par certaines forces onusiennes, qui mérite toutefois qu'on y accorde le même temps qu'à l'analyse du terrain physique.

Fréquemment, les résultats de l'analyse du terrain de l'information accomplie par la section du renseignement militaire serviront, dans un cadre plus vaste, aux activités d'information du public ou à l'élaboration de la stratégie de communication.

Diapositive 3

Les officiers de renseignement servant en état-major doivent comprendre non seulement le terrain de l'information des opérations de paix, mais aussi ce que le commandant doit savoir. Ils doivent aussi comprendre les outils d'analyse utilisés pour évaluer le terrain et comprendre comment appliquer ces connaissances au service des opérations de communication.

Afin de renforcer les acquis, il convient de passer en revue les objectifs d'apprentissage. Au terme de la leçon, vous serez en mesure :

- d'expliquer ce qu'est le terrain de l'information dans les opérations de maintien de la paix ;
- de décrire les besoins en information sur le terrain de l'information ;
- d'appliquer les techniques adaptées à l'analyse du terrain de l'information.

Diapositive 4

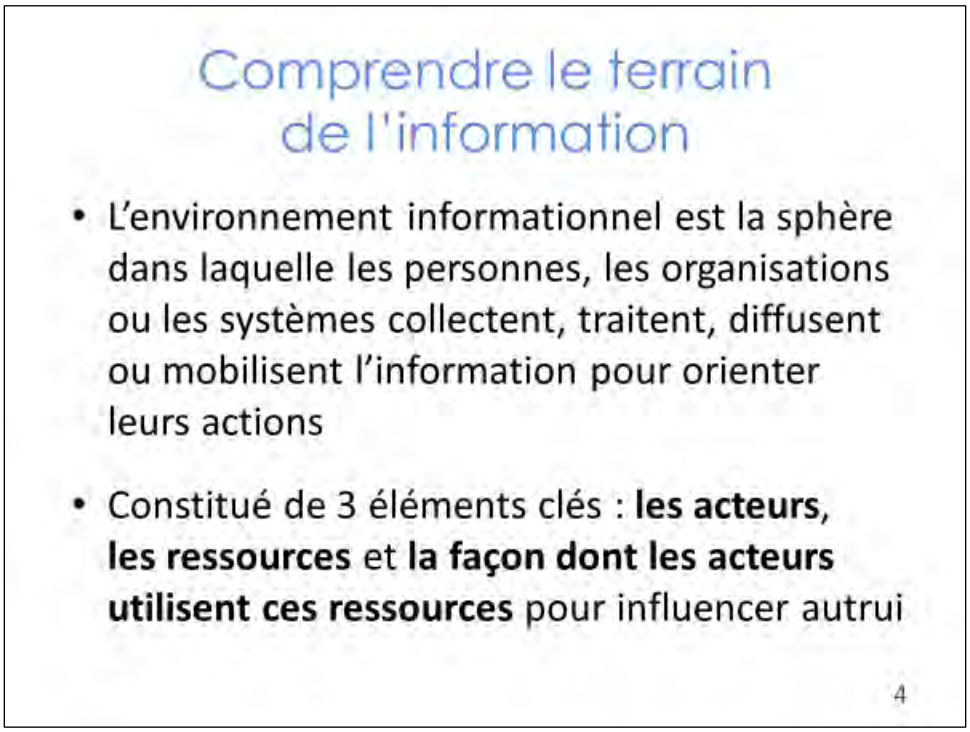

Le terrain de l'information est la sphère dans laquelle les êtres humains communiquent. Il détermine les modalités de cette communication ainsi que les systèmes utilisés.

La transmission de l'information influe sur la façon de penser des individus et donc sur leur façon d'agir et de réagir – leurs modes d'action. Il faut donc bien comprendre tout cela pour être en mesure de comprendre l'environnement opérationnel dans son ensemble et de prendre des décisions opérationnelles éclairées.

Le terrain de l'information a pour principaux éléments les acteurs (dirigeants, décisionnaires, individus et organisations), les ressources (équipements et systèmes utilisés pour recueillir, analyser, utiliser ou diffuser l'information) et la façon dont les acteurs utilisent ces ressources pour influencer autrui.

Interaction.

Acteurs. Demandez aux participants quels acteurs pourraient influencer la population locale. On mentionnera par exemple les politiciens, les groupes armés, les dirigeants locaux, les autorités tribales, etc.

Ressources. Demandez aux participants de quelles ressources aurait besoin un dirigeant phare dans ce cas. On pourra citer ici, entre autres choses, les antennes GSM, l'accès à Internet, la liberté de se réunir et l'accès à un lieu de réunion.

Utilisation des ressources pour influencer autrui. Demandez aux participants de quelle manière ces ressources pourraient être utilisées pour influencer la population locale et quelles implications cela pourrait avoir pour la mission des Nations Unies. On mentionnera ici par exemple la propagande favorable ou hostile à l'ONU.

Interaction. Demandez aux participants d'envisager le cas d'une station de radio locale qui diffuse une propagande hostile à l'ONU dans un secteur donné de la zone d'opérations. Quelle incidence pourrait-elle avoir sur les opérations onusiennes ? La propagande aiderait-elle ou nuirait-elle ? En quoi pourrait-elle influencer le mode d'action d'un groupe croisant une patrouille des Nations Unies ?

Diapositive 5

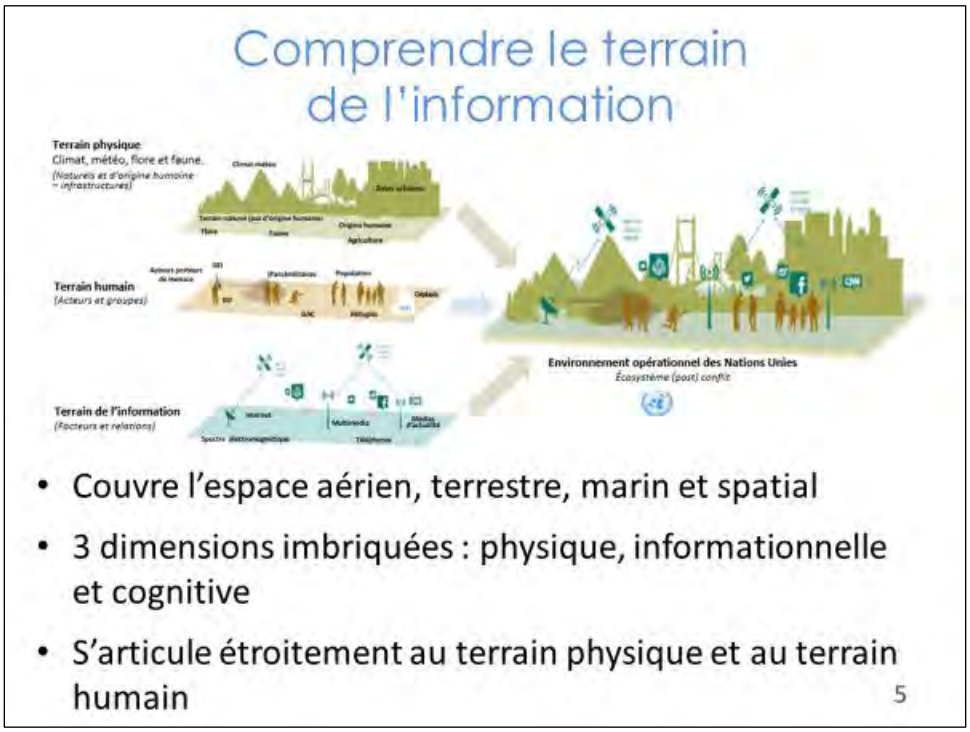

Le terrain de l'information ne se résume pas aux espaces aérien, terrestre, marin et spatial propres au terrain, mais il s'inscrit toutefois dans chacun de ces domaines.

Le terrain de l'information englobe trois dimensions imbriquées, à savoir les dimensions physique, informationnelle et cognitive. Nous développerons ce point au fil de la présentation.

Le terrain de l'information s'articule étroitement au terrain humain (ceux qui utilisent l'information) et au terrain physique (qui conditionne l'utilisation de l'information).

Interaction. Invitez les participants à discuter de l'articulation entre terrain de l'information, terrain physique et terrain humain.

Diapositive 6

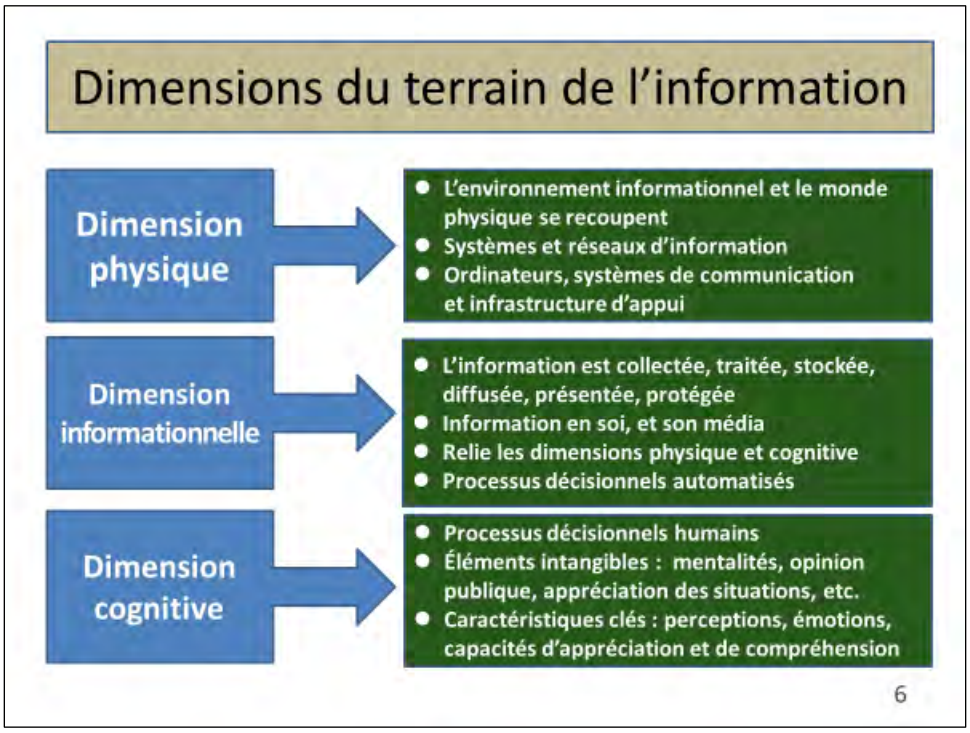

La dimension physique regroupe les systèmes de commandement et de contrôle (C2) ainsi que les infrastructures de soutien qui permettent aux individus et aux organisations de communiquer. C'est aussi dans cette dimension qu'on trouve les plateformes physiques et les réseaux de communication qui les relient. Sont compris ici les moyens de transmission, les infrastructures, les technologies, les groupes et les populations.

Interaction. Demandez aux participants de recenser les infrastructures qui permettent la transmission de l'information dans leur zone d'opérations. On pourra mentionner les mâts d'antenne (radio, télévision et GSM), la couverture Internet, les lignes électriques... La liste est longue.

Il importe de déterminer ce qui est connu et ce qui ne l'est pas. Les éléments inconnus devront être ajoutés au plan d'acquisition d'informations (IAP).

C'est dans la dimension informationnelle que les éléments d'information sont collectés, traités, stockés, diffusés, présentés et protégés.

La protection des informations de l'ONU est régie par la politique des Nations Unies en matière de sécurité de l'information et assurée par les services informatiques. Cela dit, il revient à la section du renseignement militaire aux fins du maintien de la paix de déterminer les éléments suivants :

- Les capacités des acteurs porteurs de menace. Par exemple, un acteur porteur de menace ou hostile a-t-il la capacité d'obtenir des informations appartenant à la mission ou d'empêcher celle-ci de transmettre des informations?
- Les vulnérabilités des acteurs porteurs de menace. Quelles difficultés l'acteur doit-il surmonter en matière de communication et pourquoi ? Comment communique-t-il et comment serait-il possible de compromettre cette communication ?
- Il revient aussi à la section du renseignement militaire de déterminer où le terrain physique peut compromettre les communications de la mission des Nations Unies, ce qu'on appelle les points noirs de communications.

Diapositive 7

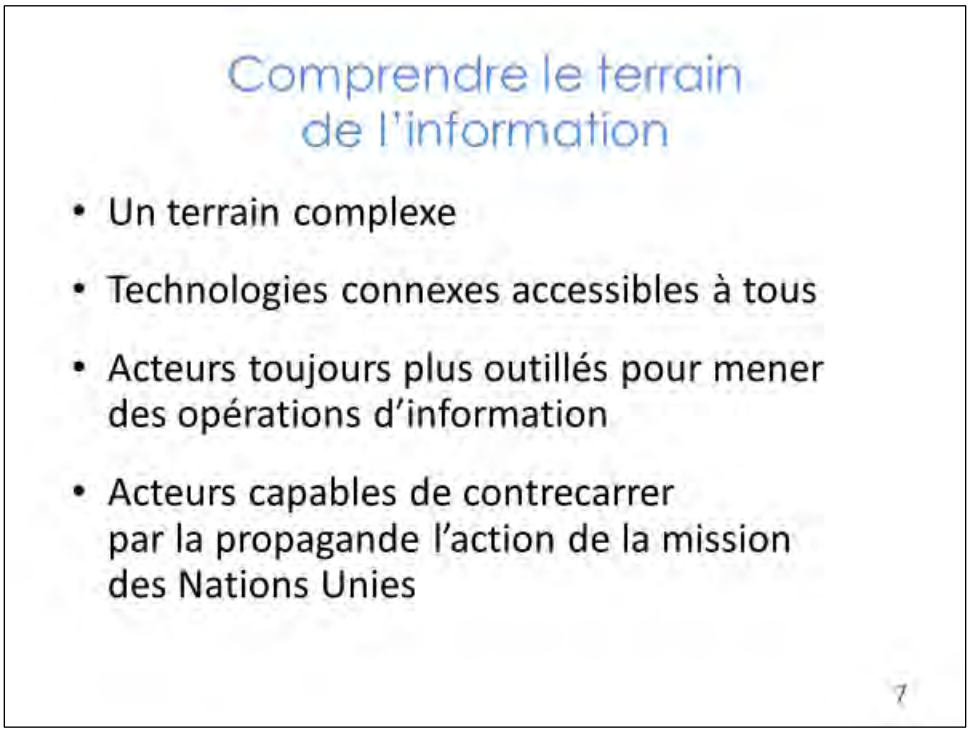

Dans les opérations de maintien de la paix, le terrain de l'information n'est pas aussi simple qu'il y paraît. L'environnement informationnel dans son ensemble et les technologies qui s'y rattachent sont potentiellement accessibles à tout un chacun et peuvent changer rapidement.

De fait, les acteurs possèdent aujourd'hui des capacités accrues en matière d'information. Par exemple, des acteurs et groupes de toute taille, terroristes compris, peuvent entreprendre des campagnes de propagande pour contrecarrer les efforts des Nations Unies. La transmission de l'information, la coordination, la mise en commun des idées et la synchronisation des actions sont désormais instantanément à leur portée.

☞ ***Note à l'intention du formateur*** *: Vous ferez remarquer aux participants qu'avant 2007, les médias sociaux étaient rarement présents dans l'environnement opérationnel des missions des Nations Unies. Par contraste, ils constituent de nos jours un facteur d'influence majeur dans l'environnement informationnel. Il en découle que la cellule de renseignement militaire doit constamment actualiser son évaluation du terrain de l'information.*

Diapositive 8

Activité d'apprentissage n° 1

Étude de cas n° 1

En 1994, la station Radio Mille Collines a joué un rôle prépondérant dans l'instigation, la promotion et l'organisation du génocide au Rwanda, déclenchant une vague de conflits dans la région des Grands Lacs.

Instructions

Discutez de l'incidence que peut avoir le terrain de l'information des opérations sur la mise en œuvre du mandat de paix onusien. Une fiche détaillée vous sera fournie pour appuyer l'examen du cas.

Durée : 20 minutes environ (discussion de groupe)

Message clé : L'utilisation par un acteur de ressources en information pour influencer autrui peut nuire à l'exécution du mandat de maintien de la paix, tout comme l'utilisation efficace de ressources en information par la mission peut l'appuyer.

Interaction. Imprimez la fiche descriptive rattachée au cas de Radio Mille Collines et remettez-la aux participants, que vous répartirez en groupes. Donnez-leur du temps pour la lire, puis, en affectant au moins un formateur à chaque groupe, demandez aux participants d'évaluer le cas avec la méthode facteur/déduction/produit. Invitez-les à discuter de l'incidence qu'a eue l'événement sur l'ONU dans le contexte de l'époque, sous l'angle du terrain de l'information. Vous trouverez la fiche à distribuer dans le dossier annexé aux activités d'apprentissage.

☞ ***Note à l'intention du formateur*** *: Voir en annexe B la fiche n° 1 – Transcription Radio Mille Collines.*

Diapositive 9

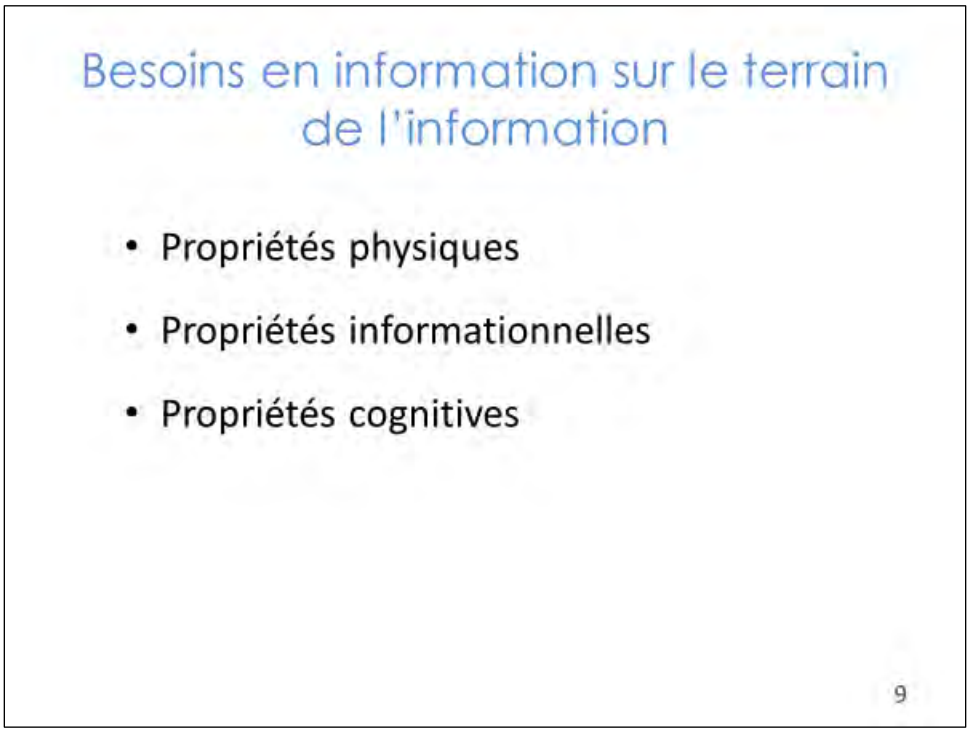

Message clé : Cette diapositive a pour but de faire réfléchir les participants aux différents éléments constitutifs du terrain de l'information, le but étant de recenser les éléments connus, qui deviennent alors des facteurs à évaluer, et les éléments inconnus, qui constituent dès lors des besoins en information (IR).

Les propriétés physiques, informationnelles et cognitives de l'environnement informationnel fondent ensemble la première étape du processus. Ces rubriques servent à enclencher une réflexion structurée. Comptent parmi les propriétés physiques de l'environnement informationnel les personnes, les lieux, les choses, les capacités rattachées à l'infrastructure informationnelle et les capacités de l'adversaire en matière d'information.

Interaction. *Invitez le groupe à s'interroger sur ce que la section du renseignement militaire devrait savoir de l'environnement physique quant aux lieux, structures et capacités en matière d'information. Veillez à ce que les éléments inconnus soient consignés comme besoins en information.*

On mentionnera entre autres l'emplacement et la portée des mâts d'antenne (GSM, radio et télévision), leur accessibilité aux divers acteurs, l'emplacement des acteurs clés en matière d'information, les lieux de réunion, etc.

Comptent parmi les propriétés informationnelles de l'environnement informationnel les systèmes et réseaux dans lesquels l'information est créée, traitée, manipulée, transmise et échangée – y compris les propriétés qui concernent la collecte, la transmission, le traitement, le stockage et la présentation de l'information par voie électronique.

Interaction. Invitez la classe à s'interroger sur ce que la section du renseignement militaire devrait savoir des systèmes d'information. On mentionnera entre autres les zones de couverture de la téléphonie mobile, de la radio et d'Internet, ainsi que l'accès aux équipements et aux technologies de traitement de l'information et la couverture de la presse écrite.

Comptent parmi les propriétés cognitives de l'environnement informationnel les attributs psychologiques, culturels, comportementaux et autres attributs humains qui influencent la prise de décisions, la circulation de l'information et l'interprétation des éléments d'information par des individus ou des groupes à tous les échelons d'un État ou d'une organisation.

Interaction. Invitez la classe à s'interroger sur ce que la section du renseignement militaire devrait savoir dans ce cas. On pourra soulever notamment les questions suivantes : est-il courant qu'un groupe social soit influencé par des moyens de communication ? Y a-t-il des facteurs psychologiques ou historiques qui exacerbent particulièrement la réceptivité d'un groupe à la propagande ? Les questions à envisager ne manquent pas.

*Note à **l'intention du formateur** : Il est important que les participants énumèrent les éléments connus ET les éléments inconnus tirés de l'évaluation des dimensions physique, informationnelle et cognitive de l'environnement. Assurez-vous qu'ils comprennent bien que les éléments connus feront l'objet d'une analyse et que les éléments inconnus seront incorporés au plan d'acquisition d'informations (IAP).*

Diapositive 10

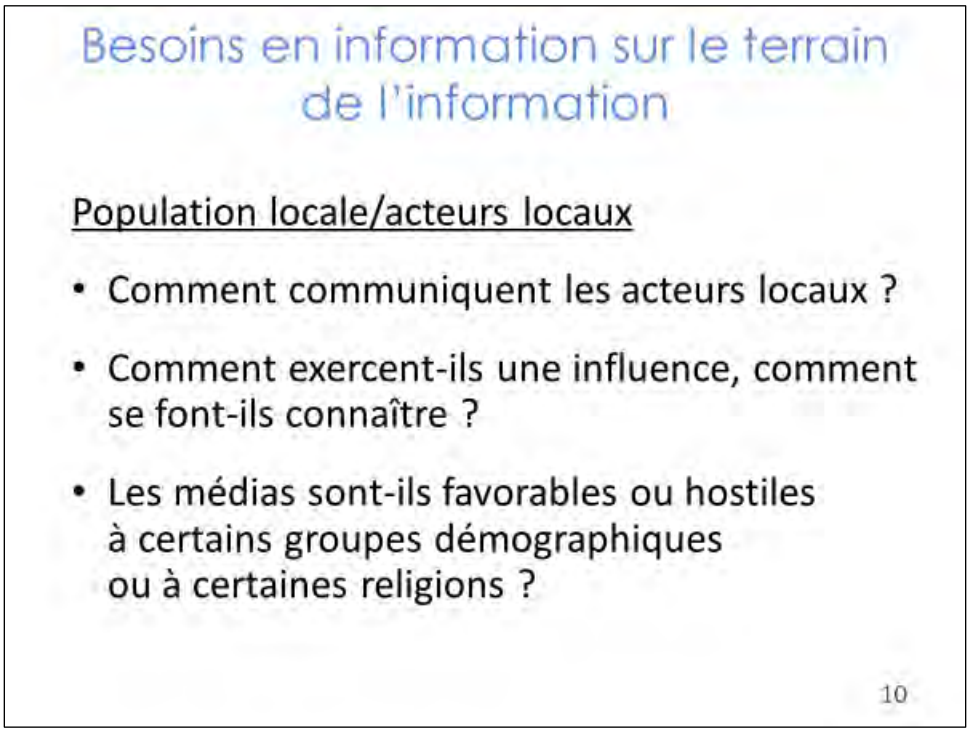

Cette diapositive commence la deuxième étape du processus structuré qui vise à établir les éléments connus et les besoins en information. Figurent parmi les acteurs en présence dans l'environnement informationnel des missions de paix la population locale, les acteurs de l'État hôte (comme les forces de sécurité) et les acteurs non étatiques (comme les factions rebelles ou les groupes armés).

Tous ces acteurs ont accès à des ressources en information et sont donc susceptibles d'utiliser celles qui sont à leur portée pour s'influencer mutuellement ou influencer la mission de paix onusienne. Par conséquent, la mission doit impérativement connaître chacun des acteurs en présence, les ressources en information dont chacun dispose et les différentes manières dont chacun pourra utiliser ces ressources pour influencer les autres et influencer la mission de paix.

On peut ainsi être amené à se poser, entre autres, les questions suivantes, qui sont autant de besoins en information :

- Comment communiquent les acteurs locaux ?
- Comment exercent-ils une influence, comment se font-ils connaître ?
- Les médias sont-ils favorables ou hostiles à certains groupes démographiques ou à certaines religions ?

Interaction. *Invitez la classe à formuler d'autres questions auxquelles devrait répondre la section du renseignement militaire concernant les acteurs locaux. Si l'une ou l'autre question reste sans réponse, c'est qu'elle constitue un besoin en information. Assurez-vous que les participants comprennent bien que les éléments connus devront être analysés et que les éléments inconnus seront incorporés au plan d'acquisition d'informations.*

Diapositive 11

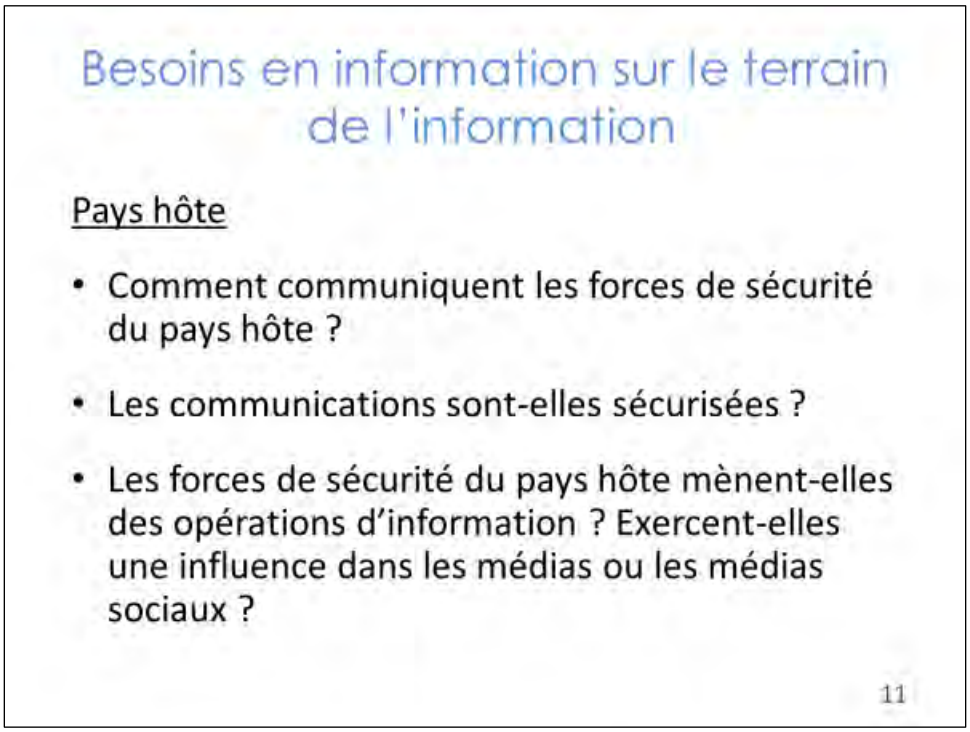

S'agissant du pays hôte, on peut être amené à se poser, entre autres, les questions suivantes, qui sont autant de besoins en information : comment communiquent les forces de sécurité du pays hôte ? Les communications sont-elles sécurisées ? Les forces de sécurité du pays hôte mènent-elles des opérations d'information ? Exercent-elles une influence dans les médias ou les médias sociaux ?

Interaction. Invitez la classe à formuler d'autres questions auxquelles devrait répondre la section du renseignement militaire concernant le pays hôte. Si l'une ou l'autre question reste sans réponse, c'est qu'elle constitue un besoin en information. Assurez-vous que les participants comprennent bien que les éléments connus devront être analysés et que les éléments inconnus seront incorporés au plan d'acquisition d'informations.

Diapositive 12

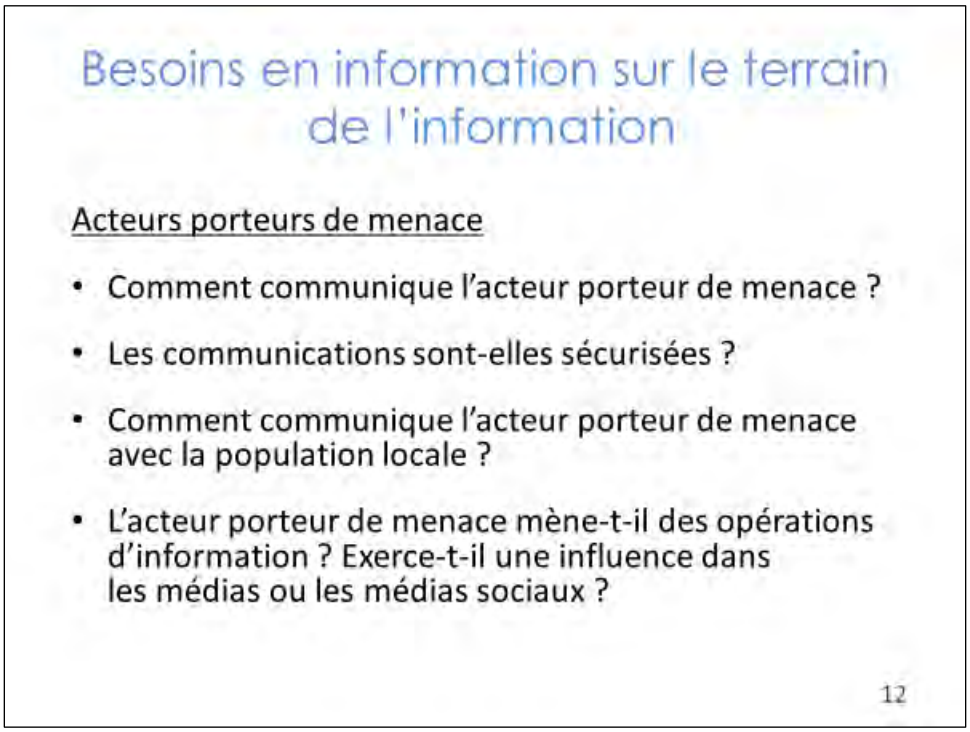

Dans le pays hôte, il est possible que certains acteurs utilisent des ressources en information pour mener à bien des activités pouvant présenter une menace pour la mission de maintien de la paix ou la population civile que la mission est chargée de protéger. Le personnel du renseignement doit être en mesure d'identifier les éventuels acteurs porteurs de menace et d'acquérir sur eux toute l'information nécessaire.

On peut être ainsi amené à se poser, entre autres, les questions suivantes, qui sont autant de besoins en information :

- Comment communique l'acteur porteur de menace ? Les communications sont-elles sécurisées ?
- Comment communique l'acteur porteur de menace avec la population locale ?
- L'acteur porteur de menace mène-t-il des opérations d'information ? Exerce-t-il une influence dans les médias ou les médias sociaux ?

Interaction. *Invitez la classe à formuler d'autres questions auxquelles devrait répondre la section du renseignement militaire concernant l'acteur porteur de menace. Si l'une ou l'autre question reste sans réponse, c'est qu'elle constitue un besoin en information. Assurez-vous que les participants comprennent bien que les éléments connus devront être analysés et que les éléments inconnus seront incorporés au plan d'acquisition d'informations.*

Diapositive 13

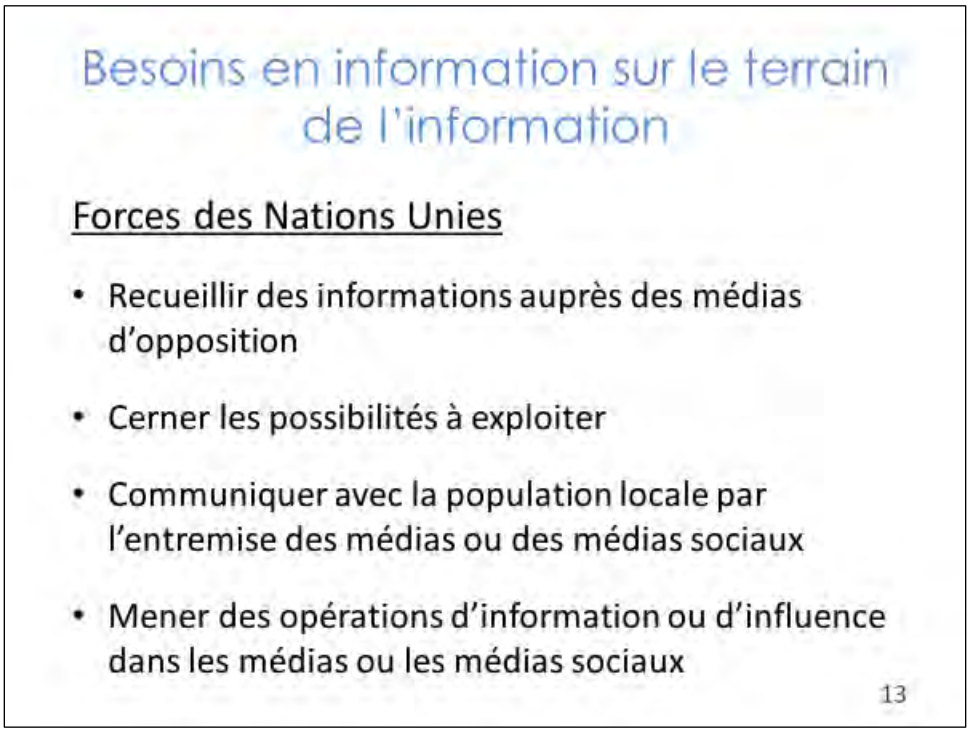

En plus des besoins en information sur la population locale et le pays hôte, le personnel chargé du renseignement est appelé à cerner tout ce qui, dans l'environnement informationnel, est favorable à la mission des Nations Unies, en vue de permettre à celle-ci de planifier et de mener à bien ses activités d'information.

On peut ainsi être amené à se poser, entre autres, les question suivantes :

- Pouvons-nous utiliser l'infrastructure informationnelle du pays hôte ? Cette infrastructure est-elle sécurisée ?
- Pouvons-nous recueillir des informations auprès des médias d'opposition ?
- Quelles sont les possibilités à exploiter ?
- Pouvons-nous communiquer avec la population locale par l'entremise des médias ou des médias sociaux ?
- Pouvons-nous mener des opérations d'information ou exercer une influence par l'entremise des médias ou des médias sociaux ?

Interaction. Invitez la classe à formuler d'autres questions auxquelles devrait répondre la section du renseignement militaire concernant la mission des Nations Unies. Si l'une ou l'autre question reste sans réponse, c'est qu'elle

constitue un besoin en information. Assurez-vous que les participants comprennent bien que les éléments connus devront être analysés et que les éléments inconnus seront incorporés au plan d'acquisition d'informations.

L'information du public doit être planifiée dès l'élaboration de la stratégie de maintien de la paix. C'est par une stratégie d'information du public que la mission veillera à ce que le public soit informé sur le processus de paix de manière objective. Qui plus est, l'information du public permet de donner une image favorable de la mission, de présenter clairement son rôle et ses objectifs et ainsi de favoriser l'adhésion et l'appui du public à ses activités et, en définitive, au processus de paix lui-même, tout cela contribuant à la bonne exécution du mandat. La section du renseignement militaire aux fins du maintien de la paix se doit d'être toujours prête à appuyer la section de l'information du public, tout comme elle appuie les sections opérationnelles et le processus de prise de décisions militaires des Nations Unies.

Diapositive 14

Activité d'apprentissage n° 2

Utilisation des médias sociaux par la MINUG : peser le pour et le contre

1. Situation

Utiliser les médias sociaux pour promouvoir la mission, renforcer la communication et diffuser l'information.

2. Instructions

Examiner brièvement les arguments en faveur et en défaveur d'une telle utilisation

3. Durée approximative : 20 minutes Travail et discussion en sous-groupes

Interaction. Invitez les participants répartis en sous-groupes à examiner la diapositive pour ensuite discuter du plan de la Mission multidimensionnelle des Nations Unies dans le Garland concernant l'utilisation des médias sociaux pour communiquer l'information à la population locale. Demandez-leur de cerner les facteurs à prendre en compte avant de formuler une recommandation, d'énumérer les arguments en faveur d'une telle utilisation et les arguments s'y opposant et de présenter leurs conclusions devant la classe.

Encadrez et encouragez la réflexion, par exemple au moyen des questions suivantes :

- *Quel est le public cible de la Mission dans le Garland ?*
- *Est-il présent sur les médias sociaux ?*
- *Quelles plateformes de médias sociaux utilise-t-il ?*
- *Y a-t-il une couverture Internet dans la zone ?*
- *Quelles langues parle la population locale ?*
- *Quels types de messages trouveront écho auprès de la population ?*
- *La population cible sait-elle lire et écrire ?*

- *Les médias sociaux toucheront-ils l'ensemble du public cible ? Par exemple, les personnes âgées utilisent-elles les médias sociaux ?*

***Note à l'intention du formateur** : Complément d'information sur les médias sociaux :*

Les médias sociaux sont des outils de communication en ligne grâce auxquels les individus peuvent interagir en diffusant ou en consommant de l'information.

Les médias sociaux peuvent prendre la forme d'outils numériques grâce auxquels les utilisateurs vont aisément créer, modifier, mettre en lien et publier du contenu de manière collaborative au moyen d'un ordinateur, d'un téléphone mobile ou d'une tablette. Les médias sociaux regroupent entre autres les sites Web et les applications qui accueillent des forums, des microblogues, des réseaux sociaux, des sites de partage de signets ou encore des wikis.

Les médias sociaux ont entre autres pour caractéristique de permettre aux utilisateurs de gérer les informations venant alimenter leur fil d'actualité et de donner leur avis sur ce qu'ils veulent voir ou ne pas voir.

Diapositive 15

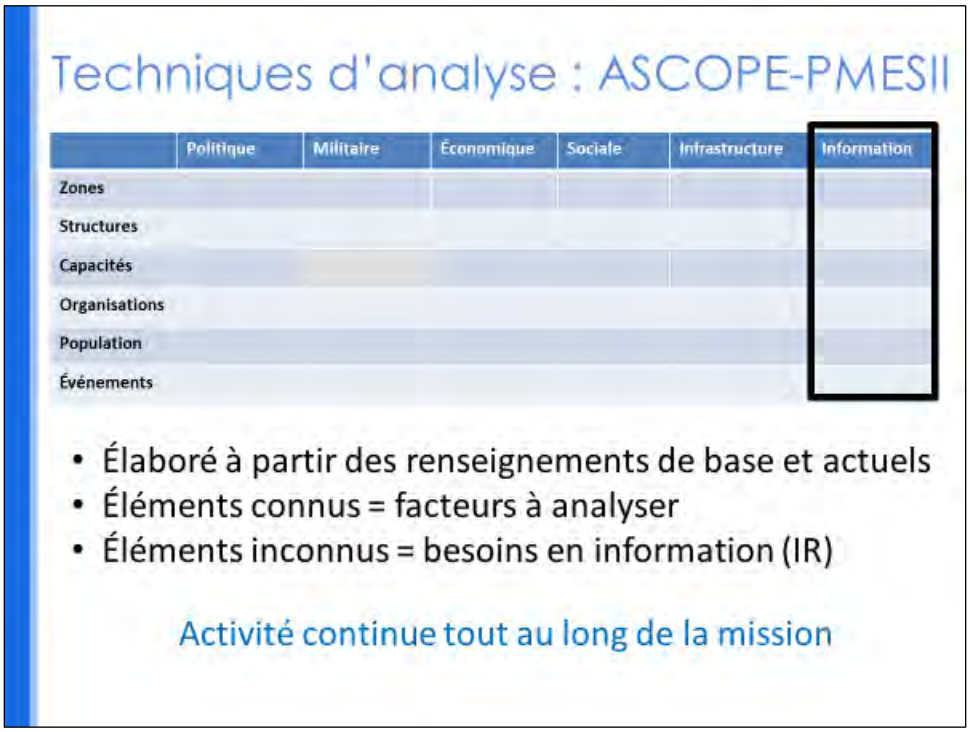

Même si on aborde le recensement des besoins en information sur le terrain de l'information sous un angle légèrement différent, l'outil ASCOPE-PMESII est également utile pour dégager ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas par rapport au terrain de l'information.

Là encore, en montrant comment appliquer l'outil ASCOPE-PMESII à la recension de nos facteurs et besoins en information, nous créons une structure avec laquelle la section du renseignement militaire pourra travailler et ainsi assurer une évaluation exhaustive du terrain. Comme on l'a vu dans la présentation du terrain physique et du terrain humain, le tableau ASCOPE-PMESII contribue à structurer notre réflexion.

Dans l'analyse du terrain de l'information, c'est sur la composante « information » du sigle PMESII que nous nous concentrons, en la rattachant aux zones, aux structures, aux capacités, aux organisations, à la population et aux événements. On parviendra de la sorte à brosser un tableau assez complet de ce qu'on sait et de ce qu'on ne sait pas.

Diapositive 16

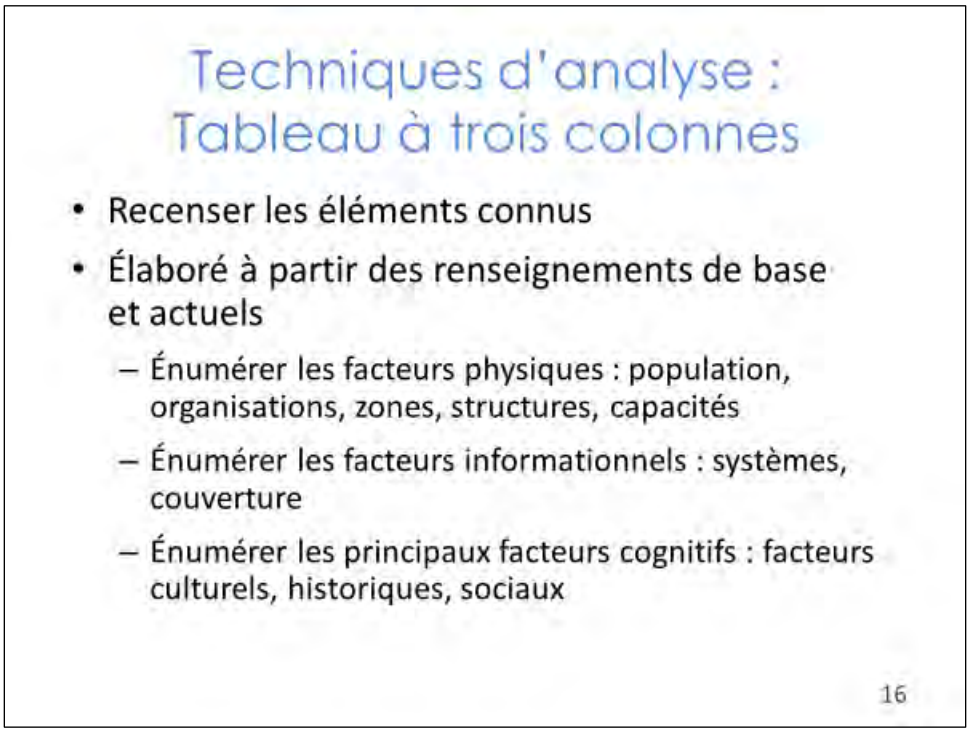

Message clé : La présentation en trois colonnes servira d'outil-cadre pour l'analyse. Dans un premier temps, nous aborderons les principaux éléments connus qu'aura mis au jour notre examen initial des renseignements de base actuels relatifs au terrain de l'information.

Les éléments connus auront été recensés au moyen des cadres tout juste utilisés – les dimensions physique, informationnelle et cognitive – et le tableau ASCOPE-PMESII. On énumérera ainsi :

- Les facteurs clés touchant à la dimension physique du terrain de l'information : les lieux, les structures, les principaux dirigeants, les organisations (comme les groupes porteurs de menace) et leurs capacités connues ;
- Les facteurs clés touchant à la dimension informationnelle, comme les systèmes d'information et leur couverture ;
- Les facteurs clés touchant à la dimension cognitive, comme les facteurs importants sur le plan historique, culturel ou social ;
- Les facteurs clés touchant à la population locale, au pays hôte, aux acteurs porteurs de menace et aux forces des Nations Unies.

On aura ainsi recensé tous les principaux éléments connus de l'environnement informationnel.

Diapositive 17

Colonne 1 – Facteurs connus

Facteur	Déduction	Produit
Ron influence le groupe tribal A		

17

La présentation en trois colonnes peut servir à évaluer les effets du terrain de l'information. La diapositive fournit un exemple.

Diapositive 18

Colonne 2 – Déductions

Facteur	Déduction	Produit
Ron influence le groupe tribal A	Il est probable que le groupe tribal A adhère aux opinions politiques de Ron. Ron est un dirigeant phare dans la zone de responsabilité. Il peut être une cible pour le groupe B porteur de menace.	

18

La deuxième colonne invite à faire des déductions à partir de ce qu'on sait. On l'a vu, dans la démarche qui mobilise les trois facteurs, nos déductions (ou conclusions) tirées des faits connus viennent s'inscrire dans cette deuxième colonne. C'est là que le travail de la section du renseignement doit briller.

On examinera chacun des facteurs comme suit :

Que faut-il en conclure pour la population civile (groupes tribaux, religieux ou ethniques) ?

- Que faut-il en conclure pour les forces de l'ONU ?
- Que faut-il en conclure pour les acteurs porteurs de menace ?

Interaction. Invitez les participants à réfléchir aux incidences du facteur suivant : « AUCUNE connexion Internet dans la zone X. » Quelles incidences peut avoir ce facteur, ou, autrement dit, que faut-il en conclure pour chacun des trois groupes ? On pourra mentionner entre autres que le groupe tribal A ne peut pas subir l'influence des médias sociaux ou d'autres médias en ligne, que le personnel des Nations Unies ne pourra pas communiquer au moyen de dispositifs reliés à Internet et que les capacités de communication des acteurs porteurs de menace sont limitées aux réseaux GSM et radio. Les participants doivent consigner leurs déductions, qui alimenteront une évaluation plus approfondie et qui viendront appuyer le processus de prise de décisions militaires.

Diapositive 19

Colonne 3 – Produits

Facteur	Déduction	Produit
Ron influence le groupe tribal A	Il est probable que le groupe tribal A adhère aux opinions politiques de Ron. Ron est un dirigeant phare dans la zone de responsabilité. Il peut être une cible pour le groupe B porteur de menace.	IR. Quelles sont les opinions politiques de Ron ? IR. Quelle est l'attitude de Ron vis-à-vis des Nations Unies ? IR. Quelle est l'attitude de Ron vis-à-vis du groupe B porteur de menace ?

19

La troisième colonne rassemblera une série de produits ou de tâches se rattachant à l'environnement informationnel. Ces produits peuvent inclure de nouveaux besoins en information, des conseils de planification et des tâches pour les différentes capacités. Concernant la section du renseignement militaire, les produits prennent la forme de besoins en information, de tâches pour les moyens de surveillance et de reconnaissance ou encore de conseils de planification.

Interaction. Invitez les participants à établir des tâches à partir de leurs déductions préalables. Par exemple, concernant l'acteur porteur de menace, ils pourraient formuler le besoin en information suivant : y a-t-il une couverture GSM dans la zone X ? Ou encore, ils pourraient envisager de recourir au BGAN (réseau mondial à large bande) ou à tout autre système Internet portable pour permettre la communication des forces onusiennes.

Diapositive 20

Activité d'apprentissage n° 3

Qu'est-ce que vous savez de votre secteur (facteurs) ?

Qu'est-ce que vous ne savez pas (besoins en information) ?

Considérez les dimensions :

- physique (zones, structures, population, organisations)
- informationnelle (systèmes, couverture)
- cognitive (comment s'exerce l'influence sur la population)

Durée approximative : 15 min

Interaction. Invitez le groupe à se répartir en sous-groupes, qui travailleront chacun sur leur secteur particulier. Demandez aux participants de dresser la liste de ce qu'ils savent et des questions qu'ils ont sur le terrain de l'information propre à leur secteur.
Orientez leur réflexion autour des éléments suivants : les zones, les structures et les acteurs ; les ressources à la disposition des acteurs ; la façon dont l'information influence les comportements dans la zone. Les participants sont appelés à évaluer ce qu'ils devraient savoir en matière d'information : les secteurs d'une zone d'opérations des Nations Unies, et les structures, les capacités et les organisations présentes dans une zone d'opérations. Chaque groupe se limitera à analyser un thème, et devra produire une liste d'éléments connus et de questions.

Diapositive 21

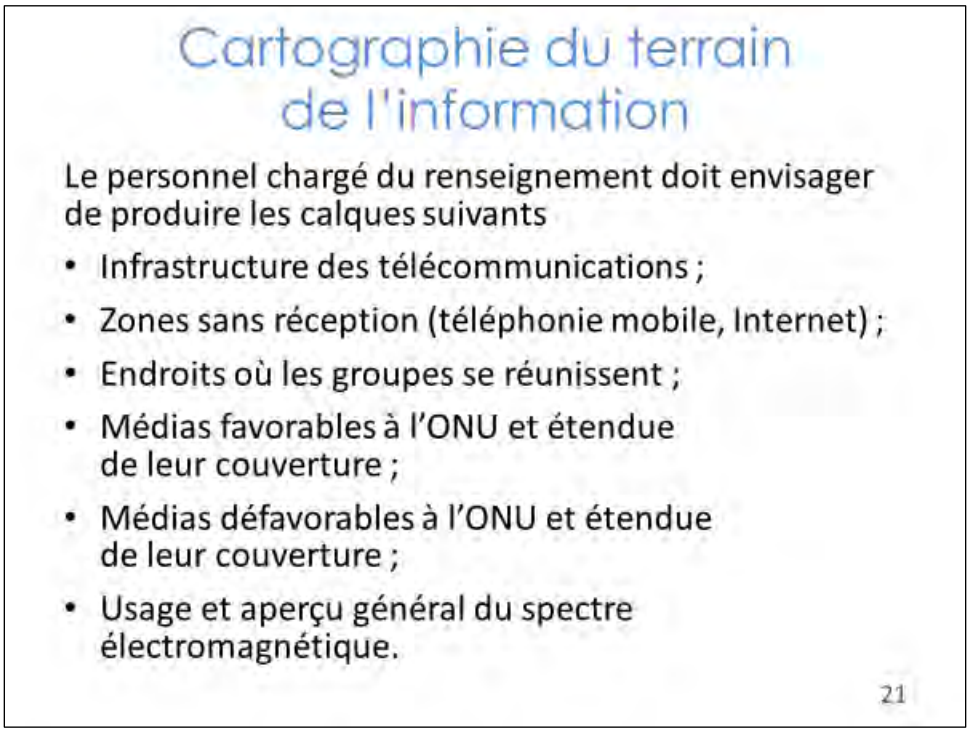

La cartographie aide le commandant et les équipes à visualiser et à mieux comprendre le terrain de l'information. Elle facilite la compréhension, car l'humain traite mieux l'information présentée visuellement. La liste des calques qui intéressent la section du renseignement militaire est longue ; la diapositive en présente ici les plus importants. On gardera bien en tête qu'un calque n'est jamais créé sans raison. Le personnel chargé du renseignement envisagera de produire différents calques et de les fusionner dans un calque unique, conformément aux normes courantes en cartographie. Y figureront notamment :

- trois points de repère, de manière à garantir que le calque sera correctement positionné sur la carte ;
- le groupe date-heure de la carte, qui indiquera son actualité à l'utilisateur ;
- une légende claire ;
- des couleurs franches associées à différentes thématiques ;
- des détails nets et lisibles ;
- l'indication du nord ;
- la signature du concepteur ;
- la classification du calque.

Dans le cadre de cette formation, les participants devront prendre en compte l'infrastructure et les points noirs de communication ainsi que la couverture des médias favorables et des médias défavorables à l'ONU.

Diapositive 22

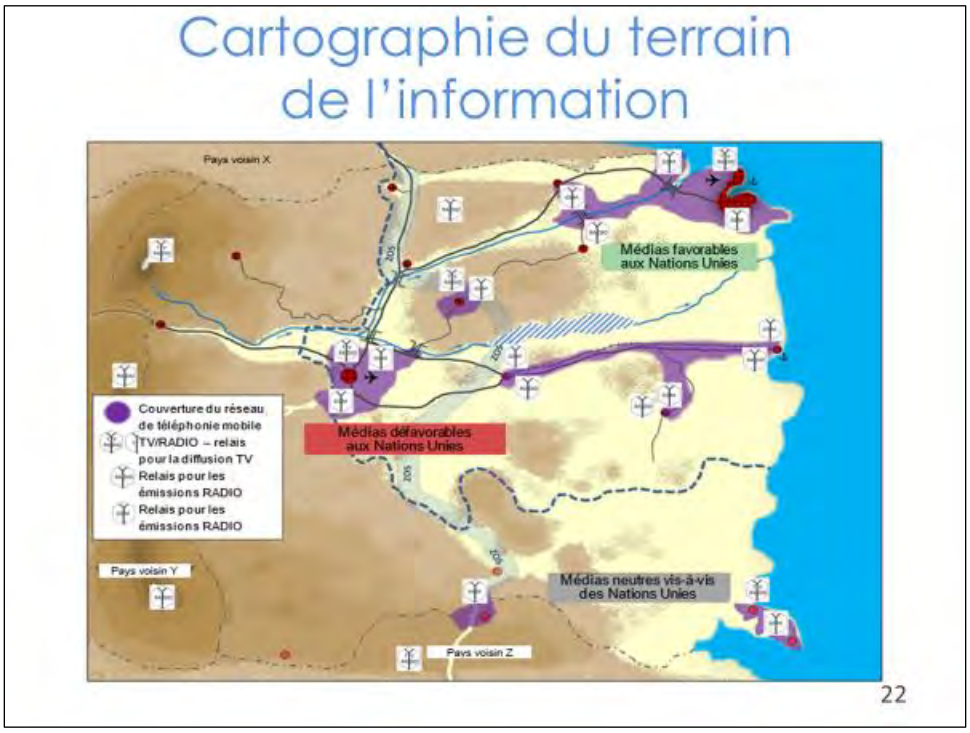

La diapositive montre en exemple un calque cartographique combinant les différents éléments relatifs au terrain de l'information.

Interaction. Invitez les participants à interpréter le calque (que dit-il ?). D'après ce qu'ils ont appris, demandez-leur de repérer ce qui manque dans le calque.

Diapositive 23

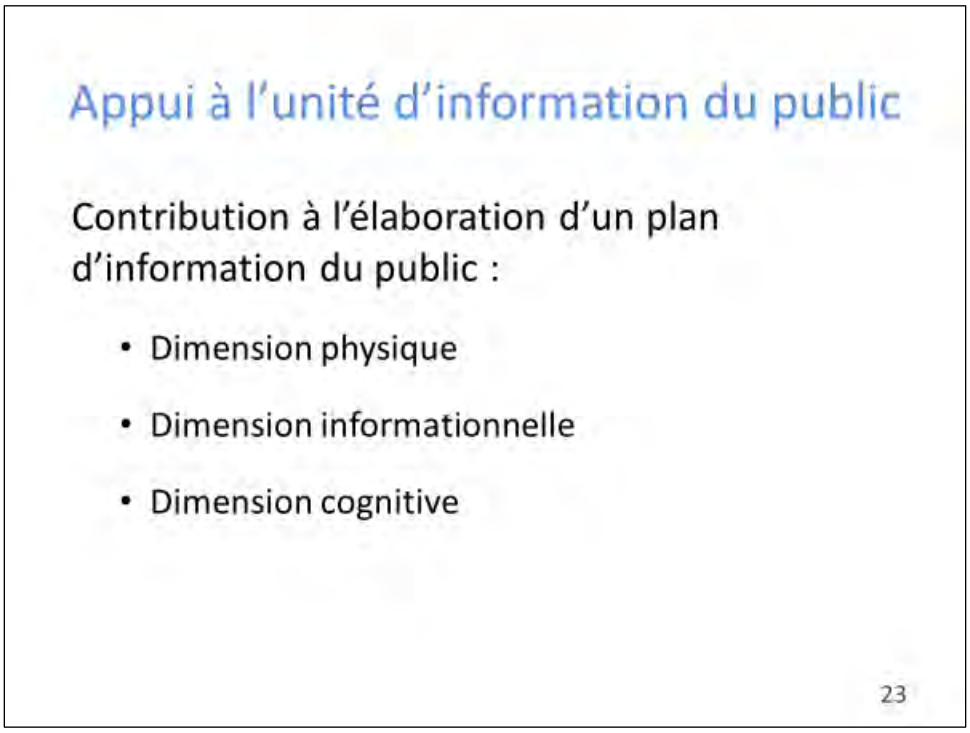

Message clé : C'est une nécessité à la fois politique et opérationnelle : l'information du public doit faire l'objet d'une stratégie efficace. Sans que cette stratégie s'inscrive au cœur des fonctions propres à la section du renseignement militaire, celle-ci ne doit pas moins être prête à épauler le responsable de l'information des Nations Unies ou la section chargée des communications stratégiques.

Pour s'acquitter de leur mandat et assurer la sécurité du personnel des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix s'appuient sur la compréhension et la coopération de chacune des parties dans la zone de la mission, y compris la population en général, et sur le soutien politique et matériel de la communauté internationale.

En fonction du taux d'alphabétisation, de l'infrastructure de communications, de l'environnement médiatique et du degré d'activité de la société civile dans la zone de la mission, le programme d'information du public peut inclure des activités de relations publiques ciblant les groupes communautaires (présentations, réunions publiques, concerts, pièces de théâtre, etc.).

À cette fin, la cellule du renseignement militaire appuiera le responsable de l'information des Nations Unies ou la section chargée des relations stratégiques en mettant à leur disposition les résultats de son analyse du terrain de l'information.

Interaction. Expliquez aux participants que le responsable de l'information des Nations Unies planifie une campagne d'information en appui à un cessez-le-feu supervisé par l'ONU. La campagne ciblera un groupe tribal en particulier. Quelle contribution pourrait y apporter la section du renseignement militaire ? Invitez les participants à procéder avec méthode, en s'intéressant aux trois dimensions du terrain : physique, informationnelle et cognitive. Dans les réponses proposées, on cherchera à éclairer le responsable de l'information des Nations Unies sur :

***La dimension physique du terrain de l'information** – Comment transmettre au mieux le message ? Par exemple, il sera inutile de prendre pour tribune une émission télévisée s'il n'y a pas d'antenne de télévision dans la zone où le groupe tribal se trouve. Il revient à la section du renseignement militaire d'expliquer en quoi le terrain physique facilite la diffusion du message des Nations Unies ou y nuit.*

La dimension informationnelle – Y a-t-il des facteurs susceptibles de bloquer la transmission ? Si oui, comment les Nations Unies peuvent-elles y remédier ? Par quel moyen transmettre au mieux le message ? Par exemple, si le groupe tribal est largement analphabète, il sera inutile de distribuer des brochures d'information. Il revient à la section du renseignement militaire de conseiller ses interlocuteurs sur les protections nécessaires et sur les moyens à privilégier pour approcher le groupe tribal.

Dimension cognitive. Comment influencer le groupe tribal pour l'inciter à agir ou à réagir ? Comment peut-on présumer que le groupe va réagir, sachant ce que l'on sait de lui ? Là encore, on voit que le terrain de l'information s'articule à ce que l'on sait du terrain humain.

Vous veillerez à faire comprendre aux participants que sans se substituer au responsable de l'information, ils seront appelés à lui fournir aide et assistance.

Diapositive 24

Activité d'apprentissage n° 4

Tâches : – Recenser les éléments connus ;

– Déterminer les besoins en information (IR);

– Conduire une analyse en trois colonnes.

Produits : liste des besoins en information ; déductions pertinentes ; calques du terrain.

Conseil : Demander à un participant de recenser les besoins en information, à un autre de procéder aux déductions voulues et à deux autres enfin d'établir le calque à partir des éléments connus et des déductions faites.

Durée : 1 h 30

Interaction. Divisez la classe en sous-groupes, qui traiteront chacun de leur secteur particulier. Demandez aux participants de dresser la liste de ce qu'ils savent et de leurs questions sur le terrain de l'information propre à leur secteur. Orientez leur réflexion autour des éléments suivants : les zones, les structures et les acteurs ; les ressources à la disposition des acteurs ; la façon dont l'information influence les comportements dans la zone.

Les participants sont appelés à évaluer ce qu'ils devraient savoir en matière d'information : les secteurs d'une zone d'opérations des Nations Unies, et les structures, les capacités et les organisations présentes dans une zone d'opérations. Chaque groupe se limitera à analyser un thème et devra produire une liste d'éléments connus et de questions.

Diapositive 25

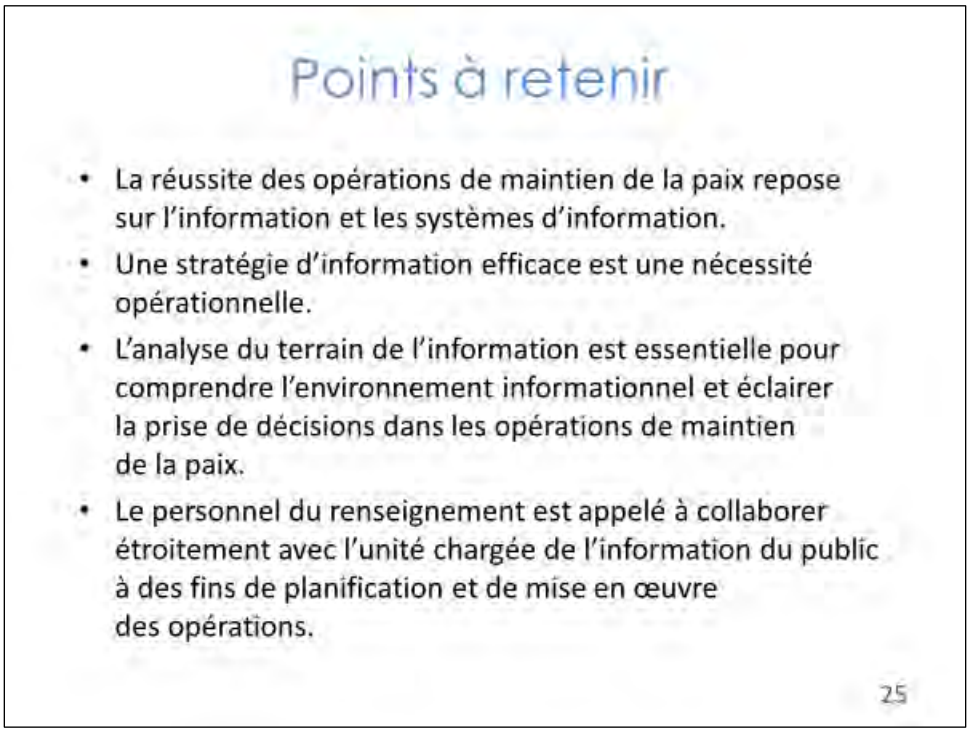

Résumé

- La réussite des opérations de maintien de la paix repose sur l'information et les systèmes d'information.
- Une stratégie d'information efficace est une nécessité opérationnelle.
- L'analyse du terrain de l'information est essentielle pour comprendre l'environnement informationnel et éclairer la prise de décisions dans les opérations de maintien de la paix.
- Le personnel du renseignement est appelé à collaborer étroitement avec l'unité chargée de l'information du public à des fins de planification et de mise en œuvre des opérations

Leçon 3.5f

AOE – ASCOPE-PMESII

La leçon

Pour introduire la leçon

Nous avons brièvement abordé l'outil ASCOPE-PMESII dans la leçon introduisant l'analyse de l'environnement opérationnel. Dans la présente leçon, les participants apprendront à l'utiliser pour approfondir l'analyse – en particulier, l'analyse du terrain humain – et pour identifier les lacunes à combler en matière d'information ou de renseignement.

L'ASCOPE-PMESII est un outil axé sur la collecte et l'analyse de renseignements relatifs à tous les facteurs susceptibles d'influer sur les opérations, militaires ou autres.

Avant la leçon, vous aurez préparé les supports suivants, à remettre aux participants en version électronique de préférence :

- un exemple présentant le contenu typique d'un tableau ASCOPE-PMESII, comme celui de la diapositive 5 ;
- un tableau vide, que les participants devront remplir au cours de l'activité d'apprentissage prévue à la fin de la leçon ;
- un tableau en trois colonnes.

Diapositive 1

Les grilles ASCOPE-PMESII sont des outils d'analyse qui conviennent bien à l'évaluation de l'environnement opérationnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies. C'est sur ces outils combinés que porte la leçon. Le sigle anglais ASCOPE-PMESII désigne les éléments suivants : Zones – Structures – Capacités – Organisations – Population – Événements (ASCOPE) et Politiques – Militaires – Économiques – Social – Information – Infrastructure (PMESII). Atout de taille dans notre boîte à outils, l'ASCOPE-PMESII est moins complexe qu'il en a l'air. On peut dire qu'il se rapproche beaucoup de l'index d'un livre.

Diapositive 2

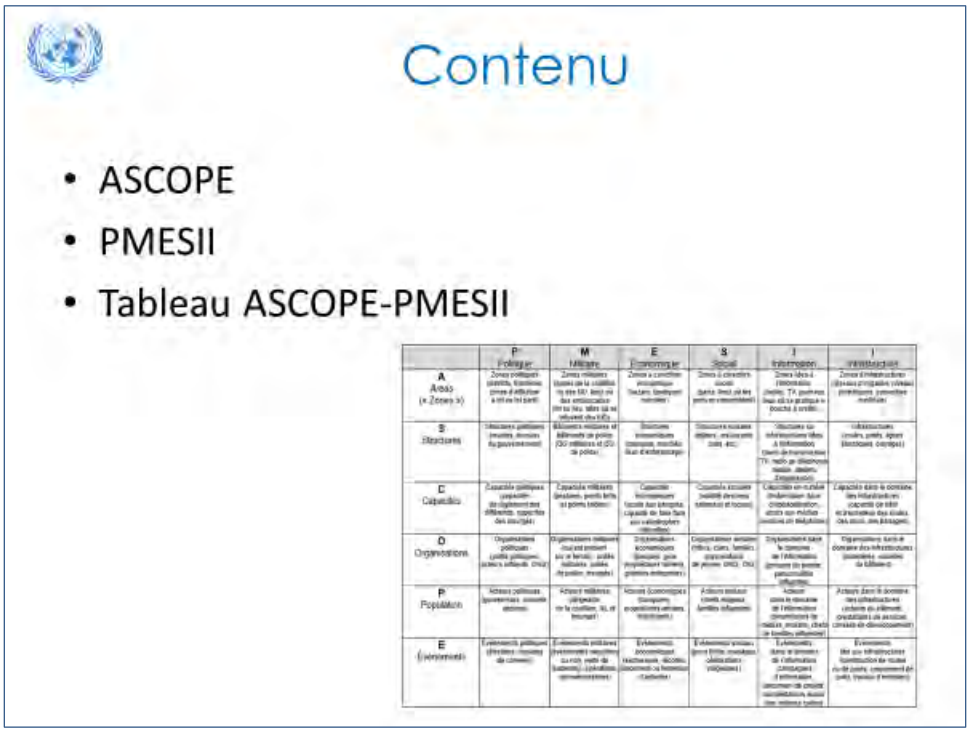

La leçon portera sur :

- les facteurs ou dimensions d'ordre « sociétal » regroupés sous le sigle ASCOPE (Zones – Structures – Capacités – Organisations – Population – Événements) ;
- les systèmes et sous-systèmes regroupés sous le sigle PMESII (Politique – Militaire – Économique – Social – Information – Infrastructure) ;
- le tableau ASCOPE-PMESII, un outil pour recenser de façon systématique les facteurs liés au terrain humain et dégager les lacunes en matière d'information.

Pour clore la leçon, les participants seront invités à utiliser le tableau ASCOPE-PMESII dans un exercice de simulation en classe.

Diapositive 3

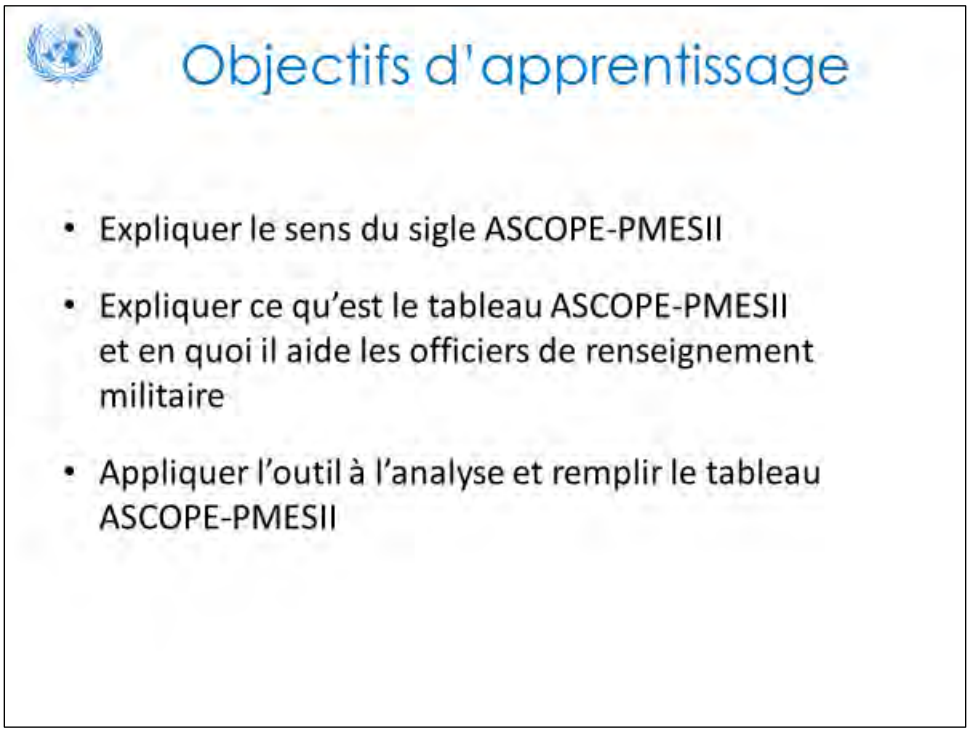

La diapositive présente les objectifs d'apprentissage de la leçon. Au terme de la leçon, les participants seront en mesure d'expliquer les rubriques de l'ASCOPE-PMESII et dire en quoi l'outil peut aider à répertorier les facteurs destinés à l'évaluation de l'environnement opérationnel et contribuer à l'élaboration du plan d'acquisition d'informations (IAP).

Un exercice accompagne la leçon. Tout au long de la leçon, à des fins didactiques, les participants seront invités à remplir les cases du tableau ASCOPE-PMESII à la lumière des informations fournies dans le cadre du scénario prévu par l'exercice.

Diapositive 4

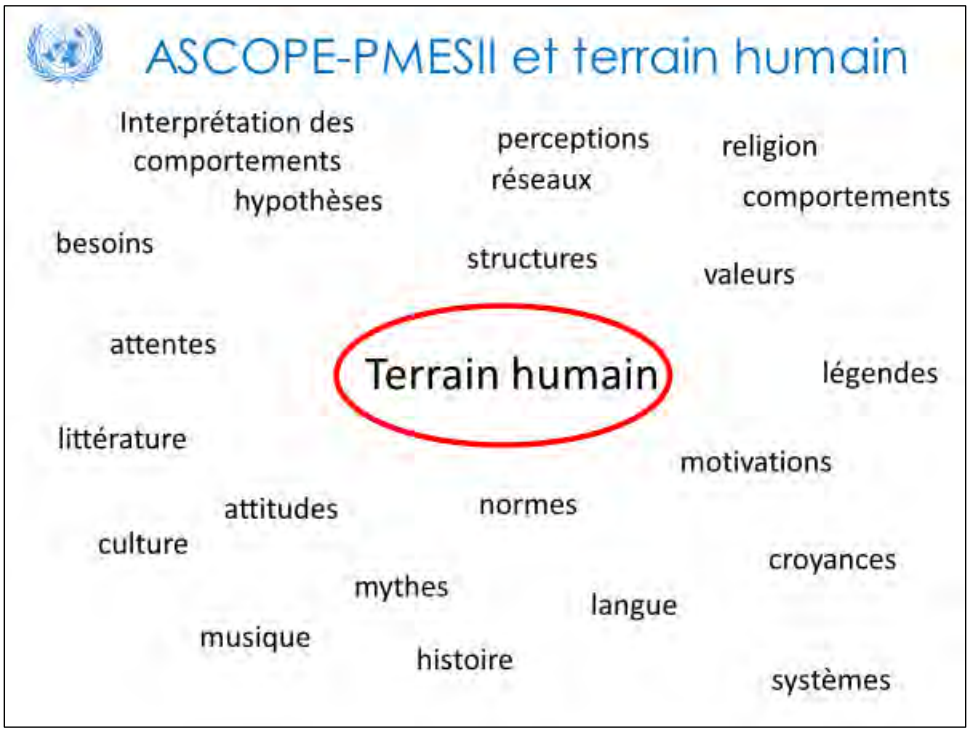

Message clé : Le tableau ASCOPE-PMESII est un outil très utile qui permet à la cellule de renseignement militaire de décomposer de façon systématique l'ensemble des facteurs associés à l'environnement opérationnel. Il est particulièrement étroitement lié au terrain humain.

On retiendra trois perspectives pour remplir le tableau : celle de la population locale et des organisations en présence ; celle des forces amies ou alliées ; et, enfin, celle des acteurs porteurs de menace. Si l'on s'attarde aux facteurs énumérés sur la diapositive, on comprendra qu'au-delà des « choses » tangibles, il s'agit de s'intéresser plus largement à tous les aspects en jeu, y compris les croyances.

Diapositive 5

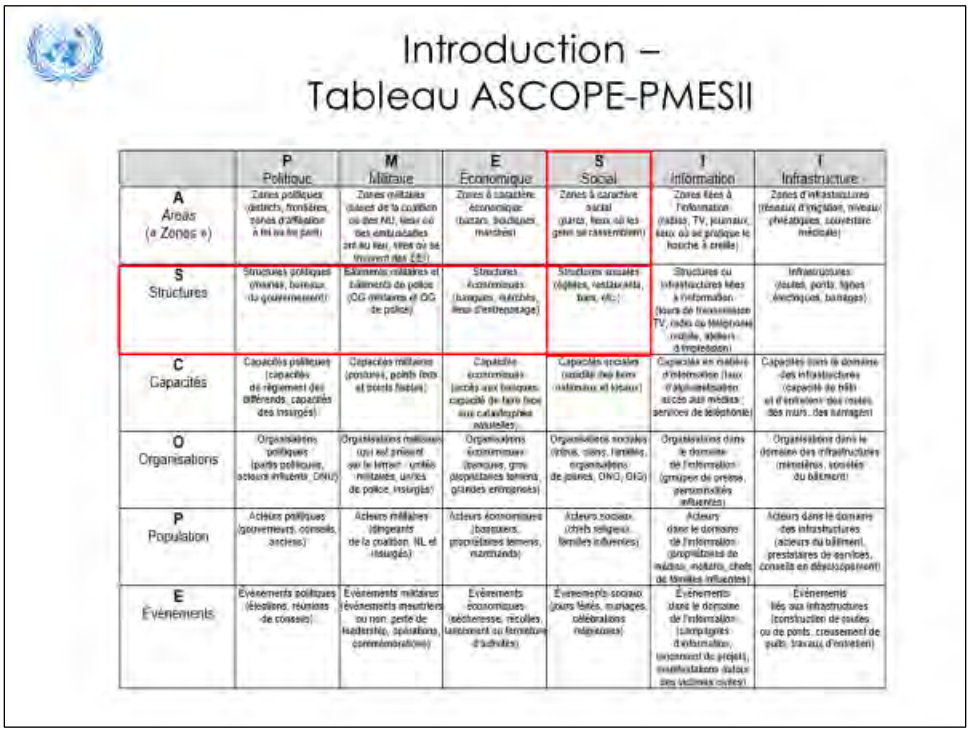

Introduction –
Tableau ASCOPE-PMESII

	P Politique	M Militaire	E Économique	S Social	I Information	I Infrastructure
A Areas (« Zones »)	Zones politiques (districts, frontières, zones d'affiliation à tel ou tel parti)	Zones militaires (bases de la coalition ou des NU, lieux où des embuscades ont eu lieu, sites où se trouvent des EEI)	Zones à caractère économique (bazars, boutiques, marchés)	Zones à caractère social (parcs, lieux où les gens se rassemblent)	Zones liées à l'information (radios, TV, journaux, lieux où se pratique le bouche à oreille)	Zones d'infrastructures (réseaux d'irrigation, niveaux phréatiques, couverture médicale)
S Structures	Structures politiques (mairies, bureaux du gouvernement)	Bâtiments militaires et bâtiments de police (OG militaires et OG de police)	Structures économiques (banques, marchés, lieux d'entreposage)	Structures sociales (églises, restaurants, bars, etc.)	Structures ou infrastructures liées à l'information (tours de transmission TV, radio ou téléphonie mobile, ateliers d'impression)	Infrastructures (routes, ports, lignes électriques, barrages)
C Capacités	Capacités politiques (capacités de règlement des différends, capacités des insurgés)	Capacités militaires (postures, points forts et points faibles)	Capacités économiques (accès aux banques, capacité de faire face aux catastrophes naturelles)	Capacités sociales (solidité des bons nationaux et locaux)	Capacités en matière d'information (taux d'alphabétisation, accès aux médias, services de téléphonie)	Capacités dans le domaine des infrastructures (capacité de bâtir et d'entretenir des routes, des murs, des barrages)
O Organisations	Organisations politiques (partis politiques, acteurs influents, ONU)	Organisations militaires (qui est présent sur le terrain : unités militaires, unités de police, insurgés)	Organisations économiques (banques, gros propriétaires terriens, grandes entreprises)	Organisations sociales (tribus, clans, familles, organisations de jeunes, ONG, OIG)	Organisations dans le domaine de l'information (groupes de presse, personnalités influentes)	Organisations dans le domaine des infrastructures (ministères, sociétés du bâtiment)
P Population	Acteurs politiques (gouverneurs, conseils, anciens)	Acteurs militaires (dirigeants de la coalition, NL et insurgés)	Acteurs économiques (banquiers, propriétaires terriens, marchands)	Acteurs sociaux (chefs religieux, familles influentes)	Acteurs dans le domaine de l'information (propriétaires de médias, médiums, chefs de familles influentes)	Acteurs dans le domaine des infrastructures (acteurs du bâtiment, prestataires de services, conseils en développement)
E Événements	Événements politiques (élections, réunions de conseils)	Événements militaires (événements meurtriers ou non, perte de leadership, opérations, commémorations)	Événements économiques (sécheresse, récoltes, lancement ou fermeture d'activités)	Événements sociaux (jours fériés, mariages, célébrations religieuses)	Événements dans le domaine de l'information (campagnes d'information, lancement de projets, manifestations autour des victimes civiles)	Événements liés aux infrastructures (construction de routes ou de ponts, creusement de puits, travaux d'entretien)

Message clé : D'abord présenté aux participants dans l'introduction à l'analyse de l'environnement opérationnel, le tableau ASCOPE-PMESII est repris dans la présente diapositive à titre de rappel. Il montre le croisement des facteurs sociétaux (ASCOPE) avec les variables ou systèmes opérationnels (PMESII), croisement qui permet de baliser l'analyse du terrain humain.

C'est donc ce qu'on appelle le tableau ASCOPE-PMESII. Avant toute chose, il faut comprendre comment le lire : on examinera les facteurs sociétaux de l'axe horizontal et on les associera aux variables de l'axe vertical. La diapositive présente en exemple une lecture combinée du facteur social et des structures du système social.

Interaction. Demandez aux participants ce qu'ils s'attendent à trouver dans la case du tableau surlignée en rouge. Invitez-les à adopter la perspective d'un acteur porteur de menace, celle de forces amies, puis celle de la population locale. Les facteurs qu'ils auront répertoriés seront transférés dans un tableau en trois colonnes pour une analyse approfondie. Rapidement, l'exercice révélera les éventuelles lacunes des participants en matière d'information sur les structures sociales. Ces lacunes seront consignées et relayées en tant que demandes d'information ou ajoutées au plan d'acquisition d'informations.

Invitez les participants à réfléchir à leur propre pays en précisant les domaines sur lesquels ils chercheraient à en savoir plus. Par exemple, sur quels secteurs économiques porteraient-ils leur attention ?

Diapositive 6

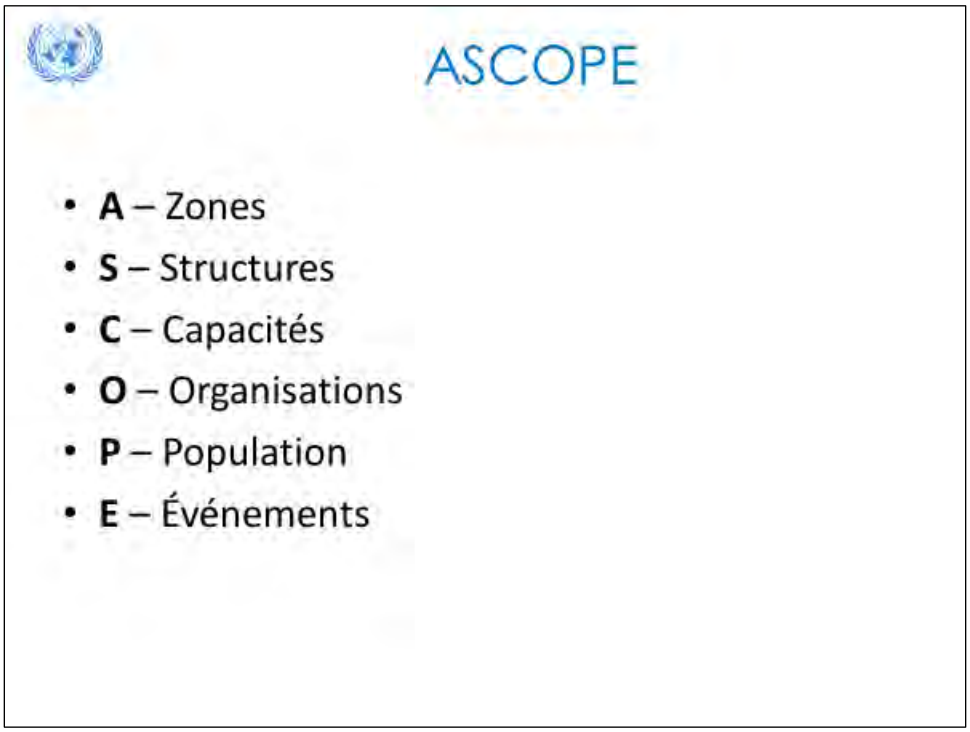

Les éléments du sigle ASCOPE correspondent aux facteurs sociétaux sur lesquels agissent les systèmes ou sous-systèmes PMESII. En règle générale, la grille ASCOPE-PMESII couvre ce que la section de renseignement militaire doit savoir de l'environnement opérationnel. Voici ce que désignent les initiales du sigle anglais ASCOPE, traduites en français : Zones – Structures – Capacités – Organisations – Population – Événements. Chacune de ces dimensions englobant une série de sous-systèmes, on les recoupe une à une avec les variables PMESII.

Diapositive 7

La lettre A de ASCOPE renvoie en anglais au terme *Areas*, ou « zones ». Ce premier facteur englobe les lieux ou éléments physiques qui ont des conséquences pour l'ensemble des acteurs en présence. Ce sont les localités et les particularités du terrain que tous sont forcés de prendre en compte.

Il peut s'agir par exemple d'une frontière internationale (sur la photo, entre l'Allemagne et la Pologne).

Les choix des acteurs peuvent être influencés par les facteurs liés à la zone dans laquelle ils se trouvent. Exemples de choix affectés par le terrain : les routes par lesquelles ils choisissent de passer, les endroits où ils choisissent de s'installer, les personnes avec lesquelles ils choisissent d'interagir pour diverses raisons. Les facteurs liés à la zone éclairent aussi les décisions du commandant de la force onusienne dans la planification et la mise en œuvre des opérations.

Interaction. Invitez les participants à trouver des exemples de ce facteur ou sous-système avant d'en dresser la liste. On mentionnera entre autres les régions tribales ; les districts de police ; les frontières politiques, religieuses, territoriales ou militaires ; les bureaux de vote et les centres gouvernementaux.

Diapositive 8

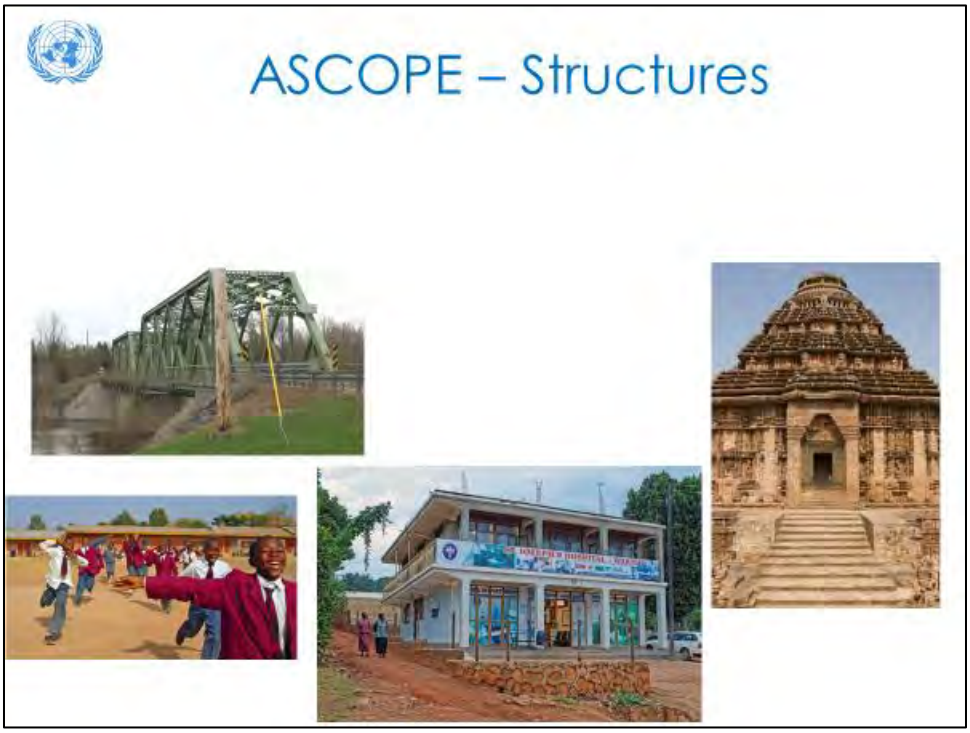

La lettre S de ASCOPE renvoie au terme « structures ». Ce deuxième facteur sociétal englobe les infrastructures importantes, comme les ponts, les sites religieux, les hôpitaux et les établissements scolaires. Sont aussi désignés comme structures les éléments suivants : les tours de communication, les centrales électriques, les barrages, les prisons, les entrepôts, les stations de télévision et de radio et les imprimeries.

Dans le contexte des opérations de maintien de la paix, certaines structures culturelles pourront s'avérer plus importantes encore, comme les églises, les mosquées, les bibliothèques publiques et les musées. Les photos présentées illustrent (dans le sens des aiguilles d'une montre) un pont à poutres, un temple hindou, un hôpital et une école. Il est impossible de surestimer le risque, pour les missions de paix, de froisser la population locale ou de devoir composer avec des problèmes dus au simple fait de mener des opérations à proximité de ces structures.

L'analyse des structures implique de déterminer pourquoi elles sont importantes à la lumière de leur emplacement, de leur fonction, de leur capacité et de leur utilisation. Il est encore plus essentiel de déterminer lesquelles ont de l'importance, la signification qu'elles revêtent sous l'angle de la stratégie politique et militaire, et en quoi elles influencent la prise de décisions et les actions des acteurs en présence.

Diapositive 9

La lettre C de ASCOPE renvoie en anglais au terme « capacités ». Ce troisième facteur sociétal englobe les fonctions clés que sont l'administration, l'approvisionnement en vivres et en eau et la prestation de soins de santé et de services sociaux, entre autres. Mentionnons aussi tout ce qui touche à la sécurité, aux services d'urgence, à la distribution alimentaire, aux systèmes agricoles, aux travaux et services d'utilité publique, au transport public, à l'électricité, à l'économie et au commerce. Les infrastructures d'égout et d'aqueduc, le réseau électrique, les infrastructures d'enseignement, le système de traitement des déchets, le réseau de la santé et les infrastructures de sécurité peuvent également constituer des services essentiels à prendre en compte.

Les capacités conditionnent souvent la sécurité et la qualité de vie de la population sous certains aspects notables, et peuvent décider les habitants à adopter un comportement favorable au gouvernement ou, au contraire, un comportement insurrectionnel.

On doit bien comprendre l'influence que ces capacités ont les unes sur les autres et sur les autres facteurs ASCOPE. Par exemple, du réseau électrique dépendent l'acheminement de l'information et l'approvisionnement en eau ; de l'approvisionnement en eau dépendent le traitement des eaux usées, la prévention des maladies et une certaine qualité de vie pour la population. Ces facteurs sont tous interdépendants : dès lors, on ne pourra considérer l'incidence d'une action sur l'une ou l'autre de ces capacités sans considérer son incidence sur d'autres capacités ou d'autres facteurs.

Interaction. *Invitez les participants à trouver des exemples de ce facteur ou sous-système avant d'en dresser la liste.*

Diapositive 10

La lettre O de ASCOPE renvoie au terme « organisations ». Ce quatrième facteur sociétal englobe les groupes politiques, religieux, sociaux, criminels, médiatiques et patriotiques, les groupes de surveillance citoyenne, les regroupements commerçants, les groupes de squatteurs, les ONG, les autres organisations internationales (comme l'Union africaine), etc. La diapositive présente le logo des grands partis politiques français, la photo d'une choura (conseil d'aînés tribaux) en Afghanistan et le logo d'une ONG afghane.

Les insurgés, leurs opposants et la population ne sont pas les seuls acteurs d'importance dans l'environnement opérationnel : autrement dit, on doit impérativement comprendre l'incidence sur l'environnement des diverses organisations (ou regroupements) en présence.

Interaction. Invitez les participants à trouver des exemples de ce facteur ou sous-système avant d'en dresser la liste.

Diapositive 11

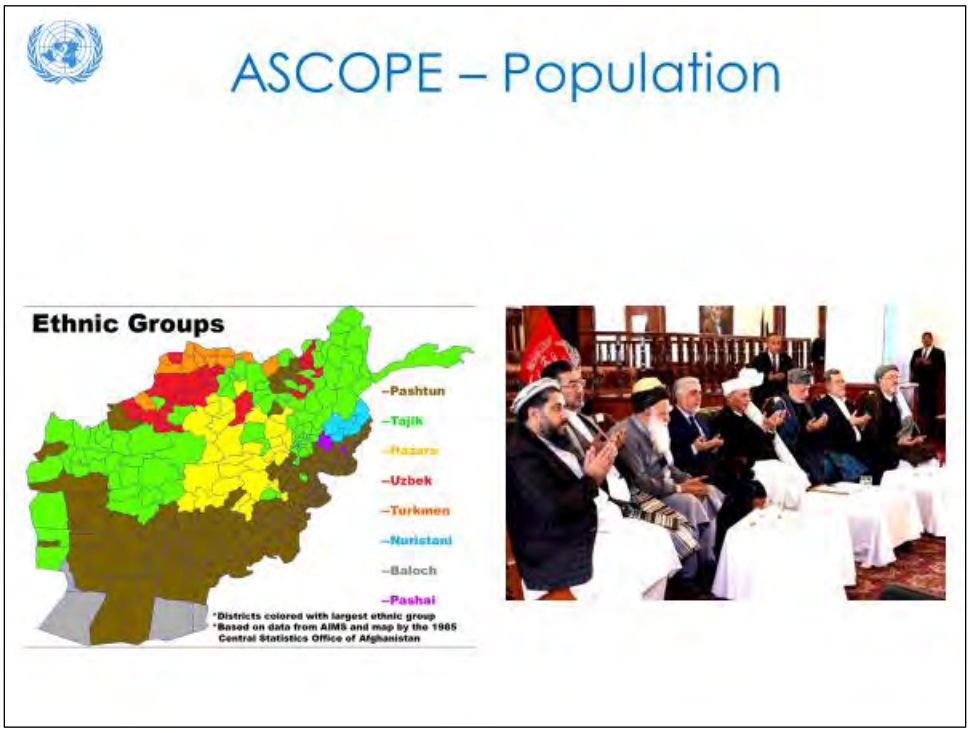

La lettre P de ASCOPE renvoie au terme « population ». C'est le cinquième facteur sociétal ASCOPE. Lorsqu'il s'agit de cerner la population présente dans l'environnement opérationnel, il faut prendre en compte les facteurs historiques, culturels, ethniques, politiques, économiques et humanitaires. Sur la diapositive, la carte montre la distribution des groupes ethniques en Afghanistan. La photo présente plusieurs grands dirigeants politiques du pays. Il est important de comprendre qui est où dans l'environnement opérationnel, car sauf exception, ce facteur influe sur le cycle décisionnel de chacun des acteurs en présence.

Par exemple, il pourra s'avérer pertinent d'examiner les zones que traverse la population ou les groupes terroristes armés, tout comme les zones de retrait, de fuite ou de cache. Il peut être important aussi de savoir où se trouvent les squatteurs, les sans-logis, les réfugiés, les personnes déplacées et les groupes ostracisés, comme de savoir pourquoi ils se trouvent là. L'environnement informationnel actuel fait en sorte que les diasporas vivant à l'extérieur du pays ont plus qu'avant la capacité d'influencer directement l'attitude, les moyens financiers, le comportement et le soutien de la population présente dans l'environnement opérationnel. L'attitude et les opinions de cette population extérieure (à l'environnement opérationnel) doivent donc être prises en compte, tout comme leurs effets sur le comportement de la population sur place.

Interaction. Invitez les participants à trouver des exemples de ce facteur ou sous-système avant d'en dresser la liste.

Diapositive 12

La lettre E de ASCOPE renvoie au terme « événements ». Ce sixième facteur sociétal englobe la saison des récoltes, les jours de marché, les jours fériés et les fêtes religieuses. On considère comme des événements les activités habituelles, cycliques, planifiées ou spontanées qui prennent place dans l'environnement opérationnel.

S'y ajoutent la saison des semailles, les élections, les changements de gouvernement, le remplacement de grands dirigeants, les réformes économiques ou politiques, les observances, l'anniversaire de grands événements historiques, les émeutes et les procès.

Les photos montrent des cultivateurs afghans occupés à la récolte céréalière, une foule célébrant le nouvel an persan Naw Ruz au lieu saint de Hazrat-e-Ali, à Mazâr-e-Charif en Afghanistan, et un marché local afghan.

Sous l'impulsion d'un événement donné, il peut y avoir une hausse ou au contraire une accalmie des attaques armées. Par exemple, les groupes terroristes armés pourront redoubler de violence pour empêcher une élection, ou mettre un frein à leurs activités terroristes pour assister la population pendant les récoltes. L'analyse nous aide à déterminer les événements pertinents et à comprendre en quoi ils affectent le comportement des acteurs en présence. Les répercussions politiques, économiques, psychologiques, environnementales et juridiques d'un événement pourront aussi s'avérer d'intérêt.

Diapositive 13

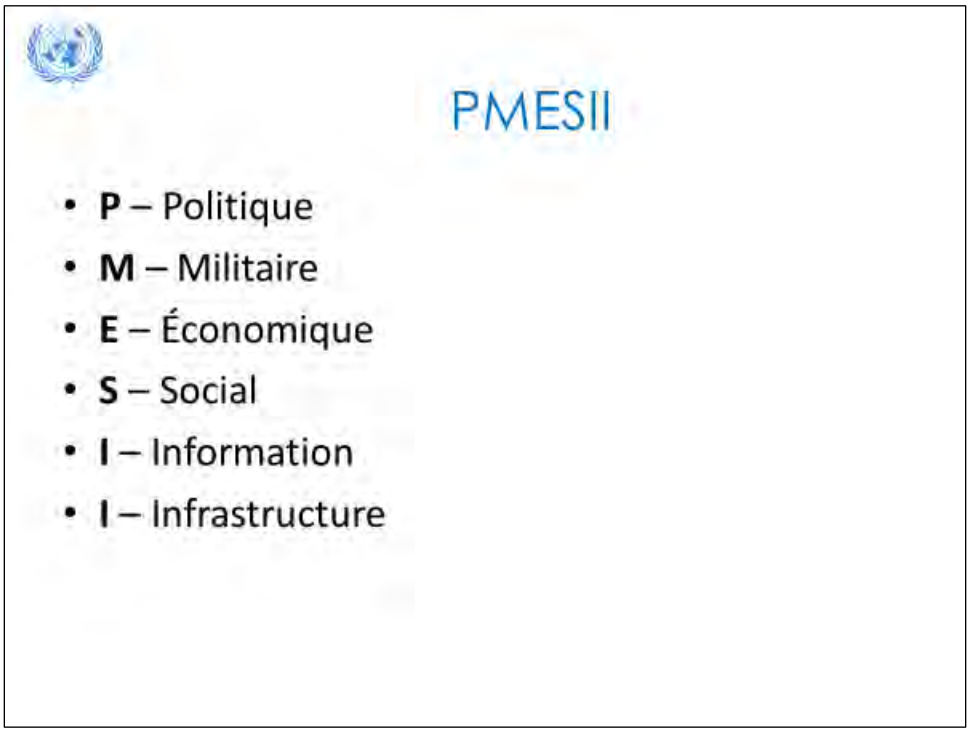

Le sigle PMESII renvoie aux systèmes énumérés sur la présente diapositive. Ses initiales désignent les systèmes et sous-systèmes à l'œuvre dans l'environnement opérationnel. Combinées, les grilles ASCOPE et PMESII constituent un précieux outil d'analyse qui vient appuyer l'évaluation de l'environnement opérationnel (comme nous le verrons plus clairement avec la présentation et l'explication du tableau ASCOPE-PMESII).

Pour comprendre les systèmes en place, il faut s'appuyer sur la recension et l'analyse de toutes les caractéristiques d'intérêt pour la mission qui se rattachent aux systèmes PMESII des divers acteurs. La pertinence des facteurs et caractéristiques PMESII étant fonction de la situation propre à chaque mission, il est impossible d'établir une liste définitive de toutes les caractéristiques appropriées en toute circonstance.

Par exemple, certaines caractéristiques qu'on jugera importantes dans le cadre d'une opération de secours humanitaire de longue durée pourraient s'avérer un peu moins centrales dans le cadre d'une opération qui vise la protection des civils contre des groupes terroristes armés. L'analyse des systèmes PMESII des acteurs en présence peut fournir des indications importantes sur les circonstances (idéaux, buts, territoire) pouvant les inciter à faire usage de la force ou à privilégier d'autres options politiques.

Diapositive 14

Le P de PMESII correspond au volet *Politique*, qui englobe tout l'écosystème politique à l'échelle nationale, régionale et locale. Le système politique est constitué des différents ordres de gouvernement, de l'échelon central à l'échelon local, comme l'illustrent sur la diapositive les photos montrant le président afghan Ashraf Ghani recevant le secrétaire d'État américain Mike Pompeo, la première Afghane gouverneure de district et un ancien dans un village afghan.

Ce système comprend aussi les organisations politiques (comme les partis politiques et les groupes d'intérêt) et les acteurs qui reçoivent et traitent les demandes du système politique à l'échelle régionale et internationale. Peuvent s'ajouter à ces considérations politiques les relations internationales ; les alliances à l'étranger ; les centres de pouvoir non officiels (gangs, cartels, organisations multinationales et milices) ; et, enfin, les revendications et affiliations politiques ou ethniques.

Interaction. Invitez les participants à trouver des exemples de ce facteur ou sous-système avant d'en dresser la liste.

Diapositive 15

Le M de PMESII correspond au volet *Militaire*, qui englobe les forces amies, les acteurs porteurs de menace ainsi que les forces de sécurité du pays hôte, y compris la police. Il est illustré sur les photos de la diapositive, qui montrent des troupes de l'Armée nationale afghane en patrouille, deux policières afghanes et des combattants talibans.

Interaction. Invitez les participants à trouver des exemples de ce facteur ou sous-système avant d'en dresser la liste.

Diapositive 16

Le E de PMESII correspond au volet *Économique*, qui englobe l'agriculture, l'industrie et le commerce, comme l'illustrent les photos de la diapositive prises en Afghanistan et montrant un champ pendant les récoltes, une usine de transformation du marbre et une femme d'affaires dont l'entreprise vend, entre autres, des fruits séchés, des noix et des jus de fruits.

Une analyse du système économique portera sur la production, la distribution et la consommation de l'ensemble des biens et services d'un pays. On peut donc parler d'une analyse combinée de l'économie formelle et de l'économie informelle.

Figurent parmi les facteurs à analyser :

- Le type de modèle économique (capitalisme, socialisme, autre) ;
- Les secteurs moteurs de l'économie (textile et vêtement, automobile, machines-outils) ;
- La production agricole (ou alimentaire) ;
- Les relations économiques avec d'autres pays et dans le commerce international (importations, exportations et balance des paiements) ;
- La santé des marchés nationaux (situation économique : croissance, stagnation ou déclin) ;
- Les possibilités d'emprunt ou d'entrepreneuriat ;

- Les relations du pays avec les investisseurs étrangers et la communauté internationale concernant l'aide étrangère et l'allègement de la dette ;
- La main-d'œuvre (compétences et taux de chômage) ;
- Les facteurs liés à l'économie informelle (financement du terrorisme, commerce de stupéfiants, traite de personnes, travail non réglementé, contrebande) ;
- Les conséquences de la corruption, de l'obligation (ou de son absence) et de la transparence (ou du manque de transparence) sur le système économique ;
- Les sources de tension économique (p. ex. entre classes socioéconomiques et entre groupes ethniques ou religieux dans la population).

Diapositive 17

Le S de PMESII correspond au volet *Social*, qui englobe les communautés. La première photo montre ici un village afghan, la deuxième illustrant la réalité des groupes religieux (et ethniques), comme les Hazaras chiites, et des classes sociales. Bill Gates, l'un des hommes les plus riches du monde, forme avec neuf autres personnes une classe socioéconomique à part. Il est important de saisir les contours du système social en place pour évaluer les interactions sociales et en cerner toutes les facettes. Peuvent figurer parmi les éléments à analyser :

- la cohésion des groupes socioreligieux ;
- les causes de pression sur la société et de mécontentement ;
- les conséquences de l'immigration et de l'émigration ;
- la santé de la population, y compris l'approvisionnement en vivres et en fournitures médicales ;
- les perspectives d'éducation et les débouchés économiques ;
- le rôle des organisations intergouvernementales (OIG) et des ONG ;
- les types de délits commis et l'ampleur de la criminalité ;
- la présence et l'incidence de groupes armés séparatistes ou terroristes ;
- les différences culturelles dans la population ;
- la tolérance en matière de liberté religieuse.

Interaction. Invitez les participants à chercher des exemples illustrant ce facteur.

Diapositive 18

Le premier « I » de PMESII correspond au volet *Information*, qui s'illustre entre autres dans la presse écrite, avec ici par exemple le quotidien afghan *Islah Daily*, la première chaîne de télévision afghane gérée uniquement par des femmes, et un Afghan qui a adopté la téléphonie mobile comme mode de communication.

Dans l'environnement opérationnel, l'examen du système (ou des systèmes) d'information se fera sous l'angle des objectifs nationaux, des capacités en matière de communication et des opérations en appui à un domaine d'intervention. Les principaux sous-systèmes à prendre en compte sont le réseau mondial d'information, le réseau national d'information et le réseau d'information de la défense. L'analyse pourra porter sur les facteurs suivants :

- Les capacités (portée et bande passante) des systèmes de communication à l'échelle nationale (ainsi que des systèmes de communication des acteurs non étatiques) ;
- L'emplacement des installations de communication clés ;
- Le soutien technique étranger pour la mise en place et l'entretien de systèmes de télécommunication sur le territoire national ;
- Une évaluation de l'infrastructure informatique ;
- La censure dans les médias et sur Internet.

Interaction. Invitez les participants à chercher des exemples illustrant ce facteur.

Diapositive 19

Le second « I » de PMESII correspond au volet *Infrastructure*, illustré sur ces photos d'Afghanistan par un train sur la ligne qui relie Mazâr-e-Charif à l'Ouzbékistan ; l'autoroute 1, principal axe routier du pays ; et, enfin, le barrage et la centrale hydroélectrique de Kajaki.

Interaction. Invitez les participants à trouver des exemples de ce facteur ou sous-système avant d'en dresser la liste.

Le système infrastructurel englobe les services d'utilité publique, le réseau de transport, les industries et les installations publiques. Peuvent figurer parmi les éléments à analyser :

- la capacité du réseau public à répondre aux besoins des industries et de la population ;
- la capacité des installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées à répondre aux besoins ;
- la capacité du réseau de transport ;

la capacité des installations publiques à répondre aux besoins de la population.

Diapositive 20

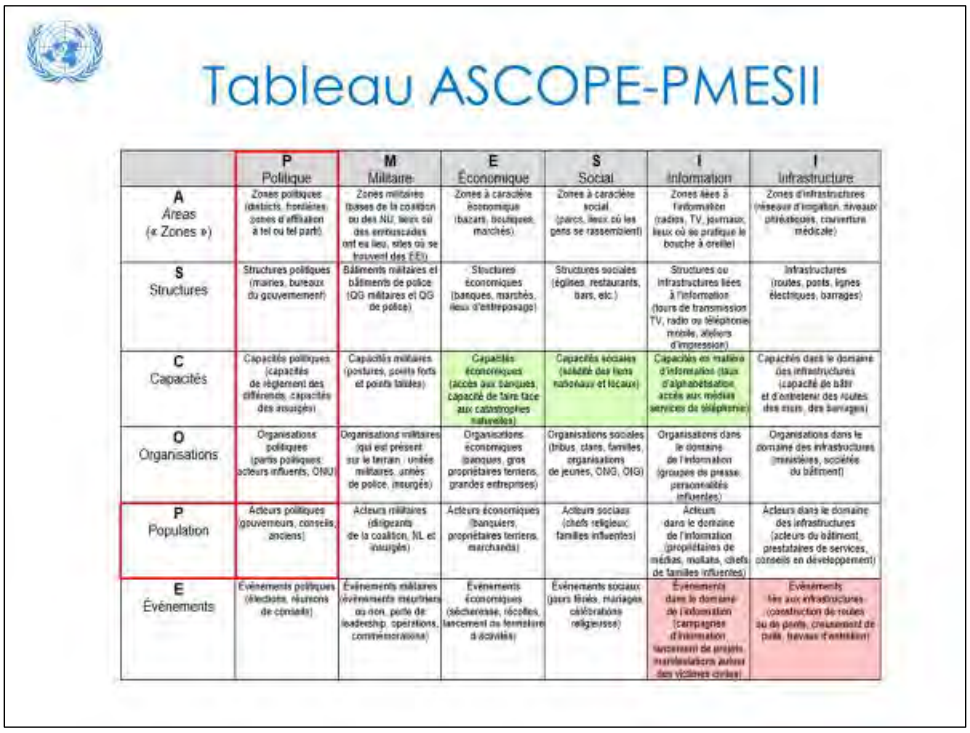

Tableau ASCOPE-PMESII

	P Politique	M Militaire	E Économique	S Social	I Information	I Infrastructure
A Áreas (« Zones »)	Zones politiques (districts, frontières, zones d'affiliation à tel ou tel parti)	Zones militaires (bases de la coalition ou des NU, lieux où des embuscades ont eu lieu, sites où se trouvent des EEI)	Zones à caractère économique (bazars, boutiques, marchés)	Zones à caractère social (parcs, lieux où les gens se rassemblent)	Zones liées à l'information (radios, TV, journaux, lieux où se pratique le bouche à oreille)	Zones d'infrastructures (réseaux d'irrigation, réseaux phréatiques, couverture médicale)
S Structures	Structures politiques (mairies, bureaux du gouvernement)	Bâtiments militaires et bâtiments de police (QG militaires et QG de police)	Structures économiques (banques, marchés, lieux d'entreposage)	Structures sociales (églises, restaurants, bars, etc.)	Structures ou infrastructures liées à l'information (tours de transmission TV, radio ou téléphonie mobile, ateliers d'impression)	Infrastructures (routes, ponts, lignes électriques, barrages)
C Capacités	Capacités politiques (capacités de règlement des différends, capacités des insurgés)	Capacités militaires (postures, points forts et points faibles)	Capacités économiques (accès aux banques, capacité de faire face aux catastrophes naturelles)	Capacités sociales (solidité des liens nationaux et locaux)	Capacités en matière d'information (taux d'alphabétisation, accès aux médias, services de téléphonie)	Capacités dans le domaine des infrastructures (capacité de bâtir et d'entretenir des routes, des ponts, des barrages)
O Organisations	Organisations politiques (partis politiques, acteurs influents, ONU)	Organisations militaires (qui est présent sur le terrain : unités militaires, unités de police, insurgés)	Organisations économiques (banques, gros propriétaires terriens, grandes entreprises)	Organisations sociales (tribus, clans, familles, organisations de jeunes, ONG, OIG)	Organisations dans le domaine de l'information (groupes de presse, personnalités influentes)	Organisations dans le domaine des infrastructures (ministères, sociétés du bâtiment)
P Population	Acteurs politiques (gouverneurs, conseils, anciens)	Acteurs militaires (dirigeants de la coalition, NU, et insurgés)	Acteurs économiques (banquiers, propriétaires terriens, marchands)	Acteurs sociaux (chefs religieux, familles influentes)	Acteurs dans le domaine de l'information (propriétaires de médias, mullahs, chefs de familles influentes)	Acteurs dans le domaine des infrastructures (acteurs du bâtiment, prestataires de services, conseils en développement)
E Évènements	Évènements politiques (élections, réunions de conseils)	Évènements militaires (événements meurtriers ou non, perte de leadership, opérations, commémorations)	Évènements économiques (sécheresse, récoltes, lancement de nouvelles activités)	Évènements sociaux (jours fériés, mariages, célébrations religieuses)	Évènements dans le domaine de l'information (campagnes d'information, lancement de projets, manifestations autour des victimes civiles)	Évènements liés aux infrastructures (construction de routes ou de ponts, cheminement de pulls, travaux d'entretien)

La présente diapositive montre le croisement des facteurs sociétaux (illustrés d'exemples pour chaque caractéristique ASCOPE) avec les variables opérationnelles PMESII. Ce croisement permet de recenser systématiquement les facteurs et les acteurs connus, qui feront l'objet d'une analyse plus poussée au moyen de la présentation en trois colonnes. (Note à l'intention du formateur : les participants peuvent et doivent utiliser ce tableau avant d'amorcer leur évaluation de l'environnement opérationnel, particulièrement en ce qui a trait au terrain humain.) L'officier de renseignement militaire pourra dès lors d'autant mieux relever les éléments inconnus et les lacunes en matière d'information, qu'il faudra intégrer au plan d'acquisition d'informations.

L'exemple présenté ici montre les données (en aucun cas exhaustives) que peut renfermer un tableau ASCOPE-PMESII, de même que le croisement des facteurs sociétaux ASCOPE avec les variables opérationnelles PMESII. Si la liste d'éléments répertoriés dans chacune des cases est loin d'être complète, elles donnent un bon exemple des informations et des renseignements que peut contenir ou fournir un tableau ASCOPE-PMESII.

L'outil contribue ainsi à orienter l'analyse du terrain humain, grâce à une recension systématique des facteurs à évaluer et des éléments qui demeurent inconnus.

Dans l'exemple, ce sont les variables croisées « population » et « politique » qui sont examinées. La cellule de renseignement militaire verra ainsi qu'elle doit identifier les dirigeants politiques phares de la zone, à tous les échelons. La cellule établira des

déductions à la lumière de ce qu'elle sait de ces individus. Toute personne dont l'identité est inconnue doit faire l'objet d'une demande d'information (RFI) ou apparaître dans le plan d'acquisition d'informations (IAP) sous forme de question. Par exemple : qui est le dirigeant politique local dans telle ou telle ville ou tel ou tel secteur de la zone d'opérations ?

À mesure qu'on remplit le tableau, on pourra utiliser les couleurs rouge, orange et verte pour indiquer l'étendue et le degré de fiabilité de nos connaissances et de notre compréhension des éléments d'information. Le vert indiquera que la cellule est sûre de bien appréhender la situation, et le rouge, que l'information en main sur une zone donnée est extrêmement limitée. Au vu des couleurs sur la diapositive, quelles sont les connaissances confirmées de la cellule retenue, et sur quels points manque-t-elle largement de données ?

Interaction. Invitez les participants à prendre quelques instants pour examiner le tableau en se concentrant sur sa composante « population ». Invitez-les à formuler des demandes d'information supplémentaires.

Diapositive 21

Présentation en trois colonnes

Facteurs connus et éléments inconnus (Politique-Population)

FACTEUR	DÉDUCTION	PRODUIT
Le chef du village X est John Snow ; il est loyal au gouvernement.	Il est probable que John Snow ait accès à des fonds publics. Il est probable que John Snow ait de l'influence sur la population locale.	RFI. Le village est-il favorable au gouvernement ? RFI. John Snow est-il favorable à la mission des Nations Unies ?
On ne connaît pas l'identité des chefs de village pour les communes A, B et C.		RFI/IAP

Message clé : Les facteurs influant sur l'environnement opérationnel recensés grâce au tableau ASCOPE-PMESII – y compris les facteurs pour lesquels il reste des lacunes à combler en matière d'information ou de renseignement – sont analysés sous la forme d'une présentation en trois colonnes.

Une fois les facteurs recensés, on analyse, déduit et détermine le produit nécessaire afin d'aborder le facteur en question.

L'exemple que présente la diapositive porte sur le croisement des volets « population » et « politique ». De John Snow, on sait qu'il est le chef du village X, mais c'est à peu près tout. Il est nécessaire d'en savoir plus sur lui ; ce qu'on ignore vient s'ajouter aux éléments d'information à acquérir.

De la même manière, on doit répertorier les autres éléments inconnus. Dans le cas présenté ici, on ne sait pas qui sont les chefs des villages A, B et C, et il en découle des demandes d'information supplémentaires.

Diapositive 22

Le tableau ASCOPE-PMESII est simplement un outil qui, d'une part, facilite l'évaluation structurée et systématique de ce qu'on sait et, d'autre part, aide à répertorier et à consigner ce qu'on ne sait pas.

Il existe d'autres outils qu'on peut utiliser en parallèle avec le tableau ASCOPE-PMESII :

- STEMPLES (social, technologie, environnement, miliaire, politique, juridique, économie, sécurité) ;
- PEST (politique, économie, social, technologie) ;
- PMESII-PT (politique, militaire, économie, social, information, infrastructure, environnement physique, temps). Cet outil ajoute deux variables à la grille PMESII ;
- DIME (diplomatie, information, militaire, économie) ; on parle ici des instruments de pouvoir dans les mains surtout des acteurs étatiques.

À l'instar du tableau ASCOPE-PMESII, ces outils permettent de structurer notre approche en vue d'assurer une compréhension plus fine de ce qu'on sait et de préciser ce qu'on ne sait pas.

Diapositive 23

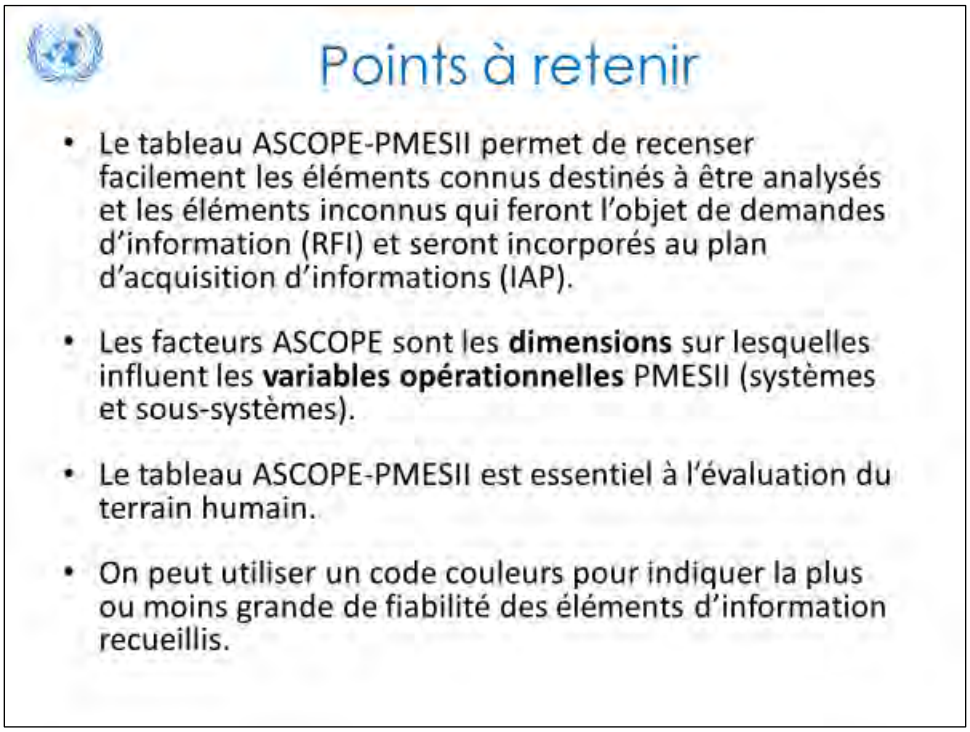

Résumé

- L'outil ASCOPE-PMESII vient structurer notre recension des éléments connus (à analyser) et des éléments inconnus (qui feront l'objet de demandes d'information et seront incorporés au plan d'acquisition d'informations).
- Les facteurs sociétaux ASCOPE sont les dimensions sur lesquelles influent les variables opérationnelles PMESII (systèmes et sous-systèmes).
- Le tableau ASCOPE-PMESII est essentiel à l'évaluation du terrain humain.
- On peut utiliser un code de couleurs pour indiquer le degré de fiabilité des éléments d'information rassemblés.
- On privilégiera le format électronique dans l'utilisation de l'outil et la conservation des tableaux ASCOPE-PMESII.

Activité d'apprentissage

Activité d'apprentissage

Instructions :

- Remplir un tableau ASCOPE-PMESII pour votre secteur ;
- Cibler le terrain humain ;
- Indiquer dans chaque case **au moins un élément connu** et **un élément inconnu** ;
- Analyser deux éléments connus au moyen de la présentation en trois colonnes ;
- Formuler deux questions à ajouter au plan d'acquisition d'informations à partir des éléments inconnus répertoriés.

Durée approximative : 60 minutes

RESSOURCES

- Tableau ASCOPE-PMESII à remplir
- Tableau en trois colonnes à remplir
- Tableau blanc ou papier, marqueurs
- Si possible, les tableaux à remplir (ASCOPE-PMESII et présentation en trois colonnes) seront fournis en format électronique et l'exercice se fera sur ordinateur portable.

DURÉE
60 à 90 minutes environ

PRÉPARATIFS
Constituez des sous-groupes et essayez d'affecter au moins un formateur par sous-groupe. Chaque sous-groupe travaillera sur le secteur qui lui a été attribué, en utilisant la trousse d'information qui s'y rattache.

NOTES À L'INTENTION DES FORMATEURS
Renforcez les objectifs d'apprentissage et évaluez les connaissances du groupe et des participants.

Leçon 3.5g

AOE – Évaluation de l'acteur

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Diapositive 2

Contenu

- Évaluation des acteurs et aperçu de l'analyse
- Évaluation des menaces
- Modèles d'analyse des acteurs porteurs de menace – COWARD et 3 colonnes
- Analyse des positions, intérêts et besoins (PIN) et analyse des points forts et faibles, des possibilités et des risques (SWOT)
- Analyse du centre de gravité (COG)

La diapositive présente le contenu de la leçon.

Diapositive 3

Objectifs d'apprentissage

- Construire un modèle de base pour l'analyse des acteurs
- Expliquer/évaluer les capacités et l'intention
- Décrire les possibilités et les facteurs inhibiteurs
- Appliquer l'analyse du centre de gravité
- Expliquer les liens entre l'évaluation des acteurs et l'élaboration d'un mode d'action

La diapositive présente les objectifs d'apprentissage de la leçon.

Diapositive 4

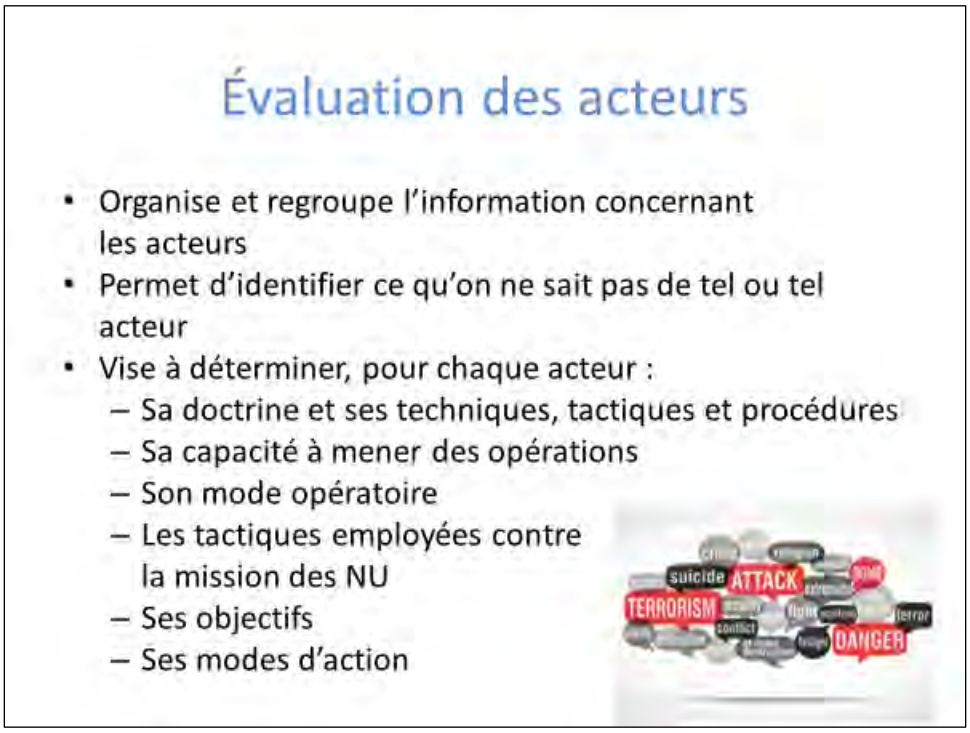

Message clé : Il est extrêmement important d'évaluer tous les acteurs pertinents qui sont présents dans une zone d'opérations des Nations Unies en vue de comprendre leur possible influence, favorable ou défavorable, sur la mission et les tâches prévues au mandat.

La cellule de renseignement militaire se doit d'acquérir activement des informations sur tous les acteurs pertinents dans ses zones de responsabilité et d'intérêt de renseignement. Par acteurs pertinents, on entend les personnes et les groupes qui revêtent une certaine importance politique, économique, humanitaire ou militaire et qui peuvent influer sur l'environnement opérationnel.

Les fiches de données présentées dans cette leçon vous aideront à dresser la liste de tout ce que vous savez au sujet de ces acteurs et, par conséquent, à définir les besoins en information qui seront adressés aux patrouilles ou autres sources.

Au cours de cette leçon, nous vous montrerons comment l'évaluation des acteurs peut vous aider à déterminer la doctrine et les tactiques, techniques et procédures employées par un acteur (note à l'intention du formateur : cela peut expliquer le fonctionnement d'une ONG ou d'un groupe armé) ; sa capacité à mener des opérations (qui pourraient avoir une influence positive ou négative dans la zone d'opérations de la mission des Nations Unies) ; les approches qu'il pourrait adopter pour commettre des actes contre l'ONU, sa mission ou son mandat ; ou encore les objectifs et le mode d'action possibles d'un adversaire.

Diapositive 5

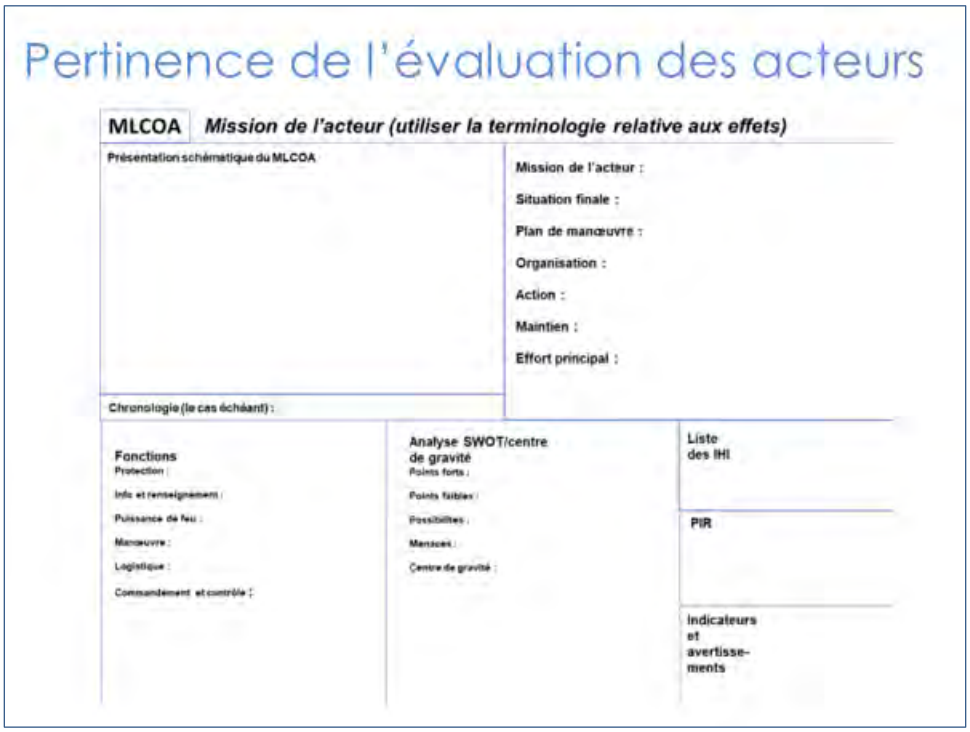

Les outils comme le tableau de mode d'action (qui est essentiel pour la prise de décisions opérationnelles) des adversaires et des acteurs pertinents ne peuvent être remplis sans qu'on maîtrise les méthodes enseignées dans la présente leçon. En effet, chaque rubrique qu'on y voit peut être remplie en combinant les résultats de l'évaluation des acteurs et de l'analyse de l'environnement opérationnel.

Les hauts responsables prêteront attention aux acteurs adverses et tiendront compte du risque qu'ils représentent pour les tâches liées à la sûreté, à la sécurité et à la protection des civils. La cellule de renseignement militaire doit appliquer ces outils à tous les acteurs pertinents. Cependant, lors du déploiement initial ou d'une mission à haut risque, il importe d'axer ses efforts sur les acteurs armés ou adverses, car ce sont eux qui influeront le plus sur l'exécution du mandat. Expliquez aux participants que, durant la formation, les exemples porteront surtout sur les acteurs armés.

En comprenant l'intention et les grands objectifs de l'acteur, votre cellule et vous pourrez mieux prédire sa réaction (favorable ou défavorable) à l'opération des Nations Unies.

De même, une fois que vous connaîtrez les capacités de l'acteur (tant organisationnelles qu'opérationnelles), vous serez en mesure de les indiquer avec précision dans la rubrique « Fonctions ». Votre section sera ainsi mieux en mesure de dresser la liste des éléments revêtant une importance élevée.

Diapositive 6

Message clé : L'évaluation doit être réalisée pour tous les acteurs pertinents, et non seulement pour ceux qui sont armés.

Interaction. Demandez aux participants de donner des exemples d'acteurs pertinents dans l'environnement opérationnel d'une mission des Nations Unies. Exemples de réponses : une personne ou un groupe qui, par ses interactions avec le terrain de l'information, le terrain humain ou le terrain physique, peut influer sur la situation de manière positive ou négative. Encouragez les participants à discuter de ce qui distingue les acteurs pertinents des acteurs qui ne le sont pas.

Demandez-leur de donner un exemple d'influence positive et d'influence négative qu'un acteur pourrait avoir. S'ils ont besoin d'aide, proposez l'exemple suivant : une ONG menant des activités sur un site de protection des civils peut avoir une influence positive et stabilisatrice, mais une cessation de ses opérations pourrait entraîner des conséquences négatives.

Il y a beaucoup d'exemples possibles, outre les acteurs montrés sur la diapositive. On parle notamment d'ONG ; de responsables politiques locaux et de chefs tribaux ; de femmes et d'enfants ; de groupes tribaux ou ethniques ; de chefs religieux ; de groupes armés étatiques ou non étatiques ; et de groupes terroristes. La liste est longue.

On pense souvent aux menaces usuelles pour la sûreté et la sécurité des Nations Unies et les tâches de protection des civils. C'est une réaction naturelle, voire nécessaire, lors du déploiement initial, mais le but de cette diapositive est de rappeler que tous les acteurs peuvent influer sur un environnement opérationnel. S'il vous est possible de recenser un large éventail d'acteurs en présence, vous serez mieux apte à appréhender l'environnement opérationnel.

Diapositive 7

Interaction. Avant de montrer la diapositive, expliquez le concept de pyramide du conflit (illustrée), puis dessinez-la sur un tableau blanc ou un tableau papier en demandant aux participants de proposer des acteurs à situer sur la pyramide. Invitez-les à expliquer les raisons qui justifieraient de définir un acteur comme étant de niveau 1, 2 ou 3.

Message clé : Les forces des Nations Unies sont généralement déployées dans un environnement de conflit ou d'après-conflit, où une menace pèse contre la population locale. La pyramide du conflit est un cadre qui aide les participants à recenser les acteurs influents ; il est donc important savoir comment l'utiliser.

La pyramide du conflit offre un cadre qui facilite la recension des acteurs pertinents. Elle suggère que certains acteurs – les acteurs de niveau 1 – ont une importance stratégique sur le conflit. Il s'agit en général de dirigeants ou d'acteurs militaires puissants, de politiciens connus, de représentants du gouvernement, de chefs de groupes ethniques ou tribaux, ou encore d'organisations internationales. Ils peuvent influencer la situation à l'échelle nationale ou dans l'ensemble de la zone d'opérations d'une mission des Nations Unies. Il va sans dire que la cellule de renseignement militaire doit comprendre ces personnalités et les évaluer en tant qu'acteurs.

Les acteurs de niveau 2 évoluent généralement à l'échelle infranationale. Ils peuvent, par exemple, n'influer que sur un secteur de la mission. Ils ont moins d'emprise à l'échelle nationale, mais ils ont généralement des liens avec les acteurs de niveau 1 et, en tant que tels, peuvent subir leur influence. On peut citer en exemple les chefs de groupes tribaux, religieux ou ethniques régionaux ; les dirigeants d'ONG ; des groupes armés régionaux ; les groupes terroristes ; les formations militaires régionales et leurs chefs ; ou encore les organisations politiques régionales. Les acteurs de niveau 2 entretiennent souvent des relations avec les acteurs des niveaux 1 et 3, mais leur effet ne se fait sentir habituellement qu'à l'échelle régionale.

Les acteurs de niveau 3 se situent à l'échelle locale. Ils ont généralement des liens avec des acteurs de niveau 2 et, parfois, avec ceux de niveau 1. Ils peuvent influer sur l'environnement opérationnel local. Il s'agit, par exemple, de chefs locaux (camp de déplacés, site de protection des civils, sage de la région) ou de personnes influentes telles que des chefs religieux, des médecins, des chefs de tribu ou des policiers.

Diapositive 8

Activité d'apprentissage

Durée
Environ 10 minutes

Tâche
– Dresser la liste des acteurs pertinents (personnes/groupes)
– Situer les acteurs sur la pyramide du conflit

Astuce
Utiliser le tableau ASCOPE-PMESII

Interaction. Ce petit exercice doit avoir lieu en classe. Demandez aux participants d'identifier les acteurs présents dans leur zone d'opérations respective et de les situer dans la pyramide du conflit, en consultant l'information sectorielle qui leur a été fournie dans le matériel de cours. Invitez-les à présenter leurs résultats à la classe.

Durée approximative : 10 à 15 minutes

Diapositive 9

Méthodes d'analyse

Fiches types d'évaluation des acteurs :
- Renseignements de base
- Renseignements actuels

Analyse des éléments connus :
- Analyse PIN
- Analyse SWOT
- Analyse du centre de gravité

Cela permet de :
- Créer des connaissances
- Repérer les lacunes en matière d'information
- Repérer les éléments revêtant une importance élevée
- Déterminer les modes d'action
- Adapter la réponse de la mission des Nations Unies

Cette diapositive nous aidera à vous expliquer les méthodes d'analyse. Procédons par étape.

Interaction. Remettez aux participants une fiche type qui leur permettra de consigner ce qu'ils savent des acteurs identifiés. Demandez-leur de procéder comme suit :

- *rassembler et enregistrer les données sur ordinateur afin de conserver les connaissances accumulées par la mission ;*
- *organiser les éléments connus et faire bien apparaître les éléments inconnus ;*
- *remplir les fiches à partir des renseignements de base et des renseignements actuels dont on dispose déjà ;*
- *analyser les données connues à l'aide des méthodes suivantes : analyse des positions, intérêts et besoins (PIN, Positions, Interests and Needs) ; analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques (SWOT, Strength, Weaknesses, Opportunities and Threats) ; analyse du centre de gravité (COG, Centre of gravity) ;*
- *déterminer les éléments inconnus et les lacunes en matière d'information.*

Diapositive 10

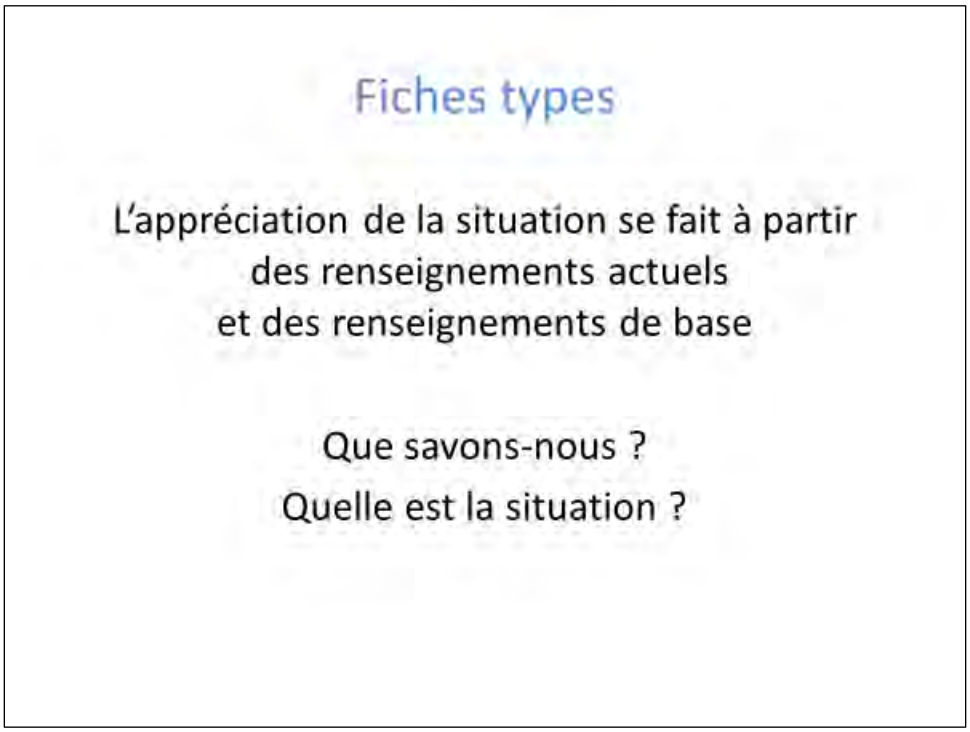

L'information permettant de remplir ces fiches types sera tirée d'éléments connus, à savoir les renseignement de base et les renseignements actuels que l'on aura enregistrés et conservés.

Diapositive 11

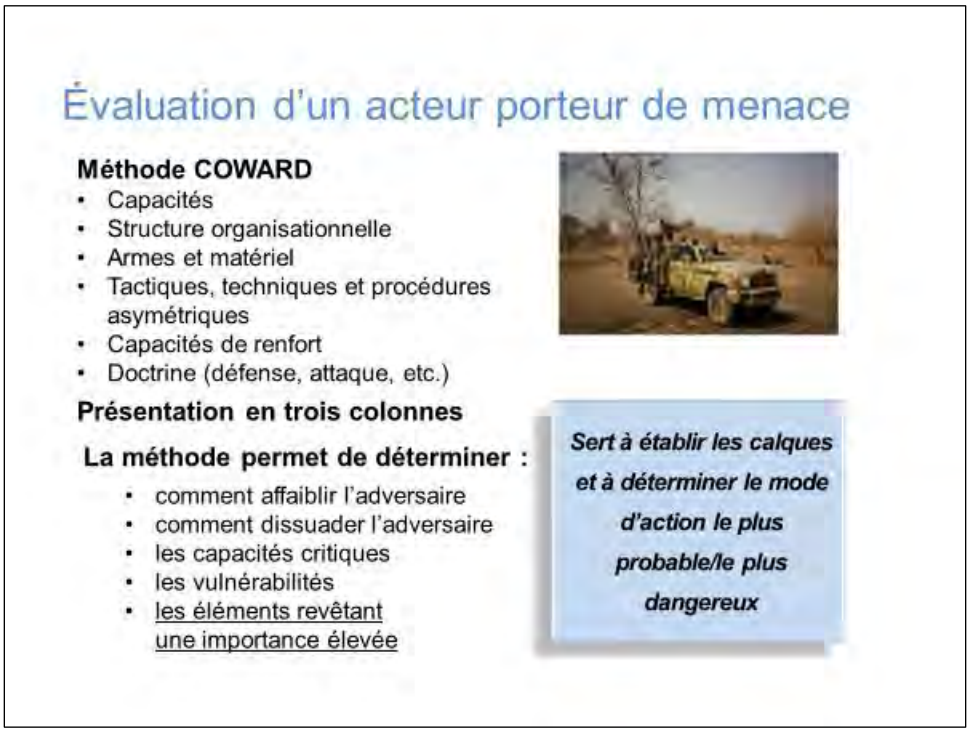

La méthode qu'emploient les missions des Nations Unies pour évaluer systématiquement un acteur porteur de menace dans une zone d'opérations est la méthode dite « COWARD » (Capabilities, Organisational structure, Weapons and equipment, Asymmetric TTPs, Reinforcement capacities and Doctrinal approach [capacités ; structure organisationnelle ; armes et matériel ; tactiques, techniques et procédures asymétriques ; capacités de renfort ; doctrine]). Elle doit être utilisée et appliquée à la présentation en trois colonnes. Tous les acteurs présentant une menace dans la zone d'opérations doivent être examinés/évalués selon cette méthode. Si vous suivez cette méthode en vous aidant de la présentation en trois facteurs (colonnes), vos déductions sur l'acteur vous aideront à mieux le comprendre.

Les facteurs constituent les lettres de l'acronyme COWARD, les déductions sont les conclusions que l'ONU en a tirées, et les produits sont les actions à entreprendre. Il peut s'agir notamment de déterminer les éléments revêtant une importance élevée (IHI, Items of High Importance), les inconnus, les menaces pesant sur les Nations Unies ou les civils, les risques pour le mandat, etc.

Interaction. Demandez aux participants de donner des exemples de capacités. Faites-en la liste sur un tableau blanc. Il peut s'agir de véhicules blindés, d'artillerie ou de tirs indirects ; d'armes antichars ; de forces ; de réseaux de communication ; de logistique ; de renseignements ; de sécurité opérationnelle ;

du niveau d'entraînement ; de capacités de recrutement ; ou encore de propagande. La liste est longue.

Demandez aux participants de procéder à des déductions à partir de ces éléments. Exemple de déduction : si un acteur porteur de menace dispose d'une grande capacité de tirs indirects, cela veut dire qu'il peut lancer des attaques à distance de sécurité ; des observateurs pourraient alors devoir être positionnés à proximité d'une base des Nations Unies, celle-ci étant vulnérable à partir d'une certaine distance.

Exemples de produits : charger des sentinelles de guetter les observateurs, car la base opérationnelle avancée risque d'exiger une protection par abri fortifié ; si l'on ne connaît pas le type de moyen de tir indirect dont dispose l'acteur, on serait avisé d'établir un besoin en information formulé comme suit : « De quel type de moyens de tir indirect dispose l'acteur A ? »

Examinons plus en détail la méthode COWARD.

Organisation. Les facteurs peuvent être hiérarchiques, comme dans une force militaire conventionnelle. Il est important d'examiner l'ordre de bataille d'une telle force afin d'établir les types d'unités qui la constituent (brigade, bataillon, compagnie, peloton, section, etc.) et la façon dont ces unités interagissent, ainsi que la manière dont une force conventionnelle ou non conventionnelle s'organiserait pour mener divers types d'opérations à bien (p. ex., selon une structure de type cellule ou réseau, dans le cas d'un acteur porteur de menace non conventionnel). Dans ce cas, on pourrait, par exemple, tirer les types de déductions et obtenir les produits suivants : facteur – l'acteur est organisé en pelotons ; déduction – la force doit se déplacer selon des couloirs de mobilité convenant à un peloton ; produit – besoins en information comme « Dans quelles zones notre base opérationnelle avancée est-elle vulnérable en cas d'approche d'une unité de la taille d'un peloton ? » ; ces zones peuvent devenir des zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI).

Armes (Weapons). Il est utile ici de dresser une liste des armes : mitrailleuses lourdes, mitrailleuses moyennes, fusils-mitrailleurs, fusils de précision, armes antichars, mines, armes à tir courbe et armes légères. Sachez qu'il y pourrait y avoir des recoupements avec les capacités. Encore une fois, demandez aux participants de nommer un système d'armes et de remplir les trois colonnes. Par exemple, si un acteur dispose d'une capacité antichar, nos convois seront vulnérables à des attaques. Le besoin en information pourrait donc consister à repérer les zones de vulnérabilité sur un itinéraire de patrouille donné. Le commandant ou la cellule des opérations pourrait donner comme directive de n'utiliser que des véhicules blindés lors des patrouilles dans les zones où l'on sait que l'acteur est actif.

Capacités asymétriques (Asymmetric Capabilities). On doit examiner le type d'approches non conventionnelles employées par ce groupe. Il peut s'agir de bombes en bordure de route, d'engins explosifs improvisés (à fil de commande ou à

autodétonation), de kamikazes, de véhicules piégés destinés ou non à des attentats-suicides, d'embuscades, etc.

Capacités de renfort (Reinforcement Capability). Il faut aussi évaluer la rapidité de renforcement du groupe pendant les opérations et son habileté à reprendre des forces après des opérations ou des pertes.

Doctrine. Il pourrait y avoir ici un certain chevauchement avec les capacités, mais le plus important est que l'analyse soit complète. On doit analyser la façon dont l'acteur s'organise pour se défendre, attaquer ou mener d'autres types d'opérations ou des attaques asymétriques. Cette démarche devrait conduire à une série de besoins en information et de tâches. Par exemple, si la cellule de renseignement réalise qu'un groupe a tendance à cibler la mission avec des engins explosifs improvisés avant d'attaquer avec des armes légères, un produit pourrait être formulé comme suit : « À quels endroits les patrouilles des Nations Unies sont-elles les plus vulnérables ? » On pourrait alors charger le véhicule de tête de surveiller les signes au sol d'engins explosifs improvisés ou de rechercher des zones couvertes où pourrait se cacher un groupe visant à lancer une attaque à l'arme légère.

Diapositive 12

Exercice

En utilisant la méthode COWARD, établir une fiche de renseignement très simple concernant UN acteur porteur de menace présent dans votre zone de responsabilité.

Consignes :

- Utiliser la présentation en trois colonnes
- Utiliser les types de terrain comme cadre d'analyse

Produits à établir :

- Liste des éléments inconnus
- Liste des éléments revêtant une importance élevée
- Mode d'action le plus probable (dans l'hypothèse où l'acteur attaque la mission)

Passons maintenant à une petite activité d'apprentissage qui vous aidera à mieux comprendre la méthode COWARD et la manière dont on l'applique dans la présentation en trois colonnes.

Interaction. Divisez la classe en groupes selon les secteurs qui leur sont attribués. Demandez ensuite à chaque groupe d'appliquer la démarche facteurs-déductions-produits avec un des aspects de la méthode COWARD. Par exemple, le groupe 1 s'occuperait de la capacité, le groupe 2, de l'organisation, le groupe 3, des armes, etc.

En utilisant un tableau papier où sont inscrits les en-têtes des colonnes Facteurs, Déductions et Produits, aidez chaque groupe, en particulier pour établir les déductions et les produits. Demandez ensuite aux groupes de présenter leurs conclusions à la classe en proposant aussi une déduction ou une conclusion à en tirer. Les participants doivent énumérer les éléments revêtant une importance élevée pour le groupe porteur de menace ainsi que quelques besoins en information.

Durée totale approximative : 20 à 30 minutes.

Diapositive 13

Fiche de renseignement Acteur

Nom de l'acteur :	Informations
Modalités et raisons de la création du groupe	
Mission	
Principaux dirigeants et informations	
Hiérarchie	
Situation géographique	
Degré d'influence de l'environnement	
Structure et organisation	
Antécédents opérationnels	
Évolution	
Tactiques, techniques et procédures	
Capacités (force, armement, capacités logistiques)	
Intention (idéologie, objectifs)	
Doctrine tactique	
[illegible]	
[illegible]	
Influence sur d'autres acteurs ?	
Soutien d'autres acteurs ?	
Soutien d'acteurs étatiques ? Si oui, selon quelles modalités ?	
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	
[illegible]	

Message clé : La fiche de renseignement sert à consigner l'information concernant tel ou tel acteur présent dans la zone d'opérations de la mission des Nations Unies. Elle revêt une grande importance, car il s'agit d'un document unique pouvant être transmis aux forces qui seront déployées par la suite, ce qui permet de préserver les connaissances accumulées par la mission. Toutes les cellules de renseignement militaire doivent tenir de telles fiches.

Voici un document évolutif qui contribue à préserver les connaissances de la mission. Il doit être mis à jour à mesure que sont découvertes de nouvelles informations sur l'acteur. Lorsque vous remplissez la fiche, il peut manquer certains éléments, qui se traduiront en besoins en information. Les phrases en rouge résultent d'approches analytiques plus poussées qui seront enseignées plus tard.

Il pourrait naturellement y avoir des recoupements avec les résultats de la méthode COWARD utilisée pour évaluer les acteurs porteurs de menace. Sur la fiche, indiquez les éléments connus et inconnus. Les éléments inconnus doivent être convertis en besoins en information et envoyés aux unités d'acquisition ou ajoutés au plan d'acquisition d'informations. Il devrait y avoir une fiche par acteur, y compris les acteurs porteurs de menace et autres acteurs pertinents, comme les partis politiques et les personnes notables.

Diapositive 14

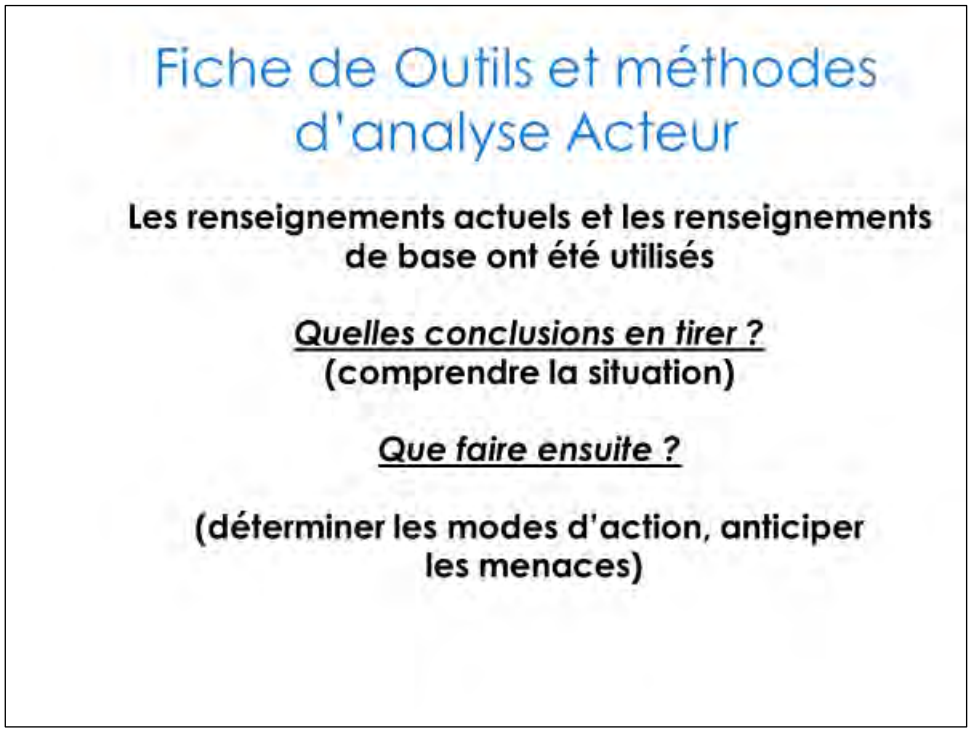

Ayant acquis une certaine connaissance des acteurs, après avoir appliqué la méthode COWARD et rempli les fiches types (en utilisant les renseignements de base et des renseignements actuels), nous pouvons maintenant nous servir des outils analytiques qui nous donneront une meilleure compréhension de la situation. Il sera ainsi plus facile d'anticiper les menaces, de déterminer les modes d'action et de comprendre la façon dont l'acteur interagit avec l'environnement opérationnel.

Diapositive 15

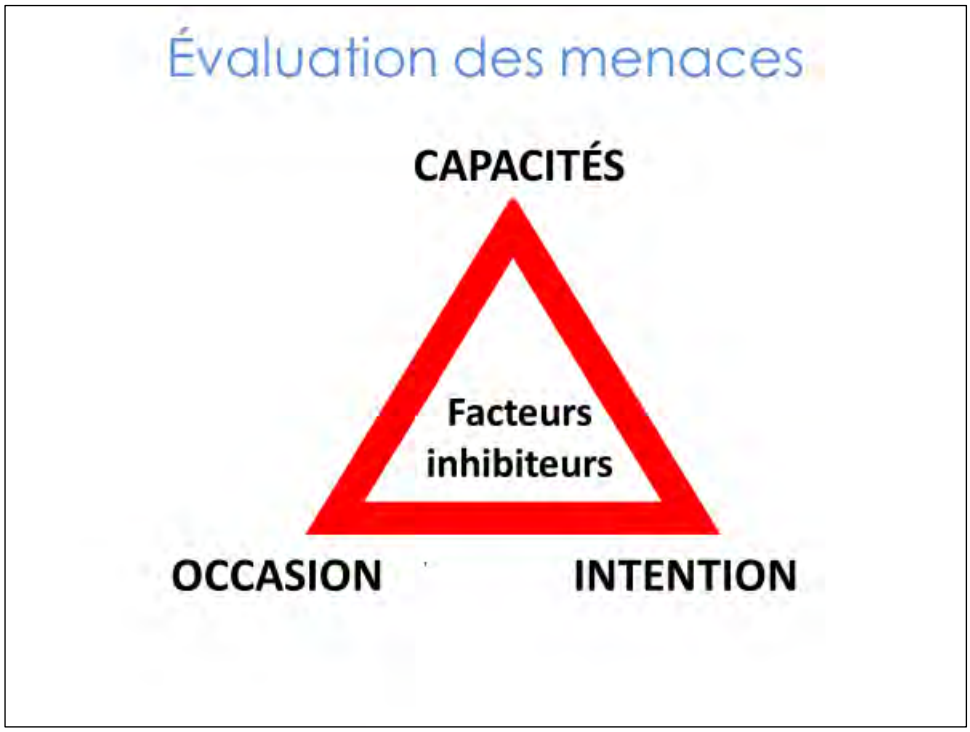

Voici un modèle et une méthode simples pour illustrer l'analyse des menaces.

Diapositive 16

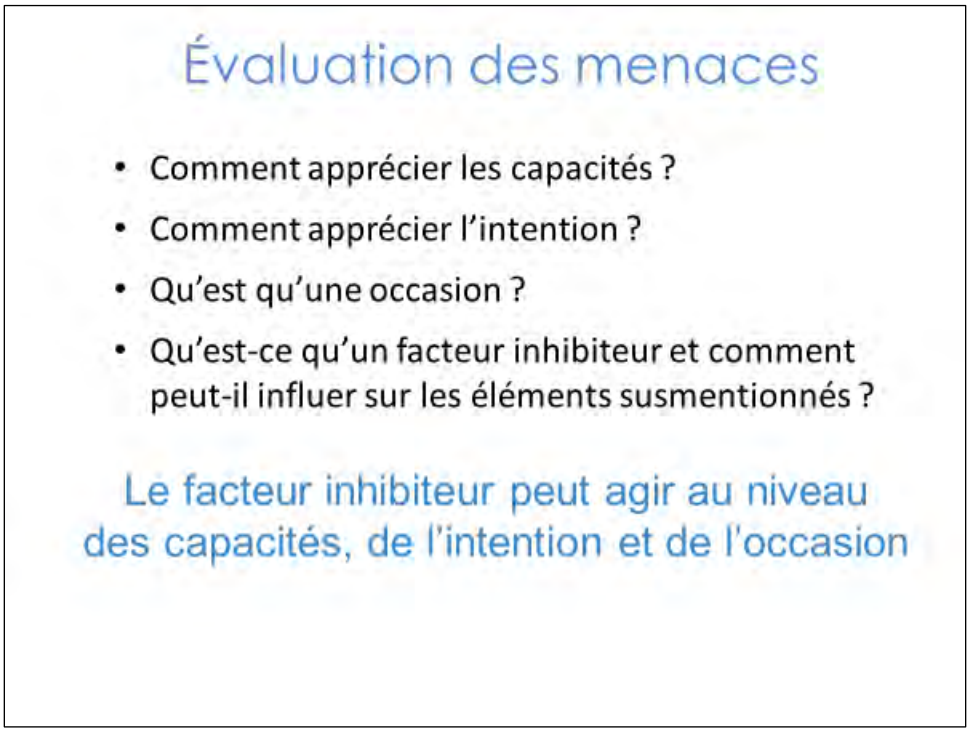

Interaction. Demandez aux participants de donner des exemples de capacités, d'intention et d'occasion en utilisant un tableau blanc ou un tableau papier. Veillez à ce que tous prennent part à l'activité. Encouragez-les à examiner les capacités par la méthode COWARD.

Rappelez-leur ce qui suit, le cas échéant :

Les capacités sont les facteurs permettant au groupe qui présente une menace de passer à l'action ; il peut s'agir d'armes, de logistique, de chaînes de réapprovisionnement, de financement, de recrutement, d'entraînement, du soutien d'autres acteurs étatiques ou non étatiques, de la disposition de la composition, des capacités de renforcement, des capacités asymétriques ou de tout autre facteur permettant à l'acteur de passer à l'action.

L'intention est ce qui pousse l'acteur à faire ce qu'il fait (pourquoi il accomplit une action donnée, ce qui le motive, ses objectifs, tant militaires que politiques). L'intention cible la mission des Nations Unies. Il faut également se demander « Comment la mission des Nations Unies peut-elle nuire à l'acteur ou l'empêcher de réaliser son intention ? »

Par exemple, dans certains États en situation d'après-conflit, la mission des Nations Unies peut être un facteur de stabilisation. Pour certains acteurs porteurs de menace, il s'agit d'une situation défavorable. Ils peuvent ainsi chercher à dissuader la mission de mener des activités dans la zone d'opérations en recourant à leurs diverses capacités.

L'intention doit être examinée sous différents angles liés à l'acteur : l'idéologie (religieuse, ethnique, nationaliste, etc.) ; les objectifs, qui peuvent être financiers (crime organisé ou groupes terroristes) ou territoriaux (sécession, contrôle de certaines zones, etc.) ; les partisans – ce que ses électeurs attendent de lui ; son message de propagande ou son discours stratégique – ce qu'il fait ou dit vouloir faire. La liste est longue.

Occasion. C'est très simple. L'acteur ne peut commettre des actes hostiles contre la mission, pour autant qu'il le souhaite, que lorsque la mission exerce des activités dans sa zone d'opérations ou dans une zone où il peut passer à l'acte avec l'aide de son réseau.

Facteur inhibiteur. Il s'agit d'un facteur qui peut empêcher l'acteur de passer à l'acte, même s'il en a la capacité, l'intention et l'occasion. Ce peut être le coût trop élevé du matériel requis, ou le fait que la mission des Nations Unies est populaire auprès de la population locale et que l'acteur risque de se la mettre à dos s'il nuit à son action. On pourrait aussi citer l'exemple d'un acteur extrémiste qui choisit le statu quo pour ne pas entraîner une intervention extérieure. Ce fut le cas dans le sud de la Syrie, où la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (UNDOF) menait des opérations. Un acteur extrémiste disposait de la capacité, de l'intention générale et de la possibilité de mener des actes hostiles contre la Force, mais il a choisi de s'en abstenir par crainte d'une intervention d'acteurs extérieurs, qui l'auraient mis en déroute.

La diapositive suivante illustre comment ce processus peut nous amener à évaluer mathématiquement le niveau de menace que représente un acteur.

Diapositive 17

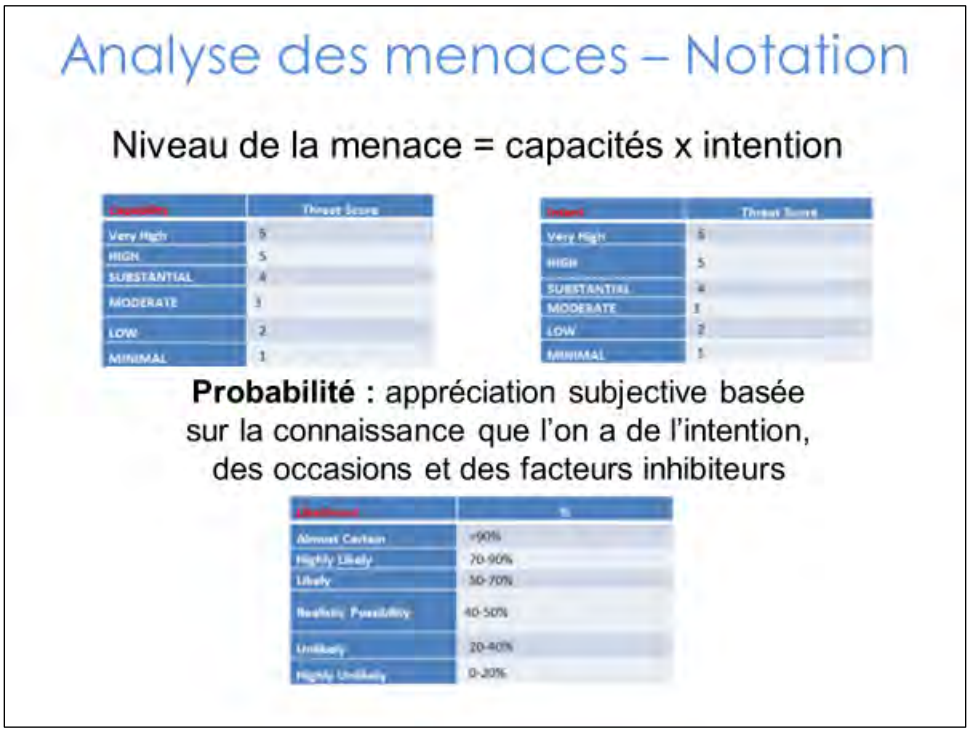

Message clé : Les commandants n'aiment pas les évaluations non fondées sur des faits ; ils privilégient les données quantifiables. Les officiers de renseignement militaire doivent comprendre que, pour que leurs évaluations aient plus de poids, ils doivent expliquer comment ils sont parvenus à leurs résultats.

On doit attribuer une note de 1 à 6, (1 étant faible et 6 très élevé) aux facteurs capacité et intention. La notation est subjective, mais généralement, les évaluations devraient se ressembler.

À titre d'exemple, pensons à une mission menée dans une zone contrôlée par l'État islamique.

La menace est égale à la capacité multipliée par l'intention. Par exemple, si la capacité est de 5 et l'intention de 5, l'État islamique représente alors une menace de 25. Ce chiffre étant élevé, la cellule de renseignement militaire peut en déduire que la menace que représente l'État islamique pour les Nations Unies est élevée. Elle sait également que cette organisation peut attaquer les Nations Unies, parce qu'elles mènent des opérations dans une zone sous son contrôle.

On doit cependant s'interroger sur les facteurs inhibiteurs en cherchant les raisons pour lesquelles l'État islamique ne pourrait pas attaquer les Nations Unies, compte tenu de la menace élevée qu'elles représentent.

Étant donné que la menace est élevée, on ne peut compter sur les seuls facteurs inhibiteurs pour l'atténuer ; il faut s'en charger activement ou, du moins, présenter le renseignement au commandant pour qu'il puisse prendre une décision opérationnelle en toute connaissance de cause. Ce dernier peut choisir d'accepter, de rejeter, d'éviter ou d'atténuer le risque.

Le dernier élément à prendre en compte est la probabilité, telle qu'elle est exprimée sur la diapositive. Là encore, il s'agit d'un élément très subjectif, mais c'est là que la possibilité et les facteurs inhibiteurs peuvent éclairer le processus d'évaluation. Par exemple, même si une menace posée par un acteur est élevée, le manque d'occasions et les facteurs inhibiteurs peuvent faire en sorte que l'attaque est improbable. À l'inverse, si l'acteur peut attaquer les Nations Unies et s'il n'y a que peu ou pas de facteurs inhibiteurs, la menace reste élevée et une attaque devient très probable.

La diapositive suivante montre comment l'analyse des menaces s'intègre dans la planification de la mission.

Diapositive 18

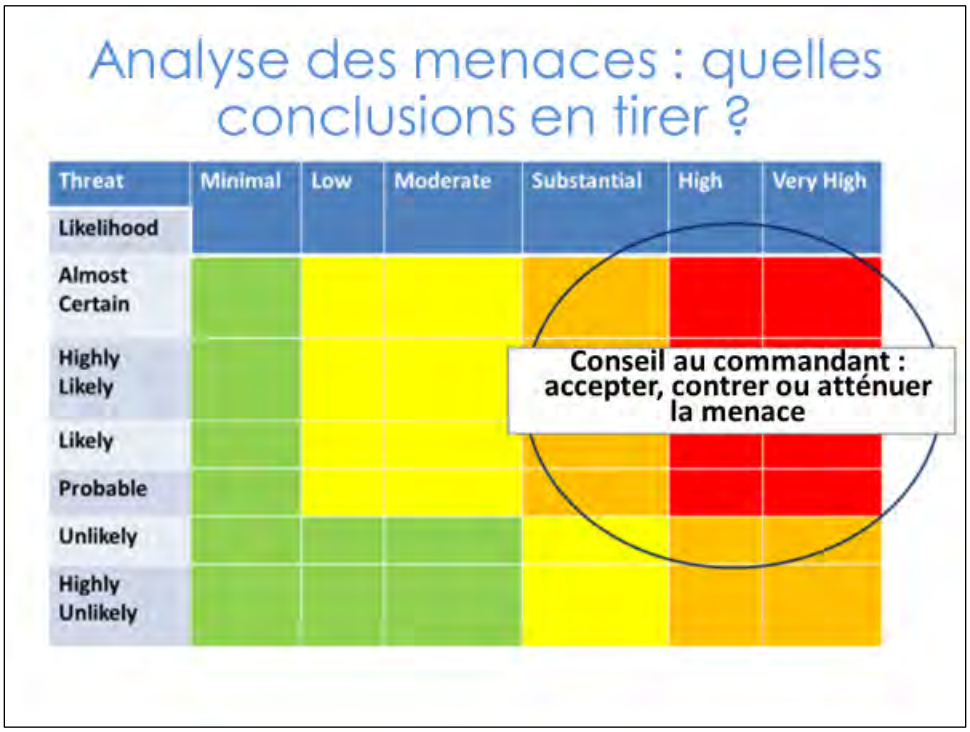

Toute menace jugée IMPORTANTE (« substantial » dans le tableau) ou plus grave et ayant une probabilité supérieure à « probable » doit être atténuée. Il est important d'informer les planificateurs des opérations qu'un groupe représente une menace IMPORTANTE ou plus grave pour la mission des Nations Unies ou la population civile.

L'indice de menace combiné à la probabilité d'une attaque donne une note globale de risque. Dans le tableau figurant sur la diapositive, la gravité de la menace est indiquée dans les colonnes, et sa probabilité, dans les rangées. Si la menace est modérée et probable, la note globale se situera dans la zone jaune, le personnel des opérations devant alors en être informé.

De même, si la menace est importante et qu'il est presque certain qu'une attaque surviendra, le risque tombe dans la zone rouge, le personnel des opérations devant également en être averti.

Diapositive 19

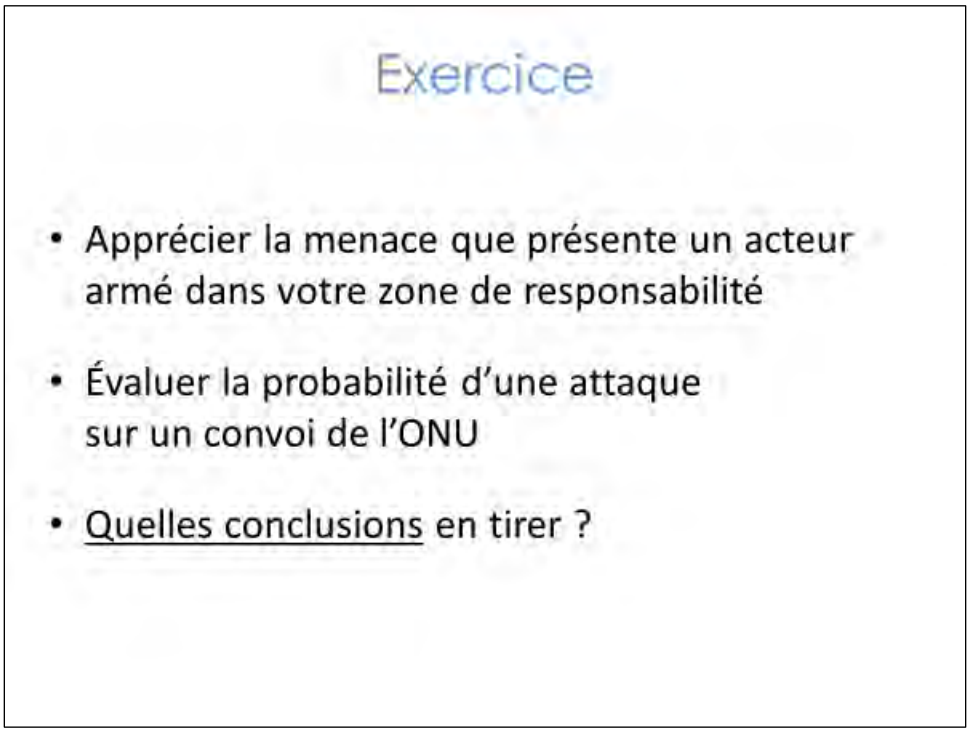

Si l'on sait comment évaluer avec précision la menace par une démarche vérifiable, on peut mieux comprendre la manière d'évaluer la probabilité d'une menace et l'expliquer à un commandant.

Interaction. Divisez la classe en groupes selon les secteurs. Demandez-leur de procéder comme suit :

- *Utiliser l'outil d'évaluation de la menace.*
- *Tenir compte de l'intention et de la capacité pour évaluer la menace.*
- *Dresser la liste des acteurs qui représentent une menace pour la mission des Nations Unies.*
- *Évaluer la probabilité que ce groupe attaque la mission.*
- *Justifier les réponses.*
- *Situer l'acteur sur le tableau menace-probabilité (risque).*
- *Expliquer que la prochaine étape serait, par exemple, de trouver une manière d'atténuer la menace.*
- *Utiliser un tableau blanc ou un tableau papier.*

Durée approximative : 15 à 20 minutes.

Diapositive 20

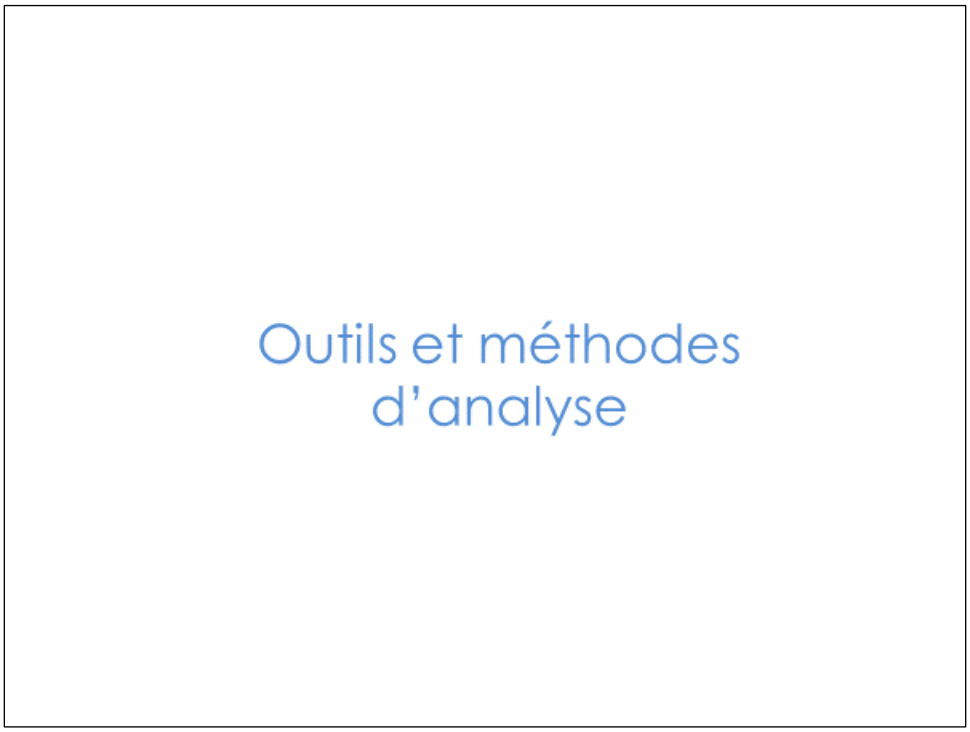

Regardons maintenant des outils analytiques d'évaluation des acteurs plus avancés. Il convient de rappeler aux participants que l'analyse SWOT, l'analyse PIN et l'analyse du centre de gravité donnent les réponses qui serviront à remplir le tableau de mode d'action et à déterminer les facteurs à considérer.

Diapositive 21

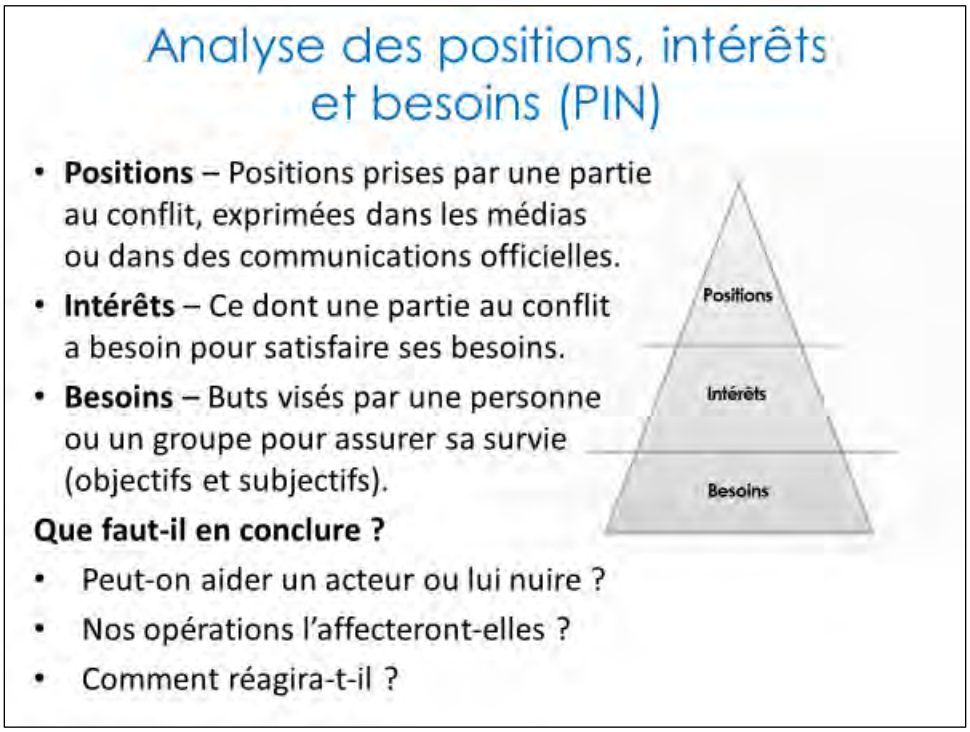

Message clé : L'analyse des positions, intérêts et besoins (PIN) d'un acteur permet de mieux le comprendre et alimente les réflexions sur la façon dont il réagira à la présence ou aux opérations des Nations Unies, ou encore à un changement dans l'environnement opérationnel. En poussant l'analyse, on peut mieux comprendre comment l'opération ou la présence des Nations Unies pourrait aider l'acteur ou lui nuire.

Il est important de savoir pourquoi l'acteur adopte ses positions, quels sont ses intérêts et quels sont ses besoins, puisque cela nous permettra de déterminer comment la mission des Nations Unies peu aider l'acteur ou lui nuire, et d'anticiper comment il pourrait réagir à une opération ou un déploiement de forces des Nations Unies, ou encore à tout autre changement de l'environnement opérationnel.

Il peut s'ensuivre de graves répercussions opérationnelles. Par exemple, si une force des Nations Unies est déployée à un poste frontière, elle pourrait compromettre la capacité d'un acteur à collecter des fonds en percevant des taxes à des points de contrôle illégaux, ou l'empêcher de se livrer à des activités de contrebande. Cela pourrait rendre leur « besoin » d'argent plus pressant et les conduire à adopter un mode d'action violent contre les Nations Unies.

Position. Il s'agit de la position publique adoptée par l'acteur, qui est généralement sa mission officielle. Dans le cas présent, l'acteur pourrait être une ONG ayant pour mission de « vacciner tous les enfants de moins de 5 ans contre le virus Ebola ». Ce pourrait aussi être l'État islamique qui dit vouloir « créer un califat islamique et unir l'oumma ».

Intérêts. Il s'agit de ce que l'acteur veut obtenir pour satisfaire ses besoins objectifs et subjectifs. Dans les exemples cités précédemment, il est dans l'intérêt de l'ONG de pouvoir accéder sans danger aux zones où vivent les enfants, d'avoir accès à des quantités suffisantes de médicaments et de mener une campagne de relations publiques efficace sur ses opérations, entre autres. Dans l'autre exemple, il est dans l'intérêt de l'État islamique de disposer, entre autres choses, d'un territoire à gouverner, de personnes capables de gouverner, des fonds nécessaires au fonctionnement d'un état, des moyens d'extraire des ressources, d'une armée, d'un corps policier, etc.

Besoins. Il s'agit de ce dont l'acteur ne peut se passer, comme la nourriture, l'eau et le logement. Ce sont des besoins objectifs, des éléments dont tout le monde a besoin. Ils comprennent également des besoins subjectifs, c'est-à-dire ce dont l'acteur pense qu'il ne peut pas se passer. Dans l'exemple de l'État islamique, les besoins objectifs pourraient être la nourriture, l'eau et le logement, et les besoins subjectifs, la légitimité religieuse, la charia, etc.

Ce qu'il faut retenir, c'est que chaque acteur a une position, des intérêts et des besoins.

Pour mener à bien une analyse PIN, il est utile de commencer par l'énoncé de mission de l'acteur. Cet énoncé peut parfois être nébuleux ; il devra alors être évalué selon ce que disent les dirigeants et les messages stratégiques du groupe.

La cellule de renseignement militaire pourra alors définir la position de l'acteur, qui peut généralement être tirée du domaine public, et ensuite ses besoins objectifs et subjectifs.

Il faut rechercher les intérêts qui lui permettront de combler le manque de ressources afin de remplir ses besoins. Par exemple, pour assurer l'approvisionnement en nourriture à sa population, l'État islamique a besoin de terres de culture. Par conséquent, il est dans son intérêt d'avoir la mainmise sur des terres et des sources d'eau, d'avoir accès à des travailleurs, de disposer de routes et de marchés, d'avoir accès à un système monétaire, etc. L'État islamique a également besoin de logements ; il est donc dans son intérêt de disposer de constructeurs, d'urbanistes, de matières premières, etc. La liste s'allonge rapidement.

La conclusion à en tirer est que si l'on peut établir les intérêts et les besoins d'un acteur, on peut alors savoir comment la présence des Nations Unies lui sera favorable ou défavorable. Il sera ainsi plus facile de prédire comment il réagira à la présence des Nations Unies, ce qui éclairera la planification de la mission et l'élaboration du mode d'action de l'acteur.

Par exemple, si une ONG doit accéder à une population dans une région du monde peu sûre, il est dans son intérêt de faire appel aux forces armées des Nations Unies pour l'escorter. Cette présence contribue au succès de sa mission. L'ONG est donc susceptible d'avoir une perception favorable des Nations Unies.

À l'inverse, si un groupe porteur de menace doit tirer des revenus d'une exploitation minière illégale et que les Nations Unies construisent une base opérationnelle avancée à proximité, cela risque de nuire grandement à ses intérêts financiers. Il sera donc susceptible d'avoir une perception négative des Nations Unies.

Diapositive 22

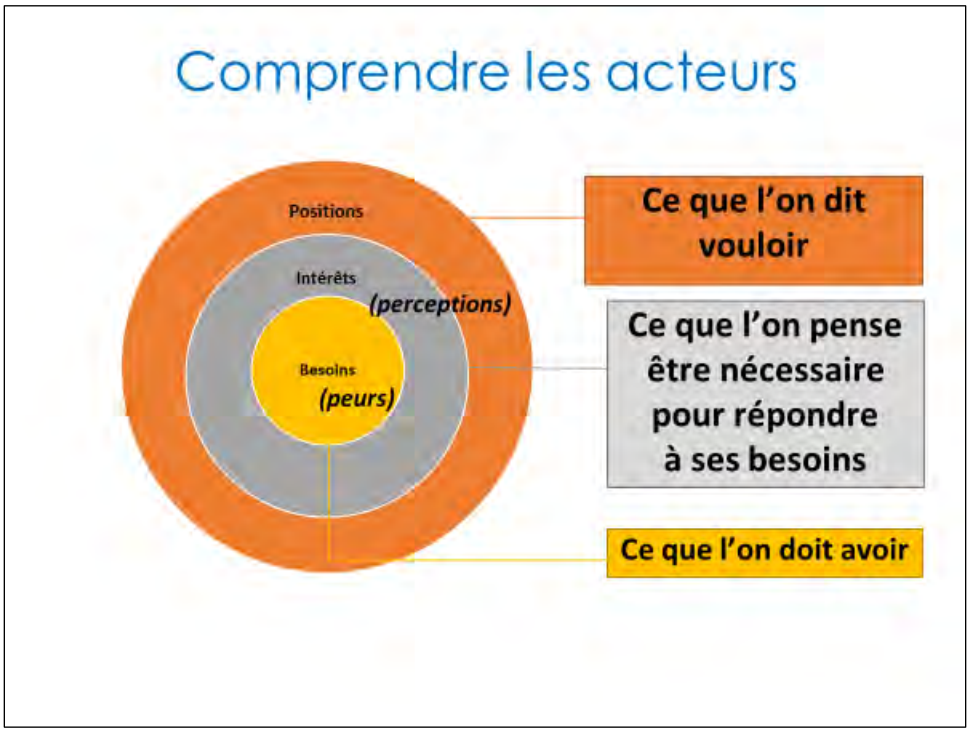

Le concept d'analyse PIN est illustré de façon simplifiée dans cette diapositive.

Diapositive 23

Comprendre les acteurs

Exercice : procéder à l'analyse PIN de l'État islamique.

Étape 1 (énumérer les trois facteurs)

- Quelle est la position du groupe ?
- Quels sont ses intérêts ?
- Quels sont ses besoins ?

Étape 2 : appliquer à l'analyse la présentation en trois colonnes (« Que faut-il en conclure ? »)

Étape 3 (produits)

- Comment ces facteurs influeront-ils sur la façon dont le groupe réagira à la présence des Nations Unies ?
- Comment ces facteurs influeront-ils sur les objectifs du groupe (et la situation finale souhaitée) ?
- Comment ces facteurs influeront-ils sur les modes d'action du groupe ?

Interaction. Posez les questions suivantes à la classe et animez la discussion :

- *Quelle est la position publique de l'État islamique ? Les réponses devraient généralement concorder.*
- *De quoi l'État islamique a-t-il besoin pour être viable ? Réponses possibles : nourriture, logement, eau, sécurité (besoins objectifs) ; et argent, foi islamique, personnes, soldats (besoins subjectifs).*
- *Quels sont les intérêts de l'État islamique ? Réponses possibles : la légitimité religieuse, le contrôle des frontières, des sources de revenus, un message de propagande et une stratégie de recrutement efficaces.*
- *En puisant dans les connaissances acquises lors de l'analyse PIN, définissez les facteurs à indiquer dans la présentation en trois colonnes. (Les participants en tireront une série de déductions – « que faut-il en conclure ? »).*

Animez le processus. Guidez les participants dans leur démarche pour tirer des déductions en rapport avec la mission des Nations Unies, l'acteur concerné et la population locale afin de renforcer leur compréhension de la matière.

Par exemple, si le facteur est « l'État islamique requiert une stratégie de recrutement efficace », les déductions pourraient être les suivantes : l'État islamique doit avoir accès aux canaux médiatiques ; il doit avoir accès à Internet ; il est vulnérable aux discours contraires, etc.

En fin de compte, cette démarche devrait permettre aux participants de mieux comprendre les acteurs porteurs de menace et la manière dont leurs positions, leurs intérêts et leurs besoins peuvent influencer leur mode d'action.

Durée approximative : 15 à 20 minutes.

Diapositive 24

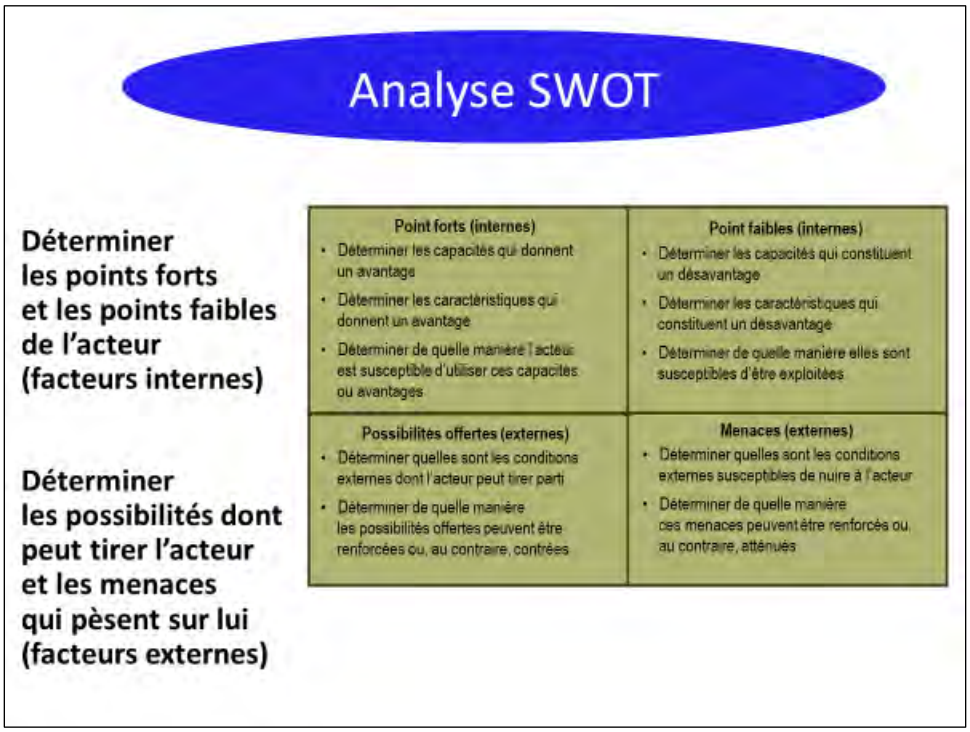

Message clé : Cet outil d'analyse est également conçu pour améliorer la compréhension des acteurs pertinents. On doit l'utiliser pour déterminer comment la mission des Nations unies peut aider un acteur allié ou nuire à un acteur porteur de menace ou hostile.

Sachez que les facteurs SWOT énumérés sont analysés à l'aide de la présentation en trois colonnes afin que les participants fassent progresser le processus de manière systématique, en se demandant toujours ce que signifie chaque facteur SWOT pour l'acteur – et son choix de mode d'action – et pour la mission des Nations Unies.

☞ ***Note à l'intention du formateur*** *: Durant l'explication des termes, le formateur devrait se tenir devant un tableau blanc ou un tableau papier et demander aux participants de donner des exemples de la façon dont chaque terme pourrait s'appliquer à un acteur menaçant et à un acteur non menaçant. Cette activité est importante, car elle permet aux participants de s'habituer à évaluer tous les acteurs présents dans l'environnement opérationnel.*

Points forts : Les points forts sont les capacités et les caractéristiques intrinsèques à l'acteur qui lui donnent sa force. Ils peuvent être de nature diplomatique, politique, économique, sociale, militaire, liés à la sécurité, etc. Il est important que les participants ne voient pas les points forts uniquement sous l'angle de la sécurité.

Les points forts d'un acteur non menaçant tel qu'une ONG pourraient être des effectifs compétents, une bonne relation avec la population, un financement stable, des connaissances institutionnelles, etc. Dans le cas d'un acteur menaçant, ils pourraient être une propagande antigouvernementale convaincante, une capacité de financement, des capacités asymétriques, un solide bassin de recrutement, des chaînes d'approvisionnement internes ou l'accès à des armes. Les participants doivent se concentrer sur ces points forts et évaluer comment l'acteur en tire parti.

Il faut comprendre qu'il est peu probable que les acteurs agissent à l'encontre de leurs points forts. Par exemple, il est improbable qu'une ONG peu compétente en matière de prévention des maladies s'engage dans un programme de vaccination contre le virus Ebola. De même, un acteur porteur de menace disposant de fortes capacités asymétriques risque peu de lancer une attaque toutes armes conventionnelle contre une base opérationnelle avancée des Nations Unies. Cette réflexion est le lien essentiel entre l'analyse des points forts d'un acteur et son processus de sélection d'un mode d'action.

La deuxième chose à considérer pour déterminer comment l'acteur choisira son mode d'action, c'est que si les opérations des Nations Unies menacent le point fort de l'acteur, celui-ci pourrait décider de commettre des actes contre les Nations Unies.

Les points forts servent aussi à informer la planification des Nations Unies. Celles-ci pourraient, par exemple, délibérément saper les points forts d'un acteur menaçant, ou planifier des opérations qui ne permettront pas à l'acteur de tirer parti de ses points les plus forts et d'ainsi rendre l'ONU vulnérable. Prenons l'exemple d'un acteur qui dispose de fortes capacités asymétriques. Les Nations Unies pourraient décider d'utiliser des systèmes de drones aériens pour surveiller l'itinéraire prévu d'un convoi afin de s'assurer qu'une attaque complexe n'y est pas en préparation.

Points faibles : Les points faibles sont l'absence intrinsèque à l'acteur d'une capacité ou d'une caractéristique qui le désavantage. Ils peuvent être de nature diplomatique, politique, économique, sociale, militaire, liés à la sécurité, etc. Il est important que les participants ne voient pas les points faibles uniquement sous l'angle de la sécurité.

Dans le cas d'un acteur non menaçant tel qu'une ONG, une faiblesse pourrait être l'absence d'employés parlant la langue locale, le manque d'accès à des véhicules tout terrain, l'absence de connexion Internet pour mener à bien ses activités, ou encore une mauvaise compréhension de l'environnement local. Dans le cas d'un acteur menaçant, il pourrait s'agir d'un manque d'appui de la population locale ou bien de l'incapacité à se financer ou à fabriquer des engins explosifs improvisés.

Une fois encore, il y a un double lien à faire avec l'élaboration du mode d'action : si l'acteur ne dispose pas d'une capacité, il est peu probable qu'il agisse de manière à compter sur cette capacité. S'il ne peut pas fabriquer d'engins explosifs, il est peu probable qu'il décide d'attaquer un convoi par cette méthode. En outre, si les forces des Nations Unies prennent des mesures en vue d'exploiter ce point faible, l'acteur pourrait commettre des actes hostiles à leur endroit.

Les points faibles peuvent également éclairer la planification des Nations Unies. Autrement dit, si l'acteur exerce une influence positive, les Nations Unies pourraient l'aider à surmonter ses points faibles en mettant en place une coopération civilo-militaire. De même, si un acteur porteur de menace présente un point faible, les Nations Unies pourraient vouloir en tirer parti dans le cadre de leurs opérations.

Possibilités : Les possibilités sont des facteurs ou des conditions externes favorables à un acteur. Elles peuvent être de nature diplomatique, politique, économique, sociale, militaire, liées à la sécurité, etc. Il est important que les participants ne voient pas les possibilités uniquement sous l'angle de la sécurité.

Dans le cas d'un acteur non porteur de menace, tel qu'un dirigeant politique, une possibilité pourrait être un changement dans l'environnement politique ou de sécurité régional/international qui conduit à un appui à une nouvelle politique ; la stabilité d'un pays voisin qui permet de stimuler les échanges commerciaux ; ou encore la croissance économique. Dans le cas d'un acteur porteur de menace, il pourrait s'agir d'une dégradation du contexte économique ; d'une politique gouvernementale impopulaire susceptible de favoriser le recrutement ou la radicalisation ; ou encore l'éventualité d'une alliance avec d'autres groupes.

La cellule de renseignement militaire doit étudier les possibilités qui s'offrent aux acteurs car celles-ci peuvent influer sur la façon dont ils agissent. Redisons-le encore une fois, les possibilités peuvent inciter les acteurs à choisir tel ou tel mode d'action.

La cellule doit aussi tenir compte de l'influence des possibilités sur les Nations Unies en matière de planification et de prise de décision. Elle doit évaluer comment les plans de l'ONU pourraient compromettre la capacité d'un acteur à tirer parti d'une possibilité. Si, par exemple, les Nations Unies empêchent un acteur porteur de menace de tirer parti d'une possibilité, elles pourraient s'exposer à ses représailles. Les Nations Unies pourraient également décider de miner activement les efforts d'un acteur à tirer parti de certaines possibilités ; il est donc important de les connaître. Par exemple, si l'appareil de sécurité d'un pays voisin s'effondre, les Nations Unies pourraient juger que la porosité des frontières qui en résulte constitue une possibilité pour un acteur menaçant. Elles pourraient alors décider de renforcer leurs positions et les patrouilles dans ces zones.

Menaces : Les menaces sont des facteurs ou des conditions externes défavorables à un acteur. Elles peuvent être de nature diplomatique, politique, économique, sociale, militaire, liées à la sécurité, etc. Il est important que les participants ne voient pas les menaces uniquement sous l'angle de la sécurité.

Dans le cas d'un acteur non menaçant, tel qu'un dirigeant politique, une menace pourrait être un changement défavorable de l'environnement politique ou de sécurité régional/international qui érode l'appui à une nouvelle politique ; l'instabilité dans un pays voisin qui freine les échanges commerciaux ; ou encore une contraction de l'économie. Dans le cas d'un acteur menaçant, il pourrait s'agir d'un déploiement de forces des Nations Unies dans sa zone d'opérations ; de nouvelles politiques de sécurité ;

ou bien d'un gouvernement national ou d'une armée qui gagne en force ou en popularité.

La cellule de renseignement militaire doit étudier les menaces qui pèsent sur les acteurs, car, rappelons-le, elles peuvent suggérer des modes d'action à ces derniers.

La cellule doit aussi tenir compte de l'influence des menaces sur la mission des Nations Unies en matière de planification et de prise de décision. Elle doit évaluer comment les plans de la mission pourraient aggraver la menace pour l'acteur. De même, la mission pourrait envisager de protéger un acteur ayant une influence positive contre une menace extérieure.

Diapositive 25

Analyse SWOT

Exercice :
Procéder à l'analyse SWOT de l'acteur porteur de la menace la plus grave dans votre secteur.

Étape 1 (énumérer les quatre facteurs)

- Quels sont les points forts de l'acteur (facteur interne) ?
- Quels sont ses points faibles (facteur interne) ?
- Quelles menaces fait-il peser sur l'ONG (facteur externe) ?
- Quelles sont les possibilités dont l'acteur peut tirer parti (facteur externe) ?

Étape 2 : appliquer à l'analyse la présentation en trois colonnes (« Que faut-il en conclure ? »)

Étape 3 (produits)

- Comment ces facteurs influeront-ils sur la façon dont l'acteur réagira à la présence des Nations Unies ?
- Comment ces facteurs influeront-ils sur les objectifs de l'acteur (et la situation finale souhaités) ?
- Comment ces facteurs influeront-ils sur les modes d'action de l'acteur ?

Message clé : L'analyse SWOT doit être appliquée à la présentation en trois colonnes. Les participants pourront ainsi non seulement définir les facteurs SWOT, mais également tirer une conclusion concernant les opérations et la planification des Nations et le mode d'action sélectionné par l'acteur.

Interaction.

- *Divisez la classe en groupes.*
- *Demandez-leur de dresser la liste des points forts et faibles, des possibilités et des menaces (SWOT) du principal acteur porteur de menace dans leur secteur, puis de les reporter en tant que facteurs dans la présentation en trois colonnes.*
- *Invitez ensuite les participants à en tirer des déductions.*
- *Rappelez-leur que celles-ci doivent reposer sur la signification des facteurs pour la mission des Nations Unies, pour l'acteur concerné et pour la population locale.*
- *Demandez-leur d'évaluer les réactions possibles de l'acteur à un convoi des Nations Unies présent dans leur zone de responsabilité.*

- *Invitez-les à dresser une liste des personnes dont l'identité est inconnue(besoins en information).*
- *Rappelez-leur que leurs déductions mènent à des produits et qu'elles peuvent être incluses dans les besoins en information, les conseils en planification et les facteurs à considérer dans la détermination des modes d'action. Ces observations doivent être transmises à la section U/G 3 ou au commandant pour qu'elles soient prises en compte.*

Ressources : Tableau blanc ou tableau papier, stylos. Un formateur par groupe pour orienter le déroulement de l'activité.

Le temps imparti est d'environ 30 minutes, dont 10 minutes pour le compte rendu et les discussions.

Diapositive 26

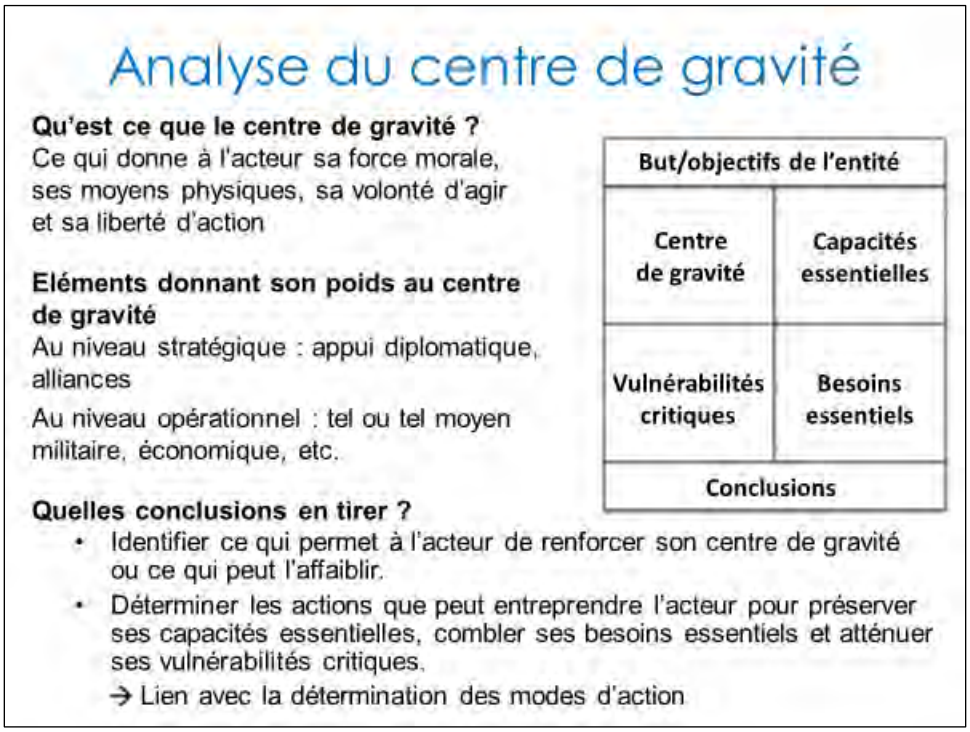

Message clé : L'analyse du centre de gravité (COG, Centre of Gravity) est une pièce importante de l'évaluation des priorités d'un acteur donné. Le centre de gravité d'un acteur, ce qu'il lui permet de faire, ce qu'il doit faire pour le maintenir et sa vulnérabilité revêtent une importance capitale pour anticiper le mode d'action et les réactions de l'acteur. Ce dernier doit prendre des mesures pour défendre son centre de gravité, sinon sa mission ou ses objectifs resteront hors de sa portée.

Le centre de gravité n'est pas toujours concret. Par exemple, un centre de gravité stratégique pourrait simplement être le soutien politique d'une alliance ou d'un bloc. Il n'a pas à être lié à des ressources ou à des capacités.

Il peut tout aussi bien s'agir d'un élément qui donne à un acteur la force morale, la volonté et la liberté d'agir. Votre évaluation pourrait déterminer que le soutien du Conseil de sécurité de l'ONU peut constituer un centre de gravité pour un acteur, selon les circonstances. Il pourrait aussi s'agir, pour un groupe porteur de menace, de son message convaincant ou de son approche stratégique. Si l'on prend l'exemple de l'État islamique, on pourrait affirmer que la perception d'une légitimité religieuse parmi ses adhérents constitue son centre de gravité.

Il peut aussi s'agir d'une chose concrète qui donne à un acteur la force physique d'agir. On voit cela surtout au niveau opérationnel, souvent en lien avec des atouts spécifiques. Par exemple, si le pays A se voit infliger des sanctions et ne peut financer son effort de guerre ou importer des armes, on pourrait qualifier de centre de gravité au niveau opérationnel la volonté d'un autre pays à l'aider à miner les sanctions.

Il faut comprendre le centre de gravité si l'on souhaite déterminer ce qui est le plus important pour un acteur donné. Cette analyse peut elle aussi éclairer la planification des missions. La mission des Nations Unies peut prendre des mesures en faveur ou en défaveur du centre de gravité d'un acteur.

En outre, si des opérations sont défavorables à son centre de gravité, il est presque certain qu'il s'en prendra à l'ONU. Cela nous aidera à déterminer le mode d'action de l'acteur.

L'officier de renseignement militaire doit pouvoir utiliser l'outil présenté sur la diapositive pour établir le centre de gravité.

Diapositive 27

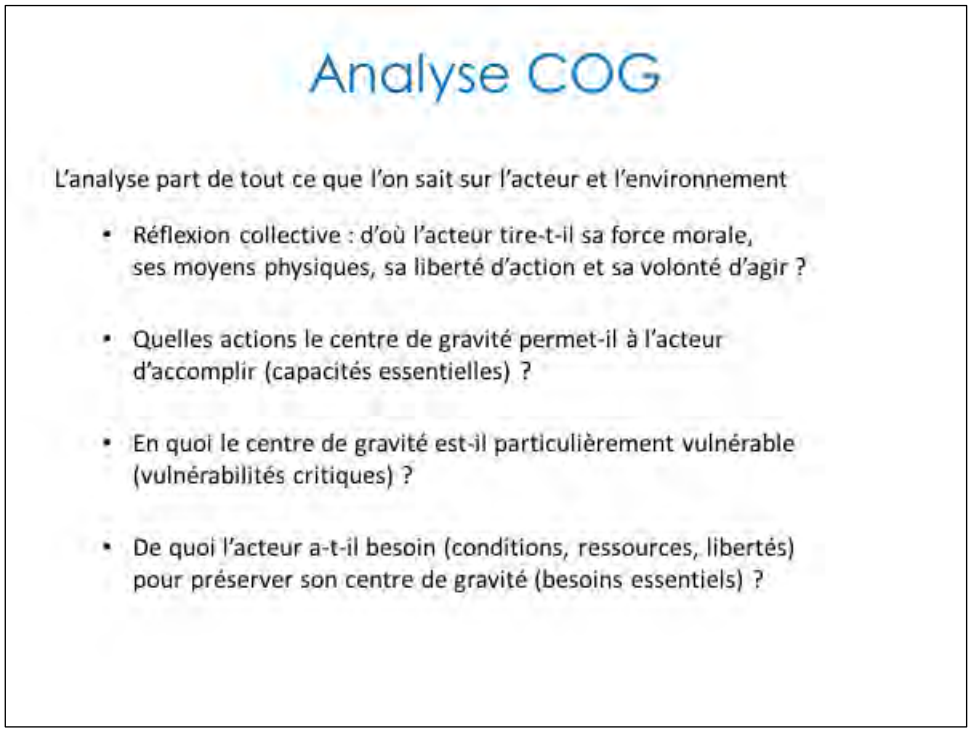

Le centre de gravité ne peut être évalué isolément ni comme première étape de l'évaluation d'un acteur. Il est également impossible pour quiconque n'ayant aucune information ou connaissance sur un acteur et son environnement opérationnel de déduire le centre de gravité stratégique ou opérationnel. C'est pourquoi il s'agit de l'une des dernières étapes de l'évaluation de l'acteur, qui n'est réalisée qu'après l'évaluation des terrains humain, informationnel et physique lors de l'analyse de l'environnement opérationnel, et qu'après l'application de la méthode COWARD, de l'analyse PIN et de l'analyse SWOT.

Vulnérabilités critiques – En quoi le centre de gravité est-il vulnérable ? La réponse à cette question est importante, car elle pourrait aider la mission des Nations Unies à déterminer la manière d'affaiblir un acteur porteur de menace, ou à déterminer ce qu'elle ne doit pas faire afin d'éviter de nuire à un acteur positif. Par exemple, si un chef politique local contribue à stabiliser sa région, la mission devrait déterminer quel est son centre de gravité et éviter d'en exacerber les vulnérabilités critiques.

Besoins essentiels – De quoi (ressources/libertés/conditions) l'acteur a-t-il besoin pour préserver son centre de gravité ? Il est important pour la mission des Nations Unies de pouvoir répondre à ces questions, car l'acteur porteur de menace cherchera à protéger ces besoins essentiels s'il se sent menacé par des opérations de la mission ou de tout autre acteur. Par exemple, si un acteur doit avoir la mainmise sur une mine artisanale afin de préserver son centre de gravité, il risque d'être prêt à se battre pour la conserver. Une fois encore, ce savoir éclairera le processus décisionnel quant au mode d'action.

Diapositive 28

Exercice COG

Exercice : procéder à l'analyse COG de l'acteur porteur de la menace la plus grave dans votre secteur.

Quel est son centre de gravité au niveau opérationnel ?

Quels sont :

- Ses capacités essentielles ? (méthode et choix des modes d'action)
- Ses besoins essentiels ? (objectif, tâche et situation finale souhaitée)
- Ses vulnérabilités critiques ? (méthode)

Appliquer à l'analyse la présentation en trois colonnes

Interaction. Les participants apprendront ici à réaliser une évaluation complète du centre de gravité et seront en mesure d'expliquer ses liens avec l'intégration des systèmes et l'élaboration d'un mode d'action. Divisez la classe en groupes. Invitez les groupes à faire l'exercice suivant :

- *Choisir un acteur porteur de menace dans leur zone d'opérations.*
- *À la lumière de ce qui est connu de l'environnement opérationnel, suivre la démarche d'évaluation du centre de gravité expliquée dans la diapositive précédente.*
- *Chercher le centre de gravité et consigner les possibilités.*
- *Temps alloué pour l'analyse du centre de gravité : 30 minutes, dont 10 minutes pour le compte rendu et les discussions.*
- *Lister les centres de gravité opérationnels et stratégiques.*
- *Choisir un centre de gravité de niveau opérationnel.*
- *Déterminer ce que le centre de gravité permet à l'acteur porteur de menace de faire – capacités essentielles.*

- *Expliquer ce qui rend ce centre de gravité vulnérable – vulnérabilités critiques.*
- *Décrire ce dont l'acteur a besoin pour que le centre de gravité reste viable – besoins essentiels.*
- *Disposer les informations pertinentes dans la colonne des facteurs de la présentation en trois colonnes.*
- *Procéder à des déductions sur ce que ces facteurs signifient pour la mission des Nations Unies, pour l'acteur porteur de menace et pour la population civile.*
- *Décrire comment ces facteurs influencent la motivation de l'acteur à mener des représailles contre l'ONU et comment il choisira d'agir.*

Diapositive 29

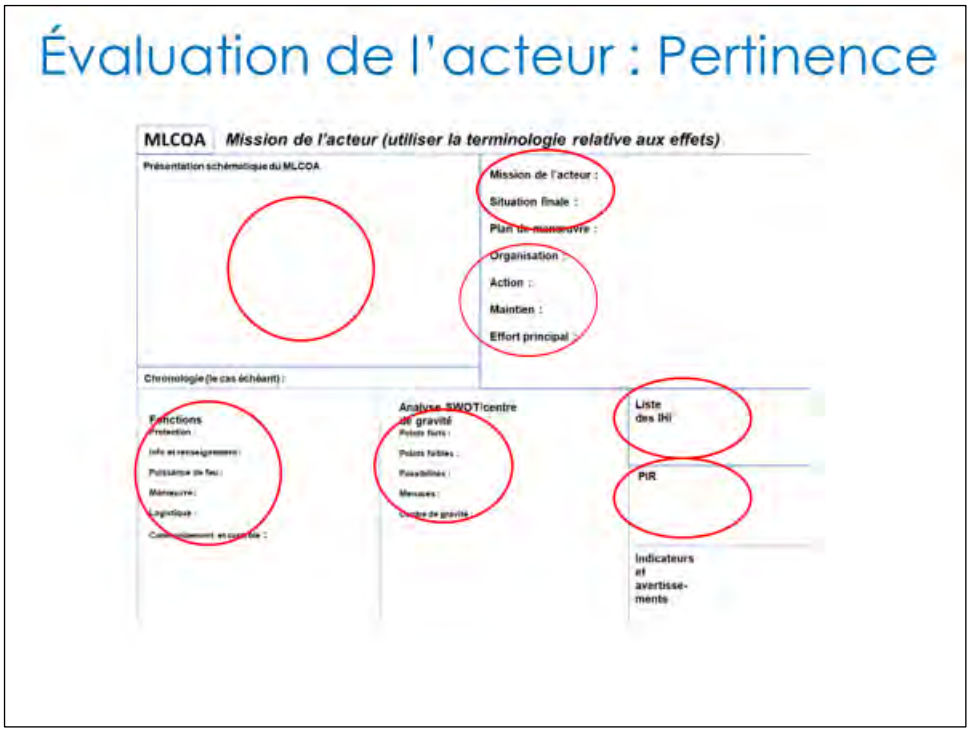

Cette diapositive illustre la pertinence de l'analyse des acteurs.

- Éléments revêtant une importance élevée. Ils sont tirés de l'évaluation COWARD et des besoins critiques de l'évaluation du mode d'action.
- Besoins prioritaires en renseignement. Ils sont tirés de l'ensemble des processus analytiques.
- Mission et situation finale. Elles sont tirées de l'évaluation de l'intention. Elles représentent l'objectif de l'acteur et peuvent également provenir de l'analyse PIN, qui porte sur les intérêts et les besoins de l'acteur.
- Analyse SWOT et analyse du centre de gravité. Les éléments énumérés résultent de l'application des outils d'analyse SWOT et d'analyse du centre de gravité.
- Fonctions de combat ou fonctions d'un acteur non porteur de menace. Ces éléments sont tirés de l'ordre de bataille de l'acteur, qui provient des capacités asymétriques relevées grâce à la méthode COWARD. Ils peuvent également provenir des capacités essentielles, définies lors de l'analyse du centre de gravité, et des points forts évalués dans l'analyse SWOT.
- Le schéma des modes d'action les plus probables et les plus dangereux résulte de la combinaison des connaissances de la cellule sur l'acteur concerné et sur la manière dont celui-ci est susceptible d'interagir avec le terrain physique, humain et informationnel. Bref, il constitue une synthèse de renseignement sous forme graphique (PICINTSUM) de l'intégration du système ou de la menace.

Diapositive 30

Points à retenir

- Plusieurs outils et modèles pour faciliter l'analyse des acteurs.
- Méthode COWARD et présentation en 3 colonnes : outils pratiques.
- Une bonne compréhension de la capacité, de l'intention, des possiblités et des facteurs inhibiteurs de l'acteur facilite le travail de l'analyste.
- L'analyse du centre de gravité est utile pour mieux connaître les acteurs.

Résumé

Voici les principaux objectifs de la leçon. Tout ce que nous avons appris dans cette leçon permet à la cellule de renseignement militaire d'évaluer le mode d'action le plus probable/le plus dangereux des acteurs.

Leçon
3.5h

AOE – Présentation intégrée de la situation et détermination des modes d'action du mode d'action

La leçon

Pour introduire la leçon

Point culminant de l'analyse de l'environnement opérationnel, la présentation intégrée de la situation combine les résultats de l'évaluation de l'environnement opérationnel et de l'évaluation des acteurs pour établir les modes d'action probables des acteurs et repérer les zones et activités (zones d'intérêt particulier répertoriées) susceptibles de confirmer ou d'infirmer l'intention d'un acteur relativement au déploiement d'un certain mode d'action. Elle permet aussi de discerner les zones et activités (zones d'intérêt d'objectifs) pour lesquelles les forces des Nations Unies pourraient atteindre le résultat ou l'effet recherché, ainsi que les points de décision (temporels ou spatiaux) auxquels le commandant des Nations Unies pourrait décider d'intervenir pour atteindre le but proposé.

Les produits de la présentation intégrée de la situation, en particulier les modes d'action des acteurs, entrent directement en ligne de compte dans le processus de prise de décisions militaires. Il est par conséquent crucial que les participants comprennent bien cette étape de l'analyse de l'environnement opérationnel et sachent discerner les modes d'action les plus probables pour chacun des acteurs pertinents ainsi que les modes d'action les plus dangereux pour chacun des acteurs hostiles (porteurs de menace) dans de la zone d'opérations des forces de l'ONU. Si le manque de temps empêche les participants de mener à terme tous les produits de la présentation intégrée de la situation pendant ce cours, les ajustements suivants pourront être envisagés.

- Certaines activités interactives pourront être supprimées. Pour appuyer le contenu des diapositives, le formateur présentera en tant qu'exemples les réponses que les participants auraient dû fournir.
- Dans la mesure où l'horaire le permet, les participants devraient à tout le moins amorcer l'élaboration de chacun des produits (c'est-à-dire, en faire une version préliminaire et incomplète) afin de mieux comprendre son processus de concrétisation et sa teneur.
- Le cas échéant, ils pourront parfaire et préciser ces produits après le cours, en guise de « devoirs ».
- Il convient de prévoir du temps ainsi que des interventions de soutien de la part du formateur pour faire le point sur le travail effectué et pour enrichir ces produits pendant l'exercice de simulation.

Diapositive 1

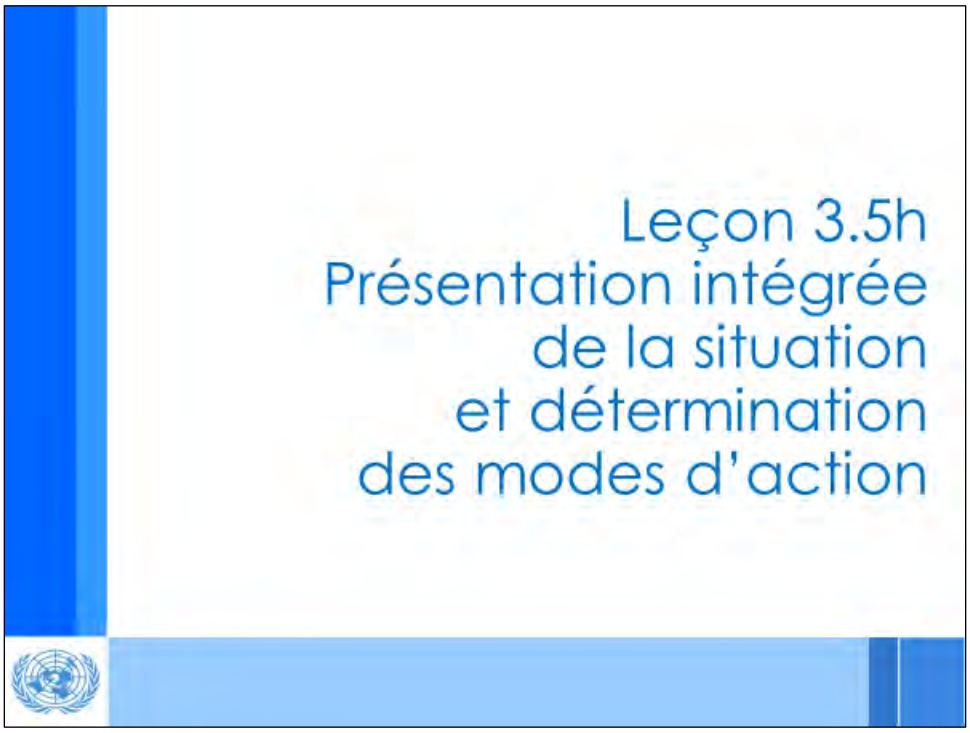

Cette leçon vise principalement à montrer les liens logiques entre, d'une part, l'analyse de l'environnement opérationnel et l'évaluation des acteurs, et, d'autre part, la détermination des modes d'action.

Diapositive 2

Au cours de cette leçon, les sujets suivants seront abordés :

- Formulation d'hypothèses quant aux modes d'action – Établissement de différents modes d'action possibles pour la mission considérée, puis mise en œuvre des cinq critères (réalisable, acceptable, complet, exclusif, adapté à l'acteur ou au groupe visé) pour déterminer lesquels sont les plus crédibles ;
- Hiérarchisation des modes d'action par pointage et détermination des plus probables et des plus dangereux ;
- Élaboration des modes d'action pour évaluer l'intention et la situation finale de l'acteur dans le cadre de la mission considérée ;
- Description du mode d'action de l'acteur par l'établissement d'une ébauche du plan de manœuvre Approfondissement de ce processus par une analyse plus poussée ainsi qu'une appréciation des tactiques, techniques et procédures (TTP Tactics, Techniques and Procedures) et des capacités de l'acteur pour le terrain physique considéré ;
- Exposé de cette analyse, qui doit récapituler tous les résultats de la présentation intégrée de la situation et les représenter graphiquement pour faciliter la transmission de l'information ;
- Les deux résultats nécessaires pour établir la représentation schématique des modes d'action.

Diapositive 3

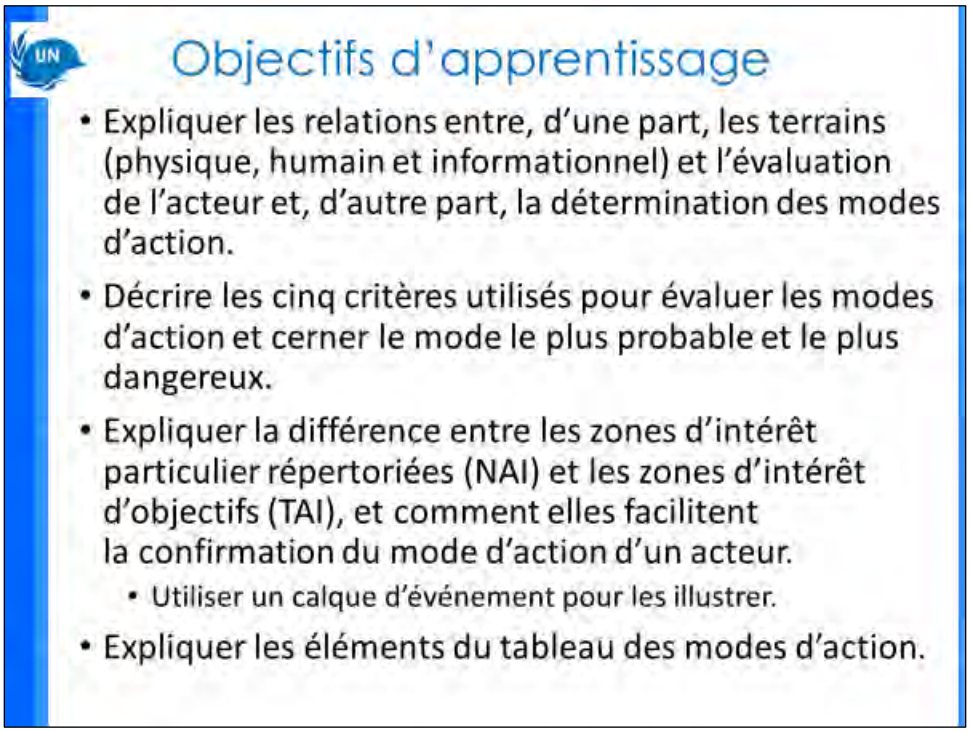

Afin de renforcer les acquis, il convient de passer en revue les objectifs d'apprentissage. À l'issue de cette leçon, vous devez pouvoir faire ce qui vous est demandé dans la diapositive.

- Expliquer les liens entre les terrains (physique, humain et informationnel), l'évaluation de l'acteur et l'élaboration des modes d'action.
- Expliquer comment les cinq critères sont utilisés pour évaluer les modes d'action et déterminer ceux qui sont le plus probables et ceux qui sont le plus dangereux.
- Expliquer la différence entre les zones d'intérêt particulier répertoriées (NAI) et les zones d'intérêt d'objectifs (TAI) et la manière dont elles facilitent la confirmation du mode d'action d'un acteur.
- Expliquer les éléments représentés dans un tableau de mode d'action.

Diapositive 4

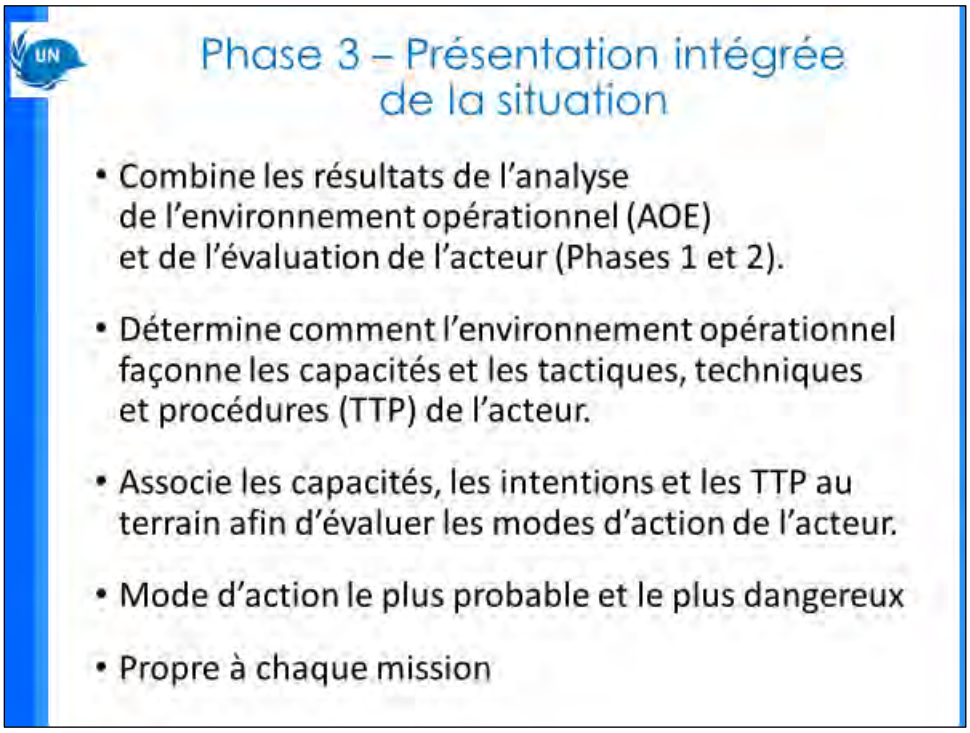

Message clé : La présentation intégrée de la situation constitue l'étape finale de l'analyse. Combinant les résultats des phases 1 et 2, elle permet de discerner les modes d'action de l'acteur qui auront des répercussions sur notre mission.

La présentation intégrée de la situation intègre toutes les analyses des phases 1 et 2. Elle permet au personnel du renseignement de prévoir le comportement de l'acteur, c'est-à-dire d'établir une évaluation prédictive à partir des modes d'action les plus probables et les plus dangereux définis pour chacun des acteurs pertinents. Soulignez que la présentation intégrée de la situation doit se rapporter précisément à la mission considérée.

Diapositive 5

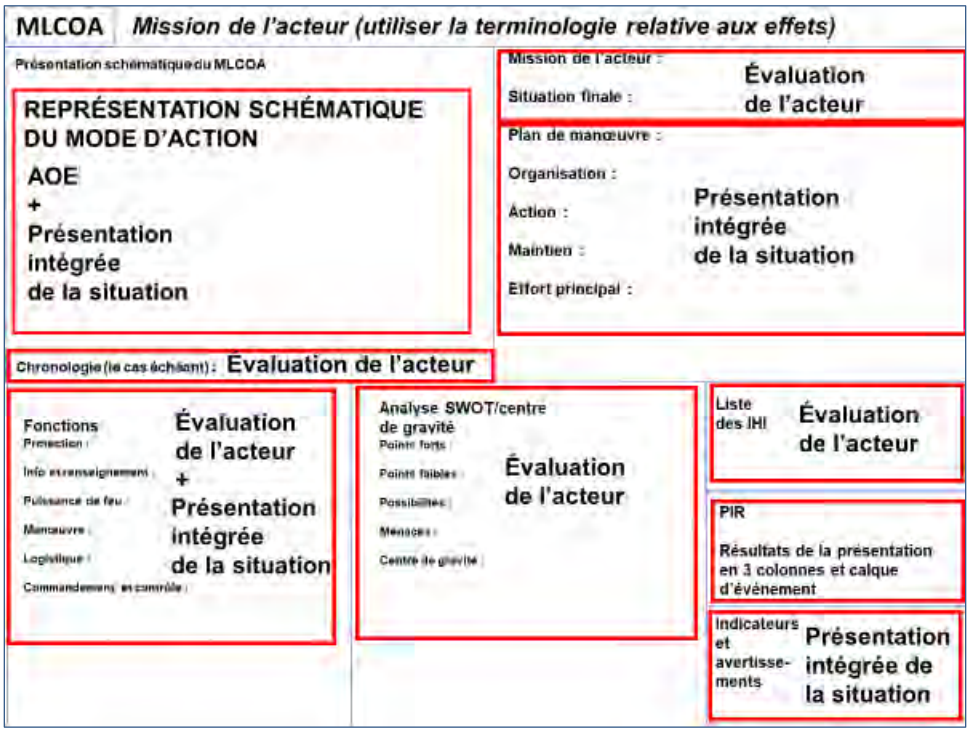

Cette diapositive montre le tableau de mode d'action actuellement utilisé pour rendre compte des dimensions de la présentation intégrée de la situation se rapportant à l'exposé de la Phase 1. Il doit être établi pour les modes d'action les plus probables et pour les plus dangereux.

Interaction. Demandez aux participants quelles sont les sections de ce tableau qu'ils pourraient remplir dès maintenant, à partir du travail qu'ils ont effectué jusqu'ici. Réponses possibles : toutes les sections relatives à l'évaluation des acteurs La présentation intégrée de la situation combine l'évaluation des acteurs et l'analyse de l'environnement opérationnel.

Diapositive 6

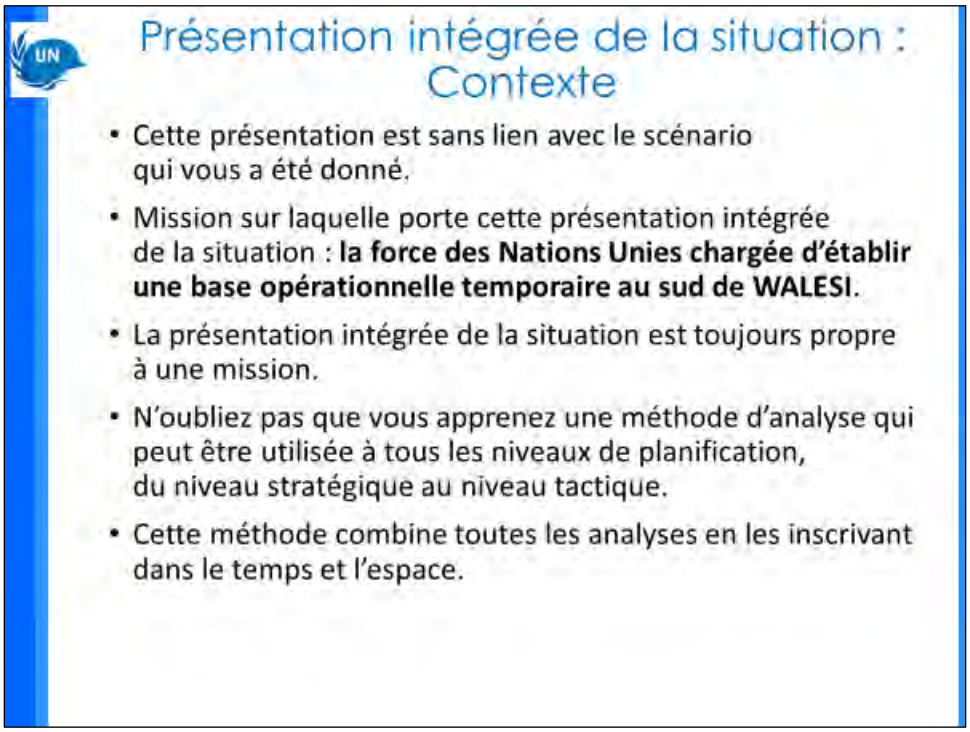

Cette analyse de l'environnement opérationnel concerne la mission suivante : les forces de l'ONU ont été chargées d'établir une base opérationnelle temporaire au sud de WALESI. L'analyse des participants devra se fonder sur cette information. Les méthodes et outils enseignés aux participants sont modulables, c'est-à-dire qu'ils peuvent s'appliquer au niveau stratégique, opérationnel ou tactique, selon le cas. Il s'agit ici d'enraciner l'analyse dans le temps et dans l'espace.

Diapositive 7

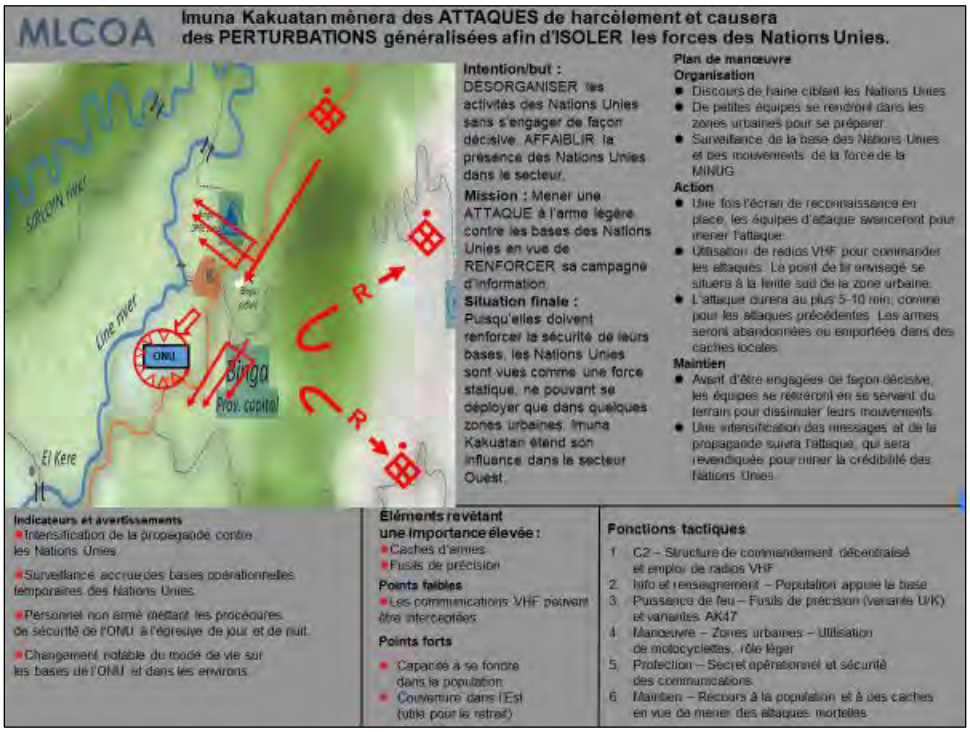

Cette diapositive montre un tableau de mode d'action entièrement rempli. À la fin du cours, votre produit devrait être similaire à ce tableau.

Diapositive 8

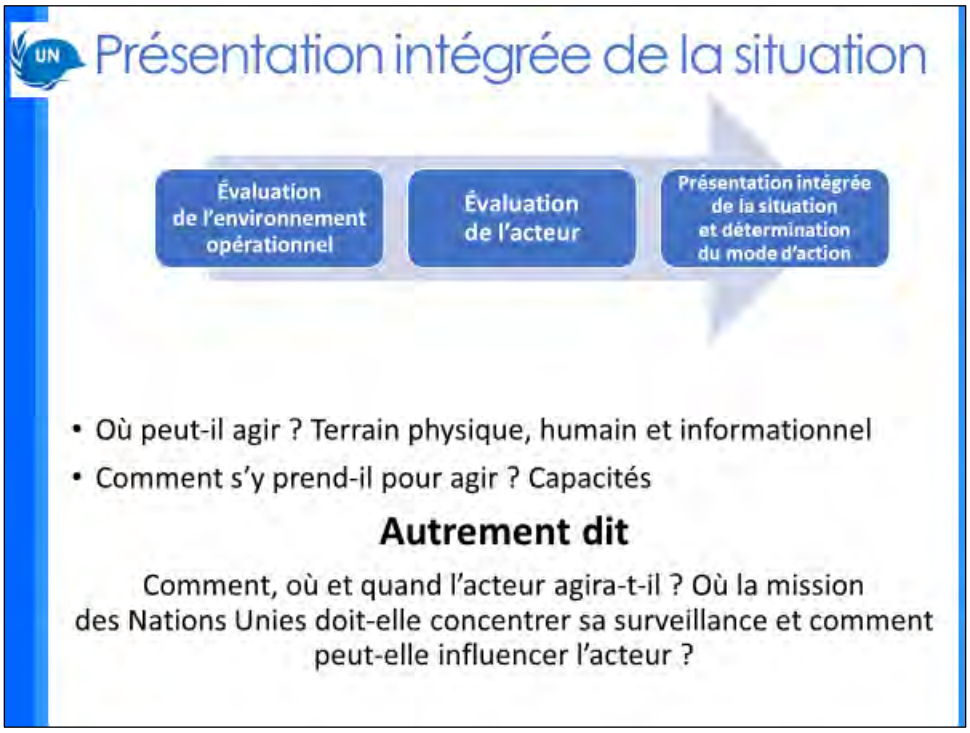

Cette diapositive illustre l'enchaînement des processus à mettre en œuvre pour aboutir à la présentation intégrée de la situation.

Diapositive 9

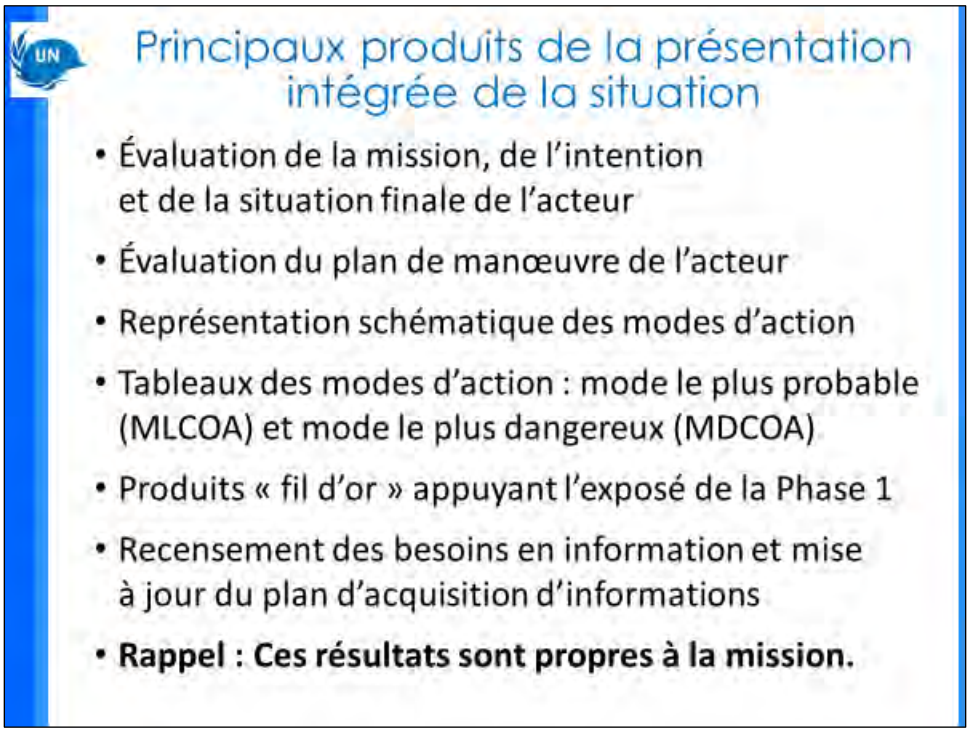

Principaux extrants de la présentation intégrée de la situation :

- Une évaluation de l'intention et de la situation finale de l'acteur – établies selon l'évaluation des acteurs afin de refléter la spécificité de la mission ;
- Une évaluation du plan de manœuvre de l'acteur Les moyens que l'acteur mettra en œuvre pour concrétiser son intention et arriver à la situation finale qu'il souhaite pour cette mission ;
- Deux représentations schématiques du mode d'action et deux tableaux de mode d'action ;
- Rappel : Des produits « fil d'or » entreront en ligne de compte dans un exposé ultérieur – Appui du personnel du renseignement au processus de prise de décisions militaires.

Cette démarche permettra au personnel du renseignement militaire de repérer les besoins en information et rappellera aux participants qu'ils doivent actualiser leur plan d'acquisition d'informations.

Diapositive 10

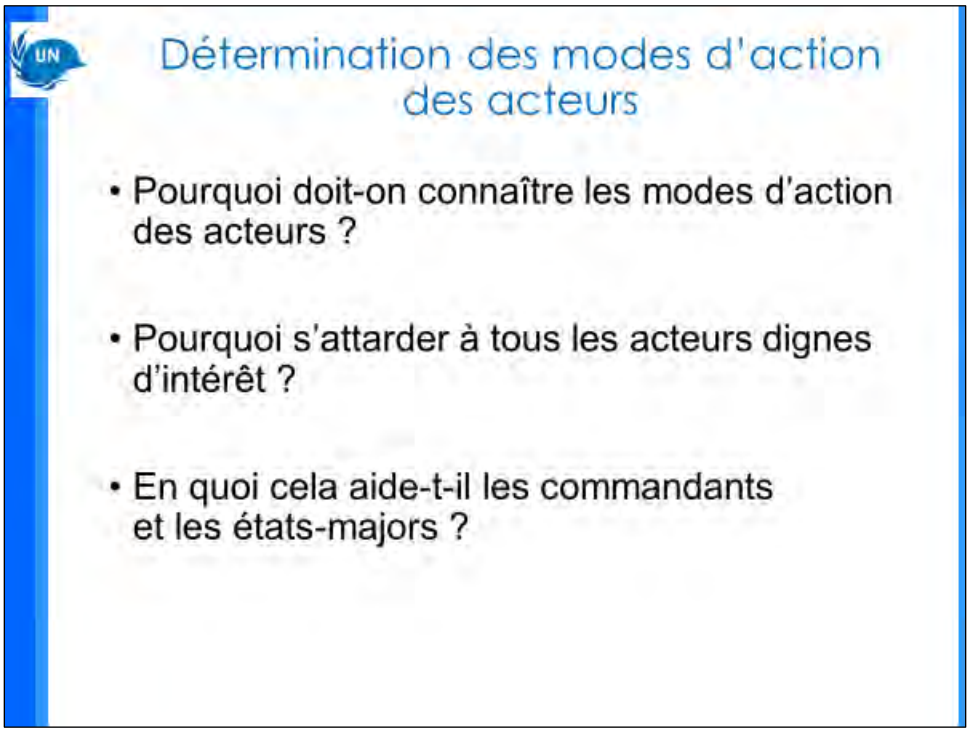

Interaction. À quoi les modes d'action des acteurs nous servent-ils ? Réponse possible : Si nous arrivons à prévoir le comportement d'un acteur dans certaines conditions (l'environnement opérationnel) et circonstances (la mission de l'ONU) et au vu de ses capacités d'action, nous sommes mieux en mesure d'aider notre personnel à planifier une action adéquate.

Pourquoi nous intéressons-nous à tous les acteurs pertinents, et non seulement aux acteurs porteurs de menace ? Dans les situations d'urgence, nous devons nous intéresser en priorité aux acteurs porteurs de menace, car leurs décisions peuvent avoir des incidences majeures sur la mission et le mandat. Cependant, le mode d'action de nombreux autres acteurs joue aussi un rôle de première importance. Par exemple, un dirigeant politique ou un chef tribal peut orienter le comportement de la population locale ou l'inciter à interagir de telle ou telle manière avec la mission des Nations Unies. Selon le cas, ses interventions peuvent avoir des conséquences positives ou négatives pour l'ONU. Si elle en est informée à l'avance, la cellule de renseignement militaire pour le maintien de la paix peut prendre des mesures visant à empêcher ou limiter les effets négatifs de son action.

En quoi les modes d'action des acteurs nous permettent-ils d'aider le commandant ainsi que son état-major ? Ils indiquent des moyens d'atténuer la

menace repérée. Ils fournissent une information utile pour la planification opérationnelle de la mission et des tâches correspondantes. Ils permettent de repérer les problèmes potentiels avant qu'ils se concrétisent. Ils aident le commandant à définir les priorités pour l'utilisation des ressources limitées de l'ONU. Par exemple, si le renseignement militaire constate qu'un acteur porteur de menace fait peser un risque sur un certain groupe démographique, le commandant pourra déployer des forces de protection dans cette région et éviter que les patrouilles soient plutôt envoyées dans des zones à faible risque.

Quel type d'information doit-on intégrer au mode d'action ? À tout le moins la mission de l'acteur, son intention, son plan de manœuvre et la situation finale à laquelle il aspire.

Diapositive 11

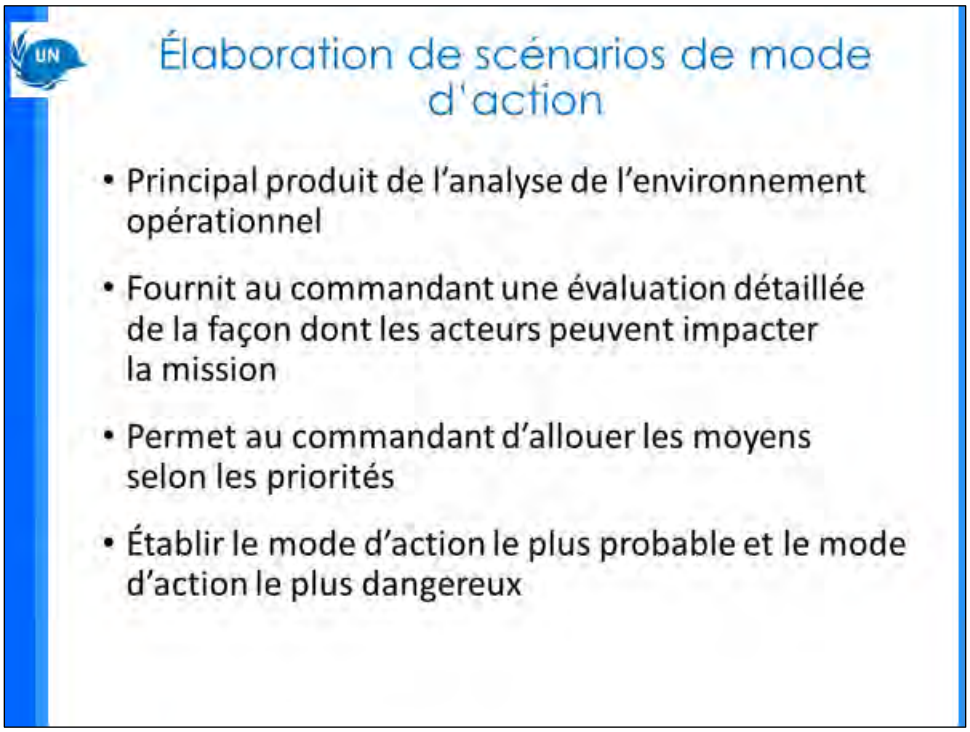

La formulation d'hypothèses quant aux modes d'action des acteurs constitue le résultat le plus important de l'analyse de l'environnement opérationnel. Dans son exposé de la Phase 1 du processus de prise de décisions militaires, le personnel du renseignement militaire peut aider le commandant à discerner avec plus d'exactitude l'incidence des divers acteurs pertinents sur sa mission et son mandat.
Il lui permet ainsi d'établir un ordre de priorité judicieux pour l'utilisation des actifs et ressources en quantité limitée et l'appuie dans son travail de planification. Si le commandement souhaite implanter des mesures d'atténuation des menaces et des risques posés par les modes d'action les plus probables et les plus dangereux, l'apport du renseignement donnera en outre l'impulsion de la planification de la mission et de l'établissement des plans de circonstance.

Diapositive 12

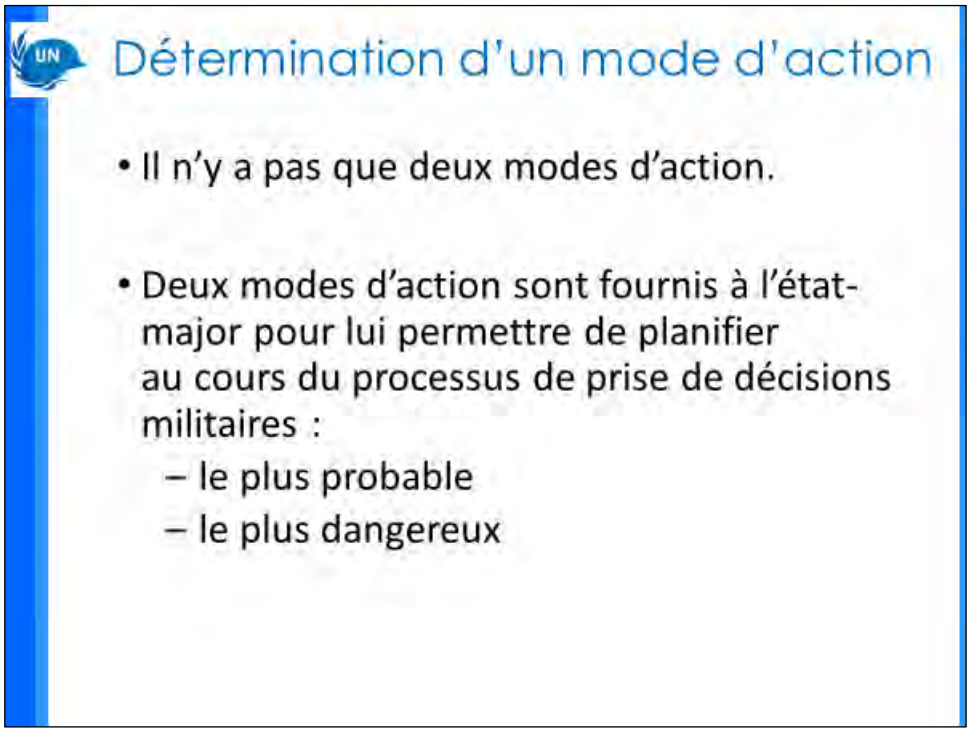

Il existe plus de deux modes d'action. L'élaboration des modes d'action doit permettre au renseignement militaire d'établir une grande diversité de modes d'action possibles. Ceux qui ne répondent pas aux cinq critères (réalisable, acceptable, complet, exclusif, adapté à l'acteur ou au groupe visé) doivent être écartés. Les autres seront évalués à la lumière des impacts et des capacités afin de circonscrire les plus probables et les plus dangereux, qui seront ensuite précisés.

Diapositive 13

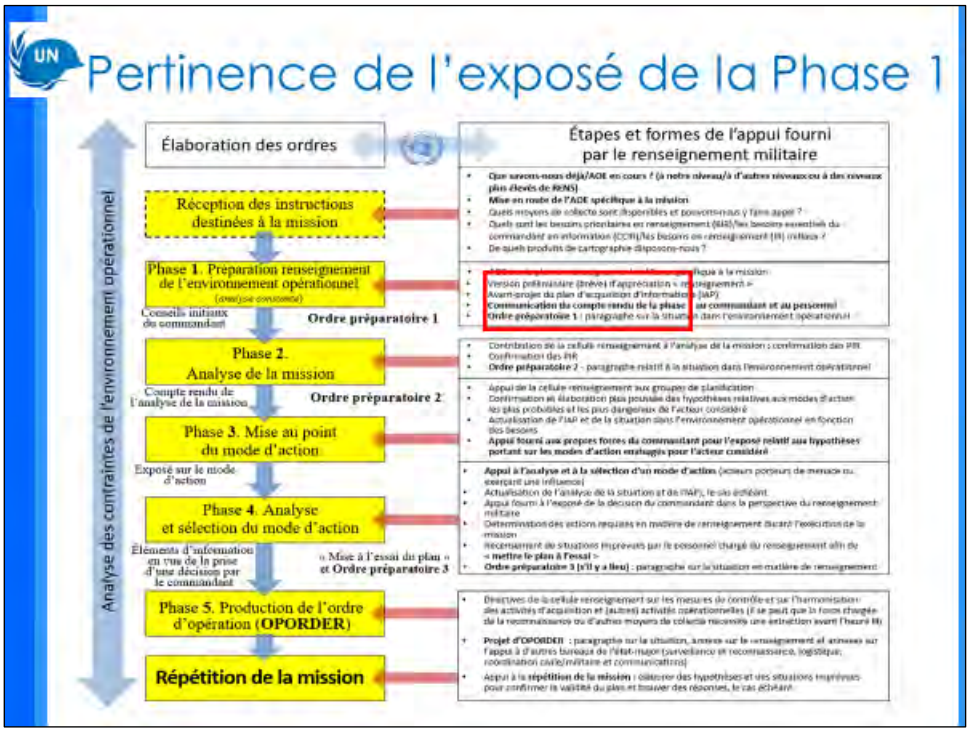

Cette diapositive souligne l'importance de l'exposé de la Phase 1. L'analyse détaillée que vous présenterez au commandement procurera au personnel de la planification une information précieuse quant à l'environnement opérationnel et aux acteurs pertinents. Vous exposerez en outre votre évaluation des moyens que les acteurs utiliseront pour affecter la mission de l'ONU et apporterez ainsi un soutien majeur au personnel des Nations Unies pour toute la suite du processus de planification.

Diapositive 14

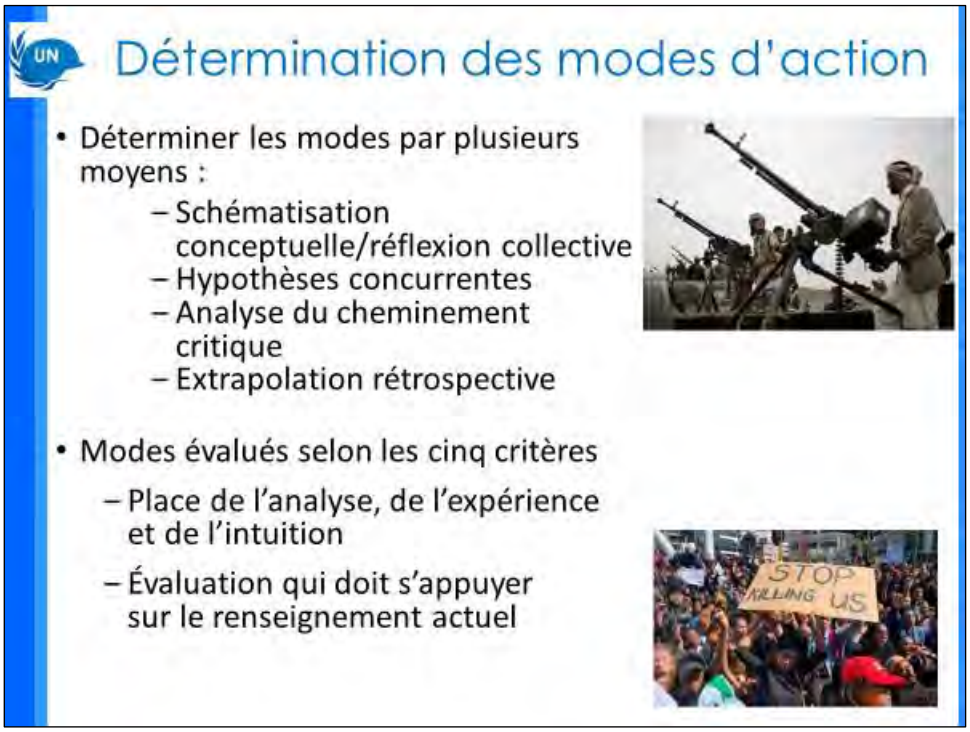

La détermination des modes action permet de recenser plusieurs possibilités.

Pour déterminer les modes d'action possibles, les analystes disposent de plusieurs outils. La diapositive indique différents outils pouvant être utilisés dans ce processus. Rappelez aux participants qu'il existe d'autres outils (par exemple, le cône de plausibilité), dont le personnel du renseignement peut se servir s'il dispose du temps nécessaire pour le faire.

Les modes d'action ainsi circonscrits sont ensuite évalués à la lumière des cinq critères (réalisable, acceptable, complet, exclusif, adapté à l'acteur ou au groupe visé) ; ceux qui ne répondent pas à l'un ou l'autre de ces critères sont écartés.

Le choix de retenir tel ou tel mode d'action est subjectif. Rappelez aux participants qu'ils doivent faire appel à leur intuition et à leur expérience ainsi qu'au « bon sens ». Néanmoins, les modes d'action des acteurs doivent toujours s'appuyer sur les données du renseignement les plus récentes. Le personnel du renseignement ne peut pas établir des modes d'action sans fonder sa réflexion sur une information fiable.

Diapositive 15

Voici les cinq critères pour déterminer les modes d'action les plus plausibles. Prenez quelques instants pour les examiner, puis nous en discuterons ensemble.

Diapositive 16

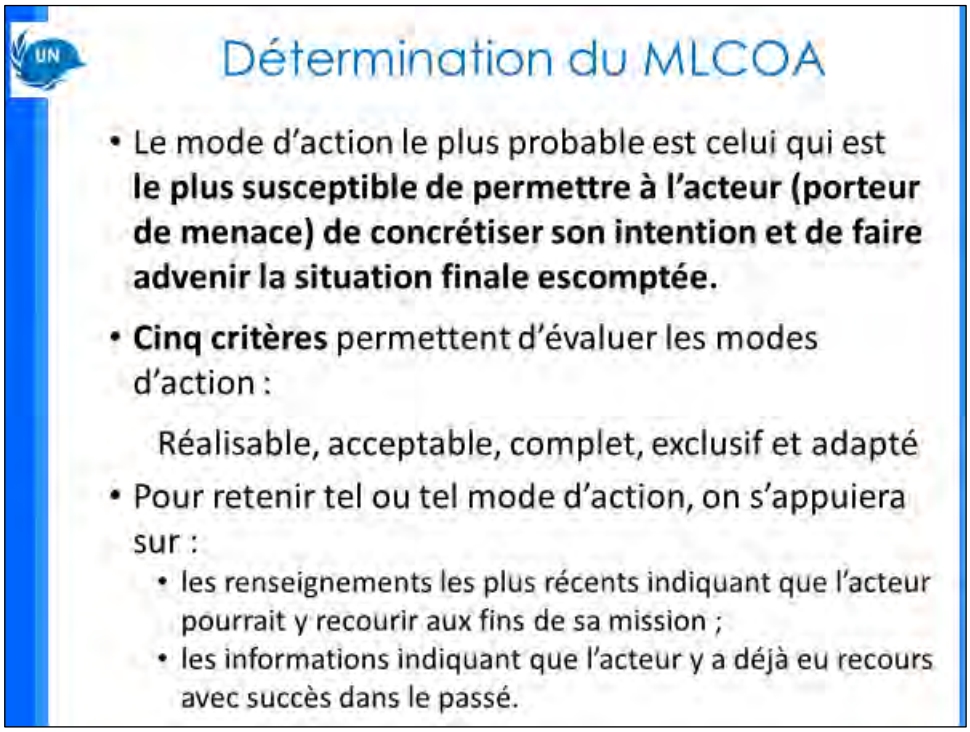

Le mode d'action le plus probable est celui qui s'avère le plus susceptible de concrétiser l'intention de l'acteur et de faire advenir la situation finale à laquelle il aspire (telles qu'elles ont été établies par l'évaluation). Pour retenir tel ou tel mode d'action, on s'appuiera sur les renseignements les plus récents et les informations indiquant qu'il a déjà été employé avec succès dans le passé.

Diapositive 17

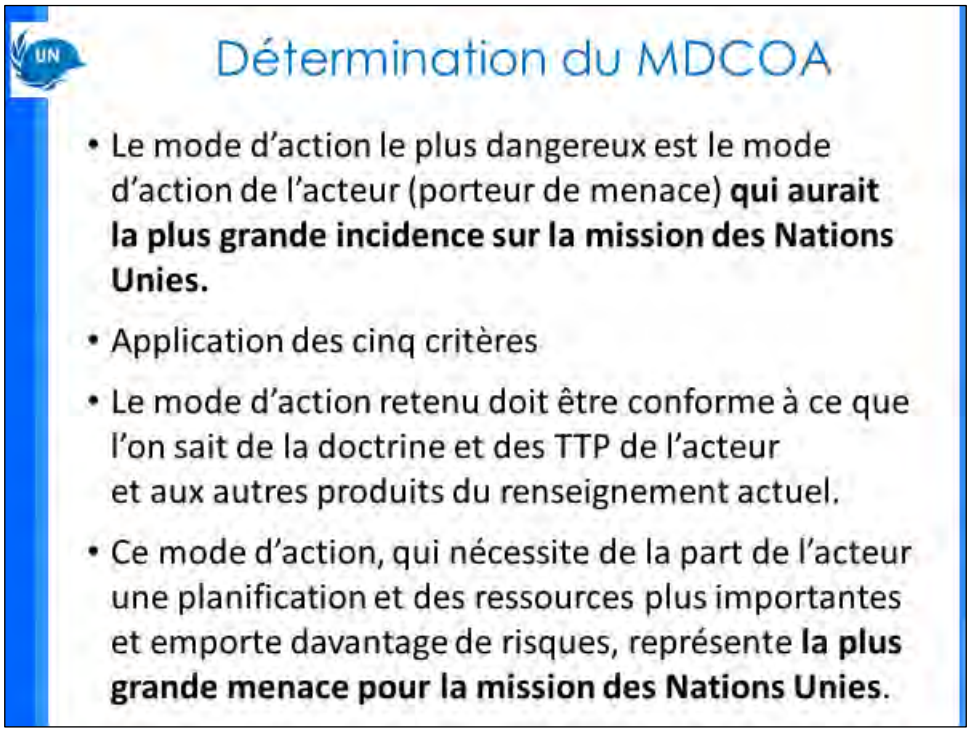

Le mode d'action le plus dangereux est celui qui présente les répercussions les plus sévères pour la mission de l'ONU. Il doit répondre aux cinq critères (réalisable, acceptable, complet, exclusif, adapté à l'acteur ou au groupe visé) et être conforme à ce que l'on sait des tactiques, techniques, procédures et des capacités de l'acteur ; ce n'est pas un produit de l'imagination. Nous ne devons cependant pas oublier que ce mode d'action imposera à l'acteur d'engager des ressources plus importantes, d'accepter un niveau de risque plus élevé et, le cas échéant, de déployer des efforts de planification plus soutenus.

Diapositive 18

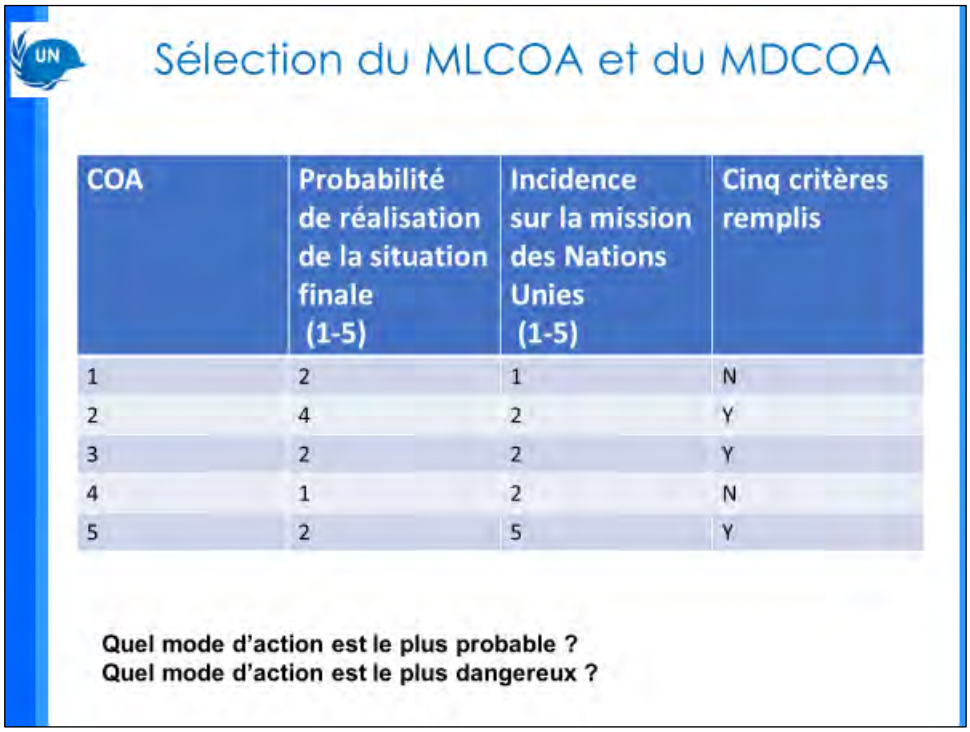

Message clé : Le pointage des modes d'action retenus s'effectue à la lumière des cinq critères – réalisable, acceptable, complet, exclusif, adapté à l'acteur ou au groupe visé. Ce pointage des modes d'action ainsi que l'inscription des résultats de cette opération dans un tableau tel que celui-ci permettent à la cellule de renseignement d'expliquer au commandement la manière dont elle a déterminé les modes d'action les plus probables et les plus dangereux, mais aussi de lui signaler les modes d'action qui ont été envisagés, puis écartés après évaluation.

Comme l'indique le tableau, chacune des colonnes fait l'objet d'un pointage de 1 à 5 reposant sur l'évaluation réalisée par la cellule. D'autres méthodes de pointage sont envisageables, mais en pratique, cette méthode simple fournit rapidement un résultat satisfaisant.

La diapositive montre un tableau récapitulatif type. Il compte quatre colonnes. La première indique le mode d'action considéré. La deuxième évalue la probabilité qu'il permette à l'acteur de concrétiser la situation finale à laquelle il aspire. La troisième rend compte des impacts qu'il devrait avoir pour la mission et le mandat de l'ONU. La quatrième précise s'il répond, ou non, aux cinq critères.

La cellule de renseignement doit attribuer un pointage compris entre 1 et 5 pour chaque colonne. Cette méthode permet de discerner rapidement les modes d'action les plus probables et les plus dangereux. Elle peut sembler approximative ou inexacte ; il convient toutefois de rappeler que la cellule doit toujours s'appuyer sur l'ensemble des connaissances dont elle dispose relativement à l'acteur considéré. Son appréhension de

la situation devenant plus complète et nuancée au fil de l'opération, la cellule de renseignement doit constamment raffiner son évaluation en fonction des nouveaux éléments d'information qu'elle acquiert.

Enfin, chacun des modes d'action est évalué à la lumière des cinq critères.

- Réalisable. Ce mode d'action est-il réalisable pour l'acteur compte tenu de ses tactiques, techniques et procédures et de ses capacités (telles que nous les avons déterminées en l'état actuel des choses) ?
- Acceptable. Ce mode d'action présente-t-il un niveau de risque acceptable ?
- Complet. Ce mode d'action répond-il à tous les critères applicables ? A-t-il un début et une fin clairement définis ? Est-il composé d'activités cohérentes formant un ensemble exhaustif ?
- Exclusif. Est-il vraiment original ou se résume-t-il à une simple réplique d'autres modes d'action ?
- Adapté. Est-il conforme à l'objectif et à la situation de l'acteur considéré ? Correspond-il à un but que l'acteur pourrait vouloir atteindre en raison de ses convictions, de son intention ou de son parcours antérieur ?

Interaction. Selon le tableau de la diapositive, quel est le mode d'action le plus probable ? Quel est le plus dangereux ? Demandez aux étudiants de justifier leurs réponses : comment en arrivent-ils à cette conclusion ? Réponse : Le mode d'action 2 est le plus probable, car c'est celui qui correspond le mieux à l'acteur considéré. Le mode d'action 5 est le plus dangereux, car c'est celui qui présente l'impact le plus important sur la mission de l'ONU.

Diapositive 19

Sélection du MLCOA et du MDCOA

COA	Probabilité de réalisation de la situation finale (1-5)	Incidence sur la mission des Nations Unies (1-5)	Cinq critères remplis
1	2	1	N
2 MLCOA	4	2	Y
3	2	2	Y
4	1	2	N
5 MDCOA	2	5	Y

Cette diapositive montre les réponses aux questions posées précédemment, à la fin de la diapositive 18.

Diapositive 20

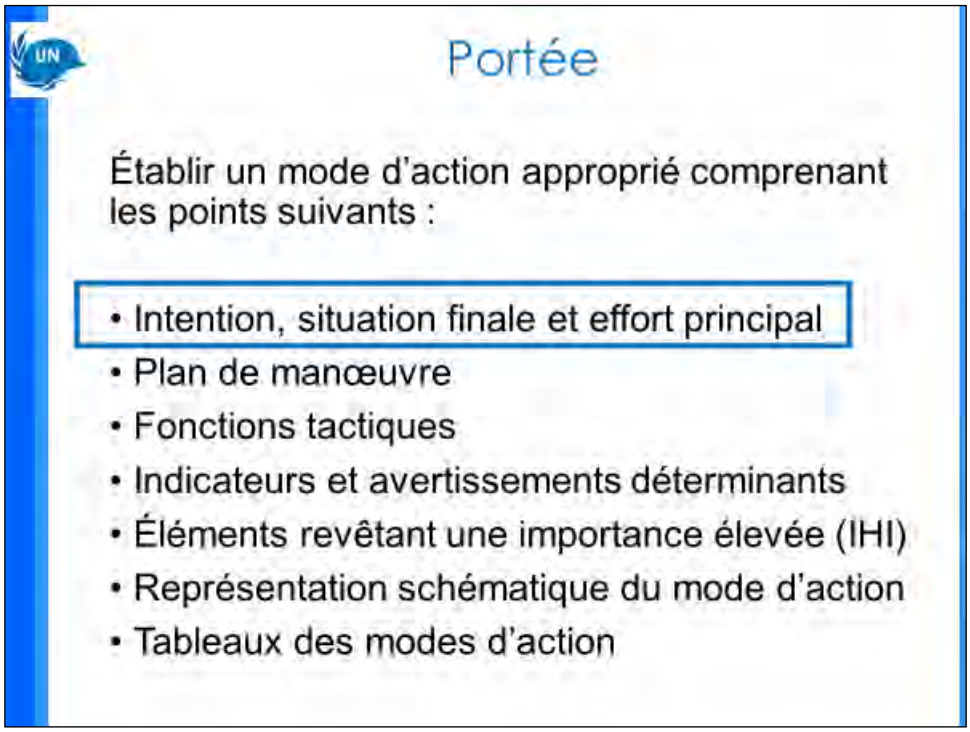

Passons maintenant à la mise au point des modes d'action. Une fois les modes d'action les plus probables et les plus dangereux repérés, le personnel du renseignement doit les préciser. Pour ce faire, la cellule doit franchir les diverses étapes de la mise au point des modes d'action afin de pouvoir les analyser de manière critique. La première étape de ce processus consiste à évaluer l'intention de l'acteur, la situation finale à laquelle il aspire et son effort principal pour la mission considérée.

Diapositive 21

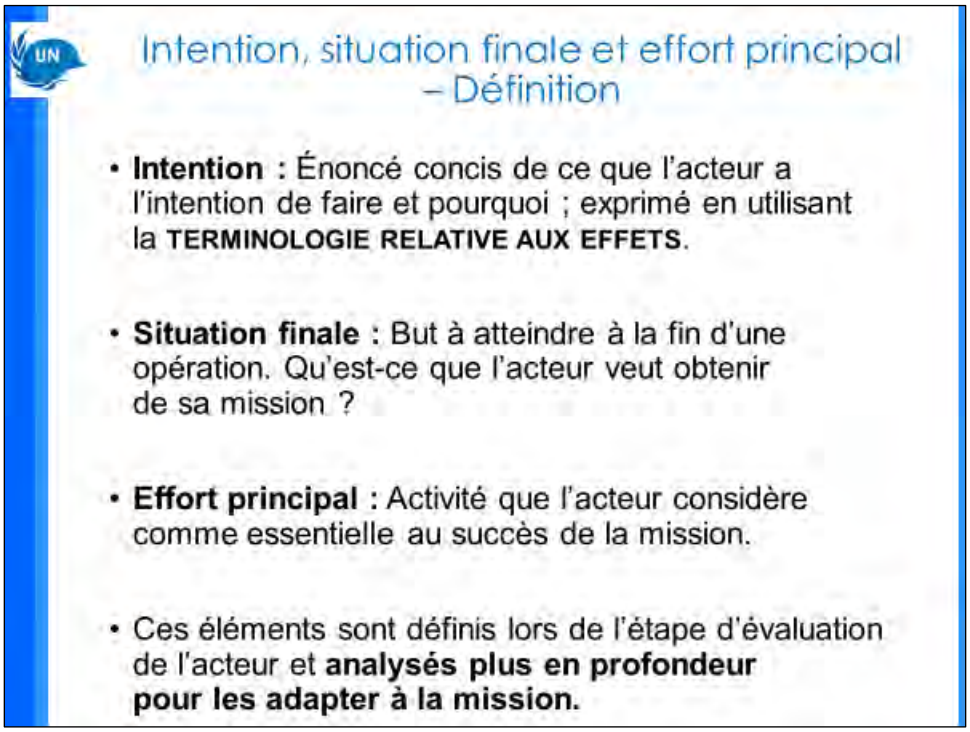

L'intention est un court énoncé décrivant ce que l'acteur compte faire et ce qui le motive. Souvent, pour s'exprimer de manière exacte et concise, le personnel militaire utilise des termes décrivant l'effet militaire obtenu ou recherché. Cependant, cette terminologie ne s'applique pas toujours aux acteurs civils, qui ne sont pas armés ou ne sont pas porteurs de menace.

La situation finale est le résultat que l'acteur espère obtenir. Comment définit-il la réussite de sa mission ? Dans quelle situation souhaite-t-il se trouver une fois sa mission accomplie ?

L'effort principal est une activité qui doit absolument être menée à terme pour assurer la réussite de la mission.

Rappel : Ces éléments sont déterminés par les particularités de la mission et doivent être modulés en fonction de votre niveau d'intervention. Par exemple, l'intention et la situation finale stratégiques de l'acteur ne s'appliquent pas au niveau tactique.

Diapositive 22

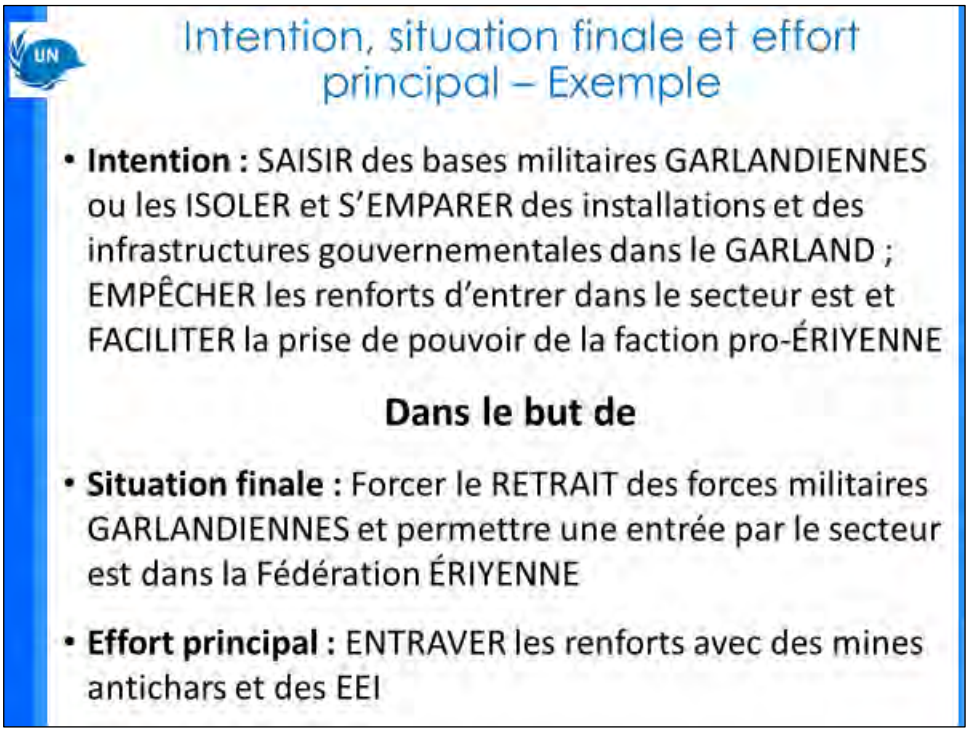

L'intention n'est pas unidimensionnelle : elle se compose de plusieurs éléments.

Le personnel du renseignement doit constamment se rappeler qu'un même acteur peut avoir plusieurs intentions. Dans certains cas, l'une d'elles est plus générale et régit toutes les autres. Elle peut correspondre à un objectif stratégique ou tactique particulier ; par exemple, contrecarrer l'activité de l'ONU en un lieu précis.

Cependant, les exposés de la Phase 1 doivent toujours être conçus en fonction de la mission considérée. Quand la cellule de renseignement intervient à l'échelle de la force, l'évaluation des intentions de chacun des acteurs s'inscrit généralement dans une perspective plus générale ; à l'inverse, le commandement tactique s'intéressera plutôt à l'intention du commandement adverse dans sa zone d'opérations.

Pour optimiser son efficacité, la cellule de renseignement doit développer une excellente compréhension des deux niveaux opérationnels afin de pouvoir déterminer avec exactitude les répercussions des intentions stratégiques sur l'activité tactique. L'intention est un court énoncé décrivant ce que l'acteur compte faire et ce qui le motive.

Dans toute la mesure du possible, il convient de privilégier les verbes d'action et les termes qui renvoient à l'effet recherché, et ce, pour deux raisons : parce qu'ils correspondent à une définition claire et sont bien compris du militaire personnel. L'emploi d'un terme tel que « mettre hors service » au lieu de « DÉTRUIRE » génère de la confusion et induit un risque de méprise. Toutes les personnes qui assistent aux exposés de la cellule doivent bien comprendre l'information qui y est présentée.

Le personnel du renseignement militaire pour le maintien de la paix doit toujours utiliser un langage limpide dans sa description de l'intention. La description doit présenter les activités par ordre chronologique.

L'intention débouche sur la situation finale. L'expression « afin de » (ou « pour ») renvoie aux activités que l'acteur doit mener à terme pour arriver à la situation à laquelle il aspire. La situation finale constitue le résultat des actions déployées. Du point de vue de l'acteur, qu'est-ce qui pourrait lui permettre d'affirmer que sa mission est « accomplie » ? Si l'intention ne mène pas à la situation finale, c'est qu'elle était fautive au départ.

Une fois que nous avons établi l'intention et la situation finale, nous pouvons circonscrire l'effort principal, c'est-à-dire l'activité que l'acteur doit ABSOLUMENT mener à terme pour accomplir sa mission. Pour optimiser la clarté des communications, il est souvent préférable d'exprimer l'effort principal sous la forme d'un verbe d'action ou d'un terme décrivant l'effet recherché. L'effort principal fait partie intégrante de la description de l'intention ; si ce n'est pas le cas, cette description doit être réécrite.

Diapositive 23

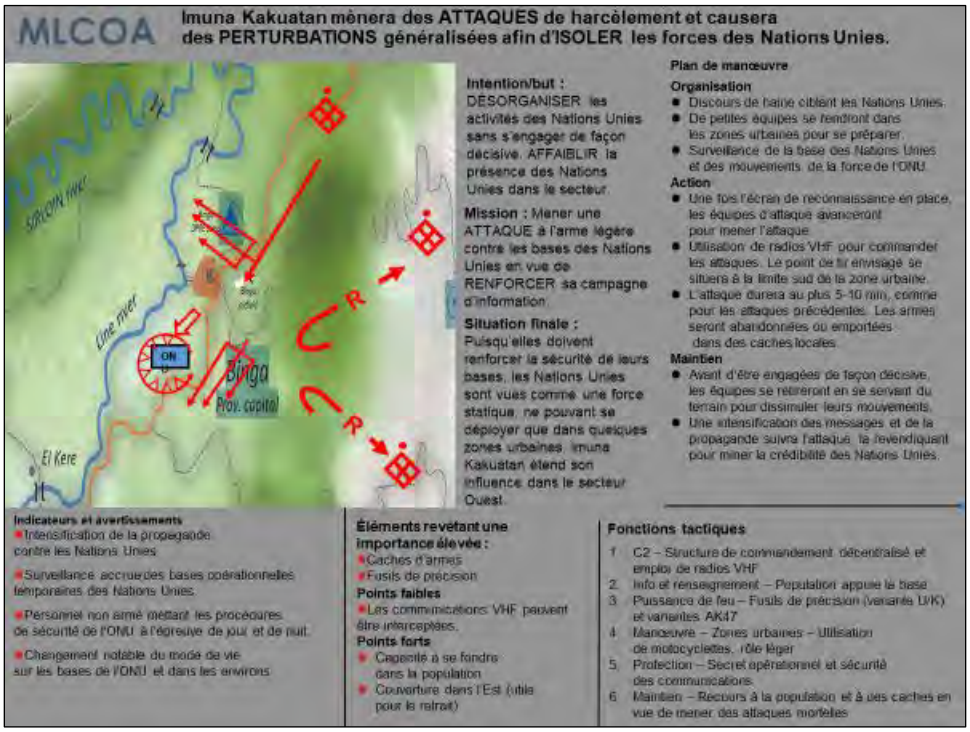

Cette diapositive rappelle la pertinence et l'importance de cette analyse. Où s'insère-t-elle dans l'exposé de la Phase 1 et comment doit-elle être présentée ?

Diapositive 24

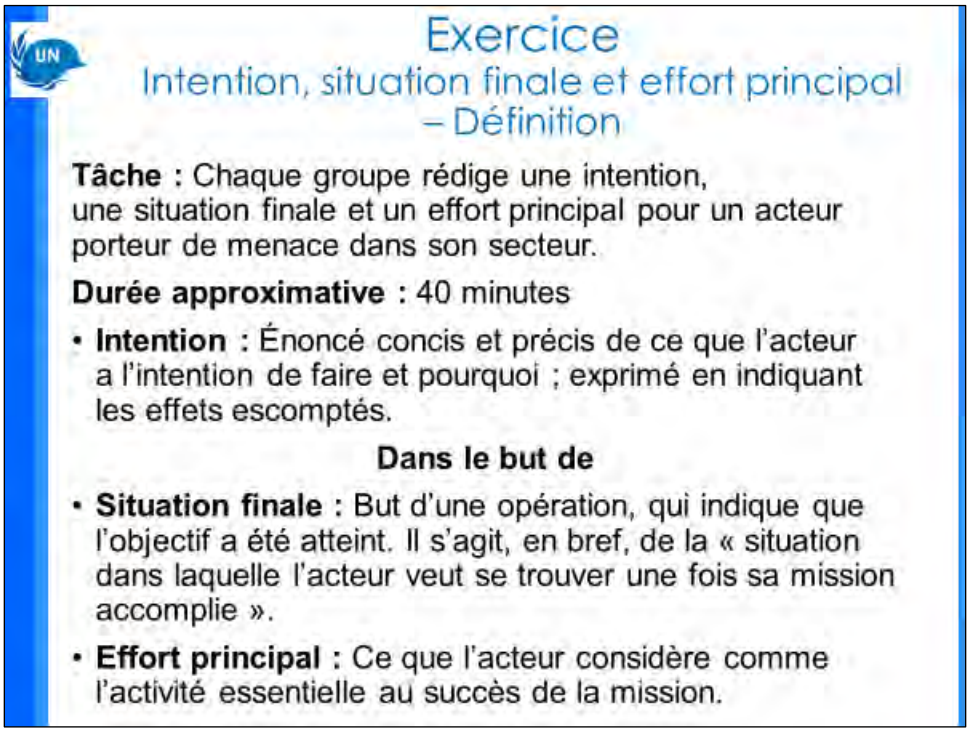

L'objectif de cet exercice est de vérifier que les participants maîtrisent les notions présentées. Il est essentiel que tous les participants comprennent bien le scénario pour chacun des secteurs considérés. Les groupes doivent avoir pris connaissance des détails pertinents et les avoir bien assimilés. L'analyse du terrain et l'évaluation des acteurs constituent l'assise de cette activité. Cet exercice consiste à définir l'intention opérationnelle, la situation finale et l'effort principal à partir de l'information actuelle du scénario. Un scénario plus détaillé portant sur telle ou telle mission des Nations Unies permettra aux participants d'approfondir leur compréhension des enjeux.

Interaction. Invitez les participants à former des groupes pour discuter des secteurs qui leur sont attribués dans le scénario central, puis demandez-leur de définir l'intention, la situation finale et l'effort principal d'un acteur pertinent.

Idéalement, les participants devraient s'intéresser à l'acteur porteur de menace que les groupes ont choisi d'étudier tout au long de ce cours. Indiquez aux participants qu'ils devront présenter un briefing de suivi de leurs résultats préliminaires et les expliquer.

Accordez aux participants une trentaine de minutes pour cette activité, puis dix minutes à l'un des groupes pour présenter ses résultats. Vérifiez que les

participants ont bien compris que l'un des groupes sera appelé à présenter ses résultats.

Au moment de la présentation des résultats, invitez les groupes à discuter entre eux de manière constructive. Demandez à chacun des groupes si celui qui a présenté ses résultats a proposé une description claire et concise. Invitez toujours les étudiants à présenter l'analyse qui leur a permis d'arriver à leurs constats.

Diapositive 25

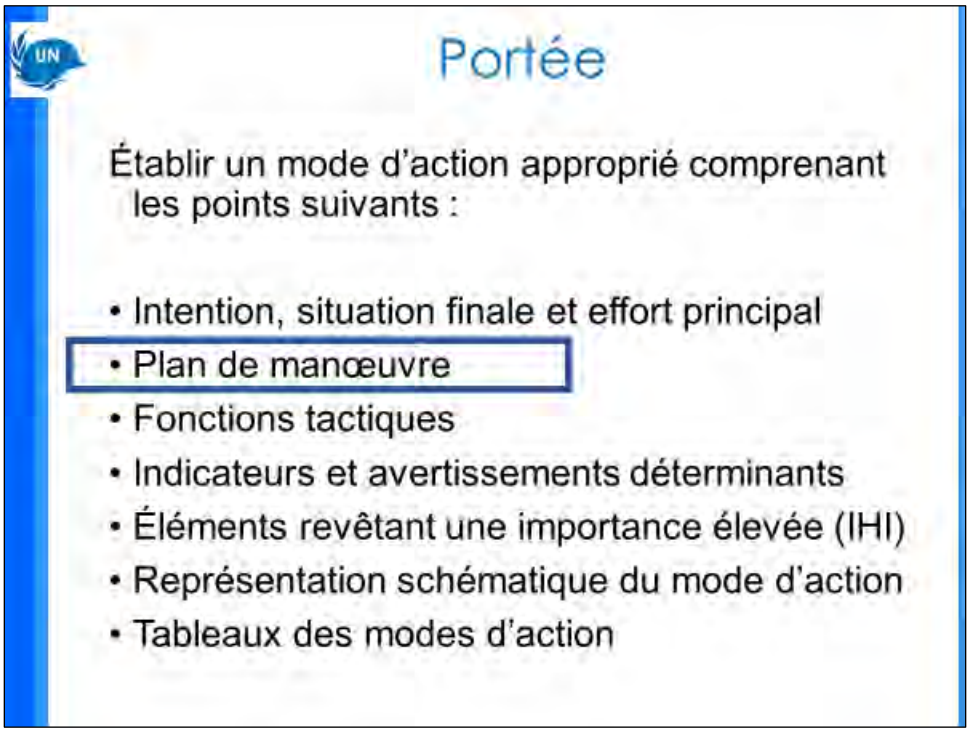

L'étape suivante de la mise au point des modes d'action consiste à établir un plan de manœuvre.

Diapositive 26

Le plan de manœuvre est en fait le « récit » des actions qui seront mises en œuvre par l'acteur. Il permet de comprendre où, quand et comment l'acteur essaiera d'atteindre son but.

Chaque mode d'action s'accompagne d'un calque illustrant graphiquement l'activité de l'acteur. La cellule doit contextualiser cette activité en indiquant à tout le moins les routes, les limites des objectifs ainsi que le calendrier ou l'horaire.

D'autres rubriques peuvent également figurer dans le document, par exemple l'OCOKA (Observation, Cover and Concealment, Obstacle, KT, Avenues of Approach: observation et champs de tir, couvert et dissimulation, obstacles, positions clés et voies d'approche) si l'acteur met en place des activités défensives.

L'analyse systématique de la situation et le recours à des rubriques d'information pertinentes permettent au personnel du renseignement de scinder l'activité d'ensemble en sous-activités cohérentes pour l'acteur considéré.

L'analyse des terrains et des acteurs aux phases 1 et 2 fournit l'information de base. Les plans de manœuvre (SoM, Scheme of Maneuver) comptent généralement trois phases : organisation, action, maintien. Ces sujets seront traités à tour de rôle.

Diapositive 27

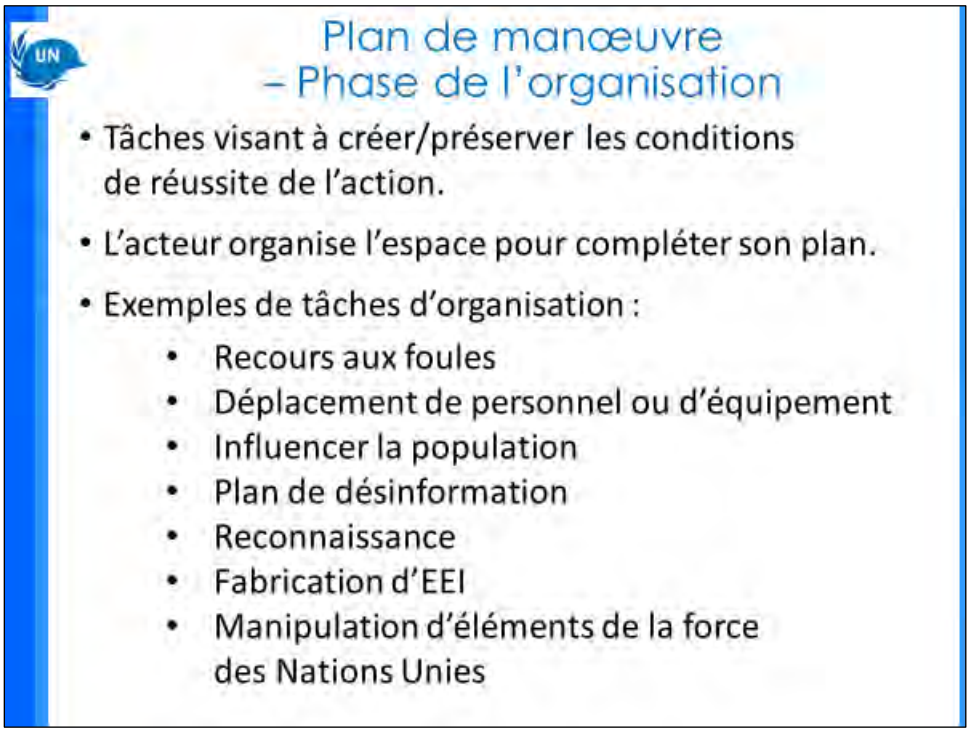

La phase d'organisation procure les indicateurs et avertissements les plus fiables du déploiement futur d'une activité. À cette étape, l'analyse détaillée établit par conséquent les indicateurs et avertissements cruciaux. (Nous y reviendrons.) L'organisation regroupe toutes les activités que l'acteur doit déployer pour instaurer les conditions indispensables à la mise en œuvre de la phase de l'action. La diapositive indique des exemples d'activités d'organisation.

Rappel : Cette activité doit être cohérente par rapport à l'acteur considéré et correspondre à un mode d'action réalisable pour lui ; par exemple, si ses capacités en matière d'engins explosifs improvisés sont nulles ou si les produits de renseignement actuel et l'évaluation de ses tactiques, techniques et procédures et de ses capacités indiquent qu'il ne dispose pas de ressources notables dans ce domaine, il n'est pas réaliste de penser que ces engins puissent jouer un rôle majeur dans ses activités d'organisation.

Interaction. Demandez aux participants d'établir la liste des activités d'organisation qu'un acteur porteur de menace devrait mettre en œuvre pour attaquer une base opérationnelle avancée des Nations Unies. Réponses possibles : activités de reconnaissance ; vérification des tactiques, techniques et procédures des Nations Unies ; acquisition d'armes et de munitions ; mise en place de refuges ; tirs d'essai ; etc.

☞***Note à l'intention du formateur*** *: Le formateur doit s'efforcer d'amener les participants à citer des activités d'organisation typiques – reconnaissance, influence, facilitation, etc. La diapositive indique plusieurs exemples, mais n'est pas exhaustive.*

Diapositive 28

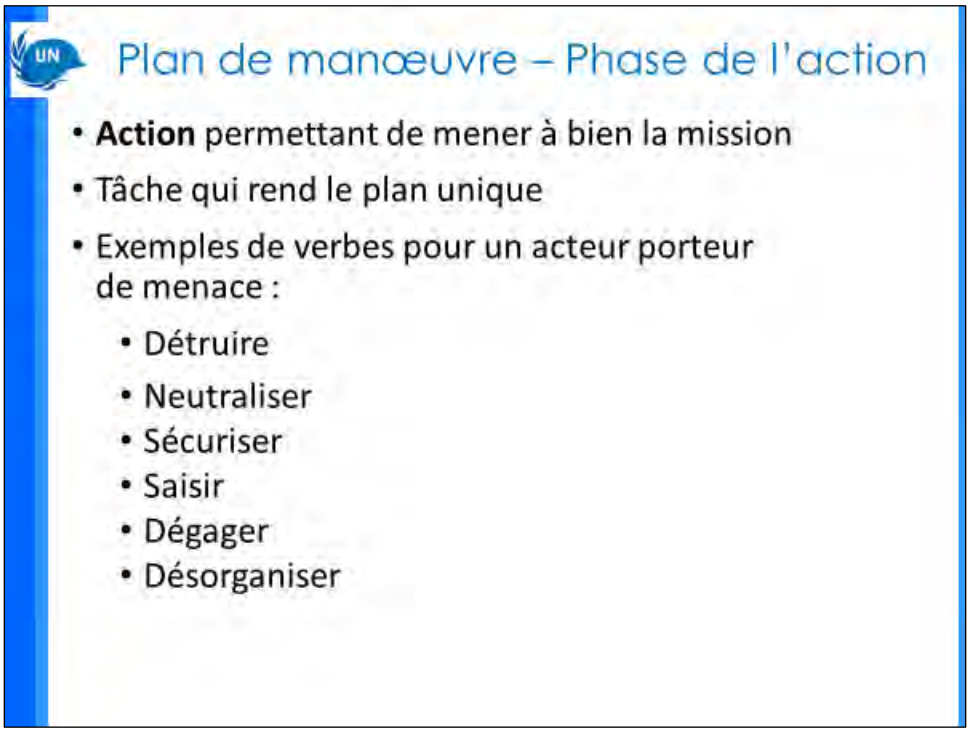

L'étape de l'action est celle du déploiement des activités nécessaires pour assurer la réussite de la mission. Pour les acteurs porteurs de menace, cette étape est aussi celle de l'action décisive, qui peut s'exprimer par les verbes d'action indiqués dans la diapositive. L'étape de l'action regroupe toutes les activités que l'acteur doit mener à bien pour accomplir sa mission. Rappel : Cette action doit être cohérente et réalisable pour l'acteur considéré.

Diapositive 29

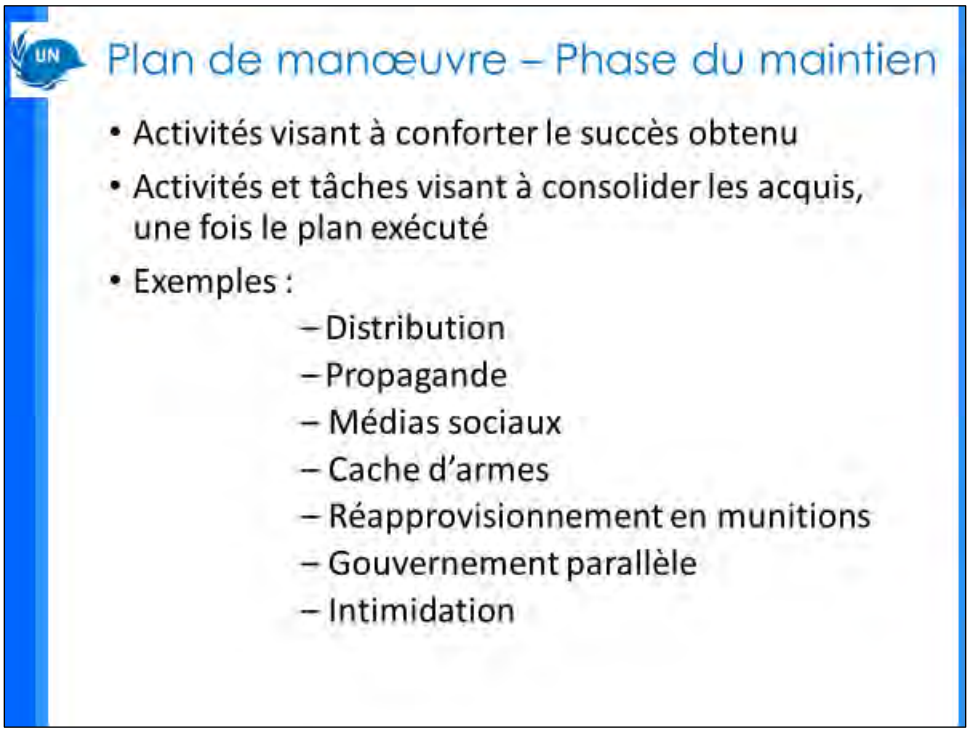

Message clé : L'étape du maintien regroupe toutes les activités permettant à l'acteur de se réorganiser, de reconstituer ses assises, de proclamer la réussite de sa mission et de consolider ses acquis.

Interaction. Demandez aux participants de citer divers moyens de maintenir ou accroître ses acquis à l'issue d'une mission réussie. Réponses possibles : se réapprovisionner ; se redéployer en position clé ou en terrain vital.

Cette étape va bien au-delà des considérations logistiques. La diapositive présente quelques activités de maintien. Ces activités permettent à l'acteur de se réorganiser et de confirmer ou d'accroître ses acquis. Elles peuvent s'exprimer par des verbes d'action ou des termes évoquant l'effet recherché – par exemple, se retirer, établir des caches, intimider, se réapprovisionner. Elles doivent s'inscrire dans un cadre spatial et temporel précis. L'étape du maintien regroupe toutes les activités que l'acteur doit mener à bien pour affirmer la réussite de sa mission.

Rappel : Ces activités doivent être cohérentes et réalisables pour l'acteur considéré. Par exemple, si l'acteur n'a jamais demandé de rançon, cette action ne peut pas être considérée comme réalisable. S'il ne dispose pas de capacités de propagande, cette activité n'est pas réalisable non plus pour lui, et ainsi de suite.

Diapositive 30

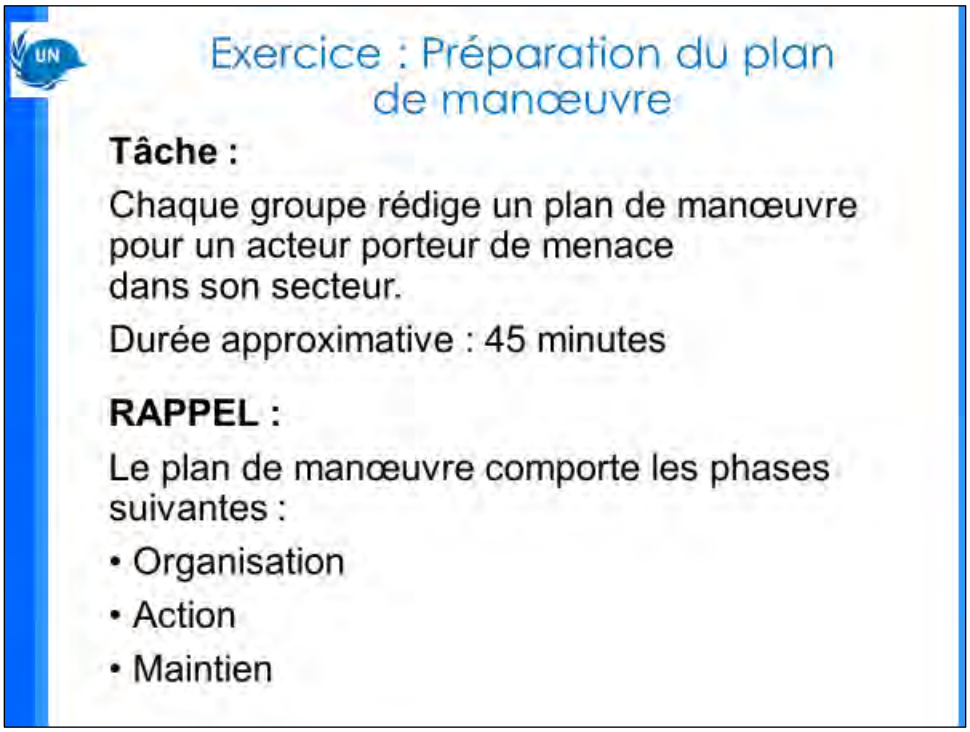

L'objectif de cet exercice est de vérifier que les participants comprennent bien les diverses mesures que les acteurs porteurs de menace doivent déployer pour établir un plan de manœuvre viable et crédible. Il est essentiel que tous les participants comprennent bien le scénario pour chacun des secteurs considérés. Les groupes doivent avoir pris connaissance des détails pertinents et les avoir bien assimilés. Cette activité repose sur l'analyse du terrain et sur l'évaluation des acteurs.

Interaction.

Produit/Tâche. Un plan de manœuvre conforme aux cinq critères (réalisable, acceptable, complet, exclusif, adapté à l'acteur ou au groupe visé), articulé selon les trois étapes Organisation, Action et Maintien, et enraciné dans l'espace (sur la carte) et dans le temps (chronologie).

Invitez les participants à se répartir selon leurs groupes pour discuter des secteurs qui leur sont attribués dans le scénario central. Ayant déjà déterminé l'intention, la situation finale et l'effort principal d'un acteur pertinent, les groupes doivent maintenant établir les grandes lignes d'un plan de manœuvre pour cet acteur. Soulignez que ce plan définit la manière dont l'acteur déploiera son effort principal et ses efforts auxiliaires pour concrétiser la situation finale qu'il souhaite.

Le formateur doit remettre à chacun des groupes une fiche expliquant l'exercice et rappeler aux participants l'étape à laquelle ils se trouvent actuellement. La base opérationnelle temporaire ayant été implantée au sud de WALESI, ils doivent maintenant établir un plan de manœuvre qui définira l'intention et la situation finale de l'acteur pour cette mission.
Le formateur insistera sur le fait que le plan de manœuvre, tel un récit, « raconte » les étapes que l'acteur va franchir pour mener sa mission de manière à concrétiser son intention et la situation finale qu'il souhaite. Le plan de manœuvre se fonde sur notre appréciation actuelle des tactiques, techniques et procédures de l'acteur et de ses capacités, telles qu'elles ont été déterminées par l'analyse des acteurs.

Le plan doit être exhaustif ; il doit avoir un début, un milieu et une fin. En résumé, quels sont les buts que l'acteur doit atteindre, les activités qu'il doit mener à terme avant, pendant et après sa mission ?
Durée de l'exercice : 45 minutes (35 minutes pour l'analyse et 10 minutes pour le briefing de suivi).
Les mentors/animateurs doivent assister à cette activité pour vérifier que les participants comprennent bien les exigences de l'exercice et qu'ils établissent des déductions logiques et pertinentes.

Il pourra s'avérer utile de rappeler aux groupes que leur tâche actuelle doit s'appuyer sur l'analyse antérieure. Cet exercice portant sur une mission en particulier, il convient d'en rappeler les grandes lignes aux groupes. Indiquez aux participants qu'ils devront présenter un briefing de suivi de leurs résultats préliminaires et les expliquer.

Laissez-leur 20 à 30 minutes environ pour cet exercice, puis 10 à 15 minutes à l'un des groupes pour présenter ses résultats. Vérifiez que les participants ont bien compris que l'un des groupes sera appelé à présenter ses résultats. Au moment de la présentation des résultats, invitez les groupes à discuter entre eux de manière constructive. Demandez à chacun des groupes si celui qui a présenté ses résultats a proposé une description claire et concise. Invitez toujours les étudiants à présenter l'analyse qui leur ont permis d'arriver à leurs constats.

Ressources : Les groupes travailleront dans leurs salles respectives avec une carte du secteur. Dans cet exercice, les participants devront par ailleurs reprendre l'intention, l'effort principal et la situation finale qu'ils ont établis antérieurement.

Diapositive 31

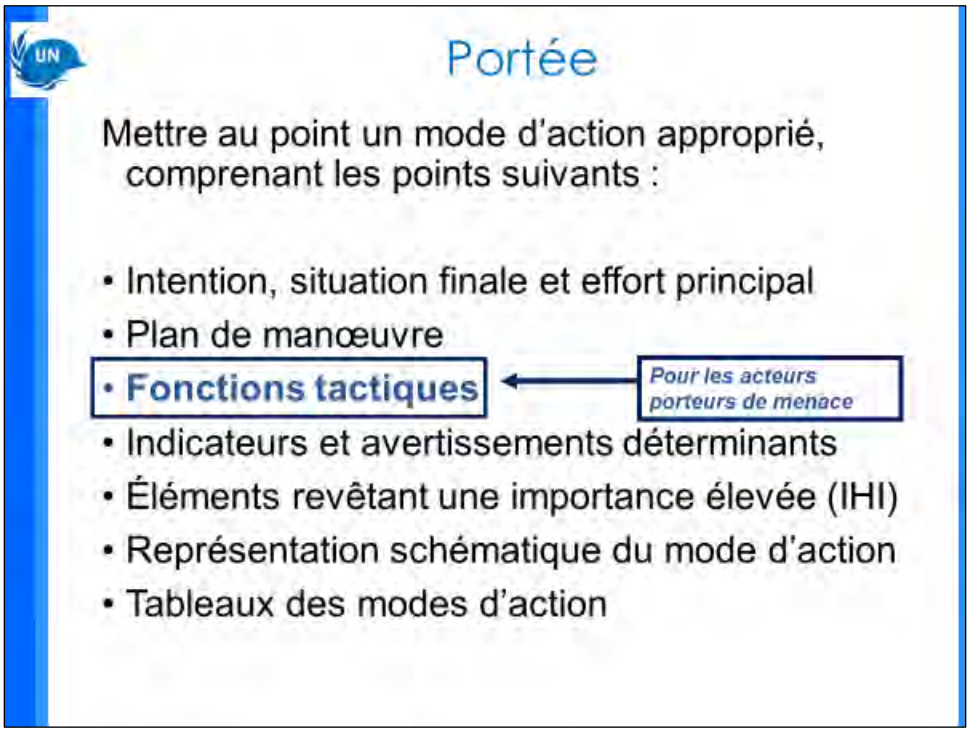

L'étape suivante de la mise au point des modes d'action consiste à analyser les fonctions tactiques. Voici où nous en sommes dans le processus.

Diapositive 32

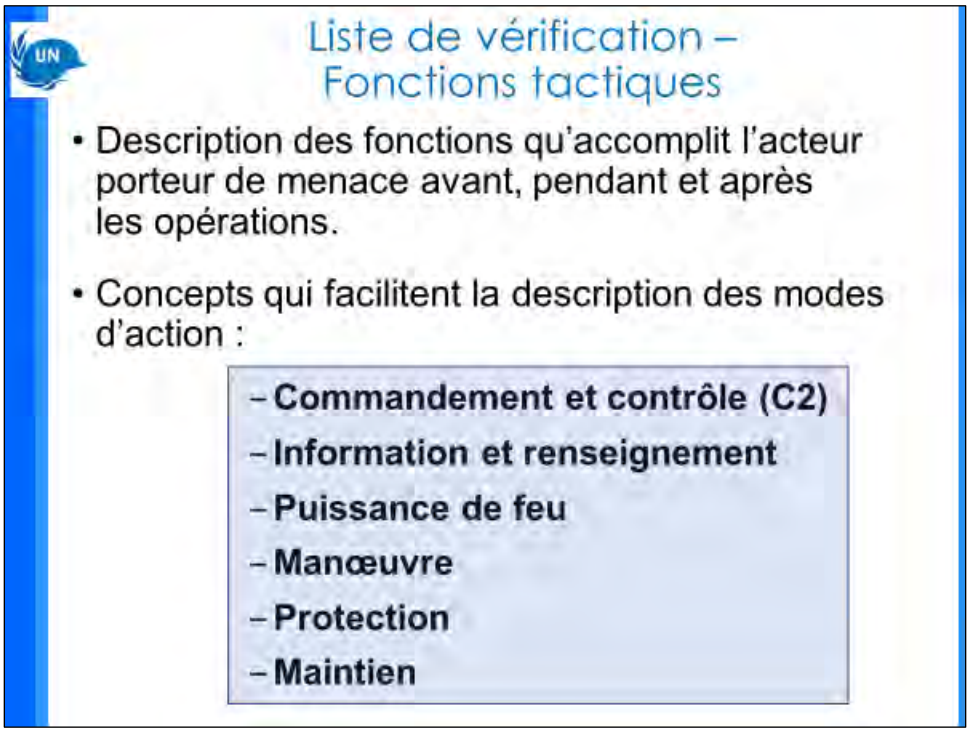

Message clé : Les fonctions tactiques constituent une liste de contrôle permettant de repérer les moyens que l'acteur va mettre en œuvre pour mener à bien une activité. Elles reposent sur les connaissances dont nous disposons quant à l'équipement et aux capacités de l'acteur et nous aident à définir la manière dont il va les utiliser dans le déploiement de son plan de manœuvre.

Pour évaluer ce qui est réalisable, il est crucial de déterminer les caractéristiques des armes et des pièces d'équipement – leur portée effective, par exemple. Même si l'évaluation de l'acteur a déjà défini l'essentiel de ses capacités, une analyse plus poussée s'impose à ce stade. Nous avons déterminé l'intention, la situation finale et l'effort principal, puis nous les avons intégrés au plan de manœuvre. Nous pouvons maintenant établir comment le groupe utilisera son équipement à chacune des étapes. Après avoir analysé l'équipement et les capacités du groupe et les avoir situés sur le terrain, la cellule de renseignement déterminera la faisabilité du plan de manœuvre et du mode d'action général de l'acteur.

Bien qu'elles concernent essentiellement les acteurs porteurs de menace, ces dimensions peuvent s'avérer utiles pour tous les groupes armés. Elles s'appliquent au plan de manœuvre à chacune des étapes. Quels moyens l'acteur déploiera-t-il pour exploiter au mieux chacune de ces dimensions afin d'obtenir les résultats voulus à toutes les étapes du plan de manœuvre ?

Les catégories d'activités à évaluer sont les suivantes : commandement et contrôle ; information et renseignement ; puissance de feu ; manœuvres ; protection ; maintien. Chacune de ces catégories devra être analysée dans le contexte du plan de manœuvre de l'acteur et à chacune des trois étapes.

Par exemple, si les analyses indiquent qu'un acteur porteur de menace s'apprête à attaquer une base opérationnelle avancée de l'ONU, la cellule de renseignement pourrait établir les prévisions suivantes :

- À l'étape de l'organisation, l'adversaire assurera le commandement et le contrôle par des applications de messagerie de téléphonie mobile chiffrées. Pour ses activités de reconnaissance de la base opérationnelle avancée, il recueillera de l'information auprès de civils et observera les instructions permanentes de l'ONU.
- Il testera son armement et l'entreposera à proximité pour pouvoir y accéder rapidement. Il se déplacera en petits groupes dans des voitures civiles pour éviter d'être repéré. Pour assurer le secret de ses opérations, l'adversaire aura recours à des groupes restreints de combattants organisés en réseaux séparés. Il circulera sans armes et habillé en civil pour éviter d'être ciblé et s'adressera à des fournisseurs locaux pour ses approvisionnements.

Diapositive 33

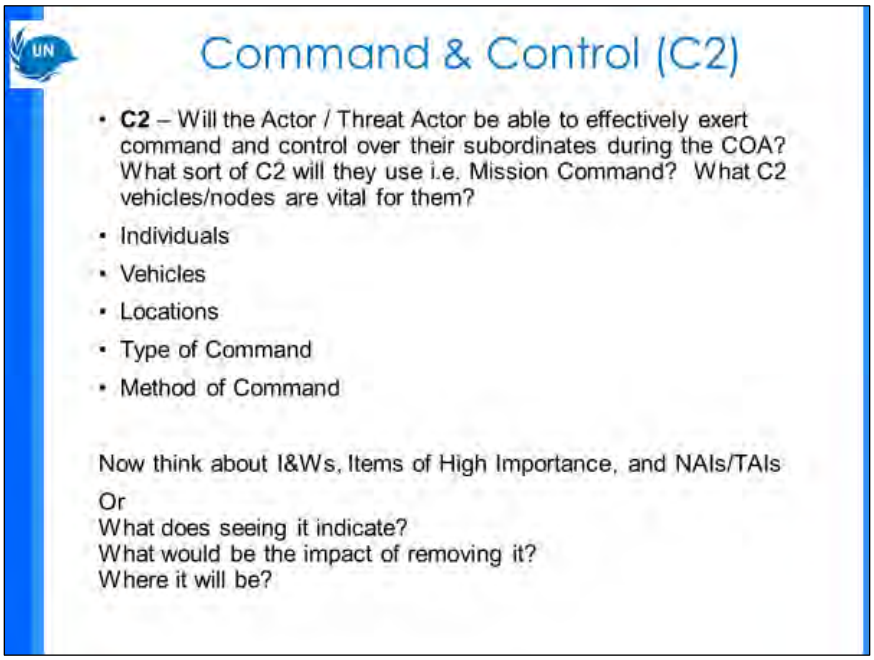

À partir de l'évaluation détaillée des capacités de commandement et de contrôle de l'acteur, la cellule de renseignement dressera la liste de ces capacités et déterminera comment chacune d'elles sera utilisée aux étapes Organisation, Action et Maintien de l'opération. Pour chacune des capacités de commandement et de contrôle qu'elle relève, la cellule doit tirer les déductions qui s'imposent et circonscrire les nouveaux besoins en information correspondants.

L'objectif de cette étape est de déterminer comment l'acteur exercera le commandement et le contrôle tout au long de la mission. En appliquant les résultats de l'analyse des acteurs au terrain particulier de la mission, le personnel de renseignement sera en mesure de prévoir avec précision les modalités du commandement et du contrôle dans cette mission. Par exemple, si le groupe se sert généralement de téléphones cellulaires pour communiquer, mais que la zone d'opérations est dépourvue de couverture GSM, la cellule devra prévoir les moyens que l'acteur mettra en œuvre pour assurer le commandement et le contrôle.

Pour établir notre analyse critique, nous devons nous poser les questions suivantes : si nous observons telle ou telle capacité, que devrons-nous en conclure ? Dans quels lieux et quelles circonstances la cellule constatera-t-elle probablement le déploiement de cette capacité ? (En d'autres termes, comment l'acteur devrait-il la mettre à profit pour maximiser son efficacité ?) Ces interrogations permettront à la cellule de renseignement de commencer à déterminer les zones d'intérêt particulier répertoriées et les zones d'intérêt d'objectifs. Par ailleurs, quelles conséquences seraient à prévoir pour l'acteur s'il perdait cette capacité ?

Diapositive 34

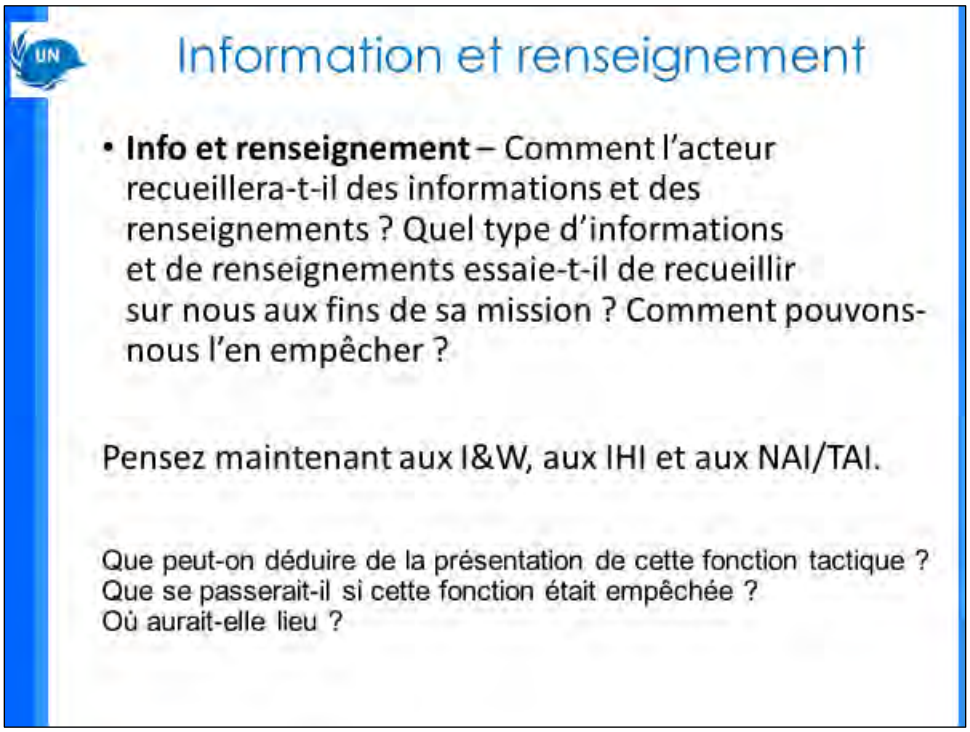

À partir de l'évaluation détaillée des capacités de collecte d'information et de renseignement de l'acteur, la cellule de renseignement dressera la liste de ces capacités et déterminera comment chacune d'elles sera utilisée aux étapes Organisation, Action et Maintien de l'opération. Chaque fois qu'un élément de capacité d'information ou de renseignement est inscrit sur la liste, la cellule de renseignement doit en tirer les déductions qui s'imposent, et établir des besoins en information et des besoins essentiels du commandant en information, s'il y a lieu.

Comment l'acteur cherchera-t-il à se procurer l'information/le renseignement nécessaire pour planifier sa mission et la mener à terme ? Quelles capacités pourrait-il exploiter pour ce faire ? Quelles dispositions le personnel de renseignement devrait-il envisager pour protéger nos propres forces ?

En plus des points indiqués dans la diapositive précédente, le personnel de renseignement devrait prévoir les lieux et circonstances dans lesquels l'activité considérée sera probablement mise en œuvre, ainsi que les incidences pour l'acteur si le déploiement de cette activité était entravé ou empêché.

Diapositive 35

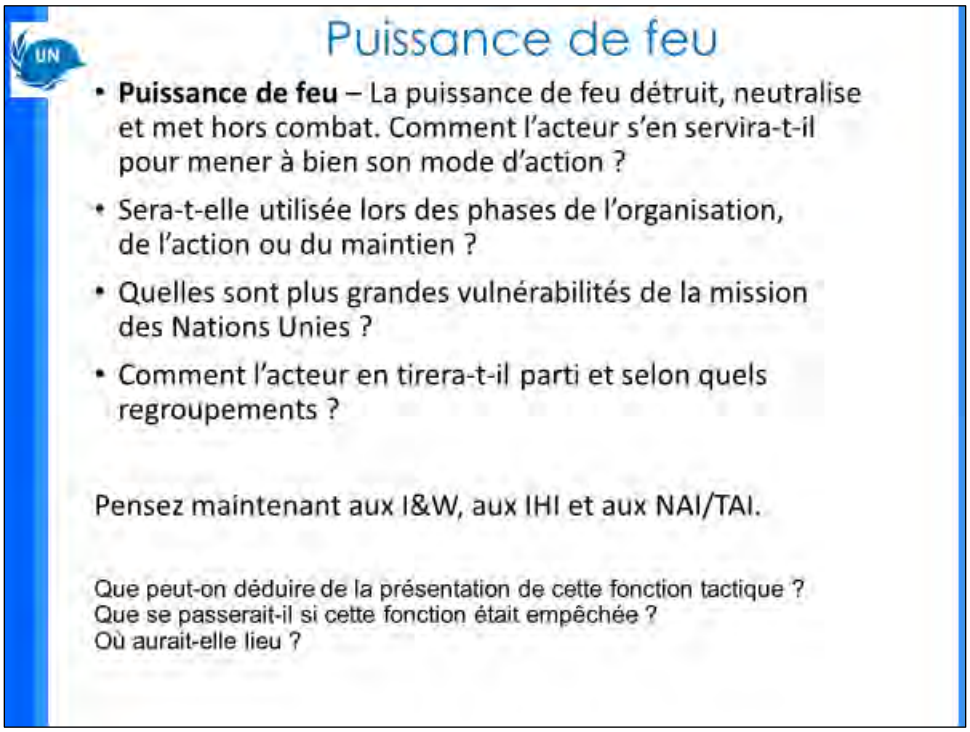

À partir de l'évaluation détaillée de la puissance de feu de l'acteur, la cellule de renseignement dresse la liste des capacités de l'acteur et détermine comment chacune d'elles sera utilisée.

Le déploiement de la puissance de feu peut entraîner des effets divers et ne se limite pas toujours à l'étape Action. Le personnel du renseignement doit envisager la manière dont la puissance de feu pourrait être utilisée aux différentes étapes de la mission de l'acteur. Il doit par ailleurs se rappeler constamment que la puissance de feu de l'acteur représente une menace pour les forces de l'ONU.

Le personnel du renseignement doit aussi déterminer si le déploiement de la puissance de feu est réalisable. Quelle est la portée effective des armes considérées ? Quelles sont les conditions optimales du recours à la puissance de feu ? Ces questions aideront la cellule à déterminer où et comment l'acteur pourrait prévoir de déployer ses armes dans son plan de manœuvre.

Elle pourra ensuite établir les priorités d'affectation des moyens d'acquisition pour repérer cette capacité et discerner les diverses étapes de la mission de l'acteur.
Enfin, le personnel du renseignement doit définir quelles seraient les incidences pour l'acteur si le déploiement était entravé ou empêché.

Diapositive 36

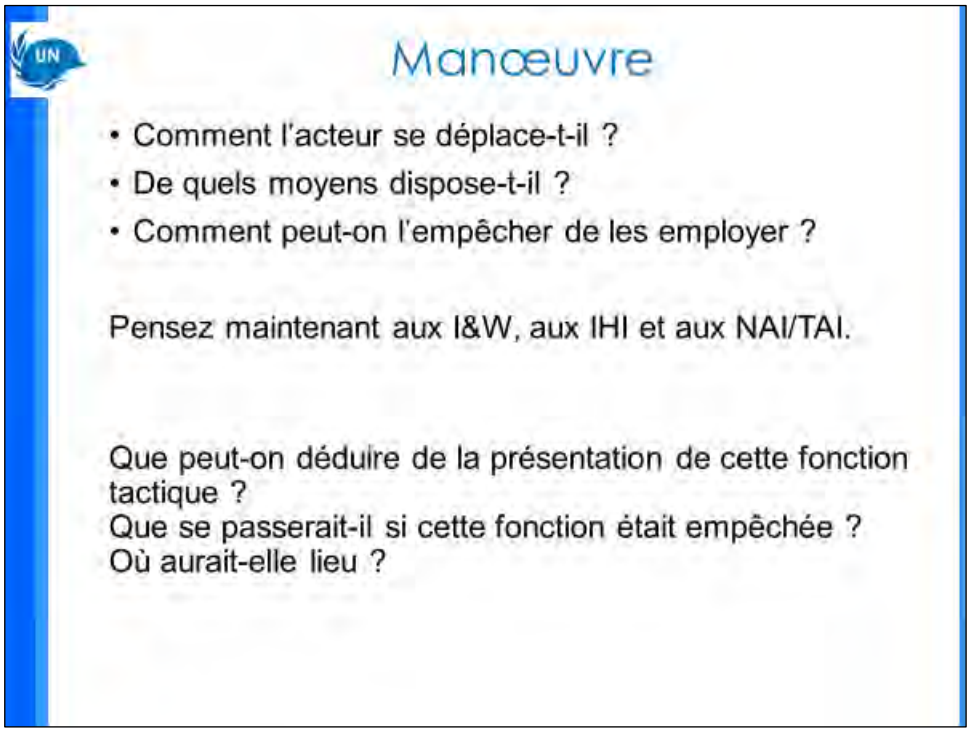

Grâce à l'évaluation des acteurs, la cellule de renseignement devrait maintenant connaître les moyens de transport dont l'acteur dispose. Par exemple, peut-il se déplacer à pied, en moto, en voiture, en véhicule blindé, par air, par bateau ? La cellule doit maintenant évaluer la probabilité d'utilisation de chacun de ces moyens de transport en fonction du plan de manœuvre de l'acteur et du terrain.

Le personnel de renseignement doit chercher à prévoir comment l'acteur se déplacera pour accomplir sa mission. À quoi a-t-il accès ? Quelle influence aura le terrain physique ? Posez-vous les questions suivantes pour chacune des étapes du plan de manœuvre. Quelles décisions l'acteur pourrait-il prendre à ce stade pour exploiter au mieux le terrain physique et humain ? Quelles priorités d'affectation des moyens d'acquisition le personnel de renseignement doit-il privilégier pour repérer cette manœuvre le plus efficacement possible ?

Diapositive 37

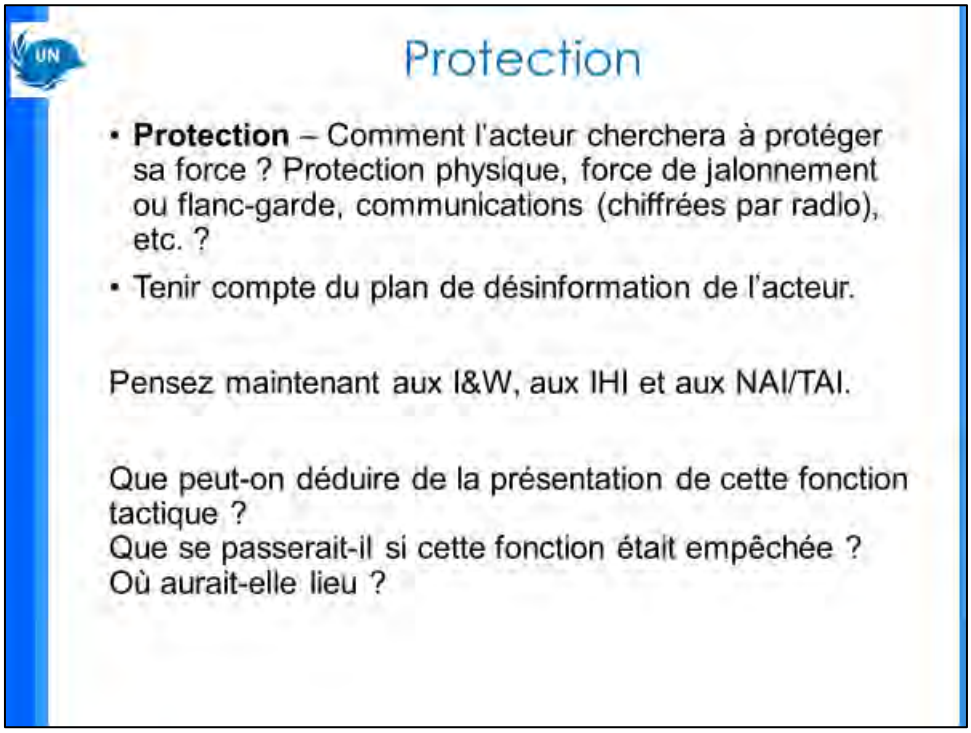

La cellule de renseignement doit connaître très précisément les mesures prises par l'acteur pour protéger ses actifs, son personnel et ses communications. Elle pourra ainsi déterminer la manière dont ces mesures de protection seront utilisées ou pourraient être utilisées dans le contexte d'un mode d'action particulier.

Elle doit aussi chercher à prévoir comment l'acteur se protégera pendant les opérations. Comme le font les forces de l'ONU, l'acteur cherchera à atténuer les menaces et les risques qui pèsent sur lui. Limitera-t-il ses communications pour en assurer la sécurité ? Déploiera-t-il du personnel de surveillance pour l'informer le plus rapidement possible des activités mises en œuvre par la mission ? Dans ce cas, où ce personnel sera-t-il posté ? La cellule de renseignement doit chercher des moyens de compromettre les mesures de protection de l'acteur.

Diapositive 38

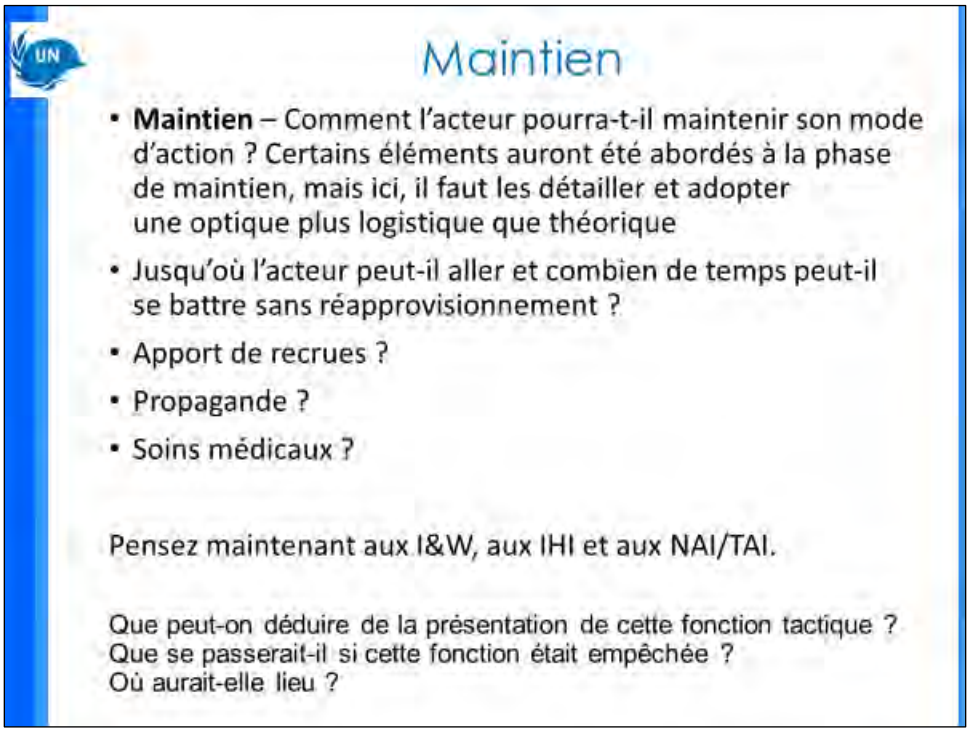

La cellule de renseignement doit établir avec précision les modalités d'approvisionnement de l'acteur (nourriture, eau, munitions, fournitures et matériel médical, etc.). L'acteur dispose-t-il d'un plan de soins médicaux ou de réapprovisionnement ?

Comment l'acteur se procurera-t-il les équipements et fournitures nécessaires pour assurer le déploiement de son mode d'action ? De quelles ressources l'acteur aura-t-il besoin pour son mode d'action ? Cette étape va bien au-delà des considérations logistiques. Quels sont les facteurs que le personnel du renseignement devrait surveiller dans l'optique d'entraver les approvisionnements de l'acteur ? Quels sont les lieux et les événements qu'il devrait observer ?

Diapositive 39

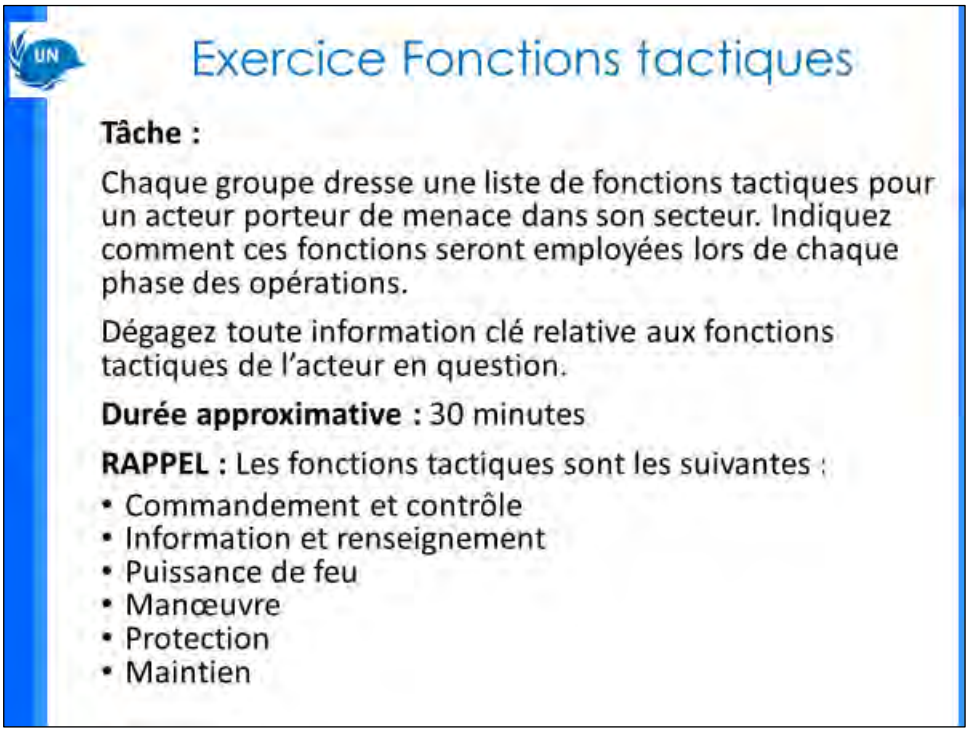

L'objectif de cet exercice est de vérifier que les participants comprennent bien les fonctions tactiques ainsi que leur place dans chacune des étapes du plan de manœuvre. Il est essentiel de bien comprendre le scénario pour chacun des secteurs considérés. Il faut avoir pris connaissance des détails pertinents et les avoir bien assimilés. Cette activité repose sur l'analyse du terrain et sur l'évaluation des acteurs.

Interaction.

Invitez les participants à se répartir selon leurs groupes pour discuter des secteurs qui leur sont attribués dans le scénario central, puis demandez-leur de définir la manière dont l'adversaire devrait probablement déployer ses fonctions tactiques à chacune des étapes (Organisation, Action, Maintien), en s'appuyant pour ce faire sur leur évaluation prédictive du plan de manœuvre de l'acteur porteur de menaces. Ils devront ensuite présenter un briefing de suivi de leurs résultats préliminaires et les expliquer.

Assurez-vous que les participants ont bien compris que l'un des groupes sera appelé à présenter ses résultats. Au moment de la présentation des résultats, vous inviterez les groupes à discuter entre eux de manière constructive. Invitez toujours les étudiants à présenter l'analyse qui leur a permis d'arriver à leurs constats. Pour établir le plan de manœuvre, les participants ont en principe repéré les

indicateurs et avertissements, les éléments revêtant une importance élevée ainsi que les potentielles zones d'intérêt particulier répertoriées.

Les participants ont franchi une étape de plus dans la prévision du mode d'action défini pour l'acteur. Ils doivent maintenant la préciser en intégrant les fonctions tactiques à chacune des étapes. Ce processus permettra au personnel du renseignement d'enrichir le « récit » et de situer l'activité dans le temps et dans l'espace.

Le formateur doit remettre à chacun des groupes une fiche expliquant l'exercice. L'exercice durera 30 minutes (20 minutes pour l'analyse et 10 minutes pour le briefing de suivi).

Diapositive 40

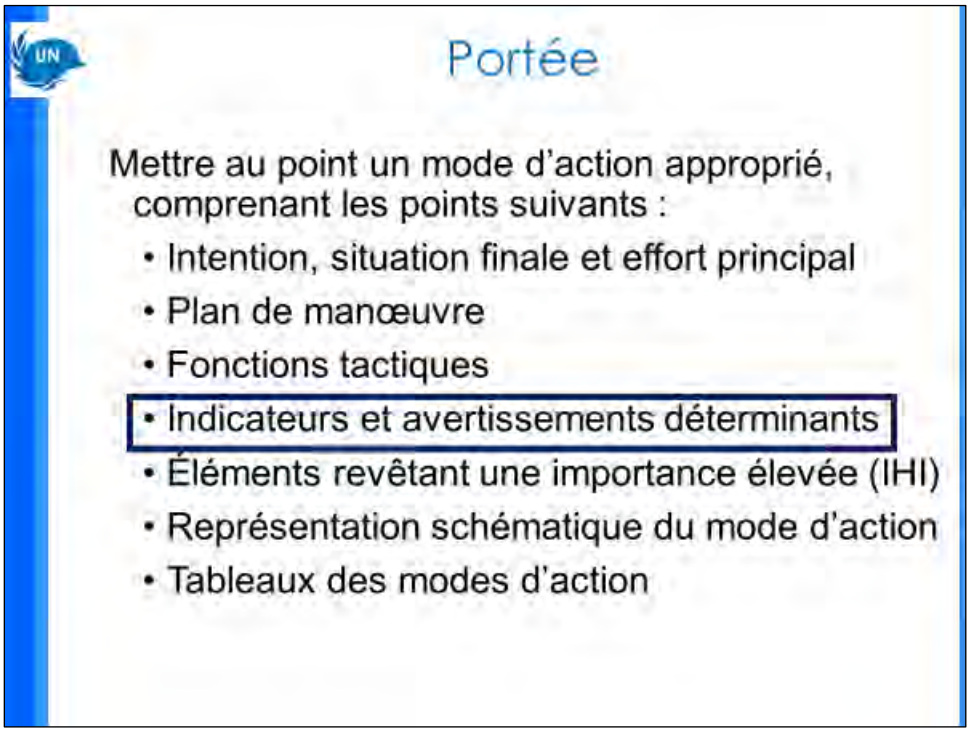

L'étape suivante de la mise au point des modes d'action consiste à repérer les indicateurs et les avertissements, une étape cruciale de la détermination des zones d'intérêt particulier répertoriées et des zones d'intérêt d'objectifs. (Nous y reviendrons dans les leçons ultérieures.)

Interaction.

Demandez aux participants pourquoi les indicateurs et les avertissements sont importants.

Si les modes action sont exclusifs, les indicateurs peuvent permettre de les repérer de manière très précise. Par exemple, une embuscade visant un convoi et une attaque complexe visant un convoi sont des modes d'action très similaires. Ces deux modes d'action auront donc sensiblement les mêmes indicateurs et ne peuvent donc pas être considérés comme distincts. À l'inverse, les indicateurs d'une attaque lancée contre une base opérationnelle avancée de l'ONU différeront considérablement des indicateurs d'une embuscade visant un convoi de l'ONU. Dans ce cas, les indicateurs constitueront des avertissements rapides très utiles.

Diapositive 41

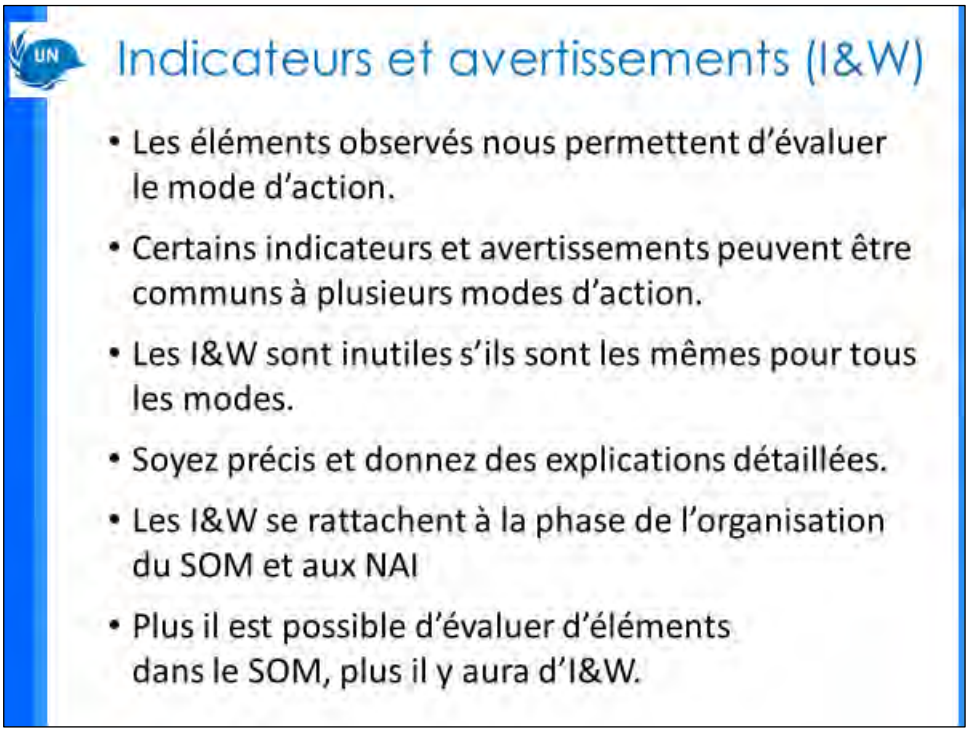

Les indicateurs et les avertissements sont les facteurs observés à l'étape Organisation du plan de manœuvre. Ils devraient aider le personnel du renseignement à confirmer ou infirmer le mode d'action prévu pour l'acteur. Certains indicateurs et avertissements s'appliquant à plusieurs modes d'action, il est impératif que le personnel du renseignement les départage correctement.

Diapositive 42

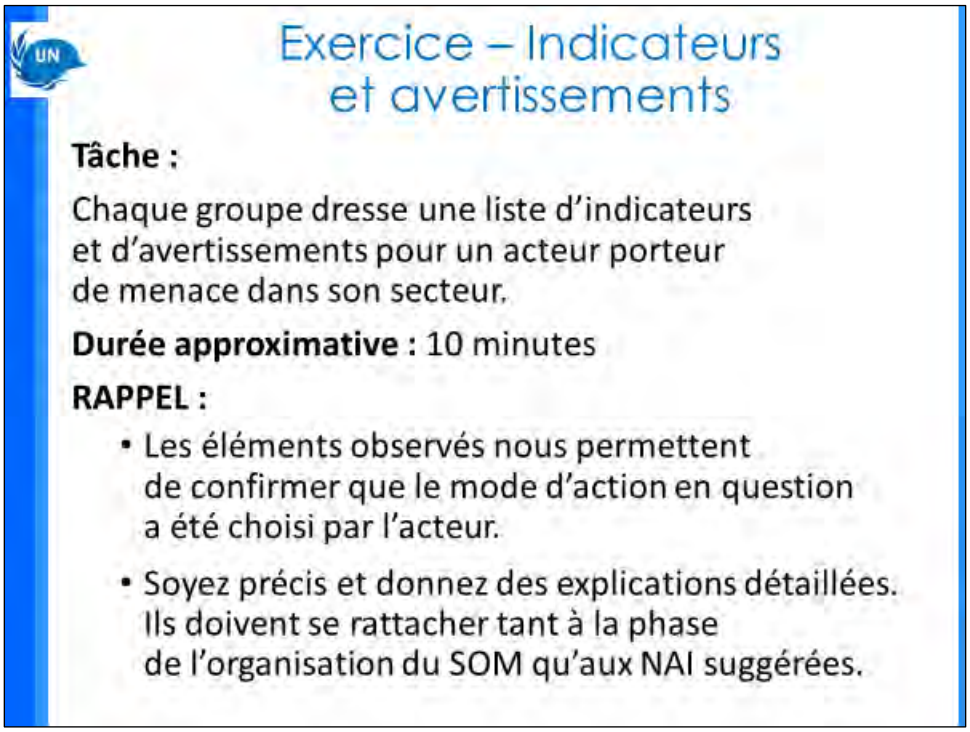

Interaction. L'objectif de cet exercice est de vérifier que les participants comprennent bien les notions d'indicateurs et d'avertissements. Invitez les participants à se répartir selon leurs groupes pour discuter des secteurs qui leur sont attribués dans le scénario central, puis demandez-leur de déterminer les indicateurs et les avertissements à l'étape Organisation, en fonction du plan de manœuvre qu'ils ont établi antérieurement.

Laissez-leur 10 à 15 minutes environ pour cet exercice, puis 5 à 10 minutes à l'un des groupes pour présenter ses résultats. Vérifiez que les participants ont bien compris que l'un des groupes sera appelé à présenter ses résultats. Au moment de la présentation des résultats, invitez les groupes à discuter entre eux de manière constructive.

Le formateur doit remettre à chacun des groupes une fiche expliquant l'exercice. Cette activité devrait se faire assez rapidement. Les participants examinent la phase Organisation du plan de manœuvre et repèrent les principaux indicateurs et avertissements qui s'y rapportent.

Diapositive 43

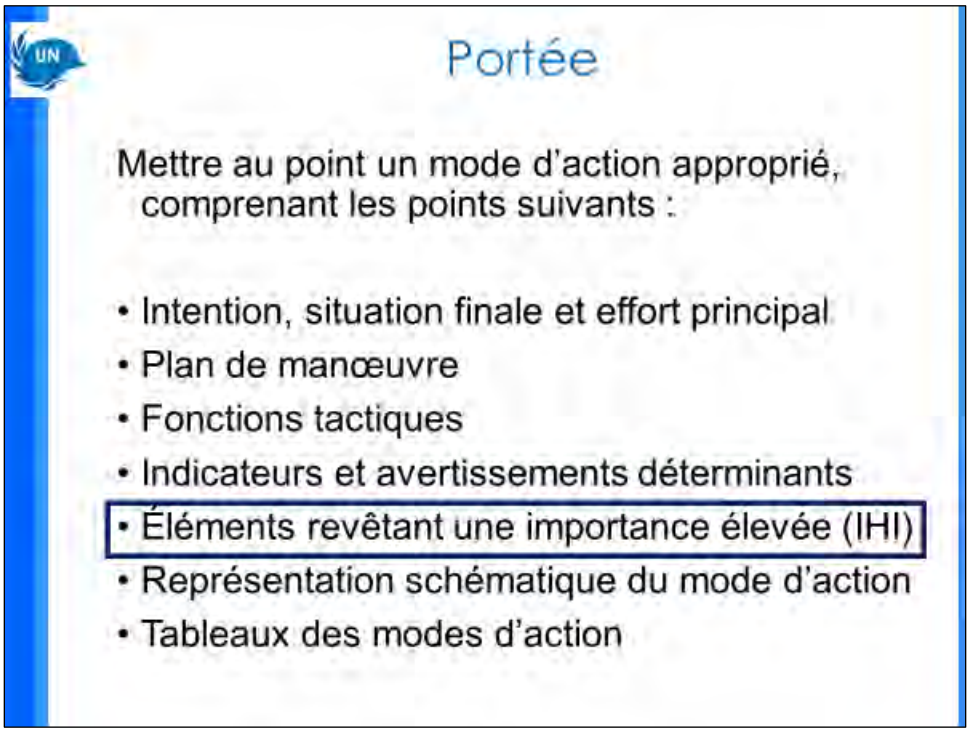

L'étape suivante de la mise au point des modes d'action consiste à repérer les éléments revêtant une importance élevée (IHI, Items of High Importance). Une fois le mode d'action mis au point, le personnel du renseignement doit l'analyser et repérer les capacités essentielles dont l'acteur aura besoin pour mener à bien son plan de manœuvre. Ces facteurs sont les éléments revêtant une importance élevée.

Diapositive 44

Message clé : Les participants qui maîtrisent certaines notions théoriques, comme celle des objectifs de grande importance, connaissent probablement déjà les éléments revêtant une importance élevée. En quelques mots, ce sont les actifs dont l'inaccessibilité entraverait considérablement l'acteur dans la concrétisation de son intention.

Les éléments revêtant une importance élevée sont essentiels pour déterminer la meilleure voie à suivre pour entraver l'acteur. En repérant les personnes ou équipements clés aux diverses étapes de l'analyse des acteurs, de leurs tactiques, techniques et procédures et de leur plan de manœuvre, la cellule de renseignement pourra conseiller le commandant quant aux éléments prioritaires. Certains de ces éléments ont été relevés au cours de processus antérieurs, par exemple au moment de l'évaluation des acteurs et de la détermination des fonctions tactiques.

La diapositive en donne quelques exemples. En plus de repérer les éléments revêtant une importance élevée pour l'acteur, le personnel du renseignement doit examiner ceux de l'ONU, qui devront être protégés.

Diapositive 45

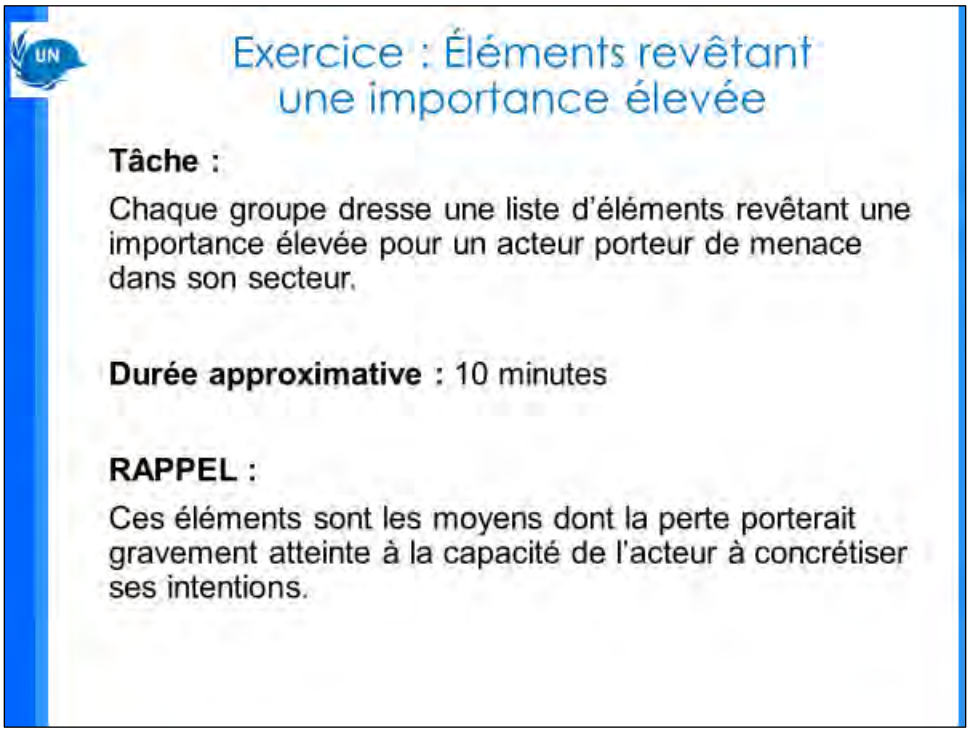

L'objectif de cet exercice est de vérifier que les participants maîtrisent les notions présentées. Il est essentiel que tous les participants comprennent bien le scénario pour chacun des secteurs considérés. Les groupes doivent avoir pris connaissance des détails pertinents et les avoir bien assimilés. Les activités mises en place pour l'élaboration sommaire du plan de manœuvre s'avéreront par la suite d'une importance capitale.

Interaction. Invitez les participants à former des groupes pour discuter des secteurs qui leur sont attribués dans le scénario central, puis demandez-leur de définir un élément d'importance élevée pour le plan de manœuvre d'un acteur pertinent. Indiquez aux participants qu'ils devront présenter un briefing de suivi de leurs résultats préliminaires et les expliquer. Le formateur doit remettre à chacun des groupes une fiche expliquant l'exercice. Durée de l'exercice : 10 minutes, dont 2 pour le briefing de suivi au formateur.

Prévoyez 10 à 15 minutes environ pour cet exercice, puis 5 à 10 minutes pour qu'un des groupes présente ses résultats. Vérifiez que les participants ont bien compris que l'un des groupes sera appelé à présenter ses résultats. Au moment de la présentation des résultats, invitez les groupes à discuter entre eux de manière constructive. Invitez toujours les étudiants à présenter l'analyse qui leur a permis d'arriver à leurs constats.

Diapositive 46

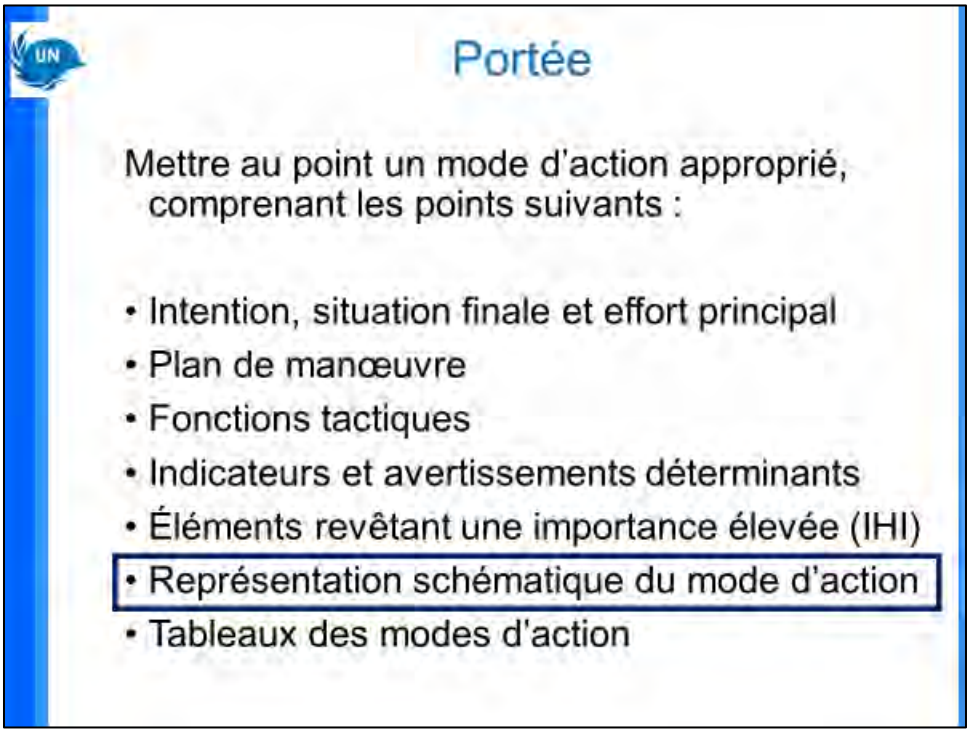

L'étape suivante de la mise au point du mode d'action consiste à en établir la représentation schématique. Cette représentation schématique est l'un des produits « fil d'or ». Une fois que la mission et le mode d'action prévus pour l'acteur ont été pleinement précisés, il faut le condenser en un produit cohérent et concis. Dans ce cours, la méthode que nous utiliserons pour ce faire est la représentation graphique du mode d'action.

Diapositive 47

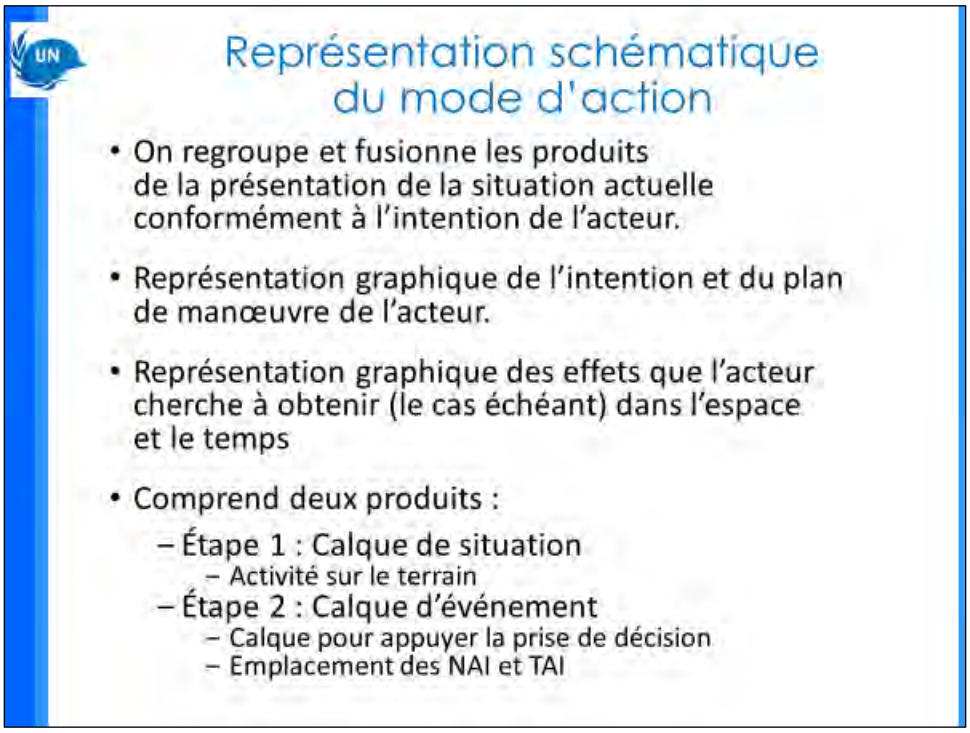

Message clé : Produit « fil d'or », la représentation schématique du mode d'action résume visuellement les analyses des diverses phases. Les cellules de renseignement doivent établir un schéma récapitulant les effets que l'acteur cherche à obtenir et les situer dans l'espace au moyen d'un calque posé sur une carte géographique,

ce qu'on appelle un calque de situation. Il s'agit d'une représentation visuelle des modes d'action de l'acteur. Il existe aussi le calque d'événement, qui est une représentation visuelle des moments ou des lieux dans lesquels des événements critiques vont probablement se produire ; il indique également les emplacements les plus probables pour les éléments revêtant une importance élevée. Ce calque permet de déterminer les zones et facilite le suivi des indicateurs et avertissements.

Si le plan de manœuvre est un « récit », la représentation schématique du mode d'action est une « peinture » illustrant ce récit. L'utilisation d'éléments graphiques représentant les effets peut favoriser la compréhension de cette illustration et situer ces effets plus clairement dans le temps et l'espace.

Pour établir la représentation schématique du mode d'action, le personnel du renseignement doit créer deux calques : un pour la situation et un pour un événement. Nous expliquerons cette tâche plus en détail au fil des diapositives suivantes.

Diapositive 48

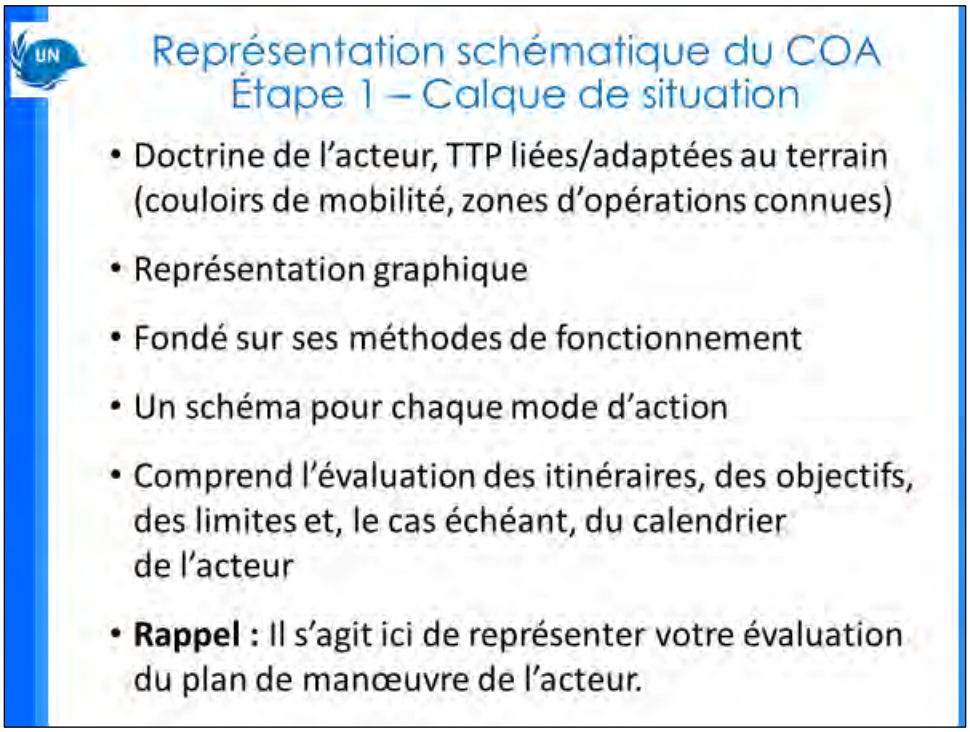

La « situation » est une représentation visuelle du plan de manœuvre. Comment l'acteur déploiera-t-il son mode d'action, compte tenu du terrain physique ? Le calque de situation permet de situer sur le terrain les tactiques, techniques et procédures de l'acteur ainsi que ses capacités. Il représente visuellement le plan de manœuvre. Un plan de manœuvre qui est irréalisable ou qui ne se fonde pas sur les tactiques, techniques et procédures connues de l'acteur n'est d'aucune utilité.

La représentation du mode d'action de l'acteur doit être arrimée au terrain et clairement située dans le temps et l'espace. Pour l'établir, il faut évaluer de manière précise les capacités et la doctrine de l'acteur et bien comprendre les terrains pertinents. Ensuite, le personnel du renseignement peut représenter géographiquement le mode d'action sur une carte de l'environnement opérationnel au moyen d'un calque et déterminer les emplacements les plus probables pour le déploiement des activités pertinentes aux diverses étapes du plan de manœuvre.

Diapositive 49

Cet exemple très simple montre un calque de situation. Soulignez le fait que cette illustration visuelle comporte des symboles qui représentent les effets et désignent le moment et le lieu du déploiement de l'activité. Les lignes permettent de mieux comprendre encore le déroulement de l'activité représentée. Pour représenter les modes d'action des acteurs qui ne sont pas porteurs de menace, le personnel du renseignement s'efforcera dans toute la mesure du possible d'employer des images et des symboles cohérents.

Diapositive 50

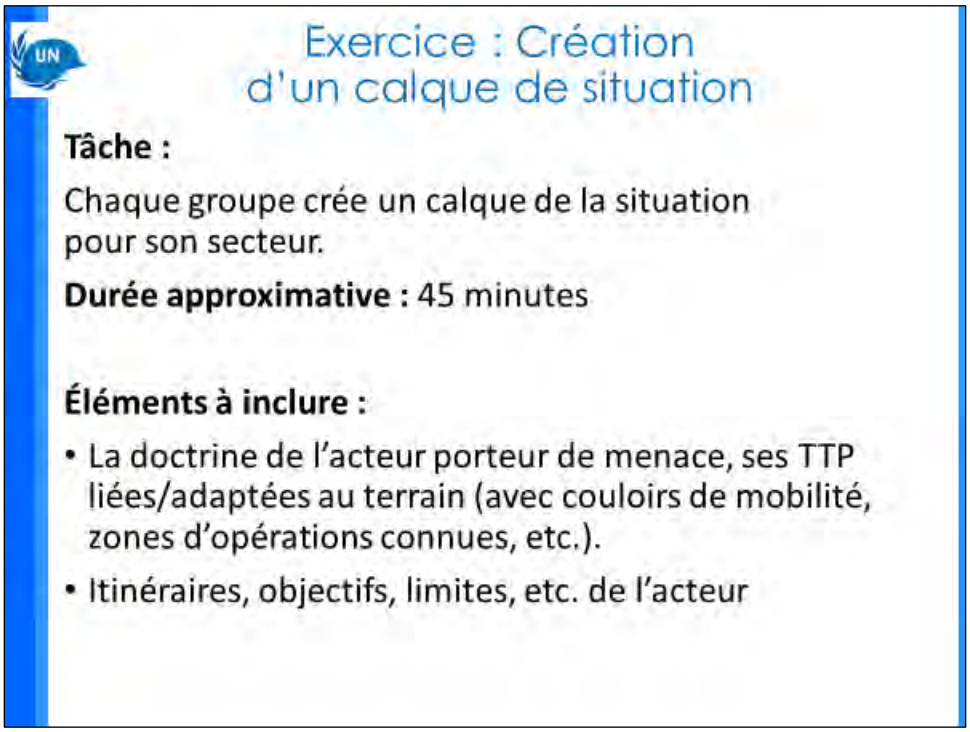

Interaction. Invitez les participants à se répartir en groupes selon les secteurs qui leur sont attribués dans le scénario central, puis demandez-leur de créer un calque de situation pour les modes d'action de leurs acteurs respectifs.

Pour cette activité, les participants auront besoin d'une carte, d'un transparent et de feutres indélébiles ; le formateur leur remettra par ailleurs une fiche expliquant le but de l'exercice. Ils auront 45 minutes pour réaliser un calque de situation pour le mode d'action de l'acteur qu'ils ont établi.

Au moment de la présentation des résultats, invitez les groupes à discuter entre eux de manière constructive. Demandez aux groupes qui ne sont pas en train de présenter leur avis sur le résultat qui leur est montré : ce calque représente-t-il de manière efficace et concise le mode d'action considéré ?

Rappelez aux participants que le calque doit représenter visuellement/graphiquement le plan de manœuvre et situer l'activité sur le terrain. Ils doivent intégrer à leur calque les diverses caractéristiques du terrain physique afin de montrer précisément les lieux dans lesquels se déploiera l'activité.

Diapositive 51

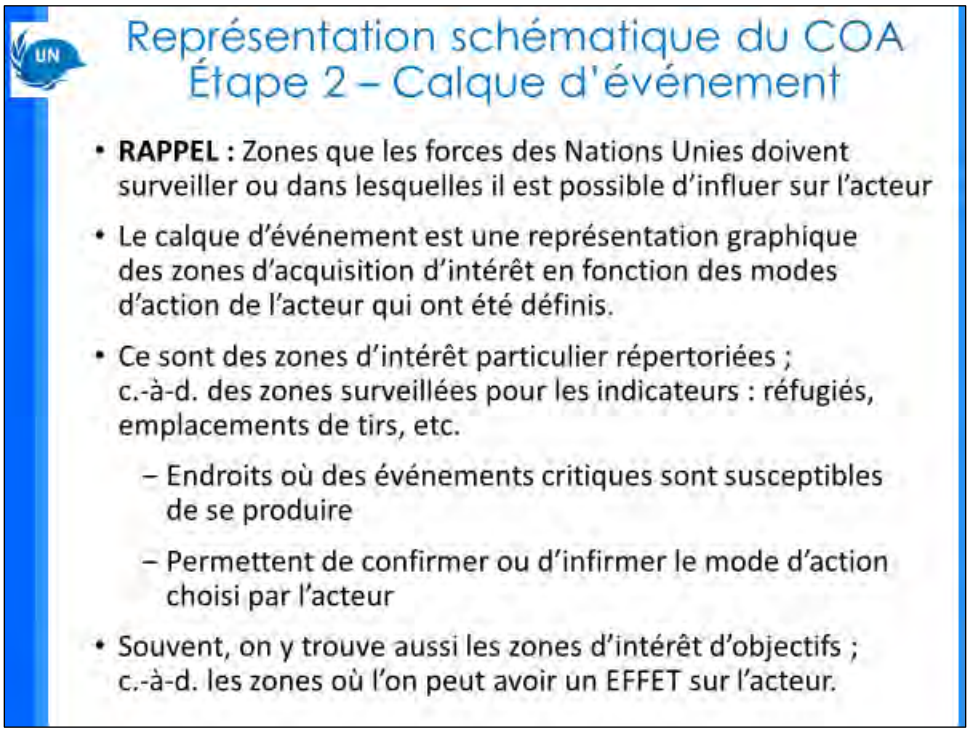

Le calque d'événement indique où les moyens d'acquisition de la mission des Nations Unies devraient concentrer leurs efforts pour confirmer l'activité de l'acteur. Il aidera le personnel à hiérarchiser les moyens d'acquisition.

Ce calque est un document distinct que le personnel du renseignement militaire pour le maintien de la paix établit pour circonscrire les zones d'intérêt particulier répertoriées et les zones d'intérêt d'objectifs. Dans d'autres instances, il est également désigné sous le nom de « croquis renseigné pour faciliter la décision ». Il permet au commandant d'établir l'ordre des priorités des actifs afin de surveiller l'activité de la manière la plus efficace possible.

Les zones d'intérêt particulier répertoriées et les zones d'intérêt d'objectifs ne sont pas nécessairement des superficies. Dans certains cas, ce sont des points très précis ou des tracés (longeant des routes) qu'il serait judicieux de faire surveiller par un moyen d'acquisition.

La détermination des moments-clés et des zones d'intérêt particulier répertoriées et zones d'intérêt d'objectifs les plus décisives permettra ensuite à la cellule de renseignement de confirmer ou d'infirmer le mode d'action attribué à l'acteur, et donc d'aider le commandant à prendre des dispositions ciblées pour entraver ce mode d'action, le cas échéant.

Diapositive 52

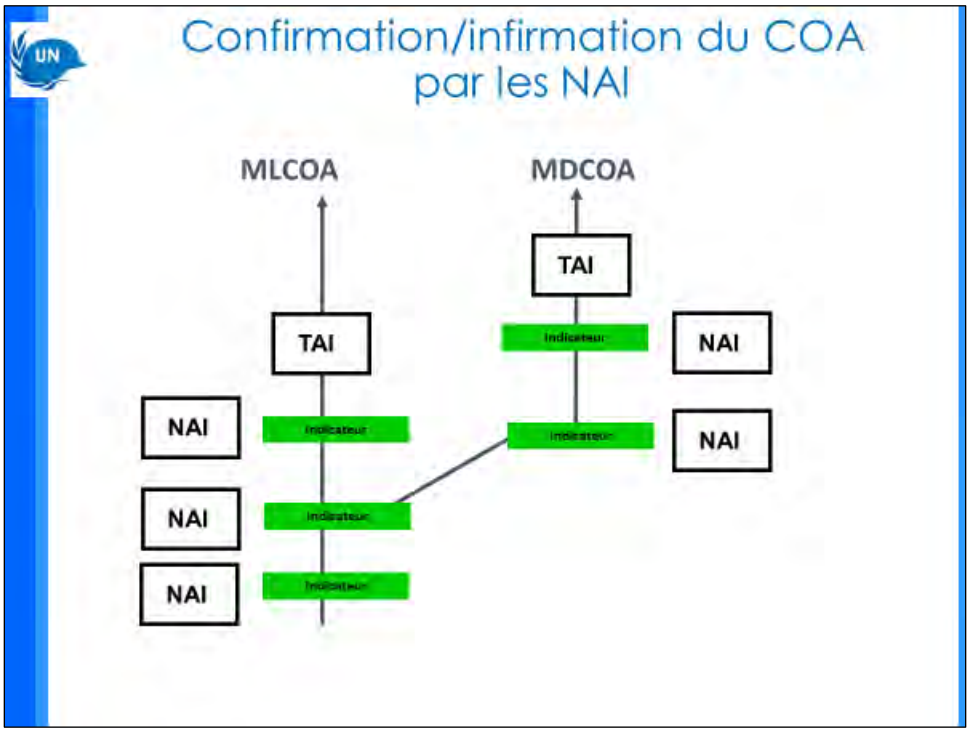

Cette diapositive illustre un exemple très simple de confirmation ou d'infirmation du mode d'action attribué à l'acteur à partir des indicateurs observés, que le formateur expliquera aux participants.
À gauche sont indiqués les indicateurs initiaux de l'étape Organisation : le personnel du renseignement a établi qu'ils sont distincts et révélateurs du mode d'action le plus probable de l'acteur.

Les cases NAI confirment que ces indicateurs ont bien été observés. Le trait noir qui part du deuxième indicateur inscrit à gauche montre qu'un autre indicateur a été observé, et qu'il reflète le mode d'action le plus dangereux de l'acteur. Poursuivant son analyse du côté droit de la diapositive, le formateur souligne que ce deuxième indicateur confirme ensuite que l'acteur s'active effectivement à déployer son mode d'action le plus dangereux. Ce schéma illustre par conséquent la manière dont les zones d'intérêt particulier répertoriées peuvent confirmer ou infirmer le mode d'action attribué à l'acteur.

Les zones d'intérêt d'objectifs indiquées dans le schéma montrent au commandant différentes possibilités d'intervention qui s'offrent à lui pour entraver le mode d'action choisi par cet acteur. Ces options ne sont pas nécessairement cinétiques ; le personnel de l'ONU doit en fait constamment se rappeler que les interventions cinétiques constituent les solutions les moins recommandables, et de très loin.

Diapositive 53

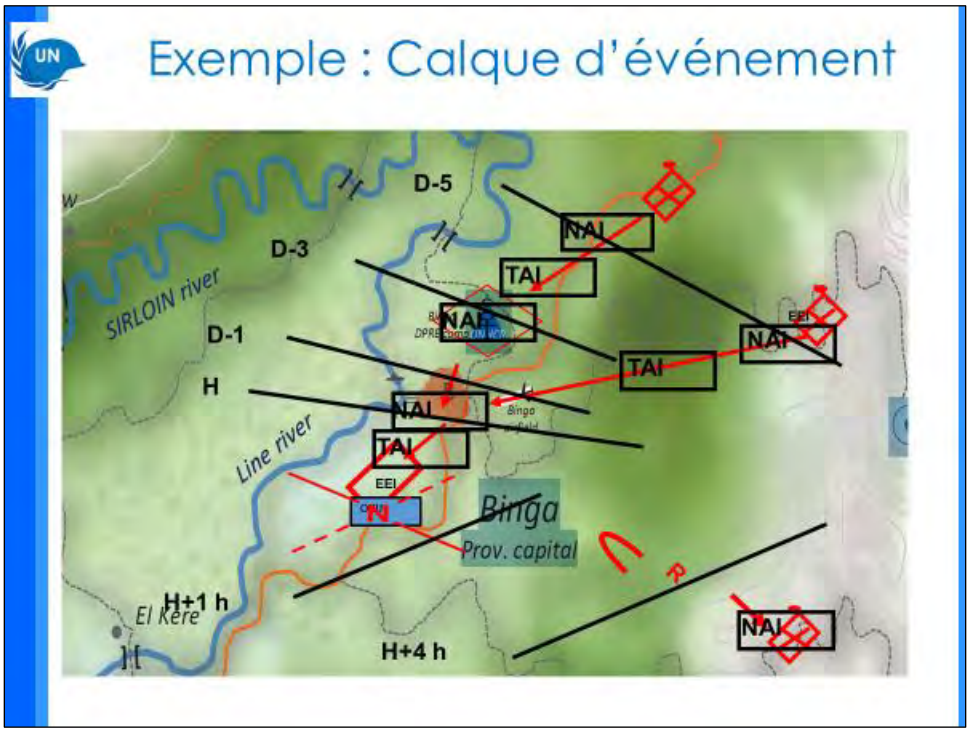

Cette diapositive montre un calque d'événement superposé sur la carte ou le tableau de mode d'action. Les zones d'intérêt particulier répertoriées et les zones d'intérêt d'objectifs doivent être situées dans le temps et l'espace.

Diapositive 54

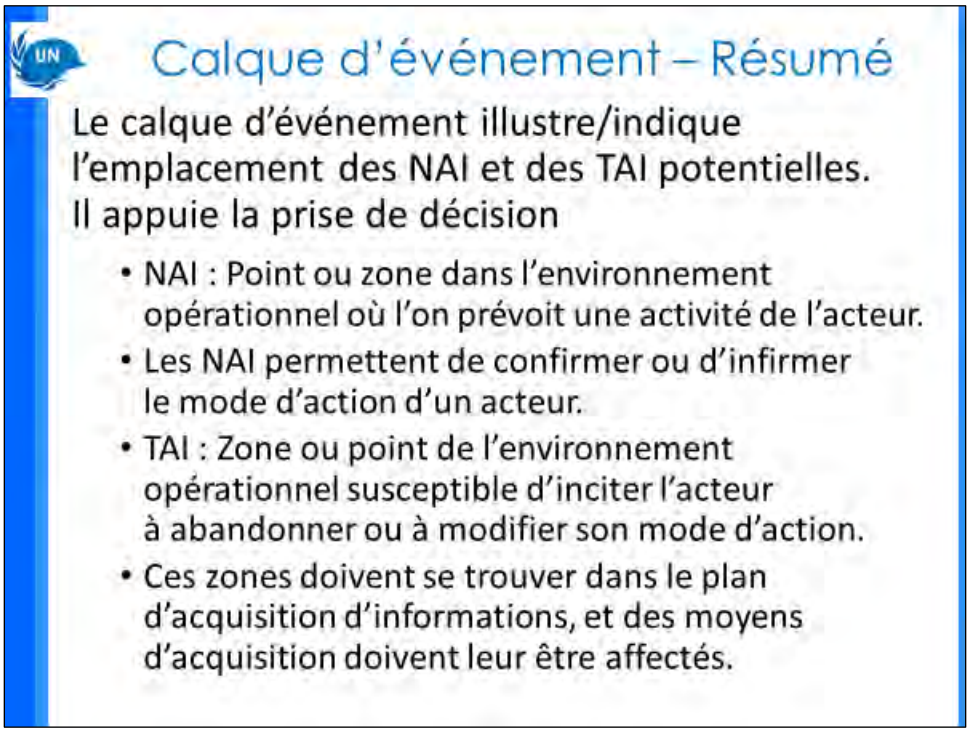

Il est important de vérifier que les participants comprennent bien les notions de « zone d'intérêt particulier répertoriée » et de « zone d'intérêt objectif » ; pour ce faire, le formateur doit leur en procurer des définitions limpides. Cette diapositive rappelle les principales caractéristiques de ces deux types de zones. Soulignez que les zones d'intérêt objectif ne sont pas propres à la cible et peuvent s'appliquer à l'information et autres dimensions non létales ; elles confirment ou infirment l'activité de l'acteur. Prenez quelques instants pour lire la définition ; il est important que tout le monde comprenne bien ces notions pour que nous puissions poursuivre.

Diapositive 55

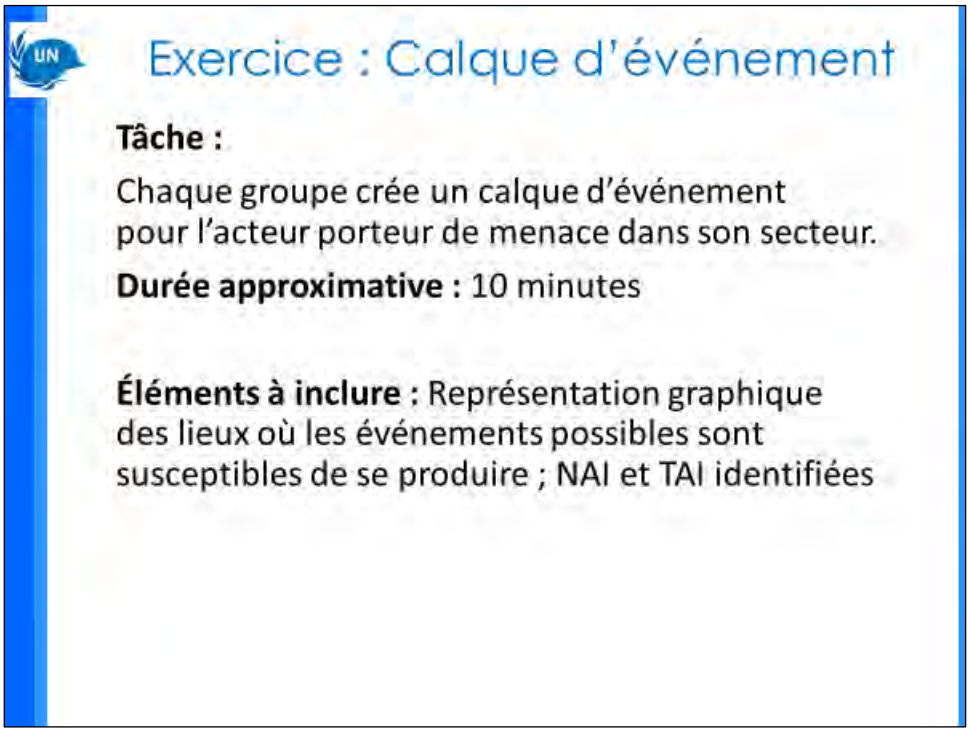

Interaction.

À partir de leur calque de situation, les participants doivent maintenant produire une chronologie ainsi qu'un calque se rapportant à un événement ; ce calque servira à situer les zones d'intérêt particulier répertoriées et les zones d'intérêt d'objectifs. Remettez aux participants les matériaux dont ils auront besoin pour fabriquer leur calque ainsi que des feutres indélébiles, de même qu'une fiche expliquant l'exercice. Invitez-les à se répartir en groupes selon les secteurs qui leur sont attribués dans le scénario central, puis demandez-leur de repérer les acteurs pertinents dans les zones d'opérations de leurs secteurs respectifs.

Laissez-leur environ 10 à 15 minutes pour faire cet exercice.

Au moment de la présentation des résultats, invitez les groupes à discuter entre eux de manière constructive. À partir de la chronologie établie, le groupe doit expliquer son analyse temporelle. Durée : 10 minutes, dont 2 pour le briefing de suivi au formateur.

Diapositive 56

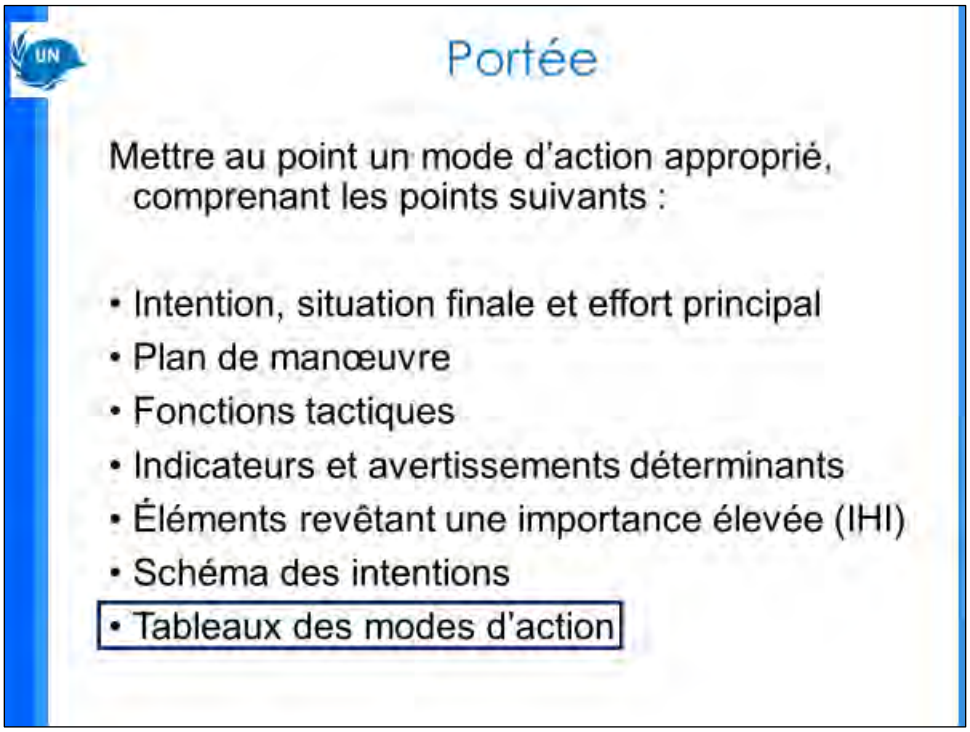

La dernière étape de la présentation intégrée de la situation consiste à remplir les tableaux correspondant au mode d'action le plus probable et au mode d'action le plus dangereux qui ont été établis.

Diapositive 57

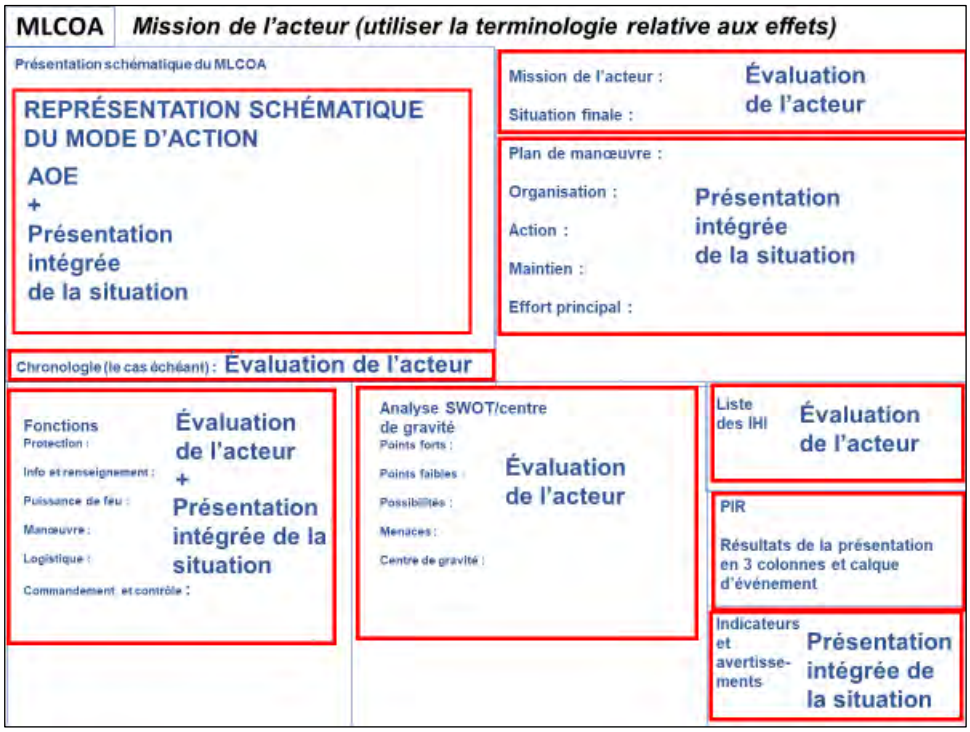

Message clé : Les tableaux de mode d'action sont les supports utilisés pendant l'exposé de la Phase 1 pour expliquer au commandant et à son personnel l'analyse qui a mené à la présentation intégrée de la situation. Produit « fil d'or », le tableau de mode d'action représente d'une manière claire et concise l'ensemble de l'analyse réalisée par la cellule de renseignement.

Le tableau de mode d'action constitue la dernière étape de la présentation intégrée de la situation. Il récapitule très brièvement les analyses des phases 1, 2 et 3 et permet d'expliquer le mode d'action le plus probable et le mode d'action le plus dangereux au commandant et à son état-major pendant l'exposé de la Phase 1. Le tableau de mode d'action constitue probablement le produit de support le plus important de tous.

Cette diapositive montre l'agencement des divers éléments du tableau de mode d'action et la synthèse de toutes les analyses en un unique produit de briefing.

Un tableau de mode d'action nous sert de cadre sur lequel nous superposons un calque (transparent vierge) pour inscrire les données schématiques et autres éléments d'information nécessaires pour chacun des modes d'action de l'acteur considéré. N'oubliez pas d'intituler correctement chacun de vos calques.

À mesure qu'elles gagnent en efficacité, les cellules de renseignement mesurent mieux l'importance des produits « fil d'or ». Par conséquent, le temps consacré à l'élaboration de produits représentant bien les analyses permettra de produire plus rapidement les outils de briefing.

Diapositive 58

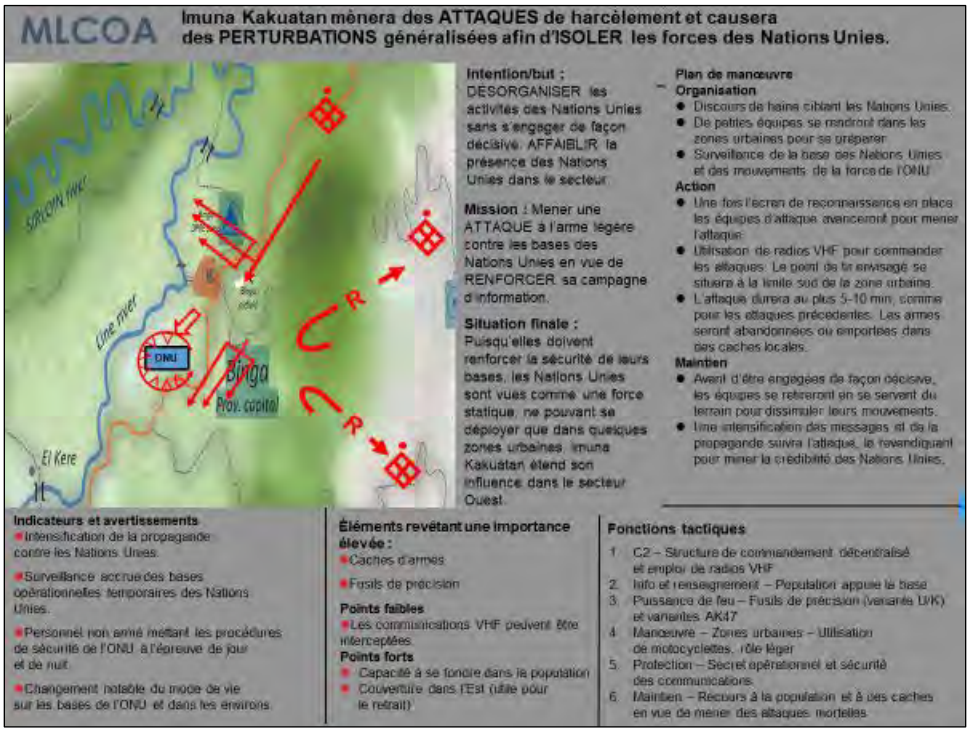

Voici un exemple de tableau du mode d'action le plus probable d'un acteur.

Description du mode d'action : Énoncé qui présente de manière concise la mission de l'acteur au moyen de verbes d'action ou de termes décrivant l'effet recherché, et qui sera ensuite illustré visuellement dans la représentation schématique du mode d'action.

Représentation schématique du mode d'action : Représentation graphique du plan de manœuvre illustré sur la carte comprenant les caractéristiques physiques du terrain.

Intention : Description de l'intention de l'acteur.

Situation finale : Description concise du résultat voulu par l'acteur.

Plan de manœuvre : Description narrative (sous forme de récit) des activités que l'acteur mettra en œuvre à chacune des étapes. La représentation schématique du mode d'action doit ABSOLUMENT en rendre compte.

Indicateurs et avertissements : Liste des indicateurs et avertissements pertinents pour ce mode d'action.

Éléments revêtant une importance élevée : Liste des éléments revêtant une importance élevée les plus essentiels pour le mode action considéré.

Analyse SWOT/centre de gravité : Ensemble des déductions majeures se rapportant à l'acteur pour ce mode d'action.

Fonctions tactiques : Description de la manière dont l'acteur déploiera son mode d'action : quelles capacités utilisera-t-il à chacune des étapes ?

Le tableau de mode d'action doit toujours constituer un produit compréhensible en soi, clair, concis et exhaustif ; il doit récapituler toute l'information pertinente. En particulier, il est essentiel que la représentation schématique du mode d'action soit parfaitement limpide et s'appuie sur les analyses récapitulées dans les autres rubriques.

Diapositive 59

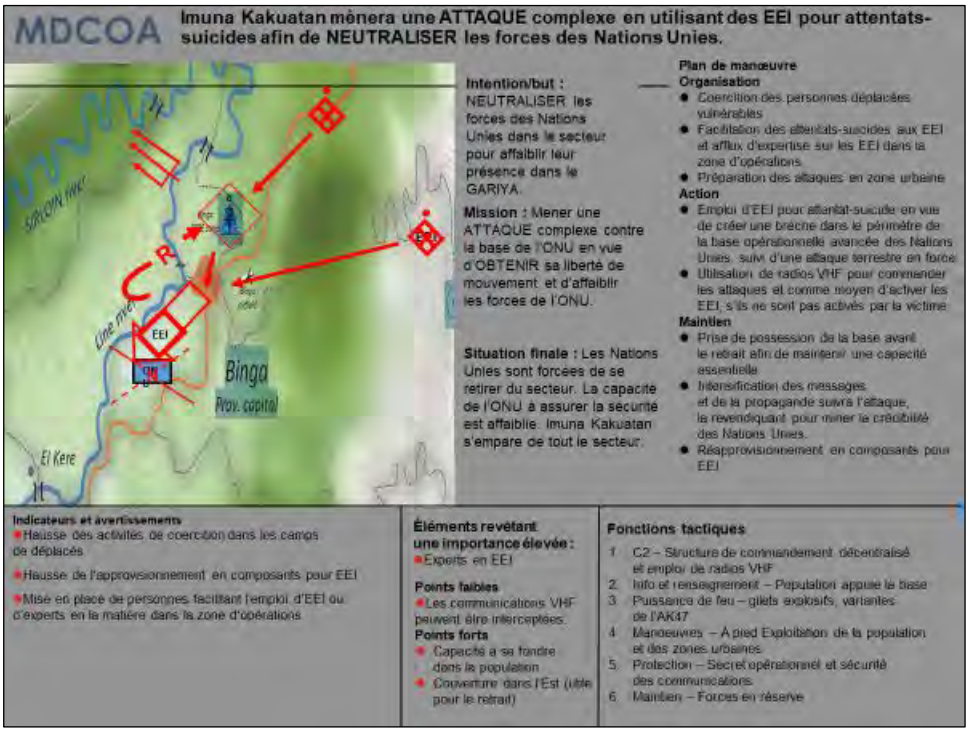

Voici un exemple très simple de tableau rempli pour un mode d'action le plus dangereux. Les tableaux de mode d'action doivent être distincts dans toutes leurs dimensions : intention, situation finale, représentation schématique, indicateurs et avertissements, analyse SWOT/centre de gravité et plan de manœuvre pour le mode d'action le plus probable et pour le plus dangereux. On ne peut jamais se contenter de reprendre l'information d'un mode d'action à l'autre.

Diapositive 60

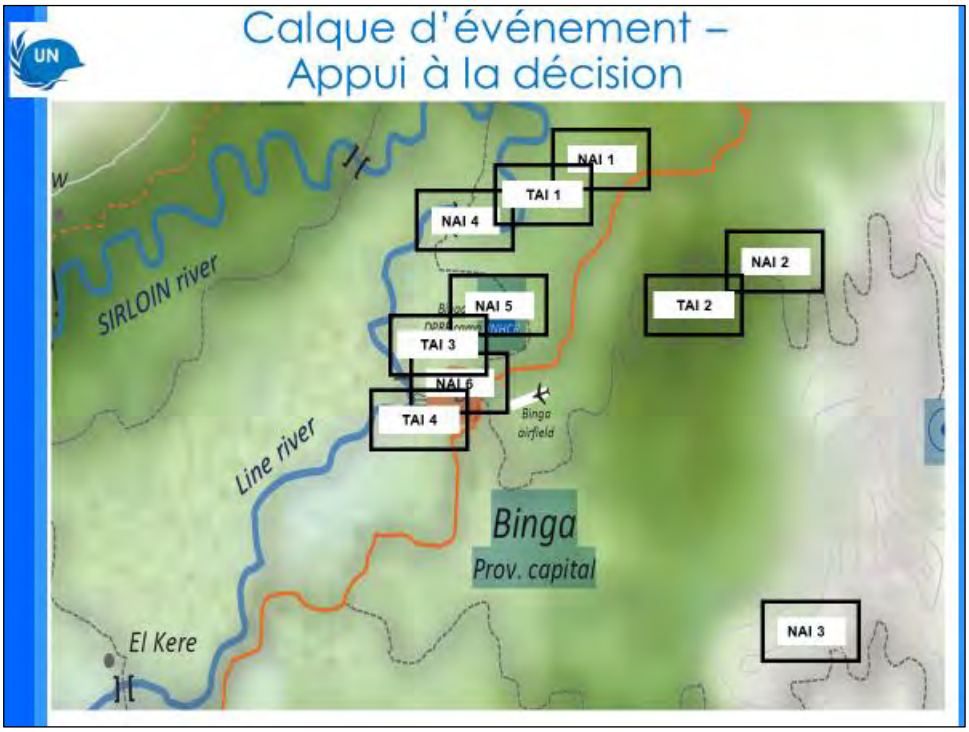

Voici un exemple très simple de calque d'événement.

Diapositive 61

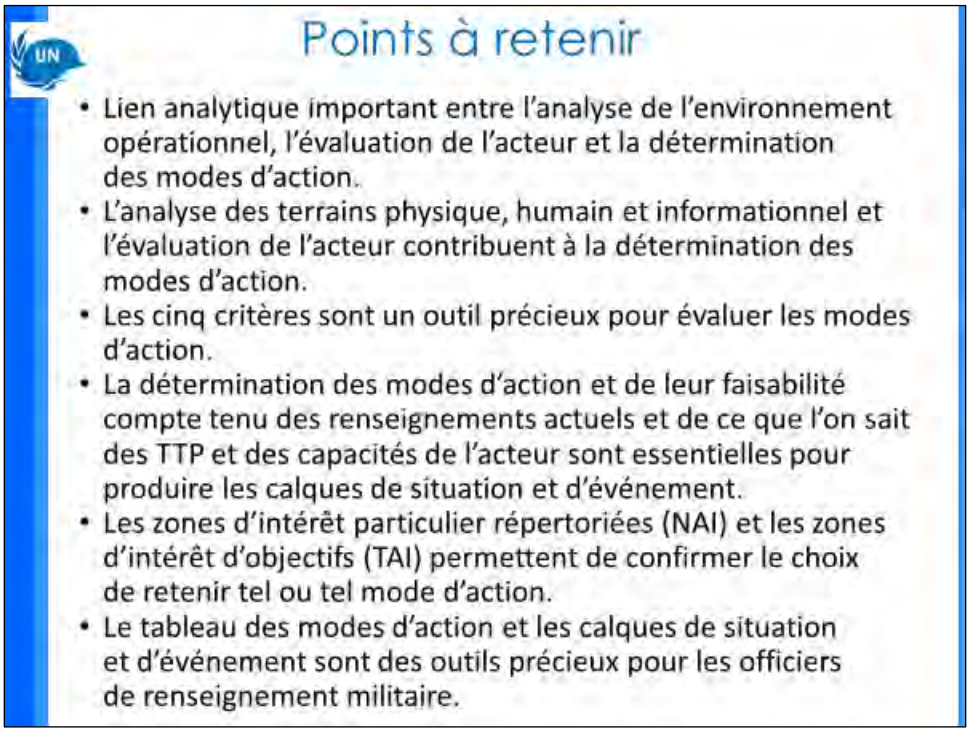

Résumé

Quels sont les principaux enseignements à retenir de cette leçon ? À partir de l'analyse des tactiques, techniques et procédures de l'acteur et de ses capacités, le personnel du renseignement a maintenant établi les activités que l'acteur va déployer pour contrer la mission de l'ONU et concrétiser son intention et faire advenir la situation finale à laquelle il aspire, telles qu'elles ont été déterminées par l'étude des données disponibles. Le tableau de mode d'action illustre visuellement ce plan de manœuvre. Il constitue un outil de briefing clair et concis qui aidera le personnel à bien saisir la situation.

Activité d'apprentissage

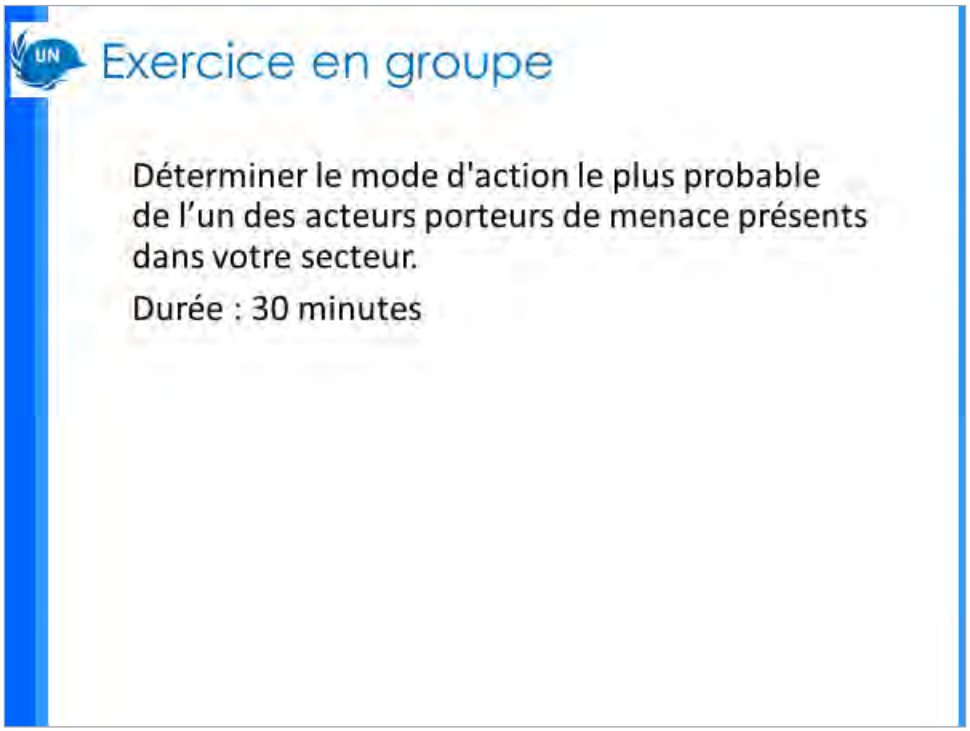

NOTE À L'INTENTION DES FORMATEURS
Cet exercice permettra aux participants de consolider leur maîtrise des différentes dimensions de chaque étape. Les participants doivent constamment se rappeler qu'ils présenteront leurs exposés au commandement à partir de ces tableaux de mode d'action. Il est donc important que ces outils soient bien conçus et bien réalisés.

Invitez les participants à se diriger vers leurs salles de travail de groupe respectives. Chacun des groupes déterminera le mode action le plus probable pour un acteur porteur de menace de son secteur. Pour confirmer qu'ils ont bien compris les notions présentées, les participants établiront un tableau du mode d'action le plus probable. Insistez sur le fait que l'un des groupes sera appelé à présenter ses résultats.

Précisez que si les groupes ont analysé les données de manière suffisamment précise aux étapes antérieures, l'exercice devrait se résumer à inscrire les résultats de cette réflexion dans le tableau de mode d'action. Rappelez aux participants que ces tableaux serviront à faire leur présentation au reste du groupe ; ils doivent par conséquent leur consacrer tout le soin nécessaire pour produire des documents de bonne qualité.

Durée approximative :
30 minutes, puis 10 à 15 minutes pour la discussion.

Leçon 3.5i

Résumé de l'appréciation « renseignement » et paragraphe relatif à la situation

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Nous allons maintenant nous intéresser au résumé de l'appréciation « renseignement » et au paragraphe relatif à la situation.

Interaction. À quelles parties du cycle de gestion du renseignement militaire pour le maintien de la paix ces deux produits se rapportent-ils ? Réponse : Orientation

Diapositive 2

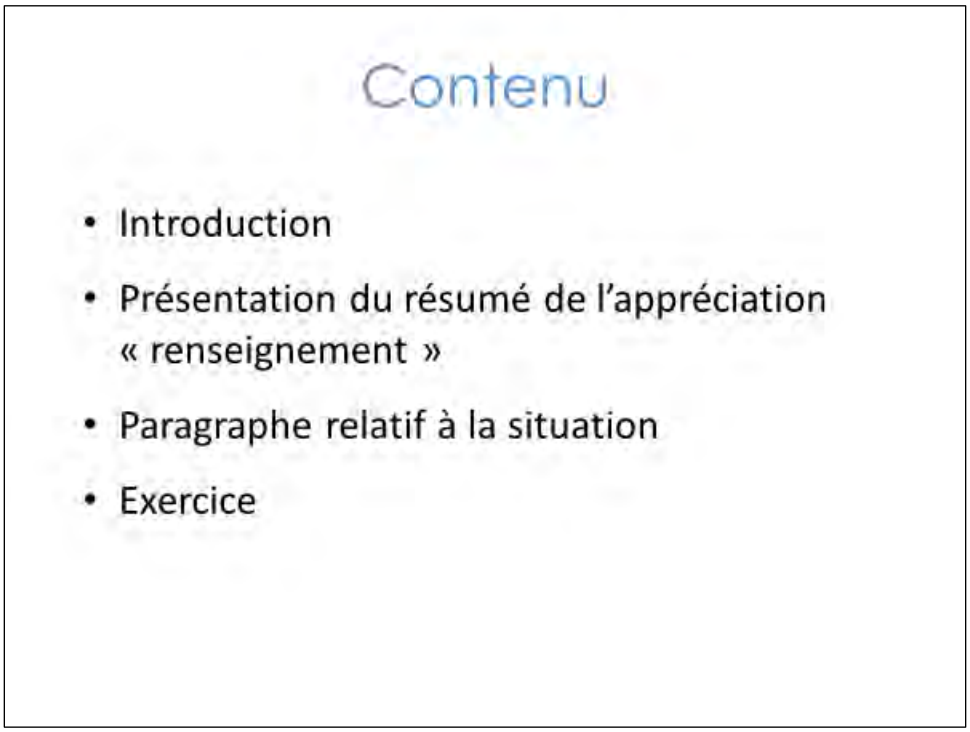

La diapositive présente le contenu de la leçon.

Diapositive 3

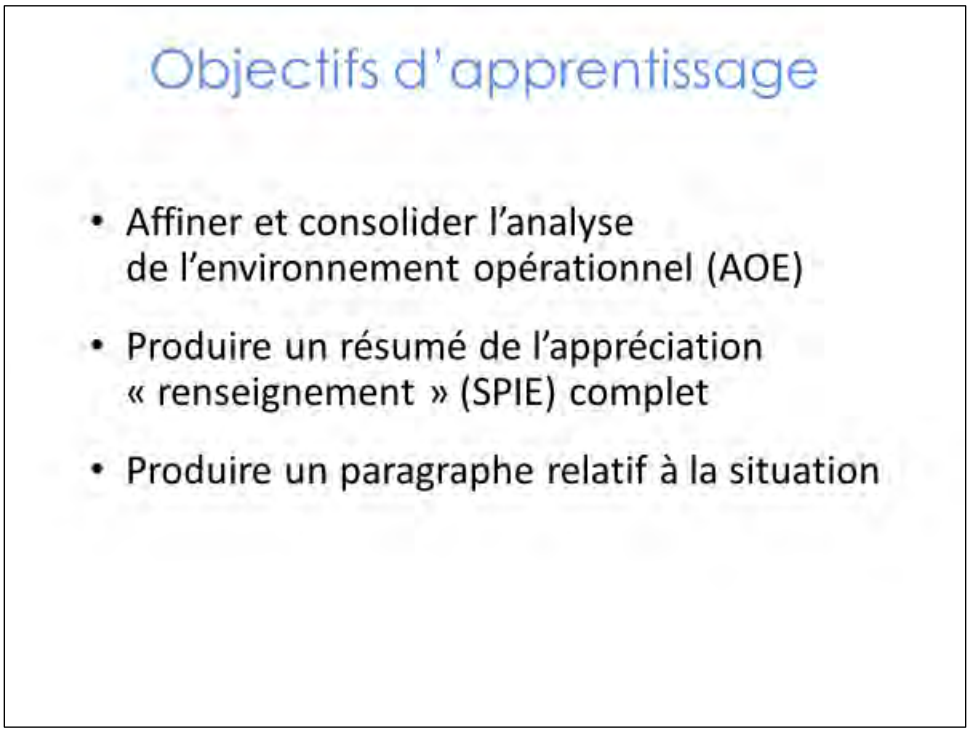

À la fin de cette leçon, vous aurez consolidé votre analyse et serez en mesure de produire un résumé de l'appréciation « renseignement » (SPIE, Short Peacekeeping-Intelligence Estimate) et un paragraphe relatif à la situation à incorporer à l'ordre préparatoire.

Diapositive 4

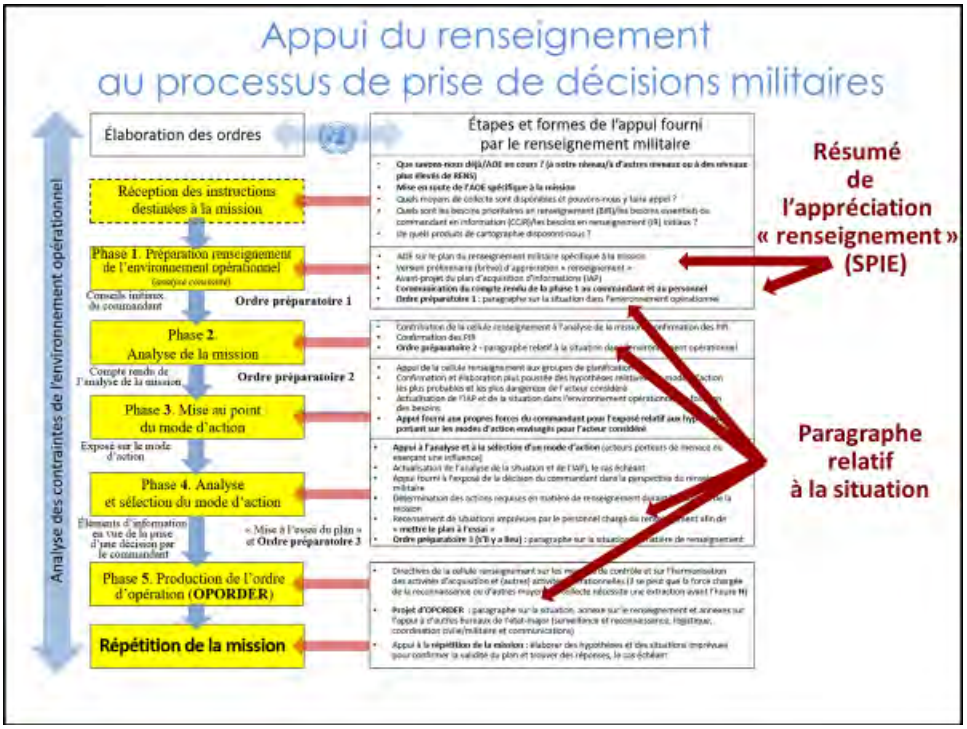

Message clé : Le résumé de l'appréciation « renseignement » et le paragraphe relatif à la situation sont des produits émanant de l'interaction entre le renseignement et le processus de prise de décisions militaires.

La contribution de la cellule de renseignement au processus décisionnel consiste à concevoir et réaliser des produits bien précis pendant la planification. L'élaboration du résumé de l'appréciation « renseignement » s'amorce à l'étape où l'on effectue l'analyse de l'environnement opérationnel. Le résumé de l'appréciation « renseignement » est un produit de l'analyse de l'environnement opérationnel.

Le paragraphe relatif à la situation sera rédigé par le personnel du renseignement. Il sera intégré aux ordres préparatoires des phases 1, 2 et 4, comme l'indique la diapositive. Le produit final sera l'ordre d'opérations/ordre l'attribution des missions (qui comprend l'annexe sur le renseignement, le cas échéant).

Vous n'aurez pas le temps, ici, de produire un résumé de l'appréciation « renseignement » pour contribuer à la réception de la mission. Vous pourrez cependant produire un résumé pour la phase d'analyse de l'environnement opérationnel. Ce résumé sera intégré au premier ordre préparatoire. Le paragraphe relatif à la situation est établi d'après le résumé de l'appréciation « renseignement » ; il s'intègre à l'ordre préparatoire 3 et à l'ordre d'opérations.

Interaction. Que devez-vous faire si la situation change entre l'ordre préparatoire 3 et l'ordre d'opérations ? Réponse : Mettre à jour le résumé de l'appréciation « renseignement » et le paragraphe relatif à la situation, qui sont des documents évolutifs.

Diapositive 5

Message clé : Les présentations en trois colonnes qui ont été établies lors de l'analyse de l'environnement opérationnel doivent maintenant être enrichies et précisées de manière à fournir un résumé de l'appréciation « renseignement » qui procurera une bonne compréhension des résultats d'analyse obtenus jusqu'ici et procurera de solides assises pour les analyses ultérieures.

Ce résumé récapitule l'analyse en trois colonnes réalisée lors de l'analyse de l'environnement opérationnel. Le processus d'élaboration du résumé permet aussi de revoir et peaufiner les facteurs, déductions et produits pour proposer un document plus succinct et mieux arrimé aux priorités du commandement.

À l'étape de l'analyse, il n'est pas rare que plusieurs facteurs mènent aux mêmes déductions et produits. Au moment de la synthèse de l'analyse pour établir le résumé de l'appréciation « renseignement », il convient donc d'éliminer les doublons, qu'il s'agisse de déductions de produits.

Le résumé comprend quatre parties :

- Introduction
- Analyse de l'environnement (ses grandes lignes, et non l'analyse complète)
- Évaluation de la menace
- Présentation intégrée de la menace

Diapositive 6

Présentation du résumé de l'appréciation « renseignement » – Introduction

Résumé d'une appréciation « renseignement »

La situation actuelle
(Bref paragraphe)
Notre mission et nos objectifs
(Bref paragraphe)
Détails pertinents relatifs à la situation dans laquelle se trouve l'acteur considéré
(Bref paragraphe)
Principale conclusion de l'appréciation/déductions
(Bref paragraphe)

Message clé : L'introduction récapitule les éléments d'information de base permettant de comprendre la situation, ainsi qu'un résumé des principales évaluations et déductions.

Quels sont à votre avis les éléments d'information qui devraient figurer dans le paragraphe relatif à la situation ?
La section Situation actuelle indique les événements ayant eu lieu dans la zone d'intérêt qui ont conduit à la réalisation du résumé. Elle peut inclure une brève description des événements politiques, des relations nationales, des relations diplomatiques, de la situation régionale et d'acteurs tiers, étatiques et non étatiques.

Pourquoi inscrire notre mission et nos objectifs dans ce document ? Parce que la mission et les principaux objectifs des Nations Unies ainsi que les objectifs des principales parties prenantes permettent d'établir un cadrage plus précis de l'analyse. (En comprenant bien la mission et les objectifs, nous pouvons vérifier plus efficacement la pertinence de nos facteurs dans ce contexte, et ainsi, raffiner notre analyse.)

Qui pourraient être les acteurs pertinents dans notre zone d'opérations ? Ce pourraient être par exemple : des civils, des humanitaires, des ONG, des politiciens, des criminels, d'autres agences des Nations Unies, des entités économiques, des instances étrangères, des personnes déplacées ou réfugiées, etc. Dans la rubrique consacrée à la situation des acteurs pertinents, décrivez rapidement l'acteur actuellement porteur de menace ainsi que les autres acteurs non porteurs de menaces susceptibles d'avoir des incidences

sur la mission. Indiquez aussi les évaluations portant sur sa mission, ses objectifs et son intention.

Comment choisit-on les principales évaluations et déductions à inscrire dans ce document ? Vous devez dresser la liste des principales évaluations et déductions que vous souhaitez porter à l'attention des lecteurs du document. Même si les principales évaluations et déductions figurent dans la première partie du résumé de l'appréciation « renseignement », il est préférable de remplir cette rubrique en dernier, après avoir établi le reste du résumé et synthétisé toutes vos évaluations et déductions et repéré les plus cruciales. N'oubliez donc pas de revenir en arrière pour la remplir !

Diapositive 7

Présentation du résumé de l'appréciation « renseignement »

AEO

Facteur	Déduction	Produit
Configuration physique du terrain		
Composante humaine		
Composante information		
Effets des conditions météorologiques		
Évaluation de l'acteur		

Exemple :

Analyse de l'environnement opérationnel (AOE)

Facteur	Déduction	Produit
Terrain physique		
Les ponts de l'AO sont tous à une seule voie	1. Les civils risquent d'être dévalisés sur les ponts	Tâche (T) - Prévoir d'installer des points de contrôle sur les ponts
	2. Point probable d'embuscade pour les convois	Conseil pour la planification (PG) - Envisager une force de réaction pour renforcer les points de contrôle
Le seul hôpital de l'AO se trouve à 100 km du principal camp de réfugiés.	1. Les réfugiés ayant besoin de soins médicaux urgents risquent de mourir avant d'arriver à l'hôpital	PG - Envisager d'installer un hôpital militaire près du camp de réfugiés
		Besoin en renseignement (IR) - Quelle est l'efficacité des services d'ambulance dans le pays hôte ?
Etc.		
Terrain humain		
Tous les responsables politiques subissent l'influence de la tribu à laquelle ils appartiennent	1. Les décisions politiques sont susceptibles de refléter les intérêts de tribus plutôt que les intérêts du pays	IR - À quelles tribus appartiennent les responsables politiques ?
		IR - Quels sont les principaux objectifs des tribus dont un membre figure au gouvernement ?
Etc.		
Terrain de l'information		
Etc.		

Message clé : Pour remplir cette partie du résumé, il vous suffit de recopier les facteurs, déductions et résultats émanant des produits correspondants de l'analyse de l'environnement, puis de relire attentivement cette rubrique pour préciser vos réponses.

Dans la partie portant sur l'analyse de l'environnement, inscrivez simplement les facteurs, déductions et résultats des produits de la présentation en trois colonnes déjà établie. En recopiant les facteurs, déductions et résultats, rappelez-vous constamment ce qui suit.

- Examinez vos facteurs, déductions et résultats et précisez-les dans l'optique d'établir un produit encore plus ciblé et plus succinct.
- Repérez les déductions et résultats en double et synthétisez-les ou supprimez simplement les doublons.
- Votre objectif doit toujours être de présenter l'information de la manière la plus limpide possible afin que le commandement et les autres parties concernées puissent la comprendre aisément.

Diapositive 8

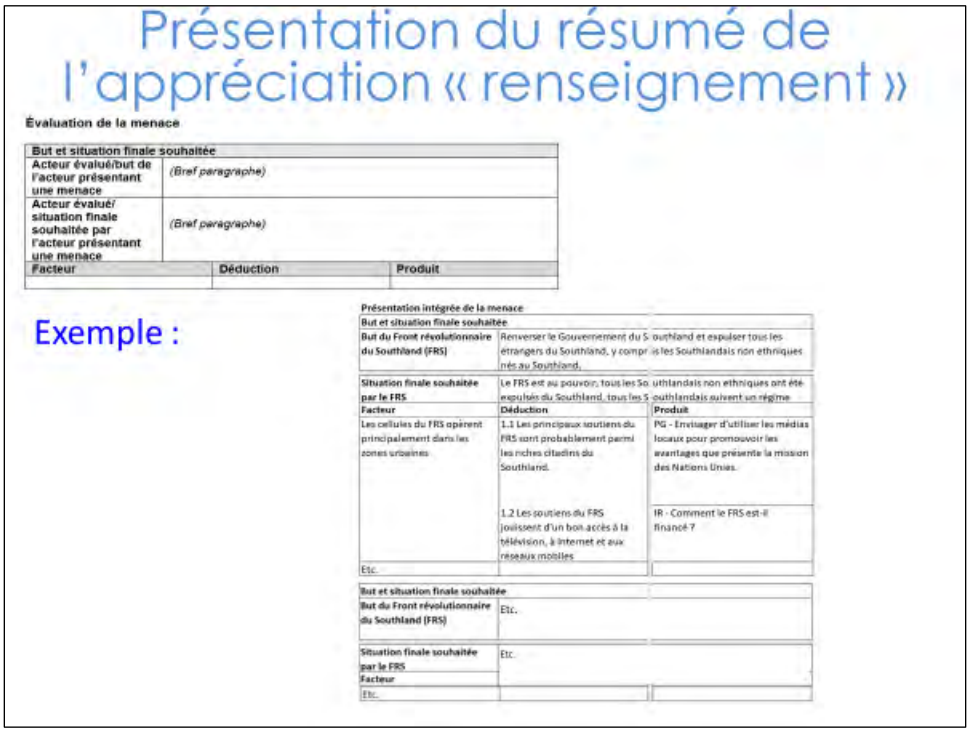

Message clé : Pour remplir la rubrique « Évaluation de la menace », résumez le but et la situation finale visés par chacun des acteurs évalués (porteurs de menace ou non), ainsi que les facteurs, déductions et produits importants correspondants ayant émané de votre analyse.

Comme vous le voyez dans le haut de la diapositive, vous devez décrire rapidement l'acteur porteur de menaces dans le résumé et rendre compte de tous les acteurs pertinents susceptibles d'avoir une incidence, positive ou négative, sur l'opération.

La rubrique « Évaluation de la menace » se compose de courts paragraphes décrivant le but et la situation finale visés pour chacun des acteurs. Vous pouvez également inscrire ici tout autre élément d'information susceptible d'aider les utilisateurs du document à mieux comprendre les acteurs.

Recopiez les facteurs, déductions et produits indiqués dans l'analyse en trois colonnes que vous avez réalisée à l'étape de l'évaluation des acteurs.

En recopiant les facteurs, déductions et résultats, rappelez-vous constamment ce qui suit.

- Examinez vos facteurs, déductions et résultats et précisez-les dans l'optique d'établir un produit encore plus ciblé et plus succinct.
- Repérez les déductions et résultats en double et synthétisez-les ou supprimez simplement les doublons.
- Répétez le processus pour chacun des acteurs.

Diapositive 9

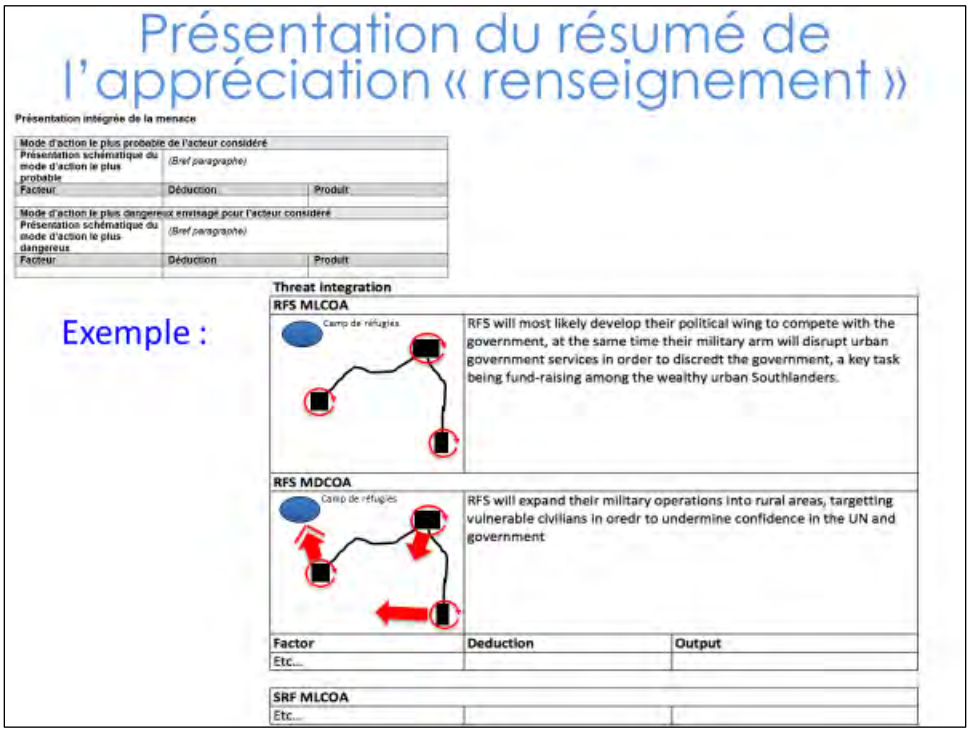

Message clé : Dans la rubrique « Présentation intégrée de la menace », indiquez les principaux facteurs, déductions et produits ainsi que les grandes lignes des modes d'action le plus probable et le plus dangereux pour chacun des acteurs, porteurs ou non de menace.

Cette rubrique se compose d'un résumé textuel et d'un récapitulatif schématique du mode d'action le plus probable et du mode d'action le plus dangereux des acteurs évalués, tels que vous les avez établis dans vos produits portant sur ces modes d'action. Quels éléments d'information devez-vous intégrer à votre schéma ? Réponse : Toutes les illustrations graphiques susceptibles de mieux faire comprendre le mode d'action de l'acteur. Tentez d'inclure autant d'information pertinente que possible, mais sans surcharger la rubrique.

Le résumé textuel devrait intégrer les éléments d'information suivants :

- Une description générale de l'intention générale qui motive le mode d'action ;
- Une explication ciblée pour chacune des dimensions importantes du mode d'action qui ne sont pas manifestes lorsque l'on regarde le schéma (par exemple, l'intention de l'acteur porteur de menace) ; en d'autres termes, ne gaspillez ni le temps, ni l'espace dont vous disposez pour décrire des éléments d'information déjà parfaitement limpides dans le schéma ;
- La raison pour laquelle le mode d'action s'avère le plus probable ou le plus dangereux ;

- Les facteurs, déductions et produits émanant de la présentation en trois colonnes que vous avez réalisée en établissant les modes d'action le plus probable et le plus dangereux ;

En recopiant les facteurs, déductions et résultats, rappelez-vous constamment ce qui suit.

- Examinez vos facteurs, déductions et résultats et précisez-les dans l'optique d'établir un produit encore plus ciblé et plus succinct.
- Repérez les déductions et résultats en double et synthétisez-les ou supprimez simplement les doublons. Répétez le processus pour chacun des acteurs.

Diapositive 10

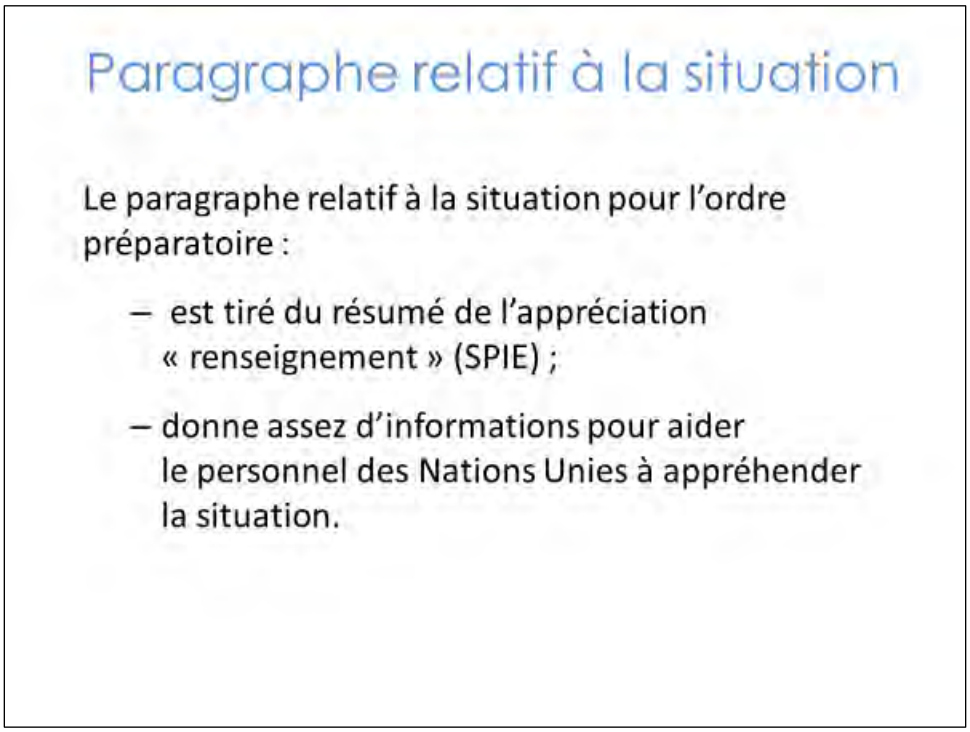

Message clé : Le résumé de l'appréciation « renseignement » permet ensuite aux analystes d'établir le paragraphe relatif à la situation qui déterminera l'ordre préparatoire.

C'est le personnel du renseignement qui fournit le paragraphe relatif à la situation, qui déterminera l'ordre préparatoire.

Le paragraphe relatif à la situation émane principalement du résumé de l'appréciation « renseignement ». À ce stade, vous avez mené à bien l'essentiel de la réflexion nécessaire. Votre tâche consiste maintenant à épurer votre analyse afin de fournir aux décideurs les éléments d'information les plus cruciaux se rapportant à la situation considérée.

Comment sélectionner ces éléments d'information ? Tout en étant très concis, votre paragraphe relatif à la situation doit décrire la situation de manière suffisamment détaillée pour permettre aux unités subordonnées d'amorcer leurs processus de planification. Si les unités ont besoin d'autres précisions, elles soumettront simplement une demande d'information au personnel du renseignement.

Diapositive 11

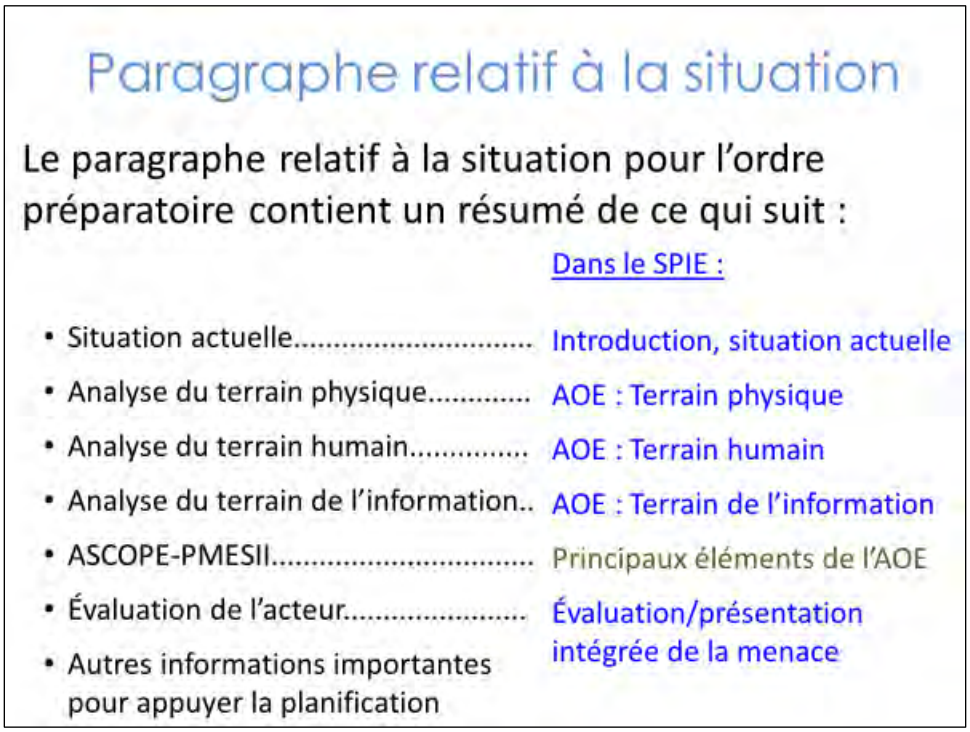

Message clé : Le format de paragraphe relatif à la situation de l'ordre préparatoire oriente votre action. Il faut intégrer tous les éléments d'information qui peuvent aider les décideurs à mieux comprendre la situation actuelle et prendre de meilleures décisions de planification.

Fondamentalement, le paragraphe relatif à la situation décrit la situation dans ses grandes lignes et récapitule les principales déductions émanant des sources d'information suivantes :

- Analyse du terrain physique
- Analyse du terrain humain
- Analyse du terrain de l'information
- Outil ASCOPE PMESII (indiquez uniquement les principales conclusions ne se trouvant pas dans les autres produits)
- Évaluation de l'acteur
- Autres éléments d'information importants pour la planification

Diapositive 12

Points à retenir

- Le résumé de l'appréciation « renseignement » consolide et affine la présentation en trois colonnes réalisée au cours de l'analyse de l'environnement opérationnel.
- Les déductions et produits redondants doivent être consolidés ou éliminés.
- Le paragraphe relatif à la situation de l'ordre préparatoire découle du SPIE.
- Le paragraphe devrait éclairer les décideurs durant leur planification.

Résumé

Le résumé de l'appréciation « renseignement » (SPIE) récapitule toutes les analyses réalisées à ce stade sous la forme d'un document de synthèse concis et facilement compréhensible qui, à son tour, permettra d'établir le paragraphe relatif à la situation de l'ordre préparatoire dans l'optique de soutenir le processus de prise de décisions militaires de l'ONU.

Activité **d'apprentissage**

EXERCICE **– RÉSUMÉ DE L'APPRÉCIATION «** RENSEIGNEMENT » (SPIE)
ET PARAGRAPHE RELATIF À LA SITUATION

RESSOURCES

- Notes de classe
- Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix
- Stylos et papiers
- Instructions pour l'exercice (voir dossier)
- Produits de l'analyse de l'environnement en trois colonnes

DURÉE

Environ deux heures (Toutes les durées indiquées ci-dessous sont approximatives ; les durées réelles dépendront de l'aptitude des participants.)

PRÉPARATIFS

Constituez des sous-groupes et essayez d'affecter au moins un formateur par sous-groupe. Chaque sous-groupe travaillera sur le secteur qui lui a été attribué, en utilisant la trousse d'information qui s'y rattache.

NOTE À **L'INTENTION DES FORMATEURS**

- Chronométrez l'exercice. Vérifiez que les participants ont établi leur résumé de manière relativement complète au bout de 50 minutes et amorcez la discussion de 10 minutes sur la version mise à jour.
- À la fin des 10 minutes de discussion, invitez les participants à rédiger leur paragraphe relatif à la situation. Mettez un terme à cette activité au bout de 50 minutes.
- Les participants qui ont terminé leur paragraphe relatif à la situation avant les 50 minutes prévues pourront profiter du temps qu'il leur reste pour retravailler leur résumé de l'appréciation « renseignement ».
- Au terme des 50 minutes prévues pour la rédaction du paragraphe relatif à la situation, amorcez l'analyse du travail des participants.

TACHE 1 : Rédaction du résumé de l'appréciation « renseignements » – 50 minutes

Vérifiez que tous les participants disposent des instructions de l'exercice et des produits en trois colonnes qu'ils ont créées pendant les activités pédagogiques correspondant aux leçons sur l'analyse de l'environnement. (Si certains d'entre eux n'ont pas réussi à établir de produits en trois colonnes utilisables pour cet exercice, vous pouvez les autoriser à utiliser ceux d'un autre participant ou leur procurer un ensemble de produits qui leur permettra de travailler.) Durées suggérées pour les activités :

- Rédaction de l'introduction : 15 minutes
- Report des principaux facteurs, déductions et produits dans la rubrique sur l'analyse de l'environnement : 5 minutes
- Report des principaux facteurs, déductions et produits dans la rubrique sur l'évaluation de la menace : 5 minutes
- Rédaction du résumé textuel et intégration des éléments schématiques et des principaux facteurs, déductions et produits à la rubrique « Présentation intégrée de la menace » : 15 minutes
- Révision du SPIE et suppression des doublons : 10 minutes

Si certains participants n'écrivent pas, proposez-leur votre aide. Examinez le contenu des SPIE et résolvez les difficultés qui se présentent. Offrez encadrement et soutien aux participants tout au long de l'exercice.

TACHE 2 : Discussion et rédaction du paragraphe relatif à la situation en vue d'un ordre préparatoire – 60 minutes au total Discussion (10-15 minutes) : Animez une discussion sur les constats et apprentissages réalisés par les participants quand ils ont repris leurs produits de l'analyse de l'environnement et synthétisé leurs résultats dans le SPIE.
Posez aux participants les questions suivantes :

- Quelles sont les principales déductions qui ont émergé de votre analyse du terrain physique ?
- Pourquoi est-il important que les décideurs comprennent bien ces déductions ?
- Quelles sont les principales déductions qui ont émergé de votre analyse du terrain humain ?
- Pourquoi est-il important que les décideurs comprennent bien ces déductions ?

- Quelles sont les principales déductions qui ont émergé de votre analyse du terrain de l'information ?
- Pourquoi est-il important que les décideurs comprennent bien ces déductions ?
- Quelles sont les principales déductions qui ont émergé de votre analyse ASCOPE PMESII ?
- Pourquoi est-il important que les décideurs comprennent bien ces déductions ?
- Quelles sont les principales déductions qui ont émergé de votre évaluation des acteurs ?
- Pourquoi est-il important que les décideurs comprennent bien ces déductions ?

Rappelez aux participants qu'ils peuvent incorporer à leurs paragraphes tous les éléments d'information qui leur semblent pouvoir aider les décideurs à mieux comprendre la situation actuelle et planifier de manière plus efficace.

TACHE 3 : Rédaction du paragraphe relatif à la situation – 50 minutes Vérifiez que tous les participants disposent de leur SPIE entièrement rempli. Si certains d'entre eux n'ont pas réussi à le terminer, vous pouvez les autoriser à utiliser celui d'un autre participant ou leur procurer un SPIE utilisable pour cet exercice. Si certains participants n'écrivent pas, proposez-leur votre aide.

Durées suggérées pour les activités :

- Rédaction de l'introduction/aperçu : 20 minutes
- Report des principales déductions de la rubrique « Analyse de l'environnement » du SPIE : 20 minutes
- Révision du paragraphe et suppression des doublons dans les déductions et les produits : 10 minutes

Tâche 4 : Bilan de l'exercice – 10 minutes. Demandez aux participants quelles sont les difficultés auxquelles ils se sont heurtés dans l'exercice ; répondez à leur question et résolvez les problèmes en suspens.

Leçon 3.5j

Soutien du renseignement au processus de prise de décisions militaires

La leçon

Pour introduire la leçon

Interaction. Demandez aux participants quelles sont les méthodes qu'ils utilisent en général pour intégrer le renseignement à la planification des opérations dans leurs forces armées respectives. Quels sont les enseignements dont ils peuvent faire bénéficier les autres membres du groupe dans ce domaine ? Quelles sont les méthodes qui fonctionnent bien ? Lesquelles ne fonctionnent pas ?

Posez aux participants la question suivante : quelle est l'utilité du cycle et des outils de planification pour nous ? Les points suivants vous aideront à animer et structurer la discussion.

- *Les décideurs à tous les échelons doivent bien comprendre la zone d'opérations pour planifier judicieusement leur action.*
- *Le personnel du renseignement doit produire des évaluations prédictives qui favorisent une prise de décisions éclairée.*
- *Il peut également apporter sa contribution aux autres étapes de la planification, notamment en ce qui concerne la mise à l'épreuve du plan et la planification d'urgence.*

Diapositive 1

Cette leçon décrit en détail la contribution de la cellule de renseignement militaire pour le maintien de la paix des Nations Unies au processus décisionnel militaire de l'ONU. Dans ce cours, nous nous intéresserons essentiellement à l'exposé de la Phase 1, que nous étudierons en détail dans cette leçon, et au résumé de l'appréciation « renseignements » (SPIE, Short Peacekeeping Intelligence Estimate), qui a été présenté en détail à la leçon précédente.

Diapositive 2

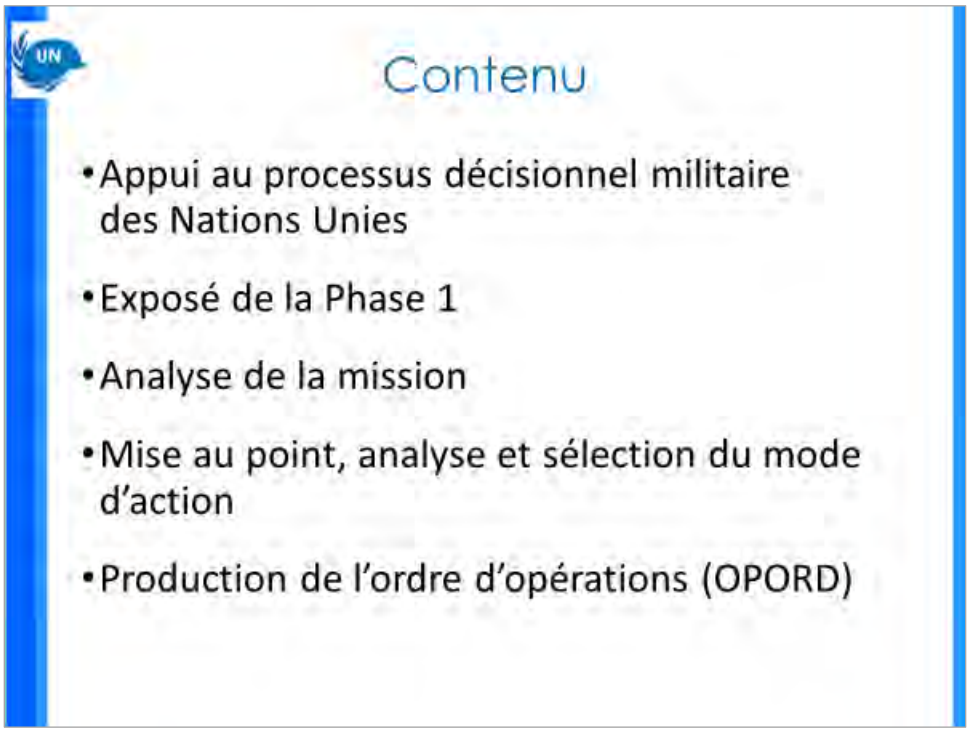

La diapositive présente le contenu de la leçon.

Diapositive 3

Afin de renforcer les acquis, il convient de passer en revue les objectifs d'apprentissage.

Diapositive 4

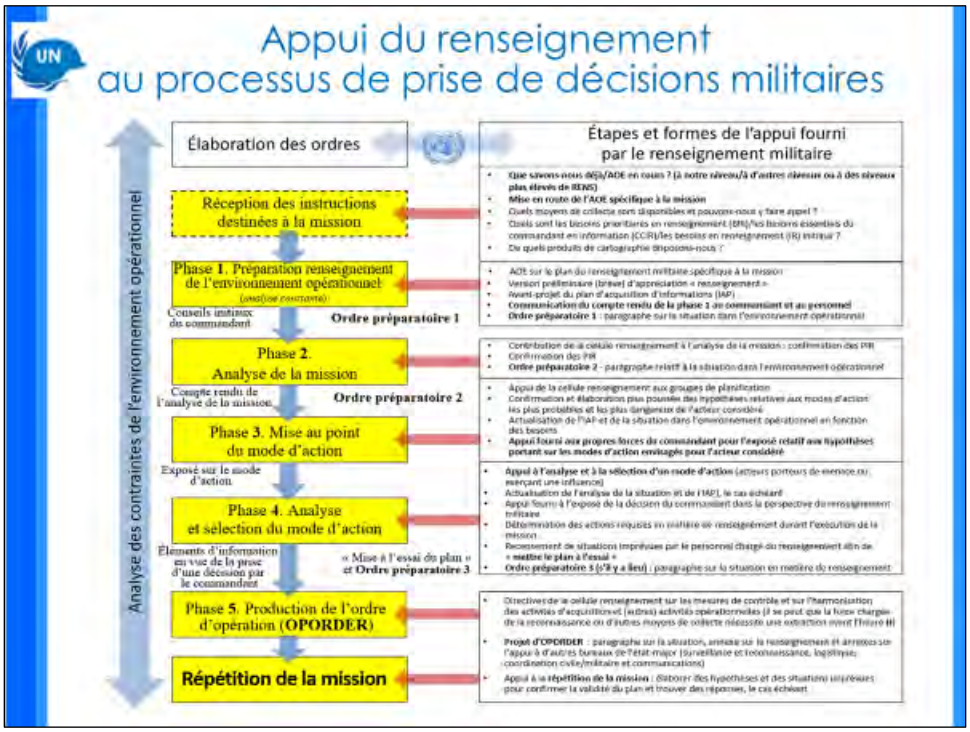

Message clé : Aucune mission ne saurait réussir sans une bonne intégration du Renseignement et des Opérations. Comme l'indique la moitié droite de la diapositive, l'apport du personnel du renseignement au processus de prise de décisions militaires consiste à fournir l'information essentielle aux différentes phases du processus de planification.

La diapositive présente le processus de prise de décisions militaires en vigueur à l'ONU et la contribution du personnel du renseignement à ce processus. Gardez en tête que le renseignement est un processus permanent ; il ne s'arrête pas avec l'exposé de la Phase 1.

Ce processus, approuvé par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, constitue l'assise des activités de planification du Bureau des affaires militaires de l'ONU.

Le personnel du renseignement militaire doit bien comprendre et maîtriser les processus du renseignement. La cohérence de l'évaluation doit être préservée en tout temps, à tous les niveaux. L'adoption d'une approche proactive et le maintien de bonnes relations personnelles sont indispensables à la circulation efficace de l'information entre les communautés d'intérêts du renseignement.

L'échéancier de la planification est établi par le chef d'état-major (ou l'officier d'état-major désigné pour ce faire). En tant qu'officier de renseignement militaire, vous devez absolument respecter les échéances prévues.

Activités concomitantes. Dès que le personnel du renseignement maîtrisera mieux les différentes dimensions du processus de prise de décision militaire, il saura discerner les possibilités d'activités concomitantes.

Des produits simples et clairs. Les produits de renseignement doivent être compréhensibles en eux-mêmes et parfaitement limpides pour des utilisateurs non-spécialistes. Déterminez la manière dont le commandant préfère que l'analyse soit présentée et établissez vos produits en conséquence.

La contribution du personnel du renseignement au processus décisionnel ne prend pas fin avec l'exposé de la Phase 1. L'AOE ne s'arrête jamais. Le personnel du renseignement doit se mobiliser à tous les niveaux pour que son expertise contribue à la prise de décisions de planification éclairées et à la validation de ces décisions.

Diapositive 5

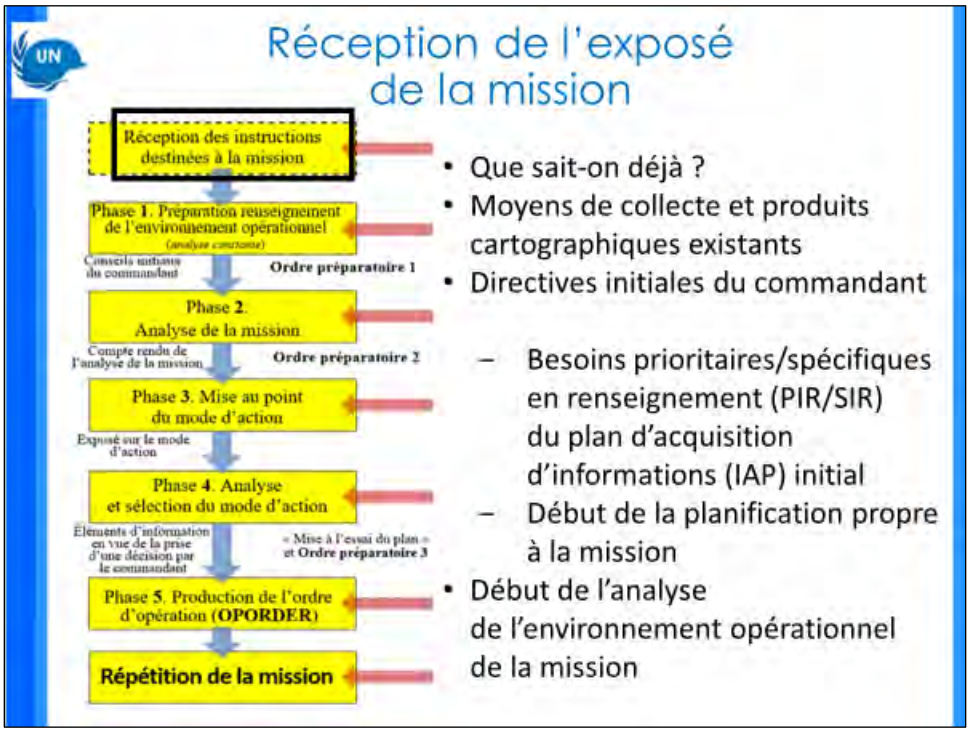

La réception de l'exposé de la mission se produit au tout début du processus décisionnel militaire et ne devrait pas durer plus de 30 minutes.

Il est peu probable que la cellule renseignement dispose de tous les éléments d'information ou d'une analyse détaillée à portée de main, mais elle doit communiquer des éléments d'information clé sur les points suivants :

- le terrain physique et le terrain humain ;
- les acteurs porteurs de menace ;
- les moyens d'acquisition et les outils cartographiques dont le personnel dispose actuellement pour la planification (avec l'aide de la cellule de renseignement géospatial).

Cette étape représente votre première possibilité de dialogue sur le renseignement pour le maintien de la paix avec le commandant. À ce stade, il est crucial de bien circonscrire les besoins initiaux, d'établir l'ordre de priorité en matière d'acquisition, de cibler l'analyse et de vérifier les procédures de remise des rapports. Ensuite, vous commencerez à définir les besoins prioritaires en renseignement, les besoins essentiels du commandant en information et les autres besoins en information. C'est ainsi que s'enclenchera le cycle du renseignement. La leçon portant sur l'étape Orientation du cycle du renseignement pourrait vous éclairer à cet égard.

Cette étape donne le coup d'envoi de l'analyse de l'environnement propre à la mission.

Diapositive 6

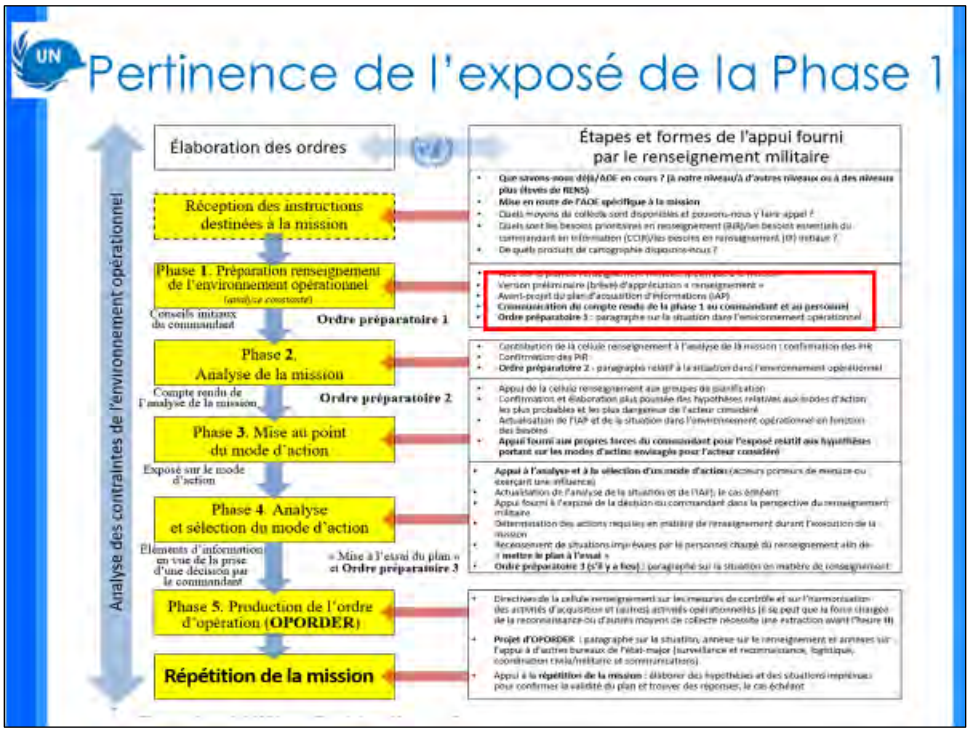

Message clé : L'exposé de la Phase 1 permet à la cellule de renseignement de présenter au commandement et au personnel l'essentiel de l'information recueillie et de leur indiquer, avant l'amorce de la planification, tous les questionnements et problèmes informationnels constatés.

La diapositive explique le processus de prise de décisions militaires. Elle précise les étapes auxquelles le personnel du renseignement doit présenter l'information dont il dispose. Il est important de rappeler que le renseignement est un processus permanent ; il ne s'arrête pas avec l'exposé de la Phase 1.

La première étape du processus de prise de décisions militaires est l'analyse de l'environnement opérationnel ; elle doit être réalisée DANS LE CONTEXTE PRÉCIS DE LA MISSION CONSIDÉRÉE. Quel est l'objectif qui a été confié au commandement ? Lors de l'exposé de la Phase 1, le personnel du renseignement doit présenter une évaluation de l'environnement opérationnel précise : le résumé de l'appréciation « renseignement ».
Pour bien cibler ses produits, la cellule doit établir avec le commandant un dialogue fructueux qui lui permettra de bien comprendre ses orientations.
À ce stade, le personnel du renseignement devrait en outre rédiger un paragraphe relatif à la situation pour l'ordre préparatoire 1.

Diapositive 7

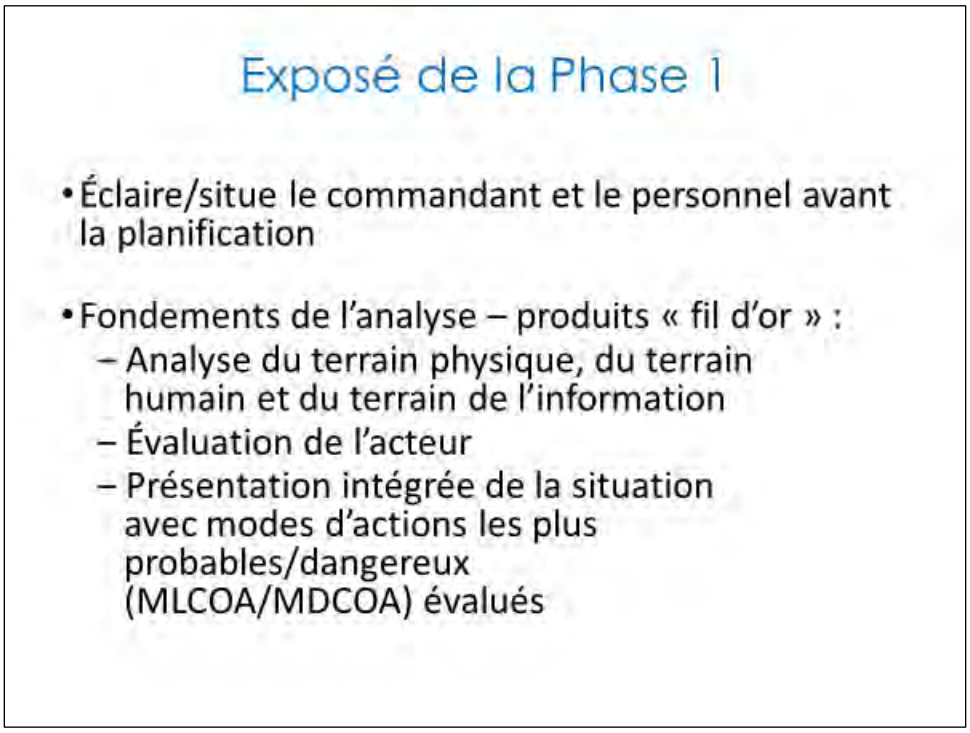

L'exposé de la Phase 1 (P1B, Phase One Brief) récapitule l'analyse du terrain et de l'acteur ; il rend compte aussi de la présentation intégrée de la situation et de la mise au point des modes d'action de l'acteur dans le contexte d'une tâche ou d'une mission bien précise de l'ONU.

Les diapositives qui suivent l'expliquent plus en détail ; nous étudierons également un exemple illustrant rapidement les grandes étapes de l'exposé.

L'exposé de la Phase 1 permet au commandant et au personnel de mieux comprendre la situation afin de mettre au point des modes d'action adaptés aux exigences de la mission.

L'analyse de l'environnement opérationnel permettra d'établir les produits « fil d'or » sur lesquels reposera l'exposé de la Phase 1, par exemple les calques des terrains physique, humain et informationnel, les capacités des principaux acteurs (y compris en ce qui concerne la protection des civils), etc.

Diapositive 8

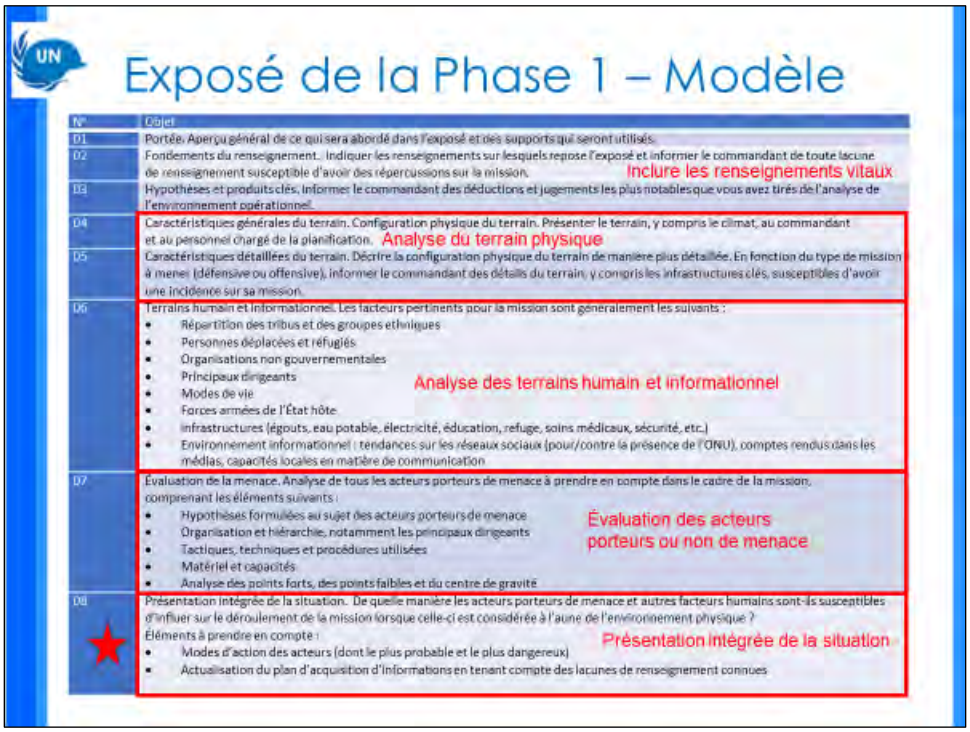

Message clé : L'exposé de la Phase 1 a une structure bien définie. Elle peut toutefois être amendée pour les environnements conventionnels ou asymétriques, c'est-à-dire ceux qui privilégient l'humain. La présentation intégrée de la situation joue un rôle crucial dans l'exposé de la Phase 1.

Cette diapositive représente le modèle d'exposé de la Phase 1 tel qu'il figure dans le Manuel. Ce format est un guide indicatif pour le personnel du renseignement ; il lui procure néanmoins une structure qui l'aidera à n'oublier aucun facteur pertinent dans l'exposé de la Phase 1. L'étoile rouge rappelle que la présentation intégrée de la situation constitue l'étape la plus importante de l'exposé de la Phase 1 ; environ la moitié de l'exposé doit lui être consacrée. Par exemple, si l'exposé de la Phase 1 dure 45 minutes, une vingtaine de minutes seront réservées à la présentation intégrée de la situation.

Mentionnez que d'autres équipes peuvent contribuer à l'élaboration de l'exposé de la Phase 1. Par exemple, les spécialistes en ingénierie pourraient enrichir l'analyse du terrain physique, et les experts en protection des civils ou en coopération civilo-militaire pourraient préciser l'analyse du terrain humain.

Diapositive 9

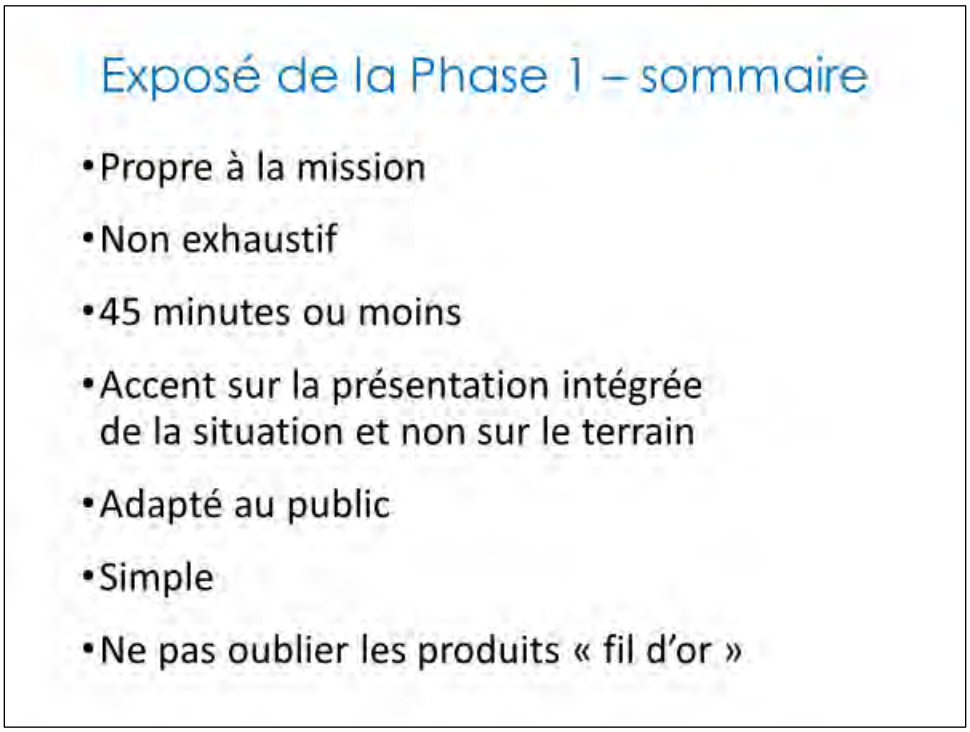

L'exposé de la Phase 1 doit se rapporter précisément à la mission considérée ; l'analyse de l'environnement opérationnel doit porter sur la région de la mission.
Un exposé de la Phase 1 ne devrait pas durer plus de 45 minutes. La présentation intégrée de la situation en constitue l'étape la plus importante ; une vingtaine de minutes au moins devraient être consacrées aux modes d'action les plus probables et les plus dangereux de l'acteur. Le personnel du renseignement doit tenir compte de son auditoire. Comment le commandant souhaite-t-il que l'information lui soit présentée ? L'exposé doit être simple et compréhensible. Veillez toujours à ce que l'analyse soit présentée de manière cohérente et limpide.

Diapositive 10

Cet exemple d'un exposé de la Phase 1 ne correspond pas à notre scénario d'étude.

Diapositive 11

Mission

- La MINUG se déploie dans trois zones du GARLAND touchées par le conflit (secteurs ouest, est et nord), pour la durée de son mandat, qui consiste à assurer un climat de SÉCURITÉ pour tous les civils dans leur zone d'opérations ; à FAVORISER la liberté de mouvement des convois d'aide humanitaire ; à SURVEILLER et signaler les violations des cessez-le-feu et des droits de l'homme ; et, dans la mesure du possible, à ÉPAULER le gouvernement dans le rétablissement de l'autorité de l'État.

La mission du secteur Est consiste à établir une base opérationnelle temporaire au sud-ouest de BINGA afin de LIMITER la liberté de mouvement d'Imuna Kakuatan, de RASSURER la population locale et les personnes déplacées dans le but d'établir un environnement SÛR et de PORTER ASSISTANCE au gouvernement du GARLAND.

Pour cet exemple, nous considérerons que l'analyse de l'environnement opérationnel porte sur le secteur est. BINGA est une ville fictive. Pour établir son analyse initiale de la mission, le personnel du renseignement pourra chercher à déterminer les éléments sur lesquels il devra se concentrer pendant l'analyse de l'environnement opérationnel. Dans cet exemple, ce sont les dimensions suivantes : la menace que représente Imuna Kakuatan ; la population de la région de BINGA, et les déplacés et la protection des civils (terrain humain).

Diapositive 12

Portée – Partie 1

- Renseignements vitaux
- Hypothèses et produits clés (le cas échéant)
- Analyse de l'environnement opérationnel
  Terrain (général)
  Terrain (détail)
- Terrain de l'information
  Couverture GSM/radio
  Médias locaux (télé et radio) – appuient-ils les Nations Unies ?
  Médias sociaux
  Systèmes de communication locaux/réunions
- Analyse du terrain humain
  Répartition des tribus/ethnies – si elle est importante
  Acteurs clés : ONG, principaux dirigeants, réfugiés, etc.
  Modes de vie, le cas échéant
  Forces armées de l'État hôte

L'exposé de la Phase 1 doit aborder les thèmes suivants. Dans l'exposé de la Phase 1, nous récapitulons les principaux constats de l'analyse pour chacun des thèmes abordés. En d'autres termes, quelles sont les répercussions des facteurs analysés dans chacune de ces rubriques sur les missions et les tâches du commandant ?

Diapositive 13

Portée – Partie 2

- Évaluation de l'acteur
  - Emplacements, organisations, capacités et tactiques, techniques et procédures (TTP)
    - COWARD
    - SWOT/centre de gravité
- **Présentation intégrée de la situation**
  - **Mode d'action le plus probable/dangereux (MLCOA/MDCOA)**
- Calque d'événements représentant les NAI et les TAI
- Besoins prioritaires en renseignement recommandés
  - Actualisation du plan d'acquisition d'informations (IAP)
  - Lacunes de renseignement connues

Analyse – Que faut-il en conclure ?

Récapitulons les principaux constats de l'analyse pour chacun des thèmes abordés. En d'autres termes, quelles sont les répercussions des facteurs analysés dans chacune de ces rubriques sur les missions et les tâches du commandant ? Le principal enseignement à retirer de cette diapositive est le suivant : vous devez parfaitement maîtriser la présentation intégrée de la situation ainsi que l'exposé des tableaux de mode d'action.

Diapositive 14

Renseignements vitaux

- Le rapport d'interception des transmissions 2245Z03MAY19_003 suggère une augmentation des mouvements d'armes et de munitions d'Imuna Kakuatan dans des caches à BINGA.
- Le rapport de source humaine 0935Z01MAY19-002 indique qu'Imuna Kakuatan a tenu des discours publics dans le camp de déplacés, déclarant que les forces des Nations Unies sont l'ennemi du GARLAND et qu'elles devraient être expulsées immédiatement.
- Le rapport de source humaine 0718Z29APR19_001, qui n'a pas été corroboré et qui a reçu la note C3, indique un accroissement des activités de coercition des civils pour qu'ils rejoignent la cause d'Imuna Kakuatan.
- **Principales hypothèses reposant sur le renseignement actuel :** On estime que toute activité de la mission des Nations Unies à proximité de BINGA entraînera une réponse armée/cinétique d'Imuna Kakuatan.

Renseignements vitaux :

À cette étape de l'exposé de la Phase 1, le commandant devrait disposer de tous les renseignements vitaux susceptibles d'influer sur sa mission. Le personnel du renseignement doit repérer ces éléments d'information et en présenter la synthèse.

Diapositive 15

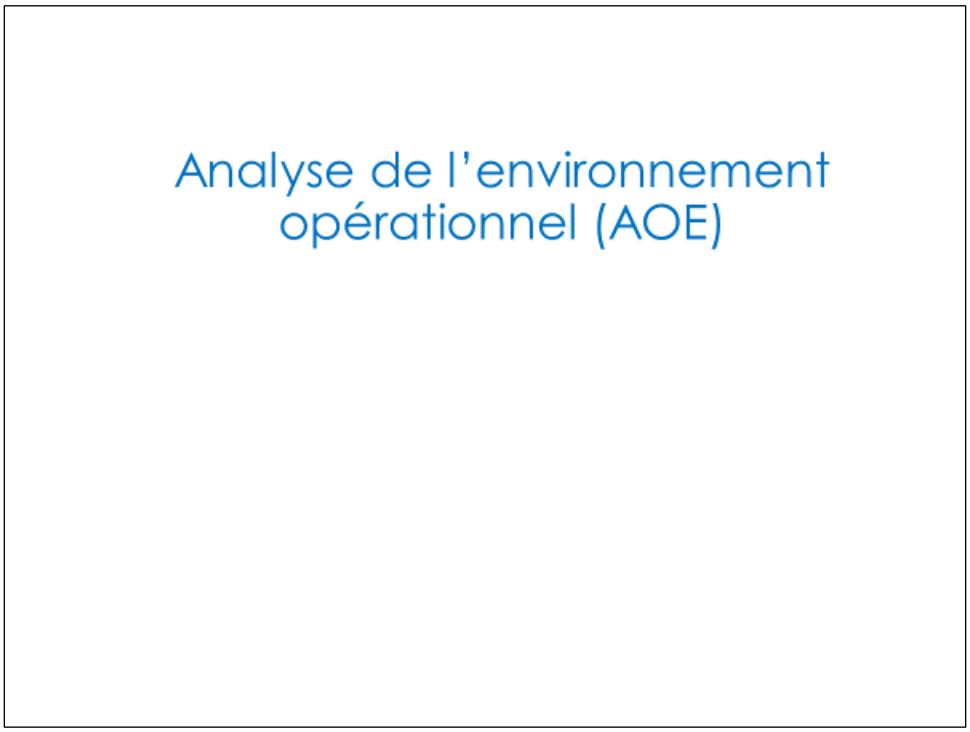

Diapositive 16

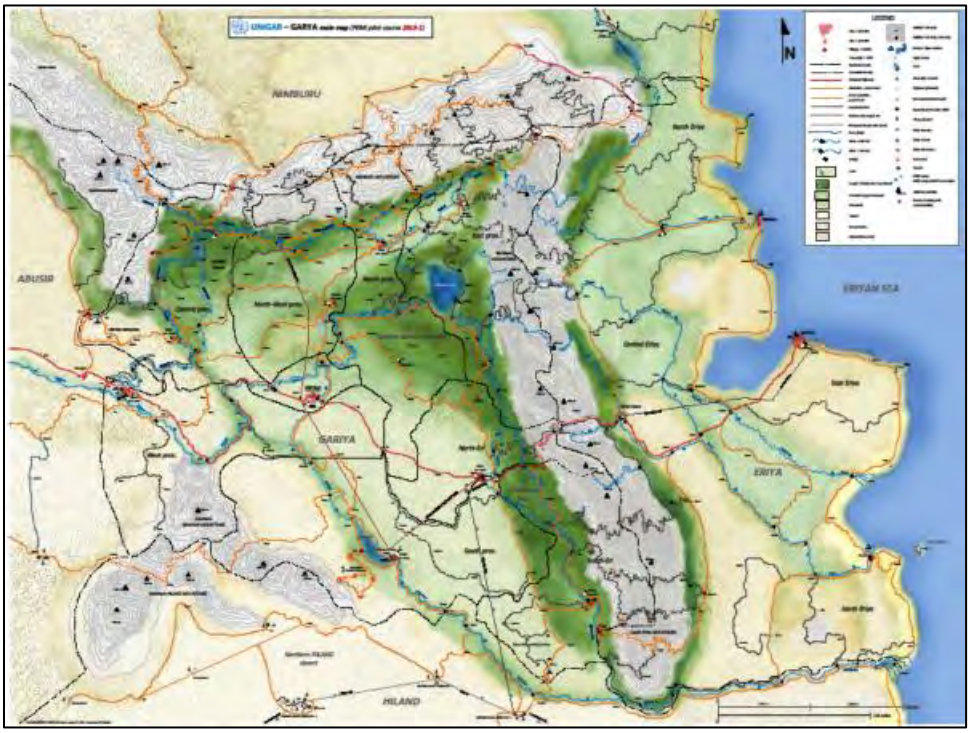

Cette diapositive rappelle que la cellule de renseignement n'a pas à décrire toute la région opérationnelle ; elle doit plutôt focaliser son analyse sur la zone de la mission.

Diapositive 17

Caractéristiques générales du terrain. Le responsable de l'exposé doit expliquer de manière structurée les principales conclusions de son analyse du terrain, par exemple du nord au sud, d'est en ouest, ou au moyen d'acronymes tels que ROBOT ou OCOKA. (Rappelons que le terrain pourrait être présenté par un spécialiste des systèmes d'information géographique ou de l'ingénierie.) De manière générale, il décrit uniquement le terrain pertinent pour le déroulement de la mission.

Diapositive 18

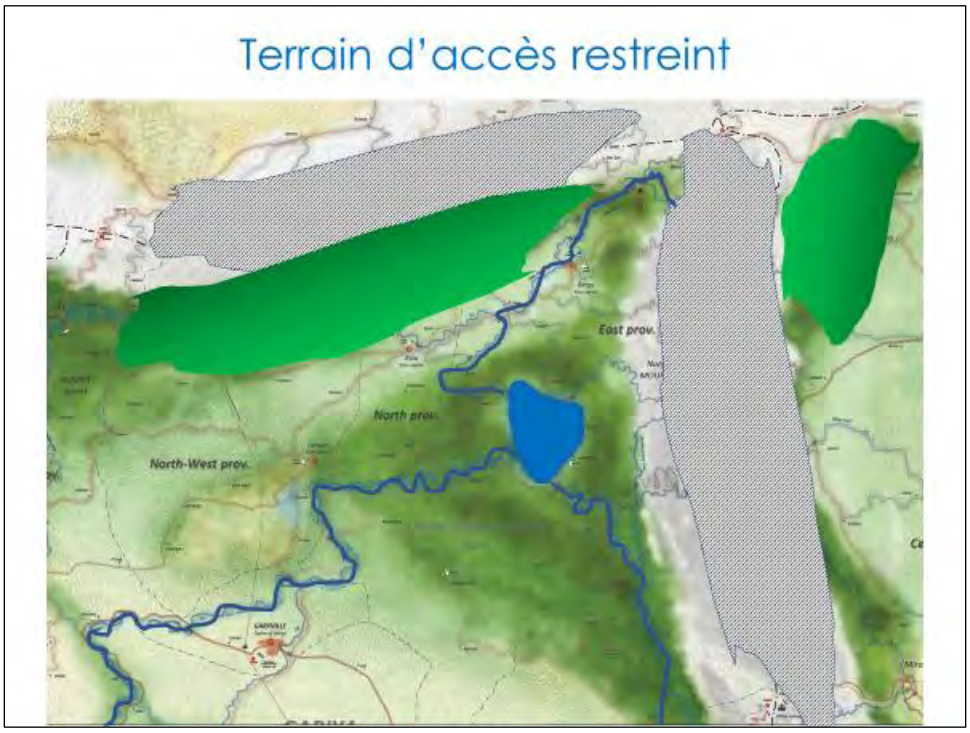

Le calque des obstacles combinés est un outil de premier plan. Cette illustration représente les zones cruciales ou d'accès restreint. Elles doivent être définies du point de vue de l'acteur (porteur de menace) et des capacités de l'ONU. Ce schéma montre au commandant les possibilités de manœuvre qui s'offrent aux divers acteurs dans la région, y compris nos propres forces.

Diapositive 19

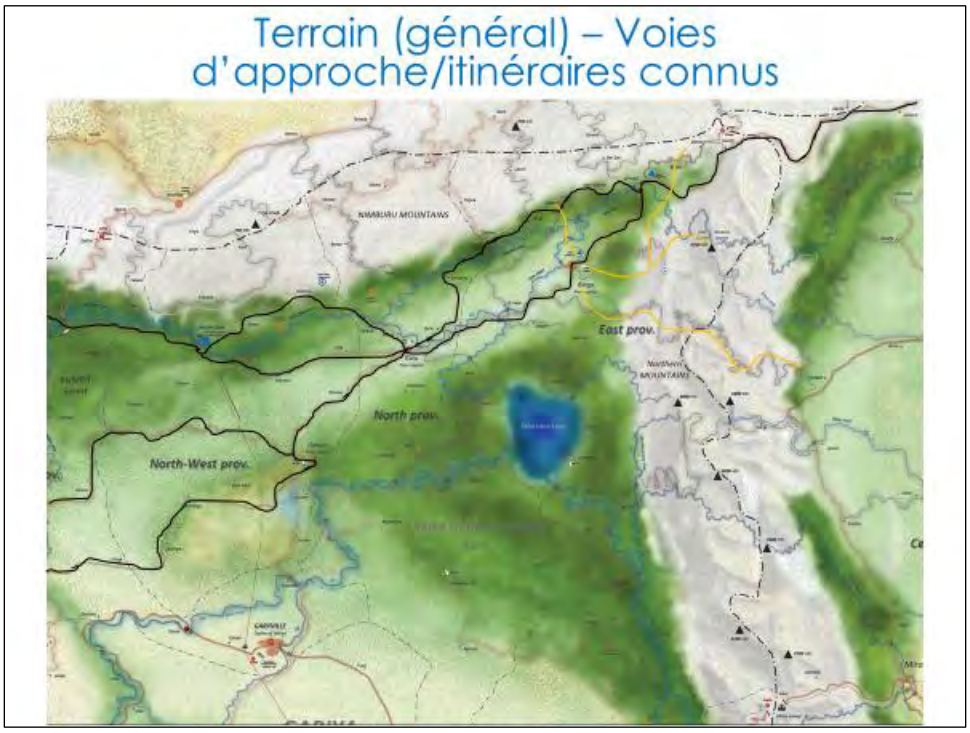

L'officier de renseignement militaire chargé de l'exposé présente les éléments les plus pertinents de l'analyse, comme l'évaluation des capacités routières, les lacunes informationnelles exigeant des recherches additionnelles (par exemple, le personnel du génie procurera des données précises sur les routes), etc. Le responsable de l'exposé indiquera les jours et heures de passage connus pour les routes principales et secondaires afin que le personnel dispose d'un horaire de la circulation.

Diapositive 20

Caractéristiques détaillées du terrain.

À cette étape, l'officier de renseignement militaire qui présente l'exposé décrit de manière plus détaillée la zone de la mission. Dans cet exemple, la personne chargée de l'exposé doit expliquer les éléments de l'analyse du terrain physique les plus pertinents pour les missions et les tâches considérées.

Diapositive 21

Cette diapositive précise la précédente.

Diapositive 22

Terrain de l'information

Diapositive 23

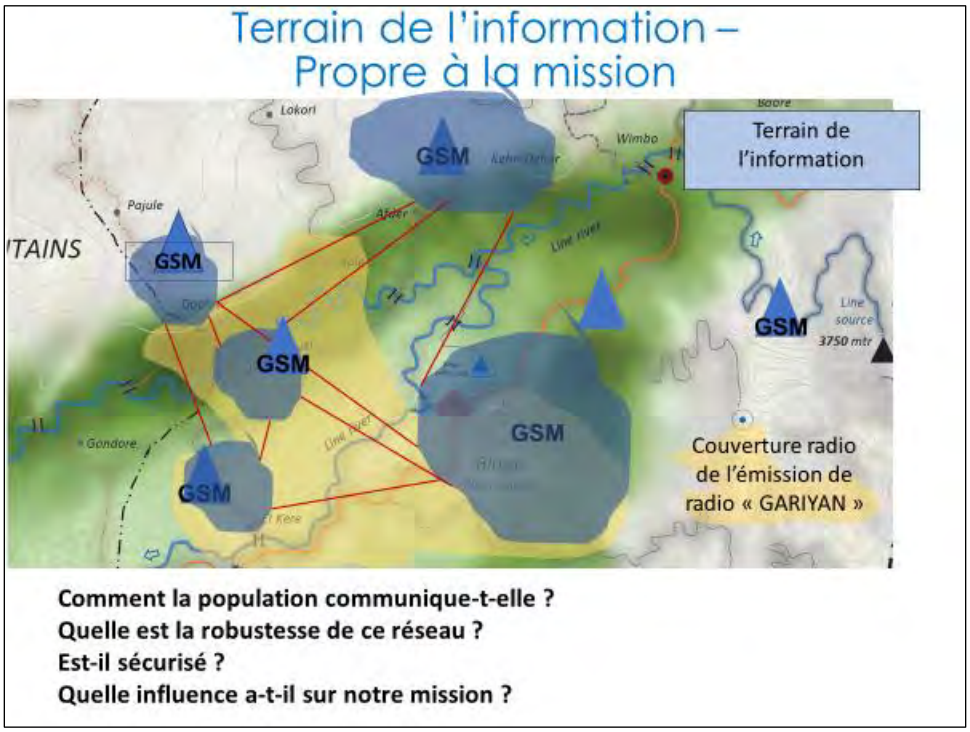

L'officier de renseignement militaire explique les déductions analytiques les plus utiles pour la mission. Elles sont indiquées dans cette diapositive.

Diapositive 24

Terrain humain

Diapositive 25

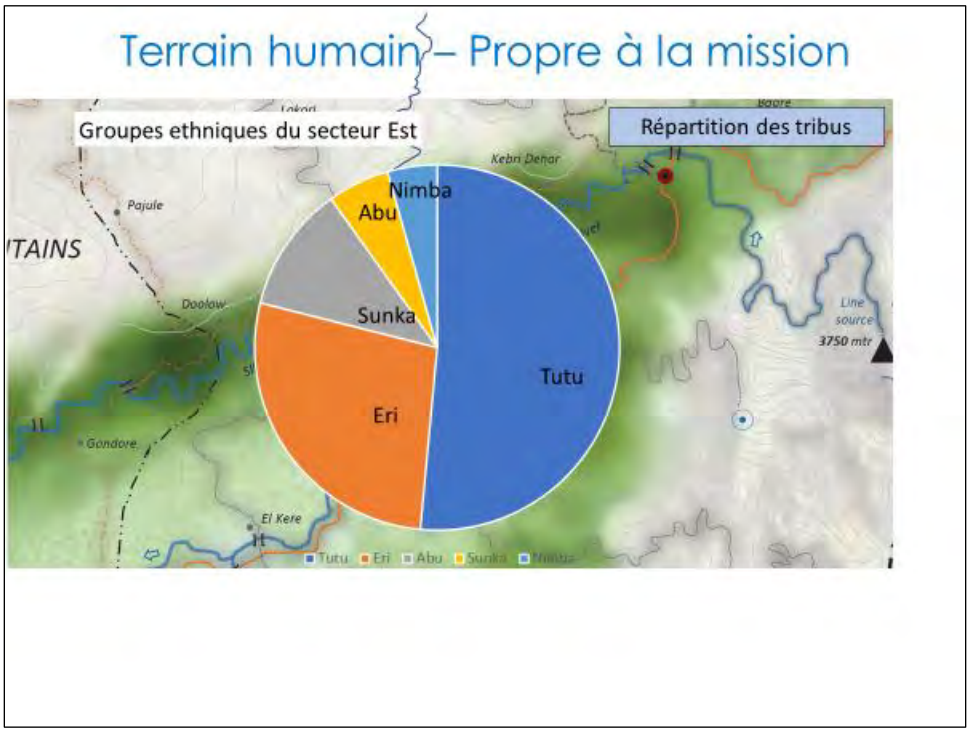

Dans le cadre de l'analyse du terrain humain, le responsable de l'exposé présente les principaux groupes ethniques ou tribaux établis dans la région de la mission.

Diapositive 26

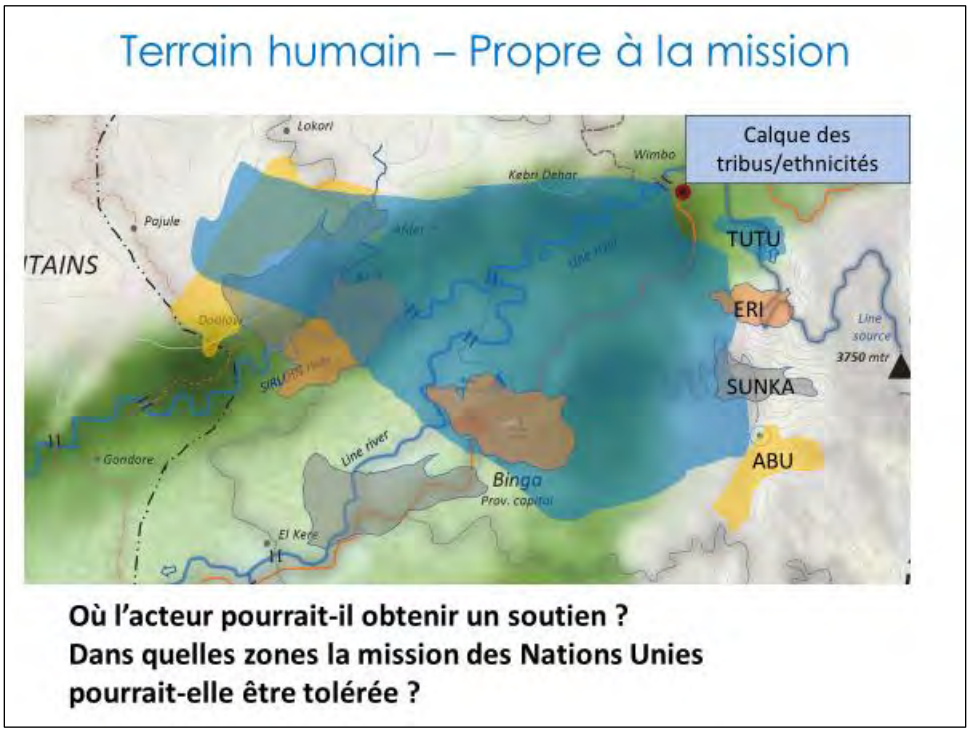

Le calque des tribus/ethnicités présente au commandant la répartition et les dynamiques tribales et ethniques dans la zone d'opérations. Le commandant doit également être informé des sources potentielles de friction dans le contexte de cette mission. À cet égard, l'exposé fera par exemple état de l'information disponible sur les camps de déplacés.

Diapositive 27

En ce qui concerne le terrain humain, vous devez vous poser les questions suivantes :

- Y a-t-il des complications pouvant nuire à notre mission ?
- Quelle sorte de déplacements voit-on dans la ville (p. ex., activités liées au mode de vie) ? Quelle est la situation dans le camp de déplacés ?
- Quelle est la configuration des forces de sécurité du pays hôte ? Qu'est-ce que cela implique pour le commandant ?
- Quelles seront les incidences du terrain humain sur son plan d'intervention ?

Diapositive 28

Date:	Mon 25 Nov 2018	Tue 26 Nov 2018	Wed 27 Nov 2018	Thu 28 Nov 2018	Fri 29 Nov 2018
Weather type					
Max Temp °C / °F	27°C / 81°F	24°C / 75°F	23°C / 74°F	23°C / 74°F	23°C / 74°F
Min Temp °C / °F	17°C / 63°F	16°C / 61°F	12°C / 54°F	11°C / 52°F	11°C / 52°F
Clouds	Clear	Scattered	Broken	Overcast - Rain	Overcast - Rain
Precipitation	0 – 15 mm	0 – 15 mm	0 – 15 mm	225 – 290 mm	250 – 300 mm
Humidity	25 %	25 %	60 %	75 %	75 %
Wind direction	SW	SW	SE	E	E
Sunrise and set	06.07 / 18.58 hour LT	06.08 / 18.59 hour LT	06.09 / 19.00 hour LT	06.10 / 19.01 hour LT	06.11 / 19.02 hour LT
Moonrise and set	20.26 / 07.47 hour LT	21.04 / 08.33 hour LT	21.37 / 09.19 hour LT	22.17 / 10.04 hour LT	22.57 / 10.51 hour LT
Illumination % night	Illumination 88.5 %	Illumination 81.4 %	Illumination 73.4 %	Illumination 64.1 %	Illumination 53.9 %
Weather effects matrix					
Date:	Mon 25 Nov 2018	Tue 26 Nov 2018	Wed 27 Nov 2018	Thu 28 Nov 2018	Fri 29 Nov 2018
UN Personnel				Heavy rain	Heavy rain
UN Material				Heavy rain	Heavy rain
Rotary wing & MV				Visibility	Visibility
Fixed wing - transport				Visibility and wind	Visibility
UAV				Visibility & wind	Visibility & rain
Movements (roads)				Flooding risk	Flooding risk
Movements (off-road)					Conditions Flooding
Communications				Distance reduction	Distance reduction
Specific effects on UN Operating Environment		NSTR	NSTR	DPRE / Flooding	DPRE / Flooding risk RCAV / TERRIFIC
Legend:	Non-assessable / NSTR	Favorable	Marginal	Unfavorable	

Quels sont les effets sur la mission ?
Quelles données sont pertinentes ?

Le responsable de l'exposé doit expliquer les répercussions des conditions météorologiques sur la mission, par exemple sur les moyens d'acquisition et les manœuvres. Il doit aussi présenter les éléments analytiques qui permettront au commandant d'évaluer avec exactitude les contraintes que les réalités météorologiques imposent et la latitude d'action qu'elles accordent.

Diapositive 29

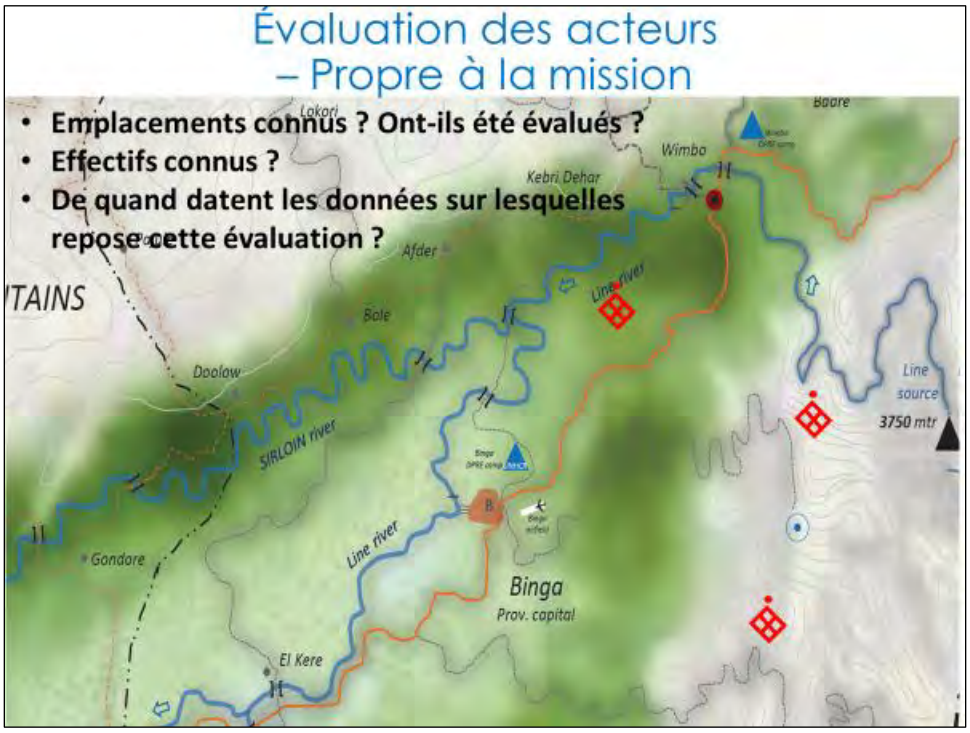

Dans son exposé, l'officier de renseignement militaire répondra notamment aux questions suivantes.

- Y a-t-il des emplacements connus ? Ont-ils été évalués ?
- Connaît-on la taille des effectifs ?
- De quand datent les données sur lesquelles repose cette évaluation ?

Il proposera une évaluation de l'acteur propre à la mission et répondra aux questions ci-dessus pour chacun des acteurs pertinents repérés.

Diapositive 30

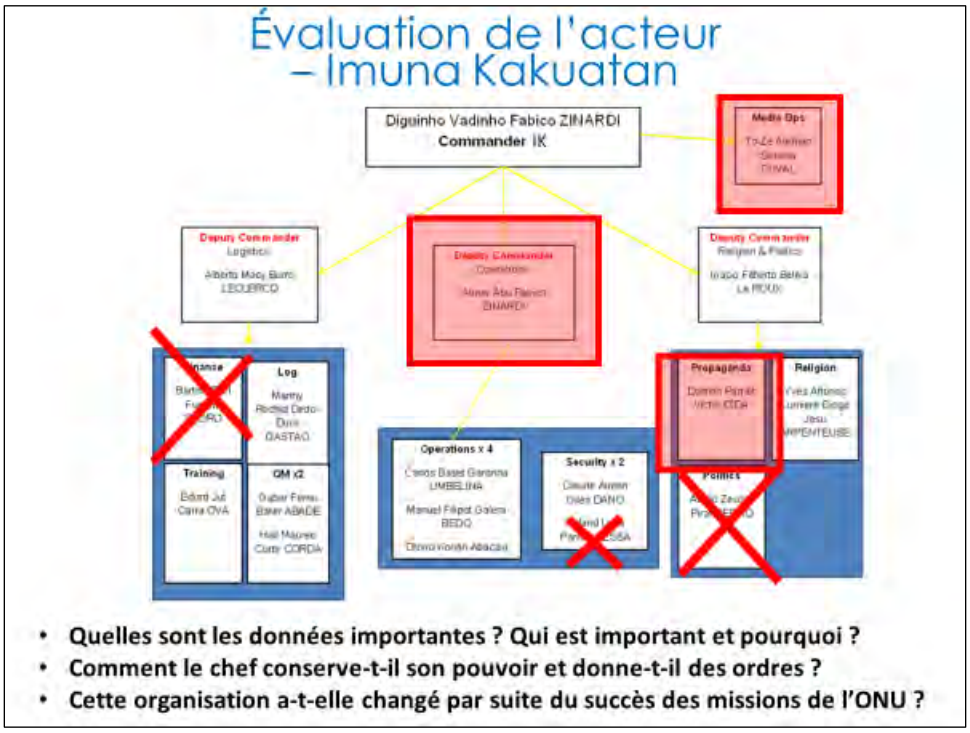

La hiérarchie du groupe. Que savons-nous de l'efficacité du groupe ? Quels sont les éléments d'information dont nous disposons ? Quels sont ceux qui nous manquent ? Comment le groupe s'organisera-t-il (selon toute probabilité) ? Quels sont les acteurs les plus importants – ceux sur lesquels l'ONU doit influer ?

Diapositive 31

Imuna Kakuatan – COWARD – Principaux points à retenir

Capacité	Organisation	Armes et équipement	TTP asymétriques	Renforcement/ logistique	Dispositions/doctrine
On sait peu de choses sur ses principaux dirigeants, mais on sait que le « Nimr » (aucune autre information connue) est le chef militaire général.	Katibas – Actives dans les zones de clan respectives	Armes légères – variantes du fusil AK Tireurs embusqués très compétents EEI pour attentats-suicides	Embuscades éclair contre les forces de sécurité du pays hôte	Chaque katiba est dirigée par un chef religieux et militaire.	TTP usuelles des insurgés et guérilleros
Chefs religieux pour prêcher des sermons de propagande visant l'ennemi Campagne limitée compte tenu des effectifs Aucune preuve de la capacité à mener une attaque spectaculaire	Imuna Kakuatan : modèle de direction décentralisée assurée par quelques dirigeants – dont on sait peu de choses – basés à Abusir. Les katibas ne fonctionnent pas comme une entité unique ; chacune comprend des sous-groupes. Excellente sécurité des communications (COMSEC)	EEI pour attentat-suicide placés sur des femmes EEI pour attentat-suicide placés dans des véhicules	Imuna Kakuatan est incapable de mener des opérations conventionnelles à grande échelle contre la MINUG ou les Forces armées du Garland. Ses capacités d'attaque asymétrique se sont accrues en raison de l'afflux récent de combattants djihadistes aguerris en provenance du 6e continent.	Appui de la population adhérant à son idéologie Le groupe utilise des caches d'armes, dissimulées des deux côtés de la frontière, pour que le personnel puisse échapper à la détection aux points de contrôle des Forces armées du Garland.	Peu enclins à se rendre

À cette étape, nous posons les questions suivantes :

- Quelles sont les principales capacités du groupe ?
- Comment va-t-il (probablement) les utiliser ?

Les réponses à ces questions sont d'une importance cruciale pour l'exposé.

Diapositive 32

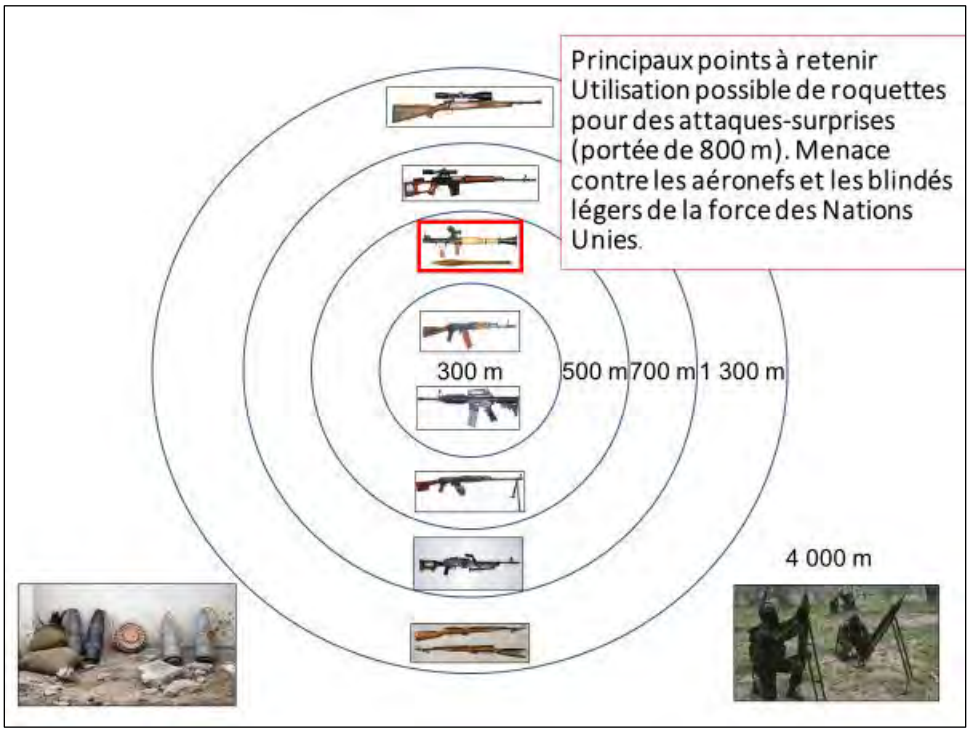

Remarquez ici que les roquettes constituent une menace pour l'aviation et les véhicules des Nations Unies ne possédant pas de blindage ni de dispositif défensif susceptible de les protéger des projectiles perforants. Quelle est la portée efficace de l'armement ? Comment l'acteur porteur de menace risque-t-il d'utiliser ses capacités contre la mission des Nations Unies ?

Diapositive 33

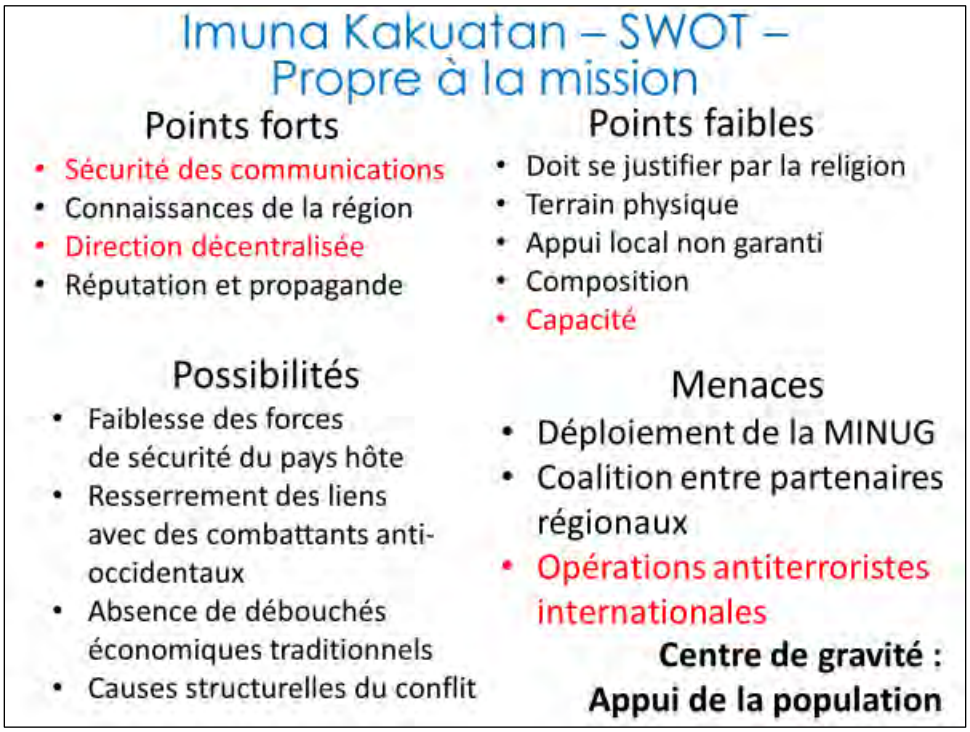

Points forts :

Dans un contexte de direction décentralisée, les réseaux se reconstituent rapidement, même après élimination des principaux dirigeants. De plus, même si les opérations menées par les forces de sécurité à partir des renseignements compilés ont considérablement affaibli l'une des katibas, les autres restent intactes et peuvent prendre la relève opérationnelle.

Secret opérationnel et sécurité des communications. L'utilisation de méthodes modernes de surveillance contre ce groupe s'avère difficile.

Expérience du combat dans le 6e continent. Le groupe compte des combattants aguerris, ce qui le rend plus efficace que les Forces armées du Garland (FAG) et celles d'Abusir ; ses engagements tactiques sont généralement couronnés de succès.

Idéologie. L'idéologie religieuse radicale du groupe fait de ses membres de redoutables combattants. Elle favorise aussi le recrutement et le déploiement de kamikazes.

Accès à un armement de pointe. Les liens que le groupe entretient avec des extrémistes du 6e continent et le contrôle qu'il exerce sur les routes de trafic dans le

désert lui permettent de se procurer des armes et des munitions de plus en plus modernes.

Réputation/propagande. Le groupe suscitant la terreur, les forces de sécurité du pays hôte (FAG et Abusir) ne se déploient de la nuit et préfèrent, dans toute la mesure du possible, se replier plutôt que de se battre. Imuna Kakuatan dispose donc d'une liberté de mouvement et d'action considérable.

Composition ethnique. La composition ethnique du groupe lui permet de se fondre dans la population. Cet avantage l'aide considérablement dans ses missions de reconnaissance et accroît ses capacités de financement par des entreprises légitimes établies dans les zones urbaines.

Points faibles :

La nécessité de la justification religieuse représente une contrainte opérationnelle. Face à sa base, le groupe doit justifier ses opérations et le choix de ses cibles, ce qui lui coûte des appuis dans la population. Des contre-discours efficaces pourraient donc le fragiliser.

Terrain physique. Sa zone d'opérations se situant dans le désert, le groupe ne peut pas dissimuler ses déplacements de grande envergure sous un couvert végétal. Cette fragilité s'accentue pendant la saison des pluies, car le groupe est alors contraint d'emprunter les routes à revêtement. Il est ainsi plus exposé à la surveillance et aux attaques aériennes, ce qui restreint sa capacité à déployer des opérations de grande envergure.

Terrain humain. Imuna Kakuatan est loin de faire l'unanimité parmi les Abu. La plupart d'entre eux reprochent en fait au groupe de les reléguer au rang de parias à Gariya. Cette faille pourrait compromettre le secret opérationnel d'Imuna Kakuatan ; en effet, la MINUG et les FAG devraient être en mesure de trouver des habitants de la région qui accepteront de les informer (si toutefois la sécurité s'améliore dans les zones périphériques) – ce qui restreindra la liberté de mouvement du groupe.

Composition. Certains des anciens combattants de la guerre du 6e continent se sont radicalisés pendant les hostilités ; la cohésion idéologique du groupe est donc moins forte qu'autrefois. Ce constat émane des sermons des chefs religieux proches ou moins proches de ces anciens combattants du 6e continent. L'évaluation indique qu'en raison des tensions entre ces deux sous-groupes, la formation de factions devient de plus en plus possible. Dans leurs communications stratégiques, la MINUG et les FAG pourraient exploiter cette faille en attisant les dissensions internes pour affaiblir le groupe.

Accès limité aux armements perforants modernes. Cette lacune constitue un avantage pour la MINUG dans les zones contrôlées par Imuna Kakuatan.

Absence/insuffisance des systèmes de communication chiffrés en temps réel. Si cette lacune favorise la sécurité des communications, elle réduit aussi la capacité du groupe à réagir aux opérations surprises des forces amies.

Possibilités :

La rareté des forces de sécurité du pays hôte dans les zones frontalières ou difficiles d'accès permet au groupe d'y intensifier sa présence.

Resserrement des liens avec des combattants anti-occidentaux. Le groupe pourrait s'implanter dans le secteur Nord et y déployer des opérations qui risqueraient de saper l'action des FAG.

L'absence de perspectives économiques formelles pour la population locale (Abu,Ériyens et Nimbas) permet au groupe de maintenir son recrutement, probablement même de l'intensifier. Imuna Kakuatan pourrait chercher à étendre son recrutement aux groupes de soutien non traditionnels et les intégrer à sa base.

Les causes structurelles du conflit (marginalisation politique et socioéconomique des groupes non-Tutus) persistent dans tout le pays. La conclusion d'alliances de convenance (FLNE, FMIE, Linohas, etc.) reste donc plausible.

Menaces :

Le déploiement de la MINUG et son mandat de professionnalisation des FAG vont restreindre la liberté de mouvement et d'action d'Imuna Kakuatan.

Les économistes prévoient une augmentation des investissements étrangers directs dans les secteurs extractifs à mesure que Garya se stabilise. Les possibilités d'emploi devraient alors s'améliorer pour les minorités du pays. À terme, cette réorientation économique devrait favoriser leur intégration à l'économie formelle. En général, une telle évolution émousse l'intérêt de la population à l'égard des groupes extrémistes.

Entente entre Abusir et les forces de sécurité de Garya en vue d'une coopération dans les opérations transfrontalières. Cette collaboration entraverait la réorganisation et le renforcement des capacités d'action d'Imuna Kakuatan.

Les interventions antiterroristes internationales se déplacent maintenant vers l'est d'Abusir. Les attaques au drone devraient éroder les structures de commandement et de contrôle plus rapidement que le groupe ne pourra les reconstituer (malgré l'efficacité de sa structure décentralisée).

Centre de gravité :

Centre de gravité : Appui de la population.

Capacités essentielles. Le recrutement favorise le secret opérationnel et bonifie la capacité du groupe à se financer au moyen d'entreprises-écrans, augmente sa liberté de mouvement et d'action et accroît sa légitimité.

Besoins essentiels. Revenus suffisants pour payer les recrues, conserver le soutien des dirigeants religieux pour justifier les opérations, maintenir un discours triomphaliste, préserver la capacité de prosélytisme, assurer une certaine sécurité et procurer divers services aux populations contrôlées par le groupe.

Vulnérabilités critiques. Fragilité face à des contre-discours ou des communications stratégiques bien ciblées ; renforcement de la sécurité étatique ; développement économique ; élargissement des services gouvernementaux ; opérations des groupes marginaux ; activités criminelles de certains des membres/exploitation de la population locale.

Que faut-il en conclure ? Il faut établir une stratégie antiterroriste ciblant précisément les besoins essentiels du groupe.

Les opérations antiterroristes cinétiques transfrontalières (internationales), la MINUG et la professionnalisation des FAG devraient ouvrir un espace opérationnel suffisant pour assurer le développement économique, élargir les services gouvernementaux aux minorités et mettre un terme à l'impunité des criminels et des terroristes. Cette évolution devrait fragiliser les appuis dont le groupe bénéficie dans sa base, et ainsi, éroder ses capacités de recrutement et de financement.

Des contre-discours bien ciblés peuvent affaiblir l'assise religieuse du groupe et amoindrir sa cohésion.

Diapositive 34

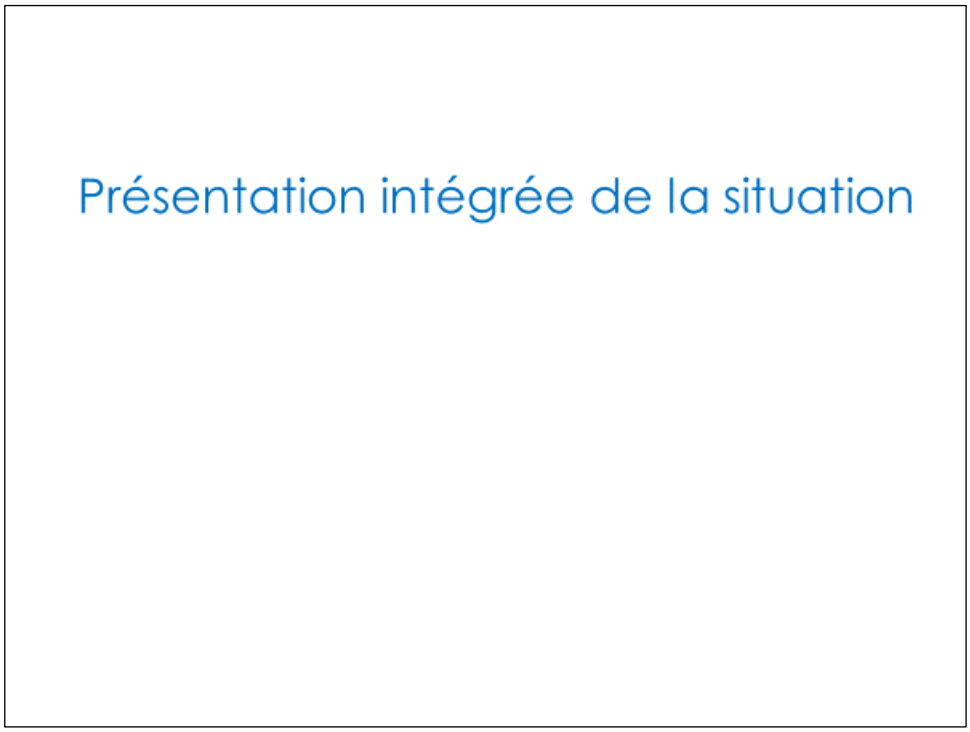

Diapositive 35

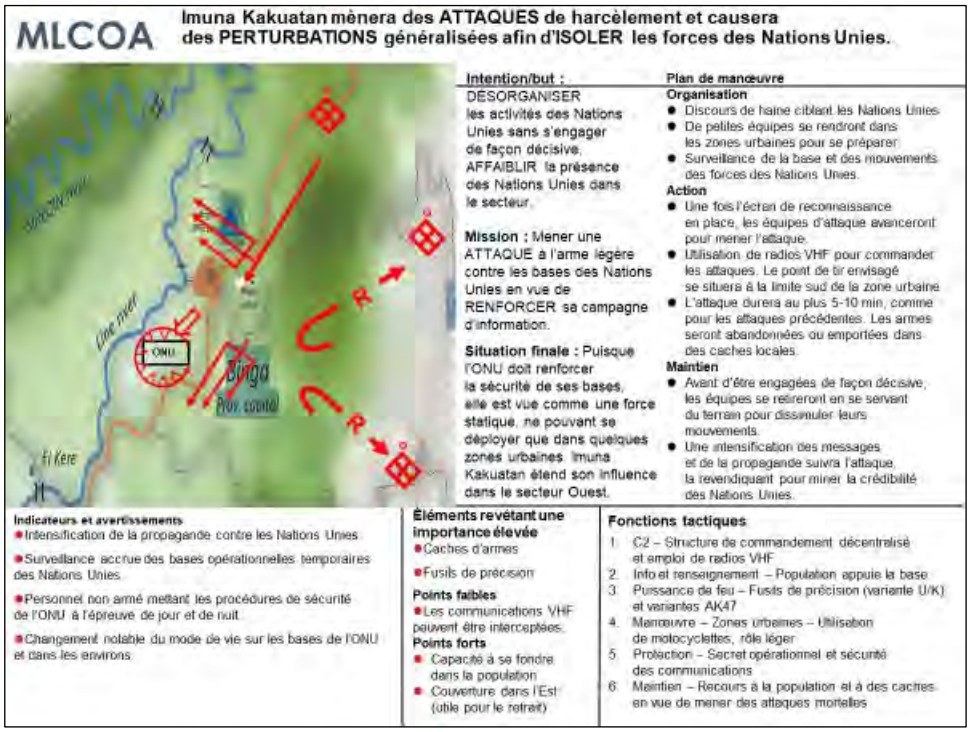

Mode d'action le plus dangereux

Imuna Kakuatan va mener une campagne virulente d'attaques complexes sur les bases opérationnelles avancées de la MINUG dans tout le secteur ouest. Afin de maximiser le nombre des morts et d'interdire à la MINUG l'accès à la plupart des zones urbaines, ces offensives feront vraisemblablement appel aux attaques à tirs indirects, aux véhicules piégés destinés à des attentats-suicides, aux engins explosifs improvisés portés par des personnes et des troupes au sol.

Intention/but : Empêcher la MINUG d'accéder à toutes les régions rurales et à la plupart des zones urbaines du secteur ouest et ébranler les appuis politiques des pays fournisseurs de contingents à l'égard de la MINUG.

Situation finale : Comme elle doit renforcer la sécurité de ses bases, la mission des Nations Unies est vue comme une force statique, ne pouvant se déployer que dans quelques zones urbaines. Imuna Kakuatan étend son influence dans le secteur ouest.

Plan de manœuvre

Organisation : Les discours haineux visant la MINUG se multiplient. Les prêcheurs radicaux se mettent à cibler la MINUG. La population locale reçoit l'ordre de ne pas coopérer avec la MINUG ; ceux et celles qui le font néanmoins subissent des représailles. Imuna Kakuatan transfère des caches d'armes ainsi qu'un nombre important de combattants dans les zones urbaines stratégiques et intensifie la

préparation d'engins explosifs improvisés (autonomes, placés dans des véhicules ou portés par des personnes). Le groupe occupe plusieurs refuges. Il lance des opérations de reconnaissance et de surveillance des bases opérationnelles avancées de la MINUG. Il prépare des sites de lancement d'attaques à tirs indirect et commence à repérer les cibles.

Action : Des offensives sont lancées contre des bases opérationnelles avancées de la MINUG.

Maintien : Imuna Kakuatan resserre son emprise sur le secteur ouest, y compris dans les zones urbaines. Le groupe lance une campagne graduelle de communication/propagande pour décrédibiliser la MINUG en tant que force de protection/sécurité aux yeux de la population.

Fonctions tactiques

Protection : Le groupe n'a pas accès à des véhicules blindés ; cependant, sa structure, ses dispositions et sa composition ethnique lui assurent un niveau élevé de secret opérationnel. En outre, ses communications sont bien sécurisées.

Information et renseignement : Le groupe dispose d'une base d'appuis dans la population locale qui, quoique restreinte, l'informe sur les mouvements de la MINUG.

Puissance de feu : Armes légères et engins explosifs improvisés (pour attentats-suicides avec ou sans véhicule). Efficaces contre les convois de la MINUG.

Manœuvre : Imuna Kakuatan est très mobile. Ses véhicules tous terrains lui permettent de circuler en dehors du réseau routier (quoique beaucoup plus difficilement pendant la saison humide). Le groupe peut également parcourir de longues distances et se déplacer dans les zones urbaines à pied.

Logistique : Les combattants peuvent être autonomes sur de courtes périodes. Le réseau d'appuis du groupe et ses ressources financières importantes lui permettent en outre de recourir à la population et aux services locaux.

Commandement et contrôle : Le groupe est très dispersé ; ses structures décentralisées de commandement assurent à chacun de ses sous-groupes une grande latitude opérationnelle.

Indicateurs et avertissements déterminants

Intensification de la propagande anti-MINUG (en ligne ; graffitis ; sermons religieux) ;

Observation d'une intensification des déplacements des dirigeants d'Imuna Kakuatan, y compris des extrémistes, dans les zones urbaines ;

Observation de prises de possession de refuges par Imuna Kakuatan dans la région ;

Intensification de la surveillance des bases opérationnelles avancées de la MINUG ;

Personnel non armé mettant les procédures de sécurité de l'ONU à l'épreuve de jour et de nuit ;

Observation de transferts d'armes et d'explosifs dans les zones urbaines ;

Observation de répétitions d'attaques de grande envergure ;

Attaques à tir indirect à partir de sites multiples, ce qui témoigne d'opérations de mesure de distance et d'acquisition d'objectifs ;

Changement notable du mode de vie sur les bases de l'ONU et dans les environs ;

Vastes rassemblements d'hommes en âge de combattre dans les bases de la MINUG et leurs environs ;

Véhicules se dirigeant à grande vitesse vers les barrières de la MINUG ;

Éléments revêtant une importance élevée

Caches d'armes ;

Fabricants d'IED ;

Chefs religieux ;

Commandants militaires ;

Sources de financement (financeurs ; entreprises-écrans).

Diapositive 36

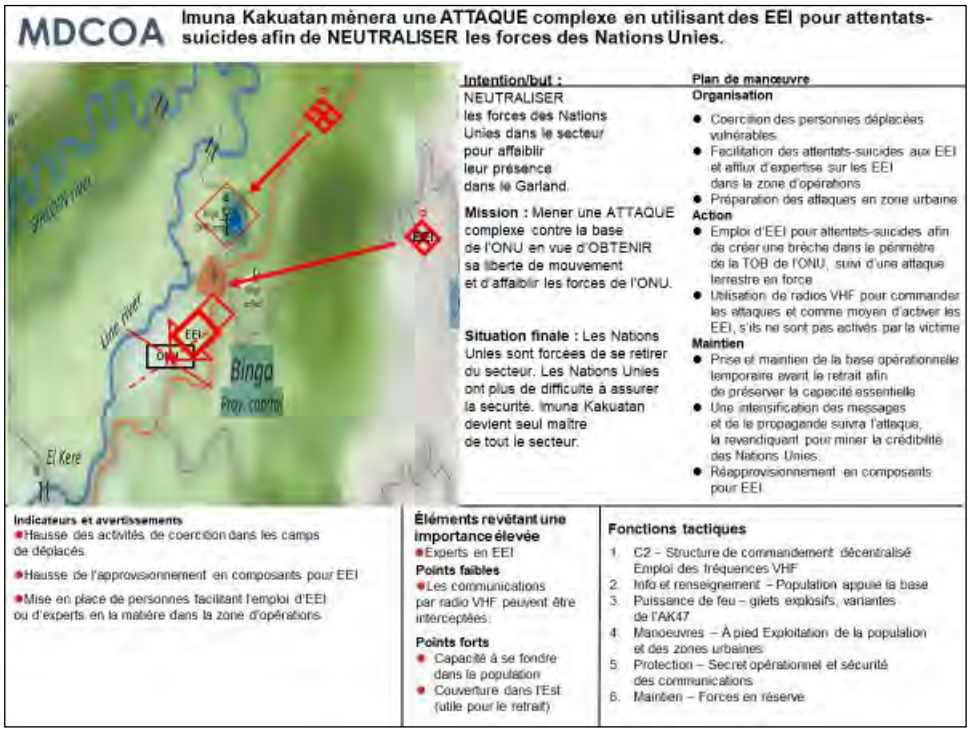

Mode d'action le plus dangereux

Imuna Kakuatan va mener une campagne virulente d'attaques complexes sur les bases opérationnelles avancées de la MINUG dans tout le secteur ouest. Afin de maximiser le nombre des morts et d'interdire à la MINUG l'accès à la plupart des zones urbaines, ces offensives feront vraisemblablement appel aux attaques à tirs indirects, aux véhicules piégés destinés à des attentats-suicides, aux engins explosifs improvisés portés par des personnes et des troupes au sol.

Intention/but : Empêcher la MINUG d'accéder à toutes les régions rurales et à la plupart des zones urbaines du secteur ouest et ébranler les appuis politiques des pays fournisseurs de contingents à l'égard de la MINUG.

Situation finale : Comme elle doit renforcer la sécurité de ses bases, la mission des Nations Unies est vue comme une force statique, ne pouvant se déployer que dans quelques zones urbaines. Imuna Kakuatan étend son influence dans le secteur ouest.

Plan de manœuvre

Organisation : Les discours haineux visant la MINUG se multiplient. Les prêcheurs radicaux se mettent à cibler la MINUG. La population locale reçoit l'ordre de ne pas coopérer avec la MINUG ; ceux et celles qui le font néanmoins subissent des représailles. Imuna Kakuatan transfère des caches d'armes ainsi qu'un nombre important de combattants dans les zones urbaines stratégiques et intensifie la

préparation d'engins explosifs improvisés (autonomes, placés dans des véhicules ou portés par des personnes). Le groupe occupe plusieurs refuges. Il lance des opérations de reconnaissance et de surveillance des bases opérationnelles avancées de la MINUG. Il prépare des sites de lancement d'attaques à tirs indirect et commence à repérer les cibles.

Action : Des offensives sont lancées contre des bases opérationnelles avancées de la MINUG.

Maintien : Imuna Kakuatan resserre son emprise sur le secteur ouest, y compris dans les zones urbaines. Le groupe lance une campagne graduelle de communication/propagande pour décrédibiliser la MINUG en tant que force de protection/sécurité aux yeux de la population.

Fonctions tactiques

Protection : Le groupe n'a pas accès à des véhicules blindés ; cependant, sa structure, ses dispositions et sa composition ethnique lui assurent un niveau élevé de secret opérationnel. En outre, ses communications sont bien sécurisées.

Information et renseignement : Le groupe dispose d'une base d'appuis dans la population locale qui, quoique restreinte, l'informe sur les mouvements de la MINUG.

Puissance de feu : Armes légères et engins explosifs improvisés (pour attentats-suicides avec ou sans véhicule). Efficaces contre les convois de la MINUG.

Manœuvre : Imuna Kakuatan est très mobile. Ses véhicules tous terrains lui permettent de circuler en dehors du réseau routier (quoique beaucoup plus difficilement pendant la saison humide). Le groupe peut également parcourir de longues distances et se déplacer dans les zones urbaines à pied.

Logistique : Les combattants peuvent être autonomes sur de courtes périodes. Le réseau d'appuis du groupe et ses ressources financières importantes lui permettent en outre de recourir à la population et aux services locaux.

Commandement et contrôle : Le groupe est très dispersé ; ses structures décentralisées de commandement assurent à chacun de ses sous-groupes une grande latitude opérationnelle.

Indicateurs et avertissements déterminants

Intensification de la propagande anti-MINUG (en ligne ; graffitis ; sermons religieux) ;

Observation d'une intensification des déplacements des dirigeants d'Imuna Kakuatan, y compris des extrémistes, dans les zones urbaines ;

Observation de prises de possession de refuges par Imuna Kakuatan dans la région ;

Intensification de la surveillance des bases opérationnelles avancées de la MINUG ;

Personnel non armé mettant les procédures de sécurité de l'ONU à l'épreuve de jour et de nuit ;

Observation de transferts d'armes et d'explosifs dans les zones urbaines ;

Observation de répétitions d'attaques de grande envergure ;

Attaques à tir indirect à partir de sites multiples, ce qui témoigne d'opérations de mesure de distance et d'acquisition d'objectifs ;

Changement notable du mode de vie sur les bases de l'ONU et dans les environs ;

Vastes rassemblements d'hommes en âge de combattre dans les bases de la MINUG et leurs environs ;

Véhicules se dirigeant à grande vitesse vers les barrières de la MINUG.

Éléments revêtant une importance élevée

Caches d'armes ;

Fabricants d'IED ;

Chefs religieux ;

Commandants militaires ;

Sources de financement (financeurs ; entreprises-écrans).

Diapositive 37

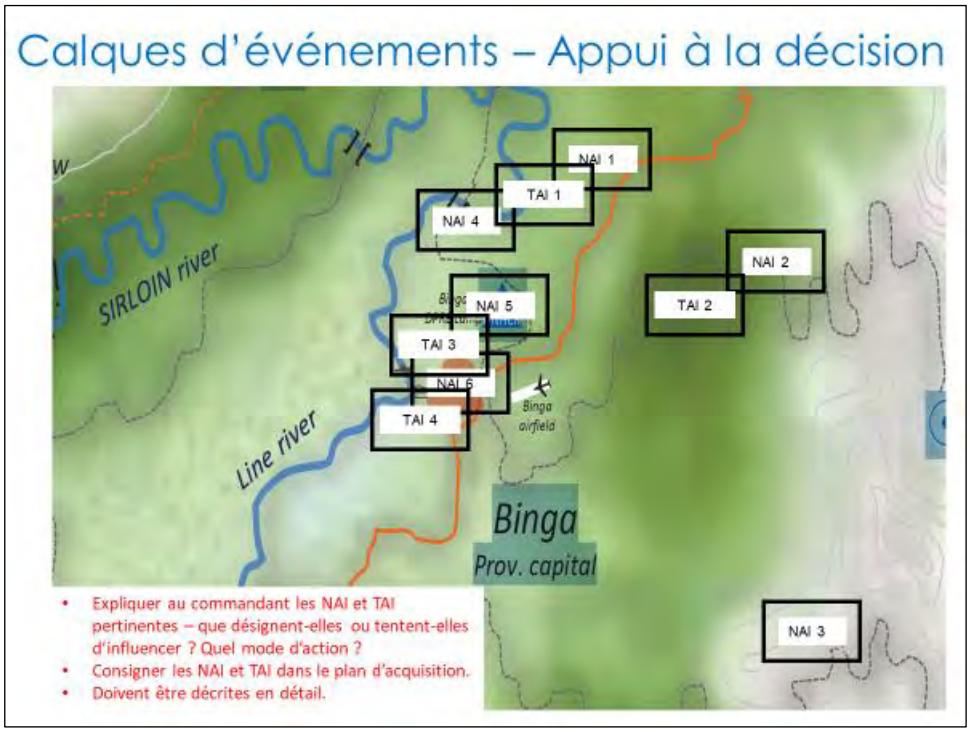

Ce calque illustrant l'événement indique aussi les zones d'intérêt particulier répertoriées et les zones d'intérêt d'objectifs.

Diapositive 38

Besoins prioritaires en renseignement

- Où Imuna Kakuatan a-t-elle des cellules dormantes en zones urbaines ?
- Quelle forme d'appui la population locale, la délégation ou les forces de sécurité lui accordent-elles ?
- Quelles sont les vulnérabilités du commandement et contrôle d'Imuna Kakuatan quant à l'interception ?
- Lacune de renseignement critique
- Quelle influence Imuna Kakuatan a-t-elle dans le camp de déplacés ?
- Quelles sont ses capacités en matière d'EEI ?

Cette diapositive indique au commandement les besoins prioritaires en renseignement établis par la cellule dans le contexte de cette analyse de l'environnement opérationnel. Le commandant pourra les valider ou les ajuster. Le personnel du renseignement doit par ailleurs lui indiquer les lacunes informationnelles critiques qu'il repère pour que les moyens d'acquisition soient déployés en conséquence.

Diapositive 39

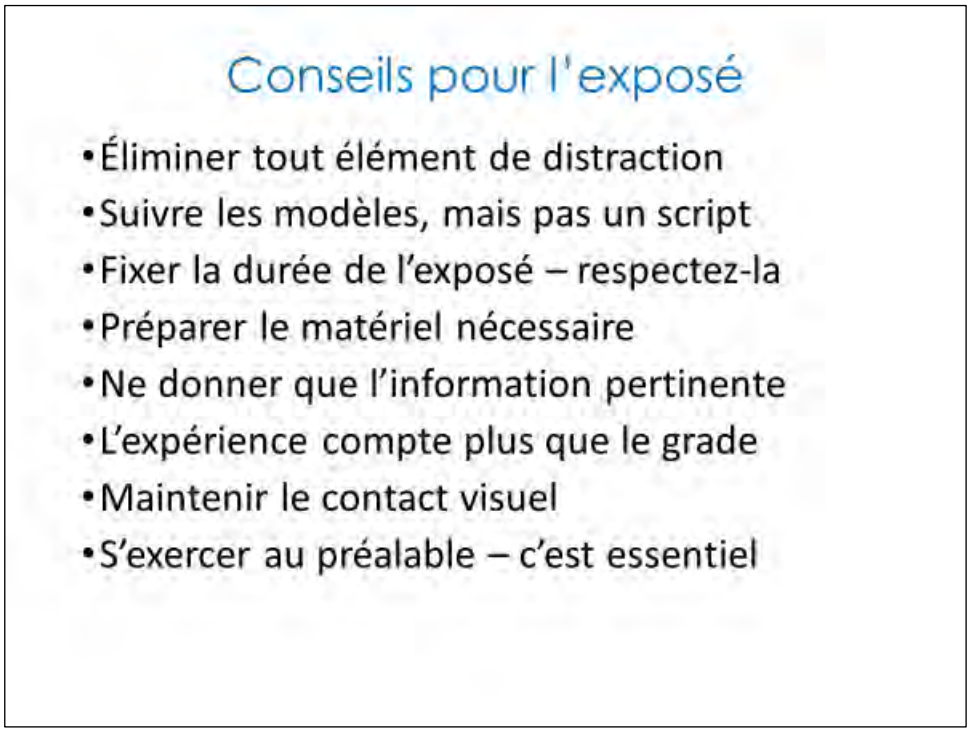

Voici quelques conseils pour la présentation.

Éliminer toute distraction. Rappelez aux participants qu'ils doivent éliminer toutes les distractions avant d'amorcer l'exposé destiné au commandement.

Suivre les modèles, mais pas un script. Les modèles et formats structurent l'exposé de manière cohérente. Le format pour l'exposé de la Phase 1 qui figure dans le Manuel est une structure toute simple qui regroupe l'information en rubriques et permet au personnel du renseignement militaire de ne rien oublier.

Il faut fixer la durée de chacune des parties de l'exposé et respecter cet horaire. N'oubliez pas de demander au commandant combien de temps vous avez pour votre présentation. Si vous avez peu de temps, concentrez-vous sur les aspects (c'est-à-dire la présentation intégrée de la situation).

Préparer le matériel nécessaire. Le personnel du renseignement doit bien planifier le déroulement de l'exposé ; en particulier, il doit organiser les calques et les produits de manière cohérente et logique. Pour assurer une présentation fluide des calques, répétez la transition entre les différents calques.

Ne donner que l'information pertinente. Ne présentez pas au commandement toute l'information dont vous disposez. Indiquez-lui uniquement les éléments d'information qui lui sont nécessaires.

L'expérience compte plus que le grade. Le grade du responsable de l'exposé n'a guère d'importance. La personne qui s'adresse au commandant doit être celle qui maîtrise le mieux le sujet de l'exposé.

Maintenir le contact visuel. Le regard permet au responsable de l'exposé de rester en contact avec son auditoire. Le contact visuel aide l'auditoire à mieux assimiler l'information qui lui est présentée.

Répétitions. Répétez les aspects les plus importants de votre exposé. Assurez-vous que les participants ont bien compris l'importance des répétitions. Dans leur échéancier de leur analyse de l'environnement opérationnel, ils doivent prendre en considération le temps qu'il leur faudra pour mener à bien une répétition générale de leur exposé. La répétition permet au personnel du renseignement de repérer les améliorations à apporter à sa présentation, mais aussi de mieux évaluer le temps à prévoir pour chacune des parties de l'exposé.

Diapositive 40

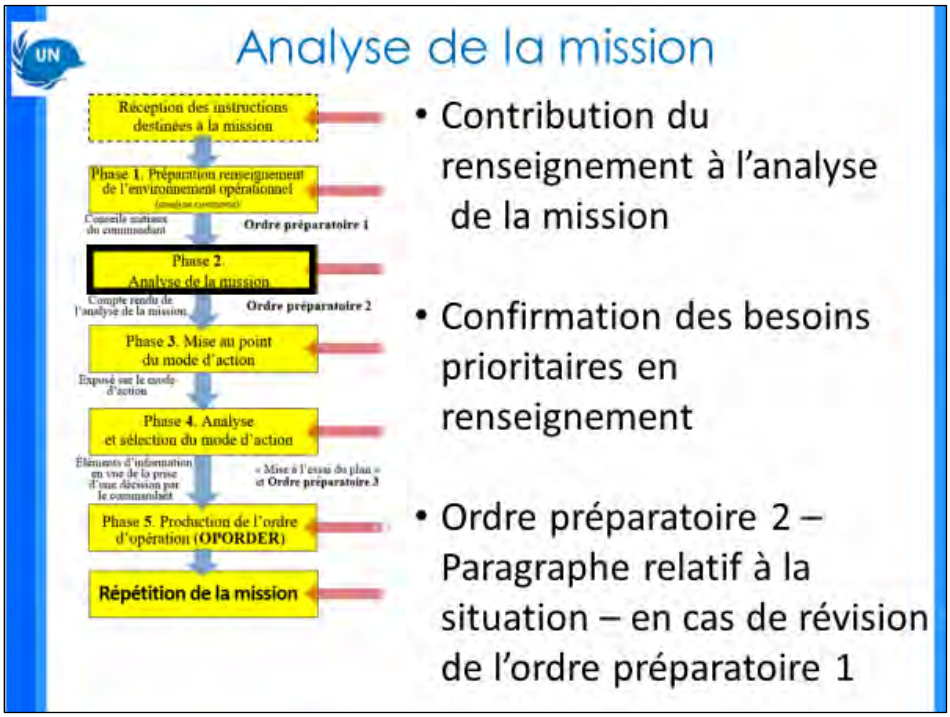

La Phase 2 est l'étape à laquelle le commandant oriente plus clairement l'action du personnel, qui pourra ainsi mieux saisir la réflexion du commandant et sélectionner les modes d'action à mettre au point.

La cellule de renseignement apporte une contribution essentielle à la réflexion et à l'action du commandant et du personnel de la planification. La cellule de renseignement doit se rappeler que le commandant se pose toujours les quatre questions suivantes :

- Quelle est l'intention de mon supérieur hiérarchique ?
- Quelles sont mes tâches explicites et implicites ?
- Quel est mon degré de liberté et à quelles contraintes dois-je me plier ?
- La situation a-t-elle changé, et si oui, en quoi cela influence-t-il ma mission ?

La cellule de renseignement doit s'assurer que le commandant comprend bien les menaces et les risques.

Le personnel du renseignement vérifiera auprès du commandant que les besoins prioritaires en renseignement sont toujours d'actualité.

Si nécessaire, le personnel du renseignement ajustera le paragraphe relatif à la situation pour l'ordre préparatoire 2.

Diapositive 41

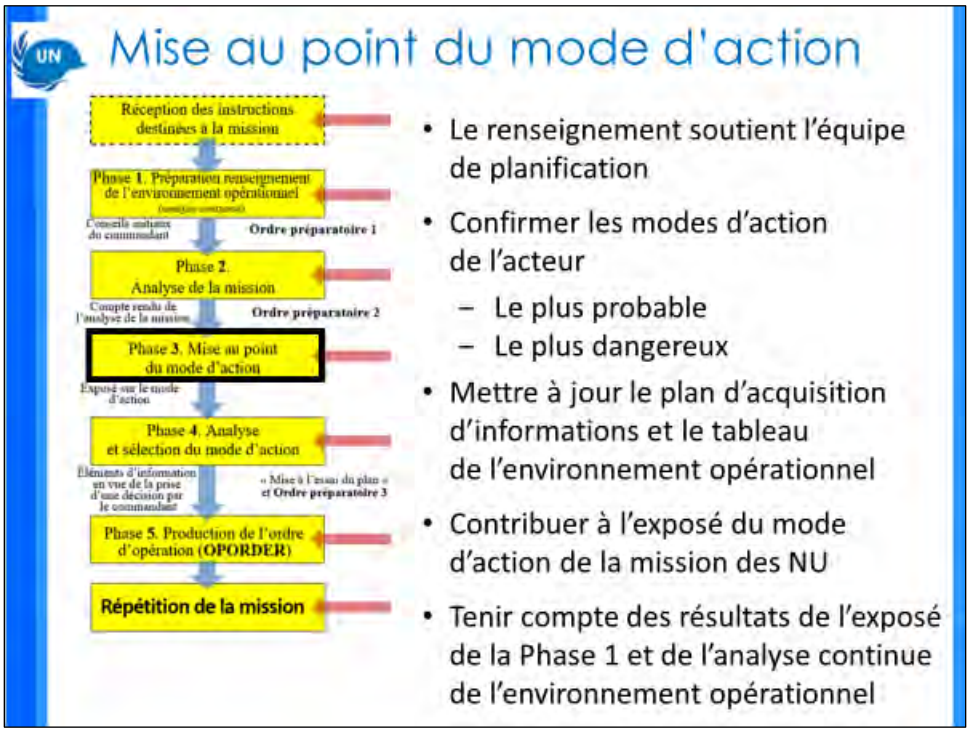

À cette étape, les équipes travaillent à la mise au point des modes d'action possibles à partir des indications qui leur ont été fournies par le commandant dans la foulée de l'analyse de la mission. Le personnel de renseignement mettra son expertise au service de l'analyse de l'environnement opérationnel. La cellule de renseignement poursuit l'analyse de l'environnement opérationnel, approfondit sa compréhension de la situation et soutient l'analyse de l'environnement opérationnel dans le contexte précis de la mission considérée. Elle teste également les modes d'action en cours de mise au point, contribuant à l'efficacité des équipes chargées de cette tâche.

Diapositive 42

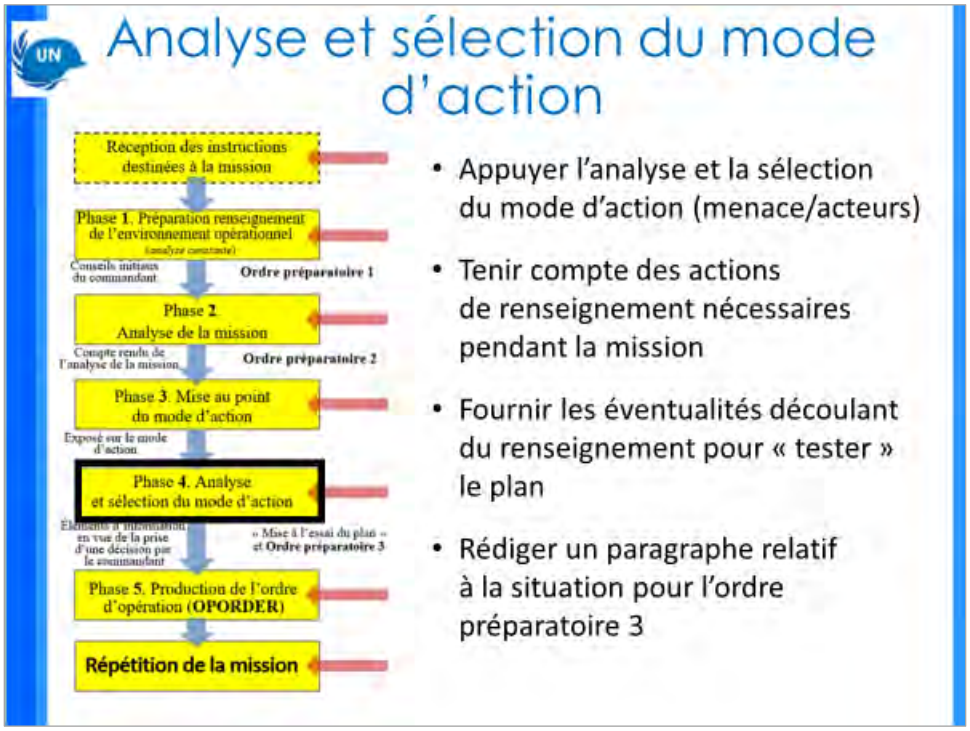

Les équipes de mise au point des modes d'action présenteront un briefing de suivi au commandant.
Ayant analysé chacune de ces présentations, le commandant indiquera le mode d'action sélectionné. Il pourrait également demander au personnel de combiner plusieurs modes d'action et de poursuivre la mise au point.

La cellule de renseignement procurera l'information nécessaire pour mettre à l'épreuve le mode d'action retenu. Cette étape permettra de repérer les menaces et les risques connus et de les atténuer. La cellule doit également indiquer au commandant les activités de renseignement qui devront être mises en œuvre à chacune des étapes du mode d'action choisi, par exemple en ce qui concerne les acquisitions. Si nécessaire, le personnel de renseignement actualisera le paragraphe relatif à la situation pour l'ordre préparatoire 3.

Diapositive 43

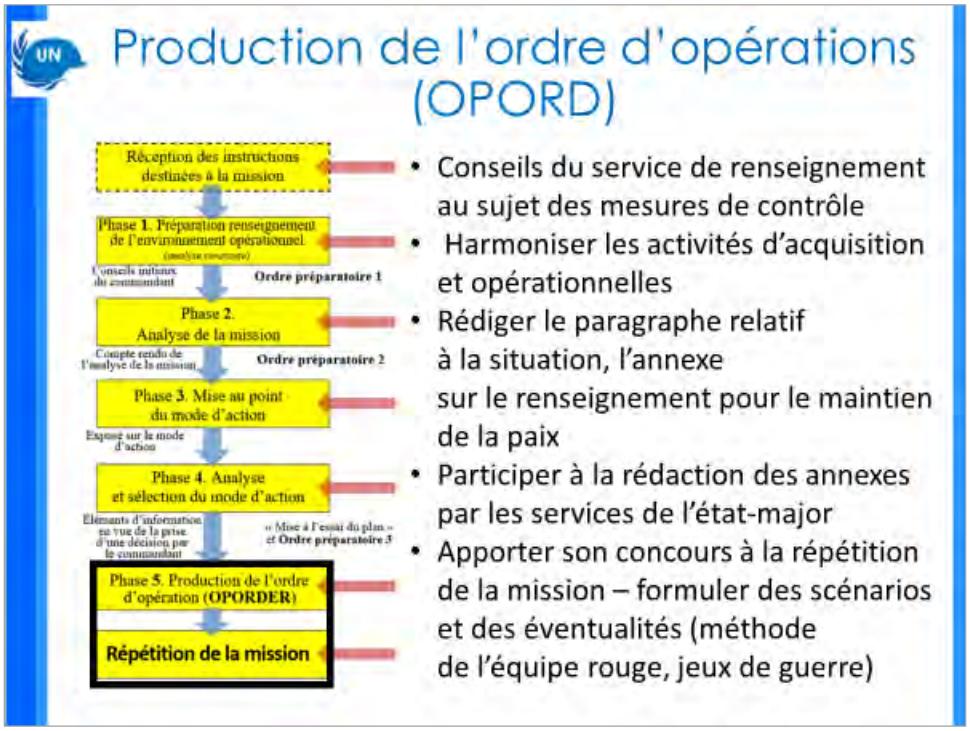

À ce stade, le personnel rédige un ordre d'opération pour indiquer aux structures subordonnées les tâches et missions à exécuter et rédige l'annexe sur le renseignement ainsi que les paragraphes relatifs à la situation. Il informe par ailleurs le commandement et le personnel de la planification relativement aux mesures de contrôle, par exemple en ce qui concerne l'harmonisation des activités d'acquisition. Répétition de la mission : Le rôle du personnel du renseignement consiste ici à établir des scénarios réalistes de mise à l'épreuve qui permettront de vérifier la validité du plan et des hypothèses relatives aux situations imprévues.

Diapositive 44

Points à retenir

- Le soutien du renseignement au processus de prise de décisions militaires fournit de l'information pouvant être intégrée à toutes les phases de la planification.
- C'est lors de l'exposé de la Phase 1 que la cellule de renseignement militaire situe et informe le commandement et l'état-major avant la planification.
- Les renseignements actualisés et la « mise à l'essai » des modes d'action potentiels éclairent la planification et dessinent les contours de ce que sera l'exposé sur les modes d'action.
- Lors de la répétition de mission, le rôle du service du renseignement militaire est de formuler des scénarios réalistes et pertinents où entrent en jeu des terrains physiques, informationnels et humains afin de mettre le plan à l'essai et de s'assurer qu'il est viable compte tenu des éventualités.

Résumé

En résumé, le personnel du renseignement pour le maintien de la paix intervient à toutes les étapes du processus décisionnel militaire. Il doit adopter une approche proactive et déployer son expertise de la situation aussi souvent que nécessaire.

L'exposé de la Phase 1 permet à la cellule de renseignement de décrire la situation pour la première fois au commandement et au personnel de la planification. Les produits de cet exposé pourront être mis à profit tout au long du processus décisionnel militaire afin de faciliter la planification.

Chaque fois qu'il acquiert de nouveaux éléments d'information ou que la situation évolue, le personnel du renseignement doit préparer des mises à jour et les présenter. Il doit aussi établir des scénarios réalistes sur les acteurs afin de mettre le plan à l'épreuve, ce qui contribuera à détecter les risques et les menaces et à s'y parer.

Leçon 3.6

Planification de la protection des civils

La leçon

Pour introduire la leçon

Diapositive 1

Nous avons examiné l'apport du renseignement pour le maintien de la paix à la planification militaire dans le contexte du processus décisionnel. Les outils que nous avons étudiés sont modulables. Idéalement, vous devriez les adapter aux besoins en renseignement de votre commandant. La protection des civils (POC, Protection of civilians) constitue l'un des volets cruciaux de la planification des missions de l'ONU. En tant qu'officiers de renseignement militaire, nous avons un rôle crucial à jouer dans ce domaine.

Diapositive 2

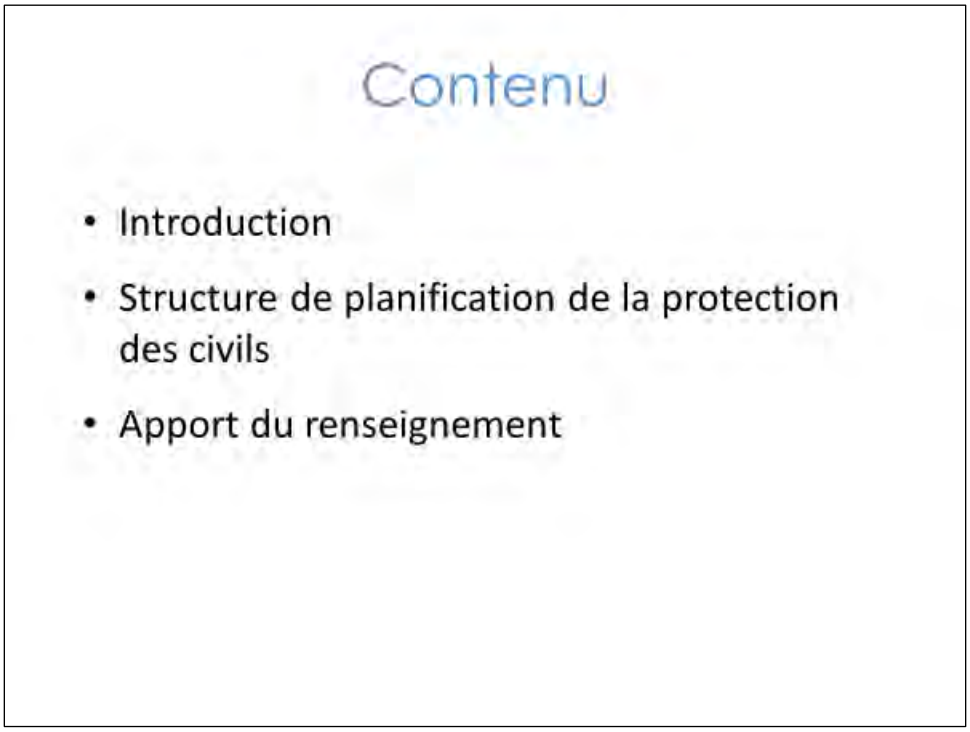

La diapositive présente le contenu de la leçon.

Diapositive 3

Dans cette leçon, vous apprendrez à expliquer le modèle en trois colonnes et à repérer et consigner les facteurs, déductions et produits pertinents.

Diapositive 4

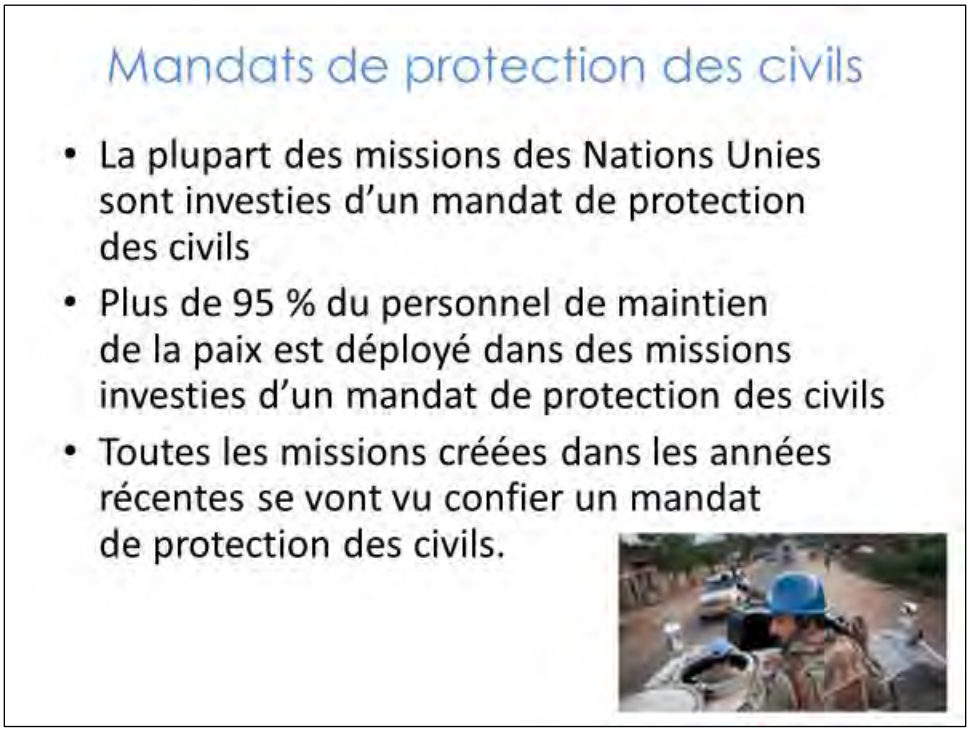

Les lacunes dans la protection peuvent avoir des conséquences graves ; en particulier, elles peuvent causer la mort de civils, ce qui constitue toujours une tragédie. De plus, la protection des civils définit de plus en plus la réussite et la réputation des missions de l'ONU. Elle a donc des répercussions importantes sur la crédibilité et la légitimité de l'Organisation et de ses opérations de maintien de la paix.

Maintien de la paix n'implique pas forcément protection des civils, mais ce type de mandat est devenu chose courante dans les missions récentes. De plus, puisque les missions de grande envergure ont des paramètres à respecter dans ce domaine, tous les membres du personnel du maintien de la paix ou presque travaillent en réalité dans le cadre d'un mandat de protection des civils.

Si l'importance de la protection des civils a rapidement emporté l'unanimité, la définition des tâches incombant aux soldats de la paix dans ce cadre n'a pas tout de suite fait consensus. En 2010, le Département des opérations de maintien de la paix (DPKO) et le Département de l'appui aux missions (DFS) ont adopté conjointement un concept opérationnel à cet égard, et la politique de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix a suivi en 2015. Les officiers de renseignement militaire doivent bien mesurer l'importance de la protection des civils et savoir comment déployer leur action afin de proposer des produits de renseignement pertinents et utiles pour la planification de ces activités.

Diapositive 5

La planification de la protection des civils ressemble beaucoup au processus de prise de décisions militaires. Voici comment se présente le cadre de planification de la protection des civils. L'organisation globale de la démarche est identique à celle du processus décisionnel militaire ; cependant, ses composantes diffèrent un peu.

Diapositive 6

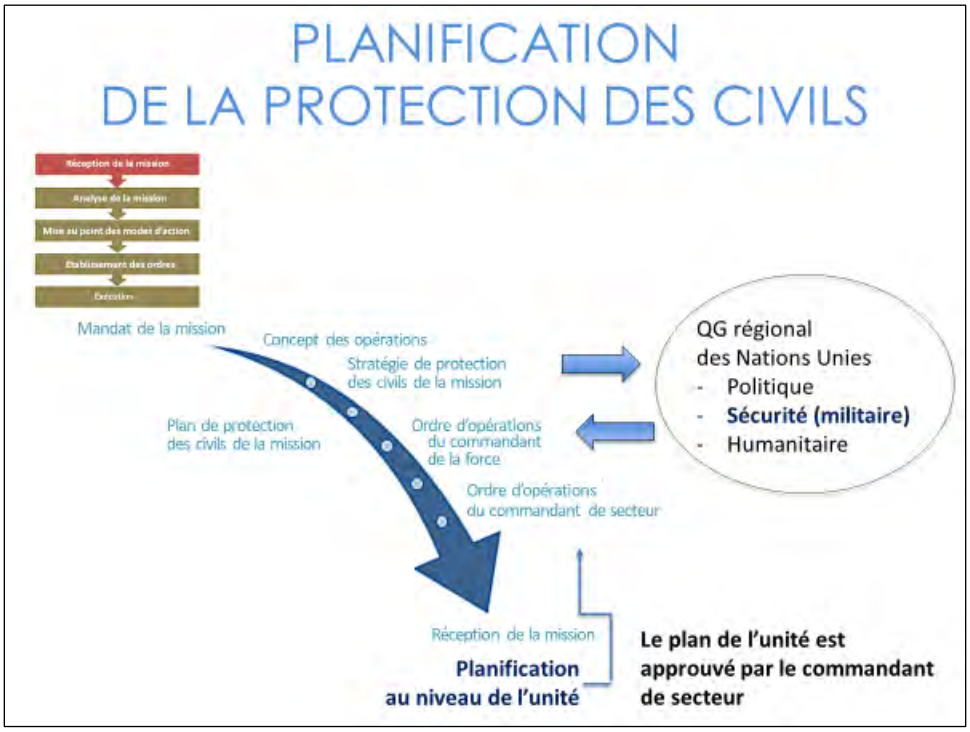

Message clé : La planification de la protection des civils est déterminée par le mandat de la mission. Recoupant tous les paliers de la planification, ce processus culmine dans l'élaboration de la dimension « Protection des civils » du cadre d'opérations/cadre de planification soumis aux commandants d'unité. Les commandants sont tenus de prendre la protection des civils en considération dans toutes leurs activités de planification de leur mission.

Le mandat de la mission est toujours conforme et fidèle aux politiques et lois de plus grande portée qui exigent la mise en place de mesures et dispositifs pour protéger les civils. Le mandat enclenche le déploiement de différents processus de planification propres à la mission, notamment celui de la protection des civils. Il en résulte un produit qui n'est pas un plan à proprement parler, mais plutôt un ensemble de considérations à intégrer aux activités de planification de la mission.

La planification de la protection des civils découle de l'ordre d'opérations du commandant de la Force – l'ordre d'opérations que le commandant de secteur remet aux commandants d'unité (chargés de la planification de la protection des civils dans leur zone de responsabilité) au moment de la réception de la mission.

Il est à noter qu'au niveau sectoriel, le maintien de liens étroits avec le QG régional s'avère essentiel pour bien comprendre les aspects politiques et humanitaires de la protection des civils, en plus du volet de sécurité. Le politique, la sécurité et l'humanitaire constituent les trois grands axes de responsabilité de toutes les missions de l'ONU. La

principale responsabilité de la composante militaire concerne la sécurité. Par conséquent, pour contribuer efficacement à l'action des commandants d'unité, les QG du secteur et de la Force doivent coordonner leurs efforts et instaurer des synergies fructueuses dans la planification de la protection des civils, par l'intermédiaire des autres composantes de la mission.

Au niveau des unités, les activités de planification de la protection des civils visent essentiellement à bien comprendre les risques auxquels sont exposés les civils dans la zone de responsabilité et à prévoir le déploiement de mesures proactives pour prévenir et anticiper les violations de leurs droits. Si elles ne suffisent pas, des mesures réactives doivent être mises en place pour répondre aux violations constatées et limiter le plus possible les répercussions sur les civils.

Les QG de la Force et du secteur doivent appliquer le processus de planification de la protection des civils, mais les commandants d'unité peuvent privilégier leur propre démarche de planification nationale en la matière. Ils devront cependant présenter les produits correspondants selon les formats prévus, de manière à ce que les QG du secteur et de la Force puissent comprendre aisément les enjeux et les menaces tactiques liés à la protection des civils.

Quand un commandant d'unité a fini d'élaborer son plan, il doit le faire approuver par le QG de l'échelon supérieur, qui confirme alors qu'il accepte les risques énoncés et s'engage à aider le commandant d'unité à les atténuer. Dans certains cas, cette approbation confirme aussi que le QG accepte d'assumer les responsabilités associées à des zones d'intérêt particulier répertoriées et zones d'intérêt d'objectifs inscrites dans le plan.

Diapositive 7

Message clé : L'ONU répond aux menaces pesant sur les civils en quatre phases, qui ne sont pas nécessairement successives. Très souvent, les activités de différentes phases se déroulent simultanément en plusieurs points du pays ; par ailleurs, une même activité peut se déployer dans toutes les phases.

Pour le moment, soulignons simplement que l'objectif de cette approche est d'éliminer la menace ou d'atténuer le risque qu'elle représente pour les civils. Insistons sur le fait que ces phases ne se produisent pas nécessairement l'une après l'autre ; elles peuvent se déployer indépendamment l'une de l'autre ou simultanément.

Quelles sont ces quatre phases ?

- Prévention ;
- Anticipation (« *preemption* » en anglais) ;
- Intervention ;
- Consolidation (une fois la menace atténuée/éliminée).

Il est nécessaire d'agir pendant les quatre étapes, conformément à l'approche proactive des missions de paix. Aux étapes de la prévention et de l'anticipation, l'incident ne s'est pas encore produit ; c'est à ce moment-là que les missions sont les mieux placées pour éviter les violences. À l'étape de l'intervention, l'incident violent s'est produit. À celle de la consolidation, la mission participe aux activités post-conflit.

Pendant la planification militaire de la protection des civils, les activités de renseignement doivent porter en priorité sur les étapes de la prévention et de l'anticipation pour les groupes présentant un niveau élevé de risque.

Diapositive 8

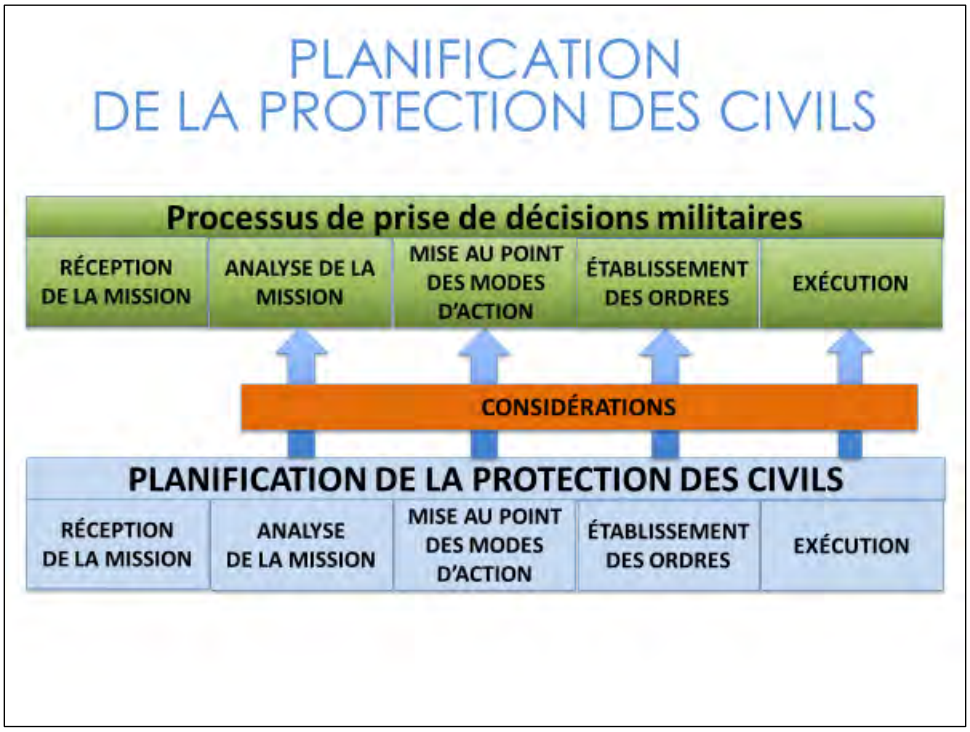

Les considérations de protection des civils doivent être intégrées à toutes les démarches de planification de la mission. Même si la protection des civils constitue en soi un volet d'un processus plus vaste de planification des décisions militaires, ces deux responsabilités incombent généralement aux mêmes personnes. La planification de la protection des civils produit des considérations qui sont intégrées à la planification de la mission afin d'assurer la mise en œuvre effective des mesures et dispositifs choisis pour protéger les civils.

Diapositive 9

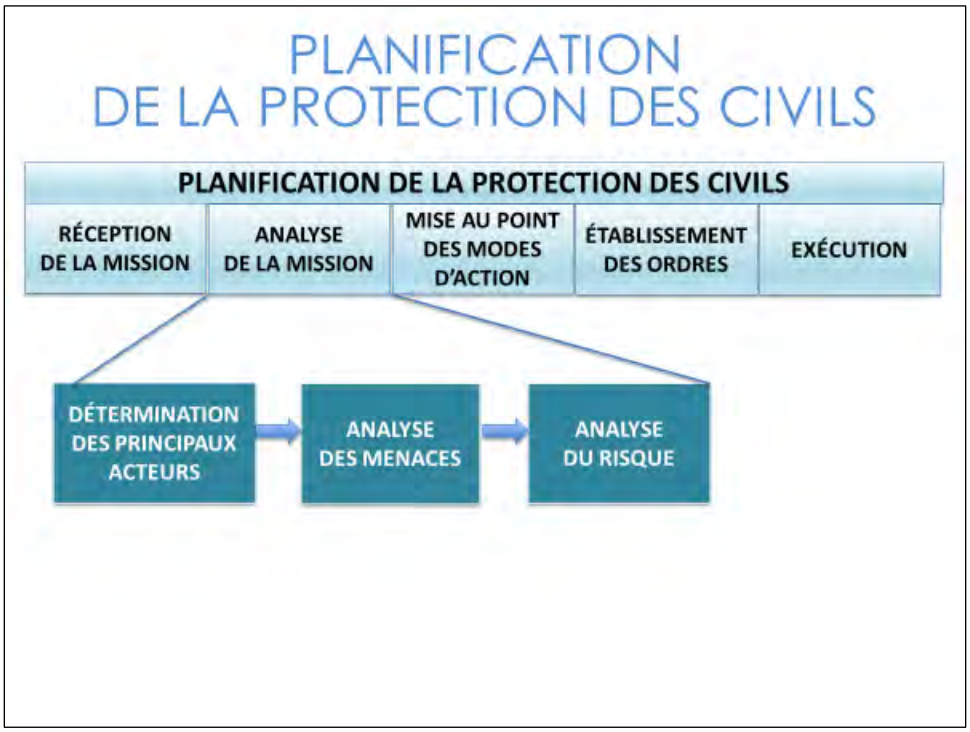

C'est à l'étape de l'analyse de la mission que le personnel du renseignement peut apporter sa contribution la plus déterminante. Du point de vue de la protection des civils, les planificateurs appliquent à cette étape le processus suivant :

- Identifier et analyser les principaux acteurs de la zone d'opérations, selon leur pertinence du point de vue de la protection des civils ;
- Repérer les acteurs majeurs constituant une menace pour les civils vulnérables, et approfondir leur analyse ;
- Définir le niveau de risque (probabilité et conséquences) que les acteurs porteurs de menace représentent pour les civils vulnérables.

L'identité des acteurs porteurs de menace ainsi que le niveau de risque qu'ils représentent pour les civils vulnérables sont ensuite intégrés au processus de planification de la mission pour permettre au commandant de déterminer quels groupes civils ont besoin de protection ainsi que les mesures et dispositifs qu'il faudra déployer.

C'est à cette étape que les produits du renseignement peuvent s'avérer les plus utiles pour établir les considérations de planification à partir desquelles les commandants détermineront leur action pour la protection des civils.

Diapositive 10

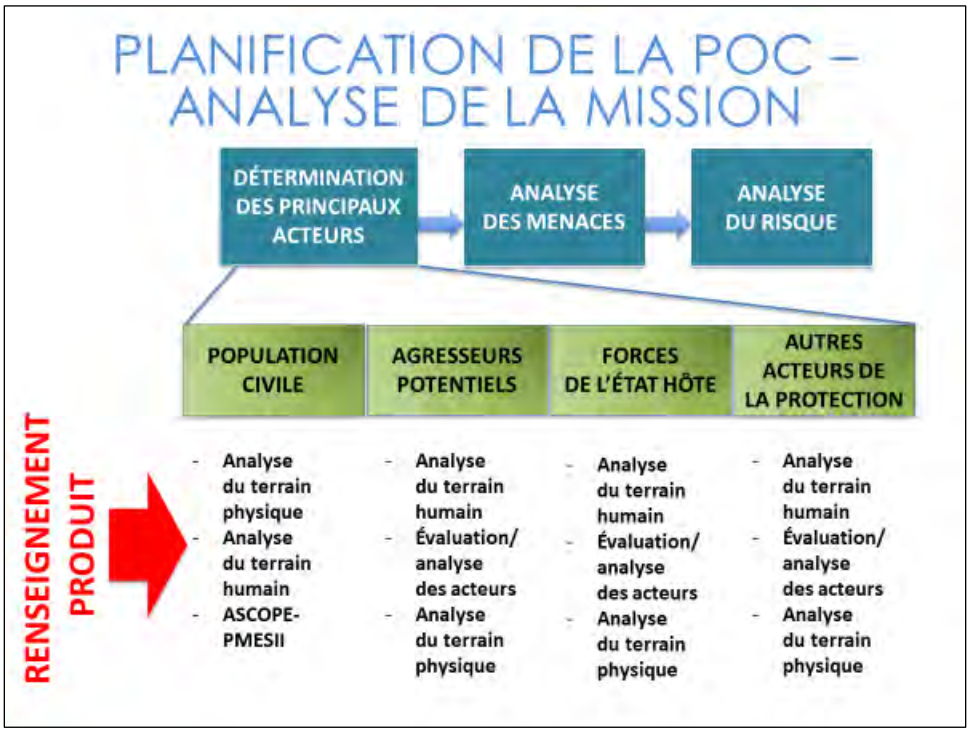

Message clé : Dans l'analyse de la mission de protection des civils, l'étape d'identification des principaux acteurs comprend l'analyse des populations civiles, des agresseurs potentiels, des Forces de l'État hôte et des autres acteurs de la protection. Toutes ces dimensions de l'analyse peuvent bénéficier des produits du renseignement.

Dans leur démarche de détermination des principaux acteurs, les planificateurs de la protection des civils s'intéressent aux catégories suivantes :

- Les collectivités civiles – Qui sont-elles ? Où se trouvent-elles ? De quels groupes se composent-elles ? Les hôpitaux, les écoles et les camps de déplacés ou de réfugiés doivent aussi être analysés (recrutement par les groupes armés ; régions propices aux enlèvements ; etc.).
- Agresseurs potentiels – Tout groupe ou personne susceptible de représenter un risque pour les civils vulnérables. (Les acteurs porteurs de menace représentent un risque pour les Forces, mais pas forcément pour les civils ; à l'inverse, certains acteurs peuvent représenter un risque pour les civils, mais pas pour les Forces.)
- Forces de l'État hôte – À quel point peuvent-elles et souhaitent-elles protéger les civils ? La question se pose particulièrement si elles représentent elles-mêmes un risque pour les civils vulnérables.
- Autres acteurs de la protection – Tous les autres groupes ou personnes de la zone d'opérations qui cherchent à protéger les civils.

Interaction. Invitez les participants à nommer certains des acteurs humanitaires de la protection.

Réponses – La composante humanitaire/droits de l'homme de la mission de l'ONU ; l'État hôte ; la Croix-Rouge ; Médecins Sans Frontières ; les ONG locales ; etc.

Pour appuyer le processus de planification de la protection des civils, nous pouvons proposer les produits du renseignement dont il a été question ici ; ils permettront à leurs utilisateurs de mieux connaître et comprendre les principaux acteurs dans la zone d'opérations. La seule différence entre notre analyse habituelle des menaces et l'analyse axée sur la protection des civils est que nous nous intéressons essentiellement, dans ce dernier cas, aux menaces qui pèsent sur les civils.

Diapositive 11

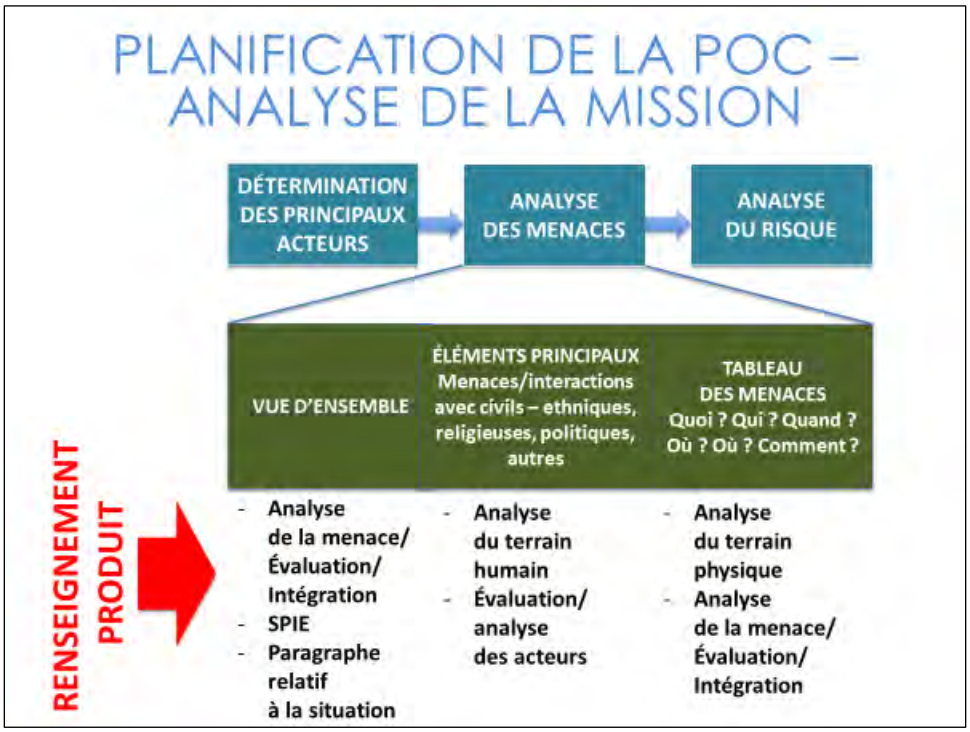

Message clé : Dans la mission de protection des civils, l'analyse des menaces concerne les répercussions, pour les groupes civils, des actions des acteurs porteurs de menace. Ici encore, les produits du renseignement peuvent être très utiles.

À l'étape de la détermination des principaux acteurs, les planificateurs de la protection des civils appliquent le processus suivant.

- Expliquer la situation dans ses grandes lignes en précisant les menaces ;
- Analyser les interactions groupes porteurs de menace/populations civiles qui risquent de dégénérer pour les civils vulnérables – conflits ethniques, religieux, politiques ou autres pouvant mettre certaines communautés civiles en danger face à des groupes porteurs de menace ;
- Le tableau des menaces récapitule les acteurs menaçants, les collectivités qu'ils pourraient cibler et la façon dont ils pourraient s'en prendre à elles.

Pour appuyer le processus de planification de la protection des civils, nous pouvons proposer les produits du renseignement dont il a été question ici ; ils permettront à leurs utilisateurs de mieux connaître et comprendre les principaux acteurs porteurs de menace et les collectivités civiles dans la zone d'opérations, ainsi que leurs modalités d'interaction susceptibles de mettre les civils en danger. La seule différence entre notre analyse habituelle des menaces et l'analyse axée sur la protection des civils est que nous

nous intéressons essentiellement, dans ce dernier cas, aux menaces qui pèsent sur les civils.

Interaction. Posez aux participants la question suivante : Cette liste de produits n'est pas exhaustive. Quels sont les autres produits que nous pourrions proposer pour appuyer cette démarche ?

Réponse : Les diagrammes d'enchaînement et les tableaux d'associations montrant les interactions entre les collectivités civiles et les groupes porteurs de menace ; les données historiques qui montrent et permettent de prédire les cycles de menaces contre les civils ; etc. Les analystes devraient envisager de proposer tout produit susceptible de préciser et clarifier l'environnement de la protection des civils.

Diapositive 12

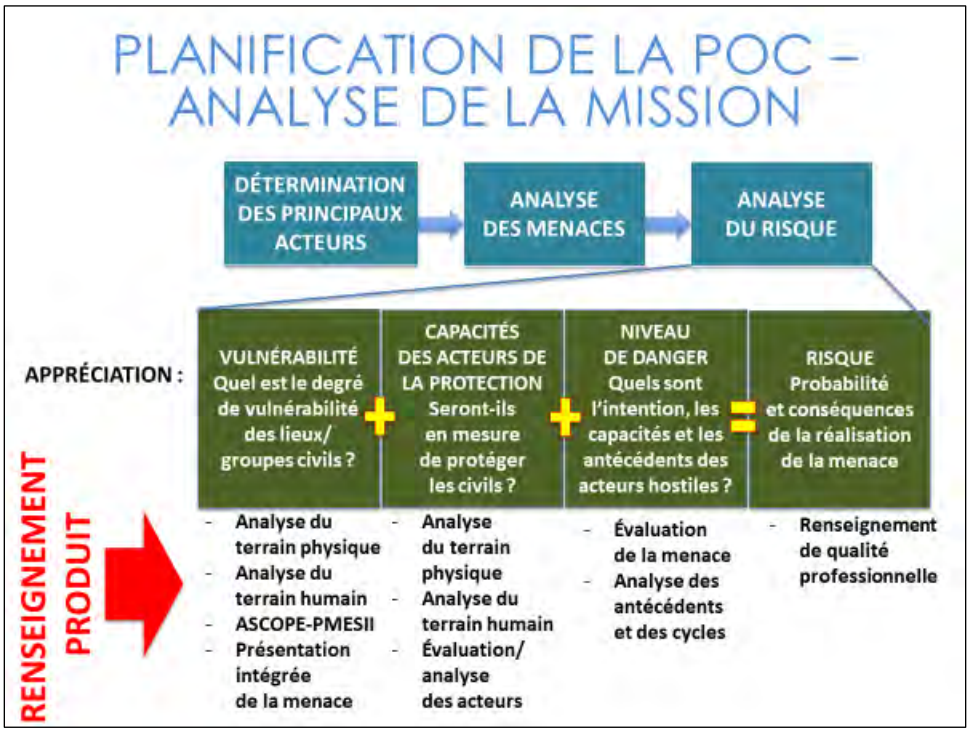

Message clé : Dans l'analyse de la mission de protection des civils, l'analyse du risque s'intéresse plus particulièrement aux vulnérabilités qui pèsent sur les collectivités civiles, à la protection que leur assurent d'autres acteurs de la protection ainsi qu'au degré de dangerosité de chacun des groupes porteurs de menace pour les différentes communautés civiles. Ensemble, tous ces éléments d'information permettent aux planificateurs d'évaluer le risque pesant sur chacune des collectivités, et d'établir ainsi les priorités de planification.

À l'étape de l'analyse du risque, les planificateurs de la protection des civils cherchent à répondre aux questions suivantes.

- Quel est le degré de vulnérabilité des différentes collectivités civiles face à chacun des groupes définis comme menaçants ? Si l'une d'elles ne présente aucune vulnérabilité face au groupe, elle n'a pas besoin de protection.
- Dans quelle mesure les autres acteurs de la protection (par exemple, les forces de l'État hôte) peuvent-ils protéger les collectivités civiles vulnérables ? Si aucun autre acteur ne peut les protéger, le commandant de l'ONU devra prévoir de s'en charger avec les ressources dont il dispose.
- Quel est le degré de dangerosité des acteurs porteurs de menace à l'égard des civils vulnérables ? (Il est déterminé par les capacités, l'intention et les actions antérieurement déployées par ces acteurs contre ces civils.) Le degré de dangerosité participe à l'établissement des priorités en matière de protection.

- Enfin, à la lumière des étapes qui précèdent, quelle est la probabilité que les acteurs porteurs de menace s'en prennent aux civils vulnérables et quelles seraient, dans ce cas, les conséquences de leur action ? Cette réflexion aidera le commandant à établir ses priorités pour la protection des civils.

Pour appuyer le processus de planification de la protection des civils, nous pouvons proposer les produits du renseignement dont il a été question ici ; ils permettront à leurs utilisateurs de mieux comprendre les composantes de l'analyse du risque. La seule différence entre notre analyse habituelle des menaces et l'analyse axée sur la protection des civils est que nous nous intéressons essentiellement, dans ce dernier cas, aux menaces qui pèsent sur les civils.

Diapositive 13

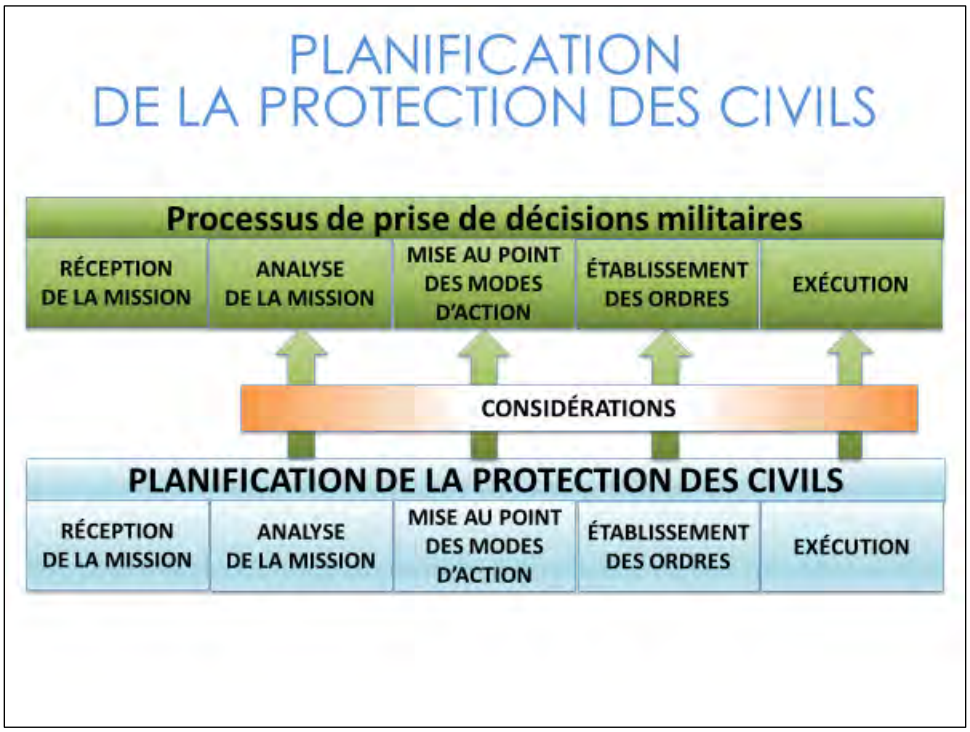

Une fois la mission analysée, la planification de la protection des civils consiste à établir les modes d'action, définir les ordres et enclencher l'exécution. Ces tâches peuvent toutes bénéficier de l'apport des analystes du renseignement. Aux autres étapes de la planification de la protection des civils, le personnel du renseignement doit se tenir prêt à procurer des conseils, si nécessaire.

Diapositive 14

Points à retenir

- En parallèle au processus de prise de décisions militaires, chaque niveau de commandement mène des activités de planification aux fins de la protection des civils auxquelles contribuent les analystes du renseignement.
- Les analystes doivent bien connaître les produits de planification portant sur la protection des civils afin de proposer eux-mêmes des produits véritablement utiles aux planificateurs.
- Les menaces qui pèsent sur les Forces et sur les civils diffèrent uniquement par le point de vue.

Résumé

Les analystes du renseignement doivent bien connaître les étapes de la planification de la protection des civils et proposer des produits ciblés pour informer les planificateurs de la protection des civils, exactement comme ils le font pour le processus de prise de décisions militaires.

Module 3

Synthèse du cadre opérationnel

À l'issue du module 3, certains points clés devraient être plus clairs :

- Vous devriez comprendre, de manière générale, le cadre opérationnel des unités de transport militaire qui prennent part aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- Vous devriez connaître les compétences que doivent maîtriser les officiers de renseignement militaire affectés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- L'exercice de simulation vous permettra de mieux comprendre le travail des officiers de renseignement militaire dans le contexte d'une opération de paix de l'ONU ainsi que les principaux paramètres de la planification, les compétences requises et les tâches à accomplir.
- L'officier de renseignement militaire joue un rôle de soutien décisif dans la réussite des opérations.
- L'exercice de simulation vous procurera des outils à mettre en œuvre dans vos attributions d'officier de renseignement militaire ; vous familiarisera avec différents processus décisionnels pouvant être utiles dans les opérations de maintien de la paix ; et vous aidera à mieux comprendre encore votre rôle dans la concrétisation du mandat.

Vous devriez mieux saisir les tâches et responsabilités de l'officier de renseignement militaire au niveau tactique et avoir une vue d'ensemble des concepts opérationnels qui aident les dirigeants à mieux comprendre comment vous contribuez au mandat de l'ONU.

☞**Note à l'intention du formateur** : ***Activités d'apprentissage Capstone –*** *voir* ***Module d'approfondissement des connaissances pour les officiers de*** *renseignement militaire* ***–*** *Annexe B* ***–*** *Exercice de simulation*

Références

Glossaire et annexes

Les annexes et documents de référence suivants figurent dans des fichiers distincts pour faciliter la présentation des modules :

- Annexe A : Présentations PowerPoint des leçons
- Annexe B : Activités d'apprentissage et exercice de simulation Capstone
- Annexe C : Références et documents d'appui ou de contexte

Glossaire (acronymes et abréviations)

3CF	Présentation en trois colonnes (*3 Column Format*)
ACH	Analyse des hypothèses concurrentes (*Analysis of Competing Hypothesis*)
ACOA	Mode d'action de l'acteur (*Actor Course of Action*)
AE	Évaluation de l'acteur (*Actor Evaluation*)
AII	Zone d'intérêt de renseignement (*Area of Intelligence Interest*)
AIR	Zone de responsabilité de renseignement (*Area of Intelligence Responsability*)
AM	Gestion/Gestionnaire de l'acquisition (*Acquisition Management/Manager*)
AOE	Analyse de l'environnement opérationnel (*Analysis of the Operating Environment*)
ASCOPE	Zones, Structures, Capacités, Organisations, Population, Événements (*Areas, Structures, Capabilities, Organisations, People, Events*)
Bn	Bataillon
CC	Capacités essentielles (*Critical Capabilities*)
CCIR	Besoin essentiel du commandant en information (*Commander's Critical Information Requirement*)
Cie	Compagnie
CIU	Unité de renseignement sur la criminalité (*Crime Intelligence Unit*)
CMOS	Service des opérations militaires en cours (*Current Military Operations Service*)
COG	Centre de gravité (*Centre of Gravity*)
COIST	Équipe d'appui des compagnies en matière de renseignement (*Company Intelligence Support Team*)
Comd	Commandant
COMINT	Renseignement transmissions (*Communications Intelligence*)

CR	Besoins essentiels (*Critical Requirements*)
CV	Vulnérabilités critiques (*Critical Vulnerabilities*)
DPKO	Département des opérations de paix (*Department of Peacekeeping Operations*)
ELINT	Renseignement électronique (*Electronic Intelligence*)
EO	Calque d'événement (*Event Overlay*)
EPI	Équipement de protection individuelle
FHQ	Quartiers généraux de la force (*Force Headquarters*)
FOB	Base opérationnelle avancée (*Forward Operating Base*)
FRAGO	Ordre simplifié (*Fragmentary Order*)
G2	Personnel du renseignement au niveau sectoriel
GA	Analyse différenciée par sexe (*Gender Analysis*)
GDH	Groupe date-heure
GEO	Géospatial
GEOINT	Renseignement géospatial (*Geospatial Intelligence*)
HIPPO	Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (*High-Level Independent Panel on Peace Operations*)
HUMINT	Renseignement humain (*Human Intelligence*)
I&W	Indicateurs et avertissements (*Indicators & Warnings*)
IAP	Plan d'acquisition d'informations (*Intelligence Acquisition Plan*)
IDP	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (*Internally Displaced People*)
IE	Appréciation « renseignement » (*Intelligence Estimate*)
IEM	Impulsion électromagnétique
IHI	Éléments revêtant une importance élevée (*Items of High Importance*)
IM	Gestion de l'information (*Information Management*)
IMINT	Renseignement imagerie (*Imagery Intelligence*)
INTREP	Compte rendu de renseignement ponctuel (*Intelligence report*)
INTSUM	Synthèse de renseignement (*Intelligence Summary*)
IO	Opération d'information (*Information Operation*)
IOTs	Équipes opérationnelles intégrées (*Integrated Operational Teams*)
IR	Besoin en renseignement (*Intelligence Requirement*)
IR	Infrarouge
IRM	Gestion/gestionnaire des besoins en information (*Information Requirements Management/Manager*)
ISR	Renseignement, surveillance et reconnaissance (*Intelligence, Surveillance, Reconnaissance*)
JMAC	Centre d'analyse conjoint de la mission (*Joint Mission Analysis Centre*)
JOC	Centre d'opérations conjoint (*Joint Operations Centre*)
KT	Position clé (*Key Terrain*)
LN	Ressortissant local (*Local National*)
MASIC	Cellule de centralisation du renseignement militaire (*Military All-Source Information Cell*)
MDCOA	Mode d'action le plus dangereux (*Most Dangerous Course of Action*)

MDMP	Processus de prise de décisions militaires (*Military Decision-Making Process*)
MICM	Mécanisme de coordination du renseignement aux fins du maintien de la paix (*Mission Peacekeeping-Intelligence Coordination Mechanism*)
MICS	Structure de coordination du renseignement pour la mission (*Mission Intelligence Co-ordination Structure*)
MLCOA	Mode d'action le plus probable (*Most Likely Course of Action*)
MSN	Mission
NAI	Zone d'intérêt particulier répertoriée (*Named Area of Interest*)
OE	Environnement opérationnel (*Operating Environment*)
OEE	Évaluation de l'environnement opérationnel (*Operating Environment Evaluation*)
OMA	Bureau des affaires militaires (*Office of Military Affairs*)
ONU	Organisation des Nations Unies
OO	Bureau des opérations (*Office of Operations*)
OPINT	Renseignement opérationnel (*Operational Intelligence*)
OPO	Ordre d'opérations (*Operations Order*)
ORBAT	Ordre de bataille
OS	Domaine public (*Open Source*)
OSINT	Renseignement tiré du domaine public (*Open Source Intelligence*)
OTHR	Radar transhorizon (*Over The Horizon Radar*)
PBIED	Engin explosif improvisé porté par une personne (*Person-borne Improvised Explosive Device*)
PICTINTSUM	Synthèse du renseignement d'origine image (*Picture Intelligence Summary*)
PIR	Besoin prioritaire en renseignement (*Priority Intelligence Requirement*)
PK MIHB	Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix (*Peacekeeping Military Intelligence Handbook*)
PKMI	Renseignement militaire pour le maintien de la paix (*Peacekeeping Military Intelligence*)
Pl	Peloton
PMESII-PT	Politique, militaire, économie, social, information, infrastructure – environnement physique, temps (*Political, Military, Economic, Social, Infrastructure, Information, Physical, Time*)
POC	Centre d'opérations de la police (*Police Operations Centre*)
Recce	Reconnaissance
RFI	Demande d'information (*Request For Information*)
ROMB	Réception de l'exposé de la mission (*Receipt of Mission Brief*)
RSO ; RAAS	Radar à synthèse d'ouverture ; radar à antenne synthétique
S2	Personnel du renseignement au niveau du bataillon
SI	Présentation intégrée de la situation (*Situation Integration*)
SIGINT	Interception des transmissions (*Signals Intelligence*)
SIR	Besoin spécifique en renseignement (*Specific Intelligence Requirement*)
SITMAP	Carte de situation (*Situation Map*)
SLT	Équipe de direction ; hauts responsables (*Senior Leadership Team*)
SOP	Instructions permanentes (*Standard Operating Procedures*)

SPIE	Résumé de l'appréciation « renseignement » (*Short Peacekeeping Intelligence Estimate*)
SRSG	Représentant spécial du Secrétaire général (*Special Representative of the Secretary-General*)
TAI	Zone d'intérêt d'objectifs (*Target Area of Interest*)
TCC	Pays fournisseur de contingent (*Troop Contributing Country*)
TECHINT	Renseignement technique (*Technical Intelligence*)
TPME	Tâches, objectif, méthode, situation finale (*Task, Purpose, Method, End state*)
U2	Personnel du renseignement au niveau de la Force (*Force level intelligence*)
UAS	Drone aérien (*Unmanned Aircraft System*)
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU (*United Nations Department of Safety and Security*)
UNHQ	Siège de l'ONU (*United Nations Headquarters*)
UV	Ultraviolet
VBIED	Engin explosif improvisé placé dans un véhicule ; véhicule piégé (*Vehicle-borne Improvised Explosive Device*)
VG	Terrain vital (*Vital Ground*)
VHF	Très hautes fréquences (*Very High Frequency*)
VLF	Très basses fréquences (*Very Low Frequency*)
VRN	Numéro d'immatriculation du véhicule (*Vehicle Registration Number*)
WARNO	Ordre préparatoire (*Warning Order*)

[Fin du document]